

# THEOLIA

DOCUMENT DE REFERENCE 2008



En application de l'article 212-13 du Règlement général, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de référence le 25 janvier 2010 sous le n° R 10-003. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce Document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence donnée sur la situation de la Société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28-1 du règlement CE n°809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux paragraphes 20.1 et 20.1.1 du Document de référence de la Société visé par l'AMF le 17 octobre 2007 sous le n° R 07-153.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles, sans frais, auprès de THEOLIA, 75 rue Denis Papin, BP 80 199, F – 13 795, Aix-en-Provence, Cedex 3. Le Document de référence peut également être consulté sur les sites Internet de THEOLIA ([www.theolia.com](http://www.theolia.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## INDEX

1.	Personnes responsables du Document de référence .....	8
1.1.	Responsables du Document de référence.....	8
1.2.	Attestation des responsables .....	8
2.	Contrôleurs légaux des comptes .....	9
2.1.	Commissaires aux comptes titulaires.....	9
2.2.	Commissaires aux comptes suppléants.....	9
3.	Informations financières sélectionnées .....	10
4.	Facteurs de risque.....	14
4.1.	Risques liés aux activités du Groupe .....	14
4.1.1.	Risques liés aux conditions climatiques .....	14
4.1.2.	Risques liés à la rentabilité des sites en exploitation.....	14
4.1.3.	Risques liés à la disponibilité des futurs sites d'implantation .....	15
4.1.4.	Risques liés à l'obtention des permis de construire et autorisations d'exploiter .....	15
4.1.5.	Risques liés à l'acceptation par la population des projets éoliens.....	16
4.1.6.	Risques liés à la construction de parcs éoliens .....	16
4.1.7.	Risques liés au raccordement aux réseaux de transport et de distribution d'électricité .....	16
4.1.8.	Risques liés à la pollution des sites exploités par la Société.....	17
4.1.9.	Risques liés à l'évolution des prix de vente de l'électricité .....	17
4.1.10.	Risques liés à la concurrence avec les autres producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables .	17
4.1.11.	Risques liés aux fournisseurs .....	18
4.1.12.	Risques liés aux clients .....	18
4.1.13.	Risques liés aux partenariats à l'étranger.....	19
4.2.	Risques liés à la Société .....	19
4.2.1.	Risques liés aux cessions d'actifs .....	19
4.2.2.	Risques liés à la fluctuation des revenus.....	19
4.2.3.	Risques liés à l'effet d'éventuels acquisitions ou investissements .....	20
4.2.4.	Risques liés à la dépendance à l'égard des collaborateurs clés .....	20
4.2.5.	Risques liés à la dilution potentielle pour les actionnaires.....	20
4.3.	Risques de liquidité .....	22
4.3.1.	Risque de liquidité global.....	22
4.3.2.	Risques liés à l'endettement .....	23
4.3.3.	Risques liés à l'obtention de nouveaux financements .....	24
4.3.4.	Risques liés aux financements en place.....	24
4.3.5.	Risques liés aux OCEANES.....	26
4.3.6.	Risques liés aux engagements hors bilan .....	27
4.4.	Risques de marché .....	27

4.4.1.	Risques de taux d'intérêt .....	27
4.4.2.	Risques de change .....	28
4.4.3.	Risque de contrepartie.....	28
4.5.	Risques juridiques.....	29
4.5.1.	Risques liés à des faits exceptionnels et litiges en cours.....	29
4.5.2.	Risques liés aux droits de propriété intellectuelle et industrielle.....	29
4.5.3.	Risques liés à la réglementation et à son évolution.....	29
4.6.	Assurances et couverture des risques .....	30
5.	Informations concernant l'émetteur .....	31
5.1.	Historique et évolution de la Société .....	31
5.1.1.	Dénomination sociale .....	31
5.1.2.	Registre du commerce et des sociétés.....	31
5.1.3.	Date de constitution et durée.....	31
5.1.4.	Siège social, forme juridique et législation applicable .....	31
5.1.5.	Historique de la Société.....	31
5.2.	Investissements .....	33
5.2.1.	Principaux investissements du Groupe réalisés au cours des trois derniers exercices .....	33
5.2.2.	Principaux investissements du Groupe en cours pour 2009 .....	36
5.2.3.	Principaux investissements planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction .....	37
6.	Aperçu des activités .....	37
6.1.	Présentation générale de la Société .....	37
6.2.	Marché et position concurrentielle .....	39
6.2.1.	Le marché mondial de l'énergie éolienne .....	39
6.2.2.	Les perspectives de croissance.....	40
6.2.3.	Les facteurs de croissance .....	41
6.2.4.	Les principaux fournisseurs de turbines dans le monde.....	42
6.2.5.	Les principaux opérateurs de fermes éoliennes dans le monde .....	44
6.3.	Environnement législatif et réglementaire .....	44
6.3.1.	Le cadre international .....	44
6.3.2.	La réglementation communautaire .....	45
6.3.3.	Les réglementations nationales.....	46
6.4.	Description des principales activités du Groupe .....	50
6.4.1.	L'activité éolienne .....	50
6.4.2.	Présence géographique.....	54
6.4.3.	Les activités non éoliennes.....	55
6.5.	Stratégie .....	57
6.5.1.	Les bases de la stratégie du Groupe.....	57
6.5.2.	Nouvelle stratégie « Développer, exploiter et vendre » en France et en Italie .....	58

6.5.3.	Traditionnelle activité de "trading" de capacités récemment installées en Allemagne .....	59
6.6.	Les atouts du Groupe.....	59
6.7.	Politique environnementale.....	61
6.8.	Facteurs de dépendance .....	62
7.	Organigramme.....	63
8.	Propriétés immobilières et équipements .....	66
8.1.	Propriétés immobilières et équipements du Groupe .....	66
8.2.	Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation par le groupe de ses immobilisations .....	67
9.	Examen de la situation financière et du résultat.....	68
9.1.	Présentation générale .....	68
9.1.1.	Introduction .....	68
9.1.2.	Facteurs ayant une influence significatives sur les résultats du Groupe .....	68
9.1.3.	Éléments du compte de résultat .....	70
9.2.	Résultats des opérations.....	70
9.2.1.	Chiffre d'affaires.....	71
9.2.2.	EBITDA.....	75
9.2.3.	Dotations nettes aux amortissements.....	77
9.2.4.	Résultat opérationnel.....	78
9.2.5.	Résultat financier .....	79
9.2.6.	Impôts sur les sociétés .....	79
9.2.7.	Quote-part des sociétés mises en équivalence .....	80
9.2.8.	Résultat net part du Groupe .....	80
9.2.9.	Analyse par activité.....	80
9.3.	Trésorerie et ressources en capital.....	83
9.4.	Structure de l'endettement .....	85
9.5.	Engagements hors bilan .....	85
9.5.1.	Engagements donnés.....	85
9.5.2.	Engagements reçus.....	88
9.6.	Engagements contractuels.....	88
10.	Trésorerie et capitaux.....	89
10.1.	Information sur les capitaux du Groupe .....	89
10.2.	Flux de trésorerie .....	89
10.3.	Financement .....	89
10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux.....	89
10.5.	Sources de financement attendues pour les investissements futurs .....	90
11.	Recherche, développement et licences.....	90
12.	Information sur les tendances .....	90
12.1.	Evolutions depuis la clôture de l'exercice 2008.....	90

12.2.	Perspectives d'avenir .....	93
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice .....	94
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale .....	94
14.1.	Composition et fonctionnement des organes de direction et de contrôle .....	94
14.1.1.	Dissociation des fonctions de président et de directeur général .....	94
14.1.2.	Conseil d'Administration .....	95
14.1.3.	Directeur général et Directeur général délégué.....	99
14.1.4.	Biographie professionnelle des administrateurs et directeurs généraux en fonction.....	99
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale .....	100
15.	Rémunération et avantages .....	100
15.1.	Rémunération et avantages en nature.....	100
15.1.1.	Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la Société .....	100
15.1.2.	Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants de la Société .....	107
15.1.3.	Participation des mandataires sociaux dans le capital au 31 décembre 2009 .....	110
15.1.4.	Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.....	111
15.1.5.	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à et levées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux.....	112
15.2.	Sommes provisionnées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des dirigeants.....	113
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction .....	113
16.1.	Mandats des membres des organes d'administration et de direction .....	113
16.2.	Informations sur les contrats de service liant des membres des organes d'administration et de direction à la société .....	113
16.3.	Comités du conseil d'administration.....	113
16.4.	Gouvernement d'entreprise.....	113
16.4.1.	Recommandations du code AFEP-MEDEF .....	113
16.4.2.	Règlement intérieur du conseil d'administration .....	114
16.4.3.	Contrôle et évaluation du fonctionnement du conseil d'administration .....	114
16.4.4.	Rapport sur le contrôle interne .....	114
16.4.5.	Règlement visant à prévenir le risque d'opérations d'initiés .....	131
17.	Salariés.....	131
17.1.	Informations sociales .....	131
17.1.1.	Effectifs du Groupe .....	131
17.1.2.	Rémunérations des salariés .....	132
17.1.3.	Politique de ressources humaines.....	132
17.2.	Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du conseil d'administration sur les titres de la Société .....	133
18.	Principaux actionnaires .....	133
18.1.	Principaux actionnaires .....	133

18.2.	Négociations sur le marché Euronext paris .....	135
18.3.	Droits de vote des principaux actionnaires .....	136
18.4.	Contrôle de la Société.....	136
18.5.	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société.....	136
18.6.	Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société .....	136
19.	Opérations avec des apparentés.....	136
19.1.	Opérations avec des apparentés .....	136
19.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice 2008.....	136
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur .....	143
20.1.	Exercice clos le 31 décembre 2008 .....	143
20.1.1.	Comptes consolidés au 31 décembre 2008 et Rapport des commissaires aux comptes .....	143
20.1.2.	Notes complémentaires à l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2008 .....	208
20.2.	Exercice clos le 31 décembre 2007 .....	212
20.2.1.	Comptes consolidés au 31 décembre 2007 et Rapport des commissaires aux comptes .....	212
20.2.2.	Notes complémentaires à l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2007 .....	275
20.3.	Exercice clos le 31 décembre 2006 .....	281
20.3.1.	Comptes consolidés au 31 décembre 2006 et Rapport des commissaires aux comptes .....	281
20.4.	Informations financières intermédiaires et autres.....	282
20.4.1.	Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2009 et Rapport des commissaires aux comptes.....	282
20.4.2.	Notes complémentaires à l'annexe des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2009.....	314
20.5.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	318
20.6.	Politique de distribution de dividendes .....	318
20.6.1.	Dividende global .....	318
20.6.2.	Politique future de dividendes.....	318
20.6.3.	Délai de prescription des dividendes .....	318
20.7.	Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	319
20.8.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	319
21.	Informations complémentaires .....	325
21.1.	Renseignements de caractère général concernant le capital .....	325
21.1.1.	Capital social .....	325
21.1.2.	Titres non représentatifs du capital.....	326
21.1.3.	Actions détenues par la Société ou pour son propre compte .....	326
21.1.4.	Autres titres donnant accès au capital.....	327
21.1.5.	Capital social autorisé, mais non émis .....	327
21.1.6.	Options ou accords portant sur le capital de la Société.....	328
21.1.7.	Historique du capital social au cours des trois derniers exercices .....	329
21.2.	Acte constitutif et statuts .....	330
21.2.1.	Objet social (Article 2 des statuts) .....	330

21.2.2.	Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction – Règlement intérieur du conseil d'administration.....	331
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions .....	334
21.2.4.	Modalités de modification des droits des actionnaires .....	335
21.2.5.	Assemblées générales d'actionnaires (article 22 des statuts) .....	335
21.2.6.	Stipulations permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.....	335
21.2.7.	Identification des actionnaires - Franchissements de seuils statutaires (Article 7 des statuts) .....	335
21.2.8.	Modifications du capital social (Article 8 des statuts) .....	336
22.	Contrats importants .....	337
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt .....	338
24.	Documents accessibles au public .....	338
25.	Informations sur les participations .....	338

# 1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

## 1.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Eric Peugeot, Président du conseil d'administration de THEOLIA

Monsieur Marc van't Noordende, Directeur général de THEOLIA

Monsieur Olivier Dubois, Directeur général délégué de THEOLIA

## 1.2. ATTESTATION DES RESPONSABLES

*« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.*

*Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux paragraphes 20.1.1, 20.2.1, 20.3.1 et 20.4.1 dudit document.*

*Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 figurant au paragraphe 20.1.1 du Document de référence de la Société visé par l'AMF le 17 octobre 2007 sous le numéro R 07-153 ne contient pas d'observations ou de réserves.*

*Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ne contient pas d'observations ou de réserves.*

*Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 figurant au paragraphe 20.1.1 du Document de référence contient les observations suivantes : "Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe "Continuité d'exploitation" de la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés."*

*Le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2009 figurant au paragraphe 20.4.1 du Document de référence contient les observations suivantes: "Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :*

*- Le paragraphe « Continuité d'exploitation » de l'annexe,*

*- Le paragraphe 4 de la note 3 « Faits caractéristiques de la période » de l'annexe qui fait mention de la reprise de provision sur créance due par la société Hestiun suite au paiement intégral de cette créance,*

*- Le paragraphe « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2009, des nouvelles normes et interprétations. »*

Monsieur Eric Peugeot, Président du conseil d'administration de THEOLIA

Monsieur Marc van't Noordende, Directeur général de THEOLIA

Monsieur Olivier Dubois, Directeur général délégué de THEOLIA



## 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### 1. Deloitte & Associés

Les Docks – Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille  
Représenté par Madame Anne-Marie Martini.

Date de première nomination : assemblée générale mixte du 28 novembre 2005 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Dernier renouvellement : assemblée générale mixte du 30 mai 2008 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Deloitte & Associés est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

#### 2. SARL Coexcom

40, avenue Hoche  
75008 Paris  
Représenté par Monsieur Frédéric Duchemin

Date de première nomination : nommé commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale mixte du 28 novembre 2005 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Devenu commissaire aux comptes titulaire le 31 août 2009, date d'effet de la démission de Monsieur Jean Jouve, commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La SARL Coexcom est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

#### 3. Commissaires aux comptes titulaires ayant démissionné ou n'ayant pas été renouvelés au cours des trois derniers exercices

Monsieur Jean Jouve a, pour des raisons de santé, démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire avec une date d'effet au 31 août 2009. En application de la loi, la SARL Coexcom, commissaire aux comptes suppléant, a accédé de plein droit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire. Monsieur Jean Jouve avait été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de la constitution de la Société le 16 avril 1999, puis renouvelé dans ses fonctions lors de l'assemblée générale mixte du 28 novembre 2005 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

L'assemblée générale mixte du 28 novembre 2005 a pris acte de la démission de MB Associés, représenté par Monsieur Pascal Manu, de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et a décidé de nommer le cabinet Deloitte & Associés, représenté par Madame Anne-Marie Martini.

### 2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

#### 1. SARL BEAS

7/9, villa Houssay  
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : assemblée générale mixte du 28 novembre 2005 pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Dernier renouvellement : assemblée générale mixte du 30 mai 2008 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La SARL BEAS est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

2. Suite à l'accession de la SARL Coexcom aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire en date du 31 août 2009, la Société fera procéder, conformément à la loi, à la nomination d'un nouveau suppléant, lors de la prochaine assemblée, pour la durée du mandat restant à courir, soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### 3. Commissaires aux comptes suppléants ayant démissionné ou n'ayant pas été renouvelés au cours des trois derniers exercices

L'assemblée générale mixte du 28 novembre 2005 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe Barbier de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant et du terme des fonctions de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Luc Pozzo Di Borgo.

## 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

### Comptes de résultat consolidés résumés des exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007 publié	31/12/2007 retraité IFRS 5 <sup>(1)</sup>	31/12/2006 publié (18 mois) <sup>(2)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>69 956</b>	<b>306 481</b>	<b>288 134</b>	<b>70 986</b>
Résultat opérationnel courant	(67 299)	(3 250)	438	(6 370)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(196 460)</b>	<b>(38 726)</b>	<b>(37 517)</b>	<b>(7 938)</b>
Résultat net	(244 098)	(48 807)	(48 625)	(4 173)

(1) Il est précisé qu'en 2008, en application de la norme IFRS 5 relative aux activités arrêtées ou en cours de cession, la majorité des sociétés de l'activité non-éolienne du Groupe ont été regroupées dans un poste unique « résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Afin de permettre la comparaison avec l'exercice précédent, le compte de résultat 2007 a été retraité de l'impact des sociétés concernées.

(2) L'assemblée générale des actionnaires du 28 novembre 2005 a décidé de décaler la date de clôture de l'exercice du 30 juin au 31 décembre. L'exercice clos le 31 décembre 2006 comporte donc une activité sur 18 mois.

En 2008, la politique de développement ambitieuse menée dans le passé, caractérisée par la croissance externe et la multiplication des filiales, s'est heurtée à la crise financière mondiale, entraînant la constatation de pertes de valeur et de dépréciations d'actifs pour 105,6 millions d'euros. Au total, les charges et provisions non récurrentes, incluant ces dépréciations et pertes de valeur, ont impacté négativement l'exercice pour un montant de 201,9 millions d'euros.

Suite à la décision de la précédente Direction, annoncée le 3 septembre 2008, de limiter au maximum les ventes de fermes éoliennes, le Groupe n'a enregistré aucune vente de fermes éoliennes en 2008. Cela a privé le Groupe d'importants revenus et de la marge en découlant, et ne lui a pas permis d'absorber des coûts fixes significatifs, notamment en Allemagne. Il est rappelé que la nouvelle Direction, nommée le 29 septembre 2008, a réactivé les ventes de fermes éoliennes à des tiers. Les premières ventes ont été enregistrées dès le premier trimestre 2009.

### Bilans consolidés résumés des exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007 retraité <sup>(3)</sup>	31/12/2006
Actifs non courants	555 584	645 865	298 655
Actifs courants	343 302	509 046	153 679
<b>Total actifs</b>	<b>918 703</b>	<b>1 154 912</b>	<b>452 334</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007 retraité <sup>(3)</sup>	31/12/2006
Capitaux propres	169 760	404 420	171 421
Passifs non courants	469 080	480 292	93 733
Passifs courants	266 742	270 200	187 180
<b>Total passifs et capitaux propres</b>	<b>918 703</b>	<b>1 154 912</b>	<b>452 334</b>

(3) Au cours de l'exercice 2007, en application de la norme IAS 8, les trois erreurs suivantes ont été constatées sur les comptes au 31 décembre 2007 et ont donné lieu, en application de la norme IAS 8, à un retraitement de l'information comparative relative à l'exercice 2007 présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 :

i) L'acquisition réalisée en fin d'année 2007 de titres de sociétés allemandes a été présentée de façon incorrecte, de sorte que les dettes et le goodwill ont été majorés dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007. L'effet du retraitement est résumé ci après :

	Effet Bilan au 31/12/2007
Correction du goodwill :	- 2 549 K€
Correction des actifs courants :	- 5 711 K€
Correction des passifs courants :	- 8 260 K€

Ces corrections n'ont pas d'impact sur le compte de résultat.

ii) Par ailleurs, la comptabilisation de l'emprunt obligataire convertible (OCEANE) mis en place en octobre 2007 a donné lieu à un retraitement partiellement erroné, de sorte que les capitaux propres, dans les comptes au 31 décembre 2007, ont été minorés de 1 129 K€, et les passifs financiers non courants augmentés d'autant. L'effet du retraitement est résumé ci après :

	Effet Bilan 31/12/2007
Correction des capitaux propres :	+ 1 129 K€
Correction des passifs financiers courants :	- 1 129 K€

Ces corrections n'ont pas d'impact sur le compte de résultat.

iii) Une évolution de l'appréciation du niveau de contrôle de la société espagnole Asset Electrica, détenue à 50 %, a entraîné un changement de méthode de consolidation. La société est mise en équivalence. L'effet du retraitement est résumé ci après :

	Effet Bilan 31/12/2007
Actifs corporels :	- 9 896 K€
Actifs financiers non courants :	+ 6 568 K€
Passifs financiers non courants :	- 3 075 K€
Fournisseurs :	- 752 K€
Entreprises associées :	- 217 K€

Ce changement de méthode de consolidation entraîne une hausse du résultat net de 181 K€ au 31 décembre 2007.

### Flux de trésorerie consolidés résumés des exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007 retraité (4)	31/12/2006 (18 mois)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(147 725)	30 093	(4 298)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(73 727)	(136 663)	(117 862)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(12 184)	369 459	166 007
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(233 567)</b>	<b>262 778</b>	<b>43 847</b>

(4) Retraité suite à la constatation de trois erreurs décrites ci-dessus.

### Comptes de résultat consolidés semestriels résumés au 30 juin 2009 et 30 juin 2008

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2008 retraité IFRS 5
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>104 929</b>	<b>55 386</b>
Résultat opérationnel courant	10 467	(14 611)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 976</b>	<b>(14 633)</b>
Résultat net	(14 139)	(26 183)

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 104,9 millions d'euros au premier semestre 2009, en augmentation de 89 % par rapport à celui du premier semestre 2008 (retraité IFRS 5). Cette croissance s'explique principalement par la forte hausse de l'activité Développement, construction, vente, dont le chiffre d'affaires atteint 57,2 millions d'euros. Comme annoncé, le Groupe a repris les ventes de fermes éoliennes en Allemagne. Ainsi, 35,5 MW ont été cédés au cours du premier trimestre 2009 et 3 MW au cours du deuxième trimestre. Aucune vente de fermes éoliennes n'avait été réalisée en 2008.

Le résultat opérationnel du Groupe atteint 2 millions d'euros, alors qu'il était négatif de 14,6 millions d'euros au 30 juin 2008 (retraité IFRS 5). Le résultat opérationnel consolidé a pourtant été impacté lui aussi par la comptabilisation de charges non-récurrentes pour un montant cumulé de 10,3 millions d'euros, qui se répartissent comme suit :

1. Ajustements de valeurs pour 5,9 millions d'euros (Maroc et Espagne),
2. Dépréciation de goodwill pour 2,1 millions d'euros (Maroc),
3. Diverses provisions pour un montant total de 2,3 millions d'euros.

Les ventes d'électricité du premier semestre 2008, pour compte propre et compte de tiers, augmentent de 139%, notamment grâce à la très forte progression des ventes d'électricité à partir des centrales éoliennes détenues par le Groupe, passant de 5,9 millions d'euros à 30,2 millions, soit une croissance de 409%.

La puissance installée des centrales éoliennes détenues par le Groupe augmente de 380%, passant de 73 MW au 30 juin 2007 à 350 MW au 30 juin 2008.

Les ventes d'électricité pour le compte de tiers passent de 16,4 millions d'euros à 23,1 millions, enregistrant une hausse de 41 % liée à l'augmentation du nombre de centrales gérées pour des tiers.

Au premier semestre 2008, le Groupe a choisi de ne réaliser aucune vente de centrales éoliennes. Au premier semestre 2007, le Groupe avait réalisé à ce titre un chiffre d'affaires de 16,1 millions d'euros.

Pour les activités non éoliennes, un changement de périmètre est intervenu : Thenergo ayant procédé à une augmentation de capital suite à son introduction en Bourse en juin 2007, le Groupe consolide maintenant cette filiale par mise en équivalence. Ce changement de méthode représente (7,3) millions d'euros sur une variation totale de (4) millions d'euros. A périmètre constant, l'activité non éolienne est en croissance de 44 %.

Le résultat opérationnel courant varie peu sur la période. La forte augmentation des amortissements et provisions est principalement liée aux effets des variations de périmètre. En effet, les acquisitions et mises en service du deuxième semestre 2007 impactent la dotation aux amortissements et provisions du premier semestre 2008 pour un montant de 10,2 millions d'euros.

Le Résultat net du premier semestre 2008 est principalement impacté par les charges financières du Groupe et l'effet du profit de dilution sur Thenergo.

Il est rappelé que le résultat opérationnel au 30 juin 2008 intégrait un produit de 22,9 millions d'euros du fait de la dilution de la participation du Groupe suite à l'ouverture du capital de Thenergo dans le cadre de son inscription sur le compartiment hors APE d'Alternext.

Le coût d'endettement net est passé de 2,8 millions d'euros à fin juin 2007 à 14,2 millions d'euros à fin juin 2008. Cette variation comprend majoritairement la charge comptable d'intérêts sur l'emprunt obligataire (OCEANE) et l'augmentation de la charge d'intérêts associée aux acquisitions de centrales éoliennes en 2007.

#### Bilans consolidés résumés au 30 juin 2009, au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2008

(en milliers d'euros)	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Actifs non courants	552 576	555 584	743 184
Actifs courants	285 287	343 302	364 578
<b>Total actifs</b>	<b>855 424</b>	<b>918 703</b>	<b>1 107 762</b>
Capitaux propres	154 871	169 760	387 811
Passifs non courants	487 240	469 080	484 557
Passifs courants	200 013	266 742	235 394
<b>Total passifs et capitaux propres</b>	<b>855 424</b>	<b>918 703</b>	<b>1 107 762</b>

#### Flux de trésorerie consolidés résumés au 30 juin 2009 et 30 juin 2008

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2008
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	20 803	(67 046)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2 894)	(71 492)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(27 049)	(25 465)
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(9 099)</b>	<b>(164 425)</b>

## 4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue de ses risques. Les risques présentés ci-dessous sont, à la date d'enregistrement du Document de référence, ceux, identifiés par la Société, dont la réalisation serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou le cours de ses actions. La Société considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. D'autres risques, non encore identifiés, qui seraient jugés significatifs par THEOLIA pourraient cependant avoir également un effet négatif.

### 4.1. RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

#### 4.1.1. Risques liés aux conditions climatiques

Dans le cadre de ses activités, le Groupe exploite, pour son compte et pour le compte de tiers, des centrales éoliennes qui produisent de l'électricité. Au 30 septembre 2009, le chiffre d'affaires de la vente d'électricité pour compte propre représentait 16 % du chiffre d'affaires consolidé et le chiffre d'affaires de la vente d'électricité pour compte de tiers représentait 11,2 % du chiffre d'affaires consolidé.

La production de cette énergie dépend des conditions climatiques, et notamment des conditions de vent.

Le Groupe réalise, pendant les phases de développement des projets, des études de mesure de vent à l'aide de l'installation de mâts de mesure sur le site d'implantation. La qualité du résultat dépend, en grande partie, de la qualité des mesures de gisement réalisées sur une période d'au moins un an, mais surtout de la qualité de la station météorologique de référence long terme. Même si les mesures sur site sont réalisées avec le plus grand soin, aucune garantie ne peut être donnée par la Société quant à la fiabilité des mesures de la station météorologique long terme de référence et sur la qualité de sa corrélation avec le site.

De plus, le Groupe ne peut garantir que les conditions de vent constatées sur ses sites lors de leur exploitation seront conformes aux hypothèses retenues lors de la phase de développement du projet.

En particulier, une baisse durable des conditions de vent sur les sites ou la survenance de catastrophes naturelles résultant de conditions climatiques exceptionnelles pourraient entraîner une réduction du volume d'électricité produite par le Groupe ce qui pourrait conduire par conséquent à une baisse des revenus et de la rentabilité du Groupe. La survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Cependant, il est précisé que pour l'ensemble de ses projets éoliens en développement, un cabinet d'études indépendant établi pour le compte du Groupe un rapport sur le potentiel de vent du site. Celui-ci sert de fondement aux hypothèses retenues par le Groupe. De plus, au cours de la phase de montage du financement du projet, la banque prêteuse fait également procéder à un audit externe et indépendant du potentiel éolien. Ainsi, les hypothèses de vent retenues par le Groupe sont validées à diverses reprises par plusieurs experts indépendants.

Par ailleurs, pour le suivi de ses fermes éoliennes en exploitation, le Groupe a mis en place un suivi quotidien et un reporting permanent de mesure des performances qui lui permettent d'apprécier l'évolution au plus près des conditions opérationnelles et de se constituer un état tangible pour les prévisions budgétaires. Cette supervision à distance du fonctionnement des installations permet également de limiter la fréquence et la durée des incidents, et atteindre ainsi les meilleurs taux de disponibilité.

Enfin, le Groupe dispose de fermes en exploitation en France, en Allemagne et au Maroc, et également de fermes en construction, entre autres, en Inde et en Italie. Cette diversité géographique réduit le risque d'impact de conditions de vent défavorables localisées, comme cela a été le cas en France et en Allemagne.

#### 4.1.2. Risques liés à la rentabilité des sites en exploitation

Le modèle économique des fermes éoliennes est basé sur un plan de financement de longue durée allant de 15 à 20 ans et dépendant fortement des revenus générés, lesquels sont susceptibles de varier en fonction notamment des conditions climatiques, de la demande d'électricité, du niveau des tarifs ou des régimes incitatifs mis en place dans certains pays.

Le Groupe veille à couvrir contractuellement les risques correspondants. Cependant, le Groupe n'est pas en mesure de donner de garanties concernant la solvabilité des clients, l'évolution des coûts d'exploitation et de maintenance, l'arrêt temporaire ou définitif du fonctionnement des sites de production ou tout événement qui aurait pour conséquence la diminution de la rentabilité des sites de production. Il est considéré que le risque principal relatif à la rentabilité des sites en exploitation est lié au risque sur les conditions climatiques.

Dans une telle hypothèse, la Société aurait des difficultés à faire face aux échéances d'un ou de plusieurs plans de financement des fermes éoliennes, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.3. Risques liés à la disponibilité des futurs sites d'implantation**

La sélection des futurs sites d'implantation des fermes éoliennes du Groupe est soumise à de nombreux critères. D'abord, le site doit bénéficier de conditions de vent favorables. Ensuite, le site doit prendre en compte différentes contraintes, notamment des contraintes topographiques, des contraintes environnementales (notamment liées à la proximité d'habitations ou de sites sensibles ou protégés), les diverses servitudes liées au site, la facilité de raccordement au réseau électrique local. Il est, par ailleurs, à noter que la forte croissance du parc éolien installé sur le territoire allemand où le Groupe est actif tend à réduire le nombre de sites d'implantations potentielles.

Ainsi, si les contraintes d'implantation devaient se renforcer ou si le Groupe n'était pas en mesure de trouver de sites disponibles pour son développement, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs à long terme (le cycle de développement d'un projet étant de 5 à 7 ans).

#### **4.1.4. Risques liés à l'obtention des permis de construire et autorisations d'exploiter**

L'obtention d'autorisations d'exploiter et de permis de construire sont nécessaires à la construction d'une ferme éolienne. Les démarches doivent être effectuées auprès de diverses autorités nationales et locales et s'avèrent souvent longues et complexes avant l'obtention des permis. Par ailleurs, une fois les permis obtenus de l'autorité compétente, la décision fait fréquemment l'objet d'un recours, pouvant conduire à son annulation et résultant dans tous les cas en un délai supplémentaire. Le Groupe ne peut garantir que les permis de construire en cours d'instruction seront obtenus.

Pour les parcs en exploitation, bien que le Groupe porte une grande attention aux conditions d'exploitation, le renouvellement ou le maintien des permis et autorisations pourraient être remis en cause, notamment si le Groupe ne se conformait pas aux dispositions de ces autorisations, permis, contrat d'achat d'électricité, et de la réglementation applicable.

Le défaut d'obtention de permis de construire ou d'autorisations d'exploiter, l'absence de renouvellement ou de maintien de tels permis et autorisations obtenus ou des procédures de recours à l'encontre de certaines demandes de permis de construire ou autorisations, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin de limiter le risque lié à la non obtention des permis ou de voir les permis remis en cause par des tiers, le Groupe développe ses projets avec le plus grand soin, en collaboration avec les services de l'Etat et des collectivités locales concernées, ainsi qu'avec les acteurs politiques et associatifs locaux, et s'attache les services d'experts qualifiés. Le Groupe cherche, notamment en Allemagne, à acquérir des projets disposant de permis de construire libres de tout recours de tiers auprès de développeurs dont le rôle est, entre autres, d'effectuer l'intégralité des études et formalités et d'obtenir les autorisations nécessaires.

Au 31 décembre 2009, le Groupe disposait dans son portefeuille de projets en développement de 266 MW de projets ayant obtenu un permis dont 2 projets en France représentant 33 MW définitivement autorisés et purgés de tout recours, 2 projets en Italie représentant 75 MW purgés de tout recours, 3 projets en Allemagne représentant 6 MW définitivement autorisés et purgés de tout recours et 9 projets en Inde représentant 152 MW (dans le cadre d'une joint-venture à 50/50 ; au total, les 9 projets représentent une capacité de 304 MW). A la date du présent Document de référence, les projets en construction (27 MW en Italie, 4 MW en Allemagne et 13 MW en Inde) sont financés par fonds propres et par les banques du Groupe.

En moyenne, le Groupe considère qu'une période de 24 à 48 mois est nécessaire du dépôt de permis à la mise en service. Le groupe est confronté depuis 2008 en France, comme pour toute la profession éolienne en général, à un nombre croissant de refus de délivrance de permis de construire ou de recours. En Italie, l'environnement réglementaire et jurisprudentiel entraîne un risque de remise en cause de la validité des permis obtenus, y compris lorsque le délai légal de recours des tiers est expiré. Toutefois, la bonne fin de telles actions est subordonnée à l'existence de circonstances exceptionnelles.



#### 4.1.5. Risques liés à l'acceptation par la population des projets éoliens

Certaines personnes ou groupes de personnes s'opposent à l'implantation de projets éoliens en invoquant une pollution visuelle du paysage, des désagréments sonores ou plus généralement une atteinte à leur environnement.

Bien que le développement d'un projet éolien nécessite une étude d'impact sur l'environnement et, en France, l'organisation d'une enquête publique préalablement à l'obtention du permis de construire, aucune garantie ne peut être donnée par la Société sur le fait que le projet éolien recueille un avis favorable de la part des populations concernées.

De plus, même s'il existe déjà diverses réglementations encadrant les lieux d'implantation des parcs éoliens, notamment pour limiter la proximité avec les habitations, l'opposition des populations locales pourrait entraîner l'adoption de nouvelles réglementations plus restrictives.

En France et en Italie, la mobilisation d'une partie de la population contre l'implantation d'un projet éolien pourrait ainsi rendre plus difficile l'obtention du permis de construire, faire annuler certains permis de construire ou entraver l'exploitation dudit projet. La multiplication des procédures de recours pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Pour limiter ce risque, le Groupe mène de nombreuses actions tout au long du processus de développement : présence auprès des organes représentatifs de la population dans les toutes premières phases de prospection et de diagnostic afin d'intégrer toutes ces dimensions ; parallèlement aux études techniques, organisations régulières de réunions avec la population et les services de l'Etat afin d'informer les riverains concernés et de favoriser l'acceptabilité du projet ; larges réflexions et concertations lors de la phase de développement concernant l'impact du projet sur l'environnement ; entretien de relations étroites avec les élus locaux et nationaux dans le but de favoriser leur acceptation de nouveaux projets éoliens sur leur territoire.

En Allemagne, ce risque est limité dans la mesure où le Groupe acquiert généralement des projets avec permis obtenu et purgé de tout recours de tiers.

#### 4.1.6. Risques liés à la construction de parcs éoliens

Les risques liés à la construction de parcs éoliens concernent tout événement susceptible de retarder la capacité du Groupe à livrer une installation dans les délais et les coûts prévus, tel que des conditions météorologiques défavorables, des difficultés de raccordement au réseau, des défauts de construction, des événements techniques imprévus, des retards ou défauts de livraison de la part de fournisseurs ou encore des procédures de recours initiées par des tiers. Or tout retard dans la phase de construction pourrait entraîner un retard dans la date de mise en service opérationnelle, et donc un début de comptabilisation du chiffre d'affaires plus tardif que l'hypothèse retenue dans le modèle de rentabilité du projet. Certains de ces événements, en fonction des responsabilités, peuvent entraîner des pénalités de retard et/ou des surcoûts à la charge du Groupe. Il est en revanche d'usage de les limiter contractuellement au montant des prestations de construction réalisées par le Groupe.

Ce risque est minimisé par la structure contractuelle adoptée : le Groupe a, le plus souvent, recours à des contrats clé en main faisant reposer le risque de coût et de délai sur le fournisseur. Ainsi, jusqu'à une certaine limite, les surcoûts restent à la charge du fournisseur et les retards dans la mise en service sont compensés par des indemnités. Dans les cas où une structure clé en main n'est pas possible, le Groupe dispose d'une forte expérience dans l'organisation des schémas contractuels de construction et cherche à allouer chaque risque à la partie la plus à même de savoir le maîtriser. Cependant, le Groupe ne peut garantir que ces mesures soient suffisantes pour compenser un retard significatif. En particulier, si ce retard est dû au fournisseur, l'indemnité que celui-ci pourrait être amené à payer ne le sera probablement que dans des délais très longs.

#### 4.1.7. Risques liés au raccordement aux réseaux de transport et de distribution d'électricité

L'implantation d'une ferme éolienne nécessite un raccordement au réseau national de transport ou de distribution de l'électricité. Dans la sélection du site en vue du développement d'une future ferme éolienne, le développeur doit tenir compte de la possibilité ou non de raccorder la ferme aux réseaux de transport ou de distribution. Le Groupe étudie avec un grand soin cette contrainte de raccordement au réseau dès la phase de sélection initiale du site. Compte tenu de la distance parfois importante entre le site d'implantation de la future centrale et le réseau de transport et de distribution et des files d'attente de développeurs aux points de raccordement, le Groupe ne peut donner aucune assurance qu'il obtiendra les raccordements réseau suffisants, dans les délais et coûts envisagés pour l'ensemble de ses projets en développement.



En outre, la survenance de congestions, d'incidents ou d'interruptions de fonctionnement dans les réseaux de transport et de distribution pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.8. Risques liés à la pollution des sites exploités par la Société**

Le Groupe exploite des sites de production d'énergie, lesquels sont susceptibles de présenter des gênes ou des nuisances pour le voisinage, la faune, la flore et plus généralement la sécurité ou la protection de la nature et de l'environnement. La Société ne peut aucunement garantir que ses sites ne seront pas la source de pollution, de nuisances ou de dommages environnementaux, sur les personnes ou sur les biens.

Un acte de sabotage ou de malveillance commis sur les sites de production du Groupe pourrait avoir des conséquences similaires à celles décrites ci-dessus.

En cas de survenance de tels évènements, la responsabilité de la Société ou de l'une des sociétés du Groupe pourrait se trouver engagée en réparation des dommages ou préjudices causés. Malgré les polices d'assurances souscrites par le Groupe, la mise en jeu de la responsabilité de la Société en matière environnementale pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.9. Risques liés à l'évolution des prix de vente de l'électricité**

Les revenus du Groupe générés par les ventes d'électricité produite à partir de l'énergie éolienne dépendent notamment du prix de vente de l'électricité. En fonction des pays, ce prix de vente peut soit être fixé par les autorités de régulation sous forme de tarif garanti soit résulter de prix de marché.

Aucune garantie ne peut être donnée par le Groupe sur le fait que les tarifs réglementés et les prix de marché atteindront toujours un niveau assurant au Groupe les marges de rentabilité initialement prévues lors du financement du projet. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

En France et en Allemagne, où le Groupe génère la très grande majorité de ses ventes d'électricité, le Groupe a conclu des contrats long terme de vente d'électricité au tarif fixé par les autorités de régulation pour ses parcs en exploitation. Même si le Groupe considère que ce risque est faible, toute décision des autorités publiques et du régulateur de modifier les tarifs pourrait affecter ou modifier les paramètres financiers des projets en cours de développement.

Au Maroc, où le Groupe a généré au premier semestre 2009 un chiffre d'affaires de 3,4 millions d'euros, la ferme en exploitation à Tanger bénéficie d'un contrat long terme de vente d'électricité à un tarif fixe. Même si le Groupe considère que ce risque est faible, l'Office National de l'Electricité du Maroc dispose à partir de fin 2010 de la faculté de résilier, moyennant le paiement d'une indemnité prévue contractuellement, le contrat de concession.

Dans les autres pays où le Groupe développe des projets éoliens (Italie, Brésil et Inde), bénéficiant ou non de tarifs fixés par l'autorité de régulation, une diminution des prix de marché de vente d'électricité et/ou des certificats verts pourrait modifier les paramètres financiers des projets en cours de développement.

#### **4.1.10. Risques liés à la concurrence avec les autres producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables**

Le marché de la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne est en forte croissance dans le monde. La concurrence au sein de ce marché pourrait encore s'intensifier à l'avenir. Divers acteurs, actuels ou futurs, pourraient compromettre les perspectives de croissance de la Société.

Le Groupe concentre ses efforts sur le développement de projets issus de son activité de prospection. La concurrence s'exerce principalement sur l'accès à des sites d'implantation disponibles. En Allemagne, où le Groupe acquiert généralement des projets avec permis obtenu et purgé de tout recours de tiers, la concurrence s'exerce sur l'acquisition des projets. Certains concurrents pourraient en particulier disposer de ressources financières plus importantes leur permettant d'acquérir des projets à des prix élevés.

Enfin, la stratégie du Groupe étant de vendre ses parcs en exploitation, soit au moment de la mise en service en Allemagne, soit 2 ou 4 ans après en France et en Italie, la concurrence s'exerce également sur la vente de parcs en exploitation.

Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que cette concurrence n'aura pas un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 4.1.11. Risques liés aux fournisseurs

La construction d'une ferme éolienne nécessite la livraison et le montage de nombreux éléments techniques, tels que des tours ou des aérogénérateurs, que seul un nombre limité de fournisseurs est en mesure de fournir au Groupe.

Pour le développement de chacun de ses projets éoliens, le Groupe favorise une approche au cas par cas. Il sélectionne le fabricant en fonction du modèle de turbines le plus approprié aux spécificités du site afin d'en optimiser la performance et en fonction de la capacité du fournisseur à assumer la maintenance des installations. Au 30 juin 2009, les achats réalisés auprès des dix premiers fournisseurs se sont élevés à 30,3 millions d'euros pour l'ensemble du Groupe, représentant 73,1% de l'ensemble des achats réalisés sur le semestre. Le premier fournisseur représente 10,2 millions d'euros d'achats et 24,5% de l'ensemble des achats réalisés. Les cinq premiers fournisseurs, quant à eux, représentent 24 millions d'euros d'achats et 57,9% de l'ensemble des achats réalisés. Il s'agit principalement de fournisseurs de turbines ou de développeurs de projets éoliens. Les principaux fournisseurs de turbines sont décrits au paragraphe 6.2.4. La Société n'a plus de contrat cadre en vigueur pour ses approvisionnements en turbines et n'est donc pas contrainte par des engagements commerciaux et financiers importants sur le long terme. Le Groupe dispose donc de la plus grande latitude dans la sélection de ses fournisseurs pour chacun de ses projets en développement. Cette approche favorise la multiplication des fournisseurs et réduit le risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur. Elle expose cependant le Groupe à deux principaux risques:

- Le risque lié à l'augmentation du prix des approvisionnements en turbines : dans un contexte de hausse de la demande liée à la croissance du marché et compte tenu du nombre limité de fournisseurs, le prix des équipements nécessaires à la construction d'une ferme éolienne a significativement augmenté au cours des dernières années. Récemment, une baisse du prix de ces équipements a pu être constatée. Cependant, en fonction de l'évolution future du marché, un risque d'inflation du prix de ces éléments persiste. Une augmentation du prix des turbines serait susceptible de nuire à la rentabilité de certains projets éoliens en développement. Toutefois, ce risque est limité dans la mesure où les décisions d'investissement de THEOLIA sont prises en considération du rendement de l'opération et les commandes d'éoliennes encadrées par des contrats limitant au maximum ces risques. THEOLIA faisant appel à plusieurs fournisseurs, l'environnement concurrentiel permet aussi de limiter cet impact ;
- Le risque lié à la disponibilité des équipements : en fonction de la demande constatée sur le marché, certains fournisseurs pourraient ne plus être en mesure de répondre aux besoins de la Société ou privilégier les acteurs les plus importants du marché. Aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que les principaux fournisseurs du Groupe pourront faire face à leurs engagements dans les délais convenus et que la Société n'aura pas à subir de retard dans la livraison.

Une augmentation du prix des approvisionnements ou une matérialisation du risque lié à la disponibilité des équipements nécessaires à la construction des fermes éoliennes ou toute incapacité d'un fournisseur à respecter ses engagements, notamment en matière de maintenance, sur l'ensemble des zones géographiques où la Société dispose d'installations, pourraient nuire à la rentabilité économique d'un projet et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 4.1.12. Risques liés aux clients

Dans le cadre de ses activités de production d'électricité d'origine éolienne, le Groupe vend son électricité produite à des distributeurs (tels qu'EDF en France), généralement au travers de contrats longue durée (de l'ordre de 15 ans ou plus). Aucune garantie ne peut cependant être donnée quant au fait que ces clients se conformeront à leurs obligations contractuelles. Bien que le Groupe considère que le risque de perte ou d'insolvabilité d'un de ces clients distributeurs soit limité dans la mesure où la plupart des distributeurs historiques sont solidement établis, la survenance d'un tel événement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Dans le cadre de ses activités de vente de fermes éoliennes en exploitation, le Groupe dispose d'une base de clients élargie, composée d'acquéreurs, privés ou publics, individuels, industriels ou financiers. Le Groupe veille à ne pas créer ni entretenir de dépendance vis-à-vis de l'un d'entre eux. Cela lui permet d'identifier et de gérer au mieux l'exposition inhérente à ces activités. Aucune assurance ne peut cependant être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de trouver des acquéreurs pour l'ensemble des parcs et projets éoliens qu'il souhaite vendre. De plus, la vente d'un parc peut être soumise à une condition suspensive d'obtention du financement par l'acquéreur ou du maintien du financement en place. Dans le contexte actuel de crise financière et de difficulté d'accès au financement, aucune garantie ne peut être donnée par le

Groupe quant à la capacité de l'acquéreur à obtenir le financement nécessaire à son acquisition ou à conserver le financement en place. A titre d'exemple, il est rappelé qu'en 2008, le Groupe a annulé deux ventes réalisées fin 2007 du fait de l'incapacité des acquéreurs à obtenir leur financement.

Pour le semestre clos au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires cumulé réalisé avec les dix premiers clients représentait 41,7 % du chiffre d'affaires total du Groupe, celui réalisé avec les cinq premiers clients représentait 32,3 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Le chiffre d'affaires cumulé réalisé au 30 septembre 2009 avec le premier client représentait 42,3% du chiffre d'affaires total du Groupe, celui réalisé avec les cinq premiers clients représentait 69,4% du chiffre d'affaires total du Groupe. Les principaux clients du Groupe sont des acheteurs de l'électricité produite par le Groupe en France, en Allemagne et au Maroc ainsi que des acquéreurs de parcs éoliens.

En général, le Groupe examine régulièrement la solidité financière de ses différents clients, en tenant compte de leur situation financière, de l'expérience passée et d'autres facteurs spécifiques.

#### **4.1.13. Risques liés aux partenariats à l'étranger**

Dans des pays émergents, et notamment au Brésil et en Inde, le Groupe développe et peut être amené à développer ses activités au travers de partenariats avec des intervenants locaux disposant d'une bonne connaissance de la production locale d'énergie éolienne. Le partenaire est notamment chargé de la prospection et de la réalisation de nouveaux projets, notamment en matière de relations avec les autorités locales. Des partenariats permettent au Groupe, en particulier, de bénéficier de l'appui d'équipes expérimentées et solidement implantées localement. En Allemagne et en Italie, le Groupe peut être amené à co-développer certains projets, en partenariat avec un développeur local.

La survenance de désaccords avec un ou plusieurs partenaires pouvant amener à la remise en cause d'un ou plusieurs projets serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

### **4.2. RISQUES LIES A LA SOCIETE**

#### **4.2.1. Risques liés aux cessions d'actifs**

Souhaitant se concentrer sur son activité éolienne, THEOLIA a entamé un programme de cession de ses actifs non-éoliens. Afin de générer de la trésorerie pour financer sa croissance future, le Groupe a également entrepris un plan de cessions de certains actifs et projets éoliens.

Compte tenu des conditions de marché actuelles, des difficultés de trésorerie de nombreux acteurs et de la contraction du marché de crédit, le Groupe ne peut garantir être en mesure de réaliser les cessions programmées, dans les délais prévus et dans des conditions de prix et de garantie en ligne avec les hypothèses que le Groupe a établies et sur lesquelles reposent ses prévisions de trésorerie et de résultat. De plus, le Groupe ne peut garantir que les acheteurs trouveront le financement nécessaire pour réaliser leurs acquisitions. A titre d'exemple, il est rappelé qu'en 2008, le Groupe a annulé deux ventes réalisées fin 2007 du fait de l'incapacité des acquéreurs à obtenir leur financement.

La survenance de ces aléas entraînerait des décalages dans les prévisions de trésorerie du Groupe et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Néanmoins, dans le cas où les cessions prévues se réaliseraient avec retard, le Groupe bénéficie toujours de la possibilité, pour soulager sa trésorerie, de différer certains investissements sur des projets ciblés.

#### **4.2.2. Risques liés à la fluctuation des revenus**

Le Groupe est un développeur et un opérateur international de projets éoliens. Dans le cadre de ses activités, il peut vendre l'électricité produite par ses parcs en opération et vendre des fermes éoliennes. De plus, le Groupe exerce ses activités dans six pays différents. Le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe peuvent donc varier d'un exercice à l'autre.

Pour les neuf premiers mois de 2009, le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 233 millions d'euros contre 76 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2008.

Les revenus du Groupe sont en particulier dépendants des dates de mise en exploitation des fermes et des ventes de fermes éoliennes réalisées sur la période. Ainsi, en 2008, suite à la décision de l'ancienne Direction prise lors du conseil d'administration du 27 août 2008 de limiter au maximum l'activité de vente de fermes éoliennes en Allemagne, aucune vente de fermes éoliennes n'avait été réalisée sur l'exercice. La nouvelle Direction ayant annoncé la reprise de cette activité dès fin 2008, 234 MW de projets et actifs éoliens ont été vendus en 2009.

Les revenus du Groupe en matière de vente d'électricité pour compte propre sont dépendants des conditions climatiques, mais aussi du nombre de MW détenus pour compte propre et mis en service par le Groupe qui génèrent de la vente d'électricité. Compte tenu de la reprise des cessions en Allemagne mise en œuvre depuis début 2009 et de la stratégie du Groupe de vendre les parcs après 2 à 4 ans d'exploitation en France et en Italie, la capacité installée pour le compte du Groupe fluctuera d'un exercice à l'autre.

Par conséquent, la comparaison par exercice ou par période des revenus du Groupe pourrait ne pas refléter l'évolution de ses activités à plus long terme et pourrait s'avérer ne pas être un indicateur pertinent de ses résultats futurs. Aucune garantie ne peut être donnée sur l'adéquation entre les prévisions et les attentes des investisseurs, et les résultats futurs du Groupe.

### 4.2.3. Risques liés à l'effet d'éventuels acquisitions ou investissements

La Société réalise des acquisitions régulières dans le cadre de la prospection et du développement de ses projets éoliens. C'est le cas notamment en Allemagne où la Société acquiert généralement des projets éoliens en fin de développement. Même si la Société considère que ce risque est faible, aucune garantie ne peut être donnée par la Société sur sa capacité à réussir la phase de construction et d'exploitation de ces projets.

Par ailleurs, le Groupe pourrait être amené à réaliser de nouvelles acquisitions ou des investissements liés à des opérations de croissance externe. Aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que la Société parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à mettre en place et maintenir des normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises à la suite de changements de direction. Un échec de ces intégrations ou investissements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

D'une manière générale, le Groupe ne peut garantir, compte tenu notamment du contexte concurrentiel fort, qu'il sera en mesure à l'avenir de réaliser les opérations de croissance externe qu'il envisage. La Société ne peut garantir que les investissements qu'elle envisage seront réalisés aux conditions de coût et de délai escomptés, ou que les investissements, une fois réalisés, se révéleront conformes aux prévisions de la Société. Aucune garantie ne pourra être donnée quant à la rentabilité de ces acquisitions au regard des prix payés.

Une partie de ces acquisitions ou investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions de la Société, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires existants de la Société. Par ailleurs, les modalités de financement de ces acquisitions ou investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur le cours de bourse des actions de la Société et la situation financière du Groupe, notamment en cas de recours à l'endettement.

Au cours de l'année 2009 les principales acquisitions concernent les projets éoliens achetés dans le cadre de l'activité normale de trading en Allemagne. Ces acquisitions représentent approximativement 25 MW.

### 4.2.4. Risques liés à la dépendance à l'égard des collaborateurs clés

Les succès futurs de la Société dépendent de sa capacité à retenir et à motiver ses collaborateurs clés, ainsi qu'à attirer des collaborateurs hautement qualifiés. La Société pourrait ne pas être en mesure d'y parvenir pour maintenir sa compétitivité et sa rentabilité ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

### 4.2.5. Risques liés à la dilution potentielle pour les actionnaires

Au 31 décembre 2009 :

- 3 922 650 bons de souscription d'actions sont en circulation permettant l'émission de 3 997 450 actions nouvelles de la Société ;

- 2 070 611 actions gratuites ont été attribuées permettant à terme l'émission maximale de 2 070 611 actions nouvelles de la Société ;
- 11 538 462 OCEANes ont été émises permettant, en cas de conversion des obligations au prix de 20,8 euros, l'émission de 11 538 462 actions nouvelles de la Société.

Il est précisé que sur les 3 922 650 bons de souscription d'actions en circulation, 3 522 650 (soit 90%) ont un prix d'exercice supérieur ou égal à 12,174 euros.

Au 31 décembre 2009, si toutes les valeurs mobilières donnant accès au capital avaient été exercées, un actionnaire détenant 1% du capital social avant leur exercice aurait vu sa participation passer à 0,69% du capital de THEOLIA:

	Nombre de titres	Nombre d'actions	Dilution potentielle
Situation au 31.12.09		39 895 207	1,00
Emission BSA CS	100 000	118 700	
Situation après l'opération		40 013 907	0,997
Emission de BSA Bis	300 000	356 100	
Situation après l'opération		40 370 007	0,988
Emission BSA 06	167 637	167 637	
Situation après l'opération		40 537 644	0,984
Emission BSA 07	118 730	118 730	
Situation après l'opération		40 656 374	0,981
Emission BSA 08	118 730	118 730	
Situation après l'opération		40 775 104	0,978
Emission BSA PC1	80 460	80 460	
Situation après l'opération		40 855 564	0,976
Emission BSA PC2	37 093	37 093	
Situation après l'opération		40 892 657	0,976
Emission BSA GE	3 000 000	3 000 000	
Situation après l'opération		43 892 657	0,909
Attribution d'actions gratuites	2 070 611	2 070 611	
Situation après l'opération		45 963 268	0,868
OCEANes	11 538 462	11 538 462	
Situation après l'opération		57 501 730	0,694

Lors de ses communiqués du 29 janvier 2009 et du 24 avril 2009, la Société a rappelé la nécessité de restructurer son capital, notamment par le biais de la restructuration de son emprunt convertible ou par l'entrée dans son capital d'un nouvel investisseur. L'une et/ou l'autre de ces opportunités pourraient entraîner une dilution potentielle pour les actionnaires. La Société a annoncé un plan de restructuration le 29 décembre 2009 qui pourrait entraîner une dilution potentielle significative pour les actionnaires.

La réalisation de l'opération de restructuration entraînerait ainsi, pour un actionnaire détenant 1% du capital à ce jour, une baisse de sa participation, qui serait ramenée, s'il ne participe pas à l'augmentation de capital prévue dans le cadre de la restructuration, et selon les scénarios d'augmentation de capital, à un niveau de 0,18% à 0,20% du capital entièrement dilué après prise en compte de tous les instruments dilutifs (comme détaillé au paragraphe 20.8).

## 4.3. RISQUES DE LIQUIDITE

### 4.3.1. Risque de liquidité global

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations à temps ou dans des conditions normales. La Direction Financière du Groupe est responsable de la liquidité, du financement et de la gestion des échéances. Le Groupe gère le risque de liquidité sur une base consolidée compte tenu des besoins opérationnels. La Direction gère la liquidité nette du Groupe sur la base de prévisions compte tenu des flux de trésorerie anticipés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont détenus dans des établissements financiers réglementés de premier plan.

A fin 2008, le Groupe avait consommé l'intégralité de l'emprunt convertible émis fin 2007. L'évolution des conditions de marché rend aléatoire un financement par augmentation de capital, par conversion des bons de souscription d'actions et/ou par recours à l'emprunt.

Dans ce contexte, le Groupe a entrepris de procéder à la cession de ses actifs non stratégiques. Ainsi, de nombreux actifs non-éoliens ont déjà été cédés depuis fin 2008 (Thenergo en décembre 2008, Biocarb en avril 2009, l'activité de développement hydraulique au Canada et deux centrales dispatchables en France en juillet 2009) et les actifs restants sont en cours de cession (le Pôle Environnement France, Ecolutions, un parc solaire en Allemagne). La cession de Thenergo a permis au Groupe de réaliser une rentrée significative de cash en mai 2009 tandis que les autres cessions ont permis d'améliorer la situation de trésorerie en économisant les besoins en fonds de roulement du Groupe.

Le Groupe a également établi un programme de cession de plus de 200 MW d'actifs et projets éoliens afin de renforcer sa position de trésorerie globale et dans le respect de la stratégie mise en place par la nouvelle Direction Générale et approuvée par le Conseil d'Administration. Au 31 décembre 2009, la capacité totale gérée par le Groupe s'élève à 780 MW dont 319 MW pour compte propre et 461 MW gérés pour le compte de tiers. Au cours de l'année 2009, THEOLIA a vendu 144 MW de capacité installée (137 MW en Allemagne et 7 MW en France) sur un total de 234 MW cédés (146 MW en Allemagne et 88 MW en France) (chiffres non-audités).

Le Groupe continue de se concentrer sur la réalisation des cessions prévues et la gestion des coûts. Il s'emploie ainsi à reconstituer des liquidités. En parallèle, le Groupe doit également engager de nouveaux projets de développement éolien afin d'assurer son avenir et de valoriser les fonds investis par ses actionnaires.

Il est précisé que la position de trésorerie disponible au niveau du Groupe est globalement stable depuis le 31 décembre 2008. A cette date, elle atteignait 34 millions d'euros, comparée à 36 millions d'euros au 30 juin 2009 et à 34 millions d'euros au 9 novembre 2009.

Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe dispose, en plus de son emprunt convertible décrit au paragraphe 4.3.5 ci-dessous, de lignes de crédit corporate revolving en Allemagne pour un montant cumulé de 31,5 millions d'euros.

Le Groupe estime, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, que sa trésorerie et équivalents de trésorerie, ses valeurs mobilières de placements, les produits de cession d'actifs, et sa ligne de crédit syndiquée disponibles sont suffisants pour couvrir les dépenses et les investissements nécessaires à son exploitation et le service de sa dette pour les douze prochains mois.

Les dettes de THEOLIA ne font pas l'objet d'un rating financier.

### 4.3.2. Risques liés à l'endettement

Au 31 décembre 2009, l'endettement financier net consolidé atteignait 397,3 millions d'euros (non-audité), comparé à 498,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 et à 215,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 et se décomposait comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2009 (non-audité)	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007 Retraité
Dettes financières	(275 000)	(348 548)	(376 686)	(346 261)
dont financements de projets sans recours sur la maison-mère (voir paragraphe 9.5.1)	(246 000)	(315 992)	(337 090)	(312 508)
Emprunt obligataire convertible	(214 000)	(211 476)	(204 223)	(195 953)
Autres passifs financiers	(4 300)	(9 445)	(8 338)	(377)
Actifs financiers courants	non disponible	137	296	1 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 000	81 762	90 823	326 197
Endettement financier net	<b>(397 300)</b>	<b>(487 570)</b>	<b>(498 128)</b>	<b>(215 267)</b>

Au 31 décembre 2009 et 2008, les dettes financières se répartissaient de la façon suivante :

	31/12/2009 (non-audité)	31/12/2008
Financement de projets sans recours à la maison-mère (voir le paragraphe 9.5.1)	(246 000)	(337 091)
Emprunt garanti par lettre de crédit	(5 000)	(5 255)
Lignes de crédit pour besoin en fonds de roulement	(24 000)	(34 340)
Total dettes financières	<b>(275 000)</b>	<b>(376 686)</b>

Compte tenu du niveau d'endettement du Groupe et du contexte actuel de crise financière, il est précisé que :

- Les emprunts et financements contractés par le Groupe pourraient devenir exigibles en totalité de façon anticipée (voir les paragraphes 4.3.4 et 4.3.5);
- Le niveau d'endettement du Groupe pourrait affecter sa capacité à obtenir à l'avenir les financements nécessaires pour ses dépenses d'investissement ou de croissance externe et limiter sa capacité à réagir aux changements affectant ses activités ou les marchés sur lesquels il opère (voir le paragraphe 4.3.3);
- La position concurrentielle du Groupe pourrait être affaiblie face à des concurrents proportionnellement moins endettés.

Au 31 décembre 2008, les passifs financiers se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Moins de 1 an		De 1 à 5 ans		Plus de 5 ans		TOTAL	
	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts auprès des établissements de crédit	138 339	20 950	96 792	55 478	141 555	32 465	376 686	108 893
Emprunt obligataire convertible	-	14 506	-	65 525	204 223	-	204 223	80 031
Dettes sur location financement	-	-	8	-	-	-	8	-



	Moins de 1 an		De 1 à 5 ans		Plus de 5 ans		TOTAL	
Découverts bancaires et équivalents	4		-		-		4	-
Autres passifs financiers	8 323		-		3		8 326	-
Total Passifs financiers	146 666	35 456	96 800	121 003	345 781	32 465	589 247	188 924

Aucune garantie ne peut être donnée par le Groupe sur sa capacité à faire face aux échéances de remboursement de l'ensemble de ses dettes.

### 4.3.3. Risques liés à l'obtention de nouveaux financements

Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à développer et à financer des projets de centrales de production d'électricité. La Société finance ses projets par fonds propres et par dette. Les financements externes mis en place pour chaque projet sont à recours limités sur les actionnaires de la Société portant le projet et structurés de façon à ce que les flux de trésorerie de chaque projet soient suffisants pour servir la dette (voir paragraphe 9.5.1).

Le Groupe a constaté la contraction du marché du crédit, la dégradation des conditions de financement, ainsi que l'allongement des délais de structuration des dossiers de financement et la nécessité de recourir à des structures en « club deal ». Ces caractéristiques du marché des crédits bancaires ont marqué le deuxième semestre 2008 et ont perduré en 2009. A la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe continue à avoir accès au financement dans les conditions de marché en Italie et en Allemagne.

Cependant, les incertitudes liées à un éventuel remboursement anticipé de l'OCEANE dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 font peser un risque supplémentaire sur la capacité de THEOLIA de maintenir son accès aux financements de projets.

Aucune garantie ne peut être donnée par la Société sur le fait que sa trésorerie disponible ne sera pas affectée par tout événement externe qui aurait des conséquences sur ses recherches de financements tel que des changements dans la politique de crédit de ses principaux banquiers ou un durcissement de l'environnement financier international.

De manière générale, et en particulier dans le contexte actuel, la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de disposer des financements suffisants ou que les conditions de marché seront favorables pour permettre de lever les financements de quelque nature qu'ils soient (bancaires, levées de fonds sur les marchés de capitaux) indispensables au développement de la Société, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

### 4.3.4. Risques liés aux financements en place

Les financements du Groupe sont de 3 types :

- Endettement corporate Groupe : OCEANE (voir le paragraphe 4.3.5) ;
- Endettement corporate Allemagne : ces financements sont assortis de covenants financiers liés notamment au respect de ratios de structure financière de l'emprunteur (ratio dette financière / fonds propres ou dette financière / EBITDA) ;
- Endettement projet : ces financements liés à la construction des parcs éoliens (France, Allemagne, Maroc) sont assortis de covenants financiers liés notamment au respect de ratios de flux de trésorerie (trésorerie générée par l'activité / service de la dette) et de structure financière (dette financière / fonds propres).

Le non respect de certains ratios à la date de clôture des comptes 2008 a été corrigé. En particulier :

- En France, le parc en exploitation pour lequel le ratio de couverture de la dette n'était pas respecté au 31 décembre 2008 a vu son financement restructuré pour assurer la cohérence du financement avec le potentiel éolien long terme du parc ;
- En Allemagne, sur une ligne de financement de 10 millions d'euros sur Natenco GmbH, le prêteur a été informé du non respect du covenant relatif du ratio dettes / fonds propres pour Natenco GmbH au titre de l'exercice clos le 31



décembre 2008 du fait de la suspension des ventes de parcs éoliens sur l'exercice. Le « waiver » relatif à ce financement a été émis en contrepartie d'une augmentation temporaire de la marge du crédit et de l'application d'un covenant financier supplémentaire (dette / EBITDA < 3.00x).

Le Groupe effectue un suivi particulièrement attentif des covenants liés aux emprunts mis en place pour le financement de ses parcs éoliens :

- Pour un parc en exploitation en France et financé de façon indépendante, le ratio minimum semestriel de couverture de la dette n'a pas été respecté sur le premier semestre 2009 du fait des conditions de vent exceptionnellement faibles sur cette période. Sur la base des niveaux de production atteints fin novembre 2009, ce ratio devrait cependant être respecté sur le second semestre 2009. THEOLIA maintient son suivi attentif de ce ratio comme de l'ensemble des ratios des parcs sur les mois à venir.
- Pour un parc en exploitation au Maroc le ratio minimum semestriel de couverture de la dette n'a pas été respecté sur le premier semestre 2009 du fait notamment du décalage sur les premiers jours du second semestre des paiements consécutif à la signature de l'Avenant N°1 au contrat de fourniture et d'achat d'énergie électrique avec l'ONE.

Il est par ailleurs précisé que le Groupe met en place, dans le cadre de ses financements de projets, les garanties habituelles, conformes aux standards de ce type de financement telles que des nantissements d'actions et de comptes bancaires, des cessions de créances ou des gages sur matériel et outillage.

Certains documents de financement prévoient que les opérations récemment menées par la Société dans le cadre de son plan de restructuration (cf. paragraphe 20.8), à savoir la nomination d'un mandataire ad hoc et la conduite de négociations avec les obligataires en vue de la restructuration des OCEANES, constituent des cas de défaut. La Société a obtenu des "waivers" au titre de ces cas de défaut de la part des banques concernées. Pour les fermes suivantes, dont les encours de dettes s'élèvent au total à 41,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 (chiffre non audité) les "waivers" obtenus par la Société sont des "waivers" temporaires, dont elle a demandé la prorogation aux banques concernées :

- Pour le financement de la Centrale Eolienne des Sablons (CESA), la Société a obtenu un "waiver" jusqu'à la plus proche des dates entre le 30 avril 2010 et la fin du mandat ad hoc décrit au paragraphe 20.8.
- Pour le financement de la Centrale Éolienne des Plos (CEPLO), la Centrale Éolienne du Moulin de Froidure (CEMDF) et la Centrale Éolienne de Sallen (CESAL), la Société a obtenu un "waiver" jusqu'à la plus proche des dates entre (i) le 31 mars 2010, (ii) la date de l'assemblée des obligataires devant se tenir dans le cadre de la restructuration décrite au paragraphe 20.8 et (iii) la fin du mandat ad hoc décrit au paragraphe 20.8.

Dans l'hypothèse où la Société ne parviendrait pas obtenir ces "waivers" en bonne et due forme, la banque concernée pourrait prononcer l'exigibilité anticipée au titre de ces financements, ce qui entraînerait un risque de liquidité pour le Groupe.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, aucun cas d'exigibilité anticipée n'a été prononcé au titre des financements sur l'ensemble du Groupe THEOLIA.

Dans l'hypothèse où l'une des sociétés du Groupe ne respecterait pas ses obligations au titre d'un financement, son exigibilité anticipée pourrait être prononcée et constituerait un risque de liquidité pour le Groupe. Les principales clauses de défaut et d'exigibilité incluses dans les contrats de prêt sont les suivants :

- le défaut de paiement des sommes dues au titre du crédit ;
- le défaut de paiement croisé (« cross default ») : exigibilité d'une dette du fait d'un défaut de paiement sur une dette d'une autre société du Groupe
- la violation d'un document de financement et en particulier les clauses de subordination inter-créanciers et de pari passu, la réduction des sûretés ou l'invalidation des autorisations nécessaires à l'exploitation, etc ;
- la mise en œuvre d'une mesure d'exécution par un créancier, tel qu'une saisie sur un des actifs de la société support de projet ;
- la faillite, dissolution, administration provisoire ou liquidation de la société support de projet ;

- un changement de réglementation rendant illégale la poursuite du projet ;
- la nationalisation ou l'expropriation des actifs nécessaires à la réalisation du projet ;
- le dépassement du budget de construction non couvert par les associés de la société support de projet ;
- la survenance d'un événement défavorable significatif ;
- la destruction des actifs principaux du projet ;
- le non respect des ratios d'endettement financier ;
- le non respect des ratios de couverture de service de la dette (Ratios DSCR).

L'obligation de remboursement anticipé de financements rendrait impossible pour la Société la poursuite de l'acquisition ou de développement de projets et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 4.3.5. Risques liés aux OCEANES

THEOLIA a lancé, le 23 octobre 2007, une émission d'OCEANES à échéance au 1er janvier 2014 ayant fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF le 23 octobre 2007 sous le numéro 07-0368.

Le produit brut de l'émission a été de 240 000 009,60 euros, représenté par 11 538 462 obligations (après exercice de la clause d'extension et l'option de sur-allocation) d'une valeur nominale unitaire de 20,80 euros, faisant apparaître une prime de 30% par rapport au cours de bourse de 16 euros des actions de la Société. Le produit net de cette émission s'est élevé à 233 560 009,36 euros.

Au 31 décembre 2008, le Groupe avait consommé l'intégralité des liquidités dégagées par la souscription de cet emprunt. Les obligations sont remboursables en totalité le 1er janvier 2014 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) au prix de 22,5430 euros, soit 108,38% de la valeur nominale des obligations.

Les OCEANES présentent pour la Société un risque de non conversion et un risque d'exigibilité anticipée.

Le risque de non conversion réside dans une évolution du cours de bourse défavorable (inférieur au prix de remboursement à la date d'échéance des OCEANES) qui limiterait le nombre de conversions d'OCEANES en actions THEOLIA, augmentant mécaniquement le montant à rembourser par THEOLIA.

Le risque d'exigibilité anticipée est lié au fait que tout obligataire peut, à son gré, demander le remboursement en numéraire par anticipation de toute ou partie de ses obligations :

- soit le 1er janvier 2012 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) au prix de remboursement anticipé (soit 21,9398 euros) majoré des intérêts, soit un total de 253 151 548 euros ;
- soit, à tout moment, en cas de changement de contrôle de la Société, y compris par voie de fusion, consolidation, regroupement ou opération similaire, au prix de remboursement anticipé majoré des intérêts.

Les obligataires peuvent également, sur décision de l'assemblée des obligataires, rendre exigible la totalité des obligations au prix de remboursement anticipé majoré des intérêts, dans les hypothèses suivantes :

- en cas de défaut de paiement par la Société à sa date d'exigibilité, des intérêts dus au titre de toute obligation, s'il n'est pas remédié à ce défaut par la Société dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de cette date d'exigibilité ;
- en cas d'inexécution par la Société de toute autre stipulation relative aux obligations, s'il n'est pas remédié à cette inexécution dans un délai de 30 jours à compter de la réception par la Société de la notification écrite dudit manquement ;
- en cas de défaut de paiement d'une ou plusieurs autres dettes financières ou de garantie de dettes financières de la Société ou de l'une de ses filiales importantes pour un montant total au moins égal à 1 million d'euros ;

- o en cas d'exigibilité anticipée prononcée à la suite d'un défaut de la Société ou de l'une de ses filiales importantes relatif à une autre dette financière d'un montant supérieur à 1 million d'euros ;
- o au cas où la Société ou l'une de ses filiales importantes ferait l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, se trouverait en cessation de paiement, ferait l'objet d'une liquidation judiciaire ou d'une cession totale de son entreprise ;
- o au cas où les actions de la Société ne seraient plus admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext ou sur un marché réglementé au sein de l'Union Européenne.

Actuellement, la Société anticipe qu'elle aura des difficultés à constituer les liquidités suffisantes pour lui permettre de faire face à ses obligations en cas de demande de remboursement anticipé le 1<sup>er</sup> janvier 2012 de l'intégralité de l'emprunt obligataire. La capacité de la Société à rembourser les obligations pourra être limitée par les lois, les termes de son endettement, ainsi que par les accords qui pourraient être conclus à cette date et qui pourront remplacer, s'ajouter à ou modifier la dette existante ou future de la Société.

Lors de ses communiqués du 29 janvier 2009 et du 24 avril 2009, la Société a rappelé la nécessité de restructurer son capital, notamment par le biais de la restructuration de son emprunt convertible ou par l'entrée dans son capital d'un nouvel investisseur. L'une et/ou l'autre de ces opportunités pourraient entraîner une dilution importante pour les actionnaires.

Consciente de ces risques, la Société a annoncé le lancement d'un plan de restructuration financière, visant notamment à modifier les termes du contrat d'émission des OCEANES. Les principales modalités de ce plan de restructuration sont exposées au paragraphe 20.8 du présent Document de référence. Toutefois, dans l'hypothèse où le plan de restructuration n'aboutirait pas, notamment en raison d'un refus d'approbation du plan de restructuration par la masse des porteurs d'OCEANES ou des actionnaires ou du fait d'un échec de l'augmentation de capital, la Société sera confrontée à un risque de liquidité global.

### 4.3.6. Risques liés aux engagements hors bilan

Les principaux risques sur les engagements hors bilan sont liés à l'octroi de gages et cautions par la Société et présentés dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2008	30/06/2009
Cautions fournisseurs d'éoliennes	36,4 M€	36,4 M€
Gage sur compte de Sicav	9,8 M€	0
Cautions sur le pôle environnement	2M€	2M€
Cautions au titre des lignes de crédit en Allemagne	15 M€	15M€
Garantie de restitution de prix de cession	40,8M€	0

Ces engagements s'ils devaient être réalisés viendraient impacter significativement la trésorerie du Groupe. Toutefois les cautions fournies aux fournisseurs d'éoliennes sont limitées par la mise en place du financement des parcs éoliens concernés.

## 4.4. RISQUES DE MARCHÉ

### 4.4.1. Risques de taux d'intérêt

Le financement des projets éoliens mis en œuvre par le Groupe implique un recours important à l'endettement (65 % à 90 % du coût d'un projet) à taux fixe ou à taux variable. Au 30 juin 2009, l'endettement financier net du Groupe s'élevait à 487,6 millions d'euros, contre 498,1 millions d'euros au 31 décembre 2008. La dette financière au 30 juin 2009 se compose pour 55,5 % de financements de projets sans recours sur la maison-mère (voir paragraphe 9.5.1) et pour 37,1 % de l'emprunt obligataire convertible.

Afin de limiter ce risque d'augmentation significative des taux d'intérêt, pour les contrats de prêts en cours, le Groupe met en œuvre une politique de couverture des risques de taux par le biais de contrats d'échanges de conditions d'intérêt (swaps de taux). D'un point de vue économique, la mise en place de ces swaps de taux permet de convertir des emprunts à taux

variable en emprunts à taux fixe et de se prémunir contre une fluctuation du montant des intérêts à acquitter au titre des contrats de prêts.

Les fermes éoliennes en exploitation bénéficient de taux fixés à long terme. En général, les établissements bancaires demandent une couverture à hauteur de 80 à 100% du montant de financement et sur la totalité de sa durée.

Au 31 décembre 2008, 64,7 % du montant total des emprunts et dettes financières était à taux fixe. Sur la base de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2008, des tests de sensibilité ont été réalisés avec une augmentation de 1% des taux d'intérêt. Ils montrent que la charge financière augmenterait de 1 305 milliers d'euros (aurait un impact sur le résultat avant impôt de 1 305 K€) et se répartirait de la manière suivante :

- Emprunts France : +143 milliers d'euros,
- Emprunts Allemagne : + 1 162 milliers d'euros.

En l'absence de comptabilité de couverture sur instruments financiers la valorisation en « mark to market » des éléments de couverture des taux a généré une perte de 9 M€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

Une hausse importante des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la rentabilité des projets futurs du Groupe et/ou le développement de son portefeuille éolien, et plus généralement sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société, ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le tableau ci-dessous présente la position de l'endettement net exposé aux taux d'intérêts du groupe au 31 décembre 2008 :

31/12/2008	Actifs financiers (selon présentation bilancielle)		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins de un an	53	243	43 547	94 792	-43 494	-94 549	-7 947	0	-51 441	-94 549
Entre un et cinq ans	209	15	56 032	40 760	-55 823	-40 745	0	0	-55 823	-40 745
Au-delà de cinq ans	155	10 078	78 947	62 608	-78 792	-52 530	0	0	-78 792	-52 530
<b>Total</b>	<b>417</b>	<b>10 336</b>	<b>178 526</b>	<b>198 160</b>	<b>-178 109</b>	<b>-187 824</b>	<b>-7 947</b>	<b>0</b>	<b>-186 056</b>	<b>-187 824</b>

#### 4.4.2. Risques de change

La Société est faiblement exposée à ce jour aux risques de change dans la mesure où la majorité de ses opérations est réalisée dans la zone euro (France et Allemagne notamment). Néanmoins, THEOLIA se développe et réalise des investissements dans certains pays où elle sera exposée à un risque de change (Maroc, Inde, Brésil). A ce jour le risque de change est peu significatif. Au 30 juin 2009 :

- 4,70 % de ses actifs étaient libellés en une devise autre qu'en euros.
- 3,24 % de son chiffre d'affaires était libellé en une devise autre qu'en euros.

#### 4.4.3. Risque de contrepartie

La Société ne peut garantir que ses partenaires financiers seront à même de remplir leurs obligations envers la Société en termes de couverture des instruments financiers ou d'assurances notamment. Il existe donc un risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où une contrepartie à un instrument financier ou un assureur viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

## 4.5. RISQUES JURIDIQUES

### 4.5.1. Risques liés à des faits exceptionnels et litiges en cours

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est, ou est susceptible d'être, impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou arbitrales. Des dommages et intérêts sont, ou peuvent être, demandés dans le cadre de certaines de ces procédures affectant la Société ou les sociétés du Groupe. Le Groupe estime à ce jour que la nature ou les montants sur lesquels portent les litiges ou situations contentieuses connus ne devraient pas affecter sa situation financière consolidée de façon significative en cas d'issue défavorable.

THEOLIA a fait l'objet d'une sanction rendue par la Commission des sanctions de l'AMF le 1<sup>er</sup> octobre 2009 plus amplement décrite au paragraphe 20.7.

### 4.5.2. Risques liés aux droits de propriété intellectuelle et industrielle

La Société est titulaire ou dispose valablement des droits d'utilisation des droits de propriété intellectuelle et industrielle, et notamment des marques et noms de domaine qu'elle utilise dans le cadre de ses activités. Le Groupe a mis en œuvre une politique systématique de défense de ses droits mais ne peut être certain que les démarches entreprises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle seront efficaces ou que des tiers ne vont pas contrefaire ou détourner ses droits de propriété intellectuelle.

Étant donné l'importance de la reconnaissance des marques du Groupe, toute contrefaçon ou détournement de ce type pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière du Groupe, ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

### 4.5.3. Risques liés à la réglementation et à son évolution

La législation et la réglementation applicables aux activités de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables sont actuellement favorables au Groupe, par le biais notamment d'obligations d'achat de l'électricité produite imposées aux producteurs/distributeurs historiques, de tarifs d'achat de l'électricité favorables, de systèmes de certificats verts ou encore de mécanismes d'amortissement fiscal accéléré d'une part importante des investissements réalisés.

Bien qu'une politique de soutien aux énergies renouvelables ait été constante au cours des dernières années dans l'ensemble des pays d'implantation du Groupe et qu'en particulier l'Union Européenne rappelle régulièrement son souhait de poursuivre et de renforcer cette politique, le Groupe ne peut garantir qu'elle se poursuivra, et notamment que l'électricité produite par ses futurs sites de production bénéficiera d'une obligation légale d'achat par les producteurs/distributeurs historiques, de tarifs d'achat de l'électricité favorables, du système des certificats verts ou d'autres mesures de soutien ou d'incitation fiscale à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, ou que ces dispositifs ne seront pas modifiés ou réduits à l'avenir. Aucune garantie ne peut être donnée par la Société sur le fait que ces évolutions n'entraîneront pas de coûts supplémentaires ou qu'elles seront en adéquation avec le modèle de développement du Groupe.

Le Groupe, ainsi que chacun de ses sites de production, doivent se conformer à de nombreuses dispositions réglementaires internationales, nationales et locales strictes relatives à la construction des centrales et à leur exploitation. Ces réglementations sont susceptibles d'évolution. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe susceptibles d'augmenter ses dépenses d'investissement ou ses charges (notamment par la mise en place de procédures ou de contrôles et de surveillance supplémentaires), ou encore de constituer un frein au développement du Groupe.

En France, la Société ne peut garantir notamment que les zones de développement éolien correspondront aux projets de développement de la Société ni que l'électricité produite par toutes ses futures centrales éoliennes bénéficiera encore d'une obligation d'achat par EDF et de mesures fiscales leur permettant de faire l'objet d'un amortissement dérogatoire sur douze mois.

Dans ces conditions, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que des modifications rapides ou importantes de la législation nationale, européenne ou internationale n'interviendront pas à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

## 4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à ses activités et susceptibles d'être assurés, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché. A ce titre, le Groupe a acquitté au cours de l'exercice 2009 une somme de 1 580 milliers d'euros de prime d'assurances, comparativement à 1 295 milliers d'euros au cours de l'exercice 2008. Néanmoins, aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que les polices d'assurance du Groupe sont ou seront suffisantes pour couvrir d'éventuelles pertes résultant d'une diminution importante de la production électrique du Groupe due à un endommagement de plusieurs centrales, d'une absence de solutions de remplacement, de délais nécessaires à la mise en place de telles réparations ou remplacement ou alors des conséquences d'une action en justice initiée par un tiers. Si le Groupe était confronté à un dommage important non assuré ou excédant significativement le plafond des dommages garantis, les coûts correspondants pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Les polices d'assurance souscrites par les sociétés du Groupe qui font l'objet d'un financement sont systématiquement auditées dans le cadre des financements mis en place.

Les assureurs effectuant une revue annuelle de leurs polices d'assurances, les primes d'assurance sont susceptibles d'augmenter. En cas de forte augmentation, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de conserver une couverture d'assurances similaire à celle existante ou pourrait la conserver mais à un coût significativement plus élevé, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

La Société bénéficie, auprès de la compagnie d'assurances **AIG Europe**(Chartis), d'une assurance responsabilité civile en cours de construction, et assurance responsabilité civile d'exploitation et responsabilité civile professionnelle qui couvre les sociétés du Groupe en France contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elles pourraient encourir du fait des dommages corporels, matériels ou immatériels résultant de leurs activités. Cette garantie s'exerce notamment en cas de dommages causés à autrui du fait des sociétés couvertes par le contrat d'assurance ou du fait des personnes dont elle doit répondre ou choses dont elles ont la garde.

Par ailleurs, la Société a souscrit auprès de la compagnie **CNA** une assurance relative à la responsabilité civile des mandataires sociaux.

La Société souscrit des polices d'assurance au bénéfice de ses centrales d'énergie pendant leur phase de construction d'une part, et pendant leur phase d'exploitation d'autre part.

Ainsi, la Société souscrit lors de la phase de construction de ses projets les assurances suivantes :

- une assurance couvrant les divers risques de chantier dits « Tous Risques Chantier » : pour la période de construction jusqu'à la réception des ouvrages, cette assurance garantit l'ensemble des intervenants à la construction, y compris l'organisme de financement, le cas échéant, et couvre les dommages matériels, y compris l'incendie, le bris de machines, l'explosion subis par l'ouvrage (matériel et génie civil) et les pertes financières consécutives à un dommage matériel ou à une panne ;
- une assurance « Transport » : dans certains cas, la Société choisit de souscrire également une assurance « Transport » prévoyant la garantie des dommages matériels des biens transportés qui constituent des transports « stratégiques » du fait de l'importance des conséquences sur la bonne marche du chantier et des pertes financières consécutives ;
- une assurance « dommages ouvrage ».

En outre, le Groupe souscrit de nouvelles assurances lorsque la phase d'exploitation commence. Elles couvrent notamment les incendies et risques annexes, les bris de machines, les pertes d'exploitation, la responsabilité civile d'exploitation et les catastrophes naturelles.

Le Groupe bénéficie de garanties contractuelles souscrites par ses sous-traitants garantissant les désordres et dommages dont les constructeurs sont responsables/

Par ailleurs, le Groupe bénéficie généralement de garanties contractuelles données par les fabricants de turbines équipant ses parcs éoliens, couvrant le préjudice subi en cas de fonctionnement défectueux de ces éléments (garanties de disponibilité couvrant les pertes d'exploitation liées à une indisponibilité ainsi que les bris de pièces).

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 5.1. HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

#### 5.1.1. Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale THEOLIA.

#### 5.1.2. Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 423 127 281.

Le code APE de la Société est 3514Z (Distribution et commerce d'électricité) et son numéro SIRET est le 423 127 281 00057.

#### 5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence le 7 juin 1999.

Sa durée est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf cas de dissolution ou de prorogation.

#### 5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé 75 rue Denis Papin à BP 80 199, F – 13 795, Aix-en-Provence, Cedex 3 et son numéro de téléphone est le +33 (0)4 42 904 904.

THEOLIA est constituée en la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

La Société est soumise au droit français.

#### 5.1.5. Historique de la Société

1999	Création de PMB Finance qui deviendra THEOLIA en 2002
Juillet 2002	Inscription de THEOLIA sur le marché libre de la Bourse de Paris
Mai 2005	Acquisition de Ventura, société française de développement de projets éoliens
Juillet 2005	Signature du premier contrat de financement de projet d'un montant de 66 millions d'euros auprès de Royal Bank of Scotland
Janvier 2006	Première acquisition hors de France. THEOLIA acquiert deux centrales éoliennes en exploitation en Allemagne pour une puissance installée totale de 14 MW
Février 2006	Souscription de THEOLIA à l'augmentation de capital de la société Energo à hauteur de 1 983 450 euros. Energo deviendra Thenergo
	THEOLIA a apporté à la société de droit suisse Granit son activité environnementale (composée des sociétés Sodetrex, Ecoval 30 et A+O) de tri-compostage des déchets ménagers et de conception-réalisation d'unités de traitement des eaux résiduaires urbaines et industrielles).
Avril 2006	Nomination de Jean- Marie Santander en qualité de Président Directeur Général de Theolia



31 juillet 2006	Premier jour de cotation des actions THEOLIA sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B
Septembre 2006	Dénouement de l'opération avec Granit conduisant à la cession par THEOLIA des titres Granit qu'elle détenait et à l'apurement du compte courant détenu par THEOLIA dans les comptes de Granit. THEOLIA redevient propriétaire de son pôle environnement
Décembre 2006	Acquisition de Natenco qui dispose d'activités éoliennes en Allemagne, en Inde, au Brésil et en République tchèque
Février 2007	Signature d'un accord de partenariat avec GE Energy Financial Services notamment en vue d'acquérir 165 MW en exploitation en Allemagne
Juin 2007	Admission de Thenergo sur Alternext, suivie d'une augmentation de capital de 65 millions d'euros
Juillet 2007	Confirmation de l'accord avec GE Energy Financial Services. La participation de GE Energy Financial Services dans THEOLIA s'élève à 17,03 %
Septembre 2007	Création de Theolia Emerging Markets pour le développement de projets éoliens dans les pays émergents
	Admission de THEOLIA dans l'indice SBF 120
Octobre 2007	Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANES) d'un montant de 240 millions d'euros
Novembre 2007	Acquisition du groupe Maestrale Green Energy, développeur de projets éoliens en Italie, disposant d'un portefeuille de 500 MW de projets
	Prise de participation de 35,21 % dans Ecolutions, société allemande spécialisée dans le négoce de crédits carbone
Janvier 2008	Acquisition de la Compagnie Eolienne du Détroit (CED) qui détient un droit de jouissance sur un parc éolien de 50,4 MW en exploitation au Maroc
	Admission de THEOLIA dans l'indice Next 150 de NYSE Euronext
Août 2008	Admission de Thenergo sur Euronext Paris et Bruxelles (compartiment C)
Septembre 2008	Changements dans la direction du Groupe : démission de Jean-Marie Santander de ses fonctions de Président Directeur général. Nomination d'Eric Peugeot en tant que Président du Conseil d'Administration et de Marc van't Noordende en tant que Directeur général
	Admission de THEOLIA dans l'indice CAC MID100 de NYSE Euronext
Décembre 2008	Vente de la participation de THEOLIA (24,02 %) dans Thenergo
Janvier 2009	Annonce par la nouvelle direction de la mise en place d'un programme de cession de plus de 200 MW de projets et d'actifs éoliens en France, en Allemagne et en Espagne et de la décision de



	fermer ou de vendre les activités en Espagne, Grèce, République tchèque, Pologne, Croatie et au Canada
Mai 2009	Nomination d'Olivier Dubois en tant que Directeur général délégué
Juin 2009	Vente d'un portefeuille de 32 MW de projets éoliens en France
Août 2009	Vente d'un portefeuille de 100,6 MW de parcs et projets éoliens en Allemagne
Octobre 2009	Vente d'un projet éolien de 9,2 MW en France
Décembre 2009	Annonce de la signature d'accords avec les principaux porteurs d'OCEANES
Décembre 2009	Vente d'un portefeuille de 47 MW en France

## 5.2. INVESTISSEMENTS

### 5.2.1. Principaux investissements du Groupe réalisés au cours des trois derniers exercices

#### 5.2.1.1. Principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (18 mois)

##### Natenco

La Société a acquis en décembre 2006, pour un prix brut de 105 millions d'euros, le groupe Natural Energie Corporation (« Natenco »).

Au moment de l'acquisition, son activité principale était le développement, la construction et l'exploitation de centrales éoliennes pour le compte de tiers. A fin 2006, Natenco disposait d'un portefeuille éolien composé de plus de 140 MW gérés pour le compte de tiers et de 25,6 MW pour son propre compte.

Natenco a également choisi de développer son savoir faire à l'international, avec la création de filiales en France, au Benelux, en Grèce, en République tchèque, au Brésil et en Inde.

##### Theolia Deutschland GmbH

THEOLIA, pour le compte de sa filiale Theolia Deutschland GmbH, a acquis le 16 janvier 2006 deux centrales éoliennes en exploitation en Allemagne totalisant une puissance installée de 14 MW :

- l'unité de Ladbergen, d'une puissance de 6 MW, en service depuis octobre 2005,
- l'unité de Saerbeck, d'une puissance de 8 MW, en service depuis mai 2006.

Ces investissements ont représenté un coût de 16,2 millions d'euros pour 14 MW répartis entre fonds propres (environ 20%) et financements en dette senior (environ 80% contractés auprès des banques).

THEOLIA, pour le compte de sa filiale Theolia Deutschland GmbH, a acquis le 17 mars 2006 une centrale éolienne de 6 MW dans l'état de Brandebourg. Le projet Werbig a été construit et mis en service fin 2006 pour THEOLIA par la société BEC avec un coût d'investissement de 9,4 millions d'euros. Cette somme a été financée par de la dette à hauteur de 8,5 millions d'euros et le solde sur fonds propres.

## Energo/Thenergo

Lors de l'assemblée générale du 24 février 2006, Energo a procédé à une augmentation de capital essentiellement réservée à THEOLIA qui y a souscrit à hauteur de 1 983 450 euros. L'assemblée a également décidé de changer le nom Energo en Theolia Benelux. Cette société est ensuite devenue Thenergo.

Par un acte en date du 22 mai 2006, THEOLIA s'est porté acquéreur des actions détenues par les actionnaires minoritaires hors AEK. Le capital de Theolia Benelux était alors détenu de la manière suivante :

- THEOLIA SA (France) : ..... 91,01%
- Anciens actionnaires d'Energo : ..... 3,43%
- AEK : ..... 5,56%

Il est précisé qu'en décembre 2008, THEOLIA a vendu la totalité de sa participation dans Thenergo (soit 24,02 % du capital compte tenu des différentes augmentations de capital réalisées depuis mai 2006) à Hestiun Limited pour un montant de 15 millions d'euros.

## Theolia Iberica

THEOLIA a acquis, pour le compte de sa filiale Theolia Iberica, le 14 avril 2006, 3 projets de centrales éoliennes (totalisant 29 éoliennes) d'une puissance totale redimensionnée à 58 MW se situant à Almeria. Cette opération bénéficie de permis de construire purgés de tous recours. Le coût de cet investissement est de 9,68 millions d'euros financé sur fonds propres.

### 5.2.1.2. Principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

#### Partenariat avec GE Energy Financial Services

Le 13 février 2007, THEOLIA et GE Energy Financial Services ont signé un accord de partenariat stratégique, autorisé en assemblée générale extraordinaire le 29 juin 2007 et conclu le 2 juillet 2007.

Cet accord prévoit en particulier l'acquisition par THEOLIA de parcs éoliens de GE Energy Financial Services situés en Allemagne et d'une capacité totale installée de 165 MW. L'acquisition a été réalisée sous la forme d'un apport en nature. GE Energy Financial Services a reçu 5 250 000 actions nouvelles de THEOLIA en rémunération de ses apports.

GE Energy Financial Services a également souscrit à une augmentation de capital réservée de 20 millions d'euros en échange de 1 212 000 actions ordinaires nouvelles d'un euro de nominal chacune, émises à un prix de souscription par action de 16,50 euros. Par ailleurs, THEOLIA a émis 3 000 000 bons de souscription d'actions au profit de GE Energy Financial Services, répartis en deux tranches de 1 500 000 BSA, une tranche bénéficiant d'un prix d'exercice de 16,50 euros par bon et l'autre de 17,50 euros par bon.

Au 2 juillet 2007, la participation de GE Energy Financial Services dans THEOLIA s'élevait à 17,03%.

Dans le cadre de cet accord, GE Energy Financial Services a bénéficié de deux sièges au sein du conseil d'administration de THEOLIA. L'assemblée générale des actionnaires de THEOLIA du 29 juin 2007 a approuvé la nomination de deux administrateurs.

Il est précisé que le 19 décembre 2008, GE Energy Financial Services a transféré ses actions THEOLIA à Gama Enerji, une de ses filiales. De ce fait, les deux administrateurs représentant GE Energy Financial Services au sein du Conseil de THEOLIA ont démissionné.

#### Acquisition de la société Maestrale Green Energy en Italie

THEOLIA a conclu le 22 novembre 2007 l'acquisition d'un développeur italien, le groupe Maestrale Green Energy. Cette acquisition s'est conclue pour un prix de 6 761 372 €, auquel seront ajoutés des compléments de prix au fur et à mesure de l'atteinte de certaines réalisations dans l'avancement des projets. Le portefeuille de projets de Maestrale Green Energy représentait, au jour de l'acquisition, 500 MW, situés exclusivement en Italie. L'acquisition a été financée sur fonds propres.

Le portefeuille de Maestrale Green Energy s'appuie sur 14 projets. Sur ces projets, 5 sont dans la phase finale d'obtention des permis et accords. Les 9 autres projets se situent dans les premières phases de développement.

#### Prise de participation dans Ecolutions, société allemande

Le 16 novembre 2007, au travers de sa filiale Theolia Emerging Markets (TEM), le groupe a pris une participation de 35,21% dans le capital de la société allemande Ecolutions, spécialisée dans le négoce de crédits carbone. L'acquisition a été financée sur fonds propres. Le montant de la transaction n'a pas été communiqué conformément aux engagements contractuels avec les vendeurs.

Ecolutions investit dans des projets d'énergies renouvelables en Inde et en Chine permettant la génération de crédits carbone ou certificats de réduction d'émission. Cette société assure le négoce de ces outils pour le compte des sociétés dans lesquelles elle a investi.

#### Acquisitions réalisées par Natenco GmbH en Allemagne

Dans le cadre de ses activités d'achat et de ventes de parcs éoliens, la société Natenco GmbH a acquis certains parcs qui, en raison de leur configuration particulière (puissance, rentabilité, complémentarité géographique, ...) seront conservés et non revendus.

La puissance installée acquise à ce titre s'élève à 20,5 MW pour l'année 2007. Les parcs sont situés notamment dans le Brandenburg et le Rheinland Pfaltz.

#### Mise en service de parcs éoliens en France

Au cours de l'exercice 2007, la société Ventura, filiale de THEOLIA France, spécialisée dans le développement et la construction de parcs éoliens, a achevé la construction de trois parcs éoliens pour une puissance totale de 23,5 MW :

- La Centrale Éolienne de Sablons, 10 MW mis en service le 25 mai 2007,
- La Centrale Éolienne de Moulin de Froidure, 12 MW mis en service le 5 décembre 2007,
- La Centrale Éolienne des Plos, 11, 5 MW mis en service le 18 décembre 2007.

L'investissement global s'élève à 44,4 millions d'euros. Les parcs éoliens sont financés à environ 20% par de la dette bancaire.

Au total en 2007, le Groupe a acquis 185,5 MW en exploitation en Allemagne et mis en service 33,5 MW en France, portant sa capacité installée à 283,1 MW.

### 5.2.1.3. Principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

#### Acquisition de la Compagnie Eolienne du Détroit au Maroc

Le 4 janvier 2008, la Société via Theolia Emerging Markets, a acquis, au Maroc, pour un montant de 45 millions d'euros financé par fonds propres, 100 % des titres de la Compagnie Eolienne du Détroit (CED) qui a conclu, le 2 octobre 1998, avec l'Office National d'Electricité du Maroc (ONE) les contrats suivants :

- Un contrat de transfert de jouissance, transférant à CED les droits de jouissance relatifs à un parc éolien comprenant 84 éoliennes pour une puissance totale installée de 50,4 MW, mis en service en 2000 et situé à Tétouan ;
- Un contrat de fourniture et achat d'énergie électrique, fixant les modalités et conditions de rachat par l'ONE de la totalité de la production électrique du parc.

A partir du 30 août 2010, l'ONE pourra, à tout moment, si des circonstances économiques l'exigent, résilier le contrat de fourniture et achat d'énergie électrique. Dans ce cas, l'ONE devra verser à CED une indemnité de l'ordre de 12-13 millions d'euros en 2010, diminuant ensuite au fur et à mesure des années, conformément aux termes contractuels. Il est précisé que la résiliation anticipée du contrat de fourniture et achat d'énergie électrique entraîne automatiquement la résiliation du contrat de transfert de jouissance. A titre indicatif, le chiffre d'affaires de CED représente 3% du chiffre d'affaires du Groupe

au 30 juin 2009. Des négociations avec l'ONE sont actuellement en cours concernant la possibilité de développer d'autres projets au Maroc.

#### Mise en service d'une ferme éolienne de 8 MW en France

En décembre 2008, THEOLIA a mis en service la Centrale Eolienne de Sallen, située dans le Calvados, en Normandie. Le développement de ce projet avait commencé en mars 2002. Le permis de construire, déposé en juin 2004, a été obtenu en juillet 2005. Les travaux de construction avaient débuté en décembre 2007.

#### Acquisition de deux parcs éoliens en France

Au cours du premier trimestre 2008, dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel avec des anciens associés fondateurs de Natenco SAS, filiale du Groupe, THEOLIA a réalisé l'acquisition de deux parcs éoliens dans le nord de la France : Bel Air et Plateau. Chaque parc dispose d'une puissance installée de 6,9 MW en exploitation. Ces parcs éoliens étaient construits par NATENCO SAS, pour compte de tiers, lesquels ont été dans l'incapacité d'apporter les fonds propres pour le maintien des financements en cours. Le Groupe a donc récupéré la propriété de ces parcs éoliens pour le montant des comptes courants, à savoir les fonds propres investis dans ces deux parcs. Il s'agit donc d'une acquisition sur fonds propres du Groupe d'un montant équivalent aux fonds propres nécessaires à la structuration financière des réalisations.

A partir de mi-2008, le Groupe a enregistré des tensions importantes sur sa trésorerie, conséquence d'une stratégie ambitieuse de croissance externe, de l'absence de ventes de fermes éoliennes en Allemagne et de la crise financière. Cette situation a limité les investissements réalisés au cours de la période. Les investissements réalisés concernent principalement l'avancement de projets éoliens en cours de développement en France et en Italie, ainsi que l'acquisition de deux projets en France et de trois projets en Italie.

### 5.2.2. Principaux investissements du Groupe en cours pour 2009

#### Augmentation de la participation dans Theolia Emerging Markets

La Société THEOLIA SA a procédé au rachat des titres de la société Theolia Emerging Markets détenus par Jean-Marie Santander. Cette opération a été réalisée à la valeur nominale des titres soit 10 millions de Dirhams financés sur fonds propres.

Les conditions suspensives incluses dans le contrat signé fin 2008 ont été levées le 14 janvier 2009. Depuis cette date, le Groupe détient 95,24 % des titres de Theolia Emerging Markets, contre 47,62 % auparavant.

Comme indiqué dans le communiqué du 17 novembre 2008, il est rappelé que le projet d'introduction en bourse de Theolia Emerging Markets a été annulé.

#### Poursuite des investissements dans les projets éoliens en cours de développement

Depuis octobre 2008, le Groupe a pris de nombreuses initiatives afin de reconstituer ses disponibilités : reprise des ventes de fermes éoliennes en opération en Allemagne, cessions de certaines entités non-éoliennes, ventes de parcs et projets éoliens en France et en Allemagne, réduction des effectifs et des coûts de structure. En conséquence, la variation nette de trésorerie sur le premier semestre 2009 était très significativement moins élevée qu'au cours de l'ensemble de l'exercice 2008 (-9 099 milliers d'euros à comparer à -233 567 milliers d'euros).

Le Groupe met tout en œuvre pour maintenir cette tendance positive, notamment grâce à la poursuite de la réalisation de son plan de désinvestissement des activités non-éoliennes d'une part, de son programme de cessions de 234 MW de parcs et projets éoliens en France, en Allemagne et en Espagne d'autre part.

Ses efforts permettent au Groupe de poursuivre, en parallèle, ses investissements dans de nouveaux projets de développement éolien dans le cadre de sa nouvelle stratégie afin d'assurer son avenir et de valoriser les fonds investis par ses actionnaires. Les investissements réalisés concernent principalement l'avancement de projets éoliens en cours de développement en France et en Italie.

Au 31 décembre 2009, les projets en développement du Groupe se répartissent comme suit :

(en MW)	Prospection	Développement	Permis déposés	Permis obtenus	En construction	Total (1)	
<b>Europe</b>							
France	841	270	62	33*	-	1 206	60 %
Italie	85	90	171	75*	27	448	22 %
Allemagne	48	9	27	6*	4	94	5 %
<b>Reste du monde</b>							
Inde (2)				152	13	165	8 %
Brésil	100					100	5 %
<b>Total</b>	<b>1 074</b>	<b>369</b>	<b>260</b>	<b>266</b>	<b>44</b>	<b>2 013</b>	
	54 %	18 %	13 %	13 %	2 %		

(1) Le portefeuille ci-dessus ne tient pas compte des projets dont le permis de construire a été refusé ou qui font actuellement l'objet d'un recours par la Société.

(2) Joint-venture à 50/50 ; chiffres indiqués en base 50 %.

\*Permis purgés de recours de tiers

Au total, le portefeuille de projets éoliens en développement du Groupe s'élève à 2 013 MW au 31 décembre 2009. Cette capacité reflète le taux de détention effectif du projet par le Groupe (ce calcul de la détention effective du projet a eu pour conséquence d'exclure la quote part non détenue par le groupe, pour un total de 250 MW), exclut les projets pour lesquels un recours est en cours (225 MW) et ceux qui ont été cédés pendant la période (90 MW (chiffre non-audité)).

### 5.2.3. Principaux investissements planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction

Au cours du second semestre 2009, le Groupe poursuit ses investissements dans ses projets en cours de développement, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Le Groupe se réserve, en outre, la possibilité, le cas échéant, de procéder, dans la mesure de sa capacité financière, à des opérations de croissance externe rigoureusement sélectionnées, relevant principalement de l'acquisition de projets, qui contribueraient à accélérer son développement.

Dans le cadre de son activité de trading en Allemagne, la Société a communiqué le 19 janvier 2010 un objectif de 100 MW de permis acquis et de capacité vendus en 2010.

## 6. APERÇU DES ACTIVITES

### 6.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

Créé en 1999, inscrit au marché libre en 2002 et coté sur Eurolist depuis le 31 juillet 2006, THEOLIA est un acteur international indépendant du secteur de l'énergie éolienne : le Groupe développe, construit, exploite et vend des fermes éoliennes.

(en milliers d'euros)		Neuf premiers mois 2009	Neuf premiers mois 2008	31/12/2008	31/12/2007 Publié	31/12/2007 retraité IFRS 5
Activités éoliennes	Vente d'électricité d'origine éolienne pour compte propre	37 157	39 930	55 540	26 883	26 883
	Vente d'électricité d'origine éolienne pour compte de tiers	168 023	9	43 454	27 028	27 028

(en milliers d'euros)		Neuf premiers mois 2009	Neuf premiers mois 2008	31/12/2008	31/12/2007 Publié	31/12/2007 retraité IFRS 5
	Construction - Ventes de fermes éoliennes à des tiers	26 102	32 882	(18 236)	218 423	218 423
Activité non éolienne		1 435 (1)	3 252 (1)	(10 802)	34 147	15 800
<b>chiffre d'affaires consolidé</b>		<b>232 717 (1)</b>	<b>76 072 (1)</b>	<b>69 956</b>	<b>306 481</b>	<b>288 134</b>

(1) Retraité suite à l'application de la norme IFRS 5 concernant les activités arrêtées ou en cours de cession.

Le Groupe sélectionne ses zones d'implantation géographique en fonction de leur potentiel de croissance et de leur politique légale et réglementaire en matière d'énergie renouvelable.

Ainsi, THEOLIA concentre ses activités dans trois des quatre marchés les dynamiques ou avec un parc éolien bien développé en Europe de l'Ouest : la France, l'Italie et l'Allemagne.

Par ailleurs, le Groupe a établi des positions dans certains pays émergents ciblés (le Maroc, l'Inde et le Brésil), qui sont considérés comme de potentiels relais de croissance.

Cette diversification géographique permet au Groupe de limiter son exposition aux risques relatifs aux conditions climatiques et aux risques réglementaires.

Au 31 décembre 2009, le portefeuille éolien de THEOLIA s'élève à 2 793 MW, dont 319 MW en exploitation pour compte propre, 461 MW gérés pour le compte de tiers et 2 013 MW de projets en développement.

Les capacités installées du Groupe se répartissent comme suit au 31 décembre 2009. Les MW détenus pour compte propre sont exprimés en capacité nette selon le pourcentage de participation de Theolia dans chaque société support de projet.

(en MW)	MW détenus pour compte propre	MW gérés pour compte de tiers	Total
France	73	35	108
Allemagne	195	426	621
Maroc	50	-	50
Total	319	461	780

Les projets en développement du Groupe se répartissent comme suit au 31 décembre 2009 <sup>(1)</sup> :

(en MW)	Prospection	Développement	Permis déposés	Permis obtenus	En construction	Total <sup>(1)</sup>	
<b>Europe</b>							
France	841	270	62	33*	-	1 206	60 %
Italie	85	90	171	75*	27	448	22 %
Allemagne	48	9	27	6*	4	94	5 %
Total Europe	974	369	260	114	31	1 748	
	56%	21%	15%	7%	2%		
<b>Reste du monde</b>							
Inde <sup>(2)</sup>				152	13	165	8 %

(en MW)	Prospection	Développement	Permis déposés	Permis obtenus	En construction	Total <sup>(1)</sup>	
Brésil	100					100	5 %
Total	1 074	369	260	266	44	2 013	
	54 %	18 %	13 %	13 %	2 %		

(1) Le portefeuille ci-dessus ne tient pas compte des projets dont le permis de construire a été refusé ou dont la décision fait actuellement l'objet d'un recours par la Société.

(2) Joint-venture à 50/50 ; chiffres indiqués en base 50 %.

\*Permis purgés de recours de tiers

Au total, le portefeuille de projets éoliens en développement du Groupe s'élève à 2 013 MW au 31 décembre 2009. Cette capacité reflète le taux de détention effectif du projet par le Groupe (ce calcul de la détention effective du projet a eu pour conséquence d'exclure la quote part non détenue par le groupe, pour un total de 250 MW), exclut les projets pour lesquels un recours est en cours (225 MW) et ceux qui ont été cédés pendant la période (90 MW (chiffre non audité)).

En moyenne, le Groupe considère qu'une période de 4 à 7 ans est nécessaire de la prospection initiale du site d'implantation à la mise en service d'une centrale éolienne, même si des écarts sont généralement constatés d'un pays à un autre, compte tenu de la réglementation en vigueur dans chaque pays. Chaque étape du développement est décisive et comporte des risques, notamment l'obtention du permis de construire ou du financement. Cependant, les projets du Groupe sont développés avec le plus grand soin, en collaboration avec les services de l'Etat et les collectivités locales, en concertation avec les populations riveraines. Le Groupe dispose également d'une large palette d'experts opérationnels, spécialistes de chacune de phases du développement.

Les compétences du Groupe couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur éolien : de l'identification des sites à la gestion opérationnelle des fermes construites, en passant par le processus d'obtention des permis de construire et autres autorisations, la sélection des turbines les plus appropriées à chaque site, la mise en place du financement, la gestion du projet, la construction et la vente des parcs en exploitation.

L'environnement de marché est actuellement favorable à l'énergie éolienne dans les zones d'implantation du Groupe. Les politiques nationales et internationales soutiennent le développement des énergies renouvelables et le Groupe estime que ce contexte favorable devrait se maintenir dans les prochaines années.

## 6.2. MARCHE ET POSITION CONCURRENTIELLE

### 6.2.1. Le marché mondial de l'énergie éolienne

Le marché mondial de l'énergie éolienne est en forte expansion : entre 2004 et 2008, le nombre de MW installés chaque année a été en croissance moyenne de 36,4 %.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la capacité installée cumulée et de la capacité installée annuellement dans le monde depuis 2004 :

	MW installés dans le monde au cours de l'année	Croissance annuelle (en %)	Capacité installée mondiale cumulée en fin d'année	Croissance annuelle (en %)
2004	8 154		47 912	
2005	11 542	42 %	59 399	24 %
2006	15 016	30 %	74 306	25 %
2007	19 791	32 %	94 005	27 %
2008	28 190	42 %	122 158	30 %
<b>Croissance moyenne sur 5 ans</b>		<b>36,4 %</b>		<b>24,8 %</b>

Source : BTM Consult APS mars 2009.

Au 31 décembre 2008, les principaux pays en termes de capacité éolienne installée cumulée étaient les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Espagne, la Chine, l'Inde, l'Italie et la France.

Le tableau ci-dessous présente les dix principaux pays mondiaux en termes de capacité éolienne installée (en gris, les pays où THEOLIA est présent) :

	Capacité installée cumulée fin 2007	MW installés en 2008	% de la capacité installée en 2008 dans le monde	Capacité installée cumulée fin 2008	% de la capacité installée cumulée mondiale
Etats-Unis	16 879	8 358	29,6 %	25 237	20,7 %
Allemagne	22 277	1 665	5,9 %	23 942	19,6 %
Espagne	14 714	1 739	6,2 %	16 453	13,5 %
République populaire de Chine	5 875	6 246	22,2 %	12 121	9,9 %
Inde	7 845	1 810	6,4 %	9 655	7,9 %
Italie	2 721	1 010	3,6 %	3 731	3,1 %
France	2 471	1 200	4,3 %	3 671	3,0 %
Royaume Uni	2 394	869	3,1 %	3 263	2,7 %
Danemark	3 088	71	0,3 %	3 159	2,6 %
Portugal	2 150	679	2,4 %	2 829	2,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>80 414</b>	<b>23 647</b>		<b>104 061</b>	
<b>% de la capacité installée mondiale</b>	<b>85,5 %</b>	<b>83,9 %</b>		<b>85,2 %</b>	

Source : BTM Consult APS mars 2009.

Ces dix principaux pays recensent plus de 85 % des capacités installées dans le monde. Avec 65 971 MW installés fin 2008, l'Europe est le principal marché éolien dans le monde, devant les Amériques (28 918 MW) et l'Asie (22 174 MW).

THEOLIA, développeur et opérateur de projets éoliens en Europe de l'Ouest, est présent dans trois des quatre pays les plus dynamiques ou disposant d'un parc éolien déjà bien développé en Europe de l'Ouest : l'Allemagne, l'Italie et la France.

## 6.2.2. Les perspectives de croissance

Le marché mondial de l'énergie éolienne présente d'attrayantes perspectives de croissance. Le potentiel de développement de la filière éolienne dans le monde pour les années 2009 à 2013 est illustré dans le tableau suivant (en gris, les pays où THEOLIA est présent) :

	Capacité installée cumulée à fin 2008	Capacité installée en 2008	Prévisions 2009-2013 (incluant l'offshore)					Capacité installée entre 2009 et 2013	Capacité installée cumulée à fin 2013
			2009	2010	2011	2012	2013		
Etats-Unis	25 237	8 358	6 000	8 500	10 000	13 000	14 500	52 000	77 237
Canada	2 371	526	1 000	1 200	1 500	2 000	2 500	8 200	10 571
Reste des Amériques	1 310	643	650	750	950	1 200	1 300	4 850	6 160
<b>Total Amériques</b>	<b>28 918</b>	<b>9 527</b>	<b>7 650</b>	<b>10 450</b>	<b>12 450</b>	<b>16 200</b>	<b>18 300</b>	<b>65 050</b>	<b>93 968</b>
Allemagne	23 933	1 665	1 600	1 800	2 400	2 500	3 000	11 300	35 233
Espagne	16 453	1 739	2 000	2 000	2 500	2 000	2 500	11 000	27 453
France	3 671	1 200	1 600	1 800	2 100	2 500	2 700	10 700	14 371
Royaume-Uni	3 263	869	1 600	2 000	2 200	2 500	2 800	11 100	14 363
Italie	3 731	1 010	1 100	1 200	1 500	1 500	1 500	6 800	10 531



	Capacité installée cumulée à fin 2008	Capacité installée en 2008	Prévisions 2009-2013 (incluant l'offshore)					Capacité installée entre 2009 et 2013	Capacité installée cumulée à fin 2013
			2009	2010	2011	2012	2013		
Portugal	2 829	679	900	1 000	1 000	1 000	1 200	5 100	7 929
Danemark	3 159	71	325	300	100	500	150	1 375	4 534
Pays-Bas	2 222	499	250	300	250	400	400	1 600	3 822
Reste de l'Europe	6 710	1 447	2 205	3 105	3 850	5 180	5 900	20 240	26 950
<b>Total Europe</b>	<b>65 971</b>	<b>9 179</b>	<b>11 580</b>	<b>13 505</b>	<b>15 900</b>	<b>18 080</b>	<b>20 150</b>	<b>79 215</b>	<b>145 186</b>
République populaire de Chine	12 121	6 246	7 300	7 500	8 500	9 000	10 500	42 800	54 921
Inde	9 655	1 810	2 100	2 500	3 500	3 750	4 000	15 850	25 505
Reste de l'Asie	398	145	250	300	400	650	800	2 400	2 797
<b>Total Asie</b>	<b>22 174</b>	<b>8 201</b>	<b>9 650</b>	<b>10 300</b>	<b>12 400</b>	<b>13 400</b>	<b>15 300</b>	<b>61 050</b>	<b>83 224</b>
<b>Total OCDE – Pacifique</b>	<b>4 256</b>	<b>1 051</b>	<b>1 100</b>	<b>1 350</b>	<b>1 600</b>	<b>1 900</b>	<b>2 250</b>	<b>8 200</b>	<b>12 456</b>
Reste du monde	840	232	645	1 035	1 470	1 810	2 520	7 480	8 320
<b>Capacité nouvelle installée par année</b>		<b>28 190</b>	<b>30 625</b>	<b>36 640</b>	<b>43 820</b>	<b>51 390</b>	<b>58 520</b>	<b>220 995</b>	<b>343 153</b>
<b>Capacité installée cumulée en fin d'année</b>	<b>122 158</b>								<b>343 153</b>

Source : BTM Consult APS mars 2009.

La capacité installée cumulée mondiale devrait dépasser les 343 000 MW d'ici fin 2013, soit près du triple de la capacité à fin 2008. Les capacités installées annuellement dans le monde devraient également croître à un rythme soutenu, avec des fortes disparités entre les régions et les pays.

L'Europe, marché cœur de THEOLIA, devrait conserver sa position de marché le plus important avec plus de 145 000 MW installés à fin 2013.

### 6.2.3. Les facteurs de croissance

La croissance du marché de l'énergie éolienne est principalement soutenue par les besoins des différents pays de sécuriser leurs approvisionnements en énergie, la montée des préoccupations environnementales et les importants progrès technologiques.

#### Sécurisation des approvisionnements en énergie

La demande mondiale en matière d'énergie augmente rapidement, ce qui nécessitera d'importants investissements dans de nouvelles capacités de production électrique et en infrastructures de réseau. Au contraire, les approvisionnements en combustibles fossiles conventionnels sont contraints et incertains, certains combustibles étant de plus en plus difficiles à extraire, et les prix des matières sont volatiles, notamment ceux du pétrole. Ainsi les Etats non producteurs de pétrole, anticipant de tensions durables sur le prix du baril, cherchent à réduire leur dépendance énergétique vis-à-vis de combustibles importés à prix fluctuants, provenant parfois de zones où les conflits et l'instabilité politique menacent la sécurité des approvisionnements, ce qui les incite à accélérer le développement des énergies renouvelables.

A ce titre, l'énergie éolienne offre de nombreux avantages. Elle est toujours disponible et issue d'une matière première « gratuite », le vent. Elle suit des rythmes de production prévisibles et anticipés, à des tarifs préalablement évalués.

De plus, les parcs éoliens peuvent être déployés plus rapidement que les unités de production électrique conventionnelles. La construction d'une importante unité de production électrique conventionnelle peut nécessiter plus de dix ans en moyenne

et ne commencera à produire de l'électricité qu'à partir de la mise en service complète de la centrale. Au contraire, une ferme éolienne peut être construite dans des délais très inférieurs et pourra produire de l'électricité dès le raccordement de la première éolienne au réseau.

### Montée des préoccupations environnementales

La préservation de l'environnement est aujourd'hui devenue une préoccupation importante à travers le monde. La prise de conscience croissante des particuliers et des pouvoirs publics des problématiques environnementales a favorisé le développement des énergies renouvelables.

L'énergie éolienne produit de l'électricité « propre », sans émission de dioxyde de carbone pendant son exploitation. Elle contribue ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Comme les autres sources d'énergie renouvelables, cette technologie est basée sur l'utilisation de forces naturelles. Elle n'a pas d'effet négatif sur la qualité de l'air, contrairement aux combustibles fossiles conventionnels, et n'utilise quasiment pas d'eau pour son exploitation. Enfin, elle ne produit pas de déchets difficiles à stocker comportant des risques pour les générations futures.

L'énergie éolienne est l'une des technologies les plus respectueuses de l'environnement. Ses impacts visuels et sonores, ainsi que ses effets sur la faune et la flore locale sont précisément mesurés lors des phases initiales de développement des projets éoliens. Il est à noter que des progrès significatifs ont été réalisés ces dernières années pour améliorer les performances dans ces domaines, notamment en matière de localisation des fermes et de design des turbines.

### Progrès technologiques

L'importante innovation technologique dont a bénéficié l'industrie éolienne au cours des dernières années a conduit à une forte réduction des coûts d'approvisionnement et à une amélioration significative de l'efficacité des matériels. Les turbines sont de plus en plus fiables et efficaces. Ces facteurs contribuent au développement des énergies renouvelables.

## 6.2.4. Les principaux fournisseurs de turbines dans le monde

Le marché mondial des fournisseurs de turbines reste très concentré. En 2008, les dix principaux fournisseurs de turbines ont produit plus de 84 % des capacités produites dans le monde au cours de l'année. Ce chiffre s'élevait à plus de 96 % en 2004. Le tableau ci-dessous présente les dix principaux fournisseurs de turbines dans le monde :

	Capacité produite cumulée fin 2007	Capacité produite en 2008	En % de la capacité produite en 2008	Capacité produite cumulée fin 2008
VESTAS (Danemark)	29 508	5 581	17,8 %	35 089
GE WIND (Etats-Unis)	12 979	5 239	16,7 %	18 218
GAMESA (Espagne)	13 306	3 373	10,8 %	16 679
ENERCON (Allemagne)	13 770	2 806	9,0 %	16 577
SUZLON (Inde)	4 724	2 526	8,1 %	7 250
SIEMENS (Danemark)	7 002	1 947	6,2 %	8 949
SINOVEL (Chine)	746	1 403	4,5 %	2 148
ACCIONA (Espagne)	1 671	1 290	4,1 %	2 961
GOLDWIND (Chine)	1 457	1 132	3,6 %	2 589
NORDEX (Allemagne)	3 886	1 075	3,4 %	4 960
Autres	11 269	4 955	15,8 %	16 225
<b>TOTAL</b>	<b>100 317</b>	<b>31 326</b>	<b>100 %</b>	<b>131 644</b>

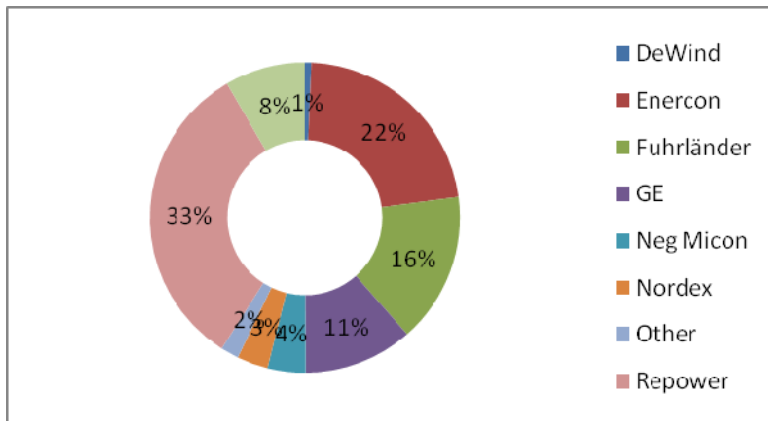
Source : BTM Consult APS mars 2009.

Pour ses approvisionnements en turbines, le Groupe favorise une approche au cas par cas dans laquelle les turbines sont sélectionnées pour chaque site afin d'optimiser la performance en fonction des spécificités du site. Cette approche favorise la multiplication des fournisseurs et leur mise en concurrence.

La Société n'a pas conclu de contrat cadre pour ses approvisionnements en turbines et n'est donc pas contrainte par des engagements commerciaux et financiers importants sur le long terme. Cette politique expose cependant le Groupe à un risque d'approvisionnement et/ou de prix (voir le paragraphe 4.1.11)

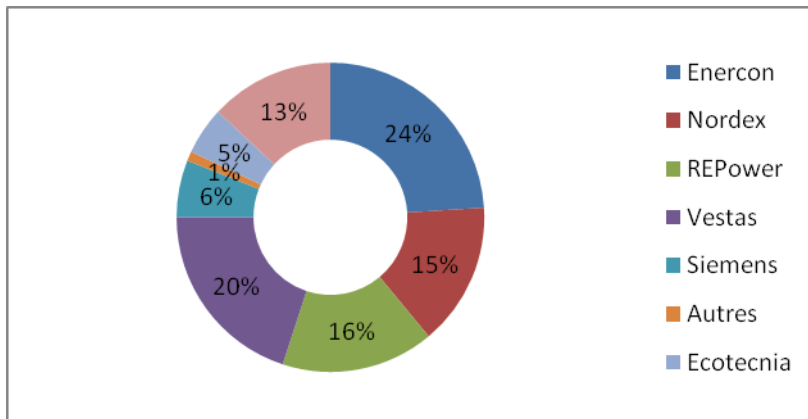
Sur l'ensemble de la base installée du Groupe (soit 780 MW pour compte propre et compte de tiers au 31 décembre 2009), REPower était le principal turbinier représenté avec 33 % des MW installés, Enercon, Fuhrländer et GE étant les suivants avec respectivement 22, 16 et 11 % des MW installés.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des turbines installées pour l'ensemble de la capacité installée du Groupe au 30 juin 2009 :



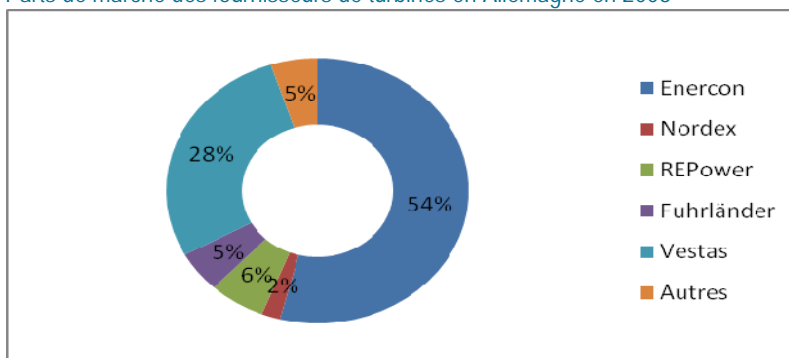
En France et en Allemagne, les parts de marché des fournisseurs de turbines se répartissent de la manière suivante :

Parts de marché des fournisseurs de turbines en France en 2008



Source : BTM Consult APS mars 2009.

Parts de marché des fournisseurs de turbines en Allemagne en 2008



Source : BTM Consult APS mars 2009.

## 6.2.5. Les principaux opérateurs de fermes éoliennes dans le monde

Les quinze principaux opérateurs de fermes éoliennes mondiaux se répartissent de la manière suivante (à fin mars 2009)

	Capacité installée totale à fin 2008 (en MW)	Rang	Part de marché
Iberdrola Renovables (Espagne)	8 960	1	7,3 %
FPL Energy (Etats-Unis)	6 374	2	5,2 %
EDP Renovaveis (Portugal)	5 052	3	4,1 %
Acciona Energy (Espagne)	4 566	4	3,7 %
Long Yuan Electric Power (Chine)	2 924	5	2,4 %
Datang Corporation (Chine)	2 154	6	1,8 %
EDF Energies Nouvelles (France)	2 031	7	1,7 %
Endesa (Espagne)	1 925	8	1,6 %
E.ON Climate and Renewables (Allemagne)	1 890	9	1,5 %
Eurus Energy (Japon)	1 722	10	1,4 %
Babcock Brown Windpartners (Australie)	1 530	11	1,3 %
MidAmerican Energy (Etats-Unis)	1 284	12	1,1 %
International Power (Royaume-Uni)	1 223	13	1,0 %
AES (Etats-Unis)	1 213	14	1,0 %
Cielo Wind Power (Etats-Unis)	1 148	15	0,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>43 996</b>		<b>36 %</b>

Source : BTM Consult APS mars 2009.

Les 43 996 MW exploités par les 15 principaux opérateurs de fermes éoliennes dans le monde représentent 36 % de la capacité installée mondiale à fin 2008.

Les principaux concurrents du Groupe sont des producteurs et/ou distributeurs européens historiques d'électricité, comme Iberdrola Renovables, Acciona, EDF Energies Nouvelles, Endesa ou EDP Renovaveis, ainsi que des utilities américaines telles que FPL Energy, et chinoises.

Au sein de ce marché, THEOLIA offre la double spécificité d'être l'un des rares acteurs indépendants non contraint, comme des sociétés appartenant à des groupes producteurs d'énergies conventionnelles, par l'obligation d'atteindre un certain niveau d'énergie verte, et d'être un *pure player* dans le secteur éolien, le Groupe ayant engagé un processus de cession complète de ses activités non-éoliennes.

## 6.3. ENVIRONNEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

### 6.3.1. Le cadre international

Les émissions de gaz à effet de serre sont impliquées dans le réchauffement climatique de la planète. Les énergies renouvelables contribuant à la diminution de ces émissions, le marché des énergies renouvelables devrait connaître une croissance importante, soutenue par un environnement législatif et réglementaire favorable.

La protection de l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre bénéficient d'une volonté politique croissante. Plusieurs traités ont ainsi été ratifiés en vue de mettre en place des mesures en faveur de l'environnement.

En juin 1992, lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en présence d'une centaine de chefs d'Etat et de gouvernement et de plus de 1 500 organisations non gouvernementales, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adoptée. Ce traité, non juridiquement contraignant, vise à encourager les pays développés à stabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre. Il est entré en vigueur en 1994 et a été ratifié par 189 pays.

En décembre 1997, le Protocole de Kyoto vient intensifier et préciser les modalités de la lutte contre le réchauffement climatique. Par ce traité juridiquement contraignant, chaque pays signataire s'est engagé à procéder à des réductions spécifiques de six gaz à effet de serre. L'objectif était d'atteindre une réduction globale de 5,2 % des émissions des gaz à effet de serre d'ici 2012 par rapport aux niveaux de 1990. Le traité est entré en vigueur en 2005 et a été ratifié par 172 pays, à l'exception notable des Etats-Unis. Il a inscrit la promotion de l'électricité à partir des énergies renouvelables au premier rang de ses priorités.

Contre toute attente, la Conférence de Copenhague, qui s'est tenue en décembre 2009, n'a pas prorogé les engagements de Kyoto. Le texte de Copenhague, non juridiquement contraignant, ne comporte aucun engagement chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre, se contentant de prôner la "coopération" pour atteindre un pic des émissions "aussi tôt que possible". Une proposition annexée à l'accord de Copenhague appelle cependant la communauté internationale à conclure un traité contraignant d'ici fin 2010.

### 6.3.2. La réglementation communautaire

La promotion de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable est au premier rang des priorités de l'Union européenne.

Le Protocole de Kyoto a été ratifié par l'Union européenne et ses Etats membres en mai 2002. L'Union européenne, en tant que signataire s'est vue assigner un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % entre 2008 et 2012.

Souhaitant s'affirmer comme l'économie industrialisée la plus respectueuse de l'environnement, l'Union européenne est allée plus loin que les objectifs internationaux en adoptant le Paquet Energie-Climat en décembre 2008. Les Etats membres se sont ainsi engagés d'ici 2020 à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport au niveau de 1990, à relever à 20% la part des sources renouvelables dans la consommation d'énergie, et à accroître l'efficacité énergétique de 20% (triple 20).

Le Paquet Energie-Climat se compose en outre de la directive européenne 2009/28/CE du 23 avril 2009 par laquelle l'objectif de porter à 20% la part d'énergie produite par des sources renouvelables dans la consommation totale des Européens d'ici 2020 est décliné en objectifs nationaux contraignants. Cette directive modifie puis abrogera les dispositions de la directive 2001/77/CE au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ainsi, les objectifs de la directive 2001, consistant notamment pour l'Union européenne à porter à 12% la part des sources d'énergie renouvelables dans sa consommation intérieure brute d'énergie ainsi qu'à produire 21% de sa consommation d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables en 2010, resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011.

Les objectifs contraignants à atteindre pour chaque Etat membre, fixés par la directive 2009/28/CE sont les suivants :

	Part d'énergie produite à partir des sources renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2005	Objectif pour la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale en 2020
Allemagne	5,8%	18 %
Autriche	23,3%	34 %
Belgique	2,2%	13 %
Bulgarie	9,4%	16 %
Chypre	2,9%	13%
Danemark	17,0%	30 %
Espagne	8,7%	20 %
Estonie	18,0%	25 %
Finlande	28,5%	38 %
France	10,3%	23 %
Grèce	6,9%	18 %

	Part d'énergie produite à partir des sources renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2005	Objectif pour la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale en 2020
Hongrie	4,3%	13 %
Irlande	3,1%	16 %
Italie	5,2%	17 %
Lettonie	32,6%	40 %
Lituanie	15,0%	23 %
Luxembourg	0,9%	11%
Malte	0,0%	10%
Pays-Bas	2,4%	14 %
Pologne	7,2%	15 %
Portugal	20,5%	31 %
République slovaque	6,7%	14 %
République tchèque	6,1%	13 %
Roumanie	17,8%	24 %
Royaume Uni	1,3%	15 %
Slovénie	16,0%	25 %
Suède	39,8%	49 %

Source : Directive 2009/28/CE, Annexe I.

### 6.3.3. Les réglementations nationales

#### La réglementation en France

Le régime français prévoit que des installations de production d'électricité qui utilisent des énergies renouvelables puissent bénéficier de l'obligation d'achat par Electricité de France (ou d'autres distributeurs privés) de l'électricité qu'elles produisent à un prix garanti. En particulier, les installations qui utilisent des énergies renouvelables ou qui mettent en œuvre des techniques performantes en termes d'efficacité énergétique, telles que la cogénération, peuvent bénéficier de cette obligation d'achat. Les éoliennes peuvent donc bénéficier d'un contrat avec obligation d'achat.

La loi relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité du 10 février 2000 et son décret d'application du 6 décembre 2000 précisent que l'obligation d'achat à un tarif privilégié porte sur la production d'électricité des éoliennes situées dans une Zone de Développement de l'Eolien ("ZDE") respectant la puissance installée minimale et maximale définie par l'arrêté préfectoral de création de la ZDE considérée.

Toutefois, une période de transition est prévue entre le 14 juillet 2005 et le 14 juillet 2007 par une circulaire du 19 juin 2006 pendant laquelle toutes les éoliennes situées en dehors d'une ZDE peuvent profiter du contrat avec obligation d'achat, pourvu qu'elles soient en possession avant le 14 juillet 2007:

- Du certificat d'obligation d'achat attestant du respect d'un seuil de 12 MW par site de production et d'une distance d'au moins 1 500 mètres entre sites;
- D'une notification du délai d'instruction d'une demande de permis de construire attestant du dépôt d'un dossier complet.

Pour les projets éoliens implantés à partir du 15 juillet 2007, seuls ceux situés en ZDE pourront bénéficier de l'obligation d'achat à tarif préférentiel.

Concernant le tarif de rachat, il est à noter les différents régimes suivants :

- pour les installations mises en service avant le 26 juillet 2006, le tarif applicable est de 8,38 c€/kWh les 5 premières années, puis entre 8,38 et 3,05 c€/kWh pour les 10 années suivantes selon les sites (arrêté du 8 juin 2001) ;

- pour les installations mises en service après le 26 juillet 2006, les contrats d'achat sont conclus pour une période de 15 années à partir de la date de mise en service de la centrale on-shore au tarif de 8,2 c€/kWh pendant 10 ans, puis entre 8,2 et 2,8 c€/kWh pendant 5 ans supplémentaires selon les sites. Ces tarifs font l'objet d'une réévaluation sur une base annuelle en fonction des indices d'indexation applicables. En 2008, le tarif est de 8,36 c€/kWh pour les 10 premières années et en 2009, le tarif est de 8,61 c€/kWh pour les 10 premières années (arrêté du 17 novembre 2008). Cet arrêté fait l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat par des opposants à l'industrie éolienne. Ce recours est pendant à ce jour.

Les relations avec l'opérateur réseau sont formalisées par plusieurs contrats (Contrat d'Achat, Convention de raccordement, Contrat d'Accès au Réseau de Distribution et d'Injection). D'une manière générale ces contrats ne comportent pas d'obligation à caractère risqué autre que celle de délivrer un courant conforme aux critères de qualité décidés par l'opérateur et en outre l'obligation de paiement du montant correspondant aux travaux de raccordement au réseau réalisés par l'opérateur.

## La réglementation en Italie

### - La vente de l'électricité

Les producteurs d'énergie éolienne peuvent opter entre deux régimes pour la vente de l'électricité produite<sup>1</sup> :

- La vente sur le marché

La cession de l'énergie produite à partir de l'énergie éolienne peut se faire par contrat bilatéral ou par le biais de la bourse de l'électricité, gérée par la société gestionnaire du marché électrique *Gestore del Mercato Elettrico S.p.A* (« GME »), une filiale entièrement détenue par l'autorité gestionnaire des réseaux nationaux d'électricité le *Gestore dei Servizi Elettrici* (« GSE »). Le marché est découpé en 6 zones régionales et les prix boursiers sont établis par le biais de l'offre et de la demande existant pour chacune de ces zones.

- La vente au gestionnaire des réseaux d'électricité

Le système est basé sur une obligation de rachat par le GSE de l'énergie éolienne produite. Une convention d'un an portant sur la totalité de l'électricité produite durant la période contractuelle est conclue. Le prix de vente applicable est fixé par une pondération des prix de marché établis par zone régionale, heure par heure.

Exemple de prix de vente par zone (en c€/kWh) :

	Nord	Centre-Nord	Centre-Sud	Sud	Sicile	Sardaigne
<b>Moyenne journalière</b>	<b>7,7</b>	<b>8,1</b>	<b>8,1</b>	<b>6,7</b>	<b>11,1</b>	<b>8,1</b>
Moyenne des heures de pointe	9,2	10,1	10,1	7,5	14,5	10,1
Moyenne des heures hors pointe	6,1	6,1	6,1	5,8	7,6	6,1
Maximum	9,6	13,0	13,0	8,6	19,5	13,0
Minimum	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6

Pour les fermes de puissance inférieure à 1 MW, des prix minimum garantis, réévalués chaque année, sont prévus. Pour les fermes de puissance inférieure à 0,2 MW, mises en service après le 31 décembre 2007, un tarif fixe de rachat supérieur à la valeur de marché, ajusté tous les 3 ans, est établi.

### - Les certificats verts

Le décret législatif du 16 mars 1999<sup>2</sup> oblige les opérateurs qui produisent ou importent plus de 100 GWh par an d'énergie électrique issue de sources fossiles à injecter dans le réseau une certaine quantité d'énergie renouvelable. Initialement égal

<sup>1</sup> Décret législatif n°387/2003

à 2 % de l'énergie fossile produite ou importée, ce quota a été augmenté de 0,35 % par an entre 2004 et 2006<sup>3</sup> et le sera de 0,75 % par an entre 2008 et 2011. Le quota est de 3,85 % pour 2008. Ces opérateurs peuvent s'acquitter de leur obligation en produisant directement de l'énergie renouvelable ou en acquérant des certificats verts auprès des producteurs d'énergie renouvelable.

Les certificats verts sont émis par le GSE et attribués aux unités de production d'électricité de sources d'énergie renouvelables homologuées IAFR. Pour les fermes de puissance supérieure à 0,2 MW, chaque MWh alimentant le réseau donne droit à 1 certificat vert. Depuis la Loi de Finances pour 2008, les installations mises en service après le 1<sup>er</sup> janvier 2008 peuvent demander l'attribution des certificats verts pendant les 15 premières années d'exploitation contre 12 ans pour celles entrées en service antérieurement. La durée de validité de chaque certificat vert est de 3 ans. La cession des certificats verts peut avoir lieu par contrats bilatéraux ou par le biais de la bourse électronique gérée par le GME. Les prix sont librement fixés, selon l'offre et la demande.

Toutefois, dans l'hypothèse où la demande excéderait l'offre empêchant ainsi les producteurs-importateurs d'énergie fossile de satisfaire à leurs obligations en termes de quota, le gestionnaire du réseau, le GSE, peut émettre pour son compte propre des certificats verts et les céder à ces opérateurs. Au contraire, si l'offre excédait la demande, les certificats verts pourraient être retournés au GSE qui les rachèterait au prix moyen constaté sur les dernières années.

Le prix de vente, dit prix de référence des certificats verts, est, dans ce cas, fixé par la loi et égal à la différence entre une valeur déterminée actuellement fixée à 18 c€/kWh et la valeur moyenne du prix de vente de l'électricité de l'année précédente établie par la *Delibera de l'Autorita per l'Energia Elettrica e il Gas* (AAEG). Ainsi, la valeur moyenne du prix de l'énergie électrique de 2008 établie par l'AAEG étant de 9,1 c€/kWh, le prix de référence des certificats verts pour 2009 est donc égal à 8,8 c€/kWh.

### La réglementation en Allemagne

L'Allemagne est le marché européen le plus important en termes de capacité éolienne cumulée, totalisant 23 933 MW installés à fin 2008. Le pays bénéficie d'une législation incitative vis-à-vis de l'énergie éolienne depuis de nombreuses années, et notamment d'une politique de rachat de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables pour une période de 20 années, pour les sites répondant à certains critères.

Afin de renforcer encore son engagement envers les énergies renouvelables et d'adapter les tarifs aux conditions de marché et aux évolutions technologiques, le Parlement allemand a adopté, en juin 2008, une révision de loi afin d'améliorer les conditions de production d'électricité d'origine éolienne avec notamment une augmentation significative du tarif fixe de rachat de l'électricité produite. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le tarif de rachat est passé de 8,03 c€/kWh à 9,2 c€/kWh pour les fermes éoliennes on-shore pour une période de 20 ans. Après la première année, ce tarif décroît de 1 % par an pour les nouvelles installations connectées au réseau, contre 2 % auparavant. Des dispositions particulières existent aussi en faveur des projets de re-powering de parcs existants ou de développement *offshore*.

De plus, l'électricité produite à partir de sources renouvelables bénéficie d'un accès prioritaire au réseau pour le raccordement, le transport et la distribution.

### La réglementation au Brésil

Dépendant de l'hydroélectricité qui représente près de 80 % de sa production, le Brésil affiche depuis de nombreuses années sa volonté de diversifier ses sources d'approvisionnement énergétique.

En 2002, le gouvernement brésilien lance le programme ProInfa de promotion des énergies renouvelables avec l'objectif d'atteindre 1 100 MW de capacité éolienne installée fin 2006. Non atteint, cet objectif a été reporté à 1 400 MW pour fin 2008. Ce programme établissait un prix de rachat de l'électricité garanti sur 20 ans calculé en fonction des spécificités de chaque parc mis en service.

Fin 2008, la puissance éolienne installée n'atteignant que 341 MW, le gouvernement brésilien a souhaité accélérer le développement de cette filière en lançant, fin novembre 2009, le premier appel d'offres de grande envergure pour

---

<sup>2</sup> Le régime des certificats verts a été mis en place par le décret Bersani en date du 16 mars 1999 suivi du décret ministériel du 11 novembre 1999, complété du décret ministériel du 18 mars 2002, substitué par le décret du 24 octobre 2005. A cela s'ajoute le décret du 29 décembre 2003 n° 387 transposant la directive 2001/77/CE. Enfin, ce régime a été profondément remanié par la loi de finances pour 2008 du 27 décembre 2007 n° 244, la loi du 29 novembre 2007 n°222 et le décret ministériel du 18 décembre 2007.

<sup>3</sup> Décret législatif du 29 décembre 2008 n°387



l'installation de parcs éoliens pour une capacité cumulée pouvant atteindre 1 000 MW. Cet appel d'offres devrait n'être que le premier d'une série.

En septembre 2009, le gouvernement brésilien a réitéré son engagement à long terme dans les énergies renouvelables en fixant un objectif national de mise en service de 10 000 MW en 10 ans.

Le territoire brésilien offre un très gros potentiel éolien, avec de nombreux sites de grande qualité. La filière éolienne reste cependant encore modeste au Brésil car les premières initiatives de soutien sont encore récentes et qu'aucun cadre de tarif incitatif n'a encore été mis en place.

### La réglementation en Inde

L'Inde a rapidement affiché sa volonté de diversifier ses sources d'approvisionnement énergétique. Dès 1992, le gouvernement se dote d'un ministère des énergies non conventionnelles (MNES), devenu en 2006 le ministère des énergies nouvelles et renouvelables (MNRE).

Ce ministère a mis en place des mesures de soutien adaptées aux différentes filières énergétiques, incluant des avantages fiscaux ou un amortissement accéléré de 80% pour la première année pour la filière éolienne.

Les agences d'électricité des différents Etats indiens apportent également leur contribution à la politique du MNRE. Ils ont mis en place des tarifs incitatifs de rachat de l'électricité produite par les éoliennes pour des durées allant de 10 à 20 ans.

L'objectif du gouvernement indien est que les énergies renouvelables représentent 10 % de la capacité totale de production électrique d'ici 2012.

### La réglementation au Maroc

Le secteur électrique au Maroc est caractérisé par un acheteur unique, l'Office National de l'Electricité (ONE). Tandis que la production peut être confiée à des opérateurs privés, l'ONE conserve aujourd'hui le monopole pour le transport ainsi que pour la vente d'électricité. La Société mène actuellement des négociations concernant la possibilité d'une coopération avec l'ONE.

Concernant les énergies renouvelables, le Maroc a l'ambition d'atteindre l'objectif de 12% d'énergies renouvelables dans son bilan énergétique d'ici 2012.

Le développement de l'éolien est actuellement basé sur deux programmes :

- (1) Les appels d'offres : l'ONE lance des appels d'offres auprès de producteurs indépendants pour le développement, le financement, la conception, l'ingénierie, la fourniture, la construction, la mise en service ainsi que l'exploitation et la maintenance de parcs éoliens. Le gagnant remporte un contrat pour une durée de 20 ans avec un tarif de rachat garanti ;
- (2) L'autoproduction par les industriels via le programme Energi Pro qui porte sur 1000 MW et offre la possibilité aux industriels d'autoproduire leur électricité pour une capacité maximale de 50 MW. Les principes d'Energi Pro sont les suivants :
  - La dissociation du lieu de production d'électricité (lieu venté) et du lieu de consommation d'électricité (zone industrielle caractérisée par une rugosité importante),
  - Le transport de l'électricité assuré par l'ONE via son réseau de transport existant et des constructions qu'elle met en place exclusivement pour l'autoproduction délocalisée. Le transport est assuré moyennant une rémunération de 6 cDH/kWh jusqu'en 2011 et de 8 cDH/kWh à partir de 2012,
  - Dans le cas où la production est inférieure à la consommation de l'industriel, l'ONE garantit un appoint,
  - Dans le cas où la production dépasse la consommation de l'industriel, l'ONE rachète l'électricité à un tarif augmenté de 20% par rapport au tarif de rachat en vigueur.

Cette option présente les avantages suivants pour les industriels :

- a) Disposer d'une source d'énergie quel que soit l'endroit du site de production de l'industriel : un avantage si on considère la surface du territoire marocain et du déploiement industriel dans toutes les régions,
- b) Possibilité pour l'industriel d'optimiser sa facture énergétique : le système nécessite une négociation entre le producteur et l'industriel sur le tarif de l'électricité,

- c) Les industriels peuvent se regrouper pour former un consortium afin de former un site commun de production.

Par ailleurs, un projet de loi a été adopté le 12 mars 2009 en conseil du gouvernement. Il doit être prochainement approuvé par le Parlement. Il prévoit notamment :

- Un régime d'autorisation pour les installations de parcs éoliens totalisant une puissance supérieure ou égale à 2 MW,
- Un régime de simple déclaration préalable pour les installations d'énergie électrique d'origine renouvelable inférieure à 2 MW,
- Des règles régissant la production nationale et l'export d'électricité vers l'Union européenne,
- Un cadre spécifique pour l'éolien avec la mise en place de zones de développement prévues pour les parcs éoliens.

## 6.4. DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

Après le changement de direction intervenu fin septembre 2008, le Groupe a entamé une revue complète de ses activités et de sa stratégie. Le Groupe a, en particulier, décidé de se concentrer exclusivement sur ses activités éoliennes qui sont ci-après détaillées et de vendre et/ou fermer ses activités non éoliennes.

### 6.4.1. L'activité éolienne

L'activité éolienne est répartie en fonction des axes suivants:

- (a) Le développement et la construction d'installations de production d'électricité d'origine éolienne, pour le compte de tiers ou du groupe.
- (b) L'exploitation de fermes éoliennes pour le compte de tiers ou du Groupe.

Pour chaque parc éolien, THEOLIA constitue une société spécifique dite « Société Support de Programme » (SSP).

Un parc éolien est généralement constitué de plusieurs éoliennes.

Une éolienne est composée d'un mât de support sur lequel est installé un aérogénérateur. Ce dernier transforme la force du vent en puissance électrique : le vent met en mouvement les pâles qui entraînent le rotor dont elles sont solidaires. L'énergie reçue par ce rotor est à son tour transmise à un alternateur qui produit du courant électrique.

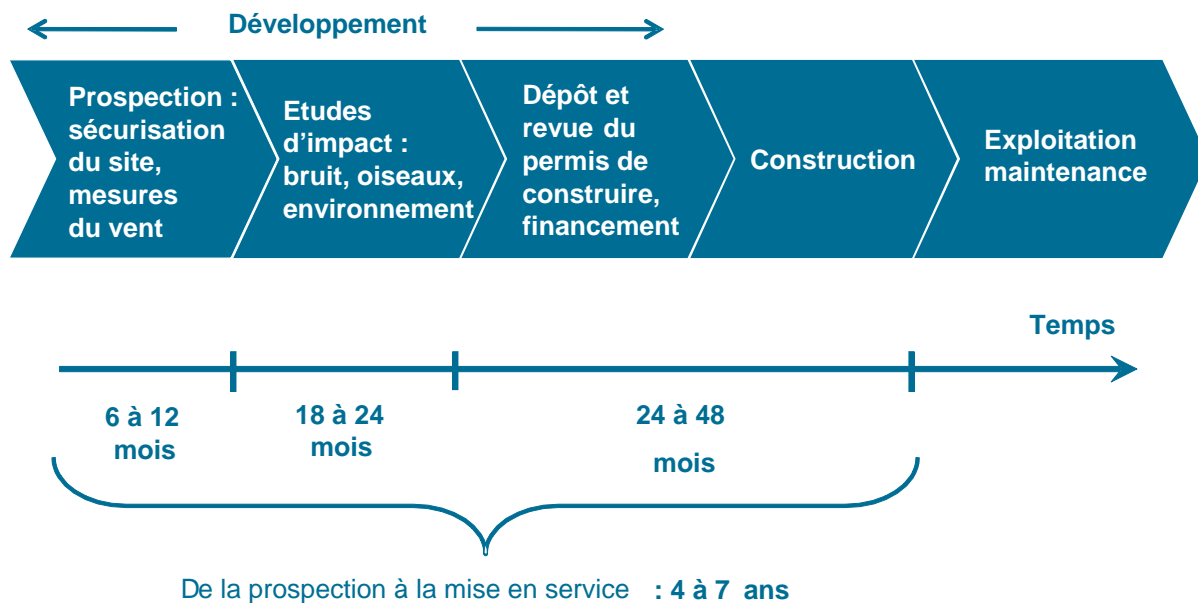
Le mât d'une éolienne implantée à terre (on-shore) atteint généralement 80 à 120 mètres de hauteur, pour une puissance de l'aérogénérateur allant de 1 à 5 MW et des pâles de 25 à 70 mètres.

Les mâts sont fixés au sol par des ouvrages en béton et sont interconnectés entre eux par des câbles électriques. Un ouvrage dit « poste de livraison » reçoit d'une part les câbles électriques issus de chaque éolienne et regroupe les appareils nécessaires au suivi et au fonctionnement de la centrale éolienne. Il est également l'interface avec le réseau public de distribution.

Pour 1 MW de puissance installée, la production annuelle moyenne peut varier de 2 à 4 GWh, selon les qualités du site (conditions de vent et donc du nombre d'heures de fonctionnement) et le type de machine.

Le Groupe a développé des compétences clés dans l'ensemble des phases de développement de la chaîne de valeur éolienne. Le processus de mise en exploitation d'une centrale éolienne, est un processus long (en moyenne 4 à 7 ans) au cours duquel il convient de distinguer au moins trois étapes :

- le développement ;
- la construction ;
- l'exploitation-maintenance.



Les durées mentionnées ci-dessus sont données à titre indicatif et peuvent varier significativement d'un projet à un autre et d'un pays à un autre.

#### Première étape : le développement du projet éolien

Le développement d'un site éolien peut se résumer en quatre phases.

La **première phase** consiste à identifier et sécuriser un site pouvant présenter un fort potentiel pour l'installation d'une centrale éolienne et à analyser les contraintes potentielles qui pourraient limiter le développement ultérieur de cette centrale.

Pour s'assurer de la disponibilité du site, une promesse de bail doit être conclue, pour une durée allant généralement de 3 à 5 ans.

Le Groupe réalise ensuite l'étude du projet qui porte sur la topographie du site choisi et sur l'identification des contraintes environnementales diverses tenant à la présence à proximité de résidences d'habitation, de monuments historiques, de sites sensibles ou protégés, de servitudes diverses et surtout de la présence d'un « poste source » en vue de raccorder électriquement la centrale projetée. Dans ce cadre, le rôle du développeur est d'intégrer les éoliennes dans le paysage, les éoliennes actuelles pouvant en effet atteindre plus de 100 m de hauteur. Leur implantation est choisie sur le fondement d'une étude d'impact sur l'environnement. Par ailleurs, afin de limiter les impacts visuels, les développeurs portent une attention particulière à l'implantation des éoliennes qui se traduit par une meilleure acceptabilité par la population. Le développeur doit également intégrer harmonieusement les constructions annexes à la centrale éolienne, notamment le poste de livraison et le chemin d'accès aux mâts et au poste de livraison.

La **deuxième phase** de développement consiste à mesurer le potentiel éolien du projet. Cette phase est essentielle car elle permet d'apprécier sa viabilité économique qui est en particulier dépendante de la qualité du vent sur le site. Cette qualité se mesure tant en fonction de la force du vent que de sa régularité et de la constance de sa direction. Elle varie notamment en fonction de l'altitude et de la topographie du terrain. D'autres facteurs entrent en compte, telle la fréquence et l'intensité des rafales qui peuvent provoquer une usure précoce des machines. Afin d'évaluer le potentiel éolien, un ou plusieurs mâts de mesure sont implantés sur le site afin de recueillir pendant une période allant de 12 à 18 mois les informations nécessaires pour évaluer le niveau de vent.

Parallèlement à ces études techniques, des réunions publiques sont régulièrement organisées afin d'informer les riverains concernés et de favoriser l'acceptabilité du projet. La fréquence des différentes réunions est variable et tient compte de l'acceptabilité du projet par les riverains. Ainsi, chaque projet éolien fait l'objet de réflexions et de concertations larges, en amont lors de la phase de développement, concernant son impact sur l'environnement et en particulier sur le paysage et la faune.

La **troisième phase** de développement recouvre l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des permis de construire purgés de tout recours des tiers. Les développeurs se chargent de l'obtention de toutes les autorisations administratives allant jusqu'à l'obtention des permis de construire et des différentes autres autorisations (éligibilité, raccordement au réseau, autorisation d'exploiter, contrat de rachat de l'électricité produite, ...).

Il convient également de choisir le fabricant et le modèle de turbines à retenir pour chaque site. Sur ce point, THEOLIA développe une approche au cas par cas. Le Groupe ne souhaite pas négocier de contrat cadre. Au contraire, THEOLIA reste libre de choisir le fournisseur et le modèle le plus approprié au site en fonction des conditions de vent, de la performance économique des turbines, de la topographie du terrain, etc.

Enfin, la **quatrième phase** de développement du projet éolien consiste à assurer le financement de la construction de la centrale. Ce financement étant typiquement réalisé sous forme d'un financement de projet porté par la SSP sans recours sur la maison mère (voir paragraphe 9.5.1), il fait l'objet de négociations avec les banques prêteuses sur la proportion de fonds propres apportée à la structure et les conditions détaillées de la dette contractée (durée, taux et garanties notamment). Le projet fait l'objet d'audits variés par des prestataires extérieurs répondant aux exigences des banques prêteuses :

- audit du potentiel éolien (nombre prévisionnel d'heures de fonctionnement intégrant les mesures faites sur site durant une période allant de 12 à 18 mois et la « courbe de puissance machine » de l'aérogénérateur choisi) ;
- audit du modèle économique (simulation financière et économique de l'opération avec l'ensemble de ses paramètres) ;
- audit juridique (audit de tous les documents juridiques intervenant dans une telle opération : baux, servitudes, contraintes diverses, autorisations administratives, contrat clé en main, contrats avec les fournisseurs et élaboration des contrats entre le Groupe et la banque) ;
- audit d'assurances (étude des contrats retenus et recensement des difficultés éventuelles).

Lorsque les permis de construire purgés de tous recours des tiers sont obtenus, les différentes étapes nécessaires pour construire une centrale éolienne peuvent durer de 12 à 18 mois. Cette durée est présentée à titre purement indicatif, les différentes étapes (notamment financement et construction) pouvant fortement varier au cas par cas en fonction des spécificités de chaque projet. Enfin, il convient également de tenir compte des délais d'approvisionnement auprès des fabricants de turbines.

En 2005, THEOLIA a acquis la société Ventura, basée à Montpellier, France, spécialiste du développement de projets éoliens qui bénéficiait de solides compétences en matière de développement : sélection et sécurisation du site, réalisation des études techniques, obtention des permis de construire et autres autorisations. L'intégration de Ventura au sein du Groupe a donné accès à THEOLIA à un important portefeuille de projets en développement en France.

En 2007, THEOLIA a également acquis la société Maestrle Green Energy (« Maestrle »), un développeur de projets éoliens basé à Milan (Italie). Cette acquisition a permis à THEOLIA de s'implanter en Italie, un nouveau marché particulièrement prometteur. Initialement et compte tenu des spécificités du marché italien, Maestrle achetait des projets en phase initiale de développement auprès de développeurs locaux. Depuis, Maestrle a renforcé ses équipes avec des experts de l'éolien et des ingénieurs maîtrisant le processus d'autorisation des permis de construire et dispose maintenant d'un savoir-faire complet sur l'ensemble de la chaîne de valeur éolienne.

### Deuxième étape : la construction du parc

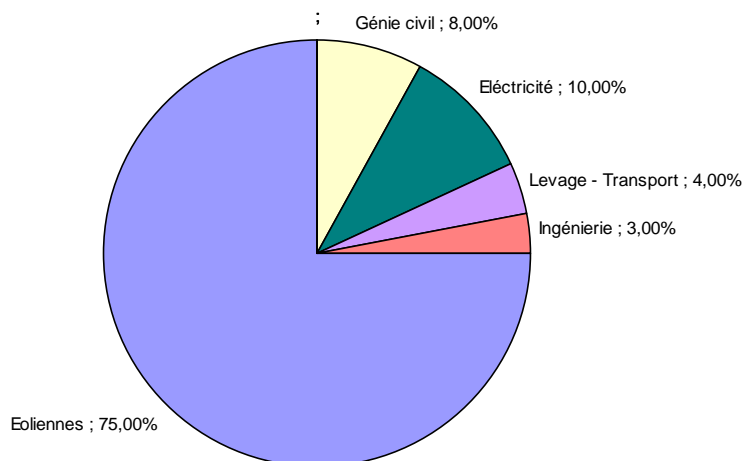
Après avoir développé le projet éolien et obtenu son financement, le projet entre dans une phase de réalisation. Le réalisateur décompose la construction de la centrale en quatre lots distincts :

- Terrassement et génie civil : l'entreprise retenue assurera, à partir des études de sol et des études de béton armé fournies par le constructeur, principalement les travaux de terrassement, de ferrailage, de béton, d'intégration des pièces de fixation du mât sur le massif en béton, des différentes réservations. Ce lot inclut également la construction du poste de livraison et des chemins permettant d'accéder aux différents mâts et au poste de livraison ;
- Electricité : l'entreprise retenue assurera les travaux d'électricité incluant les câbles et matériels. A partir des « pieds de mâts », l'entreprise fournira et installera les cellules haute tension (en général 20 000 volts) intégrant les appareils de couplage, les dispositifs de raccordement et les câbles entre les mâts et le poste de livraison.

Dans le poste de livraison, l'entreprise fournira les cellules haute tension de protection et de couplage et raccordera les différents câbles arrivant des mâts. Puis l'entreprise installera les cellules haute tension de couplage au réseau ;

- Eolienne : le fabricant des turbines assurera la fourniture et l'installation sur site de l'aérogénérateur complet (mâts, pâles,...). La même entreprise aura également à sa charge les opérations de transport sur site et de levage (ou grutage) ;
- Ingénierie et direction des travaux : cette mission est assurée par le réalisateur qui assure la responsabilité technique et financière de l'opération.

Le graphique suivant présente une estimation de la répartition des coûts de la construction d'un projet éolien :



Source : Société

THEOLIA a réalisé la construction de nombreux parcs éoliens en Allemagne et en France qui sont aujourd'hui en opération. Le Groupe a développé une réputation de réalisation de ses parcs éoliens dans les délais et dans les budgets prévus.

Au 31 décembre 2009, le Groupe disposait de 43 MW en cours de construction, répartis en Europe (31 MW en Italie et Allemagne) et en Inde (12 MW dans le cadre d'une joint venture à 50/50, le projet global représentant 25 MW).

### Troisième étape : l'exploitation et la maintenance des éoliennes

Dès que les travaux sont terminés, THEOLIA demande à l'entreprise exploitant le réseau électrique de réceptionner le poste de livraison, la qualité du courant distribué sur le réseau ayant été validée lors de l'étude de raccordement au réseau. Dès lors, la période dite de « mise en service industrielle » démarre. Le fabricant de turbines dispose d'un délai correspondant à plusieurs heures de fonctionnement pour procéder aux différents réglages d'optimisation et de respect des cahiers des charges. Le contrat débute lorsque la centrale est raccordée au réseau électrique et que la période de mise en service industrielle est terminée.

Pour chaque ferme éolienne, l'exploitant négocie avec le fournisseur d'aérogénérateurs un contrat de maintenance de longue durée qui garantira notamment la courbe de puissance, la disponibilité des machines et la qualité du courant et acquittera, le cas échéant, une indemnisation en cas de défaillance des installations qui garantit 95 % à 98 % de la production annuelle. Ces contrats sont conclus pour la durée du financement. Le non respect par le fabricant de son obligation d'indemnisation dans le cadre du contrat de garantie pourrait entraîner un risque important pour la Société. L'exploitant assure pour sa part la supervision de cette maintenance de la centrale et gère au quotidien la SSP.

Au 31 décembre 2009, THEOLIA exploite 780 MW de fermes éoliennes en France, en Allemagne et au Maroc, pour son propre compte et pour le compte de tiers. Pour son important parc allemand en exploitation, pour compte propre et pour compte de tiers, le Groupe a développé des systèmes de surveillance de la production en temps réel. Ces outils lui permettent d'optimiser son exploitation opérationnelle et ainsi d'atteindre d'excellents taux de disponibilité des éoliennes (97,8 % en 2007 et 97,9% en 2008).

Concernant la maintenance en France et en Allemagne, THEOLIA négocie pour chaque site un contrat avec le fournisseur de turbines s'étendant généralement jusqu'à la fin du contrat de rachat de l'électricité, sauf pour quelques parcs en Allemagne dont les contrats de maintenance sont renouvelables tous les deux ans. Au contraire, au Maroc, pour la Centrale Eolienne du Detroit (« CED »), le Groupe réalise lui-même la maintenance. Une équipe expérimentée d'environ 10 personnes gère ce parc depuis sa mise en service en 2000. L'acquisition de CED en janvier 2008 a donc permis au Groupe de se doter des compétences techniques dans la maintenance et l'exploitation d'éoliennes dans un environnement difficile. La centrale comprend 84 éoliennes pour une puissance totale installée de 50,4 MW et produit environ 190 GWh par an.

### La spécificité de THEOLIA : la vente de parcs en opération

Depuis le rachat de Natenco en 2006, THEOLIA vend des capacités récemment installées en Allemagne. Les projets éoliens sont généralement achetés en Allemagne à un stade de maturité avancée, puis construits et mis en service peu de temps après. L'objectif est de les vendre au moment de la mise en service. Une phase de développement courte permet une rotation rapide des capitaux investis.

Historiquement, la vente des fermes clé en main était effectuée par l'intermédiaire d'un partenariat avec la société FC Holding et réalisée auprès d'acquéreurs individuels bénéficiant d'avantages fiscaux. Récemment, THEOLIA a exploré d'autres canaux de distribution en réalisant la vente en direct d'un portefeuille de 100,6 MW d'actifs et de projets éoliens à la société publique allemande RheinEnergie. Le Groupe entend poursuivre la diversification de sa base de clientèle vers des acquéreurs industriels ou financiers, et renforcer ses compétences internes en matière de vente de parcs éoliens.

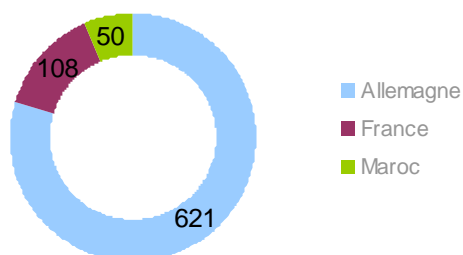
En 2008, l'ancienne direction de THEOLIA avait décidé de limiter au maximum les ventes de fermes éoliennes à des tiers. Finalement, aucune ferme n'avait été vendue sur l'exercice.

Immédiatement après sa nomination, la nouvelle direction a choisi de réactiver cette activité de vente de fermes éoliennes. Au cours du premier semestre 2009, 38,5 MW ont ainsi été vendus. Dans les contrats de cession de projets éoliens dans lesquels le Groupe prend en charge la construction clé en main du parc éolien, le contrat de construction clé en main peut prévoir le paiement de pénalités de retard dans certaines conditions, notamment en cas de retard significatif de la date de mise en service.

## 6.4.2. Présence géographique

### Les parcs en exploitation

THEOLIA exploite des fermes éoliennes en France, en Allemagne et au Maroc. La capacité installée totale gérée par le Groupe s'élève à 780 MW au 31 décembre 2009 et se répartit de la manière suivante :



Au 31 décembre 2009, les parcs éoliens en exploitation du Groupe en France étaient les suivants :

	Capacité (en MW)	Exploitation	Année de mise en service	Détention à 100% ou en partenariat
Bel Air	6,9	Compte de tiers (1)	2006	100%
Les Plos	11,5	Compte propre	2007	100%
Corséol	6,0	Compte propre	2007	95,20%
Fonds de Fresnes	10,0	Compte propre	2006	100%
Moulin de Froiture	12,0	Compte propre	2007	100%
Plateau	6,9	Compte propre	2003	100%
Sablons	10,0	Compte propre	2007	100%
Sallen	8,0	Compte propre	2008	100%
Séglien	9,0	Compte propre	2006	100%

	Capacité (en MW)	Exploitation	Année de mise en service	Détention à 100% ou en partenariat
La Fage	4,6	Compte de tiers	2007	Pour compte de tiers
Le Puech	11,5	Compte de tiers	2007	
Les Pins	2,3	Compte de tiers	2007	
Le Grand Camp 2	10,0	Compte de tiers	2009	
Total	108			

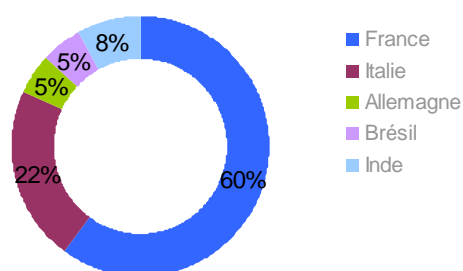
(1) à compter du 29 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, la capacité installée du Groupe en Allemagne représentait 195 MW pour compte propre, répartis en 23 parcs éoliens, dont 1 détenu en partenariat, et 426 MW pour compte de tiers, répartis en 111 parcs sur l'ensemble du territoire allemand.

Enfin, au Maroc, la capacité installée du Groupe consiste en une ferme éolienne, la Compagnie Eolienne du Détroit (CED), située à Tétouan, au nord du pays, comprenant 84 éoliennes pour une puissance installée totale de 50,4 MW.

### Les projets en développement

Le portefeuille de projets éoliens en développement du Groupe s'élève à 2 013 MW au 31 décembre 2009 et se répartit de la manière suivante :



Le Groupe a soigneusement sélectionné ses zones de développement en fonction de leur potentiel de croissance et de leur politique réglementaire en matière d'énergie renouvelable.

Ainsi, THEOLIA concentre ses efforts de développement sur trois des quatre marchés les plus importants du secteur de l'énergie éolienne en Europe de l'Ouest : la France, l'Italie et l'Allemagne.

Par ailleurs, le Groupe a établi des positions dans certains pays émergents ciblés (l'Inde et le Brésil), qui sont considérés comme de potentiels relais de croissance.

Cette diversification géographique permet au Groupe de limiter son exposition aux risques relatifs aux conditions climatiques et aux risques réglementaires.

### 6.4.3. Les activités non éoliennes

Ayant décidé de se concentrer exclusivement sur ses activités éoliennes, le Groupe a lancé, en 2008, un plan de cession de l'ensemble de ses participations et actifs non-éoliens.

#### Participations vendues

- Thenergo

La société Thenergo, située en Belgique et cotée sur Euronext Bruxelles, est spécialisée dans le développement et l'exploitation de projets d'énergie durable, utilisant du biogaz, du gaz naturel, de l'huile végétale et des déchets de bois.

THEOLIA, actionnaire de Thenergo ( ex Theolia Bénélux) depuis 2006 , a vendu la totalité de sa participation (24,02 %) dans Thenergo fin décembre 2008.

- **Biocarb**

THEOLIA a vendu, en avril 2009, sa participation (96,73 %) dans Biocarb, société fondée en 2003 et basée en Suisse, spécialisée dans la production de carburant biologique.

- **Activité de développement hydraulique au Canada**

En juillet 2009, THEOLIA a vendu ses participations dans les sociétés THEOLIA Canada (99,98 %) et THEOLIA Premieres Nations Inc. (99,98 %), actives notamment dans le domaine du développement de hydroélectricité au Canada.

- **Actifs des sociétés SAEE et SAPE**

En juillet 2009, le Groupe a cédé ses deux centrales dispatchables situées en France. Elles représentaient les actifs des sociétés SAEE et SAPE, dont le holding est la société CS2M. Ces trois sociétés sont en cours de fermeture.

### Participations en cours de cession

- **Pôle Environnement France**

Le Pôle environnement France du Groupe est à ce jour composé des structures décrites ci-après et qui figurent dans l'organigramme présenté au chapitre 7 du présent Document de référence. A la date du Document de référence, le Groupe a procédé à la cession des activités Ethylométrie de Sérès Environnement et signé une lettre d'intention pour la cession des activités du groupe Nemeau SAS. Le Groupe est en discussion avec des acquéreurs potentiels pour certaines sociétés du Pôle environnement

Sérès Environnement	Sérès Environnement, créée le 13 Juin 2006 suite à la reprise au tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence de la société Sérès SA par THEOLIA, exerce son activité dans le domaine de l'instrumentation de mesure pour les marchés de l'eau, de l'air, de la prévention et de la sécurité des personnes et de l'éthylométrie.
Ecoval Technology SAS	Ecoval Technology, créée en décembre 2004, suite à la reprise au Tribunal de Commerce de Nanterre de la société « A+O » exerce son activité dans le secteur de la conception, la réalisation partielle ou totale, la construction clé en main et la vente d'unités mettant en œuvre des solutions environnementales pour le compte de collectivités locales et d'industriels. Cette société est en sommeil.
Therbio	Therbio (anciennement Sodetrex) est le holding de contrôle de la société Ecoval 30.
Ecoval 30 SA	Ecoval 30, société créée en 2001, est spécialisée dans le traitement des déchets liquides et solides. Son usine basée à Beaucaire en France reçoit les déchets collectés par d'autres sociétés, les trie et isole les matières fermentées cibles pour les composter en vue de leur revente.
Nemeau SAS	Nemeau, société créée en décembre 2004, suite à la reprise au Tribunal de Commerce de Marseille de la société Naturem Environnement. Cette société est spécialisée dans la conception et la vente d'installations industrielles utilisées dans le domaine de l'environnement. Cette société est en sommeil.

- **Ecolutions**

Le Groupe détient une participation de 35 % du capital de la société privée allemande Ecolutions spécialisée dans le marché des émissions de carbone dans les pays émergents.

- **Parc solaire en Allemagne**



Le Groupe a développé un parc solaire en Allemagne. Sa vente avait été conclue en 2007, mais l'acquéreur n'ayant pas trouvé le financement, le parc a été repris fin 2008.

## 6.5. STRATEGIE

Depuis le changement de direction intervenu fin septembre 2008, le Groupe a entrepris une révision exhaustive de sa stratégie, de son positionnement géographique et de ses opérations. Il a ainsi établi une nouvelle stratégie, rendue publique le 31 août 2009 à l'occasion de la publication des résultats semestriels du Groupe.

Dans un marché en pleine croissance, soutenu par une tendance de long terme au renforcement des politiques de protection environnementale et de promotion de l'énergie verte, mais pénalisé par un environnement financier contraint, le Groupe a sélectionné la stratégie la plus adaptée à sa situation et à son expertise, dans le but de créer le maximum de valeur pour ses actionnaires.

THEOLIA, acteur indépendant, se concentre exclusivement sur le secteur éolien, au sein duquel il se positionne comme un développeur majeur de projets et parcs éoliens, principalement en France, en Allemagne et en Italie, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur éolienne. Le Groupe met son expertise technique et opérationnelle au service de la réalisation des nombreux projets de qualité inclus dans son portefeuille de projets en développement.

Le Groupe se réserve, en outre, la possibilité, le cas échéant, de procéder, dans la mesure de sa capacité financière, à des opérations de croissance externe rigoureusement sélectionnées, relevant principalement de l'acquisition de projets, qui contribueraient à accélérer son développement.

### 6.5.1. Les bases de la stratégie du Groupe

#### Concentration sur la réalisation de projets éoliens dans les principaux marchés éoliens européens

Dès novembre 2008, la nouvelle direction générale a indiqué à la communauté financière son souhait de se concentrer exclusivement sur le secteur éolien. Cette décision impliquait le désengagement du Groupe de toute activité ou participation non-éolienne. A la date d'enregistrement du présent Document de référence, ce désengagement se situe à différents stades de maturité, comme indiqué au paragraphe 6.4.3 ci-dessus.

Au sein de son activité éolienne, le Groupe a sélectionné les pays moteurs de son développement futur. THEOLIA a ainsi choisi de se concentrer sur trois des quatre marchés éoliens les plus dynamiques ou disposant d'un parc éolien déjà bien développé d'Europe de l'Ouest: la France, l'Allemagne et l'Italie. En conséquence, le Groupe a annoncé, début 2009, sa décision de fermer ou vendre ses activités en Espagne, Grèce, République tchèque, Croatie et Pologne.

La France, l'Allemagne et l'Italie représentent une capacité éolienne installée cumulée de 31 335 MW à fin 2008, dont 3 875 MW installés courant 2008. Les perspectives de développement y sont particulièrement importantes. BTM Consult, dans son rapport de mars 2009 sur le marché éolien mondial, estime que 28 800 MW devraient être installés dans ces pays entre 2009 et fin 2013.

Le Groupe est déjà bien implanté dans ses pays de référence. Au 31 décembre 2009, le Groupe exploite 730 MW éoliens en France et en Allemagne pour compte propre et pour compte de tiers et dispose de 31 MW en cours de construction en Italie et en Allemagne. De plus, le Groupe dispose d'un important portefeuille de projets en développement (principalement en France et en Italie), totalisant 1 748 MW dans ces trois pays au 31 décembre 2009.

#### Prise de positions initiales dans certains pays émergents

Depuis 2007, le Groupe a identifié les pays émergents comme représentant un important potentiel relais de croissance future pour le Groupe. Le Groupe a choisi de cibler des pays spécifiques présentant des perspectives attractives en matière de développement éolien : le Maroc, le Brésil et l'Inde. Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose d'un portefeuille de projets éoliens en développement totalisant 265 MW au Brésil et en Inde.

Au Maroc, la Société a acquis, en janvier 2008, la Compagnie Eolienne du Detroit (CED) qui a conclu, le 2 octobre 1998, avec l'Office National d'Electricité du Maroc (ONE) les contrats suivants :

- Un contrat de transfert de jouissance, transférant à CED les droits de jouissance relatifs à un parc éolien de 50,4 MW en exploitation à Tétouan ;

- Un contrat de fourniture et achat d'énergie électrique, fixant les modalités et conditions de rachat par l'ONE de la totalité de la production électrique du parc.

A partir du 30 août 2010, l'ONE pourra, à tout moment, si des circonstances économiques l'exigent, résilier le contrat de fourniture et achat d'énergie électrique. Dans ce cas, l'ONE devra verser à CED une indemnité de l'ordre de 12-13 millions d'euros en 2010, diminuant ensuite au fur et à mesure des années, conformément aux termes contractuels. Il est précisé que la résiliation anticipée du contrat de fourniture et achat d'énergie électrique entraîne automatiquement la résiliation du contrat de transfert de jouissance. A titre indicatif, le chiffre d'affaires de CED représente 3% du chiffre d'affaires du Groupe au 30 juin 2009. Des discussions avec l'ONE sont actuellement en cours concernant la possibilité de développer d'autres projets au Maroc.

Au Brésil, le Groupe a choisi, fin 2009, de maintenir ses positions dans ce pays. Le Groupe possède 4 projets éoliens en phase de prospection totalisant 100 MW au 31 décembre 2009.

En Inde, le Groupe est présent par l'intermédiaire d'une joint-venture à 50/50 avec un entrepreneur local. THEOLIA est en cours de négociations avec ce partenaire sur les conditions du financement à long terme de cette joint-venture. Le Groupe espère pouvoir indiquer début 2010, sa décision quant à son avenir dans ce pays et, le cas échéant, la stratégie à y développer en cas de maintien de ses positions.

Le Groupe pourrait par ailleurs envisager à plus ou moins long terme de s'implanter dans d'autres marchés offrant un fort potentiel éolien, sous réserve des critères de stabilité, croissance et visibilité réglementaire, indispensables pour sécuriser la rentabilité des futurs parcs éoliens qui pourraient être développés.

#### Dans un environnement financier contraint

Au cours des 12 derniers mois, les conditions du marché financier se sont détériorées. Les délais de finalisation des dossiers de financement des projets éoliens se sont allongés, les montants unitaires par banque et par projet ont diminué, les marges pratiquées par les établissements financiers ont fortement augmenté et le taux d'endettement (effet de levier) a baissé.

Dans cet environnement de fonds propres et de financement de projets contraint, THEOLIA a défini une stratégie en ligne avec ses capacités actuelles, adaptée aux spécificités de chacun de ses marchés de référence. Cette nouvelle stratégie globale combine une nouvelle stratégie appelée « Développer, exploiter et vendre » appliquée en France et en Italie, avec la poursuite de la traditionnelle activité de trading de capacités récemment installées en Allemagne.

THEOLIA a pour objectif d'être un important développeur indépendant de projets éoliens en Europe de l'Ouest, et non un producteur d'électricité d'origine éolienne.

C'est pourquoi le Groupe a prévu la vente de l'ensemble de sa capacité installée en exploitation depuis 2 ans, aujourd'hui détenue pour compte propre, en application de sa nouvelle stratégie communiquée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

### 6.5.2. Nouvelle stratégie « Développer, exploiter et vendre » en France et en Italie

Fort de son expertise avérée en matière de développement éolien en France et en Italie, le Groupe concentre ses efforts sur le développement de projets éoliens à partir des phases initiales (dès la sélection du site) dans ces pays. Le Groupe dispose des équipes de spécialistes nécessaires pour mener à bien toutes les phases de développement. Le financement est assuré par un mix de fonds propres apportés par THEOLIA et de dette sous forme de financement de projet sans recours sur la société mère contracté au niveau de la société support de projet (voir paragraphe 9.5.1). Après la mise en place du financement, le Groupe réalise la construction puis exploite la ferme éolienne pendant 2 à 4 ans. Disposant d'un historique de performances opérationnelle et financière établi, le parc pourra ensuite être vendu à un prix optimisé. Le Groupe espère ainsi maximiser ainsi son retour sur investissement.

Les principaux avantages de cette stratégie sont :

- Une très forte visibilité sur les taux de disponibilité observés sur le site et sur les cash-flows prévisionnels calculés à partir des performances opérationnelles constatées et du tarif de rachat de l'électricité garanti par un contrat long terme, offrant des retours sur investissement attractifs et hautement prévisibles ;

- Le faible niveau de risque des actifs proposés à la vente du fait de leur historique d'exploitation sur 2 à 4 ans, qui séduit une large palette d'acquéreurs potentiels : producteurs d'électricité, groupes industriels, fonds de pension, groupes financiers, particuliers aisés;
- Une optimisation des capitaux propres grâce au réinvestissement des produits des ventes (fonds propres + marge) dans de nouveaux projets en développement ;
- La possibilité de maximiser la valeur des parcs grâce à un refinancement éventuel de la dette préalable à la vente ;
- Une forte demande prévisible sur de nombreuses années en matière de production d'électricité d'origine énergie éolienne en France et en Italie, tirée par les objectifs de l'Union européenne fixés pour 2020, soutenant l'appétit pour les parcs en opération du Groupe ;
- La poursuite éventuelle de l'exploitation et la maintenance pour la durée de vie des fermes, offrant au Groupe la perspective d'un revenu récurrent additionnel ;
- Des marges attendues élevées sur la vente, compensant les coûts de la phase de développement relativement longue (de 4 à 7 ans en moyenne).

### 6.5.3. Traditionnelle activité de "trading" de capacités récemment installées en Allemagne

L'Allemagne est le marché éolien le plus important en Europe, avec la base installée cumulée la plus élevée du continent et un très grand nombre d'acteurs, œuvrant à différents stades de la chaîne de valeur éolienne. En particulier, un grand nombre de développeurs de projets éoliens sont actifs en Allemagne.

De plus, il est rappelé que le pays a mis en place, depuis plusieurs années, de nombreuses mesures incitatives vis-à-vis de la production d'électricité à partir des éoliennes, incluant des mesures fiscales spécifiquement dédiées aux particuliers investissant dans le secteur éolien.

La qualité et l'expérience des équipes en Allemagne, combinées à une offre confortable en matière de projets éoliens bénéficiant de permis obtenus purgés de tout recours, ont conduit le Groupe à réactiver son activité traditionnelle de trading de capacités récemment installées, qui avait été suspendue en 2008 par l'ancienne direction.

Le modèle suivi en Allemagne diffère de celui appliqué en France et en Italie sur plusieurs points : en Allemagne, le Groupe acquiert des projets éoliens en fin de développement auprès d'un large réseau de développeurs. Le Groupe ne réalise donc généralement pas les phases initiales de développement. Le financement est assuré par une combinaison de lignes de crédit et de dettes de financement de projet sans recours sur la société mère (voir paragraphe 9.5.1). Les fermes acquises sont rapidement reliées au réseau puis vendues clé en main au moment de la mise en service, et non plusieurs années après. Une courte phase de développement permet une rotation rapide des capitaux investis, généralement inférieure à douze mois.

Historiquement, la vente des fermes clé en main était effectuée par l'intermédiaire d'un partenariat avec la société FC Holding et réalisée auprès d'acquéreurs individuels bénéficiant d'avantages fiscaux. Récemment, THEOLIA a exploré d'autres canaux de distribution en réalisant la vente en direct d'un portefeuille de 100,6 MW d'actifs et de projets éoliens à la société publique allemande RheinEnergie. Le Groupe entend poursuivre la diversification de sa base de clientèle vers des acquéreurs industriels ou financiers, et renforcer ses compétences internes en matière de vente de parcs éoliens.

Comme en France et en Italie, le Groupe propose à l'acquéreur de poursuivre l'exploitation et la maintenance pour la durée de vie des fermes, se garantissant ainsi un revenu récurrent additionnel.

Dans le cadre de son activité de trading en Allemagne, la Société a communiqué le 19 janvier 2010 un objectif de 100 MW de permis acquis et de capacité vendus en 2010.

## 6.6. LES ATOUTS DU GROUPE

Positionné sur un marché en pleine croissance, THEOLIA est un développeur indépendant de projets exclusivement éoliens. Le Groupe dispose d'une expertise technique prouvée sur l'ensemble de la chaîne de valeur éolienne. Son important portefeuille de projets jugé de qualité par le management couvre 5 pays disposant d'un fort potentiel éolien.

## Une présence sur un marché en forte croissance avec des perspectives attrayantes

Le marché des énergies renouvelables est un marché particulièrement dynamique, offrant de multiples opportunités.

La croissance observée sur ce marché au cours des dernières années est particulièrement soutenue : entre 2004 et 2008, le nombre de MW installés chaque année a été en augmentation moyenne de 36,4 %. De plus, les perspectives de développement sont significatives : BTM Consult, dans son rapport de mars 2009 sur le marché éolien mondial, estime que 220 995 MW devraient être installés dans le monde entre 2009 et fin 2013, pratiquement triplant la capacité mondiale installée à fin 2008.

Les énergies renouvelables contribuant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et donc à la préservation de l'environnement, ce marché devrait connaître une croissance importante, soutenue par un environnement législatif et réglementaire favorable. Les populations et les pouvoirs publics ont largement pris conscience des problématiques environnementales. La protection de l'environnement fait l'objet d'une volonté politique croissante à tous les niveaux.

L'organisation du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, puis la signature du Protocole de Kyoto en 1997 ont marqué le début de la mobilisation mondiale. Plus récemment, la directive européenne de 2009, issue du Paquet Energie-Climat, vise à mettre en place une politique commune de l'énergie, avec des objectifs contraignants à atteindre pour chaque Etat membre. Ces démarches internationales et européennes ont engendré la mise en œuvre de mesures favorisant le développement des énergies renouvelables au niveau national.

## Une concentration exclusive sur le secteur éolien

De nombreux concurrents du Groupe exercent leurs activités sur plusieurs segments de la production d'énergie : l'éolien et le solaire photovoltaïque pour la majorité, mais également l'hydraulique, la biomasse, la production thermique et la cogénération à partir d'énergies fossiles, les biocarburants, le biogaz, l'énergie des vagues, ...

THEOLIA a, au contraire, fait le choix de concentrer son activité exclusivement sur l'énergie éolienne. Cette stratégie implique la cession des activités non-éoliennes, engagée à la date d'enregistrement du présent Document de référence, les dernières cessions étant en cours de négociations avec des acquéreurs potentiels à l'exception des titres de participations dans Ecolutions dont la cession est envisagée à plus ou moyen terme.

La Société considère que la filière éolienne est la plus avancée des énergies renouvelables (hors hydraulique), bénéficiant notamment d'une technologie mature et d'un environnement politique et réglementaire favorable. D'importants progrès technologiques ont été réalisés ces dernières années pour fiabiliser le matériel éolien. Cela a parallèlement permis la baisse des coûts des équipements.

Au sein du secteur éolien, le Groupe a choisi de se concentrer sur la France, l'Italie et l'Allemagne, et d'évaluer un développement potentiel dans certains pays émergents sélectionnés : le Maroc, l'Inde et le Brésil. Cette diversification géographique, dans des pays ciblés pour leur important potentiel éolien, lui permet de réduire les risques, notamment liés aux conditions climatiques.

Ainsi, au 31 décembre 2009, le Groupe dispose d'une capacité de production éolienne installée totale de 780 MW situés en France, en Allemagne et au Maroc, et d'un portefeuille de projets éoliens en développement totalisant 2 013 MW, répartis dans 5 pays sélectionnés.

## Un positionnement unique d'important développeur indépendant de projets éoliens

Dans un environnement de faiblesse temporaire du prix du pétrole, de rebond attendu du financement de projets, de sous-évaluation globale des portefeuilles de projets éoliens par les investisseurs et de réduction des coûts d'investissement et des délais de livraison des turbines, le Groupe a fait le choix de se positionner en tant que développeur de projets éoliens.

Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose d'un important portefeuille de projets éoliens, diversifié et de qualité. Sur l'ensemble de son portefeuille de projets, 28 % sont des projets proches de la mise en service (permis déposés, obtenus, ou fermes en cours de construction) ; 87 % des projets sont situés en Europe de l'Ouest et bénéficieront donc de tarifs de rachat fixes et attractifs.

De plus, en tant que développeur indépendant de projets, et contrairement aux producteurs historiques d'électricité, le Groupe n'est contraint par aucune obligation d'atteindre un certain pourcentage de production « verte » ou un certain objectif

de MW éoliens mis en service à une date donnée. Au contraire, le Groupe est libre de sélectionner rigoureusement ses projets selon leurs caractéristiques propres, des critères de rentabilité stricts et la recherche d'un équilibre des risques.

### Une présence sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur éolien

Depuis sa création, le Groupe n'a cessé de renforcer son expertise sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur éolien. Il a en particulier su se doter d'équipes expertes, disposant d'un savoir-faire opérationnel dans le développement et la mise en service de centrales éoliennes et de relations locales établies. La qualité et l'expérience de ses ressources humaines ont ainsi permis au Groupe de parfaire sa compétence technique. Cette compétence est essentielle pour mener à bien les projets dans le respect des budgets et des délais prévus, anticiper les évolutions techniques dans un secteur en forte mouvance.

Le Groupe est un développeur et un opérateur de parcs éoliens, disposant d'une expertise opérationnelle et d'équipes confirmées.

THEOLIA également a mis en place des structures contractuelles permettant de limiter l'exposition de ses projets en développement à un risque de surcoût, ainsi que des procédures internes permettant de suivre et de respecter au mieux les budgets d'investissement. Pour tout projet d'investissement, le budget initial, validé par le comité de direction, fixe le niveau de rentabilité du projet et sert de base à la recherche de financement. Ce budget initial est ensuite ajusté en fonction des audits externes (technique, vent, assurance) et sert de référence au suivi mensuel des coûts de la construction.

Les 780 MW de capacité installée totale du Groupe au 31 décembre 2009, bénéficiant de taux de disponibilité particulièrement élevés, prouvent les compétences opérationnelles du Groupe en matière d'exploitation de fermes éoliennes.

Le Groupe est un développeur et un opérateur intégré, actif sur les phases de prospection, développement, mise en place du financement, construction, exploitation, maintenance et vente de fermes éoliennes.

## 6.7. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Les conséquences environnementales sont considérées dans le strict respect de toutes les normes légales et réglementaires, à l'occasion de l'octroi de permis de construire pour chaque projet d'implantation d'éoliennes.

L'implantation de chaque projet éolien nécessite la réalisation de nombreuses études analysant les interactions entre le projet et son environnement local : études acoustiques, études paysagères, études de la proximité avec les habitations, études de l'impact sur la faune et la flore, ... L'objectif est de réussir la meilleure intégration du projet dans son environnement local, en concertation avec les autorités et les populations locales.

Les soins apportés à une insertion paysagère harmonieuse au sein de l'environnement, l'attention systématique portée aux milieux naturel et humain, le tri et la valorisation des déchets pendant la période de construction, la prévention des risques de pollution et l'encadrement de l'action des sous-traitants, la mesure et la surveillance des impacts environnementaux (comme par exemple la conformité des niveaux sonores) sont systématisés pour chaque projet éolien au sein de chaque filiale du Groupe.

D'importants progrès technologiques ont été constatés en matière de matériel éolien au cours des dernières années, ayant permis de réduire significativement les nuisances sonores. Les fabricants de turbines travaillent également le design et les couleurs des machines afin de limiter au maximum l'impact visuel.

Des actions spécifiques en faveur de l'environnement sont également menées telles que le suivi ornithologique, la protection des zones naturelles à proximité des chantiers de construction, la remise en état du milieu naturel, un plan de gestion écologique au sein des parcs régionaux, etc.

Enfin, THEOLIA prévoit, dès le démarrage de chaque projet éolien et tant en termes de moyens techniques que financiers, la remise en état des lieux en fin d'exploitation conformément à la réglementation en vigueur.

Le Groupe THEOLIA est un acteur majeur du développement durable.

Par son activité d'abord, car la production d'électricité d'origine éolienne est par essence un moyen d'assurer la protection de l'environnement pour un développement durable. Au titre de l'exercice 2008, le Groupe a produit à partir de l'énergie éolienne environ 1 215 GWh d'électricité « verte », ce qui a permis d'éviter l'émission d'environ 538 200 tonnes de CO<sub>2</sub> et a représenté la consommation annuelle d'électricité d'environ 485 960 foyers (hors chauffage).

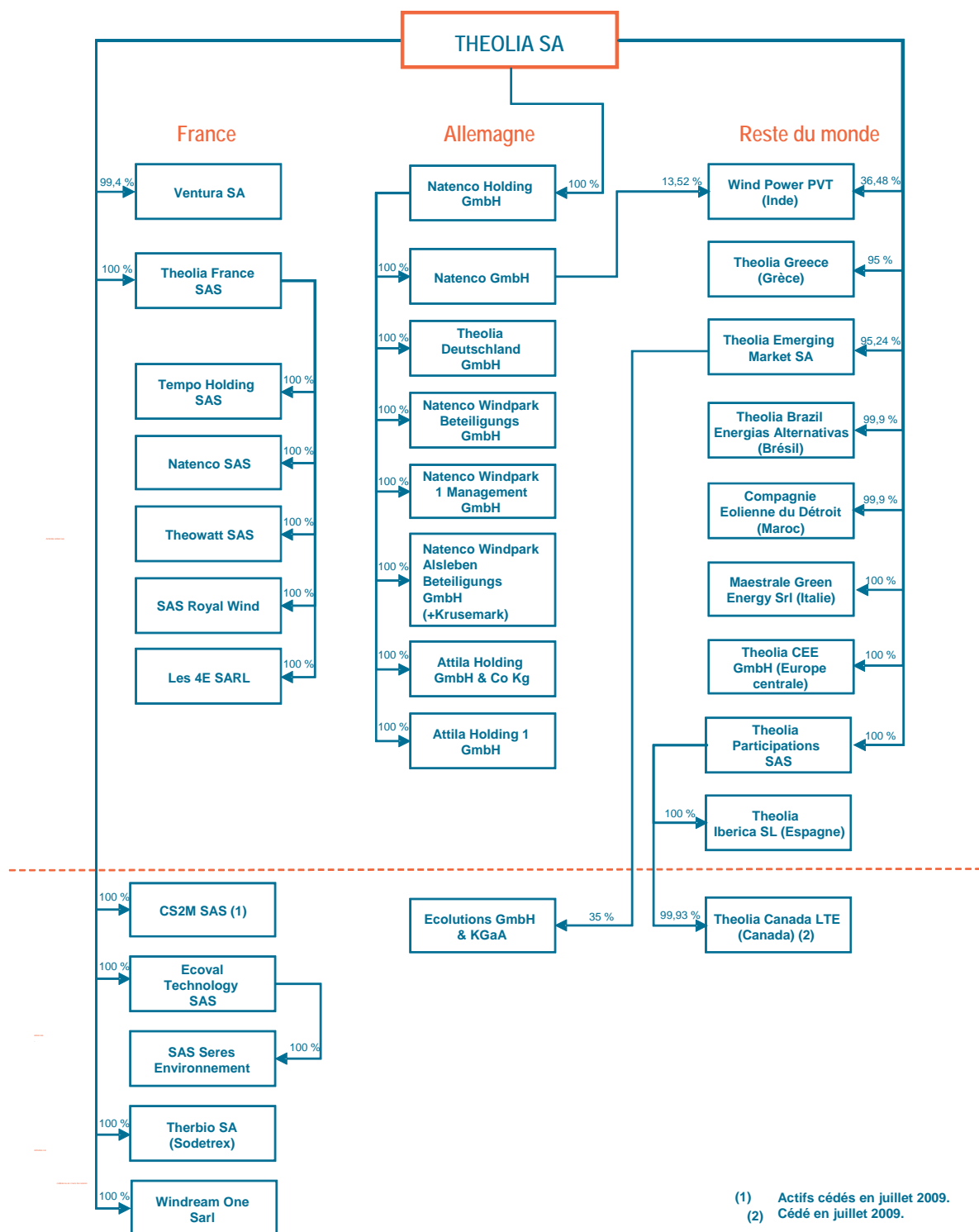
Par ses valeurs ensuite, car THEOLIA développe son activité en respectant un cadre de valeurs partagées par l'ensemble de ses collaborateurs. La démarche du Groupe se conforme à des règles de conduite qui s'appuient sur des principes éthiques, fondateurs à l'origine de la création de THEOLIA. Récemment, THEOLIA a mis en place une charte éthique par laquelle chaque salarié et chaque mandataire social s'engage, dans l'exercice de ses fonctions, à respecter des règles de bonne conduite.

## **6.8. FACTEURS DE DEPENDANCE**

Les informations concernant les facteurs de dépendance du Groupe figurent au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de référence.

## 7. ORGANIGRAMME

L'organigramme ci-après est l'organigramme simplifié des principales sociétés constituant le Groupe au 30 juin 2009. Les participations sont présentées en pourcentage arrondi de capital et de droits de vote. Il convient de préciser que pour chaque projet de ferme éolienne, une société ad hoc est constituée et détenue soit directement soit via une holding. Cependant, l'ensemble de ces sociétés ad hoc ne figure pas dans le présent organigramme.



La liste ci-après est la liste des filiales et participations du Groupe au 30 juin 2009.

Sociétés	% intérêt	% contrôle	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
SA THEOLIA	100,00	100,00	Mère	France	Holding
THEOLIA IBERICA	100,00	100,00	Intégration Globale	Espagne	Holding
THEOLIA EMERGING MARKETS	95,23	95,23	Intégration Globale	Maroc	Holding
SAS TEMPO HOLDING	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Holding
CENT EOL DE FRUGES LA PALETTE	99,94	99,94	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL AQUEDUC	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE SORBIERE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
THEOLIA FRANCE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
THEOLIA PARTICIPATIONS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
VENTURA	99,42	99,42	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DU GRAND CAMP	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DU PLATEAU DE RONCHOIS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE SALLEN	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DES COSTIERES	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DES GARGUILLES	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE CROIX BOUDESTS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE CHASSE MAREE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DU MAGREMONT	99,54	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE LA VALLEE DE LA TRIE	99,54	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
ASSET ELECTRICA	50,00	50,00	Mise en Equivalence	Espagne	Construction Vente Wind
PESA	100,00	100,00	Intégration Globale	Espagne	Construction Vente Wind
NATENCO HOLDING GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
NATENCO GMBH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
NATENCO SAS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
LES 4E	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
NATENCO CZECH REP. IG	100,00	100,00	Intégration Globale	République Tchèque	Construction Vente Wind
AIOLIKI ENERGEIA CHALKIDIKI AEBE	100,00	100,00	Intégration Globale	Grèce	Construction Vente Wind
THEOLIA BRAZIL	100,00	100,00	Intégration Globale	Bésil	Construction Vente Wind
CENT EOL DE CANDADES	79,54	80,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
WP GROSS WARNOW GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
AIOLIKI ENERGEIA SITHONIA AEBE	80,00	80,00	Intégration Globale	Grèce	Construction Vente Wind
THEOWATT	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOLIENNE DES SOUTETS	79,54	80,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENTRALE EOL CHEM DE FER	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENTRALE EOL FORET BOULTACH	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
THEOLIA GREECE	95,00	95,00	Intégration Globale	Grèce	Construction Vente Wind
THEOLIA CEE GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Autriche	Construction Vente Wind
Maestrade Green Energy Srl	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
Maestrade Project Holding SA	50,32	50,32	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
Neo Anemos Srl (Marignano 21 MW)	47,81	95,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
MGE Giunchetto Wind Park SA	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
Aerocchetto Srl (Giunchetto 29.75 MW)	90,00	90,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
MPH 1 SA (Giuggianello 28 MW)	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
Avalon Ltd	100,00	100,00	Intégration Globale	Angleterre	Construction Vente Wind
MGE Idea Srl	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
THEOLIA HUNGARIA	100,00	100,00	Intégration Globale	Hongrie	Construction Vente Wind
THEOLIA POLSKA	99,90	99,90	Intégration Globale	Pologne	Construction Vente Wind
WP MUEHLANGER GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
WINDENERGIE COESFELD-LETTE GmbH & Co	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
CENT EOL DE COUME (CECOU)	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE MOTTENBERG	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE DAINVILLE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE DEMANGE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
Belmonte Green Energy Srl	90,00	90,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
CE CHERMISEY	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CE BEAUDIGNECOURT	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC BIESLES	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC DAINVILLE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC DEMANGE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC LES PINS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC SAINT BLIN	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC L'ARDECHE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC LE CHARMOIS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind



Sociétés	% intérêt	% contrôle	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
<b>VESAIGNES</b>	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
TANGER MED WIND SA	95,14	95,14	Intégration Globale	Maroc	Construction Vente Wind
THEOLIA MAROC SERVICES SA	95,14	95,14	Intégration Globale	Maroc	Construction Vente Wind
THEOLIA SITAC WIND POWER PVT LIMITED (Mendicino Green Energy Srl)	50,00	50,00	Mise en Equivalence	Inde	Construction Vente Wind
CEBRE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
THEOLIA WIND POWER PVT (INDIA) ME	50,00	50,00	Mise en Equivalence	Inde	Construction Vente Wind
<b>COLONNE D'ERCOLE SRL</b>	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
THEOLIA DEUTSCHLAND GMBH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA WINDPARK WERBIG GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
DRITTE BUSMANN WIND GmbH & Co. BETRIEB	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ZWANZIGSTE UPEG GmbH & Co. KG (LADBERG)	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NEUNZEHNTE UPEG GmbH & Co. KG (LADBERG)	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP SAERBECK GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ROYAL WIND	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CEFF	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE SEGLIEN	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES PLOS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU MOULIN DE FROIDURE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES SABLONS	99,42	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CORSEOL SA	95,20	95,20	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
WP WOLGAST INVESTITIONS GmbH & Co. OHG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WP VERWALTUNG GMBH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP BETRIEBS GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
SOLARKRAFTWERK MERZIG GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP HOPSTEN INVESTITIONS GMBH & CO KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP TUCHEN RECKENTHIN INVESTITIONS GMBH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK VERDEN 1 GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK VERDEN 2 GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE ZWEI GmbH &	89,60	80,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK RABENAU GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK MINDEN GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE VIER GmbH &	48,00	48,00	Mise en Equivalence	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK BETEILIGUNGS GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK 1 MANAGEMENT GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK ALSLEBEN BETEILIGUNGS	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK MANAGEMENT GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
FALKENWALD R.E.W. GmbH & Co. ELF WIND-	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP ZABELSDORF GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP HECKELBERG-BREYDIN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP KRIBBE-PREMSLIN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP GROSSVARGULA GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK ALSLEBEN I GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK NETZBETRIEB GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA MAROCCO	95,23	95,23	Intégration Globale	Maroc	Vente d'électricité Wind
WP NOTTULN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP NIENBERGE GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
R.E.W. KRAENZLIN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP RUHLSDORF GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDWIN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDWIN VERWALTUNGS GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WiWi WINDKRAFT GmbH & Co. WiWo KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
CED	100,00	100,00	Intégration Globale	Maroc	Vente d'électricité Wind
SNC LES EOLIENNES DE BEL AIR	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
SNC LES EOLIENNES DU PLATEAU	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
WP Kreuzbuche GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP Stolzenhain GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP Schenkendoebem GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATURSTROMNETZ GmbH ME	43,81	43,81	Mise en Equivalence	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP WALTROP GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP KLEIN STEIMKE GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDKRAFTANLAGE NEUSTADT 5 GmbH & Co	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ATTILA HOLDING GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ATTILA Management GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP NETPHEN GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP GOTTEBERG GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind

Sociétés	% intérêt	% contrôle	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
WF HAMM GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF HOXBERG GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF IDESHEIM GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF ILLERICH GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF LEOPOLDSHOEHE GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF NEUKIRCHEN-VLUYN GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF OSTBEVERN GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF FRANKENHEIM GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF SCHOENHOEHE GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF VERDEN GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF WEIMAR GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF WILlich GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ATTILA HOLDING 1 GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF MEERBUSCH GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF OELDE GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF VOGELSBERG GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
CWP GmbH	52,00	52,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA CANADA	99,98	99,98	Intégration Globale	Canada	Activités Non Wind
BIOCARB	96,73	96,73	Intégration Globale	Suisse	Activités Non Wind
ECOVAL TECHNOLOGY SAS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SERES ENVIRONNEMENT	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
THERBIO	99,99	99,99	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
ECOVAL 30 SA	97,66	97,67	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
NEMEAU SAS	99,99	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
THEOLIA PERMIERES NATIONS INC	99,98	100,00	Intégration Globale	Canada	Activités Non Wind
CS2M	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SAEE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SAPE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
WINDREAM ONE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
ECOLUTIONS	16,77	0,00	Mise en Equivalence	Allemagne	Activités Non Wind
SERES MAGHREB	100,00	100,00	Intégration Globale	Maroc	Activités Non Wind
SERES CHINA	50,00	50,00	Mise en Equivalence	Chine	Activités Non Wind
<b>Sociétés entrantes</b>					

Une société « entrante » est une société entrée dans le périmètre de consolidation au cours de la dernière période écoulée.

Les sociétés Asset Electrica, Sitac Wind Power et Seres China, détenues à 50 %, ne sont pas consolidées par intégration globale du fait de l'absence de contrôle exclusif. Le Groupe ne dispose pas de la majorité des voix au Conseil d'Administration de ces sociétés. Par ailleurs, les règles de gouvernance ne relèvent pas du contrôle conjoint.

Ecolution est détenue par TEM à 35.2 %, qui elle-même est détenue par Theolia SA à 47.62 %. Le pourcentage d'intérêt est donc de 16.77 %. Cependant, du fait de l'absence de contrôle exclusif permettant une consolidation de la Société par la méthode de l'intégration globale, le pourcentage de contrôle indiqué est de 0%.

Ainsi, la consolidation d'Ecolution par mise en équivalence est justifiée par le fait que TEM (intégrée globalement) ne dispose que de 35.2 % des droits de votes.

## Flux financiers du Groupe

Il est précisé que pour chaque projet en développement, THEOLIA constitue une société support de projet. Le financement de projet est porté par la société support de projet, sans recours sur la société mère (voir paragraphe 9.5.1).

Une partie des lignes de crédit corporate (découverts bancaires et lignes de crédit à moyen terme par exemple) utilisées en Allemagne dans le cadre de l'activité de trading de capacités récemment installées est portée par la Société.

Sur la base des prévisions de trésorerie, la Société fournit les fonds nécessaires (principalement financement de besoins en fonds de roulement), à ses différentes filiales. La Société refacture des frais de siège à la plupart de ses filiales.

Les autres flux concernent principalement les versements de dividendes et les remboursements de prêts.

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

Le siège du Groupe est situé à Aix-en-Provence et est occupé au titre d'un bail conclu le 28 février 2009 pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 avec renonciation à la résiliation triennale aux termes du contrat.

### 8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS DU GROUPE

La quasi-totalité des actifs du Groupe sont constitués par les installations de parcs éoliens.

Le Groupe n'est pas propriétaire des terrains sur lesquels sont positionnés les mats.

Les parcs éoliens sont implantés sur des terrains majoritairement loués en vertu de conventions d'occupation à long terme conclues avec des personnes privées. Aucun parc n'est implanté sur un terrain loué aux termes d'une convention d'occupation précaire. Par ailleurs, aucun de ces terrains n'est loué par le Groupe à des personnes faisant partie de ses effectifs ou à l'un de ses mandataires sociaux.

Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose de 148 parcs éoliens en exploitation implantés en France, en Allemagne et au Maroc. Certains de ses parcs éoliens ne sont pas détenus seuls mais en partenariat avec des développeurs locaux. En outre, au 31 décembre 2009, 9 parcs éoliens étaient en construction par le Groupe pour compte de tiers ou en partenariat.

Le tableau suivant présente au 31 décembre 2009, les parcs éoliens détenus par le Groupe, seul ou en partenariat, ainsi que ceux en construction, pour compte de tiers, pour compte propre ou destinés à être exploités en partenariat, dans les différents pays d'implantation.

Pays	Nombre de parcs en exploitation	Dont détenus par le Groupe seul/en partenariat	Nombre de parcs en construction	Construction pour compte de tiers/ en partenariat
France	13	8	4	4
Allemagne	134	23	2	0
Maroc	1	1	0	0
Italie	0	0	1	1
Inde	0	0	2	2

## 8.2. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION PAR LE GROUPE DE SES IMMOBILISATIONS

Tous les projets de parcs éoliens doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Dans la plupart des pays dans lesquels opère le Groupe, l'installation de parcs éoliens est subordonnée à la réalisation préalable d'une étude d'impact et d'une enquête publique.

L'étude d'impact doit notamment inclure une analyse de l'état initial du site et de son environnement, portant notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, affectés par les aménagements ou ouvrages et une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement, et en particulier sur la faune et la flore, les sites et paysages, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et du patrimoine culturel et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses) ou sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publique.

Par ailleurs, le Groupe est soumis à des contraintes légales prévoyant également que l'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

### 9.1. PRESENTATION GENERALE

#### 9.1.1. Introduction

Les activités du Groupe sont réparties selon une segmentation par secteur d'activité et par zone géographique. Au titre de l'information par secteur d'activité, le Groupe intervient dans le secteur d'activité éolien sur les axes suivants:

- (a) Le développement et la construction d'installations de production d'électricité d'origine éolienne, pour le compte de tiers ou du Groupe.
- (b) L'exploitation de fermes éoliennes pour le compte de tiers ou du Groupe.

La segmentation des activités du Groupe est également présentée par secteur géographique, les zones correspondant aux régions de vente des produits. Ces régions sont la France, l'Allemagne et le reste du monde (dont Italie).

La segmentation des activités du Groupe est détaillée dans les notes 2.22 et 26 des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 inclus au paragraphe 20.1.1 du présent Document de référence.

#### 9.1.2. Facteurs ayant une influence significatives sur les résultats du Groupe

Les principaux facteurs ayant une influence significative sur les résultats du Groupe sont listés ci-après :

- Variation des conditions climatiques

Dans le cadre de ses activités, le Groupe exploite, pour son compte et pour le compte de tiers, des parcs éoliens qui produisent de l'électricité. La production de cette énergie dépend des conditions climatiques, et notamment des conditions de vent. Ces conditions climatiques affectent donc la performance financière des parcs éoliens en exploitation. L'impact s'effectue directement sur les revenus de vente d'électricité et donc par conséquent sur le résultat d'exploitation. Ainsi, le Groupe connaît en 2009 une baisse de son chiffre d'affaires relatif à la vente d'électricité en raison de la dégradation des conditions météorologiques entre 2008 et 2009.

- Rentabilité des parcs en exploitation

Le modèle économique des fermes éoliennes est basé sur un plan de financement de longue durée allant de 15 à 20 ans et dépendant fortement des revenus générés, lesquels sont susceptibles de varier en fonction notamment des prix de revente de l'électricité des conditions climatiques (gisement éolien) de la pérennité des nouvelles incitations financières et/ou fiscales mises en place par les professionnels, des prix des turbines mais aussi d'autres facteurs tels que la solvabilité des clients, l'évolution des coûts d'exploitation et de maintenance, l'arrêt temporaire ou définitif du fonctionnement des sites de production ou tout évènement qui aurait pour conséquence la diminution de la rentabilité des sites de production.

Dans une telle hypothèse de baisse de rentabilité, le Groupe se verrait exposé aux tests de dépréciation de ses actifs non courants et pourrait avoir des difficultés à faire face aux échéances de remboursement de ses dettes financières. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe.

- Evolution du prix des turbines, élément principal du coût de revient des parcs éoliens

La construction d'une ferme éolienne nécessite la livraison et le montage de nombreux éléments techniques, tels que des tours ou des aérogénérateurs, que seul un nombre limité de fournisseurs est en mesure de fournir au Groupe. Dans un contexte de hausse de la demande liée à la croissance du marché et compte tenu du nombre limité de fournisseurs, le prix des équipements nécessaires à la construction d'une ferme éolienne a significativement augmenté au cours des dernières années. Cela entraîne la constatation d'un coût de revient plus élevé des actifs et par conséquent la comptabilisation d'un amortissement plus important et un coût global pour le projet entraînant un besoin en financement plus élevé, ce qui a une incidence significative sur les résultats du Groupe (voir paragraphe 4.1.11).

Récemment, une baisse du prix de ces équipements a pu être constatée, ce qui devrait avoir une incidence sur les résultats futurs du Groupe.

- Evolution des conditions de financement des projets

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à développer et à financer des projets de centrales de production d'électricité. Le Groupe finance ses projets par fonds propres et par dette. Les financements externes mis en place pour chaque projet sont à recours limités sur les actionnaires de la Société portant le projet et structurés de façon à ce que les flux de trésorerie de chaque projet soient suffisants pour servir la dette (voir paragraphe 9.5.1). A la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe continue à avoir accès au financement dans les conditions de marché.

Compte tenu de l'importance du financement bancaire nécessaire à la mise en exploitation d'un parc éolien, toute mise en place de nouveau crédit entraîne la hausse des charges financières du Groupe. Il en est de même lorsque les taux d'intérêts s'orientent à la hausse.

Par ailleurs, lorsque les emprunts souscrits par le Groupe sont associés à des instruments financiers de dérivés de couverture, l'évolution de leur valorisation entraîne un impact positif ou négatif sur le résultat financier.

- Rythme des mises en service des parcs éoliens développés par le Groupe

L'activité de développement, de construction puis de vente des parcs éoliens possède un cycle de production s'étalant sur plusieurs années. Le rythme des mises en service va conditionner fortement la capacité du Groupe à générer des revenus sur l'activité de revente des parcs.

Au cours de la phase de construction, l'actif est constitué et comptabilisé en immobilisation; le Groupe ne commencera à percevoir les revenus des centrales qu'à l'issue de cette phase et lors de la phase de production au cours de laquelle le Groupe bénéficie le plus fréquemment d'un contrat d'achat d'électricité de longue durée (de 15 à 20 ans). Il convient de noter que l'entrée en production d'une centrale peut intervenir en fin d'année, date à laquelle son actif est intégralement comptabilisé, alors que ce n'est que l'année suivante que les revenus générés par ce dernier seront comptabilisés en année pleine. Ce calendrier affecte en conséquence la comparabilité des exercices et les calculs de rentabilité des capitaux investis.

En effet, l'obtention d'autorisations d'exploiter et de permis de construire sont nécessaires à la construction d'une ferme éolienne. Les démarches doivent être effectuées auprès de diverses autorités nationales et locales et s'avèrent souvent longues et complexes avant l'obtention des permis.

Le défaut d'obtention de permis de construire ou d'autorisations d'exploiter, ou bien des procédures de recours à l'encontre de certaines demandes de permis de construire ou autorisations, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe ; les valeurs inscrites à l'actif du bilan pouvant alors faire l'objet de dépréciations significatives.

Par ailleurs l'activité de construction de parcs éoliens doit tenir compte de tout événement susceptible de retarder la capacité du Groupe à livrer une installation dans les délais et les coûts prévus, tel que des conditions météorologiques défavorables, des difficultés de raccordement au réseau, des défauts de construction, des retards ou défauts de livraison de la part de fournisseurs ou encore des procédures de recours initiées par des tiers. Or tout retard dans la phase de construction pourrait entraîner un retard dans la date de mise en service opérationnelle, et donc un début de comptabilisation du chiffre d'affaires plus tardif que l'hypothèse retenue dans le modèle de rentabilité du projet.

Interrompue en 2008, l'activité spécifique de la filiale allemande de vente de parcs éoliens ou de projets de parcs éoliens a été reprise en 2009. Cette activité historique de la filiale allemande Natenco a permis au Groupe de réduire l'impact de ses coûts de développement de projets et ses frais généraux en percevant les revenus issus de cette activité; elle constitue désormais un outil d'optimisation et de respiration de son portefeuille. Les revenus et les marges qu'elle génère et qui sont comptabilisés dans le résultat opérationnel, varient d'une année sur l'autre selon la taille et le nombre de projets vendus ainsi que leur prix de cession. Par ailleurs, la Société a développé une nouvelle stratégie décrite au paragraphe 6.5.2.

- Acquisitions (regroupement d'entreprises)

Par le passé le Groupe a connu une croissance externe extrêmement forte. Ces regroupements d'entreprises ont conduit à la comptabilisation de nombreux goodwill du fait, notamment, de prix de marché élevés. Le Groupe s'est alors trouvé très exposé au risque de dépréciation de ces goodwill.

L'avènement de la crise financière a mis en évidence des indices de perte de valeur sur l'ensemble des actifs incorporels et corporels du Groupe ce qui a nécessité la réalisation de tests de dépréciation. Cela a eu pour conséquence de dégrader très significativement la performance financière de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Actuellement le Groupe est moins exposé du fait de goodwill moindres mais toute baisse de valeur pourrait avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe.

- Cessions d'actifs non stratégiques

Souhaitant se concentrer sur son activité éolienne, le Groupe a entamé un programme de cession de ses actifs non-éoliens et de certains actifs éoliens. Compte tenu des conditions de marché actuelles, des difficultés de trésorerie de nombreux acteurs et de la contraction du marché de crédit, le Groupe ne peut garantir être en mesure de réaliser les cessions programmées, dans des conditions de prix en ligne avec les hypothèses établies et sur lesquelles reposent ses prévisions de résultat.

Les cadres réglementaires, les conditions tarifaires et les mécanismes et niveaux d'aide varient de manière significative d'un pays à l'autre et conduisent donc à des niveaux de rentabilité différents selon les pays où le Groupe est implanté. En particulier, les résultats du Groupe peuvent varier en fonction des mécanismes de subventions directes et indirectes, des mécanismes de défiscalisation, des éventuelles clauses d'ajustement et clauses fixant les conditions de renouvellement, ou encore des divers délais d'obtention des permis et autorisations sur les projets développés. Néanmoins, une fois le contrat d'achat d'électricité conclu pour une centrale en exploitation, le Groupe bénéficie généralement d'un cadre stabilisé pour une longue durée (15 à 20 ans en moyenne), sous réserve d'ajustements limités dans certains pays.

### 9.1.3. Éléments du compte de résultat

Le compte de résultat présenté dans les comptes annuels 2008 est établi conformément au référentiel IFRS. Les principaux éléments sont explicités dans les notes 2.4 et 2.20 des comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1.1 du présent Document de référence.

## 9.2. RESULTATS DES OPERATIONS

Les comptes consolidés de THEOLIA ont été examinés par le Comité d'audit et le Conseil d'Administration, puis arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 21 avril 2009, en présence des commissaires aux comptes.

Comptes consolidés (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007 publié	31/12/2007 retraité IFRS 5
Chiffre d'affaires	69 956	306 481	288 134
Résultat opérationnel courant	(67 299)	(3 250)	438
Résultat opérationnel	(196 460)	(38 726)	(37 517)
Résultat financier	(39 082)	(7 941)	(6 989)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(3 842)	589	(85)
Impôts	11 936	(2 729)	(2 777)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(16 650)	N/A	(1 257)
Résultat net	(244 098)	(48 807)	(48 625)

Suite à l'application de la norme IFRS 5 relative aux activités en cours de cession, la majorité des sociétés de l'activité non-éolienne du Groupe sont sorties des différents postes du compte de résultat consolidé pour être regroupées dans un poste unique « résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Afin de permettre la comparaison avec l'exercice précédent, le compte de résultat 2007 a été retraité de l'impact des entités du pôle environnement concernées (Seres Environnement, Ecoval 30, SAE, SAPE, Nèmeau, Therbio, CS2M et Thenergo).

Il est précisé que, en application de la norme IAS 8, trois erreurs constatées sur les comptes au 31 décembre 2007 ont donné lieu à des retraitements impactant principalement le bilan consolidé. La présentation détaillée des effets sur les états financiers au 31 décembre 2007 est décrite en note 2.1. des notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2008, figurant au chapitre 19.1 du présent Document de référence. Les extraits du bilan au 31 décembre 2007 mentionnés ci-après à titre comparatif, figurent sous leur forme retraitée.

## 9.2.1. Chiffre d'affaires

### 9.2.1.1. Analyse du chiffre d'affaires consolidé par activité

#### Analyse du chiffre d'affaires consolidé par activité au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007 (Publié)	31/12/2007 (retraité IFRS 5)
Chiffre d'affaires consolidé	69 956	306 481	288 134
Vente d'électricité d'origine éolienne pour compte propre	55 540	26 883	26 883
Vente d'électricité d'origine éolienne pour compte de tiers	43 454	27 028	27 028
Construction - Ventes de fermes éoliennes à des tiers	(18 236)	218 423	218 423
Activité non-éolienne	(10 802)	34 147	15 800

Au total, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 70 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 288 millions d'euros (retraité selon IFRS 5) au 31 décembre 2007. Ce chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice a été ajusté de deux principaux éléments :

- L'annulation de la vente d'une ferme éolienne en Allemagne, réalisée fin 2007, du fait de l'incapacité de l'acheteur à obtenir un financement en 2008, qui a pénalisé l'activité « Ventes de fermes éoliennes à des tiers » pour un montant de 17 millions d'euros ;
- L'annulation de la vente d'un parc solaire enregistrée fin 2007, du fait de l'incapacité de l'acheteur à obtenir un financement en 2008, qui a pénalisé l'activité non-éolienne pour un montant de 14,4 millions d'euros.

#### Vente d'électricité d'origine éolienne

Les ventes d'électricité d'origine éolienne, pour compte propre et compte de tiers, sont passées de 53,9 millions d'euros en 2007 à 99 millions d'euros en 2008, enregistrant une croissance de 83 %.

Les ventes d'électricité à partir des fermes éoliennes détenues par le Groupe ont plus que doublé sur la période. La capacité installée pour compte propre est passée de 333 MW au 31 décembre 2007 à 360 MW au 31 décembre 2008. La forte croissance du chiffre d'affaires de cette activité reflète l'impact de la consolidation en année pleine des fermes éoliennes acquises par le Groupe en Allemagne en juillet 2007 pour une capacité de 165 MW. Les ventes d'électricité pour compte de tiers en 2009 ont augmenté par rapport à 2008. Au 31 décembre 2009, le nombre total de MW gérés pour compte de tiers atteignait 461 MW, par rapport à 311 MW au 31 décembre 2008.



### Construction et ventes de parcs éoliens à des tiers

En 2008, le Groupe n'a enregistré aucune vente de fermes éoliennes, alors que les ventes de fermes éoliennes à des tiers avaient atteint 218 millions d'euros en 2007. Ceci résulte d'une décision de la Direction du Groupe, préalable aux changements d'organisation opérés en octobre 2008. Cette décision a depuis été renversée par la nouvelle Direction afin de réactiver les ventes de fermes éoliennes à des tiers. Compte tenu du cycle commercial pouvant s'étendre sur plusieurs mois, les ventes de fermes éoliennes n'ont repris qu'en 2009.

### Activité non-éolienne

L'application de la norme IFRS 5 relative aux activités en cours de cession a amené le Groupe à retraiter le chiffre d'affaires de la majorité des entités non-éoliennes en 2007 pour un montant total de 18,3 millions d'euros, et ne pas comptabiliser le chiffre d'affaires de ces entités en 2008.

La différence de chiffre d'affaires de l'activité non-éolienne entre 2007 et 2008 s'explique par la vente d'un parc solaire en Allemagne fin 2007 pour un montant de 14,4 millions d'euros. Sur une base comparable, le chiffre d'affaires des activités non-éoliennes est en croissance sur la période.

Comme communiqué précédemment, le Groupe poursuit la cession de ces activités non-stratégiques.

### **Analyse du chiffre d'affaires consolidé par activité au 30 juin 2009 et au 30 septembre 2009**

En application de la norme IFRS 8 et pour une plus grande lisibilité, le Groupe a, à partir de la publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre 2009, redéfini ses segments d'activité comme suit :

- (1) L'activité **Vente d'électricité pour compte propre** correspond à la vente de l'électricité produite par les parcs éoliens détenus par le Groupe,
- (2) L'activité **Développement, construction, vente** inclut le développement, la construction et la vente de projets et parcs éoliens,
- (3) L'activité **Exploitation** comprend la gestion des parcs éoliens pour le compte de tiers ainsi que la vente de l'électricité produite par les parcs éoliens gérés mais non détenus par le Groupe,
- (4) L'**Activité non éolienne** est non stratégique et actuellement en cours de cession.

La redéfinition des secteurs opérationnels entraînée par l'application de la norme IFRS 8 n'a pas conduit à redéfinir les UGT. La ventilation des goodwill par UGT n'a donc pas été affectée.

Le chiffre d'affaires de l'activité Vente d'électricité pour compte propre de 27,7 millions d'euros est en baisse de 11 % par rapport au premier semestre 2008, en raison de conditions de vent défavorables en Allemagne et en France au cours du premier trimestre 2009.

Le chiffre d'affaires de l'activité Développement, construction, vente s'élève à 57,2 millions d'euros. Comme annoncé, le Groupe a réactivé les ventes à des tiers de fermes éoliennes en Allemagne : 35,5 MW ont été cédés au cours du premier trimestre 2009 et 3 MW au cours du deuxième trimestre. Aucune vente de fermes éoliennes n'avait été réalisée en 2008.

Le chiffre d'affaires de l'activité Exploitation inclut les honoraires de gestion des parcs et le chiffre d'affaires issu de la vente de l'électricité produite. A 19 millions d'euros, il est en baisse de 17 % par rapport au premier semestre 2008, en raison de conditions de vent défavorables en Allemagne.

Le chiffre d'affaires de l'Activité non éolienne pour le premier semestre 2009 provient principalement de la vente de l'électricité produite par le parc solaire détenu par le Groupe. Les autres activités ont été sorties du périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 en application de la norme IFRS 5.



Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe THEOLIA s'élève à 104,9 millions d'euros au premier semestre 2009, en augmentation de 85 % par rapport au premier semestre 2008.

(en milliers d'euros)	Activités éoliennes			Activité non éolienne(1)	Total consolidé(1)
	Vente d'électricité pour compte propre	Développement, construction, vente	Exploitation		
Premier semestre 2009	27 733	57 244	19 075	875	104 926
Premier semestre 2008	31 200	(11)	23 057	2 184	56 429

(1) Retraité suite à l'application de la norme IFRS 5 concernant les activités arrêtées ou en cours de cession.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe THEOLIA s'élève à 232,7 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2009, représentant une multiplication par plus de 3 par rapport aux neuf premiers mois de 2008.

(en milliers d'euros)	Activités éoliennes			Activité non éolienne(1)	Total consolidé(1)
	Vente d'électricité pour compte propre	Développement, construction, vente	Exploitation		
Neuf premiers mois 2009	37 157	168 023	26 102	1 435	232 717
Neuf premiers mois 2008	39 930	9	32 882	3 252	76 072

(1) Retraité suite à l'application de la norme IFRS 5 concernant les activités arrêtées ou en cours de cession.

### Analyse du chiffre d'affaires consolidé par trimestre en 2008 et 2009

(en milliers d'euros)	2008	2009	Variation
<b>Premier trimestre</b>			
Vente d'électricité	21 473	15 667	-27%
Exploitation de parcs éoliens	16 923	10 365	-39%
Développement, construction, vente	0	51 904	-
Activités non éoliennes	775	307	-60%
Total consolidé	39 171	78 242	+100%
<b>Deuxième trimestre</b>			
Vente d'électricité	9 727	12 066	+24%
Exploitation de parcs éoliens	6 134	8 711	+42%
Développement, construction, vente	(11)	5 340	-
Activités non éoliennes	1 409	568	-60%
Total consolidé	17 259	26 685	+55%
<b>Troisième trimestre</b>			
Vente d'électricité	8 730	9 424	+8%
Exploitation de parcs éoliens	9 825	7 027	-28%
Développement, construction, vente	20	110 779	>1,000%
Activités non éoliennes	1 067	560	-48%
Total consolidé	19 643	127 791	+551%
<b>Total consolidé 9 mois</b>			
Vente d'électricité	39 930	37 157	-7%
Exploitation de parcs éoliens	32 882	26 102	-21%
Développement, construction, vente	9	168 023	>1,000%
Activités non éoliennes	3 252	1 435	-56%

## 9.2.1.2. Analyse du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

### Analyse du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique au 31 décembre 2008

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2007
		Publié	retraité IFRS 5
Chiffre d'affaires consolidé	69 956	306 481	288 134
France	11 651	35 920	24 897
Allemagne	50 346	263 147	263 147
Reste du monde	7 959	7 413	89

En 2007, le Groupe a enregistré 218 millions d'euros de ventes de fermes éoliennes à des tiers, dont 18 millions d'euros en France et 200 millions d'euros en Allemagne.

Hors ventes de fermes éoliennes à des tiers, le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2008 est en croissance en France par rapport au 31 décembre 2007 (retraité selon IFRS 5).

Hors ventes de fermes éoliennes à des tiers, le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2008 est en baisse en Allemagne par rapport au 31 décembre 2007 (retraité selon IFRS 5) du fait de l'annulation de deux ventes réalisées fin 2007, ayant impacté la performance de 2008 d'un montant de 31,4 millions d'euros.

La forte croissance du chiffre d'affaires dans la zone reste du monde s'explique principalement par la comptabilisation en 2008 des ventes d'électricité issues de la ferme éolienne au Maroc, CED, acquise tout début 2008.

### Analyse du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique au 30 juin 2009 et au 30 septembre 2009

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2008
Chiffre d'affaires consolidé	104 926	56 429
France	7 156	6 706
Allemagne	94 284	45 468
Reste du monde	3 486	4 255

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Chiffre d'affaires consolidé	232 717	76 072
France	11 908	9 402
Allemagne	215 848	60 588
Reste du monde	4 961	6 082

La forte croissance du chiffre d'affaires en Allemagne s'explique principalement par la reprise de l'activité de ventes de fermes éoliennes en exploitation en Allemagne, avec la vente de 38,5 mégawatts (MW) au cours du premier semestre 2009.

## 9.2.2. EBITDA

### 9.2.2.1. Méthode de calcul

Souhaitant accroître la transparence et se conformer aux meilleures pratiques généralement constatées, le Groupe a décidé de modifier la présentation de son EBITDA afin de l'aligner sur les méthodes de calcul généralement utilisées par la communauté financière et recommandées par l'AMF.

Jusqu'en 2007, l'EBITDA n'intégrait ni les provisions sur actif circulant, ni les charges résultant de la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions gratuites et de BSA (IFRS 2).

A partir de la clôture de l'exercice 2008, le Groupe a décidé d'intégrer ces deux éléments dans le calcul de son EBITDA. Ainsi l'EBITDA du Groupe se définit de la manière suivante : EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements + provisions pour risques.

L'impact de cette décision est très significatif sur le niveau d'EBITDA du Groupe en 2008. Il s'élève à 42,2 millions d'euros et se répartit de la façon suivante (en millions d'euros) :

EBITDA 2008 – nouvelle présentation	(37,8)
Dépréciations de créances clients	17,1
Provision d'un acompte sur turbines réservées	10
Charges résultant de la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions gratuites et de BSA (IFRS 2)	9,7
Provision pour dépréciation de turbines en stock	3,1
Dépréciations de stocks	2,3
EBITDA 2008 – ancienne présentation	4,4

A titre de comparaison, l'EBITDA (retraité selon IFRS 5) de 2007 s'élevait à 24,6 millions d'euros. Selon la nouvelle présentation, l'EBITDA (retraité selon IFRS 5) 2007 serait ressorti à 12,2 millions d'euros.

Le tableau de passage de l'EBITDA au résultat opérationnel pour les deux derniers exercices est le suivant :

(en milliers d'euros)	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007 Publié	31/12/2007 retraité IFRS 5
<b>EBITDA (1)</b>	<b>25 374</b>	<b>(37 821)</b>	<b>14 636</b>	<b>12 196</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions sur risques	(14 907)	(29 479)	(17 886)	(11 759)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>10 467</b>	<b>(67 299)</b>	<b>(3 250)</b>	<b>437</b>
Autres produits et charges non courants	292	(22 584)	21 014	22 791
Pertes de valeur	(8 783)	(106 577)	(56 490)	(60 746)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 976</b>	<b>(196 460)</b>	<b>(38 727)</b>	<b>(37 517)</b>

(1) Calculé selon la nouvelle présentation adoptée en 2008, intégrant les provisions sur actif circulant et les charges résultant de la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions gratuites et de BSA (IFRS 2) dans l'EBITDA.

### 9.2.2.2. Analyse de l'EBITDA consolidé

Comme indiqué précédemment, l'EBITDA consolidé du Groupe affiche une perte 37,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Cependant, il est important de noter que l'EBITDA de l'activité « Vente d'électricité », cœur de métier du Groupe THEOLIA, a fortement progressé sur la période. Il est passé de 17,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 39,7 millions d'euros au 31 décembre 2008, enregistrant une croissance de 123 % sur la période.

Cette forte croissance est toutefois compensée par trois impacts négatifs majeurs :

- L'absence de ventes de fermes éoliennes à des tiers,
- La comptabilisation de nombreux éléments non récurrents
- Les charges résultant de la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions gratuites et de BSA (IFRS 2) pour un montant de 9,7 millions d'euros.

En effet, suite à la décision de la précédente Direction d'arrêter la principale activité de sa filiale allemande, la vente de fermes éoliennes, le Groupe n'a enregistré aucune vente de ferme éolienne sur l'exercice 2008. Une quote-part significative des frais de structure de la filiale n'a, par conséquent, pas été absorbée et a eu un effet direct sur l'EBITDA du Groupe. Ces frais représentent une charge d'environ 8,2 millions d'euros sur l'exercice 2008. Il est rappelé que la nouvelle Direction du Groupe a réactivé, fin 2008, les ventes de fermes éoliennes, qui n'ont repris qu'en 2009.

Par ailleurs, suite à la politique de développement ambitieuse menée par la précédente Direction, le Groupe a enregistré des charges et provisions non-récurrentes impactant l'EBITDA pour un montant de 44,7 millions d'euros sur l'exercice 2008, principalement liées aux pénalités d'arrêt de certains contrats (notamment avec les turbiniers) et à la fermeture de certaines filiales (Espagne, Grèce et Europe de l'Est), ainsi qu'à l'annulation de deux ventes réalisées en 2007.

Ces charges et provisions non-récurrentes se répartissent principalement comme suit (en milliers d'euros) :

Dépréciation de la créance suite à la cession de Thenergo	15 000
Provision d'un acompte sur turbines réservées	10 000
Charges non-récurrentes de sponsoring, audit, études et frais juridiques	4 197
Perte de marge sur annulation de deux ventes réalisées en Allemagne en 2007	3 615
Provision pour dépréciation de turbines en stock	3 119
Pénalités sur contrat avec un turbinier (suite à un volume d'achat de turbines inférieur au minimum prévu dans le contrat)	2 670
Complément de commissions sur achats/ventes de fermes éoliennes en Allemagne	2 200
Coûts de structure au Maroc et coûts liés à la fermeture des filiales en Espagne, en Grèce et en Europe de l'Est	2 045
Pertes opérationnelles du pôle environnement (hors activités abandonnées sorties du périmètre en application de la norme IFRS 5)	1 378

Les charges non récurrentes concernent des dépenses non renouvelées en raison du programme de réduction des coûts de la holding du Groupe (arrêt des opérations de sponsoring, internalisation de travaux antérieurement confiés à des prestataires externes...).

L'annulation des ventes des parcs de Merzig et Weimar en Allemagne a entraîné l'annulation de la marge réalisée lors de la cession initiale. La note 5 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2008 fournit de plus amples informations.

Les turbines acquises par Theolia Sa auprès du fabricant d'éoliennes Suzlon pour un montant de 20 110 K€ ont du être dépréciées de 3 119 K€ en raison de la baisse de leur valeur recouvrable constatée à la clôture 2008.

En raison des difficultés de trésorerie rencontrées par le Groupe en 2008, le volume d'achat de turbines a du être réduit ce qui a entraîné le versement par la Société de pénalités aux fournisseurs.

Les coûts de structure des sociétés en cours de fermetures sont principalement composés des charges de personnel et de fonctionnement. Compte tenu de l'arrêt des activités ces dépenses sont considérées comme non récurrentes.

Le produit de la cession des titres Thenergo par le Groupe fin 2008, dont l'échéance était mi-janvier 2009, n'avait pas été encaissé à la date de publication du rapport annuel 2008. THEOLIA a initié un recours en arbitrage afin de recouvrer la totalité de sa créance détenue sur Hestiun ou d'annuler la vente et de recouvrer les titres vendus. La Société a adopté une position conservatrice et a choisi de déprécier la totalité de sa créance, soit un montant de 15 millions d'euros. Le paiement ayant été reçu le 6 mai dernier, cette provision a été reprise dans les comptes au 30 juin 2009.

Les charges résultant de la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions gratuites et de BSA (IFRS 2) se sont élevées à 9,7 millions d'euros en 2008, contre 11,8 millions d'euros publiés en 2007. Il s'agit d'attributions intervenues début 2008.

L'EBITDA consolidé du Groupe au 30 juin 2009 atteint 25,4 millions d'euros :

(en milliers d'euros)	Activités éoliennes			Activité non éolienne	Corporate	Total consolidé
	Vente d'électricité pour compte propre	Développement, construction, vente	Exploitation			
Premier semestre 2009	19 295	(323)	(271)	212	6 461	25 374

(1) Retraité suite à l'application de la norme IFRS 5 concernant les activités arrêtées ou en cours de cession.

La très forte croissance de l'EBITDA consolidé s'explique principalement par :

- La réactivation des ventes de fermes éoliennes en Allemagne qui a presque permis le retour à l'équilibre de l'activité Développement, construction, vente,
- La reprise de la provision pour dépréciation de la créance issue de la vente de Thenergo pour un montant de 15 millions d'euros, qui a fortement impacté l'EBITDA de l'activité Corporate. Le produit de la cession n'ayant pas été encaissé fin avril, la créance avait été provisionnée en intégralité dans les comptes au 31 décembre 2008. Le paiement ayant été reçu le 6 mai dernier, cette provision a été reprise dans les comptes au 30 juin 2009.

Suivant la même tendance que le chiffre d'affaires, l'EBITDA des activités Vente d'électricité pour compte propre et Exploitation est en baisse, l'essentiel des charges opérationnelles de ces segments étant fixe.

L'EBITDA a également été marqué par des charges non-récurrentes pour un montant cumulé de 4,6 millions d'euros.

### 9.2.3. Dotations nettes aux amortissements

Les dotations aux amortissements enregistrées en 2008 s'élèvent à 26,6 millions d'euros, contre 11,4 millions d'euros (retraité selon IFRS 5) pour 2007. Cette augmentation reflète la croissance de la capacité installée du Groupe, notamment la comptabilisation en année pleine en 2008 des fermes apportées par GE Energy Financial Services mi-2007.

Les dotations aux amortissements enregistrées au 30 juin 2009 s'élèvent à 14,9 millions d'euros, contre 13,4 millions d'euros (retraité selon IFRS 5) pour le 30 juin 2008. Cette augmentation provient des mises en services réalisées au cours du second semestre 2008.

## 9.2.4. Résultat opérationnel

### 9.2.4.1. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du Groupe établit une perte de 67,3 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre un résultat positif de 438 millions d'euros (retraité selon IFRS 5) au 31 décembre 2007.

Le Groupe a également constaté certaines provisions impactant le résultat opérationnel courant de l'exercice 2008 pour un montant de 2,2 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant du Groupe établit un résultat positif de 10,5 millions d'euros au 30 juin 2009, contre une perte de 14,6 millions d'euros (retraité selon IFRS 5) au 30 juin 2008.

### 9.2.4.2. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe établit une perte de 196,5 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre une perte de 37,5 millions d'euros (retraitée selon IFRS 5) pour 2007.

Cette forte baisse s'explique principalement par la comptabilisation d'importantes charges non-courantes sur l'exercice 2008.

La politique de développement ambitieuse menée par la précédente Direction a conduit à plusieurs opérations de croissance externe, dont certaines ont été réalisées dans un marché mondial très actif et en hausse. Des tests de juste valeur des goodwill et actifs immobilisés doivent être effectués au moins une fois par an, et notamment lorsqu'un indice de perte de valeur est détecté. Dans l'environnement de fin 2008, ceci s'est traduit par la qualification puis la comptabilisation de dépréciations significatives des goodwill et actifs au 31 décembre 2008.

Selon la norme IAS 36, la valeur actuelle d'un actif, qui sert au calcul de l'éventuelle perte de valeur d'un actif, correspond au montant le plus élevé de :

- la juste valeur de l'actif (comparaison par rapport aux prix de marché constatés sur un marché actif) diminuée des coûts de la vente,
- sa valeur d'utilité, c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif pendant la durée d'utilité de l'actif.

Cette définition s'applique indifféremment à tous les actifs entrant dans le champ d'application de la norme IAS 36, qu'ils soient destinés à être cédés (sans pour autant répondre à l'ensemble des conditions de classement en actifs détenus en vue de la vente de la norme IFRS 5) ou à être utilisés.

Tant en 2007 qu'au début de l'année 2008, le marché éolien est resté très actif avec de nombreuses transactions constatées en Europe. Ceci contribuait à soutenir les prix. Au cours de l'exercice 2008, THEOLIA a réalisé ces tests durant le second semestre, lorsqu'il a été constaté un fort ralentissement du marché, lié à la crise financière.

Suite à la raréfaction des transactions constatée et à la dégradation économique générale depuis septembre 2008, les critères de marché actif, et donc la référence à la valeur de marché, n'ont pas été retenus par le Groupe pour la détermination de la valeur actuelle. La valeur d'utilité par la méthode des flux de trésorerie futurs attendus a ainsi été retenue comme étant l'approche la plus pertinente pour la détermination des valeurs actuelles à fin 2008.

Cette approche a ainsi fait apparaître des dépréciations significatives liées aux acquisitions passées.

Les charges et provisions non-courantes impactant le résultat opérationnel de l'exercice 2008 s'élèvent à 129,3 millions d'euros et se répartissent de la manière suivante (en millions d'euros) :

Dépréciation de goodwill, essentiellement en Allemagne (56,8) et au Maroc (15,0)	77,6
Dépréciation d'actifs essentiellement en Allemagne (15,2) et en Espagne (11,3)	28,0
Sous-total pertes de valeurs (application norme IAS 36)	105,6
Autres dépréciations	1,0
Moins-value de cession des titres Thenergo	22,6

La Société rappelle que la détermination de la valeur actuelle par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est basée sur un principe historique de valeur terminale nulle par projet (contrat). L'amortissement est constaté intégralement sur la durée de vie du contrat de vente d'électricité, sans extension de la durée de vie des turbines au-delà de la durée de vie du contrat en vigueur, qui est de 15 ans en France et 20 ans en Allemagne.

Pour mémoire, il est rappelé que la perte de 37,5 millions d'euros (retraitee selon IFRS 5) pour 2007 intégrait un impact net négatif de 33,6 millions d'euros relatif à deux éléments non-récurrents :

- Un profit de dilution de 22,9 millions d'euros suite à l'ouverture du capital de Thenergo concomitamment à son inscription sur Alternext, et
- Une dépréciation du goodwill relative à l'acquisition des fermes de GE Energy Financial Services pour un montant de 56,5 millions d'euros.

Le résultat opérationnel du Groupe au 30 juin 2009 atteint 2 millions d'euros, alors qu'il était négatif de 14,6 millions d'euros au 30 juin 2008 (retraité IFRS 5).

Le résultat opérationnel consolidé a pourtant été impacté lui aussi par la comptabilisation de charges non-récurrentes pour un montant cumulé de 10,3 millions d'euros, qui se répartissent comme suit :

- Ajustements de valeurs pour 5,9 millions d'euros (Maroc et Espagne),
- Dépréciation de goodwill pour 2,1 millions d'euros (Maroc),
- Diverses provisions pour un montant total de 2,3 millions d'euros.

### 9.2.5. Résultat financier

Le résultat financier est passé de – 7 millions d'euros (retraité selon IFRS 5) pour l'exercice 2007, à – 39,1 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette augmentation est principalement due à :

- La première charge financière d'intérêts en année pleine liée à l'OCEANE (obligations à options de conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes) ; les intérêts calculés selon le taux d'intérêt effectif, conformément à la norme IFRS en la matière, s'élèvent à 13,5 millions d'euros sur l'exercice 2008 ; cet emprunt convertible ayant été contracté en octobre 2007, les intérêts calculés selon de taux d'intérêt effectif s'étaient élevés à 2,3 millions d'euros en 2007 ;
- L'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture du risque de taux d'intérêt existants sur certains emprunts en France : en l'absence de comptabilité de couverture sur instruments financiers la valorisation en « mark to market » des éléments de couverture des taux a généré une perte de 9 M€ dans les comptes consolidés au 31/12/2008 ;
- La dépréciation du compte courant d'Asset Electrica (société qui détient la ligne de raccordement au réseau d'un projet anciennement développé en Espagne) envers THEOLIA, suite à la décision de fermeture des activités en Espagne, pour un montant de 2,9 millions d'euros ;
- Une dépréciation de crédits octroyés à des clients en Allemagne pour un montant de 2,7 millions d'euros.

Le résultat financier du Groupe au 30 juin 2009 est une perte de 14,9 millions d'euros, essentiellement constituée de charges nettes d'intérêts sur emprunts pour un montant de 14,4 millions d'euros, dont 6,7 millions d'euros relatifs à l'OCEANE (emprunt obligataire convertible) et d'une charge de 1,2 million d'euros au titre de la juste valeur d'instruments financiers de couverture des taux d'intérêt.

### 9.2.6. Impôts sur les sociétés

Le produit d'impôt constaté en 2008 s'élève à + 11,9 millions d'euros et s'explique principalement par :

- La constatation d'une créance d'impôt rattachée aux déficits fiscaux de la filiale allemande du Groupe (Natenco) pour un montant de + 5 millions d'euros, Les prévisions de résultat pour les exercices 2009 à 2011 de la principale filiale allemande, Natenco gmbh, ont permis l'activation d'une créance d'impôt différé générée par ses déficits fiscaux .
- Un effet d'impôt global lié à différents retraitements IFRS comptabilisés.

Le produit d'impôt constaté au 30 juin 2009 s'élève à 2,6 millions d'euros et s'explique principalement par les impôts différés associés aux pertes de valeur ainsi qu'au variations négatives de la juste valeur des instruments de couverture des dettes financières.

### 9.2.7. Quote-part des sociétés mises en équivalence

La quote-part dans le résultat des entreprises associées affiche une perte de 3,8 millions sur l'exercice 2008, dont 3,5 millions correspondent à la perte de Asset Electrica (consolidée à 50% par mise en équivalence), principalement due à une dépréciation de ses actifs de 8,7 millions d'euros (pour 100 % de détention).

La quote-part dans le résultat des entreprises associées affiche une perte de 0,9 millions sur le premier semestre 2009 correspondent principalement à la perte réalisée sur la période par Ecolutions (consolidée à 35,29% par mise en équivalence).

### 9.2.8. Résultat net part du Groupe

Le résultat net de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2008 établit une perte de 244,1 millions d'euros, contre une perte de 48,6 millions d'euros (retraité selon IFRS 5) pour 2007.

Enfin, le poste « résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », regroupant les sociétés de l'activité non-éolienne du Groupe concernées par la norme IFRS 5 relative aux activités en cours de cession, fait apparaître une perte de 16,7 millions d'euros pour 2008, contre une perte de 1,3 millions d'euros (retraité selon IFRS 5) en 2007.

Le résultat net au 30 juin 2009 est en perte de 14,1 millions d'euros, contre une perte de 26,2 millions d'euros au 30 juin 2008 (retraité IFRS 5). Ce résultat intègre la perte réalisée par les sociétés en cours de cession traitées selon la norme IFRS 5, soit 2,9 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 3,2 millions d'euros au 30 juin 2008.

### 9.2.9. Analyse par activité

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel courant par activité :

(en milliers d'euros)	Vente d'électricité d'origine éolienne	Ventes de fermes éoliennes à des tiers	Activité non-éolienne	Holding	Total consolidé
Chiffre d'affaires	98 994	(18 236)	(10 802)	-	69 956
EBITDA <sup>(1)</sup>	39 707	(28 440)	(2 278)	(46 810)	(37 821)
Résultat opérationnel courant	14 134	(31 116)	(2 179)	(48 139)	(67 299)

(1) Il est rappelé que l'EBITDA est calculé selon la nouvelle présentation adoptée en 2008, intégrant les provisions sur actif circulant et les charges résultant de la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions gratuites et de BSA (IFRS 2).

- o Vente d'électricité d'origine éolienne

Le ratio d'EBITDA/chiffre d'affaires de cette activité atteint 40,11 % et se décompose ainsi :

- Ratio EBITDA/chiffres d'affaires compte propre : 69,20 %,
- Ratio EBITDA/chiffre d'affaires compte de tiers : 2,84 %.



Lorsque les fermes sont exploitées en propre, le Groupe conserve l'intégralité de la marge réalisée sur la vente d'électricité. En revanche, lorsqu'il exploite des fermes pour compte de tiers, la quasi-totalité de la marge est conservée par le propriétaire, la marge de l'exploitant représentant que 2 à 5% du chiffre d'affaires de vente d'électricité. Cette performance est globalement en ligne avec les objectifs de gestion que se fixe le Groupe.

o Construction et vente de fermes éoliennes à des tiers

L'EBITDA de cette activité affiche une perte de 28,4 millions, majoritairement pénalisé par les trois éléments suivants :

- L'annulation de la vente d'une ferme éolienne en Allemagne, réalisée en 2007, du fait de l'incapacité de l'acheteur à obtenir un financement en 2008. Cette annulation a engendré :

- Une annulation de chiffre d'affaires de 17 millions d'euros,

- Une perte sur marge de 2,7 millions d'euros ;

- L'absence totale de vente de fermes éoliennes en 2008, entraînant la non-absorption d'une quote-part significative des frais de structure de la filiale allemande pour environ 8,2 millions d'euros,

- La comptabilisation de charges et provisions non-récurrentes pour un montant de 9 millions d'euros.

o Activité non-éolienne

Suite à l'application de la norme IFRS 5 relative aux activités en cours de cession, l'impact de la majorité des sociétés de l'activité non-éolienne (Seres Environnement, Ecoval 30, SAEE, SAPE, Némeau, Therbio et CS2M) a été regroupé au sein d'un poste unique « résultat net des activités destinées à être cédées ». Les activités non-éoliennes non IFRS 5 regroupent principalement les activités non-éoliennes de Natenco, ainsi que les sociétés Biocarb, Ecoval Technology SAS et THEOLIA Canada.

L'EBITDA de cette activité affiche une perte de 2,3 millions d'euros, dont 900 milliers d'euros de perte de marge sur annulation de la vente d'un parc solaire en Allemagne en 2007.

o  Holding

L'EBITDA de ce secteur, principalement composé de THEOLIA SA, siège du Groupe, fait apparaître une perte de 46,8 millions d'euros, essentiellement due aux charges résultant de la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions gratuites et BSA (IFRS 2) pour un montant de 9,7 millions d'euros et à la comptabilisation de charges et provisions non-récurrentes pour un total de 30,6 millions d'euros incluant les principaux montants suivants :

Dépréciation de la créance suite à la cession de Thenergo	15 000
Provision d'un acompte sur turbines réservées	10 000
Charges non-récurrentes de sponsoring, audit, études et frais juridiques	4 197
Coûts de structure au Maroc et coûts liés à la fermeture de la filiale espagnole	1 022

Le tableau ci-après présente, au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel courant par activité :

(en milliers d'euros)	Vente d'électricité pour propre compte	Développement Construction Vente éolien	Exploitation	Activité non-éolienne	Corporate	Total consolidé
Chiffre d'affaires	27 733	57 245	19 075	875	-	104 929
EBITDA <sup>(1)</sup>	19 295	(323)	(271)	212	6 461	25 374
Résultat opérationnel courant	7 298	(1 466)	(290)	(871)	5 795	10 467

(1) Il est rappelé que l'EBITDA est calculé selon la nouvelle présentation adoptée en 2008, intégrant les provisions sur actif circulant et les charges résultant de la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions gratuites et de BSA (IFRS 2).

En application de la norme IFRS 8 et pour une plus grande lisibilité, le Groupe a redéfini ses segments d'activité comme suit

- L'activité Vente d'électricité pour compte propre correspond à la vente de l'électricité produite par les parcs éoliens détenus par le Groupe,
- L'activité Développement, construction, vente inclut le développement, la construction et la vente de projets et parcs éoliens,
- L'activité Exploitation comprend la gestion des parcs éoliens pour le compte de tiers ainsi que la vente de l'électricité produite par les parcs éoliens gérés mais non détenus par le Groupe,
- L'Activité non éolienne est non stratégique et actuellement en cours de cession.
  - o Vente d'électricité pour compte propre

Le chiffre d'affaires de l'activité Vente d'électricité pour compte propre de 27,7 millions d'euros est en baisse de 11 % par rapport au premier semestre 2008, en raison de conditions de vent défavorables en Allemagne et en France au cours du premier trimestre 2009.

Le ratio EBITBA/chiffre d'affaires de ce secteur d'activité est de 70 % ce qui est moindre qu'au semestre précédent.

Les amortissements, soit 12 millions d'euros, représentent 44 % du revenu généré. Cela reste très significatif et est étroitement lié à la pratique d'un amortissement sur la durée des contrats (15 à 20 ans).

- o Développement Construction Vente éolien

Le chiffre d'affaires de l'activité Développement, construction, vente s'élève à 57,2 millions d'euros. Comme annoncé, le Groupe a réactivé les ventes à des tiers de fermes éoliennes en Allemagne : 35,5 MW ont été cédés au cours du premier trimestre 2009 et 3 MW au cours du deuxième trimestre. Aucune vente de fermes éoliennes n'avait été réalisée en 2008.

L'EBITDA réalisé par ce secteur d'activité est légèrement négatif. Malgré les ventes de projets, la marge dégagée est absorbée par les coûts externes et de personnel propres à ce secteur.

- o Exploitation

Le chiffre d'affaires de l'activité Exploitation inclut les honoraires de gestion des parcs et le chiffre d'affaires issu de la vente de l'électricité produite. A 19 millions d'euros, il est en baisse de 17 % par rapport au premier semestre 2008, en raison de conditions de vent défavorables en Allemagne. L'EBITDA de ce secteur est légèrement négatif en raison d'une marge faible et d'un volume insuffisant qui ne permettent pas d'absorber l'intégralité des frais de structure.

- o Activités non éoliennes

Le chiffre d'affaires de l'Activité non éolienne pour le premier semestre 2009 provient principalement de la vente de l'électricité produite par le parc solaire détenu par le Groupe. Les autres activités ont été sorties du périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 en application de la norme IFRS 5.

- o Corporate

La reprise de la provision pour dépréciation de la créance issue de la vente de Thenergo pour un montant de 15 millions d'euros, qui a fortement impacté l'EBITDA de l'activité Corporate. Le produit de la cession n'ayant pas été encaissé fin avril, la créance avait été provisionnée en intégralité dans les comptes au 31 décembre 2008. Le paiement ayant été reçu le 6 mai dernier, cette provision a été reprise dans les comptes au 30 juin 2009.

Malgré cette reprise de provision l'EBITDA est impacté des coûts de structure non facturables aux filiales de THEOLIA SA.

### 9.3. TRESORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL

Le tableau ci-après présente de façon synthétique la variation de trésorerie constatée sur l'exercice et la nature des flux de trésorerie.

	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007 (Retraité)
Marge brute d'autofinancement	12 723	(8 067)	27 214
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	10 533	(129 192)	2 639
Impôt sur les sociétés	(1 286)	(8 715)	240
Flux liés aux activités abandonnées	(1 166)	(1 751)	-
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	20 803	(147 725)	30 093
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(2 894)	(73 727)	(136 663)
Flux de trésorerie des activités de financement	(27 049)	(12 184)	369 459
Incidence des variations des taux de change	41	70	(111)
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(9 099)</b>	<b>(233 567)</b>	<b>262 778</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	90 819	325 920	63 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture des activités abandonnées	-	1 533	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	81720	90 819	325 920

Au 31 décembre 2009, la trésorerie du Groupe est positive de 96 millions d'euros (non-audité).

Au 31 décembre 2008, la trésorerie du Groupe est positive de 90,8 millions d'euros, contre 325,9 millions d'euros au 31 décembre 2007.

- o Flux de trésorerie des activités opérationnelles

La marge brute d'autofinancement est négative de 8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité est négative de 129,2 millions d'euros. La forte augmentation du besoin en fonds de roulement est directement liée aux évènements suivants :

- L'absence de ventes de fermes éoliennes sur l'exercice ayant entraîné :

- Le stockage des nombreux projets acquis sur l'exercice et non revendus à la clôture,

- La diminution des créances clients du fait de la non-émission de facture ;

- L'annulation des ventes d'une ferme éolienne et d'un parc solaire en Allemagne réalisée en 2007, ayant entraîné le restockage des projets.

Au global, le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles est négatif de 147,7 millions d'euros au 31 décembre 2008, fortement pénalisé par une augmentation du stock de 137,2 millions d'euros.

Ce flux était positif de 30,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 (retraité).

- o Flux de trésorerie des activités d'investissement

Le flux net utilisé pour les investissements s'élève à 73,7 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 136,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 (retraité).

En 2008, ce flux comprend 46,4 millions d'euros utilisés pour des acquisitions d'immobilisations corporelles (investissements dans la construction des parcs éoliens) et incorporelles (concernant l'avancement des projets éoliens).

La variation des prêts et avances est positive de 36,5 millions d'euros et vient principalement de l'annulation de ventes de Natenco GmbH de 2007 (voir paragraphe 9.2.1.1).

Enfin, les incidences en trésorerie des variations de périmètre qui s'élèvent à 64,6 millions d'euros, proviennent essentiellement de l'acquisition de la Compagnie Eolienne du Détroit en janvier 2008.

- o Flux de trésorerie des activités de financement

Les opérations de financement réalisées sur l'exercice font apparaître un solde négatif au 31 décembre 2008 lié à :

La souscription d'emprunts et autres dettes	k€ 102 304
Le remboursement d'emprunts et comptes courants	k€ (91 063)
Le paiement d'intérêts	k€ (24 497)

La position de trésorerie disponible du Groupe s'est améliorée sur le premier semestre 2009, notamment grâce aux encaissements issus des ventes de Thenergo, de projets éoliens en France et de parcs en exploitation en Allemagne. Le Groupe anticipe de stabiliser sa situation de trésorerie avec la réalisation de son plan de désinvestissement des activités non-éoliennes d'une part et de son programme de cession de parcs et projets éoliens d'autre part.

Ainsi au 30 juin 2009, la trésorerie du Groupe est positive de 81,7 millions d'euros, contre 90,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

- o Flux de trésorerie des activités opérationnelles

La marge brute d'autofinancement est positive de 12,7 millions d'euros au 30 juin 2009.

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité est positive de 10,5 millions d'euros. Les ventes de parcs réalisées en Allemagne au cours de la période ont permis la diminution des stocks constitués au cours de l'exercice 2008 ce qui a eu un impact positif la trésorerie des activités opérationnelles.

- o Flux de trésorerie des activités d'investissement

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se détaillent comme suit :

Les investissements (nets) réalisés au cours de la période, soit 5,7 millions d'euros, concernent principalement l'avancement des projets éoliens en Italie et en France ;

Les remboursements des sommes octroyées aux sociétés cédées au cours de la période ont permis une entrée de trésorerie de 1,6 millions d'euros.

Les incidences des acquisitions/cessions nettes des trésoreries réalisées sur la période ont eu un impact sur la trésorerie du Groupe de 1,3 million d'euros.

- o Flux de trésorerie des activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se détaillent comme suit :

- Souscription d'emprunts auprès des établissements bancaires à hauteur de 31.8 millions d'euros pour le financement des centrales éoliennes, 9 millions d'euros, et de l'activité de la société Natenco GmbH en Allemagne, 22,4 millions d'euros ;
- Remboursement des emprunts souscrits par les centrales éoliennes pour 46,8 millions d'euros ;
- Remboursements de lignes de crédit souscrites par la société Natenco GmbH en Allemagne pour 5 millions d'euros.
- Paiement des intérêts associés aux différents emprunts souscrits pour 7 millions d'euros.

## 9.4. STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2009, l'endettement financier net consolidé atteignait 397,3 millions d'euros (non-audité), comparé à 487.6 millions d'euros au 30 juin 2009, 498,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 215,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 et se décomposait comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2009 (non-audité)	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007 (Retraité)
Dettes financières	(275 000)	(348 548)	(376 686)	(346 261)
Emprunt obligataire convertible	(214 000)	(211 476)	(204 223) <sup>(1)</sup>	(195 953)
Autres passifs financiers	(4 300)	(9 445)	(8 338) <sup>(2)</sup>	(377)
Actifs financiers courants	non disponible	137	296	1 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 000	81 762	90 823	326 197
Endettement financier net	<b>(397 300)</b>	<b>(487 570)</b>	<b>(498 128)</b>	<b>(215 267)</b>

(1) Les montants indiqués correspondent à la composante dette de l'emprunt obligataire. Voir note 2.17 de l'annexe aux comptes consolidés 2008.

(2) Les autres passifs financiers correspondent principalement à la situation, au 31 décembre 2008, des instruments de couverture de taux d'intérêt.

L'augmentation de l'endettement net entre 2007 et 2008 reflète principalement la dégradation de la situation de trésorerie décrite précédemment. La note 17 de l'annexe aux comptes consolidés 2008 présente en détail l'évolution de l'endettement financier du Groupe au cours de la période.

Au 30 juin 2009, les dettes financières, principalement composées de financements de projets sans recours sur la maison-mère, enregistrent une baisse sur le semestre, notamment en raison de remboursements d'emprunts (51,7 millions d'euros) supérieurs à la souscription de nouveaux emprunts (32,1 millions d'euros).

L'endettement net diminue de 90 millions d'euros entre le 30 juin 2009 et le 31 décembre 2009 (non-audité) principalement du fait des cessions de parcs intervenues pendant la période et des remboursements effectués au titre du plan d'amortissement des emprunts associés aux projets éoliens.

Au 31 décembre 2009 et 2008, les dettes financières se répartissent de la façon suivante :

	31/12/2009 (non-audité)	31/12/2008
Financement de projets sans recours à la maison-mère (voir paragraphe 9.5.1)	(246 000)	(337 091)
Emprunt garanti par lettre de crédit	(5 000)	(5 255)
Lignes de crédit pour besoin en fonds de roulement	(24 000)	(34 340)
Total dettes financières	<b>(275 000)</b>	<b>(376 686)</b>

La note 21 de l'annexe aux comptes consolidés présente un échéancier de la dette au 31 décembre 2008.

## 9.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 9.5.1. Engagements donnés

La Société Theolia en sa qualité de holding, ou les filiales en leur qualité de société mère dans chaque pays, sont amenées à consentir différentes garanties pour permettre aux sous-filiales d'exercer leur activité. Ces engagements sont les suivants :

a) **Garantie pour couvrir les besoins en fonds de roulement** : Les sociétés du Groupe sont amenées à consentir des cautions solidaires, garanties à première demande et lettres de confort pour garantir les lignes de crédit octroyées par les établissements financiers destinées à financer leur besoin en fonds de roulement.

En Allemagne, THEOLIA s'est portée caution d'un montant maximum de 7,5 millions d'euros au bénéfice d'une part de la Südwestbank et d'autre part de la Vorarlberger Hypo Landesbank au titre de la garantie de deux lignes de crédit d'un montant de 10 millions d'euros chacune consenties par ces dernières à NATENCO GmbH, filiale de THEOLIA. Ces lignes de crédit sont destinées à financer le besoin en fonds de roulement de NATENCO.

L'engagement pris auprès de la Vorarlberger Hypo Landesbank a une durée de vie d'un an et court depuis le conseil d'administration du 14 mai 2007.

L'engagement pris auprès de la Südwestbank a une durée de vie d'un an et court depuis le conseil d'administration du 14 septembre 2007.

En outre, THEOLIA a octroyé une lettre de confort au profit des banques de Theolia Deutschland à hauteur de 2 millions d'euros.

b) **Garanties au profit des fournisseurs de turbines** : Les sociétés du Groupe sont amenées à consentir des garanties à première demande ou des cautions solidaires pour garantir les dettes des filiales envers fabricants d'éoliennes durant la période précédant la mise en place du financement définitif des parcs éoliens par un établissement financier.

En Italie, THEOLIA a consenti une caution solidaire à hauteur de 36,4 millions d'euros à Vestas au titre d'un contrat de vente de 35 éoliennes en date du 18 juillet 2008 entre Vestas et la société Aerochetto Italie, filiale de Maestrane, pour le projet Aero-Chetto.

c) **Garanties pour les financements de parcs éoliens** : Les sociétés du Groupe sont amenées à consentir des garanties dans le cadre du financement de parcs éoliens par des établissements financiers ou pour le démantèlement des éoliennes. Ces garanties sont des nantissements de titres des sociétés détenant les projets éoliens pour la durée du prêt à long terme. Le tableau ci-dessous présente les nantissements d'actifs décrits ci-dessus du Groupe au 31 décembre 2009 (chiffres non audités) :

Pays	Entités	Immos financières	Immos incorp.	Immos corp.
France	SNC Plateau	797 762		
	CESA	30 000		
	Royal Mind	2 492 000		
	CEFF	61 000		
	CESAM	679 500		
	THEOWATT	40 000		
	CEPLO	183 636		
	CESAL	644 752		
	CEMDF	55 555		
	CORSEOL	1 908 000		
		6 892 205	-	-
Maroc	CED	45 384 577		
Italie	Aerochetto	529 991		

Pays	Entités	Immos financières	Immos incorp.	Immos corp.
Allemagne	THEOLIA WP WERBIG GMBH & CO. KG	2 606 368		
	BUSMAN WIND GMBH (LADBERGEN I)	547 783		
	UPEG WINDPARK GMBH (LADBERGEN II)	553 783		
	UPEG WINDPARK GMBH (LADBERGEN III)	554 783		
	SAERBECK	2 558 739		
		6 821 456	-	-
		59 628 228	-	-

### En France

En outre les nantissements d'actifs résumés dans le tableau ci-dessus au profit des banques les accords-cadres avec les banques prévoient un engagement solidaire de Theolia, Theolia France et Theowatt de mettre à disposition des SSP, via des apports en capital et/ou des prêts d'actionnaires, les sommes correspondant à la fraction convenue avec les banques des coûts de construction des Parcs Éoliens. De même, aux termes de ces accords, Theolia, Theolia France et Theowatt sont solidairement tenues de couvrir, via de nouveaux apports en capital et/ou prêts d'actionnaires, tout dépassement des budgets de construction validés avec les banques.

Ces engagements concernent les SSP suivantes :

- Centrale Éolienne des Plos ("CEPLO"),
- Centrale Éolienne du Moulin de Froidure ("CEMDF"),
- Centrale Éolienne de Sallen ("CESAL"),
- Centrale Éolienne du plateau de Ronchois ("CERON"),
- Centrale Éolienne du Grand Camp ("CELGC »).

Enfin, les accords cadres avec les banques instituent un cautionnement solidaire de Theolia quant au remboursement des sommes dues au titre des crédits relais consentis par les banques aux SSP aux fins de financer la TVA relative à la construction des Parcs Éoliens.

### En Inde

En Inde, Theolia, consenti un gage sur ses comptes de SICAV à la Société Générale à hauteur de 9,8 millions d'euros au profit de la Deutsche Bank. La garantie vise à couvrir l'absence éventuelle de financements du projet détenu par la société Theolia Wind Power à hauteur de 10 MW. Cet engagement a expiré en mars 2009.

### Au Maroc

Suite à l'acquisition de la Compagnie Eolienne du Detroit (CED) le 4 janvier 2008 et dans le cadre du refinancement de la dette de CED par la BMCI, THEOLIA a consenti un nantissement de titres de CED à la BMCI, Calyon, Dexia Crédit Local, KBC Bank, succursale française et Natixis, le 9 juin 2008

### En Allemagne

En Allemagne, Natenco GmbH et certaines de ses filiales ont nanti auprès de différents établissements bancaires un certain nombre de comptes ouverts en leurs livres en vue de garantir les coûts qui pourraient se révéler au moment du démantèlement de certaines fermes. Le montant total de ces nantissements s'élève à 5 789 K€ au 31 décembre 2008.

#### d) Garantie de restitution de prix au profit de certains clients de Natenco GmbH

Dans le cadre de la vente d'un parc éolien d'une puissance globale de 24 MW pour un prix de 40,8 millions d'euros par Natenco GmbH au profit de Hohenlohe Windpark 1 GmbH & Co, Hohenlohe Windpark 2 GmbH & Co KG, Hohenlohe Windpark 3 GmbH & Co KG, Hohenlohe Windpark 4 GmbH & Co. KG, Hohenlohe Windpark 5 GmbH & Co KG et Hohenlohe Windpark 6 GmbH & Co KG, sociétés affiliées à Meinl International Power Ltd, Theolia a octroyé une garantie inconditionnelle et irrévocable de restitution du prix de cession susmentionné en cas d'annulation de ladite vente par un ou plusieurs acquéreurs et de défaillance de Natenco GmbH dans le remboursement du prix de cession. Cet engagement a expiré le 30 juin 2009.

#### e) Engagement divers

##### Contrat de location du siège social

La Société s'est engagée contractuellement à louer les locaux du siège social pour une durée de 9 ans sans possibilité de résiliation anticipée, soit le 28 février 2016

##### Caution dans le cadre des prêts souscrits par Ecoval 30

Dans le cadre des activités de Ecoval 30, THEOLIA s'est portée caution solidaire à hauteur de 2 000 K€ du prêt contracté en date du 27 juin 2005 par Ecoval 30 auprès de la Société Générale dont l'échéance est au 14 juin 2012.

##### Soutien au développement des activités d'Ecoval Technology et d'Ecoval 30

Dans le cadre de son soutien au développement des activités d'Ecoval Technology, THEOLIA s'est porté caution auprès de la BFCC pour une somme globale maximale de 140 000 €.

##### Financements de projets

La Société THEOLIA s'est porté caution solidaire sur les opérations suivantes :

- Souscription d'un engagement de caution solidaire envers la société ENTENIAL en garantie du paiement des concours consentis par la SCI CS2M.
- Souscription d'un engagement de caution solidaire auprès de la ROYAL BANK OF SCOTLAND au bénéfice de la SAS SEGLIEN ;
- Souscription d'un engagement de caution solidaire auprès de la ROYAL BANK OF SCOTLAND au bénéfice de la SAS CEFF ;

### 9.5.2. Engagements reçus

Theolia France a conclu en date du 31 janvier 2008 un protocole d'accord, aux termes duquel la société Winvest s'est engagée à proposer 30 MW de projets éoliens à Theolia avant le 31 décembre 2009.

Enfin, le 24 décembre 2008, THEOLIA SA a annoncé la vente de la totalité de sa participation (soit 4 716 480 actions) dans Thenergo à la société Hestiun pour un montant de 15 millions d'euros. La société conserve une option de racheter ces actions, si elle le souhaite, au prix convenu de 110 % du prix de vente sous 12 mois et de 120 % de ce même prix sous 12 mois supplémentaires.

## 9.6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le tableau ci-dessous résume les engagements contractuels principaux et principale échéance du Groupe au 30 juin 2009 :

(en milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
	Courant	Non Courant		
Dettes à long terme	45 759	82 112	340 954	468 825



(en milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
	Courant	Non Courant		
Obligations en matière de location financement	n.a	n.a	n.a	n.a
Contrat location simple	278	2 758	1 655	4 691
Obligation d'achat Irrévocable	n.a	n.a	n.a	n.a
Autres obligations à long terme	n.a	n.a	n.a	n.a
<b>Total</b>	<b>10 133 219</b>	<b>84 870</b>	<b>133 533</b>	<b>473 516</b>

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Ligne de crédit	64 512	26 696	340 954	429 753
Lettre de crédit	n.a	n.a	n.a	n.a
Garantie	53	-	-	-
Obligations de rachat	n.a	n.a	n.a	n.a
Autres engagements commerciaux	-	36	-	36
<b>Total</b>	<b>64 565</b>	<b>26 696</b>	<b>340 954</b>	<b>429 789</b>

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1. INFORMATION SUR LES CAPITAUX DU GROUPE

Les capitaux propres – part du Groupe s'élevaient à 171,2 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 404,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 (retraité). Cette baisse est directement liée à la perte dégagée sur l'exercice 2008.

Au 30 juin 2009 les capitaux propres – part du Groupe s'élevaient à 156,5 millions d'euros.

### 10.2. FLUX DE TRESORERIE

L'information figure dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 (partie 20.1 du présent Document de référence) et dans les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2009 (partie 20.6.1 du présent Document de référence).

### 10.3. FINANCEMENT

L'information figure dans la partie 9.4 du présent Document de référence relative à la structure de l'endettement et dans la partie 4.3 du présent Document de référence relative aux risques de liquidité.

### 10.4. RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Par principe les financements de projets prévoient des conditions à la réalisation de distributions (paiement de dividendes ou remboursement de dette subordonnée) aux actionnaires. En particulier, il est généralement prévu que la société projet doit respecter des ratios financiers tels que, principalement, le ratio de couverture de service de la dette (« DSCR », debt service coverage ratio) ou le ratio de levier financier (« D/E », debt to equity ratio). Si ces ratios sont inférieurs à un certain seuil, la société de projet n'a pas le droit de réaliser des distributions à ces actionnaires. Les flux de trésorerie générés sur la période sont alors conservés maintenus dans la société projet tant que les ratios ne retrouvent pas un niveau supérieur au seuil minimum.

Dans le cadre des financements de projets, les actifs sous-jacents font généralement l'objet, dans le cadre de la mise en place de sécurités, d'un nantissement auprès de banques prêteuses.

En outre les techniques de financement projet prévoient la mise en place de comptes de réserve :

- compte de réserve du service de la dette (« DSRA », Debt Service Reserve Account) représentant généralement 6 mois de service de la dette.
- compte de réserve de maintenance (« MRA », Maintenance Reserve Account) couvrant les dépenses de gros entretien des éoliennes lors qu'elles ne sont pas incluses dans le contrat de maintenance avec le turbinière.

Les financements de projet comportent parfois des clauses de cash-sweep (accélération de remboursement de la dette) permettant aux prêteurs de voir réduire la maturité de la dette en cas de surperformance du projet. Enfin, ce type de financement inclut des clauses restrictives remboursement anticipé partiel de la dette en cas de paiement à l'emprunteur d'indemnité ou de compensation financière ou de remboursement anticipé total en cas de défaut. A la date d'enregistrement du présent Document de référence, aucun cas d'exigibilité anticipée n'a été prononcé au titre des financements sur l'ensemble du Groupe THEOLIA.

## 10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR LES INVESTISSEMENTS FUTURS

A la date du présent Document de référence, les financements nécessaires au développement des projets du Groupe sont pour l'essentiel des financements de projets.

Ces financements devraient continuer à représenter entre 70 % à 85 % du total de l'investissement, le solde étant financé par des fonds propres. Ces financements long terme sont adossés à la durée de garantie de tarif et ont ainsi une maturité généralement comprise entre 13 et 15 ans. Cette dette est le plus souvent contractée à taux variable, mais fait toujours l'objet d'une couverture de taux via un contrat d'échange de taux d'intérêt pour 75% à 100% de l'encours.

Par ailleurs, la Société estime qu'elle aura besoin d'augmenter ses fonds propres pour mettre en place sa stratégie.

## 11. RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET LICENCES

Le Groupe est développeur, constructeur et producteur d'énergies renouvelables à partir d'éoliennes. Sa technicité, et la qualité de ses équipes d'ingénieurs, de financiers et de développeurs lui permet de maîtriser toutes les étapes de cycles de vie d'un parc éolien : le développement, la construction clé-en-main, le financement, et l'exploitation dans les pays où opère le Groupe et notamment dans les environnements complexes. L'activité du Groupe n'implique ni une d'activité de recherche et de développement ni la détention de brevet et de licence spécifique.

La société Seres Environnement, appartenant au pôle Environnement du Groupe THEOLIA, est spécialisée dans la conception et la commercialisation d'appareils de mesure de la qualité de l'eau et de l'air.

Au 31 décembre 2008, les frais de recherche et développement immobilisés par cette filiale s'élèvent à 588 milliers d'euros, contre 390 milliers d'euros au 31 décembre 2007. Ils ont principalement porté sur la conception de nouveaux appareils dans l'éthylométrie et dans la mesure et le contrôle de la qualité de l'eau et de l'air.

Ces frais sont comptabilisés dans le poste « actifs destinés à être cédés » du bilan. La totalité de ces frais a été dépréciée au 31 décembre 2008.

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

### 12.1. EVOLUTIONS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2008

- Changement de périmètre des activités
- Augmentation de la participation dans Theolia Emerging Markets

La Société THEOLIA SA a procédé au rachat des titres de la société Theolia Emerging Markets détenus par Jean-Marie Santander. Cette opération a été réalisée à la valeur nominale des titres.

Les conditions suspensives incluses dans le contrat signé fin 2008 ont été levées le 14 janvier 2009. Depuis cette date, le Groupe détient 95,24 % des titres de Theolia Emerging Markets, contre 47,62 % auparavant.

#### **- Fermeture de filiales**

Dans une communication du 29 janvier 2009, la Direction a présenté les conclusions de sa revue du repositionnement géographique du Groupe.

THEOLIA a choisi de se concentrer sur trois grands marchés européens : l'Italie, la France et l'Allemagne.

Compte tenu de leur important potentiel de croissance, le Groupe considère l'Inde, le Brésil et le Maroc comme de potentiels futurs marchés clés.

Enfin, le Groupe a annoncé sa décision de se retirer d'Espagne, de Grèce, de République tchèque, de Pologne et de Croatie. Les opérations de cession ou de clôture de ces filiales sont en cours.

#### **- Nouvelle composition du Conseil d'Administration**

Le 29 janvier 2009, le Groupe a annoncé la démission de M. Philippe Perret de ses fonctions d'administrateur. M. Philippe Perret a été Vice-Président exécutif Finance de THEOLIA jusqu'au 13 octobre 2008.

Le 13 février 2009, le Groupe a annoncé la démission de M. Arne Lorenzen de ses fonctions d'administrateur. Cette démission est intervenue conformément à la récente décision de la Société de ne plus compter de dirigeant salarié au sein de son Conseil d'Administration. M. Arne Lorenzen, Vice-Président exécutif Opérations de THEOLIA, conserve ses fonctions opérationnelles.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de THEOLIA s'est réunie le jeudi 11 juin 2009. Elle a notamment renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs Louis Ferran, Georgius J.M. Hersbach et Eric Peugeot, ainsi que celui de la société Sofinan Sprl, représentée par Monsieur Norbert van Leuffel. L'Assemblée a également nommé Messieurs Willi Balz, Philippe Dominati et Marc van't Noordende en tant qu'administrateurs.

A l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'Administration de THEOLIA compte sept membres.

Le 9 novembre 2009, le Groupe a annoncé la démission de la société Sofinan Sprl, représentée par M. Norbert van Leuffel, et de M. Willi Balz de leurs fonctions d'administrateur.

M. van Leuffel était administrateur de THEOLIA depuis le 13 octobre 2006. Il est actuellement Président du Conseil d'Administration de Thenergo, une société belge dont THEOLIA a été un actionnaire important jusqu'à fin décembre 2008.

Le 9 novembre 2009, le Groupe a également annoncé la co-optation de MM. Leroy et Mattéi pour des mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

M. Philippe Leroy est devenu Président du Comité d'audit en remplacement de la société Sofinan Sprl et M. Mattéi est devenu membre du Comité d'audit. Le Comité d'audit de THEOLIA est donc composé de 3 administrateurs indépendants, M. Leroy, Président et MM. Dominati et Mattéi. Avec le renforcement de son Comité d'audit en nombre et en compétences, THEOLIA marque une nouvelle étape dans l'amélioration continue de sa gouvernance. Après avoir établi un diagnostic sur l'application des mesures préconisées en matière de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques, le Comité d'audit proposera au Conseil d'Administration un programme d'actions dans le but d'assurer la mise en place des meilleures pratiques applicables en la matière pour la société.

#### **- Composition de la Direction Générale**

Début avril 2009, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler, pour une durée indéterminée, le mandat de Directeur Général de THEOLIA de M. Marc van't Noordende. M. Marc van't Noordende était Directeur Général de THEOLIA à titre intérimaire depuis le 29 septembre 2008.

Le Conseil d'Administration a également nommé M. Olivier Dubois mandataire social, Directeur Général Délégué de Theolia à compter du 1er mai 2009.

#### - **Avancement du programme de cession des actifs et participations non-éoliens**

Conformément à la stratégie du Groupe de se concentrer sur ses activités éoliennes, THEOLIA a vendu, fin décembre 2008, la totalité de sa participation (24,02 %) dans Thenergo à Hestiun Limited. Début mai 2009, le Groupe a encaissé les 15 millions d'euros dus au titre de cette cession. La dépréciation constituée lors de la clôture 2008 en raison des difficultés à recouvrer le prix de cession a été intégralement reprise sur la période. L'impact sur le résultat s'élève à 15 000 K€ et impacte le poste « Amortissements et provisions ». La contre-partie se situe au niveau du poste « Autres actifs courants » du bilan.

Cette vente a été la première réalisation significative du Groupe dans le cadre de son programme de désinvestissement de ses actifs et participations non-éoliens.

Le Groupe a également réalisé, au mois d'avril 2009, la cession de la société suisse Biocarb (fabrication de biocarburants) et au mois de juillet 2009, la cession de son activité de développement de projets hydrauliques au Canada et de ses deux centrales dispatchables. Les titres et créances de la société Biocarb ont été cédés pour 1 euro symbolique.

#### - **Reprise des ventes à des tiers de fermes éoliennes en Allemagne**

Comme annoncé en novembre 2008, le Groupe a décidé de réactiver, dès l'exercice 2009, ses ventes de fermes éoliennes à des tiers. Ainsi, 35,5 MW ont été vendus au cours du premier trimestre 2009 et 3 MW ont été vendus au cours du deuxième trimestre 2009.

#### - **Avancement du programme de cession d'environ 200 MW de projets et actifs éoliens**

##### - **Vente d'un portefeuille éolien de 32 MW en France à Energiequelle**

Fin juin 2009, THEOLIA a cédé à Energiequelle 32 MW de projets éoliens en France.

Ce portefeuille comprend les 3 fermes éoliennes suivantes, toutes situées dans le nord est de la France :

- Baudignecourt (Meuse) représentant 12 MW, en cours de construction,
- Charmois (Meuse) représentant 12 MW, avec permis obtenu,
- Chermisey (Vosges) représentant 8 MW, avec permis obtenu.

Les permis de construire sont purgés de tout recours. La mise en production des trois projets est prévue d'ici fin 2010.

Le montant de la transaction n'a pas été rendu public.

##### - **Vente à RheinEnergie de 101 MW de fermes éoliennes en Allemagne**

En août 2009, THEOLIA a vendu à RheinEnergie AG 100,6 MW de fermes éoliennes en exploitation et de projets éoliens.

Le portefeuille comprend 19 fermes éoliennes en Allemagne. Sur les 100,6 MW vendus, environ 80 MW sont en exploitation et il est prévu de mettre le solde en production d'ici la fin de l'année.

La vente a été réalisée par Natenco, la filiale allemande de THEOLIA, qui exploitera les fermes pour leur durée de vie.

Le montant de la transaction n'a pas été rendu public.

##### - **Vente d'un projet éolien de 9,2 MW en France à Boralex**

En octobre 2009, THEOLIA a cédé un projet éolien de 9,2 mégawatts (MW) à Boralex, un important acteur international dans le domaine de l'énergie renouvelable.

Le projet, situé dans le département de la Somme (France), sera équipé de quatre éoliennes Enercon d'une puissance de 2,3 MW chacune. Le permis de construire est purgé de tout recours. La mise en service commerciale du site est prévue pour le deuxième trimestre 2010.

Les parties sont convenues de ne pas rendre public le montant de la transaction.

#### - Vente d'un projet éolien de 47 MW en France à Boralex

En décembre 2009, THEOLIA a cédé un portefeuille éolien de 47 mégawatts (MW) en France à la société canadienne Boralex.

Ce portefeuille est composé :

- d'un parc en exploitation depuis décembre 2006, situé dans le département des Côtes d'Armor et d'une puissance de 7 MW,
- d'un projet en construction situé dans le département de la Seine-Maritime, d'une puissance de 30 MW,
- d'un projet en construction situé dans le département de l'Eure-et-Loir, d'une puissance de 10 MW.

Pour ces deux projets, la construction est assurée par THEOLIA France ; leur mise en service industrielle est prévue pour mi-2010.

Les parties sont convenues de ne pas rendre public le montant de la transaction.

#### - Investissements

Au 31 décembre 2009, le Groupe a investi 69M€ (chiffre non audité) dans des projets déterminant la croissance future du Groupe dans sur ses marchés-clés. Ces projets représentent un total de 1.748 MW net réparti comme suit:

France: 1.206 MW;

Italie: 448 MW; et

Allemagne: 94 MW.

## 12.2. PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'année 2009, la nouvelle équipe de Direction, nommée fin septembre 2008, a mené une restructuration en profondeur du Groupe, incluant la révision exhaustive de sa stratégie, de son positionnement géographique et de ses opérations.

Le Groupe a choisi de se concentrer exclusivement sur le secteur éolien, au sein duquel il se positionne comme un développeur majeur de projets éoliens, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur éolienne. Ses grands marchés actuels sont l'Italie, la France et l'Allemagne. Compte tenu de leur important potentiel de croissance, le Groupe a identifié l'Inde, le Brésil et le Maroc comme de potentiels relais de croissance future.

Cette décision implique la cession ou la fermeture de l'ensemble des filiales ou activités non-éoliennes. A la date d'enregistrement du présent Document de référence, ce désengagement se situe à différents stades de maturité et le Groupe se focalisera sur la finalisation de ce processus en 2010.

Positionné sur un marché en pleine croissance, soutenu par une tendance de long terme au renforcement des politiques de protection environnementale et de promotion de l'énergie verte, le Groupe dispose d'un important pipeline de projets éoliens en développement, totalisant 2 013 MW répartis dans les 5 pays sélectionnés, lui permettant de soutenir ses ambitions futures.

Actuellement pénalisé par un environnement financier contraint, le Groupe a sélectionné la stratégie la plus adaptée à sa situation et à son expertise, dans le but de créer le maximum de valeur pour ses actionnaires. Cette stratégie globale combine une nouvelle stratégie appelée « Développer, exploiter et vendre » appliquée en France et en Italie, avec la

poursuite de la traditionnelle activité de trading de capacités récemment installées en Allemagne, telles que présentées au paragraphe 6.5 du présent Document de référence.

THEOLIA a pour objectif d'être un important développeur indépendant de projets éoliens avec possibilité de croissance hors Europe dans certains pays à fort potentiel.

Le Groupe attache une attention toute particulière à la mise en place d'une bonne gouvernance afin de soutenir le développement de la Société dans les meilleures conditions. La Société a déjà mis en œuvre de nombreuses mesures pour renforcer sa gouvernance et poursuit ses efforts en la matière.

La situation financière de THEOLIA, en nette amélioration au cours de l'exercice 2009, demeure cependant encore fragile. Le Groupe continue à optimiser la gestion de sa trésorerie et à réduire ses coûts. Des progrès sensibles ont été constatés et l'année 2009 intégrera les impacts des efforts d'optimisation entrepris dès fin 2008. Le Groupe poursuit la réalisation de son plan de désinvestissement des activités non stratégiques d'une part, de son programme de cession de plus de 200 MW de parcs et projets éoliens entamé début 2009 d'autre part.

Le Groupe a annoncé une restructuration financière de sa dette corporate (décrite au paragraphe 20.8) qui pourrait permettre à THEOLIA d'accroître ses activités actuelles et de financer sa croissance future. Différentes options comprennent la renégociation des termes de son emprunt convertible ou l'accès à des capitaux externes par la recherche d'un actionnaire minoritaire. Elles sont destinées à accroître les fonds propres du Groupe et à lui donner davantage de flexibilité dans la gestion de son bilan.

Le bon déroulement de l'ensemble de ces plans de cessions, la situation des marchés financiers et l'éventuelle restructuration de la dette de la Société sont des éléments déterminants pour la situation financière, l'activité et la rentabilité futures du Groupe.

## **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

La Société ne souhaite pas maintenir les prévisions ou estimations faites dans son Document de référence 2006, qu'elle estime caduques.

La Société ne souhaite pas non plus maintenir les prévisions élaborées en juillet 2009, fournies aux principaux obligataires dans le cadre des négociations et reprises en annexe 3 du communiqué de presse de la Société du 29 décembre 2009, qu'elle estime ainsi périmées.

## **14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE**

### **14.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE**

#### **14.1.1. Dissociation des fonctions de président et de directeur général**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marie Santander de ses fonctions de Président, de Directeur Général et d'administrateur de THEOLIA le 29 septembre 2008, le Conseil d'Administration a dissocié les fonctions de Président et de Directeur Général, adoptant ainsi une gouvernance d'entreprise conforme aux meilleures pratiques de marché.

## 14.1.2. Conseil d'Administration

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société lors des 5 dernières années
<b>Éric PEUGEOT*</b> Le Four à pain, 4 chemin des Palins 1273 Le Muids (Vd) Suisse 54 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011	Président du Conseil d'Administration de THEOLIA depuis le 29 septembre 2008	Président du Conseil d'Administration de THEOLIA Administrateur de THEOLIA	Président Administrateur de Peugeot Belgique Président de Peugeot Nederland NV Président Administrateur de Peugeot Portugal Automoveis Administrateur des Établissements Peugeot Frères, de LFPF, de IP EST, de SKF France et de Hestium Ltd.
<b>Louis FERRAN*</b> Résidence 'Les vignes' 10 chemin de la Laiterie 1173 Féchy - Vaud Suisse 64 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011	Néant	Vice-Président du conseil d'administration de THEOLIA Administrateur de THEOLIA Président du Comité des Nominations et des Rémunérations	Administrateur et Dirigeant associé de Rocimmo SA, Alfy SA, Mavirofe SA, Piasdi SA et DBI Helvetia
<b>Georgius J.M. HERSBACH*</b> Nieuw Loosdrechtsedijk 227 1231 KV Loosdrecht Pays-Bas 57 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011	Néant	Administrateur de THEOLIA Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	Président-Directeur Général de Heartstream Group B.V. Président-Directeur Général de Heartstream Corporate Finance B.V. Président-Directeur Général de Heartstream Capital B.V. Vice-Président du Conseil de surveillance de Global Interface SA Membre du conseil d'administration de NovaRay Medical, Inc.

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société lors des 5 dernières années
<b>Marc VAN'T NOORDEDE</b> 75 rue Denis Papin BP 80199 13795 Aix-en-Provence cedex 3 France 51 ans	AG du 11 juin 2009	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011	Directeur Général depuis le 29 septembre 2008	Administrateur de THEOLIA  Directeur Général de THEOLIA  Président de Maestrale Green Energy, Gérant de Natenco-Natural Energy Corporation GmbH, de Natenco Holding  Administrateur de Theolia Emerging Markets	Directeur Général des Opérations (COO) et member du Comité Exécutif d'Essent N.V.  Membre du Conseil de surveillance de SWB A.G.  Membre du Conseil de surveillance d'Endex N.V.  Membre du Conseil d'Administration de VNO/NCW  Président de WENB  Président de CAIW  Administrateur de STT
<b>Philippe DOMINATI *</b> Palais du Luxembourg  15 rue Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06, France  55 ans	AG du 11 juin 2009	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011	Néant	Administrateur de THEOLIA  Membre du Comité d'audit	Vice Président suppléant du Conseil de surveillance de Téléperformance, membre du comité des rémunérations de Teleperformance, Président du Conseil de Surveillance SRMS Marketing Services, administrateur de SLE Caisse d'Epargne Ile de France
<b>Jean-Pierre MATTEI *</b> 34 avenue Montaigne, 75008 Paris.  59 ans	Conseil d'Administra tion du 22 septembre 2009	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011	Néant	Administrateur de THEOLIA  Membre du Comité d'audit	Administrateur des groupes Eurotunnel et Floirat, de la Gazette du Palais et des Petites Affiches  Président de Fimopar
<b>Philippe LEROY*</b> 5, avenue Matignon 75008 Paris  51 ans	Conseil d'Administra tion du 6 novembre 2009	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011	Néant	Administrateur de Theolia  Président du Comité d'audit	Président directeur général de Détroyat Associés

Les nominations de Messieurs Mattei et Leroy doivent être soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire (article L 225-24 du Code de commerce).

\* administrateurs indépendants

Le tableau ci-dessous présente les mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années par les mandataires sociaux de la Société ayant été titulaires d'un mandat social au cours de l'exercice 2008, mais ne l'étant plus à la date d'enregistrement du présent Document de référence.



Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société  lors des 5 dernières années
<b>Andrew MARSDEN</b> GE Capital Limited, 50 Berkley Street, LONDON W1J 8HA 42 ans	AG du 27 juin 2007	27 novembre 2008	Néant	Administrateur de THEOLIA jusqu'au 18 décembre 2008	Directeur Général de GE Energy Financial Services Europe
<b>Ramzi NASSAR</b> 120, Long Ridge Road, CT06927 Stamford, Etats-Unis 53 ans	AG du 27 juin 2007	27 novembre 2008	Néant	Administrateur de THEOLIA jusqu'au 18 décembre 2008	Directeur Général du Global and Water Portfolio Equity de GE Energy Financial Services
<b>Jacques PUTZEYS</b> 11 rue des Géraniums - 98000 Monaco Monaco 58 ans	AG du 14 avril 2006	30 décembre 2008	Président du Comité de nominations et rémunérations jusqu'au 30 décembre 2008	Administrateur de THEOLIA jusqu'au 30 décembre 2008  Administrateur de THEOLIA Ibérica jusqu'au 1er octobre 2008	Administrateur de Conporec  Administrateur de H2O Innovation  Président du Conseil d'Administration de Thenergo jusqu'au 24 mars 2009  Administrateur non-exécutif de Thenergo depuis le 24 mars 2009
<b>Jean-Marie SANTANDER</b>  Traverse de la Sauvageonne - 13400 Aubagne France 57 ans	AG du 14 avril 2006	29 septembre 2008	Président  Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008	Président du Conseil d'Administration de Ventura SA jusqu'au 29 septembre 2008  Administrateur de THEOLIA Ibérica jusqu'au 1er octobre 2008	Administrateur de AB Fenêtre  Président du Conseil d'Administration de Mandarine Group  Président de Colibri Holding SAS  Administrateur de IC Telecom  Président-Directeur Général de Global Eco Power  Vice-Président et administrateur non-exécutif de Thenergo jusqu'au 29 septembre 2008
<b>Stéphane GARINO*</b> 28, boulevard de Belgique 98000 Monaco Monaco 36 ans	AG du 14 avril 2006	30 mai 2009	Président du Comité d'audit	Administrateur de THEOLIA	Administrateur de ACTIS SA Monégasque  Administrateur de Thenergo  Administrateur de GRE Holding

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société  lors des 5 dernières années
<b>Arne LORENZEN</b> 75 rue Denis Papin BP 80199 13795 Aix-en-Provence cedex 3 France 46 ans	AG du 14 avril 2006	11 février 2009	Vice-Président Exécutif Opérations	Administrateur de THEOLIA jusqu'au 11 février 2009  Gérant de Theolia Deutschland GmbH  Gérant de Theolia Deutschland Verwaltungs GmbH  Administrateur de VENTURA SA  Administrateur de Ecolutions  Administrateur de Maestrale Green Energy  Gérant de Natural Energy Corporation GmbH  Gérant de Natenco Holding GmbH  Administrateur de la Compagnie Eolienne du Détroit  Administrateur de Theolia Emerging Markets  Administrateur de Theolia Maroc  Administrateur de Theolia Maroc Services  Administrateur de Tanger Med Wind	Néant
<b>Philippe PERRET</b> 51 rue Arnould - Villa 23 13011 Marseille France 46 ans	AG du 14 avril 2006	21 janvier 2009	Vice-Président exécutif Finance jusqu'au 30 septembre 2008	Administrateur de THEOLIA jusqu'au 21 janvier 2009	Administrateur de Mandarine Group  Administrateur de Global Eco Power
<b>SPRL Sofinan*</b> Société de droit belge Leopoldlei 94 B2930 Brasschaat Belgique Représentée par Norbert Van LEUFFEL 65 ans	AG du 13 octobre 2006	13 octobre 2009		Administrateur de Theolia  Membre du Comité d'audit	Administrateur de Thenergo dont le représentant permanent est M. Norbert VAN LEUFFEL jusqu'au 24 mars 2009  Président du Conseil d'Administration de Thenergo dont le représentant permanent est M. Norbert VAN LEUFFEL depuis le 24 mars 2009

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société  lors des 5 dernières années
<b>Willi BALZ</b> Friedrichstr. 16/1 - 72649 Wolfschlugen - Allemagne 49 ans	AG du 11 juin 2009	17 octobre 2009	Néant	Néant	Gérant de Natenco-Natural Energy Corporation GmbH, de Financial Consulting GmbH, FC Holding GmbH, Wetfeet Windenergy Holding GmbH, administrateur de Führländer AG

### 14.1.3. Directeur général et Directeur général délégué

Prénom, nom, adresse, âge	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société lors des 5 dernières années
<b>Marc VAN'T NOORDEDE</b> 75 rue Denis Papin BP 80199 13795 Aix-en-Provence cedex 3 France 51 ans	Directeur Général depuis le 29 septembre 2008	Président de Maestrale Green Energy, Gérant de Natenco-Natural Energy Corporation GmbH, de Natenco Holding  Administrateur de Theolia Emerging Markets, Theolia Holding et Theolia Naturenergie	Directeur Général des Opérations (COO) et member du Comité Exécutif d'Essent N.V.  Membre du Conseil de surveillance de SWB A.G.  Membre du Conseil de surveillance d'Endex N.V.  Membre du Conseil d'Administration de VNO/NCW  Président de WENB  Président de CAIW  Administrateur de STT
<b>Olivier DUBOIS</b> 75 rue Denis Papin BP 80199 13795 Aix-en-Provence cedex 3 France 54 ans	Directeur Général Délégué depuis le 1 <sup>er</sup> Mai 2009	Administrateur de Maestrale Green Energy,  Gérant de Natenco-Natural Energy Corporation GmbH, de Natenco Holding,  Administrateur de Theolia Emerging Markets, Theolia Holding et Theolia Naturenergie  Président d'Ecoval 30	Membre du Directoire (jusqu'en avril 2003) puis Directeur Général et CFO, membre du Comité exécutif de Technip.  administrateur, directeur général adjoint du groupe Spie  Administrateur et Président du Comité d'audit de Meilleurstaux.com

### 14.1.4. Biographie professionnelle des administrateurs et directeurs généraux en fonction

Eric Peugeot (administrateur et président du conseil d'administration) est spécialisé en marketing. Il a été responsable du merchandising Europe pour les automobiles Peugeot, Directeur Sponsoring et Partenariats pour les automobiles Peugeot jusqu'en 2000. Il occupe de nombreux mandats à l'étranger au sein de filiales du groupe PSA dont notamment celui de Président Administrateur de Peugeot en Belgique, au Portugal et aux Pays-Bas. Il est Président d'honneur du Football Club Sochaux Montbéliard, et administrateur des Établissements Peugeot Frères, de LFPF, de IP EST, de SKF France et de Hestiu Ltd.

Philippe Dominati (administrateur) est Vice-Président du Conseil de Surveillance de Téléperformance dont il est également membre du Comité des rémunérations, Président du Conseil de Surveillance de SRMS Marketing Services et administrateur de la SLE Caisse d'Épargne Ile de France.

Georgius J.M. Hersbach (administrateur) est fondateur et Président Directeur Général de Heartstream Group. Heartstream est spécialisé dans le financement de sociétés innovantes. Monsieur Hersbach était précédemment Président Directeur Général de Pharming Group, où il a noué des partenariats avec des grandes sociétés et levé plus de 200 millions d'euros.

Louis Ferran (administrateur) est, depuis 2004, associé à la gestion et au capital d'un important parc immobilier en Suisse. Il apporte son expérience de direction générale acquise au sein de sociétés de premier plan telles que : Merck Sharp & Dohme, L'Oréal, Philip Morris et Timberland. En tant qu'entrepreneur indépendant il a étoffé son expérience acquise du private equity, de la gouvernance et des fusions et acquisitions. Il est administrateur et dirigeant associé de Rocimmo SA, Alfy SA, Mavirofe SA, Piasdi SA et DBI Helvetia.

Philippe Leroy (administrateur) a commencé sa carrière en 1982 chez Bossard Consultants, la poursuit en 1984 dans la banque dans le groupe BGP-SIB en tant que Directeur général adjoint de Valgos Conseil, filiale spécialisée dans le conseil en gestion de trésorerie, puis chez Manufacturer's Hanover en 1988 en tant que Directeur de la trésorerie, membre du comité de direction, à la Chase Manhattan de 1990 à 1996 en tant que Responsable des activités de marché en France puis comme Directeur général de Chase Manhattan Bank France et Président directeur général de Chase SA et chez HSBC de 1996 à 2002 en tant que Managing director France de HSBC Markets. Il a ensuite été Directeur corporate finance de Vivarte de 2002 à 2004. Il est aujourd'hui Président directeur général de Détroyat Associés, société spécialisée dans l'analyse, l'ingénierie et l'évaluation financière.

Jean-Pierre Mattéi (administrateur) est, depuis 2003, Président de la SAS FIMOPAR, société de conseil en investissements financiers. Il est spécialisé dans l'expertise judiciaire et arbitrale mise en œuvre dans différentes fonctions, telles que dirigeant de sociétés ou juge consulaire, Président du Tribunal de commerce de Paris de 1996 à 2000, Président d'honneur du Collège européen de résolution des conflits, membre fondateur et Président de l'Association de promotion des modes alternatifs de résolution des conflits. M. Mattéi est administrateur des groupes Eurotunnel et Floirat, de la Gazette du Palais et des Petites Affiches. Il enseigne à HEC et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Marc van't Noordende est administrateur et Directeur Général de THEOLIA depuis le 29 septembre 2008. Il était, avant de rejoindre le Groupe THEOLIA, Directeur Général des Opérations (Chief Operating Officer) d'Essent, la société du secteur de l'énergie la plus importante des Pays-Bas, spécialisée dans la production, le transport, la commercialisation et la fourniture d'électricité et de gaz. Il a rejoint Essent en 2000, en tant que Président de la Division Énergie. Il est devenu membre du Comité exécutif en 2002 et a été Directeur Général des Opérations de 2005 à 2008. Avant Essent, il était Directeur Général de Protein Genetics, basé au Wisconsin (Etats-Unis), de 1997 à 2000. Auparavant, il a occupé différentes fonctions au sein de Gemini Consulting et d'Akzo Nobel.

Olivier Dubois est Directeur Général Délégué, Finances de THEOLIA depuis le 1er mai 2009. Avant de rejoindre THEOLIA, Olivier Dubois était Directeur Général, Finances et Contrôle, et de 2002 à 2008 membre du Comité exécutif de Technip, leader mondial de l'ingénierie et des technologies pour l'industrie du pétrole et du gaz. Avant Technip, il a exercé pendant 11 ans (1980 - 1991) des fonctions au sein de la Banque Paribas, à la direction financière et au département des affaires industrielles puis il a rejoint le groupe SPIE, un leader européen des services en génie électrique, où il a passé 11 années (1991-2002) et dont il fut Administrateur Directeur Général Adjoint chargé des fonctions finances, contrôle de gestion et stratégie.

## 14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date d'enregistrement du présent Document de référence, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du conseil d'administration, du directeur Général et du Directeur Général Délégué, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE

#### 15.1.1. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la Société

Les tableaux qui suivent sont établis conformément aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF. Ils détaillent le montant de la rémunération versée et les avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales, au cours des exercices clos les

31 décembre 2007 et 2008, au Président-Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008, au Président, au Directeur Général et au Directeur Général délégué depuis respectivement le 29 septembre 2008 et le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Tableau de synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en milliers d'euros)

<b>Jean-Marie Santander</b> , Président Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
<b>Rémunération en numéraire</b>			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 028	1 326	-
<b>Autres attributions non-numéraires</b>			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	245	145	-
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	1 037	1 869	-
<b>Total</b>	<b>3 310</b>	<b>3 340</b>	-
<b>Eric Peugeot</b> , Président depuis le 29 septembre 2008	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
<b>Rémunération en numéraire</b>			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	17	67,5	97
<b>Autres attributions non-numéraires</b>			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	111	94	-
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	-	-	-
<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>161,5</b>	<b>97</b>
<b>Marc Van't Noordende</b> , Directeur Général depuis le 29 septembre 2008	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
<b>Rémunération en numéraire</b>			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	N/A	195 <sup>(1)</sup>	575 <sup>(2)</sup>
<b>Autres attributions non-numéraires</b>			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	N/A	-	2 188
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	<b>195</b>	<b>2 763</b>
<b>Olivier Dubois</b> , Directeur Général Délégué depuis le 1 <sup>er</sup> mai 2009	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
<b>Rémunération en numéraire</b>			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	N/A	N/A	135
<b>Autres attributions non-numéraires</b>			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A	-
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	N/A	N/A	1 047
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>1 182</b>

(1) Dans le cadre d'un contrat de prestation de services au titre du management de transition. Montant HT.

(2) Dont 275 milliers d'euros au titre du management de transition. Montant HT.

Il est rappelé que les valorisations des options (bons de souscription d'actions) et des actions de performance (actions gratuites) attribuées au cours de l'exercice ne constituent pas des rémunérations en numéraire et n'ont pas d'impact sur la trésorerie du Groupe.

La valorisation des actions de performance est déterminée au cours du jour de l'attribution, 3,40 euros pour les actions attribuées le 17 décembre 2009 (ces dernières étant attribuées sous conditions de performance et de présence, la probabilité de leur attribution ayant été évaluée à 77 %, la valeur de l'action été réduite à due proportion), 3,12 euros pour les 199 426 actions attribuées le 11 juin 2009, 18,69 euros pour les 100 000 actions attribuées gratuitement le 8 janvier 2008 et 18,45 euros pour les 56 215 actions attribuées gratuitement le 6 février 2007. Il est rappelé que le cours de l'action THEOLIA s'élevait à 3,04 euros à la clôture du 31 décembre 2008.

La valorisation des bons de souscription d'actions est effectuée à la date d'attribution, en utilisant le modèle de Black and Scholes ou, selon les cas, celui développé par J. Hull et A. White, permettant de déterminer la juste valeur de l'option.

Il est par ailleurs précisé que dans le cadre du contrat de Directeur Général intérimaire, confié à M. Marc Van't Noordende le 29 septembre 2008, THEOLIA prend en charge les frais de voyage et de séjour de celui-ci, et met un véhicule à sa disposition.

### 15.1.1.1. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en milliers d'euros)

Jean-Marie Santander, Président Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	412	412	717 <sup>(1)</sup>	717 <sup>(1)</sup>	N/A	N/A
Rémunération variable	1 597	1 597	159	159	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	-	-	450 <sup>(2)</sup>	450 <sup>(2)</sup>	N/A	N/A
Jetons de présence	8	8	-	-	N/A	N/A
Avantages en nature	11	11	-	-	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>2 028</b>	<b>2 028</b>	<b>1 326</b>	<b>1 326</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>
Eric Peugeot, Président depuis le 29 septembre 2008	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	-	-	-	-		
Rémunération variable	-	-	-	-		
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-		
Jetons de présence	17	17	67,5 (versés en 2009)	0	97	76
Avantages en nature	-	-	-	-		
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>67,5</b>	<b>0</b>	<b>97</b>	<b>76</b>
Marc Van't Noordende, Directeur Général depuis le 29 septembre 2008	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe <sup>(3)</sup>	N/A	N/A	195 <sup>(3)</sup>	195 <sup>(3)</sup>	275 <sup>(3)</sup>	275 <sup>(3)</sup>
Rémunération fixe	N/A	N/A	-	-	297	297
Rémunération variable	N/A	N/A	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	-	-	-	-
Jetons de présence	N/A	N/A	-	-	-	-
Avantages en nature	N/A	N/A	-	-	3	3

<b>Total</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>195</b>	<b>195</b>	<b>575</b>	<b>575</b>
<b>Olivier Dubois, Directeur Général Délégué depuis le 1er mai 2009</b>	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	Dus	versés	Dus	Dus	versés	Dus
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A	133	133
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A	-	-
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A	-	-
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A	-	-
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A	2	2
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>135</b>	<b>135</b>

(1) Dans le cadre d'un contrat de prestation de services au titre du management de transition. Montant HT.

(2) La rémunération exceptionnelle attribuée à M. Jean-Marie Santander en 2008 correspond à l'indemnité versée suite à son départ. Il est précisé que le montant de cette indemnité est conforme à la recommandation de l'AFEP et du MEDEF.

(3) Dans le cadre d'un contrat de prestation de services au titre du management de transition. Montant HT.

Il est rappelé que M. Jean-Marie Santander était salarié au cours de l'exercice 2007 et titulaire d'un contrat de prestation au cours de l'exercice 2008. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ne sont donc pas comparables d'une année sur l'autre.

A titre d'information, il est précisé qu'en 2007, le coût salarié total de la rémunération fixe de M. Jean-Marie Santander (somme de la rémunération fixe nette imposable et des charges patronales associées) s'est élevé à 542 milliers d'euros. La rémunération variable versée à Jean-Marie Santander sur les exercices 2007 et 2008 était principalement basée sur l'évolution de la capitalisation boursière de la Société.

#### 15.1.1.2. Jetons de présence attribués à chaque dirigeant mandataire social (en milliers d'euros)

	Jetons de présence attribués au titre de l'exercice 2007	Jetons de présence attribués au titre de l'exercice 2008	Jetons de présence attribués au titre de l'exercice 2009
<b>Jean-Marie Santander, Président Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008</b>	8	-	-
<b>Eric Peugeot, Président depuis le 29 septembre 2008</b>	17	67,5	97
<b>Marc Van't Noordende, Directeur Général depuis le 29 septembre 2008</b>	-	-	-
<b>Olivier Dubois, Directeur Général Délégué depuis le 1er mai 2009</b>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>67,5</b>	<b>97</b>

Depuis le changement de Direction intervenu le 29 septembre 2008, la Société a mis en place un système de rémunération fixe pour les administrateurs, basé uniquement sur des jetons de présence.

### 15.1.1.3. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2008 à chaque dirigeant mandataire social

	Jean-Marie Santander, Président Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008	Eric Peugeot, Président depuis le 29 septembre 2008	Marc Van't Noordende, Directeur Général depuis le 29 septembre 2008	Olivier Dubois, Directeur Général Délégué depuis le 1er mai 2009
N° et date du plan	BSA PC 880 M 2008 28/06/2008	BSA EP 2008 06/05/2008	-	N/A
Nature des options	Bons de souscription d'actions	Bons de souscription d'actions	-	N/A
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	37 093	29 093	-	N/A
Prix d'exercice	15,64	12,95	-	N/A
Période d'exercice	4 ans	5 ans	-	N/A

La parité est de 1 bon de souscription d'action pour 1 action THEOLIA.

### 15.1.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2008 par chaque dirigeant mandataire social

	Jean-Marie Santander, Président Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008	Eric Peugeot, Président depuis le 29 septembre 2008	Marc Van't Noordende, Directeur Général depuis le 29 septembre 2008	Olivier Dubois, Directeur Général Délégué depuis le 1er mai 2009
N° et date du plan	BSA 2003-5 19/12/2003	-	-	N/A
Nombre d'options levées durant l'exercice	84 000	-	-	N/A
Prix d'exercice	2,06	-	-	N/A
Année d'attribution	2003	-	-	N/A

L'exercice de ces 84 000 bons de souscription d'actions a donné lieu à la création de 99 708 nouvelles actions de la Société (parité de 1,187 action par bon de souscription d'action). Ces bons de souscription d'actions ont été exercés le 18 janvier 2008.

### 15.1.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2009 à chaque dirigeant mandataire social

La société n'a attribué aucune option de souscription ou d'achat d'action durant l'exercice 2009

### 15.1.1.6. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2009 par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée durant l'exercice 2009 par les dirigeants mandataires sociaux.



### 15.1.1.7. Actions de performance attribuées durant l'exercice 2008 à chaque dirigeant mandataire social

	Jean-Marie Santander, Président Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008	Eric Peugeot, Président depuis le 29 septembre 2008	Marc Van't Noordende, Directeur Général depuis le 29 septembre 2008	Olivier Dubois, Directeur Général Délégué depuis le 1er mai 2009
Date du plan	08/01/2008	-	-	N/A
Nombre d'actions gratuites attribuées durant l'exercice	100 000	-	-	N/A
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en milliers d'euros)	1 869	-	-	N/A
Date d'acquisition	08/01/2010	-	-	N/A
Date de disponibilité	08/01/2012	-	--	N/A
Conditions de performance	Aucune	-	-	N/A

### 15.1.1.8. Actions de performance attribuées durant l'exercice 2009 à chaque dirigeant mandataire social

	Jean-Marie Santander, Président Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008	Eric Peugeot, Président depuis le 29 septembre 2008	Marc Van't Noordende, Directeur Général depuis le 29 septembre 2008	Olivier Dubois, Directeur Général Délégué depuis le 1er mai 2009
Date du plan	N/A	-	2009-2011	2009-2011
Date(s) de l'attribution	N/A	-	11/06/2009 et 17/12/2009	17/12/2009
Nombre d'actions gratuites attribuées durant l'exercice	N/A	-	797.704 <i>(dont: 199.426 actions attribuées le 11/06/2009 598.278 actions attribuées le 17/12/2009)</i>	400.000
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en milliers d'euros)	N/A	-	2.188 <i>(dont: 622 pour les actions attribuées le 11/06/2009 1.566 pour les actions attribuées le 17/12/2009)</i>	1.047
Date d'acquisition	N/A	-	11/06/2011 et 17/12/2011	17/12/2011
Date de disponibilité	N/A	-	11/06/2013 et 17/12/2013	17/12/2013

	Jean-Marie Santander, Président Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008	Eric Peugeot, Président depuis le 29 septembre 2008	Marc Van't Noordende, Directeur Général depuis le 29 septembre 2008	Olivier Dubois, Directeur Général Délégué depuis le 1er mai 2009
Conditions de performance	N/A	-	Oui sauf pour les actions attribuées le 11/06/2009 (cf. ci- dessous)	Oui (cf. ci-dessous)

Le conseil d'administration a attribué le 17 décembre 2009, dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2009-2011, 998 278 actions gratuites à MM. Marc Van't Noordende (598.278 actions) et Olivier Dubois (400.000 actions) sous réserve de condition de présence et de conditions de performance.

Ces actions gratuites ont été attribuées à MM. Marc Van't Noordende et Olivier Dubois au titre des trois exercices allant de 2009 à 2011 sous conditions de présence et d'atteinte de plusieurs critères de performances liés à la réalisation d'objectifs de nature financière, notamment en terme de résultat net et d'excédent brut d'exploitation (*Ebitda*) au cours de l'exercice considéré. Ces conditions seront réputées automatiquement et intégralement remplies en cas de réalisation d'une opération (i) ayant pour conséquence d'entraîner un changement de contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et (ii) n'ayant pas reçu un avis favorable de la part du Conseil d'Administration de THEOLIA.

Par ailleurs, en application des accords liés au renouvellement de son mandat de Directeur Général à l'issue de la période de transition, le conseil d'administration du 11 juin 2009 a attribué à Marc Van't Noordende, 199 426 actions gratuites, sans conditions particulières de performance ni de présence.

Les mandataires sociaux se sont engagés à conserver pendant la durée de leur mandat 20% des actions gratuites effectivement acquises.

Ces actions gratuites bénéficient par ailleurs d'un mécanisme contractuel de protection contre toute opération sur le capital de la Société effectivement réalisée avant le 1<sup>er</sup> avril 2011. Ainsi, en cas de modification effective (et non uniquement potentielle) du montant du capital social entre le 1<sup>er</sup> juin 2009 et le 1<sup>er</sup> avril 2011, les dirigeants devront se voir attribuer par le conseil d'administration un nombre d'actions gratuites complémentaires afin de maintenir leur participation dans le capital de la société, s'élevant à 2% du capital pour Marc Van't Noordende et à 1% du capital pour Olivier Dubois à la date d'attribution desdites actions (avant mise en jeu des conditions de présence et de performance). Les actions gratuites qui seraient attribuées en vertu de ce mécanisme d'ajustement seront affectées au prorata à chacune des années de référence des actions gratuites déjà attribuées (2009, 2010 et 2011 selon les cas), et donc soumises aux mêmes conditions de présence et de performance. Il est précisé que les calculs de dilution effectués au paragraphe 20.8 prennent en compte ce mécanisme d'ajustement. L'engagement de conservation pris par les deux dirigeants s'appliquera aux actions attribuées au titre de ce mécanisme contractuel de protection contre la dilution.

#### 15.1.1.9. Actions de performance définitivement acquises durant les exercices 2008 et 2009 par chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'a été définitivement acquise durant l'exercice 2008 pour les dirigeants mandataires sociaux. En revanche, les actions de performance attribuées le 6 février 2007 aux dirigeants mandataires sociaux, soit 56 215 actions, ont été définitivement acquises durant l'exercice 2009.

#### 15.1.1.10. Actions de performance devenues disponibles durant les exercices 2008 et 2009 pour chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'est devenue disponible durant l'exercice 2008 ni durant l'exercice 2009 pour les dirigeants mandataires sociaux.

#### 15.1.1.11. Informations complémentaires

	Contrat de travail en 2008		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

	Contrat de travail en 2008		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
Jean-Marie Santander, Président Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008		X		X		X	X(1)	
Eric Peugeot, Président depuis le 29 septembre 2008		X		X		X		X
Marc Van't Noordende, Directeur Général depuis le 29 septembre 2008		X		X		X	X(2)	
Olivier Dubois, Directeur Général Délégué depuis le 1er mai 2009		X		X		X	X (2)	

Le Groupe n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses dirigeants correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

(1) L'indemnité au titre de la clause de non concurrence d'une durée de 3 ans versée à Jean- Marie Santander s'est élevée à un montant global de 450.000 euros, montant qui a été versé au cours de l'exercice 2008. Cette indemnité rémunère également un engagement de non sollicitation. Cette indemnité correspond à la rémunération exceptionnelle figurant dans tableau sous le paragraphe 15.1.1.1.

(2) Les indemnités dues au titre des clauses de non-concurrence d'une durée de 18 mois conclues par la société avec chacun de ses dirigeants mandataires sociaux actuels, MM. Marc Van't Noordende et Olivier s'élèvent respectivement pour chacun d'eux à 18 mois de la rémunération fixe brute (incluant la prime d'impatriation pour Marc Van't Noordende). Les contrats conclus avec ces dirigeants prévoient également que la société pourra étendre la durée de l'obligation de non concurrence pour une période additionnelle de six mois et, dans ce cas, devra verser au dirigeant concerné une indemnité de non concurrence additionnelle d'un montant égal à six mois de sa rémunération fixe brute (incluant la prime d'impatriation pour Marc Van't Noordende).

## 15.1.2. Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants de la Société

### 15.1.2.1. Rémunérations, avantages en nature et jetons de présence attribués à chaque mandataire social non dirigeant au cours des exercices 2007 et 2008

(en milliers d'euros)	Versés au titre de l'exercice	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
Louis Ferran	2007	-	-	-	-	16	16
	2008	-	-	-	-	42	42
Stéphane Garino	2007	-	-	-	-	20	20
	2008	-	-	-	-	42	42
Georgius J.M. Hersbach	2007	-	-	-	-	22	22
	2008	-	-	-	-	27	27
Arne Lorenzen	2007	132	50	-	5	-	187
	2008	197	-	-	5	-	202
Andrew Marsden	2007	-	-	-	-	-	-
	2008	-	-	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	Versés au titre de l'exercice	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
Ramzi Nassar	2007	-	-	-	-	-	-
	2008	-	-	-	-	-	-
Philippe Perret <sup>(1)</sup>	2007	123	89	-	4	-	216
	2008	125	-	-	5	-	130
Jacques Putzeys	2007	138 <sup>(2)</sup>	-	-	-	15	153
	2008	46 <sup>(2)</sup>	-	-	-	30	76
Société Sofinan Sprl (représentée par Norbert Van Leuffel)	2007	-	-	-	-	20	20
	2008	-	-	-	-	30	30

(1) Philippe Perret a démissionné de ses fonctions opérationnelles le 30 septembre 2008.

(2) Dans le cadre d'un contrat de prestation de services ayant pris fin le 30 avril 2008. Montants HT.

Il est précisé que les mandataires sociaux salariés (Arne Lorenzen et Philippe Perret) ne percevaient pas de jeton de présence.

Ils n'ont perçu aucune prime en 2008.

Pour mémoire, les primes qu'ils ont perçues en 2007 avaient été déterminées :

- En fonction du développement du portefeuille du Groupe pour M. Lorenzen,
- En fonction de l'évolution du cours de bourse pour M. Perret.

#### 15.1.2.2. Rémunérations, avantages en nature et jetons de présence attribués à chaque mandataire social non dirigeant au cours de l'exercice 2009

(en milliers d'euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
Louis Ferran	-	-	-	-	42	42
Stéphane Garino	-	-	-	-	15	15
Georgius J.M. Hersbach	-	-	-	-	39	39
Arne Lorenzen	197	-	-	-	-	197
Philippe Perret	-	-	-	-	-	-
Société Sofinan Sprl (représentée par Norbert Van Leuffel)	-	-	-	-	34	34
Philippe Dominati	-	-	-	-	21	21
Jean-Pierre Mattéi	-	-	-	-	10	10
Willi Balz	-	-	-	-	0	0
Philippe Leroy	-	-	-	-	8	8

### 15.1.2.3. Bons de souscription d'action attribués aux mandataires sociaux non dirigeants durant l'exercice 2008

	N° et date du plan	Nombre de bons de souscription attribués durant l'exercice	Prix d'exercice	Date d'échéance
Louis Ferran	BSA LF 08 06/05/2008	29 093 <sup>(1)</sup>	12,95	5 ans
Stéphane Garino	BSA SG 08 06/05/2008	31 451 <sup>(1)</sup>	12,95	5 ans
Georgius J.M. Hersbach	-	-	-	-
Arne Lorenzen	-	-	-	-
Andrew Marsden	-	-	-	-
Ramzi Nassar	-	-	-	-
Philippe Perret	-	-	-	-
Jacques Putzeys	-	-	-	-
Société Sofinan Sprl (représentée par Norbert Van Leuffel)	BSA SO 08 06/05/2008	29 093 <sup>(1)</sup>	12,95	5 ans

(1) La parité est de 1 bon de souscription d'action pour 1 action THEOLIA.

### 15.1.2.4. Bons de souscription d'action levés par les mandataires sociaux non dirigeants durant l'exercice 2008

	N° et date du plan	Nombre de bons de souscription attribués durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Louis Ferran	-	-	-	-
Stéphane Garino	-	-	-	-
Georgius J.M. Hersbach	BSA CS3 28/01/2005	50 000 <sup>(1)</sup>	4,85	2005
Arne Lorenzen	-	-	-	-
Andrew Marsden	-	-	-	-
Ramzi Nassar	-	-	-	-
Philippe Perret	-	-	-	-
Jacques Putzeys	BSA CS3 28/01/2005	50 000 <sup>(2)</sup>	4,85	2005
Société Sofinan Sprl (représentée par Norbert Van Leuffel)	-	-	-	-

(1) L'exercice de ces 50 000 bons de souscription d'actions a donné lieu à la création de 59 350 nouvelles actions de la Société (parité de 1,187 action par bon de souscription d'action).

(2) L'exercice de ces 50 000 bons de souscription d'actions a donné lieu à la création de 59 350 nouvelles actions de la Société (parité de 1,187 action par bon de souscription d'action).

### 15.1.2.5. Bons de souscription d'action attribués aux mandataires sociaux non dirigeants durant l'exercice 2009

Il n'y a eu aucune attribution de bons de souscription d'actions aux mandataires sociaux non dirigeant durant l'exercice 2009.

### 15.1.2.6. Bons de souscription d'action levés par les mandataires sociaux non dirigeants durant l'exercice 2009

Aucun bon de souscription d'action n'a été levé par les mandataires sociaux non dirigeant au cours de l'exercice 2009.

### 15.1.2.7. Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux non dirigeants durant l'exercice 2008

	Date du plan	Nombre d'actions gratuites attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en milliers d'euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Louis Ferran	-	-	-	-	-
Stéphane Garino	-	-	-	-	-
Georgius J.M. Hersbach	-	-	-	-	-
Arne Lorenzen	30/01/2008	50 000	831	30/01/2010	30/01/2012
Andrew Marsden	-	-	-	-	-
Ramzi Nassar	-	-	-	-	-
Philippe Perret	30/01/2008	50 000	831	30/01/2010	30/01/2012
Jacques Putzeys	-	-	-	-	-
Société Sofinan Sprl (représentée par Norbert Van Leuffel)	-	-	-	-	-

### 15.1.2.8. Actions gratuites devenues disponibles pour les mandataires sociaux non dirigeants durant l'exercice 2008

Il n'y a eu aucune attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux non dirigeants devenues disponibles durant l'exercice 2008.

### 15.1.2.9. Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux non dirigeants durant l'exercice 2009

Il n'y a eu aucune attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux non dirigeants durant l'exercice 2009.

## 15.1.3. Participation des mandataires sociaux dans le capital au 31 décembre 2009

	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Eric Peugeot	10	NS	NS
Philippe Dominati	100	NS	NS
Georgius J.M. Hersbach	38 553	0,1%	0,09%
Louis Ferran	150	NS	NS
Philippe Leroy	-	-	-
Jean-Pierre Mattéi	10	NS	NS
Marc Van't Noordende	1 000	NS	NS
Olivier Dubois	-	-	-

### 15.1.4. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	BSA CS4	BSA CS5	BSA bis	BSA DA 06	BSA EP 06
Titulaire	G. Hersbach	G. Hersbach	Heartstream	Darts	E. Peugeot
Prix de souscription en €	0.000485	0.000485	0.00039	0.0001	0.0001
Prix d'exercice en €	4.85	4.85	3.90	15.28	15.28
Durée	5 ans à compter de la souscription		02-mai-10	17-mai-12	24-mai-12
Parité	1.187	1.187	1.187	1	1
Solde au 31 décembre 2008	50 000	50 000	300 000	7 000	29 093
Attribuées pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Exercées pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Solde	50 000	50 000	300 000	7 000	29 093

	BSA JMS PC06	BSA LF06	BSA SG06	BSA SO06	BSA EP07
Titulaire	JM Santander	L. Ferran	S. Garino	Sofinan Sprl	E. Peugeot
Prix de souscription en €	0.0001	0.0001	0.0001	0.0001	0.0001
Prix d'exercice en €	15.28	15.28	15.28	15.28	15.28
Date limite d'exercice	11-juin-12	19-mai-12	16-mai-12	19-mai-12	01-janv-13
Parité	1	1	1	1	1
Solde au 31 décembre 2008	64 000	29 093	31 451	7 000	29 093
Attribuées pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Exercées pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Solde	64 000	29 093	31 451	7 000	29 093

	BSA LF07	BSA SO07	BSA SG07	BSA GF	BSA JMS PC 800M
Titulaire	L. Ferran	Sofinan Sprl	S. Garino	G. Fairbank	JM Santander
Prix de souscription en €	0.0001	0.0001	0.0001	0.0001	0.0001
Prix d'exercice en €	15.28	15.28	15.28	15.28	12.17
Date limite d'exercice	01-janv-13	01-janv-13	01-janv-13	28-juin-09	31-déc-12
Parité	1	1	1	1	1
Solde au 31 décembre 2008	29 093	29 093	31 451	18 000	80 460
Attribuées pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Exercées pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Solde	29 093	29 093	31 451	18 000	80 460

	BSA GE1	BSA GE2	BSA EP 08	BSA LF 08	BSA SG 08
Titulaire	Gama Enerji	Gama Enerji	E. Peugeot	L. Ferran	S. Garino
Prix de souscription en €	0.0010	0.0010	0.0001	0.0001	0.0001
Prix d'exercice en €	16.50	17.50	12.95	12.95	12.95
Date limite d'exercice	03-janv-11	02-janv-12	02-juil-13	02-juil-13	02-juil-13
Parité	1	1	1	1	1
Solde au 31 décembre 2008	1 500 000	1 500 000	29 093	29 093	31 451
Attribuées pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Exercées pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Solde	1 500 000	1 500 000	29 093	29 093	31 451

	BSA SO 08	BSA PC 880 M 2008
Titulaire	Sofinan Sprl	JM Santander
Prix de souscription en €	0.0001	0.0001
Prix d'exercice en €	12.95	15.64
Date limite d'exercice	02-juil-13	31-déc-12
Parité	1	1
Solde au 31 décembre 2008	29 093	37 093
Attribuées pendant l'exercice	-	-
Exercées pendant l'exercice	-	-
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice	-	-
Solde	29 093	37 093

Ainsi, le nombre total de BSA en circulation s'élève à 3.922.650 et le nombre total d'actions nouvelles pouvant être créées par l'exercice de ces BSA s'élève à 3.997.450.

### 15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à et levées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions sur 2009-2011, le conseil d'administration du 17 décembre 2009 a attribué au titre des exercices 2009, 2010 et 2011, 390 000 actions gratuites aux premiers salariés du Groupe sous condition de présence et de performances liées à la réalisation d'objectifs de nature financière. A l'issue de chaque exercice, les salariés concernés pourront se voir attribuer jusqu'à un tiers du montant global, sous réserve de la réalisation des conditions de présence et de performance. Les actions attribuées seront acquises définitivement le 17 décembre 2011 et disponibles le 17 décembre 2013 (sous réserve du respect des conditions de présence et de performance). Ces conditions seront réputées automatiquement et intégralement remplies en cas de réalisation d'une opération (i) ayant pour conséquence d'entraîner un changement de contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et (ii) n'ayant pas reçu un avis favorable de la part du Conseil d'Administration de THEOLIA.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 17 décembre 2009 a attribué gratuitement 25.000 actions sans condition de présence et de performance. Les 25.000 actions attribuées seront acquises définitivement le 17 décembre 2011 et disponibles le 17 décembre 2013.



## 15.2. SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES DIRIGEANTS

Aucun des mandataires sociaux ne bénéficie d'un régime de retraite spécifique.

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1. MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les informations détaillées sur les mandats des dirigeants de la Société figurent au paragraphe 14.1 du présent Document de référence.

### 16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION A LA SOCIETE

A la connaissance de la Société au 31 décembre 2008, il n'existe pas de contrats de service liant les membres du conseil d'administration, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué de la Société ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat, à l'exception du contrat de prestation de services d'une durée de 6 mois signé le 29 septembre 2008 avec la société Longview Management Services BV dans le cadre du management de transition de Marc Van't Noordende se terminant le 29 mars 2009.

### 16.3. COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration a chargé deux Comités spécialisés de préparer ses délibérations : le Comité d'audit et le Comité des Nominations et Rémunérations.

Les missions de ces Comités sont précisées dans le rapport du Président du conseil d'administration sur le contrôle interne en annexe du présent Document de référence.

### 16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 16.4.1. Recommandations du code AFEP-MEDEF

Dans un communiqué publié le 29 décembre 2008, THEOLIA a rappelé que lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le Conseil d'Administration de la Société a examiné les recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil d'Administration de THEOLIA considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et rappelle qu'un grand nombre de ces recommandations sont déjà appliquées au sein du Groupe.

THEOLIA se réfère volontairement aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF et les applique, à l'exception de la recommandation relative à la définition de conditions de performance lors de l'attribution d'actions gratuites pour une partie seulement des actions gratuites attribuées au directeur général ; en effet, à l'issue de la période de management de transition après le départ de l'ancien dirigeant Jean Marie Santander, Marc Van't Noordende a accepté d'être nommé Directeur Général à titre permanent et a alors reçu, à titre de prime de bienvenue, 199 426 actions gratuites sans condition de performance mais avec des conditions de présence à un moment où la Société devait attirer et fidéliser un management de qualité et expérimenté. Toutes les autres attributions d'actions gratuites aux dirigeants sont soumises à des conditions de présence et de performance en application des dispositions du code AFEP MEDEF. En outre, les mandataires sociaux se sont engagés à conserver pendant la durée de leur mandat social 20% des actions gratuites qui leur ont été attribuées.

Il est précisé qu'aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de contrat de travail le liant à la Société et qu'aucun dirigeant mandataire social ne bénéficie d'un régime de retraite spécifique.

#### **16.4.2. Règlement intérieur du conseil d'administration**

Le règlement intérieur du conseil d'administration, adopté par celui-ci lors de sa séance du 14 avril 2006 et modifié lors de sa séance du 6 février 2007 et du 18 décembre 2008, vise à assurer la transparence du fonctionnement du conseil d'administration. Ses principales dispositions sont résumées au paragraphe 21.2.2.4 du présent Document de référence.

#### **16.4.3. Contrôle et évaluation du fonctionnement du conseil d'administration**

En application des dispositions de l'article 5.5 du Règlement Intérieur, le Conseil procède à intervalles réguliers, n'excédant pas deux ans, à une évaluation de son propre fonctionnement, qui est conduite par un administrateur ou un expert indépendant. Un expert indépendant a été désigné à cet effet par le conseil du 30 mars 2009 et a rendu son rapport au conseil le 28 août 2009.

#### **16.4.4. Rapport sur le contrôle interne**

##### **16.4.4.1. Rapport 2008 du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques**

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1er Août 2003 et aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, THEOLIA établit un rapport sur le contrôle interne.

L'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place, au titre de l'exercice écoulé.

Sous la supervision du Président et après validation par les membres du Conseil d'Administration, les diligences mises en œuvre pour la rédaction de ce rapport, reposent essentiellement sur la réalisation de travaux coordonnés par le Secrétariat Général en relation avec la Direction Financière et les principales directions fonctionnelles et opérationnelles. Ce rapport se base aussi sur des échanges qui ont eu lieu avec le Comité d'audit.

##### **1. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil**

Afin d'assurer sa mission légale de contrôle permanent de la gestion de notre société, le Conseil d'Administration s'inspire des recommandations de l'AMF<sup>4</sup>, ainsi que du rapport conjoint de l'Association Française des Entreprises Privées et du MEDEF de septembre 2002 et de janvier 2007. La Société se conforme donc aux recommandations en matière de gouvernement d'entreprise applicables en France. Par ailleurs, la société se conforme aux dernières recommandations AFEP MEDEF du 06 octobre 2008.

##### **1.1. Composition du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de THEOLIA était, au 31 décembre 2008, composé de sept membres :

- M. Eric Peugeot, Président du Conseil d'Administration,
- M. Louis Ferran, administrateur,
- M. Stéphane Garino, administrateur,
- M. Georgius J.M. Hersbach, administrateur,
- M. Arne Lorenzen, administrateur,
- M. Philippe Perret, administrateur,

---

<sup>4</sup> Rapport AMF 2005 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 18 janvier 2006 et Le Dispositif de contrôle interne : cadre de référence du 22 janvier 2007.

- la société Sofinan Sprl, représentée par M. Norbert Van Leuffel, administrateur.

Le 30 septembre 2008, le Conseil d'Administration a dissocié les fonctions de Président et de Directeur Général. M. Marc van't Noordende a été nommé Directeur Général à cette date. Il n'est pas administrateur de la société.

Le règlement intérieur prévoit que chaque membre du Conseil doit détenir au moins une action de la société.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Conseil d'Administration était composé de 11 membres.

Il est rappelé que M. Jean-Marie Santander a été Président-Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008, que MM. Andrew Marsden et Ramzi Nassar ont été administrateurs jusqu'au 18 décembre 2008 et que M. Jacques Putzeys a été administrateur jusqu'au 30 décembre 2008.

En effet, MM. Andrew Marsden et Ramzi Nassar, représentant GE Energy Financial Services au sein du Conseil, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur suite au transfert des actions THEOLIA de GE Energy Financial Services à GAMA Enerji le 19 décembre 2008, et M. Jacques Putzeys, Président de Thenergo, a démissionné de ses fonctions d'administrateur suite à la vente par THEOLIA de la totalité de sa participation dans Thenergo en décembre 2008.

A la date de publication du présent Rapport, M. Philippe Perret a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 21 janvier 2009 et M. Arne Lorenzen le 11 février 2009. Ils n'ont pas été remplacés.

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société lors des 5 dernières années
<b>Louis FERRAN*</b> Résidence 'Les vignes' 10 chemin de la Laiterie 1173 Féchy - Vaud Suisse 63 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008		Administrateur de THEOLIA Administrateur de Biocarb SA	Administrateur et Dirigeant associé de Rocimmo SA, Alfy SA, Mavirofe SA, Piasdi SA, DBI Helvetia
<b>Stéphane GARINO*</b> 28, boulevard de Belgique 98000 Monaco Monaco 36 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Président du Comité d'audit	Administrateur de THEOLIA	Administrateur de ACTIS SA Monégasque Administrateur de Thenergo Administrateur de GRE Holding

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société  lors des 5 dernières années
<b>Georgius J.M. HERSBACH*</b>  Nieuw Loosdrechtsedijk 227  1231 KV Loosdrecht  Pays-Bas  56 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008		Administrateur de THEOLIA	Président-Directeur Général de Heartstream Group B.V.  Président-Directeur Général de Heartstream Corporate Finance B.V.  Président-Directeur Général de Heartstream Capital B.V.  Vice-Président du Conseil de surveillance de Global Interface SA  Membre du Board of Directors de NovaRay Medical, Inc.  Membre du EU Enterprise Policy Group - Professional Chamber
<b>Arne LORENZEN</b>  75 rue Denis Papin  BP 80199  13795 Aix-en-Provence cedex 3  France  46 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Vice-Président Exécutif Opérations	Administrateur de THEOLIA jusqu'au 11 février 2009  Gérant de Theolia Deutschland GmbH  Gérant de Theolia Deutschland Verwaltungs GmbH  Administrateur de VENTURA SA  Administrateur de Ecolutions  Administrateur de Maestrale Green Energy  Gérant de Natural Energy Corporation GmbH  Gérant de Natenco Holding GmbH  Administrateur de la Compagnie Eolienne du Détroit  Administrateur de Theolia Emerging Markets  Administrateur de Theolia Maroc  Administrateur de Theolia Maroc Services  Administrateur de Tanger Med Wind	-

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société  lors des 5 dernières années
<b>Philippe PERRET</b> 51 rue Arnould - Villa 23 13011 Marseille France 46 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Vice-Président exécutif Finance jusqu'au 30 septembre 2008	Administrateur de THEOLIA jusqu'au 21 janvier 2009	Administrateur de Mandarine Group  Administrateur de Global Eco Power
<b>Éric PEUGEOT*</b> Le Four à pain, 4 chemin des Palins 1273 Le Muids (Vd) Suisse 53 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Président du Conseil d'Administration de THEOLIA depuis le 29 septembre 2008	Administrateur de THEOLIA	Président Administrateur de Peugeot Belgique  Président de Peugeot Nederland NV  Président Administrateur de Peugeot Portugal Automoveis  Administrateur des Établissements Peugeot Frères  Administrateur de LFPF  Administrateur de IP EST  Administrateur de SKF  Administrateur de Hestiun
<b>SPRL Sofinan*</b> Société de droit belge Leopoldlei 94 B2930 Brasschaat Belgique Représentée par <b>Norbert Van LEUFFEL</b> 65 ans	AG du 13 octobre 2006	13 octobre 2009		Administrateur de THEOLIA dont le représentant permanent est M. Norbert VAN LEUFFEL	Administrateur de Thenergo dont le représentant permanent est M. Norbert VAN LEUFFEL jusqu'au 24 mars 2009  Président du Conseil d'Administration de Thenergo dont le représentant permanent est M. Norbert VAN LEUFFEL depuis le 24 mars 2009

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société  lors des 5 dernières années
<b>Marc VANT NOORDEDE</b> 75 rue Denis Papin BP 80199 13795 Aix-en-Provence cedex 3 France 50 ans			Directeur Général depuis le 29 septembre 2008		Directeur Général des Opérations (COO) et member du Comité Exécutif d'Essent N.V.  Membre du Conseil de surveillance de SWB A.G.  Membre du Conseil de surveillance d'Endex N.V.  Membre du Conseil d'Administration de VNO/NCW  Président de WENB  Président de CAIW  Administrateur de STT

\* administrateurs indépendants.

A la date de clôture, sur les 7 membres du Conseil d'Administration, 5 sont indépendants au regard des critères du « Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ».

Ils ne sont ni salarié de Theolia, ni salarié ou mandataire d'une société qu'elle consolide, et ne l'ont pas été au cours des cinq années précédentes. Ils ne sont pas clients ou fournisseurs ou banquiers significatifs de la société et du Groupe, et pas davantage mandataire social d'une société dont Theolia est administrateur ou dont un salarié ou un mandataire social n'est administrateur.

En outre, ces membres indépendants n'ont pas de liens familiaux avec un autre mandataire social, n'ont pas été Commissaires aux comptes dans le Groupe et n'exercent pas la fonction de membre du Conseil de Theolia depuis plus de douze ans étant précisé que, en application du Code du Gouvernement d'entreprise, la perte de la qualité de membre indépendant n'intervient qu'à l'expiration du mandat au cours duquel il a dépassé la durée de douze ans.

La qualification d'administrateur indépendant doit être débattue par le Comité des Nominations et Rémunérations et revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel.

Le tableau ci-dessous présente les mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années par les mandataires sociaux de la Société ayant été titulaires d'un mandat social au cours de l'exercice 2008, mais ne l'étant plus au 31 décembre 2008.

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société  lors des 5 dernières années
<b>Andrew MARSDEN</b> GE Capital Limited, 50 Berkley Street, LONDON W1J 8HA 42 ans	AG du 27 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009		Administrateur de THEOLIA jusqu'au 18 décembre 2008	Directeur Général de GE Energy Financial Services Europe

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société  lors des 5 dernières années
<b>Ramzi NASSAR</b> 120, Long Ridge Road, CT06927 Stamford, Etats-Unis 53 ans	AG du 27 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009		Administrateur de THEOLIA jusqu'au 18 décembre 2008	Directeur Général du Global and Water Portfolio Equity de GE Energy Financial Services
<b>Jacques PUTZEYS</b> 11 rue des Géraniums - 98000 Monaco Monaco 58 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Président du Comité de nominations et rémunérations jusqu'au 30 décembre 2008	Administrateur de THEOLIA jusqu'au 30 décembre 2008  Administrateur de THEOLIA Ibérica jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2008	Administrateur de Conporec  Administrateur de H2O Innovation  Président du Conseil d'Administration de Thenergo jusqu'au 24 mars 2009  Administrateur non-exécutif de Thenergo depuis le 24 mars 2009
<b>Jean-Marie SANTANDER</b> Traverse de la Sauvageonne - 13400 Aubagne France 57 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Président  Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008	Président du Conseil d'Administration de Ventura SA jusqu'au 29 septembre 2008  Administrateur de THEOLIA Ibérica jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2008	Administrateur de AB Fenêtre  Président du Conseil d'Administration de Mandarine Group  Président de Colibri Holding SAS  Administrateur de IC Telecom  Président-Directeur Général de Global Eco Power  Vice-Président et administrateur non-exécutif de Thenergo jusqu'au 29 septembre 2008

Il est précisé que ces personnes ayant quitté le Conseil d'Administration de la Société, les informations ci-dessus sont basées sur les données publiées au titre de l'exercice 2007 et les informations connues de la Société.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations effectue un suivi annuel des mandats et fonctions exercées par les administrateurs.

Tous les mandats ont une durée de 3 ans.

## 1.2. Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration s'est doté d'un Règlement Intérieur qui prévoit, entre autres :

- l'organisation des réunions du Conseil ;
- une charte de l'administrateur ;
- l'instauration d'un Comité d'audit et d'un Comité des Nominations et Rémunérations.

Il a été modifié lors du Conseil d'Administration du 02 juillet 2008 et un nouvel article 5 a été ajouté, conformément à l'accord intervenu le 13 février 2007 entre THEOLIA et les sociétés EFS-B Inc. et General Electric Finance Holding GmbH. Le 18 décembre 2008, suite à la cession des actions de la SNC GE France au groupe turc Gama Enerji, cet article 5 a été supprimé.

Par ailleurs, lors du Conseil d'Administration du 11 novembre 2008, une délégation de pouvoir encadrant les délégations du Directeur Général et des dirigeants des filiales étrangères a été mise en place et figure désormais en annexe du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

L'intégralité du Règlement Intérieur figure en Annexe du Rapport de Gestion.

### 1.3. Mode de fonctionnement des réunions du Conseil d'Administration

La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général est intervenue le 29 septembre 2008.

Généralement, les Administrateurs reçoivent l'information environ une semaine avant la date de séance ; ils ont ainsi l'opportunité de préparer les dossiers qui seront traités lors de la séance. Les sujets particulièrement sensibles et urgents peuvent être débattus sans distribution préalable de documents.

Pour faciliter la participation, les Administrateurs peuvent assister aux séances en personne, par conférence téléphonique ou par vidéo conférence. Conformément à la loi, seuls les Administrateurs assistant en personne ou par vidéo conférence ont été pris en compte pour l'établissement du quorum.

Il n'a pas été jugé opportun de procéder en 2008 à l'évaluation de la contribution effective individualisée de chaque membre aux travaux du Conseil d'Administration.

A compter de 2009, et dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance voulue par le management, une fois par an, le Conseil d'Administration devra consacrer un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement.

### 1.4. Les Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration de THEOLIA a, dans son Règlement Intérieur, institué 2 comités spécialisés :

#### 1.4.1 Le Comité d'audit

Le Comité d'audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de THEOLIA et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Le Comité formule tout avis et recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines décrits ci-dessous. Le Comité d'audit reçoit notamment pour mission du Conseil d'Administration :

En ce qui concerne les **comptes** :

- de procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels avant que le Conseil d'Administration en soit saisi ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- de se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- d'entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les commissaires aux comptes, la direction générale, la direction financière, l'audit interne ou tout autre personne du management; ces auditions peuvent avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale ;
- d'examiner avant leur publication les projets de comptes annuels et intérimaires, de rapport d'activité et de résultat et de tous comptes (y compris prévisionnels) établis pour les besoins d'opérations spécifiques significatives, et des communiqués financiers importants avant leur émission ;
- de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières.



En ce qui concerne le **contrôle externe** de la Société :

- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des commissaires aux comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- de superviser les règles de recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et, plus généralement, de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de pré-approuver toute mission confiée aux commissaires aux comptes en dehors de l'audit ;
- d'examiner chaque année avec les commissaires aux comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et son Groupe aux entités des réseaux auxquels appartiennent les commissaires aux comptes, leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui leur sont données ;
- d'arbitrer, le cas échéant, des points de désaccord entre les commissaires aux comptes et la direction générale susceptibles d'apparaître dans le cadre de ces travaux.

En ce qui concerne le **contrôle interne** de la Société :

- d'évaluer l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe ;
- d'examiner avec les responsables de l'audit interne les plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale ;
- d'être informé par la direction générale, ou toute autre voie, de toutes réclamations de tiers ou toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société, ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations ou critiques ;
- de confier à l'audit interne toute mission qu'il jugerait nécessaire.

En ce qui concerne les **risques** :

- de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs du Groupe ;
- d'examiner les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Au 31 décembre 2008, le Comité d'audit est composé de Messieurs Stéphane GARINO, Président, et Norbert Van LEUFFEL (représentant la société SPRL SOFINAN). La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité d'audit désigne son Président et se réunit au moins deux fois par an. Il détermine le calendrier de ses réunions. Toutefois, le Comité peut se réunir à la demande de son Président, de deux de ses membres ou du Président du Conseil d'Administration.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du Comité d'audit doit être présente. Les membres du Comité ne peuvent pas se faire représenter.

Assistent aux réunions du Comité d'audit :

- le Président du Conseil d'Administration ou son délégué à cet effet ou ces deux personnes ensemble sauf si le Comité en décide autrement ;
- toute personne que le Comité souhaite entendre.

Au moins une fois par an, le Comité entend les commissaires aux comptes dans les conditions qu'il détermine. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'Administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Depuis l'instauration du Comité d'audit en avril 2006, le Conseil d'Administration a confié deux missions au Comité relatives aux comptes de la Société au 30 juin 2006 et au 31 décembre 2006 et diverses missions relatives aux comptes de la Société au 30 juin 2006, au 31 décembre 2006 et au 30 juin 2007. Le Comité a rendu compte du déroulé et des conclusions de ces missions au Conseil d'Administration.

D'autre part, le Comité d'audit s'est réuni dans le cadre d'opérations exceptionnelles du Groupe ayant un impact financier significatif. Notamment réuni à Stuttgart dans le cadre de l'acquisition de Natenco GmbH, le Comité a permis la mise en place des procédures communes au Groupe. Le Comité s'est beaucoup investi et il intervient systématiquement lorsque tous ses membres sont présents. Il a le soutien et la reconnaissance des administrateurs pour la clarté et la qualité de ses recommandations.

#### 1.4.2. Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations reçoit mission du Conseil d'Administration, entre autre :

En ce qui concerne les **nominations** :

- d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration et de formuler sur ces candidatures un avis ou une recommandation auprès du Conseil d'Administration, notamment au regard de la qualité ;
- d'administrateurs indépendants de ces candidatures et du nombre souhaitable d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de la Société ;
- de préparer en temps utile des recommandations pour la succession du Président du Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les **rémunérations** :

- de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les attributions gratuites d'actions, attribués au Président et au(x) Vice-Président(s) du Conseil d'Administration, et aux éventuels membres du Conseil d'Administration salariés ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2008, le Comité des Nominations et des Rémunérations était composé de Messieurs Jacques Putzeys, Président, Louis Ferran et Éric Peugeot.

Au jour du présent rapport, le Comité est Présidé par M. Louis Ferran assisté de Messieurs George Hersbach et Eric Peugeot.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur.

Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Conseil d'Administration assiste aux réunions du Comité à moins que celui-ci n'en décide autrement.

Le Comité désigne son Président. Le Comité se réunit au moins deux fois par an, dont une fois préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumises et qui concernent des postes de membres du Conseil d'Administration et, le cas échéant, de censeurs.

Il se réunit, en tant que de besoin, sur convocation du Président du Conseil d'Administration ou du Président du Comité ou de la moitié de ses membres.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins de ses membres doit être présente. Aucun membre du Comité ne peut se faire représenter.

### 1.5. Fréquence des réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration s'est réuni 18 fois en 2008 ; ce rythme élevé de réunions du Conseil témoigne de son implication et de sa consultation fréquente.

	08-janv-08	06-fév-08	13-mars-08	10-avr-08	14-avr-08	06-mai-08	26-mai-08	09-juin-08	28-juin-08	01-août-08	28-août-08	25-sept-08	29-sept-08	05-nov-08	13-nov-08	18-déc-08	23-déc-08	30-déc-08	TOTAL PRESENCE CA	% DE PRESENCE	REUNIONS COMITES
M. Louis FERRAN	o	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	17	94%	4
M. Stéphane GARINO	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	18	100%	3
M. George HERBACH	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	o	•	17	94%	
M. Arne LORENZEN	•	•	•	•	•	•	o	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	17	94%	
M. Andrew MARSDEN	•	•	•	o	•	•	o	•	•	•	•	•	•	•	•				15	87%	
M. Yves MENAT	•																		1	100%	
M. Ramzi NASSAR		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	o				13	93%	
M. Philippe PERRET	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	o	•	•	17	94%	
M. Eric PEUGEOT	o	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	17	94%	4
M. Jacques PUTZEYS	•	•	•	•	•	o	o	•	o	•	•	o	•	•	•	o	•		12	71%	3
M. Jean-Marie SANTANDER	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	o						12	92%	
La société SPRL SOFINAN représentée par M. Norbert Van LEUFFEL	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	18	100%	3

#### Légende

- administrateur présent
- o administrateur excusé

Le Conseil d'Administration s'est réuni 18 fois en 2008 ; la durée moyenne des séances est de 4 heures.

Le taux de présence des administrateurs est très élevé (plus de 93 % en 2008, contre 90% en 2007 et 73 % en 2006) ce qui dénote leur très forte implication dans le développement et l'administration de THEOLIA.

### 1.6. Principe de rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'Administration sur rapport du Comité des Nominations et des Rémunérations. Les montants fixes et variables des rémunérations perçues par les administrateurs en 2008 sont présentés dans le rapport de gestion du Groupe au paragraphe 6.5 Rémunérations des mandataires sociaux.

Les primes variables des mandataires sociaux ont été déterminées en fonction de la réalisation des objectifs de développement et d'évolution du cours de bourse pour Monsieur SANTANDER.

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2008 a prévu l'attribution de jetons de présence aux administrateurs. Au titre de l'exercice, il a été versé des sommes par administrateur non salarié oscillant de 30 000 € à 67 500 € attribués en fonction de la présence des Administrateurs non salariés aux séances du Conseil mais également à leur travail au sein des Comités et de leur implication. Les administrateurs salariés ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs mandats.

Par ailleurs, les administrateurs ont bénéficié d'attribution de BSA ou d'actions gratuites (pour les administrateurs salariés).

## 1.7 Limitation des pouvoirs de la Direction Générale

La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général est intervenue le 29 septembre 2008.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 10 novembre 2008, les pouvoirs du Directeur Général n'ont fait l'objet d'aucune limitation particulière ; ses fonctions, pouvoirs et responsabilités étaient ceux définis par les statuts et les lois en vigueur.

Lors du Conseil d'Administration du 11 novembre 2008, une délégation de pouvoir encadrant les délégations du Directeur Général et des dirigeants des filiales étrangères a été mise en place et figure désormais en annexe du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

## 2. Le contrôle interne

L'exercice 2008 a été l'occasion pour le Groupe THEOLIA de poursuivre ses efforts en matière de contrôle interne. Tout particulièrement dans le domaine comptable et financier, où une démarche structurante a été initiée dans le droit fil des recommandations de l'AMF émises le 22 janvier 2007.

### 2.1. Objectifs du contrôle interne et périmètre

Le contrôle interne fait partie intégrante de la stratégie de gouvernance du Groupe THEOLIA.

La pérennité des objectifs de contrôle interne du Groupe THEOLIA – décrits ci-après -, est tout à fait fongible avec la démarche AMF sur le Contrôle Interne nouvellement mise en œuvre (COSO-compatibles).

Le contrôle interne a comme finalité :

- le respect des lois, règlements, normes et règles internes, et des contrats ;
- la protection du patrimoine et la préservation des actifs du Groupe ;
- l'exercice d'un contrôle optimal sur les secteurs et sociétés du Groupe ;
- la fiabilité et l'intégrité du système comptable et des informations financières et opérationnelles ;
- la réalisation et l'optimisation des objectifs du Groupe ;
- la prévention et la maîtrise des risques pouvant faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.

Les objectifs spécifiques à la démarche AMF s'articulent autour des thèmes suivants :

- l'auto-évaluation du dispositif de contrôle interne comptable et financier ;
- la documentation de ce dispositif.

Les procédures de contrôle interne mises en place sont applicables à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation. Ces procédures sont, dans certains domaines, différentes selon que l'entité concernée est située en France ou dans un autre pays.

### 2.2. Les principaux acteurs du contrôle interne :

Les procédures ont été mises en œuvre par la Direction Générale du Groupe ; les intervenants majeurs, internes et externes, sont :

- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;

- la Direction Financière ;
- le Secrétariat Général ;
- la Direction Juridique ;
- les Directions Générales des filiales ;
- les différents prestataires en matière comptable, fiscale ou juridique.

### 2.3. Les principaux facteurs de risque

Les principaux facteurs de risque sont analysés dans le Rapport de Gestion 2008 (chapitre 5). La définition des risques significatifs est en principe réalisée par la Direction de la société puis mise en œuvre par la direction financière. Une acuité toute particulière a été apportée au travail sur les risques et les éventuelles mesures à mettre en place pour y faire face.

### 2.4. Cadre de référence du contrôle interne

Dans le prolongement de la démarche initiée en 2006 sur le contrôle interne et qui s'est poursuivie en 2007 et 2008, le Groupe s'est inspiré des recommandations de l'AMF contenues dans le Cadre de Référence sur le contrôle interne.

A cet effet, la société a sollicité auprès d'un prestataire, la revue d'un point de vue méthodologique, de cette démarche d'auto-évaluation et de documentation du contrôle interne.

Cette approche a pour objet de concilier :

- l'initiation d'une démarche de cartographie des risques,
- la revue de conformité au Cadre de Référence AMF sur le contrôle interne.

Le Cadre de Référence AMF repose sur 3 éléments :

- la description des principes généraux de contrôle interne,
- le guide d'application des contrôles comptables et financiers,
- les questionnaires annexes relatifs à la maîtrise des risques.

L'approche adoptée consiste :

- à réaliser dès 2007 une cartographie, sous forme d'ateliers d'identification de facteurs de risques, précisément sur le périmètre de processus éligibles au cadre de référence, soit 26 processus portant sur l'information comptable et financière. Cette cartographie a été mise à jour en 2008.
- à apprécier l'opportunité de généraliser progressivement, si possible sur les 3 prochains exercices, cette démarche de cartographie, à d'autres processus métiers et/ou supports significatifs ;
- à actualiser l'auto-évaluation du contrôle interne en 2008 et procéder à des tests d'existence en cours d'exercice.

La revue de conformité du Groupe THEOLIA au Cadre de Référence, a permis, dans sa composante Guide d'Application, de distinguer deux catégories de contrôles :

- ceux pour lesquels, des améliorations dans la conception ou la formalisation sont nécessaires,
- ceux pour lesquels, une auto-évaluation satisfaisante a été formulée.

Les éléments de contrôle à améliorer ont été cartographiés sous forme de facteurs de risques, donc priorisés, suivant le niveau de chacun d'entre eux. Méthodologiquement, la criticité d'un risque s'apprécie en croisant les composantes

Probabilité et Impact unitaire. L'ordre de priorité des facteurs de risques ainsi exposé dans la cartographie, a ainsi commandé la définition du plan d'actions de remise à niveau de ces points de contrôle.

S'agissant des éléments de contrôle auto-évalués favorablement, et suivant les recommandations de l'AMF ainsi que les Normes d'Exercice Professionnel des Commissaires aux Comptes (NEP n°95-05), un programme de tests d'existence a été mis en œuvre en 2008 et sera poursuivi en 2009, afin de donner une certaine matérialité à ces travaux d'auto-évaluation.

Il est rappelé que selon les indications méthodologiques de l'AMF, un test d'existence comprend 3 composantes :

- pertinence du contrôle,
- matérialité,
- conservation (traçabilité).

## 2.5. Procédures et méthodes de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière

Les comptabilités des principales sociétés françaises, ainsi que leurs liasses de consolidation, ont été réalisées par l'équipe comptable et financière de la holding. Cette équipe a travaillé sous l'autorité du Directeur Comptable Groupe lui-même sous l'autorité du Directeur Financier Groupe.

La comptabilité des filiales étrangères est établie sous la responsabilité des dirigeants de ces filiales. Les liasses de reporting sont remontées à la holding et contrôlées par l'équipe consolidation sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle de vérifier notamment :

- le correct ajustement et l'élimination des transactions internes ;
- la vérification des opérations de consolidation ;
- la bonne application des normes ;
- la qualité et l'homogénéité des données comptables et financières consolidées et publiées et, en particulier, la cohérence entre les données comptables et les données de gestion utilisées pour l'élaboration des informations financières.

L'outil de reporting et de consolidation, utilisé par toutes les entités, assure cette cohérence et la fiabilité des données, et ceci grâce à des contrôles bloquants, avant remontée au Groupe.

Le manuel de procédures de consolidation est révisé et mis à jour régulièrement et reprend les principes comptables à appliquer, les normes en vigueur, les procédures d'utilisation des outils informatiques. Des journées Finance sont organisées au Siège avec tous les responsables de nos filiales.

Par ailleurs, l'organisation du Groupe qui repose sur un reporting émanant de chaque filiale en normes IFRS et adressé par pays directement à la société mère en monnaie locale, sans agrégat intermédiaire, permet d'optimiser la transmission et l'exhaustivité de l'information.

Le Groupe s'est doté d'un corps de règles et méthodes comptables et de gestion, dont l'application est obligatoire par toutes les filiales consolidées et qui permettent de fournir une information financière fiable.

Des instructions de consolidation sont diffusées à chaque clôture à chaque filiale, comprenant un calendrier de clôture, l'équipe responsable, le périmètre de consolidation, les principes comptables Groupe issus de l'annexe, le contenu de la liasse.

Les normes comptables fixent les principes nécessaires au traitement homogène des opérations. Elles précisent notamment les modalités de recensement et de valorisation des engagements hors bilan. Elles sont conformes aux normes IFRS, nouveau référentiel des comptes consolidés depuis 2005. La Direction Financière du Groupe continue son travail de

« veille » sur les nouvelles normes IFRS en préparation afin d'alerter et d'anticiper au mieux leurs incidences sur les comptes du Groupe.

Le traitement et la centralisation des flux de trésorerie ainsi que la couverture des risques de taux sont assurés par la Direction Financière, qui garantit le recensement des engagements et permet leur comptabilisation.

Les plans d'investissement sont avalisés par le Comité de Direction et tout changement par rapport aux prévisions fait l'objet d'une autorisation préalable spécifique.

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées font l'objet, au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles, par les auditeurs externes. Ces travaux comprennent également la validation du passage des comptes entre les principes comptables locaux et les normes IFRS.

A l'occasion de chaque clôture, un dossier est préparé pour chacune des filiales françaises (comptes sociaux) et pour la holding (comptes sociaux et consolidés).

Les procédures de contrôle interne de l'information comptable et financière réalisées sont : le processus budgétaire, le processus de suivi de la trésorerie... Notons que dans le domaine des opérations, des procédures visent à garantir le respect de certaines normes qui constituent le cœur de métier de Theolia. Dans les autres domaines, des procédures visent notamment à assurer la conformité des actes de gestion aux lois et réglementations.

## 2.6. Diligences mises en œuvre et évaluation des procédures

La préparation de ce Rapport s'appuie tant sur les méthodes de contrôle interne telles qu'elles viennent d'être exposées que sur les diligences effectuées à la demande du Président du Conseil d'Administration par les différentes fonctions support, ainsi que les travaux préparatoires du Comité d'audit.

## 2.7. Programme de travail pour 2009 en matière de contrôle interne

Comme annoncé précédemment, la continuité de la démarche Cadre de Référence AMF sur le Contrôle Interne suppose :

- la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions ciblées sur les éléments critiques détectés à l'occasion de l'exercice de cartographie des risques ;
- la réalisation d'un programme de tests d'existence sur les contrôles auto-évalués de manière plutôt positive ;
- mise à jour annuelle de l'auto-évaluation du dispositif de contrôle interne comptable et financier.

Les phases 1 et 2 seront conduites en parallèle au cours de l'exercice 2009, alors que la phase 3 trouvera pleinement sa justification lors du dernier trimestre 2009.

2009 devrait confirmer le renforcement de la fonction de contrôle interne et le recrutement d'un Directeur Général Délégué en charge des Finances qui aura entre autre la responsabilité avec le Directeur Général de ce déploiement à l'échelle du Groupe.

## Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce

Jean JOUVE  
72 rue Saint Jacques  
13006 Marseille

Deloitte & Associés  
Les Docks - Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

**THEOLIA**  
Société Anonyme  
75, rue Denis Papin  
13290 Aix-en-Provence

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi  
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce  
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration  
de la société THEOLIA**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société THEOLIA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations



Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marseille, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Jean JOUVE

Deloitte & Associés

Anne-Marie MARTINI

#### 16.4.4.2. Evolutions du contrôle interne et de la gestion des risques depuis la clôture de l'exercice 2008

Depuis la clôture de l'exercice 2008, le Groupe a notamment mené les actions suivantes afin d'améliorer le contrôle et la gestion des risques au sein du Groupe :

- Raccourcissement des délais de livraison des comptes annuels et intermédiaires de THEOLIA ;
- Internalisation de la comptabilité de THEOLIA à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 ;
- Afin d'améliorer la collecte et la qualité des informations nécessaires à l'élaboration des comptes annuels et intermédiaires, une ligne de communication et de *reporting* a été mise en place dans les services de THEOLIA afin d'associer lesdits services au processus de clôture des comptes ;
- Nomination d'un interlocuteur unique au sein de THEOLIA pour assurer la communication avec les commissaires aux comptes ;
- Mise en place d'un outil de suivi quotidien de la trésorerie pour les activités françaises ;
- Nomination d'un contrôleur et d'un auditeur internes (voir paragraphes 2 et 3 ci-dessous) ;
- Mise en place d'une procédure de d'information (*reporting*) des litiges en cours au sein du Groupe ;
- Mise en place d'une Charte du Comité d'audit (voir paragraphe 1.c ci-dessous).

##### 1. Comité d'audit

###### a. Composition du Comité

Compte tenu des nominations intervenues lors du Conseil d'Administration du 6 novembre 2009, le Comité d'audit est désormais composé de M. Philippe Leroy (Président), M. Jean-Pierre Mattei et M. Philippe Dominati.

###### b. Réunions du Comité d'audit

Depuis la clôture de l'exercice 2008, le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises : le 28 août 2009 et le 14 décembre 2009.

###### c. Adoption d'une Charte du Comité d'audit

Lors de sa réunion du 14 décembre 2009, le Comité d'audit a débattu d'un projet de Charte permettant de définir l'organisation du Comité, ses pouvoirs et ses missions en tenant compte des différentes évolutions légales et réglementaires. Ce projet de Charte sera re-présenté aux membres du Comité d'audit pour examen définitif, puis ensuite exposé pour discussion et approbation par le Conseil d'Administration. Ce projet de Charte prévoit de formaliser les missions du Comité d'audit et de lui confier la supervision des tâches suivantes :

- La gestion des risques et du contrôle interne en vue (i) d'assurer le suivi des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et notamment évaluer les systèmes de contrôle interne, examiner le programme et les résultats des travaux de la direction de l'audit et les recommandations ainsi que les relations de travail avec le

contrôle interne pour l'établissement des comptes et (ii) de procéder à l'examen régulier, avec la direction générale, des principaux risques encourus par le Groupe, notamment au moyen de la cartographie des risques.

- Les relations avec les auditeurs externes afin (i) de piloter la sélection et le renouvellement des commissaires aux comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers et de soumettre au Conseil les résultats de ses travaux ; (ii) d'examiner que les missions annexes ne sont pas de nature à affecter l'indépendance des commissaires aux comptes ; et (iii) d'examiner le programme des travaux des commissaires aux comptes, leurs conclusions et leurs recommandations.
- L'information financière afin (i) de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, d'examiner et apprécier le périmètre de consolidation et d'examiner et de vérifier la pertinence des règles comptables appliquées au Groupe ; (ii) d'examiner, avant leur présentation au Conseil, les comptes sociaux et consolidés ; et (iii) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de la communication.

Pour réaliser ces missions, le projet de Charte prévoit que le Comité d'audit dispose d'un droit de communication sur tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission et qu'il puisse obtenir des conseils auprès d'experts indépendants du Groupe.

## 2. Nomination d'un contrôleur interne

Le 1<sup>er</sup> septembre 2009, la fonction de contrôleur interne a été créée et confiée à Madame Capucine Juillard.

Le contrôleur interne, rattaché à la direction financière du Groupe, est chargé d'assurer la coordination des directions fonctionnelles pour identifier, normaliser et fiabiliser les processus clés visant à produire les éléments de l'information financière. La mission de ce contrôleur s'oriente autour de trois axes :

- formaliser et mettre à jour les processus clés de l'information financière dans des procédures largement diffusées et déclinées ;
- harmoniser les systèmes de gestion associés à leur mise en œuvre ; et
- veiller à l'adéquation des compétences avec les besoins de l'organisation.

Le contrôle interne dépend, en amont, d'une gestion efficace de tous les processus de l'entreprise, y compris les processus non financiers (commerciaux, techniques, ressources humaines, juridiques, économiques). Il exige en aval un contrôle rigoureux de l'application des règles du Groupe, assuré notamment par le contrôleur interne. Le contrôle interne, dans toutes ses composantes, notamment financière et opérationnelle, est également essentiel pour Théolia. L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la décentralisation nécessaire à ses activités, le meilleur contrôle opérationnelle et financier et la diffusion des expertises et bonnes pratiques. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration du système de *reporting* financier, la direction financière de THEOLIA a lancé le développement d'un système intégré de déclaration et de gestion destiné à optimiser la communication des informations comptables en provenance des filiales.

## 3. Nomination d'un auditeur interne

Le 1<sup>er</sup> septembre 2009, la fonction d'auditeur interne a été créée confiée à Monsieur Serge Rocca.

L'auditeur interne a pour objectif d'évaluer les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de la société et de contribuer à leur amélioration par une approche méthodique. Cette évaluation porte sur l'ensemble des composantes du contrôle interne et en particulier sur la fiabilité et l'intégrité des informations financières, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection du patrimoine, le respect des lois, règlements et contrats.

## 3. Plan 2010

Lors de sa réunion du 14 décembre 2009, le Comité d'audit a notamment confié à Monsieur Olivier Dubois les missions suivantes :

- mises en œuvre des nouvelles dispositions relatives au contrôle interne et aux modalités de suivi des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour l'établissement des comptes 2009 telles que décidées par le Comité d'audit ;
- audit sur les sociétés de projet ne disposant pas de ressources humaines propres, en particulier sur les aspects de circulation de l'information comptable dans la perspective de la consolidation, juridiques contractuels, statutaires et réglementaires ;
- audit des activités du Groupe en Italie ; et
- élaboration et finalisation des travaux sur la cartographie des risques du Groupe.

#### 16.4.5. Règlement visant à prévenir le risque d'opérations d'initiés

En application des dispositions de l'article 5.6 du Règlement intérieur, les administrateurs s'interdisent d'acheter ou de vendre des titres de la Société tant qu'ils exercent un mandat dans le Groupe. Les administrateurs peuvent toutefois procéder à des opérations d'achat ou de vente décidées par un intermédiaire financier agréé agissant de manière indépendante en vertu d'un contrat de mandat de gestion de portefeuille prévoyant la non intervention de l'administrateur. La société tient également à jour une liste d'initiés (constitué notamment des mandataires sociaux, salariés travaillant avec la Direction, ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées au sens de l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier et toutes les personnes impliquées dans les opérations en cours).

## 17. SALARIES

### 17.1. INFORMATIONS SOCIALES

#### 17.1.1. Effectifs du Groupe

Les effectifs du Groupe comprennent l'ensemble des salariés des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Au 31 décembre 2008, le Groupe comptait 295 salariés et au 31 décembre 2009, 270 salariés. Les données concernant les effectifs pour l'exercice de 2009 n'ont pas été auditées.

L'évolution des effectifs du Groupe, au cours des trois dernières années, par zone géographique a été la suivante :

	31/12/2009 <sup>(1)</sup>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
France	164	187	150	117
Allemagne	55	46	49	36
Autres pays	51	62	38	7
TOTAL	270	295	237	160

(1) non audités

Sur ces 295 salariés, 187 exerçaient dans l'activité éolienne et 108 exerçaient dans l'activité non-éolienne.

Le départ du précédent Président-Directeur Général a engendré 4 démissions à la holding, dont les départs sont devenus effectifs début 2009.

De plus, un plan de licenciement économique a été mis en place au sein de la holding fin 2008. Il s'est clôturé début 2009 par le départ de 10 salariés.

## 17.1.2. Rémunérations des salariés

Le Groupe s'attache à accorder, dans chaque pays, une rémunération proportionnelle au niveau de compétence, de formation, de responsabilité et de performance de chacun et à assurer un niveau de vie conforme à la législation locale en termes de droit du travail.

A certains postes, la rémunération est composée d'une part variable, permettant d'associer la rétribution des collaborateurs à la réalisation d'objectifs.

Pour l'exercice 2008, les salaires et charges constituent un montant de 20 838 milliers d'euros au compte de résultat, contre 18 132 milliers d'euros pour l'exercice 2007 (retraité selon IFRS 5).

THEOLIA s'attache à motiver et fidéliser ses collaborateurs, ainsi qu'à attirer de nouveaux talents. Dans cet objectif, le Groupe continue le plan d'attribution d'actions gratuites pour ses collaborateurs clé en France et dans ses filiales à l'étranger. En 2008, 313 500 actions ont été attribuées gratuitement aux salariés du Groupe. Les actions gratuites octroyées aux salariés au cours de l'exercice 2008 seront acquises à l'issue d'une période de deux ans et devront être conservées pour une période de deux ans supplémentaires.

Un plan d'intéressement et un plan d'épargne salariale ont été conclus durant l'exercice 2008.

La Société n'a pas mis en place d'autres plans.

Les salariés détiennent moins de 3 % du capital (au sens de l'indice IAS – Euronext).

Au cours de l'année 2008, aucun BSA n'a été attribué aux salariés et aucun BSA n'a été exercé par ceux-ci.

## 17.1.3. Politique de ressources humaines

Le Groupe mène une politique d'égalité professionnelle en organisant le recrutement, la gestion des carrières et le développement personnel des collaborateurs équitablement et sans discrimination.

Au niveau de l'organisation du temps de travail en France, la durée du temps de travail applicable à l'ensemble des filiales françaises correspond à la loi sur les 35 heures hebdomadaires, sachant que les modalités d'aménagement diffèrent comme suit :

- Contrats de travail 39h : 35 heures + 4 heures supplémentaires hebdomadaires,
- Contrats forfait 218 jours avec jours de récupération selon la Convention Collective Nationale des Cadres de la Métallurgie du 13 mars 1972 modifiée.

Certains cadres dirigeants bénéficient d'un contrat forfait tous horaires.

L'absentéisme est très faible de manière récurrente, ce qui souligne la forte implication des salariés. Le recours aux heures supplémentaires s'effectue uniquement dans le cadre des contrats 39 heures hebdomadaires.

Quant aux recrutements, la recherche de nouveaux talents s'effectue sans difficulté majeure. Les offres sont diffusées sur le site Web du Groupe THEOLIA et/ou de ses filiales ou par annonces externes. Les candidatures sont qualifiées et référencées dans une CVthèque. Ce sourcing actif permet de rechercher des profils avant même de publier une offre.

Les Sociétés du Groupe en France ont recours à la sous-traitance, notamment au travers de contrats structurels d'aide à la prospection et aux études. La sous-traitance est plus développée en Allemagne du fait des usages locaux.

Au niveau de la formation, l'ensemble des Sociétés utilise l'enveloppe légale en matière de formation continue. Ces formations sont orientées autour des domaines techniques et managériaux.

Au titre des relations professionnelles en France, il est à noter que le dialogue social est ouvert et actif. Le Groupe encourage le dialogue direct avec ses salariés.

## 17.2. PARTICIPATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET OPERATIONS REALISEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Les opérations déclarées à l'AMF par les administrateurs sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2008 à la date du présent Document de référence sont les suivantes :

Déclarant	Date d'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Jean-Marie SANTANDER	09/05/2008	Cession	24,00	4 800,00
	12/09/2008	Acquisition	9,20	3 237,33
Philippe PERRET	23/09/2008	Acquisition	10,27	51 848,75
	03/10/2008	Acquisition	7,09	70 909,45
Arne LORENZEN	19/06/2008	Acquisition	18,64	2 982,40
George J.M. HERSBACH (1)	27/08/2008	Autre	13,94	41 820,00
	28/08/2008	Autre	13,90	41 700,00
	29/08/2008	Autre	14,40	43 200,00
	01/09/2008	Autre	14,40	43 200,00

(1) Sur base déclarative, M. George J.M. HERSBACH a déclaré à la Société et à l'AMF que lesdites opérations ont été réalisées au profit de sa société Heartstream et non en son nom personnel.

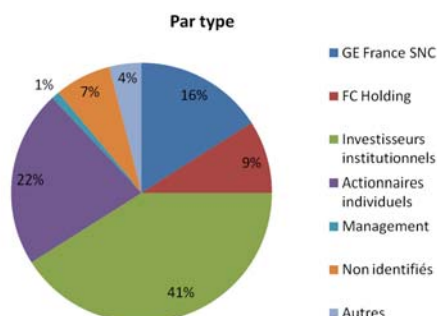
La participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société au 31 décembre 2009 est présentée au paragraphe 15.1.3 du présent Document de référence.

L'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2008 est présenté au paragraphe 15.1.4 du présent Document de référence.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

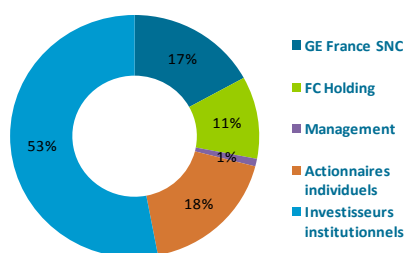
Suite à la réalisation d'une étude TPI (titres au porteur identifiable), la répartition de l'actionariat en capital de la Société au 30 septembre 2009 se présente de la façon suivante :



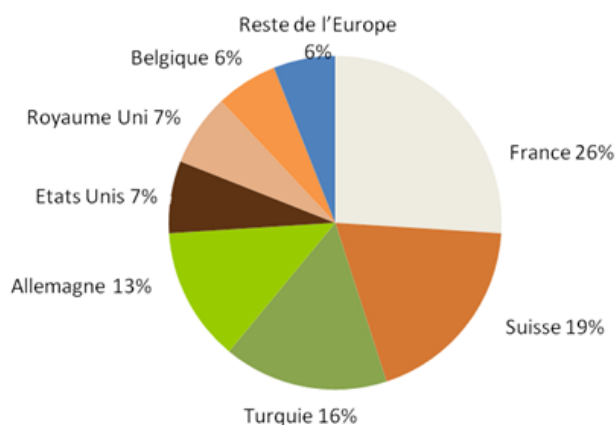
La société FC Holding est entrée au capital en décembre 2006 dans le cadre de l'acquisition de Natenco réalisée par apport de titres. Gama Enerji AS est venu aux droits de GE Energy Financial Services suite à la cession des titres dans une joint-venture entre GE Energy Financial Services et Gama Enerji AS intervenue en décembre 2008. A l'exception des entrées au capital des deux actionnaires de référence (Gama Enerji AS et FC Holding détenant respectivement 16% et 9% en capital et

droits de vote), la structure du capital de Theolia est restée relativement stable au cours des trois derniers exercices entre les investisseurs institutionnels.

La répartition de l'actionnariat en capital de la Société au 12 décembre 2008 se présentait de la façon suivante :



La répartition géographique de l'actionnariat au 30 septembre 2009 se présente comme suit :



Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF depuis le début de l'exercice 2008 sont les suivants :

Date de déclaration	Nom du titulaire	Type de franchissement	Date du franchissement	% du capital détenu suite à ce franchissement	% des droits de vote détenu suite à ce franchissement
15/09/2008 16/09/2008	BlackRock Investment Management (UK) Limited	À la baisse	11/09/2008	4,96 %	4,76 %
06/10/2008 07/10/2008	M. Pierre Salik et sa famille	A la hausse	09/09/2008	5,41 %	5,20 %
29/10/2008 30/10/2008	M. Willi Balz, en son nom propre et par l'intermédiaire des sociétés de droit allemand FC Holding GmbH et Financial Consulting GmbH qu'il contrôle	A la baisse	22/10/2008	10,39 %	9,98 %
16/12/2008	M. Willi Balz, en son nom propre et par l'intermédiaire des sociétés de droit allemand FC Holding	A la hausse	10/12/2008	10,55 %	10,12 %

Date de déclaration	Nom du titulaire	Type de franchissement	Date du franchissement	% du capital détenu suite à ce franchissement	% des droits de vote détenu suite à ce franchissement
	GmbH et Financial Consulting GmbH qu'il contrôle				
22/12/2008 <sup>(1)</sup>	GE France SNC	A la baisse	19/12/2008	0 %	0 %
29/12/2008 <sup>(1)</sup>	Gama Enerji AS	A la hausse	19/12/2008	16,59 %	15,92 %
05/10/2009 06/10/2009	M. Willi Balz, en son nom propre et par l'intermédiaire des sociétés de droit allemand FC Holding GmbH et Financial Consulting GmbH qu'il contrôle	A la baisse	29/09/2009	9,06 %	8,71 %

- Il est précisé que les deux avant derniers franchissements de seuils mentionnés ci-dessus résultent de la cession par GE France SNC de 6 462 000 actions THEOLIA au profit de la société de droit turc Gama Enerji AS. A cette occasion, Gama Enerji AS a également acquis 3 000 000 bons de souscription d'actions donnant droit, par souscription, à autant d'actions THEOLIA, lesquels bons ont été acquis auprès de la société EFS-B Inc, société contrôlée par General Electric Company.

La société Gama Enerji AS est détenue à parité par la société de droit turc Gama Holding AS et la société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) GE Energy Financial Services, elle-même contrôlée par la société de droit de l'Etat de New-York (Etats-Unis) General Electric Company.

## 18.2. NEGOCIATIONS SUR LE MARCHE EURONEXT PARIS

L'évolution du cours de bourse du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2009 est présentée ci-dessous :



Il convient de noter que la Société a été introduite sur Euronext Paris (marché réglementé) le 31 juillet 2006. Précédemment, elle était cotée sur le marché libre de la Bourse de Paris.

### **18.3. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

Il est à noter qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne.

### **18.4. CONTROLE DE LA SOCIETE**

La Société n'a pas connaissance de pacte ou d'accord conclus entre actionnaires à la date d'enregistrement du présent Document de référence.

Aucune action de concert n'a été déclarée auprès de la Société ou de l'AMF, à la connaissance de la Société.

### **18.5. ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE**

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'enregistrement du présent Document de référence aucun accord dont la mise œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Les accords signés avec les principaux obligataires pourraient entraîner une forte dilution des actionnaires existants, une recomposition du capital social de la Société et potentiellement un changement de contrôle de la Société comme indiqué au paragraphe 20.8.

### **18.6. CLAUSES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LE CONTROLE DE LA SOCIETE**

Sous réserve du droit de vote double accordé à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées et pour lesquelles l'actionnaire peut justifier d'une détention nominative depuis au moins deux ans, aucune clause statutaire n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

## **19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

### **19.1. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

La description des transactions avec les parties liées figure à la note 29 des états financiers consolidés au 31 décembre 2008 insérés au chapitre 20 du présent Document de référence.

### **19.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES POUR L'EXERCICE 2008**

**THEOLIA**  
Société Anonyme  
75 rue Denis Papin  
13100 AIX EN PROVENCE

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2008

**THEOLIA**  
Société Anonyme  
75 rue Denis Papin  
13100 AIX EN PROVENCE

---

**Rapport spécial des commissaires aux comptes**



## sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### 1 - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1.1 Conseil d'Administration du 27 décembre 2007**

##### **Convention d'animation avec la société Faracha**

##### Personnes concernées :

Monsieur Jean-Marie Santander, Président du Conseil d'Administration de votre société et dirigeant de Faracha.

##### Objet :

Monsieur Jean-Marie Santander a souhaité s'entourer, dans sa mission de direction générale, d'une équipe de spécialistes afin d'accompagner la stratégie de croissance de la Société Theolia. Le Conseil d'Administration a donc approuvé en décembre 2007 la conclusion d'une convention d'assistance stratégique et d'animation avec la société Faracha. Signée le 13 mars 2008 cette convention d'une durée d'un an renouvelable prenait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

##### Modalités

Le montant facturé par la société Faracha au titre de l'année 2008 s'élève à 273.486 euros hors taxe pour les prestations rendues à Theolia du 1<sup>er</sup> janvier au 29 septembre 2008 (hors résiliation du contrat ; confère ci-dessous la convention autorisée par les Conseils d'Administration des 25 et 29 septembre 2008).

Cette convention a été résiliée le 29 septembre 2008 suite à la démission de Monsieur Jean-Marie Santander de son mandat de Président Directeur Général.

#### **1.2 Conseil d'Administration du 8 janvier 2008**

##### **Garantie au profit d'un acquéreur de parcs éoliens en Allemagne**

##### Personnes concernées :

Monsieur Jean-Marie Santander Président du Conseil d'Administration de votre société et Administrateur de Natenco GmbH.

##### Objet :

Dans le cadre de la cession d'un parc éolien d'une puissance de 24 MW en Allemagne réalisée le 28 décembre 2007 pour un montant global de 40,8 millions d'euros, Theolia a consenti une garantie inconditionnelle et irrévocable de restitution du prix de cession en cas d'annulation de la vente par un des acquéreurs et de défaillance de Natenco GmbH dans le remboursement du prix de cession.

#### Modalités

Cette convention expire au 30 juin 2009.

### 1.3 Conseil d'Administration du 13 mars 2008

#### Contrats avec FC Holding

##### Personnes concernées :

Conventions avec FC HOLDING, actionnaire détenant plus de 10 % du capital de votre société.

##### Objet :

Plusieurs contrats ont été signés avec FC Holding :

- Contrat de cession de la marque Natenco à FC Holding sous la condition que FC Holding n'utilise pas cette marque pendant un délai de 2 ans à compter de la cession
- Convention organisant la renonciation à la clause de non-concurrence initialement prévue dans le contrat d'acquisition de la société Natenco en date du 11 octobre 2006 au profit d'un droit de premier refus accordé à Theolia et ses filiales sur toutes les opérations à caractère éolien traitées par FC Holding
- Convention organisant la levée du nantissement portant sur 1.117.273 actions Theolia données en garantie de la garantie de passif consentie par FC Holding dans le cadre de l'acquisition de Natenco sous la condition d'un engagement de lock-up des actions pendant la durée restant à courir de la garantie.

### 1.4 Conseil d'Administration du 1er août 2008

#### Contrat de garantie des engagements de Natenco GmbH en faveur de GE Wind Energy

##### Personnes concernées :

Monsieur Jean-Marie Santander Président du Conseil d'Administration de votre société et administrateur de Natenco GmbH.

##### Objet :

Theolia a octroyé une garantie de 2.879.800 euros en faveur des engagements pris par Natenco GmbH (filiale à 100%) aux termes d'un contrat en date du 18 juillet 2008 conclu avec la société GE Wind Energy GmbH pour la fourniture de 2 turbines d'une puissance unitaire de 1.5 MW.

#### Modalités

La garantie est en cours.

### 1.5 Conseil d'Administration du 27 août 2008

#### Caution au profit de « Vereinigte Volksbank »

##### Personnes concernées :

Monsieur Jean-Marie Santander Président du Conseil d'Administration de votre société et administrateur de Natenco GmbH.

## Objet :

Theolia a octroyé d'une garantie d'un montant de 3.500.000 euros en faveur des engagements pris par sa filiale Natenco GmbH aux termes d'un contrat de prêt en date du 28 juillet 2008 conclu avec la banque « Vereinigte Volksbank » en vue du financement de l'acquisition de 3 turbines d'une puissance totale de 2.4 MW dans le cadre du projet Meersbuch Osterath. Le montant de la garantie, assimilable à un cautionnement solidaire en droit français, est réduit à due concurrence des remboursements effectués par Natenco GmbH.

## Modalités

La garantie est en cours.

### **1.6 Conseil d'Administration du 27 août 2008**

#### **Contrat de cession de créance**

## Personnes concernées

Monsieur Jean-Marie Santander, Président du Conseil d'Administration de votre société et administrateur de Natenco GmbH.

## Objet

Suite à la cession à Theolia de 100% du capital de Corseol alors détenu par Natenco GmbH, Natenco GmbH a cédé à Theolia la créance qu'elle détenait sur Corseol d'un montant de 2.596.109 euros.

## Modalités

La convention est exécutée.

### **1.7 Conseils d'administration des 25 et 29 septembre 2008**

#### **Indemnité liée au départ de Jean-Marie Santander**

## Personnes concernées

Monsieur Jean-Marie Santander, Président Directeur Général de votre société et dirigeant de la société Faracha.

## Objet

Theolia a conclu un accord transactionnel relatif aux éléments accessoires du départ de Jean-Marie Santander prévoyant le paiement d'une somme de 450.000 euros à verser à lui-même ou à la société Faracha, en contrepartie d'un engagement de non concurrence, un engagement de non sollicitation et un engagement de porte fort et de coopération.

En outre, l'accord prévoit l'attribution conditionnelle de 100.000 actions gratuites sous réserve de la reconnaissance par la société de sa contribution à la fondation et au développement de Theolia certifié par le rapport d'un expert indépendant nommé par le Conseil d'Administration ne faisant apparaître aucune irrégularité matérielle dans la conduite de la filiale marocaine Theolia Emerging Markets.

L'expert indépendant a rendu son rapport et après en avoir pris connaissance, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité le 21 janvier 2009 que les 100.000 actions gratuites ne peuvent être attribuées à M. Jean-Marie Santander.

## Modalités

L'accord a été entièrement exécuté, la somme transactionnelle de 450.000 euros a été versée sur la demande écrite de Monsieur Santander à la société Faracha à titre d'indemnité transactionnelle suite à l'interruption de la convention d'animation.

### **1.8 Conseil d'Administration du 29 septembre 2008**

## Contrat de prestations de service avec la société Longview Management Services

### Personnes concernées

Monsieur Marc Van't Noordende, Directeur Général de votre société et dirigeant de la société Longview Management Services

### Objet

Theolia a signé un contrat de prestations de services avec la société Longview Management Services aux termes duquel la société Longview Management Services met à la disposition de Theolia un directeur général de transition pour une durée de 26 semaines à compter du 29 septembre 2008

La convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2008.

### Modalités

Pour la période du 29 septembre au 31 décembre 2008, la société Longview Management a facturé un montant de 195.000 euros HT. Cette convention est arrivée à terme le 29 avril 2009.

#### **1.9 Conseil d'Administration du 18 décembre 2008**

##### **Lettre de confort**

### Personnes concernées

Monsieur Arne Lorenzen, Administrateur de votre société et de Théolia Deutschland GmbH

### Objet :

Le Conseil a autorisé la signature d'une lettre de confort par laquelle Theolia s'engage à fournir à Theolia Deutschland GmbH, sa sous filiale à 100% les moyens de faire face à ses obligations vis-à-vis des tiers, dans la limite de 2.000.000 d'euros.

### Modalités

Cette convention, actuellement en cours d'exécution, expirera au 30 juin 2009.

#### **2 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

##### **2.1 Convention de gestion de trésorerie centralisée**

Une convention de gestion centralisée de trésorerie intragroupe a été signée le 6 février 2007 entre les sociétés du Groupe Theolia. Aux termes de cette convention, Theolia est chargée d'assurer la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédants de trésorerie du Groupe. Cette convention est en cours d'exécution. Au titre de l'exercice 2008, le montant du produit d'intérêts s'élève à 9 366 012 euros.

##### **2.2 Cautions au profit de Bernhauser Bank AG et SUDWESTBANK**

Theolia est caution à hauteur de 75 % des engagements souscrits par Natenco GmbH au titre de deux lignes de crédits d'un montant de 10 millions d'euros chacune, destinées exclusivement à financer le besoin en fonds de roulement, auprès d'une part de la banque Bernhauser bank AG et d'autre part de la banque Südwestbank AG.

La caution au profit de Sudwestbank a expiré le 14 septembre 2008 et la caution au profit de Bernhauser bank a expiré le 14 mai 2008.

### 2.3 Prêts d'actionnaires

En application de contrat de financements de parcs éolien, Theolia a consenti plusieurs prêts d'actionnaires au profit de ses filiales comme suit :

- Un prêt consenti à SAS CEMDF d'un montant à la clôture de 4 461 483 euros capitalisant les intérêts au taux de 5 %. Le montant des intérêts en 2008 s'élève à 212 452 euros.
- Un prêt consenti à SAS CEPLO d'un montant à la clôture de 1 664 573 euros capitalisant les intérêts au taux de 5 %. Le montant des intérêts en 2008 s'élève à 79 265 euros.
- Un prêt consenti à SAS SEGLIEN d'un montant à la clôture de 3 125 500 euros capitalisant les intérêts au taux de 5 %. Le montant des intérêts en 2008 s'élève à 177 972 euros.
- Un prêt consenti à SAS CEFF d'un montant à la clôture de 1 811 139 euros capitalisant les intérêts au taux de 5 %. Le montant des intérêts en 2008 s'élève à 129 433 euros.
- Un prêt consenti à SAS CESA d'un montant à la clôture de 3 111 709 euros capitalisant les intérêts au taux de 5 %. Le montant des intérêts en 2008 s'élève à 148 177 euros.
- Un prêt consenti à SAS CESAL d'un montant à la clôture de 2 740 640 euros capitalisant les intérêts au taux de 5 %. Le montant des intérêts en 2008 s'élève à 84 545 euros.

### 2.4 Caution au profit de Crédit Industriel d'Alsace

La société Theolia est caution à hauteur de 250.000 euros pour une durée indéterminée du remboursement des comptes courants déficitaires de sa filiale Natenco SAS au profit de Crédit Industriel d'Alsace-Lorraine.

Cette caution est toujours en vigueur.

### 2.5 Accord inter créanciers

Accord conclu entre la banque RBS et les sociétés Royal Wind, CEFF, CESAM, Ventura, Vol-V et Theolia afin de permettre le financement de la construction des centrales éoliennes du Groupe Theolia.

L'accord est en cours d'exécution.

### 2.6 Convention d'intégration fiscale

Aux termes de cette convention, la Société Theolia est seule désignée redevable de l'impôt sur les résultats du groupe fiscal intégré. Cette convention a été conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 entre Theolia et ses filiales françaises. Les sociétés participantes et leur contribution fiscale au résultat du groupe fiscalement intégré sont indiquées en Annexe A.

### 2.7 Pacte d'actionnaires conclu entre Theolia, Monsieur Jean-Marie Santander, Monsieur Mohamed Habbal et Theolia Emerging Markets

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 28 novembre 2007 entre Theolia, Monsieur Jean-Marie Santander, Monsieur Mohamed Habbal et Theolia Emerging Markets (TEM) pour organiser les relations des actionnaires de TEM en vue de conférer le contrôle de la société TEM à la société Theolia.

Cette convention a été conclue pour une durée de 5 ans à compter de la signature et a pris fin lors de la cession à Theolia par Monsieur Santander de l'intégralité de sa participation au capital de Theolia Emerging Markets en janvier 2009.

### 2.8 Garantie à première demande de Theolia dans le cadre du financement CERON et CELGC

Theolia a consentie des garanties à première demande au profit de la Société Générale pour garantir des contrats de swap mis en place entre les sociétés d'exploitation et la Société Générale dans l'attente de la signature d'un contrat de financement de projet. Les sociétés d'exploitation sont les suivantes :

- Centrale Éolienne du plateau de Ronchois (« CERON ») et

- Centrale Éolienne du Grand Camp (« CELGC »).

Ces garanties sont en cours d'exécution et expirent le jour de l'entrée en vigueur du contrat de financement des parcs éoliens et au plus tard le 31 décembre 2009.

La garantie relative au financement de la société Centrale Eolienne de Sallen « CESAL » est éteinte depuis l'entrée en vigueur du contrat de financement.

### **3 - Conventions et engagements non autorisés préalablement.**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **Personnes concernées**

Monsieur Jean-Marie Santander Président du Conseil d'Administration de votre société et administrateur de Theolia Emerging Markets

#### **Objet :**

La société Theolia a consenti le 19 novembre 2007 un prêt d'un montant de 25 millions d'euros à la société Theolia Emerging Markets pour financer l'acquisition par cette dernière de la société Ecolutions GmbH & Co.KgA.

Le prêt porte intérêt au taux de 5 %, il est tacitement reconductible par période d'un an sauf dénonciation par l'une des parties

#### **Modalités :**

Cette convention est actuellement en cours d'exécution.

#### **Circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie :**

Votre conseil d'administration a estimé que la convention ci-dessus relevait de l'article L 225-39 du Code de commerce, et, en conséquence, que la procédure d'autorisation préalable prévue à l'article L 225-38 dudit Code ne lui était pas applicable pour les raisons suivantes :

Ce prêt a été considéré comme une convention courante conclue dans le cadre d'apport en compte courant entre deux sociétés du même groupe ;

Les conditions financières et commerciales du prêt ont été considérées comme normales compte tenu de possibilités financières des sociétés concernées ;

L'opération permettait de mettre en œuvre la stratégie commune en vue de la réalisation d'un objectif de croissance externe et développement des activités du groupe dans le domaine des énergies renouvelables dans les pays émergents.

Marseille, le 26 mai 2009  
Les Commissaires aux Comptes

Jean JOUVE

Deloitte & Associés  
Anne-Marie MARTINI

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1. EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

#### 20.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2008 et Rapport des commissaires aux comptes

Bilan consolidé

en milliers d'euros

ACTIFS	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Goodwill	9/11	78 084	120 062
Autres immobilisations incorporelles	10/11	94 152	75 474
Immobilisations corporelles	10/11	341 678	335 240
Participations dans les entreprises associées	12	21 729	63 060
Autres actifs financiers non courants	13	10 458	50 595
Impôts différés actifs	32	9 483	1 431
<b>Actifs non courants</b>		<b>555 584</b>	<b>645 865</b>
Stocks et en cours	14	169 923	42 877
Clients	15	24 885	87 386
Autres actifs courants	16	53 900	51 271
Créance d'impôt sur le résultat	16	3 475	188
Actifs financiers part courante	13	296	1 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	90 823	326 197
<b>Actifs courants</b>		<b>343 302</b>	<b>509 046</b>
Actifs liés à des activités abandonnées	18	19 817	-
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>918 703</b>	<b>1 154 912</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	19	39 747	38 682
Primes d'émission		307 695	307 171
Autres réserves		67 150	106 552
Résultat net, part du Groupe		(243 343)	(48 262)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>171 249</b>	<b>404 143</b>
Intérêts minoritaires		(1 489)	277
<b>Capitaux propres</b>		<b>169 760</b>	<b>404 420</b>
Passifs financiers non courants	21	442 581	451 819
Provisions part non courante	24	3 844	665
Avantages du personnel	23	61	251
Impôts différés passifs	32	22 033	27 557
Autres passifs non courants		561	-
<b>Passifs non courants</b>		<b>469 080</b>	<b>480 292</b>
Passifs financiers courants	21	146 666	90 772
Provisions part courante	24	16	435
Fournisseurs et autres passifs courants	25	103 228	137 092
Dettes fiscales et sociales	25	14 352	28 966
Dettes d'impôt sur les sociétés		2 480	12 935
<b>Passifs courants</b>		<b>266 742</b>	<b>270 200</b>
Passifs liés à des activités abandonnées	18	13 121	-
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>918 703</b>	<b>1 154 912</b>

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	26	<b>69 956</b>	<b>288 134</b>
Achats et variations de stocks		(25 945)	(225 685)
Charges externes		(36 540)	(29 008)
Impôts et taxes		(1 240)	(986)
Charges de personnel	27	(20 838)	(18 132)
Amortissements et provisions	10/11	(56 346)	(12 313)
Autres produits et charges opérationnels	28	3 656	(1 572)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>26</b>	<b>(67 299)</b>	<b>438</b>
Autres produits et charges non courants	29	(22 584)	22 791
<b>Résultat opérationnel avant pertes de valeur</b>		<b>(89 883)</b>	<b>23 229</b>
Perte de valeur	30	(106 577)	(60 746)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL (après pertes de valeur)</b>	<b>26</b>	<b>(196 460)</b>	<b>(37 517)</b>
Coût de l'endettement financier brut		(33 009)	(12 577)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6 384	3 062
Coût de l'endettement financier net		<b>(26 625)</b>	<b>(9 515)</b>
Autres produits et charges financiers		(12 457)	2 526
<b>Résultat financier</b>	31	<b>(39 082)</b>	<b>(6 989)</b>
QP dans le résultat des entreprises associées	12	(3 842)	(85)
Charge d'impôt	32	11 936	(2 777)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(227 448)</b>	<b>(47 368)</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	18	(16 650)	(1 257)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(244 098)</b>	<b>(48 625)</b>
dont part Groupe		(243 342)	(48 262)
dont intérêts minoritaires		(755)	(364)
Résultat par action	33	(6,12)	(1,41)
Résultat dilué par action	33	(4,33)	(0,94)



	31/12/2008	31/12/2007
<b>Résultat net total des sociétés consolidées</b>	<b>(244 097)</b>	<b>(48 625)</b>
Résultat des activités abandonnées	16 650	-
Elim. des amortissements, dépréciations et provisions	156 680	18 084
Elim. de la variation des impôts différés	(11 936)	2 729
Elim. Des plus ou moins values de cession	(4 887)	(932)
Elim. De la quote-part de résultat des mises en équiv.	3 842	(83)
Charges financières	30 819	11 720
Autres produits & charges sans incidence sur la trésorerie	44 863	44 321
<b>Marge brute d'autofinancement (A)</b>	<b>(8 067)</b>	<b>27 214</b>
Incidence de la variation de BFR lié à l'activité (B)	(129 193)	2 639
Impôts sur les sociétés décaissés	(8 715)	240
Flux liés aux activités abandonnées	(1 751)	-
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (a) = (A+B)</b>	<b>(147 725)</b>	<b>30 093</b>
Acquisitions d'immobilisations	(46 404)	(48 136)
Acquisition d'actifs financiers	(16)	(104)
Cessions d'immobilisations	3 045	7 006
Variation des prêts	36 514	(28 913)
Incidence des acquisitions des filiales nettes des trésoreries acquises	(64 573)	(66 516)
Flux liés aux activités abandonnées	(2 295)	
Compte de liaison	0	0
<b>FLUX NET GENERE PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS (b)</b>	<b>(73 727)</b>	<b>(136 663)</b>
Dividendes versés aux minoritaires	(0)	(29)
Actions propres	373	8
Augmentation (réduction) de capital	1 589	96 176
Souscription d'emprunts et autres dettes	102 304	308 813
Remboursements d'emprunts et autres dettes	(91 063)	(23 320)
Intérêts payés	(24 497)	(11 720)
Opérations de financement sans incidence sur la trésorerie	(0)	(468)
Flux liés aux activités abandonnées	(890)	
<b>FLUX NET GENERE PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT (c)</b>	<b>(12 184)</b>	<b>369 459</b>
Incidence des variations des taux de change	70	(111)
<b>VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (d) = (a)+(b)+(c)</b>	<b>(233 567)</b>	<b>262 778</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie nette à l'ouverture	325 920	63 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités abandonnées	1 533	
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture*	90 819	325 920
<b>VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>(233 568)</b>	<b>262 778</b>
* Trésorerie figurant au bilan	90 823	326 197
Découverts bancaires	(4)	(278)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture</b>	<b>90 819</b>	<b>325 920</b>

	Capital	Primes	Ecart de conv*	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Situation au 01/01/2007</b>	25 404	137 650	(9)	6 643	169 688	1 734	171 422
Ecart de conversion			235		235		235
Actions d'autocontrôle				8	8		8
<b>Résultat consolidé de l'exercice</b>				<b>(48 262)</b>	<b>(48 262)</b>	<b>(545)</b>	<b>(48 807)</b>
<b>Sous total des produits et charges de l'exercice</b>	-	-	235	<b>(48 254)</b>	<b>(48 019)</b>	<b>(545)</b>	<b>(48 564)</b>
Augmentation de capital	13 278	175 503			188 780		188 780
Actions gratuites				6 245	6 245		6 245
BSA attribués au personnel				38	38		38
BSA attribués aux administrateurs				5 514	5 514		5 514
Imputation des frais d'augmentation de capital		(5 982)			(5 982)		(5 982)
Emprunt obligataire convertible				26 502	26 502		26 502
Apport des parcs éoliens General Electric *				56 490	56 490		56 490
Variation de périmètre				5 842	5 842	(912)	4 930
Autres reclassements				(955)	(955)		(955)
<b>Situation au 31/12/2007</b>	<b>38 682</b>	<b>307 171</b>	<b>226</b>	<b>58 064</b>	<b>404 143</b>	<b>277</b>	<b>404 420</b>
<b>Situation au 01/01/2008</b>	<b>38 682</b>	<b>307 171</b>	<b>226</b>	<b>58 064</b>	<b>404 143</b>	<b>277</b>	<b>404 420</b>
Ecart de conversion			112		112		112
Actions d'autocontrôle				(709)	(709)		(709)
<b>Résultat consolidé de la période</b>				<b>(243 342)</b>	<b>(243 342)</b>	<b>(755)</b>	<b>(244 097)</b>
<b>Sous total des produits et charges de la période</b>	-	-	112	<b>(244 051)</b>	<b>(243 939)</b>	<b>(755)</b>	<b>(244 694)</b>
Augmentation de capital	1 065	524			1 589		1 589
Actions gratuites				8 045	8 045		8 045
BSA attribués				1 615	1 615		1 615
Variation de périmètre				130	130		130
Autres reclassements				(334)	(334)	(1 011)	(1 345)
<b>Situation au 31/12/2008</b>	<b>39 747</b>	<b>307 695</b>	<b>338</b>	<b>(176 530)</b>	<b>171 249</b>	<b>(1 489)</b>	<b>169 760</b>

## ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

1.	Informations générales .....	149
2.	Principes comptables .....	149
3.	Jugements et estimations.....	162
4.	Gestion du risque lié aux instruments financiers .....	164
5.	Principaux faits caractéristiques de l'exercice .....	165
6.	Événements postérieurs à la clôture .....	167
7.	Evolution du périmètre de consolidation.....	168
8.	Regroupements d'entreprises .....	168
9.	Goodwill.....	171
10.	Immobilisations incorporelles et corporelles.....	171
11.	Pertes de valeur sur les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles.....	173
12.	Entreprises associées .....	175
13.	Actifs financiers .....	176
14.	Stocks.....	177
15.	Créances clients .....	178
16.	Autres actifs courants .....	179
17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	179
18.	Actifs détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.....	180
19.	Capitaux propres et intérêts minoritaires.....	183
20.	Paiements fondés sur des actions.....	183
21.	Dettes financières et instruments financiers dérivés .....	185
22.	Informations sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.....	188
23.	Provisions pour avantages aux salariés .....	188
24.	Autres provisions .....	189
25.	Fournisseurs et autres créditeurs .....	189
26.	Information sectorielle .....	190
27.	Charges de personnel .....	196

28.	Autres produits et charges opérationnels .....	196
29.	Autres charges et produits non courants .....	196
30.	Pertes de valeur .....	197
31.	Résultat financier .....	197
32.	Impôts sur les résultats .....	198
33.	Résultat par action .....	200
34.	Parties liées .....	200
35.	Engagements, passifs et actifs éventuels .....	201
36.	Liste des sociétés du groupe .....	205

## 1. Informations générales

---

La société THEOLIA (« la Société ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé en France, à Aix-en-Provence.

L'exercice pour lequel les comptes sont présentés a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et s'est terminé le 31 décembre 2008.

La Société ainsi que ses filiales (« le Groupe ») exercent leur activité dans la production autonome d'électricité renouvelable, principalement d'origine éolienne et dans la vente de centrales à des tiers. Le Groupe est également présent dans le secteur de l'Environnement.

Le Groupe opère pour l'essentiel en Europe.

Les états financiers du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 21 avril 2009.

## 2. Principes comptables

---

### 2.1. Déclaration de conformité

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2008 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC) qui sont disponibles sur le site internet : <http://ec.europa.eu>.

Les méthodes comptables appliquées au 31 décembre 2008 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

Le Groupe est en cours d'analyse des normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC publiés et approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et applicables à partir de 2009. Il s'agit de :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels »
- IAS 23 amendé « Coûts d'emprunt »
- IFRS 2 amendé « Conditions d'acquisition des droits et annulations »
- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »
- IFRIC 13 « Programmes de fidélité clients », cette interprétation ne concerne pas le Groupe.

L'application des normes, amendements et interprétations suivantes, à compter de l'exercice 2008, n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe :

- Amendement à IAS 39 et IFRS 7 relatif au reclassement des actifs financiers
- IFRIC 11, IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe

Les normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC publiés mais non encore approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 sont les suivants :

- IFRIC 12 « Concessions de services publics », le Groupe est engagé avec certaines de ses filiales dans un contrat de Délégation de service public. L'incidence sur les comptes est en cours.
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier », cette interprétation ne concerne pas le Groupe.
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », cette interprétation ne concerne pas le Groupe.

- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».
- IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés ou individuels »
- Amendements IFRS 1 et IAS 27 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation »
- Amendements IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée »

Parmi les textes émis par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, ceux dont l'anticipation est possible à compter de 2008 sont les suivants :

- Amendement à IAS 23 relative aux coûts d'emprunt. Le Groupe comptabilise déjà les coûts d'emprunt dans le coût de construction des actifs qualifiés.
- IFRS 8 relative aux segments opérationnels. L'incidence sur la présentation des comptes est en cours.
- **Base de préparation des états financiers**

L'information comparative est présentée, sauf indication contraire, au 31 décembre 2007.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire, les arrondis étant faits au millier d'euro supérieur.

Conformément à IFRS 3, les comptes de N-1 présentés en comparatif ont été retraités suite à l'affectation définitive des goodwill. Il en va de même du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

- **Continuité d'exploitation**

Le Groupe rappelle que le budget 2009 a été établi sur une base d'autofinancement, reposant sur un programme de cession d'actifs et de projets éoliens déjà entamé et dont l'encaissement est déjà attendu au mois de mai. Le bon déroulement de ce programme est un élément déterminant de la capacité de la Société à assurer la continuité de son exploitation sur douze mois.

Les principales hypothèses retenues sont notamment associées à :

- La cession de parcs et projets éoliens en France, en Allemagne et en Espagne ;
- La cession d'actifs non-stratégiques.

Le Groupe a aujourd'hui l'assurance raisonnable du respect de ce programme de cession et donc des échéances d'encaissements liées.

Néanmoins, dans le contexte d'un environnement économique difficile, dans le cas où le programme de cession des actifs se réaliserait avec retard, le Groupe bénéficierait de la pleine possibilité de limiter son programme prévisionnel d'investissements sur l'année 2009. Elle peut l'exercer en ciblant un ou plusieurs projets.

Le Groupe a donc considéré qu'il était à même d'arrêter ses comptes consolidés dans le respect de la convention de continuité d'exploitation.

- **Correction d'erreur – IAS 8**

En application de la norme IAS 8, trois erreurs constatées sur les comptes au 31 décembre 2007 ont donné lieu à un retraitement de ces mêmes comptes.

i) L'acquisition réalisée en fin d'année 2007 de titres de sociétés allemandes a été présentée de façon incorrecte, de sorte que les dettes et le goodwill ont été majorés dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

L'effet du retraitement est résumé ci après.

Effet Bilan au 31/12/2007

Correction du goodwill :	- 2 549 K€
Correction des actifs courants (voir note 5) :	- 5 711 K€
Correction des passifs courants :	- 8 260 K€

Ces corrections n'ont pas d'impact sur le compte de résultat.

ii) Par ailleurs, la comptabilisation de l'emprunt obligataire convertible (OCEANE) mis en place en octobre 2007 a donné lieu à un retraitement partiellement erroné, de sorte que les capitaux propres, dans les comptes au 31 décembre 2007, ont été minorés de 1 129 K€, et les passifs financiers non courants augmentés d'autant.

L'effet du retraitement est résumé ci après.

Effet Bilan 31/12/2007

Correction des capitaux propres :	+ 1 129 K€
Correction des passifs financiers courants :	- 1 129 K€

Ces corrections n'ont pas d'impact sur le compte de résultat.

iii) Une évolution de l'appréciation du niveau de contrôle de la société espagnole Asset Electrica, détenue à 50 %, a entraîné un changement de méthode de consolidation. La société est mise en équivalence. Cette présentation entraîne les effets suivants sur les comptes au 31 décembre 2007 :

➤ Actifs corporels	(9 896) K€
➤ Actifs financiers non courants :	6 568 K€
➤ Passifs financiers non courants :	(3 075) K€
➤ Fournisseurs :	(752) K€
➤ Entreprises associées :	(217) K€

Ce changement de méthode de consolidation entraîne une hausse du résultat net de 181 K€ au 31 décembre 2007.

## 2.2. Méthodes de consolidation

### • Entités contrôlées

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financière et opérationnelle. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

- **Entreprises associées**

Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. En général, il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

Les participations du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers des entreprises associées sont retenus dans les comptes consolidés à partir de la date de début de l'influence notable jusqu'à la date de perte de l'influence notable.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris le goodwill) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises intervenus postérieurement au 1er juillet 2004, sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est égal au total des justes valeurs à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises. Si la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs ne peut être réalisée à la date d'arrêt des comptes, une affectation provisoire est effectuée qui conduit à la détermination d'un Goodwill lui-même provisoire. L'affectation définitive est alors effectuée dans un délai maximum d'un an suivant la date de prise de contrôle.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle sont inscrites à l'actif en goodwill. Les éventuelles différences négatives sont enregistrées directement en résultat de la période.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'évènements futurs, le montant de cet ajustement est inclus dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Les goodwill ne sont pas amortis. Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché le goodwill est au moins égale à sa valeur nette comptable. Si une perte de valeur est constatée, une dépréciation est enregistrée dans le résultat opérationnel sur une ligne spécifique dénommée « Perte de valeur ». Cette dépréciation est irréversible.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme une simple opération sur les titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.

### **2.3. Monnaies étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est généralement la monnaie locale.

- **Présentation des états financiers**

Les postes du bilan des entités situées hors de la zone euro sont convertis au taux de change de clôture en vigueur dans la monnaie fonctionnelle et postes du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen en vigueur monnaie fonctionnelle.



- Opérations en monnaie étrangère

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur le jour de l'opération.

#### 2.4. Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété, qu'il ne participe ni à la gestion ni au contrôle effectif des biens cédés, qu'il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficieront au Groupe et que le coût de la transaction peut être évalué de façon fiable.

- **Production d'électricité**

Les ventes enregistrées au niveau des centrales dispatchables, des centrales éoliennes et de l'activité de cogénération correspondent à la vente de l'électricité produite et cédée à l'opérateur conformément aux différents contrats, garantissant notamment les prix de vente en fonction des volumes produits et cédés.

Les ventes d'électricité sont reconnues en fonction des quantités produites et livrées au cours de la période.

- **Achat de ferme éolienne pour revente**

La marge est dégagée à la cession de la ferme, proportionnellement au nombre de mats vendus.

- **Construction, achat et vente de fermes éoliennes**

Les opérations de construction donnent lieu à comptabilisation d'un chiffre d'affaires et d'une marge à l'avancement des travaux.

- **Produits financiers**

Les produits d'intérêt sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- **Dividendes**

Les dividendes sont comptabilisés en résultat financier lorsque le droit à recevoir le dividende est acquis.

#### 2.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Le coût des emprunts servant à financer les actifs sur une longue période de mise en service ou de fabrication est incorporé dans le coût d'entrée des immobilisations.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire.

Pour les contrats et licences, les durées d'amortissement retenues sont de 15 et 18 ans.

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée sous la rubrique "Amortissements" du compte de résultat.

Les coûts relatifs à des projets peuvent être générés en interne ou être acquis au travers de regroupements d'entreprise.

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées par le Groupe concernent les frais de développement des différents projets liés notamment à l'exploitation des centrales éoliennes. La valorisation des projets est effectuée à leur coût de production. Une immobilisation incorporelle identifiable générée en interne résultant du développement d'un projet interne est comptabilisée au bilan si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique du projet ;

- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la probabilité de générer des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité de ressources techniques et financières pour achever le développement du projet ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les développements de parcs éoliens sont considérés comme immobilisations incorporelles dès lors que le Groupe constitue une société support de programme destinée à abriter les droits issus du développement pour les exploiter elle-même.

Aussi longtemps que cette décision n'est pas prise les coûts de développement sont traités en stocks et en-cours.

Lorsque les conditions pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas remplies, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Lorsque le Groupe acquiert des projets éoliens développés par les sociétés ayant fait l'objet d'une prise de contrôle, ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 3. La valeur de l'immobilisation incorporelle ainsi déterminée tient alors compte de la juste valeur de l'ensemble des contrats acquis.

L'essentiel des actifs incorporels est composé de projets éoliens en cours de développement. Ils figurent en « immobilisations en cours » et à ce titre ne sont pas amortis.

Les coûts rattachés à ces projets cessent d'être capitalisés à compter de la date de mise en service industrielle. Ils sont alors amortis sur la durée du contrat de vente d'électricité (généralement sur 15 ans en France).

## **2.6. Immobilisations corporelles**

### **• Évaluation des actifs corporels**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition déduction faite de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. A chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et éventuellement des dépréciations déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- |                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| • Construction                       | 20 ans   |
| • Matériel et outillages (centrales) | 15 ans   |
| • Matériel et outillages             | 4-10 ans |
| • Agencements et installations       | 5-10 ans |
| • Matériel de bureau, informatique   | 3-5 ans  |
| • Mobilier de bureau                 | 5-10 ans |

Les centrales et les fermes sont amorties sur la durée du contrat, soit 15 ans (France) et 20 ans (Allemagne).

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique " Amortissements" du compte de résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Le résultat net de cession de ces éléments non courants est présenté sous la rubrique "Autres produits et charges d'opérationnels" du compte de résultat.

## **2.7. Contrats de location**

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location - financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs objets d'un contrat de location - financement sont amortis sur leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe. En cas d'indice de perte de valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat, correspondant à la durée de vie.

Les actifs actuellement objet d'un contrat de location financière ne sont pas significatifs.

## **2.8. Perte de valeur**

Un test de dépréciation est effectué :

- une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, principalement les goodwill, les actifs incorporels non amortissables et en cours ;
- en présence d'indices de perte de valeur pour les autres actifs.

Sauf évènement particulier, le test annuel est réalisé à l'occasion du processus annuel de prévision budgétaire et de plan moyen terme.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une UGT est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services liés et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres UGT.

Les activités du Groupe sont classées dans les catégories suivantes :

- Développement et construction de parcs éoliens,
- Production d'énergie d'origine éolienne,
- Activités non éoliennes.

L'activité **Développement et construction de parcs éoliens** est subdivisée en autant d'UGT que de pays concernés et principalement la France, l'Allemagne et l'Italie; cela en raison de l'évolution du périmètre de consolidation. Précédemment, l'activité Développement et construction constituait une seule UGT.

Cette redéfinition n'aurait pas entraîné de dépréciation sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

L'activité production d'énergie d'origine éolienne est elle-même subdivisée en autant d'UGT que de fermes en exploitation.

L'activité non éolienne est elle-même subdivisée en autant d'UGT que d'entités juridiques.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

Contrairement aux années précédentes, et pour tenir compte de l'évolution des valeurs de marché à la baisse et de la raréfaction des transactions le Groupe a systématiquement effectué un calcul de valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est ainsi exclusivement déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs).

Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe. Lorsqu'il n'est pas possible d'établir de prévisions au-delà de cinq ans, les hypothèses de la cinquième année sont reconduites sur les périodes suivantes. Les prévisions concernant les fermes éoliennes couvrent la durée des contrats de vente d'électricité.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Prévisions de ventes : à la durée du contrat, sans prendre en compte l'hypothèse d'un renouvellement ;
- Valeur terminale : 20 % de l'investissement d'origine (uniquement pour les développeurs) ;
- Taux de probabilité des heures de vent effectives : P75

Le taux retenu pour actualiser les flux de trésorerie associés est fonction des activités rattachables à chacun des goodwill individuels et tient compte des risques et des activités ainsi que leur localisation géographique. Le taux est déterminé, selon les actifs retenus, à partir du coût moyen pondéré du capital (WACC).

Le taux d'actualisation retenu pour le Groupe est déterminé pour chaque groupe d'actifs testé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital. Le taux utilisé est de 7 % pour 2008 (entre 6 et 7 % pour 2007).

Ce taux a été déterminé à partir notamment :

- D'un taux sans risque de : 4,10 %
- Et une prime de risque de : 4,75 %

Ce taux est majoré d'une prime de risque supplémentaire pour les activités situées :

- Développement et construction de parcs éoliens en Italie 8 %
- Vente d'électricité au Maroc : 9 %

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée en priorité au niveau du goodwill et ensuite, le cas échéant, au niveau des autres actifs de l'UGT, au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur constatées sur les goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur sont comptabilisées directement en charges dans le résultat opérationnel.

## 2.9. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes des matières premières, main d'œuvre directe, autres coûts directs et frais généraux de production déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats ...). Les stocks sont évalués selon la méthode « premier entré/ premier sorti ».

Les stocks comptabilisés par le Groupe représentent certains projets éoliens en développement sur lesquels le Groupe se réserve la possibilité d'une cession antérieure à leur mise en exploitation. Leur valeur nette de réalisation est appréhendée en fonction de leur degré d'avancement et des dernières transactions réalisées dans le secteur d'activité. Le Groupe analyse au moins annuellement et plus fréquemment en présence d'indice de perte de valeur cette valeur nette de réalisation. Des dépréciations sont éventuellement comptabilisées sur les projets dont le développement n'est pas certain et dont la probabilité d'exploitation, aussi bien par le Groupe que par un tiers, n'est pas suffisante.

Les développements de parcs éoliens sont considérés comme immobilisations incorporelles dès lors que le Groupe constitue une société support de programme destinée à abriter les droits issus du développement pour les exploiter elle-même.

Aussi longtemps que cette décision n'est pas prise les coûts de développement sont traités en stocks et en-cours.

## **2.10. Actifs et passifs financiers**

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières (titres de participation non consolidés et autres titres de placement), les prêts et créances financières ainsi que les instruments financiers dérivés actifs.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les concours bancaires et les instruments dérivés passifs.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs et passifs courants/ non courants selon que leur échéance est ou non supérieure à un an, à l'exception des instruments dérivés qui sont classés en éléments courants. Cette rubrique inclut également les dettes financières non courantes :

- que le Groupe envisage de rembourser par anticipation ;
- le cas échéant, celles qui sont exigibles du fait du non respect des covenants.
- **Actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation en résultat**

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur avec variation en résultat sont désignés comme tels lorsque l'opération est initiée.

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, et sont évalués à chaque arrêté comptable. La variation de cette juste valeur est comptabilisée en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Par option, le Groupe peut classer certains actifs/ passifs dans la catégorie des actifs/ passifs évalués à la juste valeur dans les 3 cas suivants :

- élimination ou réduction significative d'une incohérence dans la méthode d'évaluation d'actifs ou de passifs ;
- gestion de la performance d'un groupe d'actifs/passifs à la juste valeur, conformément aux stratégies documentées et au reporting effectué auprès du management ;
- l'actif ou le passif comprend un instrument dérivé incorporé.

En pratique, le Groupe a évalué à la juste valeur l'option de conversion incluse dans l'emprunt convertible en actions (OCEANE).

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Cette rubrique enregistre les actifs acquis à échéance fixe lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, et les intérêts comptabilisés au taux d'intérêt effectif sont enregistrés en résultat en « Autres produits et charges financiers ».

- **Prêts et créances financières**

Les prêts et créances financières sont évalués au coût amorti diminué, le cas échéant, d'une dépréciation. Les intérêts évalués au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés, ainsi que les titres de placement. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable, à la juste valeur. Les plus ou moins values latentes sont enregistrées en capitaux propres sauf en cas de dépréciation.

Lorsqu'il existe un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur de marché. A défaut, la juste valeur est obtenue à partir de flux de trésorerie actualisés. A défaut de pouvoir procéder à de telles évaluations, la valeur retenue correspond au coût d'acquisition, diminué des dépréciations constatées.

- **Dettes financières et dettes opérationnelles**

Les dettes financières et dettes opérationnelles sont évaluées au coût amorti. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut » du compte de résultat.

- **Instruments financiers dérivés**

- **Nature**

Le Groupe peut recourir à des instruments financiers dérivés (swaps/ caps) pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt qui découle de sa politique de financement à taux variable.

- **Evaluation et comptabilisation**

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'origine au coût d'acquisition. Ils sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat, sauf lorsque ces instruments sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net. Dans ce cas, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres pour la partie jugée efficace de la couverture. La partie non efficace est maintenue en résultat financier.

- **Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture**

Au 31 décembre 2008, les instruments dérivés contractés par le Groupe ne sont pas considérés comptablement comme des instruments de couverture.

## **2.11. Créances clients et autres débiteurs**

Les créances clients proviennent des ventes de biens et services réalisées par le Groupe dans le cadre de son activité. Les autres débiteurs comprennent essentiellement des créances de nature fiscale (comptes de TVA) et sociale. Ces actifs sont évalués et comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe des indicateurs objectifs indiquant que les montants dus ne pourront être recouverts, totalement ou partiellement. En particulier, pour l'appréciation de la valeur recouvrable des créances clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de non recouvrement.

## **2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La rubrique « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque de changement de valeur négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeurs sont enregistrées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires figurent au passif dans la rubrique « Passifs financiers courants ».

### **2.13. Capital social**

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instrument de capitaux propres.

Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Les actions de la société THEOLIA détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres, jusqu'à l'annulation ou la cession des actions. En cas de vente de ces actions, les produits nets des coûts directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale, sont inclus dans les capitaux propres attribuables part du Groupe.

THEOLIA n'est pas tenu de satisfaire à des ratios d'adéquation de son capital.

### **2.14. Plans de Bons de souscription d'actions (BSA) et actions gratuites**

- **BSA**

Le Groupe attribue à des membres du Conseil d'Administration des bons de souscription d'actions (BSA). Ces transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur (excluant les effets des conditions d'acquisition autres que les conditions de marché) à la date d'attribution. La juste valeur déterminée à la date d'acquisition est comptabilisée en charges selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits, sur la base du nombre d'actions que le Groupe s'attend à devoir émettre, ajusté des effets des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions de marché.

La juste valeur est évaluée en utilisant le modèle le plus approprié (Black-Scholes-Merton ou binomial). La durée de vie attendue utilisée dans le modèle a été ajustée, sur la base des estimations de la direction, des effets de non-transférabilité, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

- **Actions gratuites**

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des actions gratuites. La valeur de ces actions est déterminée au cours du jour de l'attribution.

- **Comptabilisation**

L'avantage correspondant aux droits attribués sous forme de BSA ou d'actions gratuites est comptabilisé selon les bénéficiaires :

- en frais de personnel,
- ou en autres produits et charges opérationnels.

### **2.15. Avantages du personnel**

- **Types de régime**

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies.

Les seuls régimes à prestations définies concernent les indemnités de départ en retraite versées aux salariés des entités situées en France.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de période.

- **Nature des engagements**

- **Indemnités de départ**

Les indemnités de départ relèvent de la convention collective applicable dans le Groupe et concernent les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les indemnités de départ relèvent du régime des prestations définies.

- **Régimes complémentaires de retraite**

Aucun programme de régime complémentaire à la pension minimale légale des salariés n'a été souscrit par le Groupe au profit de ses salariés ou de ses dirigeants.

- **Évaluation des engagements**

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont inscrites en charges au fur et à mesure qu'elles sont dues en raison des services rendus par les employés.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations ont lieu chaque année. Les calculs actuariels sont fournis par des consultants externes.

Ces régimes ne sont pas financés et leur engagement fait l'objet d'un passif au bilan. Le principal régime concerne les indemnités de fin de carrière (indemnités de départ à la retraite). Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Ces écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat de période. La charge comptabilisée au compte de résultat, en résultat opérationnel, pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime, le cas échéant.

Le coût financier correspondant à la charge de désactualisation de la provision, au vu de son caractère peu significatif, est comptabilisé en charges de personnel, dans le résultat opérationnel de la période.

Les régimes à prestations définies au sein du Groupe n'ont pas subi, depuis la création du Groupe, de modifications générant un quelconque coût des services passés.

## **2.16. Autres provisions**

Une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet du temps est significatif. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, une provision ne peut être constituée que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (principalement prud'homaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Les éventuels coûts de démantèlement ne font pas l'objet de provision, dans la mesure où le Groupe estime qu'à ce jour, ces coûts ne sont pas significatifs, et restent d'un niveau inférieur ou égal au montant qui résulterait de son démontage.

Dans les conditions actuelles, il résulterait donc du démantèlement des éoliennes installées un coût nul.

## **2.17. Emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction associés. Ces coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



A chaque clôture, les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont ventilés en :

- passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture,
- et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts convertibles sont analysés comme des instruments hybrides, avec une composante dette et une composante capitaux propres. Après détermination du coût net des frais d'émission (coût amorti),

- la composante dette est évaluée par rapport à la juste valeur de l'instrument de dette, sur la base des conditions de marché à la date de l'émission ;
- la composante capitaux propres est évaluée par différence entre le coût amorti et le montant de l'instrument de dette, net d'impôt.

## **2.18. Fournisseurs et autres créditeurs**

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées au coût historique.

## **2.19. Impôts différés**

La rubrique "charge d'impôt" inclut l'impôt exigible au titre de l'exercice et l'impôt différé inclus dans le résultat de la période.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux. Aucun impôt différé passif n'est constaté sur la comptabilisation initiale des goodwill.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale (groupe d'intégration fiscale).

L'impôt différé et exigible est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs et passifs non courants.

## **2.20. Détermination du résultat opérationnel courant**

Le compte de résultat est présenté par nature de charges.

Le **résultat opérationnel courant** correspond au résultat opérationnel retraité des autres produits et charges non courants qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur survenue, à savoir :

- les pertes de valeur de goodwill et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 ;
- les charges de restructuration ou liées à des mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs ; concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
- les profits et pertes de dilution ;

- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'un montant significatif, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...);

### 2.21. Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé conformément aux dispositions de la norme IAS 33 « Résultat par action ». Ce résultat est calculé en prenant en compte le nombre maximum d'actions pouvant être en circulation.

### 2.22. Information sectorielle

- **Information par secteur d'activité (segmentation primaire)**

Le Groupe intervient dans les secteurs d'activité dits Wind :

- Le développement et la construction d'installations de production d'électricité d'origine éolienne, pour le compte de tiers ou du Groupe.
- L'exploitation de fermes éoliennes pour le compte de tiers ou du Groupe.

Et dans le secteur Non Wind correspondant autres activités (environnement, hydrolique, bio-carburants).

- **Information par zone géographique (segmentation secondaire)**

L'information sectorielle est également présentée par secteur géographique, les zones correspondant aux régions de vente des produits. Ces régions sont :

- La France ;
- L'Allemagne ;
- Le reste du monde (dont Italie).

La note Information Sectorielle présente, par secteur d'activité, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les goodwill attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs, les autres participations ainsi que les créances et autres actifs financiers non courants. Ces actifs sont regroupés dans la ligne « actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs. Ces passifs sont regroupés dans la ligne « passifs non alloués ».

## 3. Jugements et estimations

---

L'établissement d'états financiers selon le référentiel IFRS conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Les hypothèses-clés sont les suivantes :

- Probabilités de réussite et de mise en exploitation des différents projets éoliens ;
- Hypothèses d'actualisation retenues dans les différents modèles de valorisation retenus ;
- Hypothèses de financement des différents projets éoliens.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les goodwill, les autres actifs non courants, les instruments financiers dérivés, les provisions pour risques et charges et les impositions différées.

Ces hypothèses ayant un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Certains principes utilisés font appel au jugement de la Direction du Groupe dans le choix des hypothèses adoptées pour le calcul d'estimations financières, lesquelles comportent, en raison de leur nature, une certaine part d'incertitude. Ces estimations s'appuient sur des données historiques comparables et sur différentes hypothèses qui, au regard des circonstances, sont considérées comme les plus raisonnables et les plus probables.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des états financiers consolidés, qui impliquent l'exercice de son jugement et le recours à des estimations, et ayant un impact significatif sur les états financiers consolidés en IFRS.

Sans remettre en cause ce qui précède, les estimations ont été élaborées dans un contexte d'évolution rapide de l'environnement, des marchés. Dans ce contexte, la connaissance d'informations nouvelles ou la survenance d'événements nouveaux, conduisant à remettre en cause de manière significative certaines hypothèses jugées aujourd'hui raisonnables, ne peut être exclue.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Le Groupe a recours à des estimations et doit utiliser certaines hypothèses visant à (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leur durée d'amortissement et (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation sur la valeur au bilan de toute immobilisation.

Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont appliquées par toutes les entités du Groupe.

Dans le but de s'assurer de la correcte valorisation au bilan de ses actifs, le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant, à réaliser un test de dépréciation.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests de dépréciation annuels est sujette à estimation et jugement car la détermination des valeurs recouvrables suppose l'utilisation d'hypothèses en ce qui concerne :

- la détermination des taux nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou par les unités génératrices de trésorerie ; les conséquences résultant d'une variation du taux d'actualisation sont présentés en note 11.
- la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, de même que leur valeur terminale ;
- l'estimation de l'augmentation du chiffre d'affaires généré par les actifs testés et
- l'estimation de la marge opérationnelle liée à ces actifs pour les périodes futures concernées.

Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs s'appuient sur l'expérience passée ainsi que sur des données externes. Pour déterminer les taux de croissance future des revenus générés par un actif spécifique, les taux de marge opérationnelle et les flux de trésorerie opérationnels générés par un actif spécifique, le Groupe a utilisé les budgets de chaque entité servant de base à l'estimation des flux de trésorerie pour les 5 prochaines années. Pour les périodes suivantes, les hypothèses de la cinquième année sont reconduites.

Ces estimations concernent cette année l'ensemble des actifs corporels et incorporels compte tenu du contexte qui a amené à réaliser des tests de dépréciations sur ces actifs.

## Impôts différés

La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture. Cette valeur est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage lié à tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

La Direction du Groupe doit par conséquent identifier les impôts différés actifs et passifs et déterminer le montant des impôts différés actifs comptabilisés. Lorsqu'une filiale a enregistré récemment des pertes fiscales, l'existence d'un bénéfice imposable dans le futur est supposée improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par :

- des pertes liées à la survenance de circonstances exceptionnelles qui ne se renouvelleront pas dans un avenir proche et/ou
- la perspective de gains exceptionnels et
- les résultats futurs attendus des contrats à long terme.

## **4. Gestion du risque lié aux instruments financiers**

---

### Risque de crédit

Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Dans le cadre de sa maîtrise du risque d'impayé, et plus spécifiquement dans le cadre de ses activités de négoce de parcs éoliens, le Groupe veille également à ne pas créer ni entretenir de dépendance vis-à-vis de l'un de ses clients. Ces stratégies lui permettent aujourd'hui d'identifier et de gérer au mieux l'exposition inhérente à ces activités.

De plus, le Groupe examine régulièrement la solidité financière de ses clients en tenant compte de leur situation financière, de l'expérience passée et d'autres facteurs.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations à temps ou dans des conditions normales. La Direction Financière du Groupe est responsable de la liquidité, du financement et de la gestion des échéances. Le Groupe gère le risque de liquidité sur une base consolidée compte tenu des besoins opérationnels. La Direction gère la liquidité nette du Groupe sur la base de prévisions compte tenu des flux de trésorerie anticipés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont détenus dans des établissements financiers réglementés de premier plan.

A fin 2008, le Groupe avait consommé l'intégralité de l'emprunt convertible émis fin 2007. L'évolution des conditions de marché rend très aléatoire un financement par augmentation de capital, par conversion des bons de souscription d'actions et/ou par recours à l'emprunt.

Dans ce contexte, le Groupe a entrepris de procéder à des cessions d'actifs non stratégiques. Ainsi, les actifs qui se trouvent en dehors des métiers de base du Groupe (Activité Non Wind) ont été soit cédés, soit sont en voie de l'être. Le Groupe procède également à la vente de certains actifs et projets éoliens afin de renforcer sa position de trésorerie globale et dans le respect de la stratégie mise en place par la nouvelle Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration.

Ainsi le Groupe a :

- o réalisé la cession de la totalité de la participation du Groupe dans Thenergo, dont l'encaissement n'est pas effectif à la date d'arrêté des comptes,
- o engagé un processus de cession des autres actifs non-éoliens,
- o signé un protocole de vente d'un parc éolien de 55,5 MW pour 81 M€ le 12 novembre 2008 pour une durée de six mois ; à la date d'arrêté des comptes, la cession n'avait pas été réalisée,
- o mis en vente plus de 200 MW de projets en France, en Allemagne et en Espagne.

Le Groupe continue de se concentrer sur les cessions prévues et la gestion des coûts. Il s'emploie ainsi à reconstituer ses liquidités.

Par ailleurs, les contraintes réglementaires existant au Maroc liées à l'Office des Changes rendent difficile la recouvrabilité des avances faites aux filiales marocaines du Groupe.

### Risque de change

Le Groupe est faiblement exposé à ce jour aux risques de change dans la mesure où la majorité de ses opérations est réalisée dans la zone euro (France et Allemagne notamment). Néanmoins, Theolia se développe et réalise des investissements dans certains pays où elle sera exposée à un risque de change (Maroc, Inde, Brésil). Au 31 décembre 2008, ce risque est très faible et partiellement maîtrisé par une gestion des dépenses et des recettes dans la devise de l'entité concernée. Toutefois, une exposition au risque de change accrue pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

### Risque de taux d'intérêt

Le financement des projets éoliens mis en œuvre par le Groupe implique un recours important à l'endettement (65 % à 90 %) à taux fixe ou à taux variable. Une hausse significative des taux d'intérêts pourrait avoir un impact sur la rentabilité des projets futurs du Groupe et/ou le développement de son portefeuille éolien.

Afin de limiter ce risque, pour les contrats de prêts en cours, le Groupe met en œuvre une politique de couverture des risques de taux par le biais de contrats d'échanges de conditions d'intérêt (swaps de taux). D'un point de vue économique, la mise en place de ces swaps de taux permet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe et de se prémunir contre une fluctuation du montant des intérêts à acquitter au titre des contrats de prêts.

Les fermes éoliennes en exploitation bénéficient de taux fixés à long terme. En général, les établissements bancaires demandent une couverture à hauteur de 80 à 100% du montant de financement et sur la totalité de sa durée.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont ainsi comptabilisées en résultat de période.

En cas de variation positive de 1% des taux d'intérêt, la charge financière relative aux emprunts non couverts augmenterait de 1 305 K€ et se répartirait de la manière suivante :

○ Emprunts France	+ 143 K€
○ Emprunts Allemagne	+ 1 162 K€

Une hausse importante des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe, ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

## **5. Principaux faits caractéristiques de l'exercice**

---

### ➤ **Changements dans la Direction du Groupe**

Le Président Directeur Général, Jean-Marie Santander, a démissionné à l'issue du Conseil d'Administration du 29 septembre 2008. Il a été remplacé par Eric Peugeot, administrateur de THEOLIA depuis 2006, au titre de la fonction de Président du Conseil d'Administration. Marc van't Noordende a été nommé Directeur Général de la Société à titre intérimaire jusqu'en avril 2009 et confirmé dans ses fonctions à titre permanent.

### ➤ **Changement de stratégie**

Le 3 septembre 2008, la précédente Direction du Groupe, souhaitant pleinement bénéficier de la revalorisation des tarifs de rachat de l'électricité en Allemagne, avait annoncé sa décision de se concentrer sur la production d'électricité en conservant pour compte propre le maximum de fermes éoliennes développées. Cela impliquait la limitation au maximum, voire l'absence totale de vente de fermes éoliennes à des tiers en fin d'année.

Cependant, compte tenu du manque de financement sécurisé pour la mise en place de cette stratégie au moment de cette annonce, et de la crise financière environnante, ne permettant pas le développement du financement nécessaire dans les délais appropriés,

La nouvelle Direction du Groupe a décidé de réactiver les ventes de fermes éoliennes à des tiers. Compte tenu du cycle commercial pouvant s'étendre sur plusieurs mois, les ventes de fermes éoliennes devraient reprendre en 2009.

Aucune vente de fermes n'a été réalisée sur l'exercice 2008.

- **Difficultés de trésorerie**

Depuis mi-2008, le Groupe a enregistré des tensions importantes sur sa trésorerie, conséquence d'une stratégie ambitieuse de croissance externe, de l'absence de ventes de fermes éoliennes en Allemagne et de la crise financière.

Pour y remédier, la nouvelle Direction du Groupe et le Conseil d'Administration ont décidé :

- la mise en vente d'actifs opérationnels et de projets éoliens en France et en Allemagne,
- la mise en vente de sociétés du pôle environnement du Groupe (Seres Environnement, Ecoval 30 et Nèmeau) et des centrales dispatchables (CS2M, SAPE et SAEE), activités non-stratégiques (cf. note 18),
- la mise en place d'un plan de réduction des coûts sur l'ensemble du Groupe.

Dans ce contexte, la société Theolia SA a entamé une restructuration qui s'est notamment traduit par un plan de réduction des effectifs. Dans ce contexte, les effectifs de la holding ont pratiquement diminué de moitié dans les six derniers mois.

De plus, le 12 novembre 2008, le Groupe a signé un protocole de vente d'un parc éolien de 55,5 MW en Allemagne pour un montant de 81 millions d'euros. Le parc éolien, en exploitation depuis 2006, comprend 37 turbines de 1,5 MW chacune. Le protocole est valable pour une durée de 6 mois. A la date d'arrêté des comptes, la cession n'avait pas été réalisée.

Enfin, dans le cadre de son programme annoncé de cession de ses actifs non-éoliens, le Groupe a annoncé le 24 décembre 2008 la vente de la totalité de sa participation dans Thenergo pour un montant de 15 millions d'euros. Le Groupe conserve une option de racheter ces actions, s'il le souhaite, au un prix convenu de 110 % du prix de vente sous 12 mois et de 120 % de ce même prix sous 12 mois supplémentaires. A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, la créance correspondante n'a pas été encaissée. THEOLIA a initié un recours en arbitrage afin de recouvrer cette créance. Le Groupe a choisi de déprécier la totalité de sa créance dans ses comptes 2008.

L'intérêt et les conditions du plan de cessions ci-avant énoncé ont fait l'objet d'une analyse approfondie par la nouvelle Direction du Groupe et ont été approuvés par le Conseil d'Administration.

➤ **Test de dépréciation**

La crise économique et financière qui s'est fortement amplifiée au cours du second semestre 2008, les difficultés rencontrées au cours de la même période, ainsi que la très forte dégradation de la capitalisation boursière, considérée comme un indicateur de nature à justifier la réalisation de tests de juste valeur, ont conduit le Groupe à procéder à des tests de juste valeur portant sur tous ses actifs. Dans un marché devenu pratiquement atone et un environnement économique en crise, la valeur de marché n'ayant plus de réalité pertinente, les tests de juste valeur ont été opérés à partir de la valeur d'utilité.

En application de la norme IAS 36, ces tests ont donné lieu à la constatation d'une perte de valeur de 105,6 millions d'euros, inscrite en résultat opérationnel (cf. notes 11 & 30).

➤ **Annulation de ventes 2007**

Au cours de l'exercice, des ventes d'un parc éolien et d'un parc solaire en Allemagne ont été annulées en raison de l'absence de règlement de la part des acheteurs. Elles avaient été comptabilisées au cours de l'exercice précédent. Cette annulation a entraîné la constatation d'un chiffre d'affaires négatif de 31 400 K€ et une perte de marge de 3 675 K€.

Ces projets ont été comptabilisés en stock dans l'attente de leur revente.

- **Acquisition de CED**

Le 4 janvier 2008 THEOLIA a finalisé l'acquisition de la Compagnie Eolienne de Détroit détenue majoritairement par EDF international. Cette acquisition d'un montant de 45 M€ a porté sur 100% des titres de CED et a entièrement été financée par fonds propres.

Située à Tétouan, CED détient un droit de jouissance sur un parc éolien installé dans le Royaume du Maroc. Il comprend 84 éoliennes pour une puissance totale installée de 50,4MW et produit environ 190 MWh par an. Une équipe de 10 personnes gère ce parc depuis sa mise en service en 2000. La valeur de cette concession est comptabilisée dans les immobilisations incorporelles et amortie sur la durée du contrat.

Il est précisé que l'ONE (Office National de l'Electricité au Maroc) dispose dans le contrat de fourniture et d'achat d'énergie signé avec CED d'une option de rachat anticipé de la société en 2010 dans l'hypothèse où les circonstances économiques le justifieraient.

- **Autres acquisitions**

- Acquisition des SNC Les éoliennes de Bel Air et Les éoliennes du Plateau, ainsi que des sociétés Centrale éolienne de Chermisey et de Beaudignecourt le 31 janvier 2008.
- Achat du solde participation des SNC L'Ardèche et le Charmois le 31 janvier 2008.
- Acquisition par Maestrale Green Energy des sociétés Avalon Ltd le 18 février 2008, Belmonte Green Energy Srl le 18 mars 2008 et Company Mendecino Green Energy S.r.l. le 25 juillet 2008.

- **Rachat de participations minoritaires**

Le Groupe a procédé au rachat des titres de la société TEM (THEOLIA Emerging Markets) détenus par Jean-Marie Santander. Cette opération a été réalisée à la valeur nominale. A la date de clôture le Groupe n'est pas encore propriétaire des titres. L'opération a été finalisée au début de l'année 2009. Le Groupe détient désormais la quasi-totalité des titres de cette société.

## 6. Événements postérieurs à la clôture

---

- **Changement de périmètre des activités**

### *Augmentation de la participation dans Theolia Emerging Markets*

La Société THEOLIA SA a procédé au rachat des titres de la Société Theolia Emerging Markets détenus par Jean-Marie Santander. Cette opération a été réalisée à la valeur nominale des titres.

Le contrat signé en fin d'exercice, était assorti de conditions suspensives, exclusivement au bénéfice de THEOLIA, non levées à la clôture.

Ces conditions ont été levées et depuis le 14 janvier 2009, le Groupe détient 95,24 % des titres de Theolia Emerging Markets contre 47,62 % auparavant.

### *Fermeture de filiales*

Dans une communication du 29 janvier 2009, la Direction a présenté les principaux axes de la stratégie du Groupe. En particulier, elle a expliqué, qu'après une revue exhaustive de son positionnement géographique, THEOLIA se concentrera sur trois grands marchés : l'Italie, la France et l'Allemagne. En Allemagne, le Groupe poursuit ses négociations avec FC Holding, son partenaire privilégié pour la réalisation des ventes de fermes éoliennes.

Compte tenu de leur important potentiel de croissance, le Groupe a identifié l'Inde et le Brésil comme de potentiels futurs marchés clés ; cependant, le Groupe confirmera son engagement dans ces pays d'ici la fin de l'année. Au Maroc, THEOLIA est actuellement en cours de renégociation de ses relations avec son partenaire local.

Enfin, le Groupe a annoncé sa décision de se retirer de l'Espagne, la Grèce, la République tchèque, la Pologne et la Croatie.

- **Changements au sein du Conseil d'Administration**

Le 29 janvier 2009, le Groupe a annoncé la démission de M. Philippe Perret de ses fonctions d'administrateur. M. Philippe Perret a été Vice-Président exécutif Finance de THEOLIA jusqu'au 13 octobre 2008.

Le 13 février 2009, le Groupe a annoncé la démission de M. Arne Lorenzen de ses fonctions d'administrateur. Cette démission est intervenue conformément à la récente décision de la Société de ne plus compter de membre de l'équipe de Direction au sein de son Conseil d'Administration. M. Arne Lorenzen, Vice-Président exécutif Opérations de THEOLIA, conserve ses fonctions opérationnelles.

- **Nomination de M. Marc van't Noordende en tant que Directeur Général à titre permanent de THEOLIA**

Début avril 2009, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler, pour une durée indéterminée, le mandat de Directeur Général de THEOLIA de M. Marc van't Noordende, après une période de six mois en tant que Directeur Général à titre intérimaire.

## 7. Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2008, le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère :

- 129 sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle exclusif (contre 112 au 31 décembre 2007).
- 8 sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable (contre 3 au 31 décembre 2007).

La liste exhaustive de ces sociétés est reproduite en note 36 « Liste des sociétés du Groupe ».

## 8. Regroupements d'entreprises

Actifs et passifs acquis antérieurement

- **Parcs éoliens de General Electric « GE »**

en milliers d'euros	Parcs éoliens (GE)	Goodwill	Ajustement Goodwill	Ajustements prix	Allocation Goodwill	Parcs éoliens GE (GW alloué)
<b>Date d'acquisition</b>	<b>02/07/2007</b>					
Goodwill		32 147	5 661		(21 910)	15 898
Immobilisations incorporelles	4 590				28 700	33 290
Immobilisations corporelles	178 079					178 079
Actifs financiers non courants	376					376
Impôts différés actifs	-					-
Stocks	-					-
Clients	2 014					2 014
Autres actifs courants	58 107		(5 711)			52 396
Trésorerie et équivalent de trésorerie	10 922					10 922
Passifs financiers non courants	173 744				(2 600)	171 144
Autres passifs non courants	-					-
Passifs financiers courants	17 375					17 375
Provisions	-					-
Fournisseurs et autres créditeurs	3 037					3 037
Dettes fiscales et sociales	3 264					3 264
Impôt différé passif	1 140				9 390	10 530
<b>Total actifs nets acquis</b>	<b>55 528</b>	<b>32 147</b>	<b>(50)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>87 625</b>
Prix d'achat des titres	87 675			(50)		87 625
Frais d'acquisition	-					-
<b>Total coût d'acquisition</b>	<b>87 675</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(50)</b>	<b>-</b>	<b>87 625</b>
<b>Goodwill net</b>	<b>32 147</b>	<b>5 661</b>	<b>(50)</b>	<b>(21 910)</b>	<b>15 848</b>	

La comptabilisation de l'acquisition des parcs éoliens GE avait donné lieu à une affectation provisoire dans les comptes au 31 décembre 2007.

L'affectation définitive tient compte de la comptabilisation au bilan des éléments suivants :

- Droits de vente d'électricité : 28 700 K€



- Juste valeur des passifs non courants : (2 600) K€
- Impôts différés correspondants : 9 390 K€

La réalisation des tests de dépréciation à la clôture de l'exercice a entraîné la dépréciation de ces droits de vente d'électricité pour un total de (5 323) K€.

- **Biocarb (fabrication de bio carburants)**

Le goodwill constaté au 31 décembre 2007, d'un montant de 1 354 K€ a été majoré de 13 K€ au cours de l'exercice.

Le goodwill de 1 367 K€ est considéré comme définitif et a été intégralement déprécié à la clôture de l'exercice en raison des indices de perte de valeur constatés.

- **Maestrale Green Energy (développeur de parcs éoliens en Italie)**

en milliers d'euros	Groupe Maestrale	Goodwill	Ajustements prix (1)	Groupe Maestrale (GW alloué)
Date d'acquisition	22/11/2007			
Goodwill		5 831	23 078	28 909
Immobilisations incorporelles	2 498			2 498
Immobilisations corporelles	2 222			2 222
Actifs financiers non courants	3 615			3 615
Impôts différés actifs	5			5
Stocks	583			583
Clients	163			163
Autres actifs courants	1 857			1 857
Trésorerie et équivalent de trésorerie	538			538
Passifs financiers non courants	6 673			6 673
Autres passifs non courants	1			1
Passifs financiers courants	487			487
Provisions	29			29
Fournisseurs et autres créditeurs	3 342			3 342
Dettes fiscales et sociales	19			19
Impôt différé passif	0			
<b>Total actifs nets acquis</b>	<b>931</b>	<b>5 831</b>	<b>23 078</b>	<b>29 840</b>
Prix d'achat des titres	5 560		23 078	28 638
Frais d'acquisition	1 202			1 202
<b>Total coût d'acquisition</b>	<b>6 761</b>	-	<b>23 078</b>	<b>29 839</b>
<b>Goodwill net</b>	<b>5 831</b>		<b>18 703</b>	<b>24 534</b>

(1) complément de prix

Le goodwill constaté au 31 décembre 2007, d'un montant de 5 831 K€ a été augmenté de 23 078 K€ au cours de l'exercice et correspond aux compléments de prix liés à l'obtention des permis de construire des projets Giunchetto, Guigianello et Pergola ainsi qu'au dénouement probable du litige sur le projet Martignano.

Le contrat d'acquisition du Groupe Maestrale prévoit que des compléments de prix seront versés dans le cadre de l'obtention des permis de construire pour les 100 premiers MW. Leur calcul est déterminé de telle sorte que chaque la valeur de chaque MW développé s'élève à 500 K€. En pratique le montant du complément de prix sera de 500 K€/MW déduction faite des coûts de développement déjà facturés par le développeur.

Ainsi le goodwill complémentaire constaté reste alloué à la société Maestrale Green Energy et matérialise la capacité de la société à développer et vendre des parcs éoliens et aux profits futurs qui résulteront de ces activités.

- **Principaux actifs et passifs acquis au cours de l'exercice**

La valeur nette comptable des actifs et passifs acquis au cours de l'exercice est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Compagnie éolienne du Déroit	Centrale éolienne de Bel Air	Centrale éolienne du Plateau	Autres acquisitions	Autres acquisitions	Autres acquisitions
<i>Date d'acquisition</i>	04/01/2008	31/01/2008	31/01/2008	France	Italie	Allemagne
Goodwill						
Autres immobilisations incorporelles	31 084	-	-	3 000	1 964	-
Immobilisations corporelles	118	9 371	9 125	941	42	-
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	21	-	-	-	-	-
Impôts différés actifs	-	0	25	17	2	0
Stocks et en cours	615	-	-	-	-	11
Clients	1 964	282	256	-	-	2
Autres actifs courants	618	39	46	193	151	400
Créance d'impôt sur le résultat	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers part courante	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 559	404	495	25	1	7
Passifs financiers non courants	1 009	6 806	6 803	6	-	-
Provisions part non courante	-	-	-	-	-	-
Avantages du personnel	-	-	-	-	-	-
Impôts différés passifs	-	-	-	-	461	-
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers courants	5 124	3 750	3 103	3 484	-	172
Provisions part courante	36	-	-	-	-	-
Fournisseurs et autres passifs courants	350	85	401	692	220	253
Dettes fiscales et sociales	461	66	73	-	-	1
Dettes d'impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-
<b>Total actifs nets acquis</b>	<b>29 998</b>	<b>-</b>	<b>586</b>	<b>-</b>	<b>441</b>	<b>-</b>
Prix d'achat des titres	44 236	760	760	4	1 478	2
Frais d'acquisition	1 148	37	38	-	-	-
<b>Total coût d'acquisition</b>	<b>45 384</b>	<b>797</b>	<b>798</b>	<b>4</b>	<b>1 478</b>	<b>2</b>
<b>Goodwill</b>	<b>15 386</b>	<b>1 383</b>	<b>1 239</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

Les autres acquisitions concernent les sociétés suivantes :

- France : SNC Ardèche, Charmois, Chermisey et Beaudignecourt
- Italie : Belmonte, Avalon et Mendicino
- Allemagne : WP Stolzenhain et Schenkendoebem

Les actifs incorporels de la société CED ont été évalués selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Ce calcul n'a pas entraîné de réévaluation de la valeur des actifs incorporels. Le goodwill résultant de l'acquisition de la société CED, soit 15 386 K€, est donc définitif et a fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de (14 950) K€ (cf. note 9).

Les actifs incorporels des sociétés Bel Air et Plateau ont été évalués selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Ce calcul n'a pas entraîné de réévaluation de la valeur des actifs incorporels. Le goodwill résultant de l'acquisition de ces sociétés, soit 2 622 K€, est donc définitif et a fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de (2 499) K€ (cf. note 11).

Les acquisitions réalisées en Italie concernent les sociétés Belmonte, Mendicino et Avalon. Le prix payé correspond à la valeur du développement réalisé sur les projets portés par ces sociétés. Le goodwill calculé a ainsi été alloué aux immobilisations incorporelles.

Les agrégats des principales entités acquises sont les suivants (en année complète) :

<i>en milliers d'euros</i>	Compagnie éolienne du Déroit	Centrale éolienne de Bel Air	Centrale éolienne du Plateau
Chiffre d'affaires	6 352	1 034	990
Résultat net	(592)	(396)	(430)

Si ces acquisitions avaient été réalisées au premier jour de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe aurait été de 70 251 K€ soit une hausse de 295 K€ et le résultat net aurait été de (244 181) K€ soit une augmentation de la perte de 83 K€.

## 9. Goodwill

- Evolution du poste

	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
<b>Valeurs à la clôture au 31/12/2007</b>	<b>201 011</b>	56 490	<b>144 521</b>
Correction d'erreur	(2 549)		(2 549)
Affectation du Goodwill	(21 910)	-	(21 910)
<b>Valeurs à l'ouverture au 01/01/2008</b>	<b>176 552</b>	<b>56 490</b>	<b>120 062</b>
Pertes de valeur	-	80 605	(80 605)
Regroupements d'entreprises	18 040	-	18 040
Complément de prix	23 028	-	23 028
Autres variations	(1 844)	-	(1 844)
Reclassement activité abandonnée	(3 622)	(3 024)	(598)
<b>Valeurs à la clôture au 31/12/2008</b>	<b>212 155</b>	<b>134 071</b>	<b>78 084</b>

	Valeur au 31/12/2008
Valeur nette du goodwill au 31/12/2007	120 062
Dépréciation	(77 581)
Regroupement d'entreprises	18 040
Complément de prix (Italie)	23 028
Activité abandonnée	(3 622)
Autres variations	(1 844)
<b>Valeur nette du goodwill au 31/12/2008</b>	<b>78 084</b>

- Affectation des goodwill par Unité Génératrice de Trésorerie

Catégories	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur au 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2007
Développement et construction de parcs éoliens France	2 681	-	2 681	2 652
Développement et construction de parcs éoliens Allemagne	80 711	(44 606)	36 105	80 704
Développement et construction de parcs éoliens Italie	28 909	-	28 909	5 831
Développement et construction de parcs éoliens Espagne	1 650	(1 645)	5	4 390
Activité de production d'énergie d'origine éolienne	96 529	(86 145)	10 384	21 188
Activité non éolienne	1 674	(1 674)	0	5 297
<b>Total</b>	<b>212 155</b>	<b>(134 071)</b>	<b>78 084</b>	<b>120 062</b>

L'activité de production d'énergie d'origine éolienne est composée d'autant d'UGT que de parcs éoliens en exploitation.

## 10. Immobilisations incorporelles et corporelles

- Immobilisations incorporelles

	Projet en cours de développement	Coûts de développement (1)	Logiciels et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Valeurs brutes à l'ouverture au 01/01/2008</b>	<b>30 306</b>	<b>15 373</b>	<b>376</b>	<b>34 221</b>	<b>80 276</b>
Acquisitions et immobilisations générées en interne	4 637	588	156	4 081	9 462
Regroupements d'entreprises	4 964	-	-	47 900	52 864
Diminution	11	-	-	(1 265)	(1 254)
Ecart de conversion	(2)	-	-	617	615
Autres variations	1 071	(4 843)	229	6 100	2 557
Reclassement activité abandonnée	(443)	(7 356)	(159)	(16)	(7 974)
<b>Valeurs brutes à la clôture au 31/12/2008</b>	<b>40 130</b>	<b>4 176</b>	<b>602</b>	<b>91 638</b>	<b>136 546</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture au 01/01/2008</b>	<b>(233)</b>	<b>(356)</b>	<b>(231)</b>	<b>(3 981)</b>	<b>(4 802)</b>
Amortissements	-	(321)	(181)	(4 667)	(5 169)
Dépréciations pour pertes de valeur	(9 854)	(7 311)	(5)	(5 286)	(22 456)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	(16 816)	(16 816)
Reprises sur cessions	-	-	-	1	1
Écart de conversion	13	-	-	(244)	(231)
Autres variations	(106)	120	(112)	(522)	(620)
Reclassement activité abandonnée	246	7 380	69	4	7 699
<b>Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture au 31/12/2008</b>	<b>(9 934)</b>	<b>(488)</b>	<b>(460)</b>	<b>(31 511)</b>	<b>(42 394)</b>
<b>Valeurs nettes ouverture au 01/01/2008</b>	<b>30 073</b>	<b>15 017</b>	<b>145</b>	<b>30 240</b>	<b>75 474</b>
<b>Valeurs nettes clôture au 31/12/2008</b>	<b>30 196</b>	<b>3 688</b>	<b>142</b>	<b>60 127</b>	<b>94 152</b>

(1) L'essentiel du poste regroupe les coûts de développement des projets éoliens

La valeur brute des projets éoliens en cours a connu une progression de 9 824 K€ qui s'explique par les opérations de croissance externe, l'avancement des projets développés en interne et les allocations de goodwill.

Les acquisitions et immobilisations générées en interne réalisées au cours de l'exercice, soit 4 637 K€, concernent principalement l'avancement des projets éoliens en cours de développement en France pour 1 830 K€ et en Italie pour 2 790 K€.

Les opérations de regroupement d'entreprises, soit 4 964 K€ concernent l'acquisition de deux projets en France (Chermisey et Beaudignecourt) pour 3 000 K€ ainsi que de trois projets en Italie (Belmonte, Mendicino et Avalon) pour 1 965 K€.

Les dépréciations pour perte de valeur des projets en cours de développement concernent principalement :

- Le projet éolien situé à Almeria (PESSA) à hauteur de (8 700) K€ du fait d'une valeur recouvrable de 2 800 K€ ;
- Certains projets situés en France pour (953) K€ en raison des risques existants.

La valeur brute des coûts de développement a connu une diminution de (11 197) K€ qui s'explique principalement par le classement selon la norme IFRS 5 « activités abandonnées » des actifs des sociétés Ecoval 30 et Seres Environnement. Ces activités étant abandonnées le montant brut des immobilisations à la clôture de l'exercice a été reclassé sur une ligne spécifique du bilan pour (7 356) K€.

Le solde du poste concerne des reclassements de compte à compte effectués sur certains parcs éoliens en Allemagne.

Les dépréciations pour perte de valeur, soit (7 311) K€, concernent principalement la société Ecoval 30 et sont à rapprocher du reclassement en activités abandonnées.

La valeur brute des autres immobilisations incorporelles en cours a connu une progression de 57 417 K€ en raison des opérations de regroupement d'entreprises et des reclassements effectués sur certains parcs éoliens en Allemagne.

Au cours de l'exercice le Groupe a procédé à l'acquisition du contrat de concession de la Centrale éolienne du Détroit (CED) d'un montant net de 31 084 K€.

Les allocations définitives des prix d'acquisition qui avaient été effectuées sur des bases provisoires sont portées sur la ligne « Valeurs brutes à l'ouverture », et concernent les fermes éoliennes acquises de GE (voir note 2.1).

- **Immobilisations corporelles**

	Terrains	Agencements & aménagements	Projet en cours de construction	Installations techniques (1)	Immobilisations mises en concession	Autres Immobilisations Corporelles	TOTAL
<b>Valeurs brutes à l'ouverture au 01/01/2008</b>	<b>5 522</b>	<b>1 472</b>	<b>13 817</b>	<b>315 193</b>	<b>10 990</b>	<b>5 819</b>	<b>352 813</b>
Acquisitions	37	617	27 015	6 543	328	1 028	35 568
Immobilisations générées en interne							-
Mise en service industrielle	-	-	(10 463)	10 463	-	-	-
Regroupements d'entreprise	-	830	941	19 241	-	24	21 036
Diminution	-	-	(174)	(1)	(5)	(196)	(376)
Ecarts de Conversion	-	49	(109)	4	-	(23)	(79)
Autres variations	1 227	474	(4)	39 844	-	(2 522)	39 019
Reclassement activité abandonnée	(49)	-	(926)	(2 937)	(11 313)	(579)	(15 804)
<b>Valeurs brutes à la clôture au 31/12/2008</b>	<b>6 737</b>	<b>3 442</b>	<b>30 097</b>	<b>388 350</b>	<b>-</b>	<b>3 551</b>	<b>432 177</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture au 01/01/2008</b>	<b>-</b>	<b>(337)</b>	<b>(266)</b>	<b>(14 821)</b>	<b>(770)</b>	<b>(1 379)</b>	<b>(17 573)</b>
Amortissements	-	(374)	-	(20 864)	(558)	(632)	(22 428)
Dépréciations pour pertes de valeur	-	(812)	(3 847)	(9 489)	(3 850)	(140)	(18 138)
Regroupements d'entreprise	-	(96)	-	(1 340)	-	-	(1 436)
Reprises sur cessions	-	-	-	-	1	108	109
Ecarts de Conversion	-	(7)	-	(2)	-	5	(4)
Autres variations	(1 220)	(38)	181	(37 268)	-	(261)	(38 605)
Reclassement activité abandonnée	-	-	85	1 908	5 177	405	7 576
<b>Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture au 31/12/2008</b>	<b>(1 220)</b>	<b>(1 664)</b>	<b>(3 847)</b>	<b>(81 876)</b>	<b>-</b>	<b>(1 894)</b>	<b>(90 499)</b>
<b>Valeurs nettes ouverture au 01/01/2008</b>	<b>5 522</b>	<b>1 135</b>	<b>13 551</b>	<b>300 372</b>	<b>10 220</b>	<b>4 440</b>	<b>335 240</b>
<b>Valeurs nettes clôture au 31/12/2008</b>	<b>5 517</b>	<b>1 778</b>	<b>26 250</b>	<b>306 474</b>	<b>-</b>	<b>1 657</b>	<b>341 678</b>

(1) L'essentiel du poste regroupe les parcs éoliens en exploitation

Les principales variations relatives aux immobilisations corporelles concernent les projets en cours de construction ainsi que les installations techniques (parcs éoliens).

La valeur brute des projets en cours de construction a progressé de 16 280 K€ en raison de l'avancement des projets éoliens du Grand Camp et du Plateau de Ronchois (France), pour un total de 5 652 K€ ; ainsi que de l'avancement des projets Guinchetto et Martignano, pour un total de 10 403 K€.

Compte tenu de la valeur recouvrable du projet Almeria en Espagne (PESSA) une dépréciation pour perte de valeur d'un montant de (2 593) K€ a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Les installations techniques ont progressé de 73 157 K€. Cette variation est liée aux opérations suivantes :

▪ Acquisition d'éoliennes (Allemagne)	4 140 K€
▪ Acquisition d'un poste de livraison (Allemagne)	2 100 K€
▪ Mise en service du parc éolien de Sallen	10 463 K€
▪ Acquisition des parcs éoliens de Bel Air et Plateau	19 158 K€
▪ Reventilation des valeurs inscrites entre le brut et le net	37 021 K€

L'incidence du reclassement des actifs sur la ligne « activités abandonnées » du bilan concerne principalement les immobilisations mises en concession détenues par la société Ecoval 30.

## 11. Pertes de valeur sur les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles

- **Méthodologie utilisée pour les tests de dépréciation**

La crise économique et financière qui s'est fortement développée au cours du second semestre 2008, mais également les difficultés rencontrées par le Groupe au cours de la même période, ainsi que la très forte dégradation de la capitalisation boursière ont été considérées par le Groupe comme autant d'indices de dépréciation de nature à entraîner la réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des goodwill et autres actifs corporels et incorporels.

Aucun de ces indices n'existait à la clôture précédente.

Compte tenu du contexte économique à fin 2008, et de la baisse significative du nombre de transactions ainsi que des prix constatés au cours du second semestre 2008, il n'a plus été possible de déterminer la valeur recouvrable des actifs sur la base des prix de marché. Ainsi cette valeur a été déterminée sur la seule base des flux de trésorerie actualisés (DCF). Ces DCF ont pu, le cas échéant, être corroborés avec les négociations sur des cessions en cours.

Les tests ont été effectués en novembre 2008, et mis à jour sur la base des actifs comptables au 31 décembre 2008.

- **Commentaires sur les dépréciations effectuées**

- (1) Activité Développement et Construction/ CVW**

Les actifs de Natenco GmbH ont été traités séparément de l'UGT CVW à laquelle cette entité appartient, compte tenu des opérations en cours qui conduiraient à terme à une perte de contrôle. Sur la base d'un DCF cohérent avec les opérations en cours, une dépréciation de 44 606K€ a été comptabilisée sans compensation avec les autres actifs de cette UGT.

Les actifs espagnols (incorporels et corporels) portés par la société PESSA (parc éolien en construction) ont été dépréciés sur la base de d'un prix de vente net estimé par la Direction du Groupe, sur la base de négociations en cours, de 4 000 K€. Il en est résulté une dépréciation de 1 645 K€.

- (2) Activité Vente d'électricité Allemagne**

A l'issue de l'opération d'apport des parcs éoliens par GE réalisée en 2007, il en était résulté la comptabilisation d'un goodwill initial de 88 637 K€, et révisé à 72 388 K€ après affectation définitive. Ce montant avait été déprécié à hauteur de 56 490 K€ à la clôture 2007.

La révision à la baisse des hypothèses d'activité a conduit à réduire les flux de trésorerie actualisés correspondants, entraînant une dépréciation complémentaire affectant :

- Les fermes GE à hauteur de : 21 864 K€ (dont 12 206 sur le goodwill)
- Les autres fermes à hauteur de : 5 514 K€ (affectant principalement les actifs corporels)

Soit une dépréciation totale de : 27 379 K€

- (3) Activité Vente d'électricité France**

Deux fermes situées en France (Bel Air et Plateau) ont donné lieu à une dépréciation de 2 518 K€, imputable sur :

- les goodwill : 2 499 K€
- les actifs corporels : 19 K€

- (4) Activité Vente d'électricité Maroc**

Les calculs effectués selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés sur la base de données d'exploitation constatées et prévisionnelles ont conduit à constater une dépréciation de 14 950 K€, imputable en totalité sur le goodwill.

- (5) Activité Non Wind**

Des dépréciations ont été constatées sur le goodwill et les actifs suivants :

- Biocarb : 1 777 K€
- Theolia Première Nation (Canada) : 831 K€
- Ecoval Technology (construction d'unités de traitement de l'eau) : 109 K€
- Windream One : 502 K€

Soit une dépréciation totale de 3 219 K€ pour l'activité Non Wind.

Ces dépréciations affectent les goodwill.

- **Analyse de la sensibilité**

La variation du taux d'actualisation d'1 % impacte les résultats des tests de dépréciation de la manière suivante :

	Dépréciation à + 1%	Dépréciation retenue	Dépréciation à - 1%
Développement et construction de parcs éoliens Allemagne	(49 316)	<b>(44 606)</b>	(38 351)
Développement et construction de parcs éoliens Italie	(15 268)	-	-
Activité de production d'énergie d'origine éolienne	(59 870)	<b>(44 846)</b>	(31 133)
<b>TOTAL</b>	<b>(124 455)</b>	<b>(89 452)</b>	<b>(69 484)</b>

L'impact en résultat des dépréciations comptabilisées est détaillé en note 30.

## 12. Entreprises associées

Au 31 décembre 2008, le résultat des entités consolidées par la méthode de la mise en équivalence correspond aux sociétés suivantes :

en milliers d'euros	% de contrôle	QP dans la situation nette des entreprises associées	QP dans le résultat des entreprises associées
Erneuerbare Energie Ernte Vier Gmbh	48,00%	(110)	(110)
Naturstromez	48,00%	-	-
Ecolution	35,29%	24 772	(232)
Theolia India Wind Power	50,00%	646	(140)
Theolia Sitac Wind Power	50,00%	0	(0)
Asset Electrica	50,00%	(3 579)	(3 360)
<b>Total à la clôture au 31/12/2008</b>		<b>21 729</b>	<b>(3 842)</b>

En 2008, le poste a évolué comme suit :

	Ecolutions	Thenergo	Asset Electrica	EEEEV	Theolia Wind Power	Total
Valeur des titres en fin d'exercice précédent (montant publié)	25 346	37 931	-	(1)		63 276
Changement de méthode de consolidation Asset Electrica			(216)			(216)
<b>Valeur des titres en début d'exercice</b>	<b>25 346</b>	<b>37 931</b>	<b>(216)</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>63 060</b>
Affectation du goodwill						-
Cession de titres		(37 931)				(37 931)
Changement de méthode de consolidation de Theolia Wind Power					916	916
Prise de participation						-
Augmentation de capital						-
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	(232)		(3 360)	(109)	(140)	(3 842)
Paiements fondés sur des actions						-
Autres variations	(342)		(3)		(130)	(475)
<b>Valeur des titres en fin d'exercice</b>	<b>24 772</b>	<b>-</b>	<b>(3 579)</b>	<b>(110)</b>	<b>646</b>	<b>21 729</b>

Les principales données financières des entreprises associées sont les suivantes :

	Ecolutions	Asset Electrica	EEEEV	Theolia Wind Power (dont participations)	Total
% détention	35,21%	50,00%	48,00%	50,00%	2
<b>Données financières à 100%</b>					-
Chiffre d'affaires	243	6 655	203	118	7 219
Charges opérationnelles	(2 590)	(13 124)	(134)	(211)	(16 059)
Résultat net	(1 385)	(6 719)	(229)	(280)	(8 613)
- dont part du Groupe dans le résultat consolidé	(232)	(3 360)	(109)	(140)	(3 842)
Goodwill	10 031	4	-	-	10 035
Capitaux propres au 31/12/2008	39 880	(7 159)	(229)	1 391	33 883
- dont part du Groupe dans les capitaux propres	14 042	(382)	(110)	696	14 245
<b>Valeur des titres des entreprises associées</b>	<b>24 772</b>	<b>(3 579)</b>	<b>(110)</b>	<b>646</b>	<b>21 729</b>

Le résultat de la société Asset Electrica est principalement lié aux dépréciations enregistrées sur les actifs détenus, soit 8 723 K€ (pour 100 % de détention), sur la base de la valeur recouvrable estimée par la Direction du Groupe

La valeur du goodwill d'Ecolutions est fondée sur les business plans présentés par la direction de l'entreprise et les bénéfices futurs qui résulteront du développement de ses activités.

### 13. Actifs financiers

31/12/2008	Note	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le résultat			Total Bilan
				Valeurs Mobilières de Placements	Dérivés de couverture	Dérivés hors comptabilité de couverture	
<b>Actifs financiers non courants</b>							
Titres non consolidés		2 909					2 909
Autres actifs financiers non courants			7 184				7 184
Dépôts et cautionnements			364				364
<b>Total des actifs financiers non courants</b>		<b>2 909</b>	<b>7 548</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 458</b>
<b>Actifs financiers courants</b>							
Créances clients	15		24 885				24 885
Prêts			243				243
Dépôts et cautionnements			53				53
VMP et autres actifs financiers courants	17			24 874			24 874
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	17		65 949				65 949
<b>Total des actifs financiers courants</b>		<b>0</b>	<b>91 130</b>	<b>24 874</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>116 004</b>
<b>Total</b>		<b>2 909</b>	<b>98 678</b>	<b>24 874</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>126 462</b>

31/12/2007	Note	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le résultat			Total Bilan
				Valeurs Mobilières de Placements	Dérivés de couverture	Dérivés hors comptabilité de couverture	
<b>Actifs financiers non courants</b>							
Titres non consolidés		1 025					1 025
Autres actifs financiers non courants			49 570				49 570
<b>Total des actifs financiers non courants</b>		<b>1 025</b>	<b>49 570</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 595</b>
<b>Actifs financiers courants</b>							
Créances clients	15		87 385				87 385
Instruments dérivés courants						1 128	1 128
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	17		326 197				326 197
<b>Total des actifs financiers courants</b>		<b>0</b>	<b>413 582</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 128</b>	<b>414 710</b>
<b>Total</b>		<b>1 025</b>	<b>463 152</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 128</b>	<b>465 305</b>

- Actifs financiers, échéancier 31/12/2008

31/12/2008	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Titres non consolidés	-	-	2 909	2 909
Autres actifs financiers				
<i>Créances rattachées</i>	243	15	1 987	2 245
<i>Autres créances immobilisées</i>	-	-	5 182	5 182
<i>Dépôts et cautionnements</i>	53	209	155	417
<b>Actifs financiers</b>	<b>296</b>	<b>224</b>	<b>10 233</b>	<b>10 753</b>



- Actifs financiers, échéancier 31/12/2007

31/12/2007	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Titres non consolidés	-		1 026	1 026
Autres actifs financiers	-			-
<i>Créances rattachées</i>	69	6 566		6 635
<i>Prêts</i>	13			13
<i>Autres créances immobilisées</i>	37 897	3 719		41 616
<i>Dépôts et cautionnements</i>	-		280	280
<i>Immobilisations financières diverses</i>	-		1 025	1 025
Produits dérivés	1 127			1 127
<b>Actifs financiers</b>	<b>39 106</b>	<b>10 285</b>	<b>2 331</b>	<b>51 722</b>

- Analyse

Les actifs financiers non courants intègrent les prêts octroyés aux clients de la société Natenco GmbH dans le cadre de l'activité de vente de parcs éoliens. A la clôture de l'exercice le montant net de ces prêts se monte à 5 182 K€ contre 41 616 K€ à la clôture précédente. Cette forte diminution s'explique par deux facteurs : absence d'octroi de nouveaux prêts et annulation des ventes des parcs de Weimar et Merzig.

Les actifs financiers courants intègrent la part courante des prêts octroyés aux clients de la société Natenco ainsi que les produits dérivés de couverture des emprunts bancaires. Au cours de l'exercice ces dérivés ont eu une variation négative ce qui a conduit à constater leur juste valeur au passif du bilan du Groupe.

Les créances rattachées aux participations concernent principalement les avances effectuées à Theolia Wind Power India, pour 1 997 K€.

Les titres disponibles à la vente se montent à 2 909 K€ et représentent principalement des parts dans des fonds de placement notamment du fait de la mise en place d'une dette bancaire.

#### 14. Stocks

	31/12/2008	31/12/2007
Projets éoliens	137 033	39 766
Projets autres énergies	12 954	1 635
Matières	25 565	1 730
Dépréciations	(5 629)	(254)
<b>Valeur nette</b>	<b>169 923</b>	<b>42 877</b>

Suite à la décision de la précédente Direction de conserver les projets en propre, l'activité de ventes de fermes éoliennes à des tiers par la société Natenco a été arrêtée et le Groupe n'a enregistré aucune vente de fermes éoliennes sur l'exercice 2008. Nommée le 29 septembre 2008, la nouvelle Direction du Groupe a décidé de renverser cette décision et de réactiver les ventes de fermes éoliennes à des tiers, qui reprendront en 2009.

Ainsi, les projets éoliens acquis au cours de l'exercice par la société Natenco GmbH et ses filiales, soit 82 976 K€, ont été stockés dans l'attente de leur revente au cours de l'exercice 2009. A la clôture de l'exercice, leur montant s'élève à 112 997 K€. Il tient compte de l'annulation de la vente de Weimar qui a entraîné le restockage de projet pour 14 285 K€. Compte tenu de sa valeur recouvrable, soit 13 000 K€, ce projet a été déprécié à hauteur de (1 285) K€.

Par ailleurs, l'annulation de la vente Merzig, parc solaire, a entraîné le restockage du projet pour 12 900 K€.

Le stock de matières concerne principalement la société Natenco GmbH, 24 761 K€, qui dispose de pièces détachées pour les parcs éoliens.

Au cours du premier semestre Theolia a procédé à l'acquisition de turbines Suzlon pour un montant total de 20 110 K€. En raison de la baisse de leur valeur recouvrable une dépréciation de (3 119) K€ a été constatée à la clôture de l'exercice.

La ventilation du stock de projets éoliens par zone géographique est la suivante (valeur brute) :

- France 22 843 K€
- Allemagne 112 997K€
- Autres 1 193 K€

## 15. Créances clients

- Variation

	Valeur brute 31/12/2008	Provisions 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2007
Créances clients	28 276	(3 391)	24 885	87 386
<b>Total</b>	<b>28 276</b>	<b>(3 391)</b>	<b>24 885</b>	<b>87 386</b>

Les créances clients (brutes), soit 28 276 K€, se répartissent entre :

- Allemagne : 21 424 K€
- France : 4 171 K€
- Autres pays : 2 681 K€

Les provisions comptabilisées concernent principalement les créances liées à l'activité de vente de fermes éoliennes. Le calcul de la dépréciation à comptabiliser est effectué créance par créance en fonction de l'antériorité et du niveau de risque estimé par le management.

- Echéancier 31/12/2008

31/12/2008	Encours non échus	Encours échus			TOTAL
		De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	> à 12 mois	
Clients et comptes rattachés	7 739	5 559	6 869	7 219	27 386
Clients douteux	-	-	42	848	890
Provision clients et comptes rattachés	-	(472)	-	(2 919)	(3 391)
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>7 739</b>	<b>5 087</b>	<b>6 911</b>	<b>5 148</b>	<b>24 885</b>

Les créances échues concernent principalement les opérations réalisées en Allemagne.

L'encours échu de moins de 6 mois concerne principalement des ventes d'électricité réalisées au cours du mois de décembre 2008.

L'encours supérieur à 12 mois est composé des créances issues des ventes de parcs éoliens réalisées par Natenco en 2007, soit 4 497 K€ ainsi que des honoraires de l'activité de gestion de fermes éoliennes pour compte de tiers.

L'ensemble des créances a fait l'objet d'une analyse du risque de recouvrement. Une pour dépréciation des créances a été enregistrée pour les créances présentant un risque.

## 16. Autres actifs courants

	Valeur brute 31/12/2008	Dépréciation 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2007
Fournisseurs avances et acomptes	24 196	(10 000)	14 196	8 779
Créances sur cession d'immobilisations	15 000	(15 000)	-	-
Créances fiscales (hors IS)	32 579		32 579	21 775
Créances sociales	100		100	33
Comptes courants	190	-	190	789
Débiteurs divers	3 513	(575)	2 938	15 932
Charges constatées d'avance	3 824		3 824	3 891
Ecarts de conversion actif	73		73	72
<b>Total</b>	<b>79 475</b>	<b>(25 575)</b>	<b>53 900</b>	<b>51 271</b>

Les avances et acomptes versés au titre de la réservation de turbines se montent à 10 826 K€ pour l'Allemagne.

Une baisse du coût des turbines sur des projets hors Groupe a conduit à comptabiliser des avoirs à recevoir pour 2 731 K€ chez la société Ventura (France).

Un acompte sur turbines de 10 000 K€ a été comptabilisé dans le cadre d'un projet éolien. En raison de l'abandon de ce dernier, cette avance a été totalement provisionnée à la clôture.

Les créances sur cession d'immobilisations concernent la vente des titres Thenergo par le Groupe en fin d'année dont l'encaissement n'est pas effectif à la date d'arrêté des comptes.

THEOLIA a initié un recours en arbitrage afin de recouvrer la totalité de sa créance détenue sur la société Hestiun ou d'annuler la vente et de recouvrer les titres vendus. La Société a adopté une position conservatrice et a choisi de déprécier la totalité de sa créance, soit un montant de (15 000) K€.

Les créances fiscales sont principalement composées de la TVA déductible non encore liquidée relative aux acquisitions de projets ou matériel éoliens et notamment :

- Turbines acquises par Theolia SA : 4 198 K€
- Projets éoliens acquis en Allemagne (Natenco GmbH) : 15 894 K€

## 17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

### • Position

	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs mobilières de placement (net)	24 874	160 684
Disponibilités	65 949	165 513
<b>Total trésorerie et équivalents</b>	<b>90 823</b>	<b>326 197</b>
Concours bancaires	(4)	(278)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>90 819</b>	<b>325 919</b>

### • Détail trésorerie disponible / non disponible

	31/12/2008
Trésorerie disponible	34 223
Trésorerie disponible avec limitations	10 346
Trésorerie bloquée	46 250
<b>Total trésorerie et équivalents</b>	<b>90 819</b>

Au 31 décembre 2008, la trésorerie disponible s'élève à 34 223 K€, dont 9 218 K€ chez Theolia SA (trésorerie disponible holding) et 25 005 K€ dans les filiales. Cette trésorerie est affectée directement pour les opérations d'exploitation des sociétés avec des possibilités limitées de remontée au niveau de la holding.

La trésorerie disponible avec limitations s'élève à 10 346 K€ et ne concerne que les filiales. Elle n'est pas centralisable sur la société mère du Groupe en raison des contraintes liées au financement bancaire pour les projets opérationnels.

La trésorerie bloquée s'élève à 46 250 K€, dont 9 929 K€ chez Theolia SA et 20 960 K€ dans ses filiales. Cette trésorerie fait l'objet, pour la plupart des sociétés, d'actes de nantissement.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 24 874 K€, dont 15 093 K€ pour Theolia SA, et correspondent à des placements entièrement sécurisés qui se décomposent de la façon suivante :

- 77 % de sicav de trésorerie monétaires ;
- 20% de bons à moyen terme négociables/ BMTN à taux variable indexé sur l'EONIA ;
- 3% de certificats de dépôt négociables à échéance inférieure à 3 mois et à capital et taux garanti.

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 4 aux états financiers.

#### **18. Actifs détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession**

---

Dans le cadre de sa réorganisation, le Groupe a décidé de procéder à la cession de tous ses actifs considérés comme non stratégiques : principalement les actifs des activités non éoliennes. Cette décision a été matérialisée par une décision du Conseil d'Administration de Theolia de novembre 2008. Au 31 décembre 2008 la démarche de désengagement est avancée puisque des négociations sont en cours.

Les actifs et passifs concernés, représentant une activité, sont comptabilisés dans les sociétés suivantes :

##### Pôle environnement

- Seres environnement
- Ecoval 30
- Nemeau
- Therbio

##### Centrales dispatchables de production d'électricité

- CS2M
- SAPE
- SAEE

La mise en vente de ces actifs a été comptabilisée dans les comptes annuels au 31 décembre 2008 en application de la norme IFRS 5 «Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ainsi, l'ensemble des transactions de l'exercice relatives au pôle environnement et aux centrales dispatchables a été regroupé sur la ligne du compte de résultat libellée « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Les actifs et passifs ont été regroupés sur une ligne à l'actif et au passif du bilan « Actifs / Passifs liés à des activités abandonnées ».

Les valeurs d'actif ont été dépréciées sur la base des prix de vente probables. Une dépréciation de (5 696) K€ a été comptabilisée à ce titre.

Ces activités étant abandonnées, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 a été retraité de façon à présenter une information comparative établie selon IFRS 5.

- Informations bilancielle

<i>en milliers d'Euros</i>	Groupe THEOLIA avant IFRS 5 31/12/2008	Retraitements IFRS 5	Groupe THEOLIA Retraité IFRS5 31/12/2008
Ecarts d'acquisition	78 682	(598)	78 084
Immobilisations incorporelles	94 428	(275)	94 152
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	349 908	(8 229)	341 678
Titres mises en équivalence	21 685	44	21 729
Actifs financiers non courants	10 560	(102)	10 458
Impôts différés actifs	9 959	(476)	9 483
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>565 221</b>	<b>(9 637)</b>	<b>555 584</b>
Stocks	172 655	(2 732)	169 923
Clients	28 361	(3 477)	24 885
Autres actifs courants	55 746	(1 846)	53 900
Impôt courant	3 596	(121)	3 475
Actifs financiers courants	422	(126)	296
Trésorerie et équivalent de trésorerie	92 701	(1 878)	90 823
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>353 481</b>	<b>(10 180)</b>	<b>343 302</b>
Actifs destinés à être cédés		19 817	19 817
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>918 703</b>		<b>918 703</b>
Capital	39 747		39 747
Primes	307 695		307 695
Réserves	67 150		67 150
Résultat	(243 343)		(243 343)
<b>Capitaux propres - Part Groupe</b>	<b>171 249</b>		<b>171 249</b>
Intérêts minoritaires	(1 489)		(1 489)
<b>Capitaux Propres</b>	<b>169 760</b>		<b>169 760</b>
Passifs financiers non courants	448 419	(5 838)	442 581
Impôts différés passifs	22 033		22 033
Provision pour retraite	499	(438)	61
Provisions (non courant)	4 001	(158)	3 844
Autres passifs non courants	681	(120)	561
<b>Passif non courant</b>	<b>475 633</b>	<b>(6 553)</b>	<b>469 080</b>
Passifs financiers courants	148 368	(1 703)	146 666
Provisions (courant)	16		16
Fournisseurs et autres créditeurs	106 191	(2 963)	103 228
Dettes fiscales et sociales	16 254	(1 902)	14 352
Impôt courant	2 480		2 480
<b>Passif Courant</b>	<b>273 310</b>	<b>(6 568)</b>	<b>266 742</b>
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés		13 121	13 121
<b>TOTAL DETTES ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>918 703</b>		<b>918 703</b>

- Informations sur le compte de résultat

Au 31 décembre 2008

<i>en milliers d'Euros</i>	Groupe THEOLIA avant IFRS 5 31/12/2008	Retraitements IFRS 5	Groupe THEOLIA Retraité IFRS5 31/12/2008
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>82 633</b>	<b>(12 678)</b>	<b>69 956</b>
Autres produits des activités ordinaires	6 106	(58)	6 049
Produits des activités ordinaires	88 739	(12 735)	76 004
Achats et variations de stocks	(29 229)	3 284	(25 945)
Production immobilisée	588	(588)	
Charges externes	(42 676)	6 136	(36 540)
Charges de personnel	(25 977)	5 139	(20 838)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 647)	407	(1 240)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(57 003)	657	(56 346)
Autres produits et charges opérationnels	(2 068)	(324)	(2 393)
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>(69 274)</b>	<b>1 975</b>	<b>(67 299)</b>
Perte de valeur	(121 197)	14 621	(106 577)
Autres produits et charges non courants	(22 934)	349	(22 584)
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>(213 406)</b>	<b>16 945</b>	<b>(196 460)</b>
Coût de l'endettement net	(26 988)	363	(26 625)
Autres produits et charges financiers	(12 780)	324	(12 457)
<b>Résultat financier</b>	<b>(39 769)</b>	<b>687</b>	<b>(39 082)</b>
Part dans le résultat net des MEE	(5 003)	1 160	(3 842)
Impôts	14 079	(2 143)	11 936
<b>Résultat net des activités maintenues</b>	<b>(244 099)</b>	<b>16 650</b>	<b>(227 448)</b>
Resultat net des activités destinées à être cédées		(16 650)	(16 650)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(244 098)</b>		<b>(244 098)</b>
Dont Part du Groupe	(243 342)		(243 342)
Dont part des minoritaires	(755)		(755)

Au 31 décembre 2007

<i>en milliers d'Euros</i>	Groupe THEOLIA 31/12/2007	Retraitements IFRS 5	Ajustements	Groupe THEOLIA Retraité IFRS5 31/12/2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>306 481</b>	<b>(18 347)</b>		<b>288 134</b>
Autres produits des activités ordinaires	2 191	(319)		1 873
Produits des activités ordinaires	308 672	(18 665)		290 007
Achats et variations de stocks	(230 784)	5 099		(225 685)
Production immobilisée				
Charges externes	(34 746)	5 694	44	(29 008)
Charges de personnel	(23 413)	5 276	5	(18 132)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 139)	152		(986)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(18 383)	1 814	4 256	(12 313)
Autres produits et charges opérationnels	(3 458)	13		(3 445)
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>(3 251)</b>	<b>(617)</b>	<b>4 305</b>	<b>437</b>
Perte de valeur	(56 490)		(4 256)	(60 746)
Autres produits et charges non courants	21 014	1 777		22 791
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>(38 726)</b>	<b>1 160</b>	<b>49</b>	<b>(37 518)</b>
Coût de l'endettement net	(10 086)	571		(9 515)
Autres produits et charges financiers	2 146	67	314	2 526
<b>Coûts financiers nets</b>	<b>(7 941)</b>	<b>637</b>	<b>314</b>	<b>(6 989)</b>
Part dans le résultat net des MEE	589	(492)	(182)	(85)
Impôts	(2 729)	(49)		(2 777)
<b>Résultat net des activités maintenues</b>	<b>(48 807)</b>	<b>1 257</b>	<b>181</b>	<b>(47 370)</b>
Resultat net des activités destinées à être cédées		(1 257)		(1 257)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(48 807)</b>		<b>181</b>	<b>(48 627)</b>
Dont Part du Groupe	(48 262)			(48 262)
Dont part des minoritaires	(545)		181	(364)

Les ajustements comprennent l'impact de la mise en équivalence de la société Asset Electrica, soit 181 K€ sur le résultat net, ainsi que le reclassement des pertes de valeur sur immobilisations du poste « dotations nettes aux amortissements et provisions » vers « perte de valeur ».

## 19. Capitaux propres et intérêts minoritaires

### Capital social

- Nombre d'actions en circulation

	Valeur nominale (€)	Nombre d'actions au 01/01/2008	Actions créées par exercice de BSA	Nombre d'actions au 31/12/2008
Nombre d'actions	1	38 681 671	1 065 321	39 746 992
<b>Nombre de titres</b>	<b>1</b>	<b>38 681 671</b>	<b>1 065 321</b>	<b>39 746 992</b>
<b>Capital social</b>		<b>38 681 671</b>	<b>1 065 321</b>	<b>39 746 992</b>

Dont 91579 actions propres

Au 31 décembre 2008, le capital est composé de 39 746 992 actions de 1 € de valeur nominale.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne

Il n'a pas été versé de dividende, ni avant ni après la clôture.

### Intérêts minoritaires

Pour l'essentiel les intérêts minoritaires correspondent aux droits d'une banque partenaire qui accompagne le Groupe italien Maestrale Green Energy dans le développement d'un projet de parc éolien en Italie de puis sa création, notamment par l'octroi d'un prêt. Ce partenaire est ainsi engagé dans la société support de programme à hauteur des sommes versées.

A la clôture de l'exercice, la quote-part au bilan de cet actionnaire, soit (1 164) K€, est inférieure au prêt octroyé.

## 20. Paiements fondés sur des actions

- Synthèse des mouvements des BSA

	31/12/2008
<b>BSA exerçables au 31 décembre 2007</b>	<b>4 339 014</b>
Attribués pendant l'exercice	155 823
Exercés pendant l'exercice	554 187
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>3 940 650</b>

La juste valeur des BSA est estimée à la date d'attribution, en utilisant le modèle binomial de Black and Scholes ou, selon les cas, celui développé par J. Hull et A. White. Les BSA émis au cours de la période ont été valorisés à partir des hypothèses suivantes :

Montants en euros sauf indication contraire	6 mai 2008	28 juin 2008
Juste valeur du warrant.....	11,36 €	3,10 €
Cours de l'action.....	22,45 €	19,55 €
Prix d'exercice.....	12,95 €	14,64 €
Volatilité attendue.....	48,00%	48,00 %
Dividendes attendus.....	0 %	0 %
Taux d'intérêt sans risque.....	4,10%	4,10 %

La charge comptabilisée au titre de la période de 1 615 K€ correspond :

- BSA attribués sur la période : 1 493 K€
- BSA attribués antérieurement : 122 K€

- **Détail des BSA**

	BSA DA06	BSA EP06	BSA JMSPC06	BSA LF06
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001
Prix d'exercice	15,28	15,28	15,28	15,28
Date limite d'exercice	17-mai-12	24-mai-12	11-juin-12	19-mai-12
Parité	1	1	1	1
<b>Solde</b>	<b>7 000</b>	<b>29 093</b>	<b>64 000</b>	<b>29 093</b>

	BSA SO06	BSA SG06	BSA bis	BSA CS4	BSA CS5
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,00039	0,000	0,000
Prix d'exercice	15,28	15,28	3,90	4,85	4,85
Date limite d'exercice	19-mai-12	16-mai-12	02-mai-10	5 ans à compter de la souscription	
Parité	1	1	1,187	1,187	1,187
<b>Solde</b>	<b>7 000</b>	<b>31 451</b>	<b>300 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>

	BSA EP07	BSA LF07	BSA SO07	BSA SG07	BSA GF
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001
Prix d'exercice	15,28	15,28	15,28	15,28	15,28
Date limite d'exercice	01-janv-13	01-janv-13	01-janv-13	01-janv-13	28-juin-09
Parité	1	1	1	1	1
<b>Solde</b>	<b>29 093</b>	<b>29 093</b>	<b>29 093</b>	<b>31 451</b>	<b>18 000</b>

	BSA GE1	BSA GE2	BSA JMS PC 800M	BSA SG 08	BSA LF 08
Prix de souscription	0,001	0,001	0,0001	0,0001	0,0001
Prix d'exercice	16,50	17,50	12,174	12,95	12,95
Date limite d'exercice	03-janv-11	02-janv-12	31-déc-12	02-juil-13	02-juil-13
Parité	1	1	1	1	1
<b>Solde</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>80 460</b>	<b>31 451</b>	<b>29 093</b>

	BSA EP 08	BSA SO 08	BSA PC 880 M 2008
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001
Prix d'exercice	12,95	12,95	15,64
Date limite d'exercice	02-juil-13	02-juil-13	31-déc-12
Parité	1	1	1
<b>Solde</b>	<b>29 093</b>	<b>29 093</b>	<b>37 093</b>

En application des dispositions de la norme IFRS 2 relative aux rémunérations en actions, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002 ont fait l'objet d'une valorisation et d'une comptabilisation en charges de personnel.

Les conditions d'exercice des BSA sont les suivantes par catégorie de BSA :

BSA CS 4 : exercer un mandat au sein de la société au 31 décembre 2008

BSA CS 5 : exercer un mandat au sein de la société au 31 décembre 2009

BSA LF/SG/EP/SO 07 : exercer à la date d'exercice un mandat d'administrateur au sein de la société

A la clôture de l'exercice ces conditions sont toujours respectées.



- **Actions gratuites**

Des actions gratuites ont été attribuées aux dates suivantes :

o En 2005 :	16 000
o Le 13 octobre 2006 :	407 500
o Le 6 février 2007 :	175 215
o Le 8 janvier 2008 :	100 000
o Le 30 janvier 2008 :	313 500
soit un total de	1 012 215 actions

Les attributions d'actions gratuites ont été évaluées au cours du jour d'attribution (respectivement 18,69 € pour l'attribution du 8 janvier 2008 et 16,61 € pour celle du 30 janvier 2008).

La charge comptabilisée au titre de la période de 8 045 K€ correspond aux :

o actions attribuées en 2007 :	969 K€
o actions attribuées en 2008 :	7 076 K€

La charge restant à imputer sur 2009 au titre des actions gratuites s'élève à 66 K€

## 21. Dettes financières et instruments financiers dérivés

- **Variation des emprunts et dettes financières**

	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunt obligataire convertible	Dettes sur location financement	Découverts bancaires et équivalents	Autres passifs financiers	TOTAL
<b>Valeurs à l'ouverture au 01/01/2008</b>	<b>346 261</b>	<b>195 953</b>	<b>26</b>	<b>278</b>	<b>73</b>	<b>542 591</b>
Augmentation	102 818	9 086	-	-	8 225	120 129
Remboursement	(85 150)	(816)	(19)	68	(7 147)	(93 064)
Regroupements d'entreprises	19 614	-	-	-	5 928	25 542
Ecart de conversion	12	-	1	-	16	29
Autres variations	(6 869)	-	-	(341)	1 230	(5 980)
<b>Valeurs à la clôture au 31/12/2008</b>	<b>376 686</b>	<b>204 223</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>8 325</b>	<b>589 247</b>

La variation de la dette financière, soit +46 656 K€ est principalement due aux opérations suivantes :

Augmentation des emprunts auprès des établissements de crédit : 102 818 K€

• Financement des projets pour vente à tiers :	63 980 K€
• Financement des centrales éoliennes pour compte propre :	28 140 K€
• Souscription d'une ligne de crédit par Théolia pour le compte de CED :	5 255 K€
• Financement des activités non éoliennes :	3 251 K€
• Financement de Natenco GmbH :	1 510 K€
• Intérêts courus	681 K€

Diminution des emprunts auprès des établissements de crédit : (85 150) K€

o Financement des projets pour vente à tiers :	(34 570) K€
o Financement des centrales éoliennes pour compte propre :	(34 415) K€
o Financement de Natenco GmbH :	(6 779) K€
o Financement des activités non éoliennes :	(4 250) K€
o Remboursement de l'emprunt souscrit par la société CED :	(5 137) K€

Variation des emprunts auprès des établissements de crédit suite à des opérations d'acquisition : 19 614 K€

- |  |           |
|--|-----------|
| - Lignes d'emprunt des centrales éoliennes de Bel Air et Plateau : | 14 490 K€ |
| - Lignes d'emprunt de la société CED :                             | 5 124 K€  |

Variation des emprunts auprès des établissements de crédit suite au reclassement dans les passifs liés aux activités abandonnées: (6 869) K€

- |  |            |
|--|------------|
| - Lignes d'emprunt du pôle environnement :     | (6 361) K€ |
| - Lignes d'emprunt des centrales dispatchables | (507) K€   |

La variation de l'emprunt obligataire convertible OCEANE, soit 8 270 K€ est liée au paiement des intérêts 2007, soit (816) K€, et à la constatation des intérêts complémentaires du fait de la nature hybride de l'emprunt (existence d'une composante dettes et capitaux propres) de l'application du taux d'intérêt effectif (TIE).

Augmentation des autres passifs financiers : 8 225 K€

- |   |          |
|---|----------|
| - Juste valeur négative des instruments dérivés de couverture (emprunts SSP France) : | 7 821 K€ |
| - Financement de Natenco GmbH :   | 174 K€   |
| - Autres  | 230 K€   |

L'augmentation des autres passifs financiers suite aux opérations de regroupement d'entreprises, soit 5 928 K€, concernent les comptes courants d'actionnaires. Ces derniers ont été remboursés sur l'exercice pour le même montant.

- **Covenants**

Les emprunts mis en place pour le financement de la construction des parcs éoliens (France) sont assortis d'une obligation de respect d'un ratio de type : trésorerie d'activité / échéance d'emprunt. A la clôture de l'exercice, le Groupe remplit ses obligations en la matière.

Le contrat lié à l'émission de l'emprunt obligataire Océane, prévoit notamment :

- Le maintien du contrôle de la société mère du Groupe ;
- Que les actions de la Société doivent rester admises sur le marché Eurolist d'Euronext ;
- Que le défaut de paiement d'une dette financière ou de garantie d'une dette financière de la Société ou de l'une de ses filiales importantes d'un montant au moins égal à 1 million d'euros entraîne l'exigibilité anticipée de la dette.

Dans le cas d'un projet en exploitation en France et financé de façon indépendante, le ratio minimum de couverture du service de la dette n'est pas respecté. Le non respect n'entraîne toutefois pas l'exigibilité de la dette ; il faudrait pour cela que le ratio ne soit également pas respecté sur l'exercice à venir. Ceci n'est pas le cas à la date d'arrêté des comptes. Le ratio prévisionnel 2009 se situe au dessus du minimum requis. Le montant des dettes concernées est de 6 803 K€.

Par ailleurs, un prêteur a été informé du non respect d'un covenant (ratio dettes / fonds propres) sur une ligne de financement de 10 M€ sur Natenco GmbH. Les discussions en cours portent sur l'émission d'une dérogation (« waiver ») de la part de la banque au titre de l'exercice 2008 affecté exceptionnellement par la suspension des ventes de parcs éoliens. Il n'est pas attendu de conclusion de ces discussions avant mi 2009.

A ces deux seules exceptions près, les autres principaux covenants financiers sont respectés à la clôture de l'exercice.

- Analyse des emprunts par échéance - Nominal

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
	Courant	Non Courant		
Emprunts auprès des établissements de crédit	138 339	96 792	141 555	376 686
Emprunt obligataire convertible	-	-	204 223	204 223
Dettes sur location financement	-	8	-	8
<b>Sous-total emprunts</b>	<b>138 339</b>	<b>96 800</b>	<b>345 778</b>	<b>580 917</b>
Découverts bancaires et équivalents	4	-	-	4
Autres passifs financiers	8 323	-	3	8 326
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>146 666</b>	<b>96 800</b>	<b>345 781</b>	<b>589 247</b>

La dette à court terme, soit 138 341 K€, correspond au financement des projets éoliens. Elle présente les caractéristiques suivantes :

- Partie court terme des dettes à long terme (1) 23 359 K€
- Emprunts courants liés au financement de l'activité de Natenco GmbH 34 340 K€
- Emprunts non courants classés intégralement à court terme (2) 66 987 K€
- Emprunts en cours de refinancement 13 655 K€
- Ce poste concerne les emprunts finançant les parcs éoliens en exploitation et en construction pour leur quote part remboursable à moins d'un an.
- Ce poste concerne les emprunts à long terme rattachés à des parcs éoliens en exploitation ou en fin de construction en Allemagne dont la vente est prévue en 2009.

Les autres passifs financiers comprennent la juste valeur négative des dérivés de couverture du risque de taux des emprunts pour 7 947 K€.

- Analyse des emprunts par échéance – Charge financière

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
	Courant	Non Courant		
Emprunts auprès des établissements de crédit	(20 950)	(55 478)	(32 465)	(108 893)
Emprunt obligataire convertible	(14 506)	(65 525)	-	(80 031)
Dettes sur location financement	-	-	-	-
<b>Total Emprunts</b>	<b>(35 456)</b>	<b>(121 003)</b>	<b>(32 465)</b>	<b>(188 924)</b>

La charge financière à moins d'un an rattachée à l'emprunt obligataire est composée de 4 800 K€ d'intérêts décaissables. Le solde étant lié à l'application du TIE.

- Analyse par nature de taux

	31/12/2008	31/12/2007
Taux fixe	381 070	435 858
Taux variable	208 177	113 537
<b>TOTAL</b>	<b>589 247</b>	<b>549 395</b>

- Emprunt convertible

Montant remboursable :

Le Groupe a la possibilité de procéder au remboursement anticipé, à son initiative, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Année	Montant remboursable	Nb de titres	Valeur unitaire
le 01/01/2014	260 111 549	11 538 462	22,5430
le 01/01/2012	253 151 549	11 538 462	21,9398

L'utilisation du Taux d'Intérêt Effectif entraîne la comptabilisation d'une charge supplémentaire présentée comme suit :

année	intérêt au taux de 2 %	intérêt au TIE	complément de
2008	4 813 151	13 898 668	9 085 517
2009	4 800 000	14 506 085	9 706 085
2010	4 800 000	15 195 559	10 395 558
2011	4 800 000	15 934 009	11 134 009
2012	4 813 151	16 770 737	11 957 586
2013	4 800 000	17 574 325	12 774 324
2014	13 151	50 628	37 477

Le put mis en place dans ce contrat est exerçable en 2013.

- Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés mis en place pour gérer le risque de taux sur les emprunts à taux variable sont comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2008 et comptabilisés en résultat.

La valorisation des swaps de taux au 31 décembre 2008 ainsi comptabilisée s'élève à (7 947) K€ contre 1 128 K€ au 31 décembre 2007.

## 22. Informations sur la juste valeur des actifs et passifs financiers

Conformément aux dispositions d'IFRS 7, la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan est résumée dans le tableau ci-après.

En K€	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIF</b>				
Actifs au coût amorti				
Clients et autres débiteurs	24 885	24 885	87 385	87 385
Autres actifs financiers non courants	10 458	10 458	49 570	49 570
Juste valeur positive des dérivés de couverture			1 128	1 128
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	90 823	90 823	326 197	326 197
<b>PASSIF</b>				
Passifs au coût amorti				
Dettes financières	589 243	589 243	542 313	542 313
Juste valeur négative des dérivés de couverture	7 947	7 947		
Découverts bancaires et équivalents	4	4	278	278
Fournisseurs et autres créanciers	103 228	103 173	137 092	137 092

## 23. Provisions pour avantages aux salariés

- Composantes de la charge de l'exercice

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Charges de retraites</b>	<b>72</b>	<b>108</b>

- Variation de la provision

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Provision à l'ouverture</b>	<b>251</b>	<b>142</b>
Charge de l'année	72	108
Reclassement activité abandonnée	(263)	
<b>Provision à la clôture</b>	<b>61</b>	<b>251</b>

- Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	4,75%	4,75%
Evolution des salaires Cadres	3,00%	3,00%
Evolution des salaires Non Cadres	2,00%	2,00%
Table de mortalité	TGH 05 et TGF 05	TGH 05 et TGF 05
Age de départ	65 ans	65 ans

Il est à noter que les écarts actuariels ne sont pas significatifs

## 24. Autres provisions

	Provision pour litiges	Autres provisions	TOTAL
<b>Valeurs à l'ouverture au 01/01/2008</b>	<b>609</b>	<b>492</b>	<b>1 101</b>
Dotations	3 227	572	3 800
Reprises	(574)	(343)	(917)
Regroupement d'entreprises	34	(156)	(122)
Écart de conversion	-	6	6
Autres variations	-	(8)	(8)
<b>Valeurs à la clôture au 31/12/2008</b>	<b>3 296</b>	<b>563</b>	<b>3 860</b>
dont part courante		16	16
dont part non courante	3 296	547	3 844

Les provisions pour litiges se montent à 3 296 K€ à la clôture de l'exercice. Elles concernent principalement les litiges suivants nés au cours de l'exercice :

- Litiges sociaux Theolia SA : 184 K€
- Litige Windream One : 354 K€
- Litiges liés à l'activité (Allemagne) : 1 990 K€
- Risques sur les projets en Grèce 700 K€

## 25. Fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/2008	31/12/2007
Avances et acomptes reçus	2 566	1 032
Fournisseurs	63 708	105 701
Autres	36 954	30 359
<b>Total</b>	<b>103 228</b>	<b>137 092</b>

Les dettes fournisseurs concernent l'activité de construction / vente de fermes éoliennes à hauteur de 45 001 K€ dont il est possible d'effectuer la répartition géographique suivante :

- France : 1 663 K€
- Allemagne : 42 457 K€
- Italie : 735 K€
- Autres pays 146 K€

Les autres dettes concernent principalement les opérations suivantes :

- Fournisseurs d'immobilisations (principalement dans le cadre des projets éoliens) : 9 948 K€
- Compléments de prix à verser suite à l'acquisition de projets en Italie : 16 078 K€
- Dettes sur acquisition de sociétés (Allemagne) : 6 177 K€

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes sociales	2 169	1 664
Dettes fiscales	12 183	27 302
<b>Total</b>	<b>14 352</b>	<b>28 966</b>

Les dettes fiscales concernent majoritairement la TVA collectée non encore reversée.

## 26. Information sectorielle

- Répartition par métiers

Le Groupe intervient dans les secteurs d'activités éoliennes qui sont :

- La Construction d'installation de production d'électricité d'origine éolienne, pour le compte de tiers ou du Groupe. Cette activité inclut le « développement »,
- L'Exploitation de fermes éoliennes.

Le Groupe intervient également dans des secteurs d'activités non éoliennes. La principale activité de ce secteur, à savoir le pôle environnement, est actuellement abandonnée et les actifs et passifs la composant sont disponibles à la vente. Les autres activités composant ce secteur sont les suivantes :

- Production de bio carburants ;
- Production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique.

En raison du changement de stratégie décidé au cours de l'exercice, aucune vente de parcs éoliens n'a été réalisée par la société Natenco (construction vente éolien).

Les données comparatives présentées ci-dessous correspondent, pour le bilan mais également pour le compte de résultat, aux comptes au 31 décembre 2007 retraités de l'application de la norme IFRS 5 pour les activités abandonnées.

Compte de résultat	Construction vente éolien	Vente d'électricité éolien	Activités non éoliennes	Holding	Eliminations inter-secteurs	Total
Chiffre d'affaires	(17 576)	98 993	(10 532)	7 634	(8 563)	69 956
Ventes inter activités	(659)	-	(270)	(7 634)	8 563	0
<b>Total</b>	<b>(18 235)</b>	<b>98 993</b>	<b>(10 802)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>69 956</b>
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>(31 115)</b>	<b>14 134</b>	<b>(2 179)</b>	<b>(48 139)</b>	<b>-</b>	<b>(67 299)</b>
Perte de valeur	(58 547)	(44 847)	(3 219)	37	-	(106 577)
Autres produits et charges opérationnels	(507)	485	(16)	(22 547)	-	(22 584)
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>(90 168)</b>	<b>(30 228)</b>	<b>(5 414)</b>	<b>(70 649)</b>	<b>-</b>	<b>(196 460)</b>
Quote part dans les résultats des entreprises associées	(3 500)	(110)	(232)	-	-	(3 842)

Bilan	Construction vente éolien	Vente d'électricité éolien	Activités non éoliennes	Holding	Total
<b>Actifs non courants</b>	<b>138 491</b>	<b>443 762</b>	<b>25 326</b>	<b>(51 997)</b>	<b>555 584</b>
<i>dont Actifs non courants non alloués</i>	<i>10 490</i>	<i>3 398</i>	<i>25 295</i>	<i>2 486</i>	<i>41 669</i>
<b>Actifs courants</b>	<b>220 270</b>	<b>75 099</b>	<b>19 799</b>	<b>28 134</b>	<b>343 302</b>
Actifs destinés à être cédés	-	-	9 638	10 179	19 817
<b>Total des actifs consolidés</b>	<b>358 761</b>	<b>518 862</b>	<b>54 764</b>	<b>(13 684)</b>	<b>918 703</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>24 316</b>	<b>238 989</b>	<b>67</b>	<b>205 707</b>	<b>469 080</b>
<i>dont Passifs non courants non alloués</i>	<i>21 703</i>	<i>238 690</i>	<i>2</i>	<i>204 219</i>	<i>464 614</i>
<b>Passifs courants</b>	<b>112 911</b>	<b>106 166</b>	<b>12 109</b>	<b>35 554</b>	<b>266 742</b>
<i>dont Passifs courants non alloués</i>	<i>48 543</i>	<i>82 203</i>	<i>10 772</i>	<i>5 147</i>	<i>146 666</i>
Passifs destinés à être cédés	-	-	13 121	-	13 121
<b>Total des passifs consolidés</b>	<b>137 227</b>	<b>345 156</b>	<b>25 297</b>	<b>241 261</b>	<b>748 943</b>

Autres informations					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	26 547	15 026	2 253	1 205	45 030
Effectifs fin de période	123	13	108	51	295

31/12/2007 (en milliers d'euros à l'exception des effectifs)

Compte de résultat	Construction vente éolien	Vente d'électricité éolien	Activités non éoliennes	Holding	Total
Chiffre d'affaires	249 321	53 912	15 888	5 589	324 710
Ventes inter activités	(30 899)	-	(88)	(5 589)	(36 576)
<b>Total</b>	<b>218 422</b>	<b>53 912</b>	<b>15 800</b>	<b>-</b>	<b>288 134</b>
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>11 548</b>	<b>6 390</b>	<b>(6 190)</b>	<b>(11 309)</b>	<b>439</b>
Autres produits et charges non courant	181	123	(39)	18 694	18 959
Perte de valeur sur goodwill				(56 490)	(56 490)
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>11 729</b>	<b>6 513</b>	<b>(6 229)</b>	<b>(49 105)</b>	<b>(37 091)</b>
Quote part dans les résultats des entreprises associées	(182)	(4)	593	-	407

Bilan					
<b>Actifs non courants</b>	<b>159 411</b>	<b>419 946</b>	<b>104 563</b>	<b>(38 055)</b>	<b>645 865</b>
<i>dont Actifs non courants non alloués</i>	<i>20 063</i>	<i>(2 001)</i>	<i>78 989</i>	<i>18 038</i>	<i>115 089</i>
<b>Actifs courants</b>	<b>260 249</b>	<b>56 636</b>	<b>16 409</b>	<b>175 752</b>	<b>509 046</b>
<i>dont Actifs courants non alloués</i>		-	-	-	-
<b>Total des actifs consolidés</b>	<b>419 660</b>	<b>476 582</b>	<b>120 973</b>	<b>137 696</b>	<b>1 154 912</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>30 331</b>	<b>240 297</b>	<b>7 474</b>	<b>204 450</b>	<b>480 292</b>
<i>dont Passifs non courants non alloués</i>	<i>30 298</i>	<i>240 032</i>	<i>6 868</i>	<i>202 178</i>	<i>479 376</i>
<b>Passifs courants</b>	<b>175 973</b>	<b>54 730</b>	<b>21 964</b>	<b>17 534</b>	<b>270 200</b>
<i>dont Passifs courants non alloués</i>	<i>61 009</i>	<i>27 824</i>	<i>1 121</i>	<i>818</i>	<i>90 772</i>
<b>Total des passifs consolidés</b>	<b>206 304</b>	<b>295 026</b>	<b>29 438</b>	<b>221 984</b>	<b>750 492</b>
<b>Autres informations</b>					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 229	38 040	698	169	48 136
Effectifs fin de période	115	-	92	30	237

## Commentaires du compte de résultat

### Activité « construction vente éolien »

Le chiffre d'affaires sur l'exercice est négatif du fait de l'annulation de la vente d'une ferme éolienne en Allemagne, réalisée en 2007 pour un montant de 17 000 K€ (incapacité de l'acheteur à obtenir un financement en 2008).

Cette activité dégage une perte opérationnelle courante de (31 115) K€ qui s'explique notamment par les facteurs suivants :

Conformément à la décision de stopper la principale activité de sa filiale allemande Natenco (option stratégique de conservation des fermes communiquée en septembre 2008), le Groupe n'a enregistré aucune vente de ferme éolienne sur l'exercice 2008. Les frais de structure n'ont, par conséquent, pas été absorbés et ont eu un effet direct sur le résultat opérationnel courant du Groupe. Ils représentent une charge non-capitalisée de 8 240 K€ sur l'exercice 2008.

Les couts engagés et non capitalisés dans le cout de revient des projets par les sociétés effectuant une activité de développement constituent une charge de (4 033) K€.

Les probabilités liées à l'aboutissement des projets en développement ont nécessité la comptabilisation d'une provision de (2 324) K€.

Par ailleurs le Groupe a enregistré des charges et provisions non-récurrentes impactant le résultat opérationnel courant pour un montant de (12 194) K€ qui se répartissent comme suit :

- |  |            |
|--|------------|
| (1) Perte de marge sur annulation d'une vente de ferme en Allemagne en 2007  | 2 715) K€  |
| (2) Dépréciation de turbines   | (3 119) K€ |
| (3) Pénalités sur contrat avec un turbinier suite à un volume d'achat de turbines inférieur au minimum prévu dans le contrat | (2 670) K€ |
| (4) Complément de commissions sur ventes de fermes éoliennes   | (2 200) K€ |
| (5) Risques sur des contrats   | (1 490) K€ |

Le résultat opérationnel présente une perte de (90 168) K€. (58 547) K€ de pertes de valeur ont été enregistrées et concernent principalement :

- (6) Le goodwill issu de l'acquisition de la société Natenco Gmbh pour (44 606) K€. Cette dépréciation résulte du test de valeur réalisé à la clôture de l'exercice basé sur la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ;
- (7) Le goodwill et les actifs immobilisés de la société PESSA (projet Almeria) pour (12 938) K€. Cette dépréciation résulte d'une valeur recouvrable de 4 000 K€, significativement plus faible que la valeur comptable enregistrée.

#### Activité « vente d'électricité éolien »

Les ventes d'électricité d'origine éolienne, pour compte propre et compte de tiers, sont passées de 53 912 K€ en 2007 à 98 993 K€ en 2008, enregistrant une croissance de 83 %.

Les ventes d'électricité à partir des fermes éoliennes détenues par le Groupe ont plus que doublé sur la période et se montent à 55 540 K€. La capacité installée pour compte propre est passée de 333 MW au 31 décembre 2007 à 360 MW au 31 décembre 2008.

La forte croissance du chiffre d'affaires de cette activité s'explique par les facteurs suivants :

- |   |           |
|---|-----------|
| (8) Consolidation en année pleine des acquisitions 2007 (dont 165 MW apportés par le Groupe en Allemagne en Juillet 2007) | 18 132 K€ |
| (9) Effet en année pleine des parcs éoliens développés par le Groupe mis en service en 2007                               | 3 028 K€  |
| (10) Effet des acquisitions réalisées en 2008 (dont CED)  | 5 035 K€  |
| (11) Effet de la mise en service du parc éolien de Sallen   | 72 K€     |
| (12) Effet lié à la variation de l'activité des parcs éoliens à périmètre constant  | 2 390 K€  |

Cette activité dégage un résultat opérationnel courant de 12 893 K€, soit 23% du chiffre d'affaires. Les charges d'exploitation se montent à 16 779 K€, soit 30 % du chiffre d'affaires.

Les amortissements des parcs éoliens en exploitation, soit 26 017 K€, représentent une part significative des charges de cette activité. Elles se montent à 47 % du chiffre d'affaires.

Les calculs de valorisation basés sur les flux futurs de trésorerie actualisés (DCF) ont entraîné la constatation de pertes de valeur à la clôture ce qui dégrade fortement le résultat opérationnel qui est de (31 468) K€.

Ces dépréciations enregistrées sur l'exercice 2008 se montent à (44 847) K€ et se répartissent ainsi :

- |   |             |
|---|-------------|
| (13) Dépréciation du goodwill             | (29 655) K€ |
| a. France                                 | (2 499) K€  |
| b. Allemagne                              | (12 206) K€ |
| c. Maroc                                  | (14 950) K€ |
| (14) Dépréciation des actifs non courants | (15 192) K€ |
| a. France                                 | (19) K€     |
| b. Allemagne                              | (15 172) K€ |

L'activité de vente d'électricité pour compte de tiers qui a augmenté de plus de 50% par rapport à 2007 réalise un chiffre d'affaires de 43 454 K€ et le résultat opérationnel courant se monte à 1 202 K€, soit 3 % du chiffre d'affaires. Ce faible résultat s'explique par les faibles marges rattachées aux contrats.

Au 31 décembre 2008, le nombre total de MW gérés pour compte de tiers atteignait 311 MW, par rapport à 297 MW au 31 décembre 2007.

#### Activité « non-éolienne »

Le chiffre d'affaires négatif de ce secteur est du à l'annulation de la vente du parc solaire de Merzig, soit (14 400) K€. Le chiffre d'affaires retraité est alors de 3 868 K€ se répartissant ainsi :

- |                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| (15) Vente de biocarburant         | 1 608 K€ |
| (16) Vente d'électricité (solaire) | 1 406 K€ |
| (17) Autres                        | 854 K€   |



Le résultat opérationnel des activités non éoliennes se monte à (5 414) K€ et concerne principalement les sociétés Biocarb et Theolia Première Nation.

L'activité de Biocarb n'ayant pas réalisé des volumes de ventes suffisant le seuil de rentabilité n'est pas atteint. Le résultat opérationnel est de (2 600) K€ et prend en compte (1 777) K€ de dépréciations d'actifs ;

L'activité de Theolia Canada et de sa filiale ne générant pas de chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, soit (1 077) K€, représente les coûts de structure pour (246) K€ et les dépréciations d'actifs pour le solde ;

L'annulation de la vente du parc solaire de Merzig a entraîné un résultat opérationnel de (900) K€ sans chiffre d'affaires associé.

#### Activité « holding »

Le secteur « holding » regroupe les entités suivantes :

- Theolia SA
- Theolia Iberica
- Theolia South America
- Theolia Emerging Markets

Le chiffre d'affaires avant élimination des ventes inter activités est constitué de management fees refacturés aux filiales des autres secteurs par Theolia SA, soit 7 634 K€.

Le résultat opérationnel courant de l'activité holding se monte à (48 139) K€ dont (46 746) K€ relatifs à Theolia SA.

Les charges présentes dans le secteur holding correspondent aux activités suivantes :

- Administration générale du Groupe (stratégie)
- Relations avec le marché boursier et les investisseurs
- Opérations de croissance externe
- Opérations de recherche de financement par appel au marché

Le résultat s'explique par les éléments suivants :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Charges de structure de Theolia SA non couvertes par la refacturation      | (10 937) K€ |
| - Dépréciation d'un acompte sur des turbines réservées                       | (10 000) K€ |
| - Dépréciation de la créance suite à la cession des titres Thenergo          | (15 000) K€ |
| - Paiements sur base d'actions aux salariés et administrateurs de Theolia SA | (9 660) K€  |

Les autres produits et charges opérationnels, soit (22 547) K€, comprennent le résultat de cession du Groupe Thenergo pour (22 649) K€.

#### Commentaires du bilan

##### Activité « construction vente éolien »

Le secteur regroupe les actifs des sociétés réalisant les ventes de fermes ainsi que les actifs des sociétés support de programme en cours de développement et de construction.

Les actifs non courants comprennent principalement les postes suivants :

- |                    |           |
|--------------------|-----------|
| - Goodwill         | 67 694 K€ |
| - Projets en cours | 60 308 K€ |

Le goodwill correspond principalement à Natenco Gmbh pour un montant de 31 319 K€.

Les actifs courants comprennent notamment :

- Les stocks de projets en cours	137 365 K€
- Les créances clients	10 592 K€
- La trésorerie	34 958 K€

Suite à la décision de stopper la principale activité de sa filiale allemande Natenco, le Groupe n'a enregistré aucune vente de ferme éolienne sur l'exercice 2008. Les projets éoliens acquis au cours de l'exercice ont donc été stockés en vue de leur revente en 2009 et au-delà.

Les passifs comprennent principalement les emprunts bancaires destinés au financement de l'activité du secteur, soit 69 776 K€ ainsi que les dettes vis-à-vis des fournisseurs et autres créditeurs, soit 58 150 K€.

#### Activité « vente d'électricité éolien »

Le secteur regroupe les actifs des fermes éoliennes en exploitation.

Les actifs non courants comprennent principalement les postes suivants :

- Goodwill	65 988 K€
- Installations éoliennes	374 376 K€

Les actifs courants comprennent notamment 19 138 K€ de parcs éoliens stockés en vue de leur revente ainsi que 32 081 K€ de trésorerie générée par l'activité de production d'électricité.

Les passifs comprennent principalement les emprunts destinés au financement de la construction des parcs éoliens. A la clôture de l'exercice, leur montant se monte à 299 326 K€.

Les dettes dues aux fournisseurs et autres créditeurs se montent à 22 763 K€.

#### Activités « non éoliennes »

Le secteur regroupe les actifs des sociétés ayant une activité non éolienne.

Suite à la décision du groupe de se désengager des activités autres qu'éoliennes, les actifs et passifs des entités en cours de cession ont été traités en application de la norme IFRS 5.

Ces retraitements font l'objet d'une ligne supplémentaire au bilan « actifs / passifs destinés à être cédés » d'un montant de 19 817 K€ à l'actif et 13 121 K€ au passif.

Les actifs non courants comprennent la participation du Groupe dans la société Ecolutions pour 24 772 K€.

Par ailleurs le parc solaire de Merzig figure dans les actifs courants (stocks) pour 12 900 K€.

Les passifs comprennent principalement l'emprunt rattaché à ce parc soit 10 621 K€ et les dettes dues aux fournisseurs et autres créditeurs, soit 1 337 K€.

#### Activité « holding »

Les passifs financiers non courants comprennent l'emprunt obligataire convertible OCEANE, soit 204 223 K€.

Les passifs courants sont principalement composés des dettes fournisseurs et autres créditeurs, soit 30 408 K€.

- Répartition par zone géographique

	France	Allemagne	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	16 272	50 346	8 995	75 613
Ventes inter pays	(4 621)	-	(1 036)	(5 657)
<b>Total</b>	<b>11 651</b>	<b>50 346</b>	<b>7 959</b>	<b>69 956</b>
<b>Bilan</b>				
<b>Actifs non courants</b>	<b>504 693</b>	<b>96 482</b>	<b>(45 592)</b>	<b>555 584</b>
<i>dont investissements</i>	126 644	252 197	56 989	435 831
<i>dont Actifs non courants non alloués</i>	426 135	(251 643)	(132 824)	41 668
<b>Actifs courants</b>	<b>84 213</b>	<b>242 091</b>	<b>16 998</b>	<b>343 302</b>
<i>dont Actifs courants non alloués</i>	-	-	-	-
Actifs destinés à être cédés	19 817			19 817
<b>Total des actifs consolidés</b>	<b>608 723</b>	<b>338 572</b>	<b>(28 593)</b>	<b>918 703</b>

31/12/2007 (en milliers d'euros)

	France	Allemagne	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	20 728	263 147	7 413	291 289
Ventes inter pays	(3 155)	-	-	(3 155)
<b>Total</b>	<b>17 573</b>	<b>263 147</b>	<b>7 413</b>	<b>288 134</b>
Resultat opérationnel courant	(21 739)	22 264	(1 425)	(900)
Autres produits et charges non courants	24 552	-	(1 763)	22 789
Perte de valeur	(60 746)	-	-	(60 746)
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>(57 933)</b>	<b>22 264</b>	<b>(3 188)</b>	<b>(38 857)</b>
Quote part dans les résultats des entreprises associées		(4)	(81)	(85)
<b>Bilan</b>				
<b>Actifs non courants</b>	<b>125 284</b>	<b>416 852</b>	<b>103 725</b>	<b>645 865</b>
<i>dont investissements</i>	111 296	278 011	21 408	410 714
<i>dont Actifs non courants non alloués</i>	2 007	42 548	70 532	115 087
<b>Actifs courants</b>	<b>252 886</b>	<b>243 871</b>	<b>12 289</b>	<b>509 046</b>
<b>Total des actifs consolidés</b>	<b>378 171</b>	<b>660 724</b>	<b>116 017</b>	<b>1 154 912</b>

## 27. Charges de personnel

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunérations du personnel	9 358	9 082
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 257	2 054
Autres charges de personnel	33	-
Autres avantages au personnel et paiements en actions (IFRS 2)	8 190	6 996
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>20 838</b>	<b>18 132</b>

Les charges de personnel (hors paiements en actions) sont globalement restées stables. Cela s'explique par les facteurs suivants :

- Développement de la filiale marocaine Theolia Emerging Markets : 845 K€
  - Variation de masse salariale et des effectifs chez Natenco GmbH (dont réduction des primes) (1) : (1 827) K€
  - Variation de masse salariale et des effectifs chez Theolia SA (2) : 1 202 K€
  - Augmentation des effectifs de la société Theolia Brazil : 156 K€
  - Augmentation des effectifs et effet en année pleine de l'acquisition du Groupe Maestrale : 96 K€
  - Acquisition de CED : 245 K€
  - Effet en année pleine de l'acquisition de la société Biocarb : 215 K€
  - Autres facteurs : 580 K€
- Essentiellement l'effet de la réduction des primes sur résultat.
- Le plan social mis en œuvre en fin d'année chez Theolia SA n'a pas eu d'impact. L'augmentation constatée est associée à l'impact sur une année pleine de la croissance des effectifs en 2008 associée à la forte croissance de la société.

## 28. Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2008	31/12/2007
Paiements en action (attribution de BSA)	(1 615)	(4 803)
Produits des activités ordinaires	6 049	1 873
Autres produits et charges d'exploitation	(777)	1 358
<b>Total</b>	<b>3 656</b>	<b>(1 572)</b>

Les produits et charges opérationnels intègrent principalement la charge liée aux octrois de BSA à certains administrateurs de Theolia SA, soit (1 615) K€.

## 29. Autres charges et produits non courants

	31/12/2008	31/12/2007
Litiges		(112)
Cession des titres Thenergo	(22 649)	22 981
Incidence Variations de périmètre		74
Autres charges et produits non courants	65	(154)
<b>Total</b>	<b>(22 584)</b>	<b>22 791</b>

Ce poste comprend le résultat de déconsolidation du Groupe Thenergo, soit (22 649) K€, dont la cession a eu lieu le 23 décembre 2008.

Au cours de l'exercice précédent des profits de dilution de la participation dans ce même Groupe avaient été inscrits pour un montant total de 22 981 K€. Ainsi, sur deux exercices, l'impact cumulé sur les résultats du Groupe Theolia est de 332 K€.

### 30. Pertes de valeur

- Détail du poste

Les pertes de valeur comptabilisées à la clôture de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2008	31/12/2007
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles	(27 713)	(3 832)
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	(1 283)	(424)
Perte de valeur sur goodwill	(77 581)	(56 490)
<b>Total</b>	<b>(106 577)</b>	<b>(60 746)</b>

- Répartition par zone géographique

	31/12/2008	Dépréciation d'actif	Goodwill
<i>Activité de développement et construction de parcs éoliens</i>	(809)	(809)	
<i>Activité de production d'énergie d'origine éolienne</i>	(2 519)	(20)	(2 499)
<i>Activité non éolienne</i>	(574)	(465)	(109)
<b>Perte de valeur - France</b>	<b>(3 901)</b>	<b>(1 293)</b>	<b>(2 608)</b>
<i>Activité de développement et construction de parcs éoliens</i>	(44 606)		(44 606)
<i>Activité de production d'énergie d'origine éolienne</i>	(27 379)	(15 172)	(12 206)
<b>Perte de valeur - Allemagne</b>	<b>(71 985)</b>	<b>(15 172)</b>	<b>(56 813)</b>
<i>Activité de développement et construction de parcs éoliens</i>	(12 938)	(11 293)	(1 645)
<b>Perte de valeur - Espagne</b>	<b>(12 938)</b>	<b>(11 293)</b>	<b>(1 645)</b>
<i>Activité de production d'énergie d'origine éolienne</i>	(14 950)		(14 950)
<b>Perte de valeur - Maroc</b>	<b>(14 950)</b>	-	<b>(14 950)</b>
<i>Activité de développement et construction de parcs éoliens</i>	(194)	(194)	
<i>Activité non éolienne</i>	(2 609)	(1 043)	(1 565)
<b>Perte de valeur - reste du monde</b>	<b>(2 803)</b>	<b>(1 237)</b>	<b>(1 565)</b>
<b>Total</b>	<b>(106 577)</b>	<b>(28 996)</b>	<b>(77 581)</b>

### 31. Résultat financier

- Analyse du poste

Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	31/12/2008	31/12/2007
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3 574	439
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	2 794	1 518
Autres produits	15	1 105
<b>Total</b>	<b>6 384</b>	<b>3 062</b>

Coût de l'endettement financier brut	31/12/2008	31/12/2007
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(33 009)	(12 577)
<b>Total</b>	<b>(33 009)</b>	<b>(12 577)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(26 625)</b>	<b>(9 515)</b>

Les produits de trésorerie s'élèvent à 6 384 K€ et proviennent des placements effectués par Theolia SA et Natenco GmbH.

La charge d'intérêts non incorporés dans les actifs rattachée aux emprunts souscrits par le Groupe s'élève à (33 009) K€ et se répartie de la manière suivante :

▪ Emprunt obligataire OCEANE :	(13 541) K€
▪ Financement de l'activité de Natenco GmbH :	(3 805) K€
▪ Parcs éoliens en développement (France) :	(379) K€
▪ Parcs éoliens en développement (Italie) :	(251) K€
▪ Parcs éoliens en exploitation (France) :	(3 870) K€
▪ Parcs éoliens en exploitation (Allemagne) :	(7 788) K€
▪ Parc solaire en exploitation (Allemagne) :	(623) K€

- Autres parcs éoliens (Allemagne) : (3 021) K€
- Parc éolien en exploitation (Maroc) : (313) K€

- **Détail des autres charges et produits financiers**

Autres produits et charges financiers	31/12/2008	31/12/2007
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(8 965)	450
Perte / gain de change	483	221
Charges nettes sur cessions VMP	-	(33)
Autres charges et produits financiers	(3 975)	1 889
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>(12 457)</b>	<b>2 526</b>

Les autres produits et charges financiers comprennent l'impact des dérivés rattachés aux emprunts souscrits par les parcs éoliens en exploitation en France pour un total de (3 975) K€ ainsi que les éléments suivants :

- Revenus des prêts octroyés (principalement en Allemagne) : 2 174 K€
- Provisions liées aux risques sur ces prêts : (2 656) K€
- Provision sur le prêt accordé à la filiale Asset Electrica (2 925) K€
- Autres charges financières : (568) K€

### 32. Impôts sur les résultats

- **Analyse de la charge d'impôt**

en milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Impôt sur les sociétés exigible	180	(6 022)
Impôts différés	11 756	3 245
<b>Total</b>	<b>11 936</b>	<b>(2 777)</b>

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe Theolia s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe Theolia disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Le produit d'impôt constaté, soit 11 756 K€, inclut les éléments suivants :

- Des déficits fiscaux activés au sein de la filiale allemande du Groupe (Natenco) pour un montant de 5 192 K€. Les hypothèses budgétaires permettent d'envisager leur recouvrement dans les 2 ans.
- Des déficits fiscaux désactivés au sein de Theolia SA pour un montant de (5 111) K€,
- Une reprise de provision d'impôt différé passif en Espagne pour 2 900 K€,
- Un effet d'impôt positif de 2 983 K€ lié à la réévaluation des instruments de couverture,
- Un effet d'impôt positif de 3 142 K€ suite aux dépréciations d'actifs sur les fermes éoliennes allemandes.

- Preuve d'impôt

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(244 098)</b>	<b>(48 625)</b>
Charge d'impôt comptabilisée	(11 936)	2 777
Part du résultat des MEE dans le résultat NET	3 842	85
Part du résultat des MEE reclassé en activités abandonnées	983	(492)
Impôts liés aux activités abandonnées	(2 143)	(48)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt</b>	<b>(253 352)</b>	<b>(46 303)</b>
Taux d'impôt théorique applicable	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	84 442	15 433
Charge d'impôt comptabilisée (y compris activités abandonnées)	14 079	(2 729)
<b>Écart d'impôt</b>	<b>(70 363)</b>	<b>(18 162)</b>
<b>Eléments en rapprochement :</b>		
Différences permanentes	3 096	(50)
Badwill sur acquisitions		(5)
Paievements en actions (IFRS2)	(3 220)	(3 932)
Profit de dilution / Résultat de déconsolidation	(9 083)	7 660
Crédits d'impôts	97	
Différences de change		(55)
Ecart de taux France / Etranger	(8 538)	(2 577)
Perte de valeur	(26 922)	(18 828)
Désactivation IDA	(5 111)	
Déficits fiscaux non activés	(20 976)	(335)
Autres	294	(40)
<b>Total</b>	<b>(70 363)</b>	<b>(18 162)</b>

- Nature des impôts différés

#### Actifs

en milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	102	51
Immobilisations corporelles	301	-
Eliminations marges internes	2 116	2 173
Eliminations cessions internes	2 980	2 980
Provisions pour engagements de retraites	19	84
Instruments financiers	2 927	-
Reports fiscaux	27 276	17 197
Autres actifs	250	76
Compensation Impôt différé actifs/passifs	(26 487)	(21 130)
<b>Total</b>	<b>9 483</b>	<b>1 431</b>

#### Passifs

PASSIFS	2008	2007
Immobilisations incorporelles	12 655	19 369
Immobilisations corporelles	8 720	7 791
Amortissements dérogatoires	15 781	8 209
Ajustement durée d'amortissement	-	194
Instruments financiers	12 190	13 118
Autres Passifs	(826)	6
Compensation Actif/Passif d'impôt différé	(26 487)	(21 130)
<b>TOTAL</b>	<b>22 033</b>	<b>27 557</b>

Des déficits fiscaux ont donné lieu à l'activation d'impôts différés actifs à hauteur de 27 276 K€. Ces montants sont justifiés par l'existence d'impôts différés passifs concernant les mêmes entités.

- Variation des impôts différés

en milliers d'euros	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés nets
<b>Ouverture</b>	<b>1 431</b>	<b>27 557</b>	<b>(26 126)</b>
Charges/ Produits	14 763	(940)	15 702
Variation de périmètre	(2 293)	461	(2 754)
Incidence sur les réserves	(4 424)	(5 045)	622
Ecart de conversion	6	-	6
<b>Clôture</b>	<b>9 483</b>	<b>22 033</b>	<b>(12 550)</b>

- Utilisation de déficits

	31/12/2007	Nouveaux déficits générés	Autres	31/12/2008
Impôts différés activables sur déficits	17 197	13 006	(2 927)	27 276
<b>Impôts différés actifs reconnus</b>	<b>17 197</b>	<b>13 006</b>	<b>(2 927)</b>	<b>27 276</b>

- Actifs d'impôt non comptabilisés

en milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Sans limite	(21 311)	(335)
<b>Total</b>	<b>(21 311)</b>	<b>(335)</b>

### 33. Résultat par action

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Résultat revenant aux actionnaires de la société (En KEuros)	(243 342)	(48 262)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	39 747	34 190
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>(6,12)</b>	<b>(1,41)</b>
Résultat revenant aux actionnaires de la Société (En Keuros)	(243 342)	(48 262)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	39 747	34 190
Ajustements liés aux droits de souscription	4 415	4 914
Obligations convertibles	11 538	11 538
Ajustements liés aux actions gratuites attribuées	562	576
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	56 262	51 219
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>(4,33)</b>	<b>(0,94)</b>

### 34. Parties liées

- Transactions avec les entreprises associées

Les entreprises associées sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence ainsi que les sociétés considérées comme des parties liées, notamment FC Holding.

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note 12. Les transactions entre parties liées se font sur une base de prix de marché.



Seules des transactions avec la société Asset Electrica (détentriche d'une ligne électrique) ont été enregistrées. Elles concernent la vente par cette dernière de droits d'utilisation de la ligne pour une puissance totale de 58 MW à la société PESSA. Le montant de la transaction de monte à 4 060 K€.

Les transactions avec la société FC Holding sont présentées dans le tableau suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Produits d'exploitation	70	-
Charges d'exploitation	(5 477)	9 068
	<b>(5 407)</b>	<b>9 068</b>

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Créances d'exploitation	2 154	5 083
Dettes d'exploitation	(1 887)	-
	<b>267</b>	<b>5 083</b>

- **Rémunération des dirigeants**

La rémunération des dirigeants ayant une fonction technique au sein de la société est détaillée ci-dessous.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Salaires et primes	572	2 455
Paiements en actions	5 237	5 255
Jetons de présence des dirigeants		8
Jetons de présence des administrateurs	261	110
Autres rémunérations	1 223	
	<b>7 293</b>	<b>7 828</b>

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration de Theolia s'est élevé à 239 K€ (118 K€ en 2007).

Theolia a comptabilisé (note 20) sur l'exercice 2008 une charge relative aux paiements en actions de 5 237 K€ répartie comme suit :

- 1 615 K€ au titre de bons de souscription d'actions au profit d'administrateurs de la société ;
- 3 622 K€ au titre d'actions gratuites au profit d'administrateurs de la société.

Les autres rémunérations comprennent notamment :

- La charge liée à une convention d'expertise stratégique entre Faracha et Theolia SA, soit 908 K€ ;
- La charge liée à la rémunération du nouveau Directeur Général, soit 195 K€ ;

### 35. Engagements, passifs et actifs éventuels

- **Engagements donnés**

La société Theolia en sa qualité de holding, ou les filiales en leur qualité de société mère dans chaque pays, sont amenées à consentir différentes garanties pour permettre aux sous-filiales d'exercer leur activité. Ces engagements sont les suivants :

- **Garantie pour couvrir les besoins en fonds de roulement** : Les sociétés du groupe sont amenées à consentir des cautions solidaires, garanties à première demande et lettres de confort pour garantir les lignes de crédit octroyées par les établissements financiers destinées à financer leur besoin en fonds de roulement.

En Allemagne THEOLIA s'est portée caution d'un montant maximum de 7,5 millions d'euros au bénéfice d'une part de la Südwestbank et d'autre part de la Bernhauser Bank AG au titre de la garantie de deux lignes de crédit d'un montant de 10 millions d'euros chacune consenties par ces dernières à NATENCO GmbH, filiale de THEOLIA. Ces lignes de crédit sont destinées à financer le besoin en fonds de roulement de NATENCO.

L'engagement pris auprès de la Bernhauser Bank a une durée de vie d'un an et court depuis le Conseil d'Administration du 14 mai 2007.

L'engagement pris auprès de la Südwestbank a une durée de vie d'un an et court depuis le Conseil d'Administration du 14 septembre 2007

En outre, Theolia a octroyé une lettre de confort au profit des banques de Theolia Deutschland à hauteur de 2 millions d'euros.

- **Garanties au profit des fournisseurs de turbines** : Les sociétés du groupe sont amenées à consentir des garanties à première demande ou des cautions solidaires pour garantir les dettes des filiales envers les fabricants d'éoliennes durant la période précédant la mise en place du financement définitif des parcs éoliens par un établissement financier.

En Italie, Theolia a consenti une caution solidaire à hauteur de 36.4 millions d'euros à Vestas au titre d'un contrat de vente de 35 éoliennes en date du 18 juillet 2008 entre Vestas et la société Aerochetto Italie, filiale de Maestrone, pour le projet Aero-Chetto.

- **Garanties pour les financements de parcs éoliens** : Les sociétés du groupe sont amenées à consentir des garanties dans le cadre du financement de parcs éoliens par des établissements financiers ou pour le démantèlement des éoliennes.

- **En France**

En France, certaines sociétés :

- Theowatt,
- Natenco SAS
- Theolia France
- et Royal Wind,

ont consenti, en leur qualité de sociétés holding à 100 % de sociétés supports de projets (SSP), des gages sur comptes d'instruments financiers ou des nantissements de parts sociales en garantie des dettes financières contractées par les SSP suivantes :

- Centrale Éolienne des Plos ("CEPLO"),
- Centrale Éolienne du Moulin de Froidure ("CEMDF"),
- Centrale Éolienne de Sallen ("CESAL"),
- Centrale Éolienne du plateau de Ronchois ("CERON"),
- Centrale Éolienne du Grand Camp ("CELGC »), « Les éoliennes du Plateau »
- et « Les éoliennes de Bel Air », dans le cadre du financement de la construction des parcs éoliens.

En outre, les accords-cadres avec les banques prévoient un engagement solidaire de Theolia, Theolia France et Theowatt de mettre à disposition des SSP, via des apports en capital et/ou des prêts d'actionnaires, les sommes correspondant à la fraction convenue avec les banques des coûts de construction des Parcs Éoliens. De même, aux termes de ces accords, Theolia, Theolia France et Theowatt sont solidairement tenues de couvrir, via de nouveaux apports en capital et/ou prêts d'actionnaires, tout dépassement des budgets de construction validés avec les banques.

Ces engagements concernent les SSP suivantes :

- Centrale Éolienne des Plos ("CEPLO"),
- Centrale Éolienne du Moulin de Froidure ("CEMDF"),
- Centrale Éolienne de Sallen ("CESAL"),

- Centrale Éolienne du plateau de Ronchois ("CERON"),
- Centrale Éolienne du Grand Camp ("CELGC »).

Enfin, les accords cadres avec les banques instituent un cautionnement solidaire de Theolia quant au remboursement des sommes dues au titre des crédits relais consentis par les banques aux SSP aux fins de financer la TVA relative à la construction des Parcs Éoliens.

#### - **Financement de l'activité Éolienne avec des associés minoritaires**

Theolia a conclu le 16 mai 2005, un protocole d'accord avec les associés minoritaires de la SA Ventura modifié par des avenants en date des 30 juin 2005, 12 mai 2006 et 30 avril 2007. Ce protocole fixe les principes de collaboration entre THEOLIA et sa filiale. Les principales caractéristiques de cette collaboration sont les suivantes :

Tous les projets éoliens du Groupe, en ce compris les projets d'acquisition, actuels ou futurs, seront développés et construits par la SA Ventura, et ce, dans les limites du business plan établi chaque année. A cette fin, la société Ventura établira chaque année avec le concours de THEOLIA un business plan délimitant le nombre et l'ampleur des projets envisagés et déterminant le montant des fonds propres correspondants à apporter par THEOLIA.

Pour chaque projet de ferme éolienne s'inscrivant dans le cadre du business plan sus visé, une SAS ad hoc sera constituée et détenue, soit directement soit via une holding, à hauteur de 80 % par Ventura, filiale de Theolia, SA et à hauteur de 20 % par messieurs Guyot, Bouffard et De Saint Jouan (actionnaires minoritaires au 31/12/2007).

#### - **En Inde**

En Inde, Theolia, a consenti un gage sur ses comptes de SICAV à la Société Générale à hauteur de 9,8 millions d'euros au profit de la Deutsche Bank. La garantie vise à couvrir l'absence éventuelle de financements du projet détenu par la société Theolia Wind Power à hauteur de 10 MW. Cet engagement expire en mars 2009.

#### - **Au Maroc**

Suite à l'acquisition de la Compagnie Eolienne du Detroit (CED) le 4 janvier 2008 et dans le cadre du refinancement de la dette de CED par la BMCI, THEOLIA a consenti un nantissement de titres de CED à la BMCI, Calyon, Dexia Crédit Local, KBC Bank, succursale française et Natixis, le 9 juin 2008

#### - **En Allemagne**

En Allemagne, Natenco GmbH et certaines de ses filiales ont nanti auprès de différents établissements bancaires un certain nombre de comptes ouverts en leurs livres en vue de garantir les coûts qui pourraient se révéler au moment du démantèlement de certaines fermes. Le montant total de ces nantissements s'élève à 5 789 K€ au 31 décembre 2008.

#### - **Garantie de restitution de prix au profit de certains clients de Natenco GmbH:**

Dans le cadre de la vente d'un parc éolien d'une puissance globale de 24 MW pour un prix de 40,8 millions d'euros par Natenco GmbH au profit de Hohenlohe Windpark 1 GmbH & Co, Hohenlohe Windpark 2 GmbH & Co KG, Hohenlohe Windpark 3 GmbH & Co KG, Hohenlohe Windpark 4 GmbH & Co. KG, Hohenlohe Windpark 5 GmbH & Co KG et Hohenlohe Windpark 6 GmbH & Co KG, sociétés affiliées à Meinl International Power Ltd, Theolia a octroyé une garantie inconditionnelle et irrévocable de restitution du prix de cession susmentionné en cas d'annulation de ladite vente par un ou plusieurs acquéreurs et de défaillance de Natenco GmbH dans le remboursement du prix de cession. Cet engagement expire le 30 juin 2009.

#### - **Engagement divers**

##### **Contrat de location du siège social**

La Société s'est engagée contractuellement à louer les locaux du siège social pour une durée de 9 ans sans possibilité de résiliation anticipée, soit le 28 février 2016

##### **Caution dans le cadre des prêts souscrits par Ecoval 30**

Dans le cadre des activités de Ecoval 30, THEOLIA s'est portée caution solidaire à hauteur de 2 000 K€ du prêt contracté en date du 27 juin 2005 par Ecoval 30 auprès de la Société Générale dont l'échéance est au 14 juin 2012.

## Soutien au développement des activités d' Ecoval Technology et d'Ecoval 30

Dans le cadre de son soutien au développement des activités de Ecoval Technology, THEOLIA s'est porté caution auprès de la BFCC pour une somme globale maximale de 140.000 €.

## Financements de projets

La société THEOLIA s'est porté caution solidaire sur les opérations suivantes :

- Souscription d'un engagement de caution solidaire envers la société ENTENIAL en garantie du paiement des concours consentis par la SCI CS2M.
- Souscription d'un engagement de caution solidaire auprès de la ROYAL BANK OF SCOTLAND au bénéfice de la SAS SEGLIEN ;
- Souscription d'un engagement de caution solidaire auprès de la ROYAL BANK OF SCOTLAND au bénéfice de la SAS CEFF ;

### ▪ Engagements reçus

Theolia France a conclu en date du 31 janvier 2008 un protocole d'accord, aux termes duquel la société Winvest s'est engagée à proposer 30 MW de projets éoliens à Theolia avant le 31 décembre 2009.

Enfin, le 24 décembre 2008, THEOLIA SA a annoncé la vente de la totalité de sa participation (soit 4 716 480 actions) dans Thenergo à la société Hestiun pour un montant de 15 millions d'euros. La société conserve une option de racheter ces actions, si elle le souhaite, au prix convenu de 110 % du prix de vente sous 12 mois et de 120 % de ce même prix sous 12 mois supplémentaires.

## 36. Liste des sociétés du groupe

Sociétés	% intérêt	% contrôle	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
SA THEOLIA	100,00	100,00	Mère	France	Holding
THEOLIA IBERICA	100,00	100,00	Intégration Globale	Espagne	Holding
THEOLIA EMERGING MARKETS	47,62	47,62	Intégration Globale	Maroc	Holding
SAS TEMPO HOLDING	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Holding
CENT EOL DE FRUGES LA PALETTE	99,94	99,94	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL AQUEDUC	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE SORBIERE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
THEOLIA FRANCE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
THEOLIA PARTICIPATIONS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
VENTURA	99,42	99,42	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DU GRAND CAMP	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DU PLATEAU DE RONCHOIS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE SALLEN	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DES COSTIERES	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DES GARGOUILLES	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE CROIX BOUDETS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE CHASSE MAREE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DU MAGREMONT	99,54	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE LA VALLEE DE LA TRIE	99,54	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
ASSET ELECTRICA	50,00	50,00	Mise en Equivalence	Espagne	Construction Vente Wind
PESA	100,00	100,00	Intégration Globale	Espagne	Construction Vente Wind
NATENCO HOLDING GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
NATENCO GMBH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
NATENCO SAS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
LES 4E	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
NATENCO CZECH REP. IG	100,00	100,00	Intégration Globale	République Tchèque	Construction Vente Wind
AIOLIKI ENERGEIA CHALKIDIKI AEBE	100,00	100,00	Intégration Globale	Grèce	Construction Vente Wind
THEOLIA BRAZIL	100,00	100,00	Intégration Globale	Bésil	Construction Vente Wind
CENT EOL DE CANDADES	79,54	80,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
WP GROSS WARNOW GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
AIOLIKI ENERGEIA SITHONIA AEBE	80,00	80,00	Intégration Globale	Grèce	Construction Vente Wind
THEOWATT	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOLIENNE DES SOUTETS	79,54	80,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENTRALE EOL CHEM DE FER	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENTRALE EOL FORET BOULTACH	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
THEOLIA GREECE	95,00	95,00	Intégration Globale	Grèce	Construction Vente Wind
THEOLIA CEE GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Autriche	Construction Vente Wind
Maestrals Green Energy Srl	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
Maestrals Project Holding SA	50,32	50,32	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
Neo Anemos Srl (Martignano 21 MW)	47,81	95,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
MGE Giunchetto Wind Park SA	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
Aerochetto Srl (Giunchetto 29.75 MW)	90,00	90,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
MPH 1 SA (Giuggianello 28 MW)	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
Avalon Ltd	100,00	100,00	Intégration Globale	Angleterre	Construction Vente Wind
MGE Idea Srl	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
THEOLIA HUNGARIA	100,00	100,00	Intégration Globale	Hongrie	Construction Vente Wind
THEOLIA POLSKA	99,90	99,90	Intégration Globale	Pologne	Construction Vente Wind
WP MUEHLANGER GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
WINDENERGIE COESFELD-LETTE GmbH & Co	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
CENT EOL DE COUME (CECOU)	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE MOTTENBERG	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE DAINVILLE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE DEMANGE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
THEOLIA SOUTH AMERICA	100,00	100,00	Intégration Globale	Bésil	Construction Vente Wind
Belmonte Green Energy Srl	90,00	90,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
CE CHERMISEY	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CE BEAUDIGNECOURT	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC BIESLES	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC DAINVILLE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC DEMANGE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC LES PINS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC SAINT BLIN	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC L'ARDECHE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC LE CHARMOIS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
TANGER MED WIND SA	47,57	0,00	Intégration Globale	Maroc	Construction Vente Wind
THEOLIA MAROC SERVICES SA	47,57	0,00	Intégration Globale	Maroc	Construction Vente Wind
THEOLIA SITAC WIND POWER PVT LIMITED (	50,00	50,00	Mise en Equivalence	Inde	Construction Vente Wind
Medicino Green Energy Srl	90,00	90,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
CEBRE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
THEOLIA WIND POWER PVT (INDIA) ME	50,00	50,00	Mise en Equivalence	Inde	Construction Vente Wind

Sociétés	% intérêt	% contrôle	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
THEOLIA DEUTSCHLAND GMBH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA WINDPARK WERBIG GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
DRITTE BUSMANN WIND GmbH & Co. BETRIEB	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ZWANZIGSTE UPEG GmbH & Co. KG (LADBERG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NEUNZEHNTE UPEG GmbH & Co. KG (LADBERG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP SAERBECK GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ROYAL WIND	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CEFF	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE SEGLIEN	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES PLOS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU MOULIN DE FROIDURE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES SABLONS	99,42	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CORSEOL SA	95,20	95,20	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
WP WOLGAST INVESTITIONS GmbH & Co. OHG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WP VERWALTUNG GMBH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP BETRIEBS GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
SOLARKRAFTWERK MERZIG GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP HOPSTEN INVESTITIONS GMBH & CO KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP TUCHEN RECKENTHIN INVESTITIONS GMBH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK VERDEN 1 GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK VERDEN 2 GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATURSTROMNETZ GmbH	43,81	43,81	Mise en Equivalence	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE ZWEI GmbH &	89,60	80,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK RABENAU GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK MINDEN GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE VIER GmbH &	48,00	48,00	Mise en Equivalence	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK BETEILIGUNGS GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK 1 MANAGEMENT GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK ALSLEBEN BETEILIGUNGS	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK MANAGEMENT GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
FALKENWALD R.E.W. GmbH & Co. ELF WIND-	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP ZABELSDORF GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP HECKELBERG-BREYDIN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP KRIBBE-PREMSLIN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP GROSSVARGULA GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK ALSLEBEN I GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK NETZBETRIEB GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA MAROCCO	47,62	0,00	Intégration Globale	Maroc	Vente d'électricité Wind
WP NOTTULN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP NIENBERGE GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
R.E.W. KRAENZLIN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP RUHLSDORF GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDWIN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDWIN VERWALTUNGS GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WiWi WINDKRAFT GmbH & Co. WiWo KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
CED	100,00	100,00	Intégration Globale	Maroc	Vente d'électricité Wind
SNC LES EOLIENNES DE BEL AIR	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
SNC LES EOLIENNES DU PLATEAU	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
WP Kreuzbuche GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP Stolzenhain GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP Schenkendobern GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA CANADA	99,98	99,98	Intégration Globale	Canada	Activités Non Wind
BIOCARB	96,73	96,73	Intégration Globale	Suisse	Activités Non Wind
ECOVAL TECHNOLOGY SAS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SERES ENVIRONNEMENT	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
THERBIO	99,99	99,99	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
ECOVAL 30 SA	97,66	97,67	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
NEMEAU SAS	99,99	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
THEOLIA PERMIERES NATIONS INC	99,98	100,00	Intégration Globale	Canada	Activités Non Wind
CS2M	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SAEE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SAPE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
THENERGO ME (Sous Groupe)	27,21	27,21	Mise en Equivalence	France	Activités Non Wind
WINDREAM ONE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
ECOLUTIONS	16,77	0,00	Mise en Equivalence	Allemagne	Activités Non Wind
SERES MAGHREB	100,00	100,00	Intégration Globale	Maroc	Activités Non Wind
SERES CHINA	50,00	50,00	Mise en Equivalence	Chine	Activités Non Wind

Sociétés entrantes

Jean JOUVE  
72 rue Saint Jacques  
13006 Marseille

Deloitte & Associés  
Les Docks - Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

THEOLIA  
Société Anonyme  
75, rue Denis Papin  
13290 Aix-en-Provence

---

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société THEOLIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe "Continuité d'exploitation" de la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

## II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008 tels qu'indiqués dans l'annexe aux comptes consolidés dans la note 2.1. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

Comme indiqué dans la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement des différents projets liés à l'exploitation des centrales éoliennes, répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement et pour leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 2.5 fournit une information appropriée.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.8 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.8 donne une information appropriée.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à une revue de la valeur recouvrable des actifs d'impôts différés et évalue également s'il existe un bénéfice probable imposable suffisant pour permettre l'utilisation de l'avantage lié à ces actifs, selon les modalités décrites dans la note 3.2 aux comptes consolidés. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultat et nous avons vérifié que la note 3.2 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Jean JOUVE

Deloitte & Associés

Anne-Marie MARTINI

### **20.1.2. Notes complémentaires à l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2008**

Les notes complémentaires ci-après ne font pas partie des comptes consolidés tels qu'ils ont été certifiés par les commissaires aux comptes dans leur rapport inclus au paragraphe 20.1.1 du présent Document de référence.

#### **Note 2.8 – Perte de valeur**

Le productible P75 correspond au niveau de production annuel dont la probabilité de dépassement sur le long terme est de 75%.



Des prévisions utilisant le productible P75 s'avèrent ainsi plus prudentes que celles utilisant le productible P50.

Les productibles sont calculés sur la base des données de vent recueillies sur site pendant une période d'au moins 1 an et en corrélation avec les données historiques de vent des stations météo de la région. Ils peuvent être présentés en MWh ou en heures annuelles équivalentes de fonctionnement à puissance nominale.

Le taux sans risque de 4.10 % correspond au taux des OAT à 10 ans, à la date de réalisation des tests de dépréciation (10 novembre 2008). Pour information, le taux au 31.12.2008 était de 3.50%.

La prime de risque de 4.75 % s'inscrit dans la fourchette des taux utilisés par les analystes en charge du suivi de Theolia (de 4.31 à 5 %).

Le taux d'actualisation déterminé sur ces bases (7 %) est majoré d'une prime de risque supplémentaire :

- De 1 point pour l'Italie du fait des spécificités du marché local en 2008 ;
- De 2 points pour le Maroc du fait des caractéristiques du contrat de concession.

Les informations chiffrées sur la sensibilité de dépréciation des goodwill et UGT figurent en note 11 « Analyse de la sensibilité » pour tous les actifs testés.

#### **Note 4 – Gestion du risque lié aux instruments financiers**

##### Risque de liquidité

Les financements du Groupe sont de 3 types :

- Endettement corporate Groupe : OCEANE (cf paragraphe 4.3.5 infra) ;
- Endettement corporate Allemagne : ces financements sont assortis de covenants financiers liés notamment au respect de ratios de structure financière de l'emprunteur (ratio dette financière / fonds propres ou dette financière / EBITDA) ;
- Endettement projet : ces financements liés à la construction des parcs éoliens (France, Allemagne, Maroc) sont assortis de covenants financiers liés notamment au respect de ratios de flux de trésorerie (trésorerie générée par l'activité / service de la dette) et de structure financière (dette financière / fonds propres).

Le non respect de certains ratios à la date de clôture des comptes 2008 a été corrigé. En particulier :

- En France, le parc en exploitation pour lequel le ratio de couverture de la dette n'était pas respecté au 31 décembre 2008 a vu son financement restructuré pour assurer la cohérence du financement avec le potentiel éolien long terme du parc ;
- En Allemagne, sur une ligne de financement de 10 millions d'euros sur Natenco GmbH, le prêteur a été informé du non respect du covenant relatif du ratio dettes / fonds propres pour Natenco GmbH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 du fait de la suspension des ventes de parcs éoliens sur l'exercice. Le « waiver » relatif à ce financement a été émis en contre partie d'une augmentation temporaire de la marge du crédit et de l'application d'un covenant financier supplémentaire (dette / EBITDA < 3.00x).

##### Risque de change

A ce jour la sensibilité du Groupe au risque de change est peu significative et ne nécessite pas la mise en place d'instruments de couverture de ce risque.. Au 30 juin 2009 :

- o 4.70 % des actifs étaient libellés en une devise autre que l'Euro
- o 3.24 % du chiffre d'affaires était libellé en une devise autre que l'Euro.

## Note 5 – Principaux faits caractéristiques de l'exercice

### Annulation de ventes 2007

Les ventes annulées ont entraîné le stockage au bilan des actifs concernés à hauteur de leur coût de revient initial, soit 27 185 K€, diminué d'une dépréciation de 1 285 K€. La valeur nette comptabilisée au bilan de la société est alors de 25 900 K€ et correspond à la juste valeur.

L'annulation des ces ventes est intervenue au cours de l'exercice 2008 sans que cela constitue une correction d'erreur. De ce fait il n'y a pas lieu d'opérer une modification sur les comptes 2007.

## Note 8 – Regroupements d'entreprise

En ce qui concerne les tests de dépréciation sur les goodwill les hypothèses retenues sont décrites en note 2.8 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2008 et la sensibilité quantifiée de ces tests figure en note 11.

Les modalités de calcul des compléments de prix liés à l'acquisition du développeur italien Maestrale Green Energy sont présentées ci-après :

## Note 11 – Pertes de valeur sur les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles

La note 10 (« Immobilisations incorporelles et corporelles) présente les mouvements sur immobilisations in corporelles (hors goodwill) et corporelles, incluant les dépréciations, par nature d'actifs.

Afin de faire le lien avec la note 10 le tableau ci-après présente par UGT les dépréciations enregistrées sur les goodwill et immobilisations incorporelles/corporelles.

en milliers d'euros	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles		
	Provisions IAS 36	Provisions hors IAS 36	Total	Provisions IAS 36	Provisions hors IAS 36	Total
<b>UGT: Développement et construction de parcs éoliens</b>	<b>(11 288)</b>	<b>2</b>	<b>(9 609)</b>	<b>-</b>	<b>(2 764)</b>	<b>(2 764)</b>
- France		(723)	(723)		(171)	(171)
- Allemagne		-	-		-	-
- Italie (DCF à 8%)		-	-		-	-
- Espagne	(11 288)	3	(8 700)		(2 593)	(2 593)
- Brésil		-	-		-	-
- Inde		-	-		-	-
- Autres		(186)	(186)		-	-
<b>UGT: Activité de production d'électricité d'origine éolienne Allemagne</b>	<b>(5 332)</b>	<b>0</b>	<b>(5 326)</b>	<b>(9 841)</b>	<b>(5)</b>	<b>(9 846)</b>
- GE	(5 323)	0	(5 322)	(4 335)	(0)	(4 336)
- Non GE	(9)	0	(4)	(5 505)	(5)	(5 510)
<b>UGT: Activité de production d'électricité d'origine éolienne France</b>		-	-	<b>(19)</b>	<b>(1)</b>	<b>(20)</b>
<b>UGT: Activité de production d'électricité d'origine éolienne Maroc</b>		-	-		-	-
<b>UGT: Activités non éoliennes</b>	<b>(205)</b>	<b>(7 352)</b>	<b>(7 557)</b>	<b>(1 340)</b>	<b>(4 159)</b>	<b>(5 499)</b>
Autres		0	0		(10)	(10)
<b>TOTAL</b>	<b>(16 825)</b>	<b>(5 630)</b>	<b>(22 455)</b>	<b>(11 199)</b>	<b>(6 940)</b>	<b>(18 139)</b>
<b>Montants présentés en notes 9 et 10</b>			<b>(22 455)</b>			<b>(18 139)</b>

La ligne « activité de production d'énergie d'origine éolienne » est composée en autant d'UGT que de parcs éoliens en exploitation.

## Note 12 – Entreprises associées

Les entreprises associées ne sont pas inscrites sur des marchés boursiers. Leur évaluation à la clôture de l'exercice a été réalisée sur la base d'une estimation de leur juste valeur.

Une étude a été confiée à un expert indépendant concernant la société Ecolutions qui constitue l'essentiel de la valeur de ce poste. Les résultats ont conduit à ne pas déprécier la valeur de ces titres.

### Note 13 – Actifs financiers

Les titres disponibles à la vente représentent principalement des parts dans des fonds de placement et sont valorisés à la clôture selon les préconisations de la norme IFRS 7 §B5f. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

### Note 14 – Stocks

Les provisions pour dépréciation des stocks s'élèvent à (5 629) K€ et correspondent à :

#### Projets éoliens

- Projets situés en France	(709) K€
- Parcs situés en Allemagne	(1 285) K€
- Autres pays	(516) K€

#### Matières

- Turbines Suzlon	(3 119) K€
-------------------	------------

Les dépréciations sur les projets éoliens situés en France ainsi que des autres pays sont réalisées en fonction des risques de non obtention des permis de construire pouvant avoir un impact sur l'avancement des projets.

La dépréciation sur les parcs situés en Allemagne correspond essentiellement à la valorisation à la valeur recouvrable du parc Weimar.

Le restockage du parc solaire Merzig s'est effectué au prix de revient initial. L'absence de perte de valeur a conduit à ne pas comptabiliser de dépréciation à la clôture de l'exercice.

### Note 16 – Autres actifs courants

Les créances fiscales d'un montant de 32 579 K€ à la clôture au 31 décembre 2008 ont été recouvrées pour près de 70% de leur montant au cours de l'exercice 2009. La partie non encore encaissée est principalement liée aux projets en cours de développement/construction dont la TVA n'a pas encore été récupérée.

### Note 21 – Dette financières et instruments financiers dérivés

La part à court terme des dettes financières au 31 décembre 2008 sont ventilées trimestriellement comme présentées ci-dessous :

	< 3 mois	< 6 mois	< 9 mois	< 12 mois	Total
Passifs financiers (part courante)	105 119	16 837	8 081	16 629	146 666

#### Classement des dettes financières

Les prêts rattachés aux projets éoliens dont les échéances sont supérieures à un an qui doivent être vendus au cours de l'année 2009 ont été déclassés à court terme.

Par ailleurs le prêt de 10 millions d'euros sur Natenco gmbh concerné par le non respect d'un covenant n'a pas donné lieu à déclasserement à court terme de la partie non courante compte tenu de la forte probabilité de l'obtention du « waiver ».

## 20.2. EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

### 20.2.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2007 et Rapport des commissaires aux comptes

Bilan consolidé

en milliers d'Euros

ACTIFS	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Goodwill	9	144 521	99 136
Autres immobilisations incorporelles	10	46 774	49 835
Immobilisations corporelles	11	345 136	119 171
Participations dans les entreprises associées	12	63 277	627
Autres actifs financiers non courants	14	44 030	20 833
Impôts différés actifs	32	1 431	9 053
<b>Actifs non courants</b>		<b>645 169</b>	<b>298 655</b>
Stocks et en cours	15	42 877	9 462
Clients	16	87 367	57 447
Autres actifs courants	17	57 065	20 241
Créance d'impôt sur le résultat		188	222
Actifs financiers part courante		1 128	798
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	326 199	65 509
<b>Actifs courants</b>		<b>514 824</b>	<b>153 679</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 159 994</b>	<b>452 334</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	19	38 682	25 404
Primes d'émission		307 171	137 650
Autres réserves		105 422	11 048
Résultat net, part du Groupe		(48 262)	(4 414)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>403 013</b>	<b>169 687</b>
Intérêts minoritaires		58	1 734
<b>Capitaux propres</b>		<b>403 071</b>	<b>171 421</b>
Passifs financiers non courants	22	458 624	83 030
Provisions part non courante	25	665	460
Avantages du personnel	24	251	142
Impôts différés passifs	32	18 167	10 101
Autres passifs non courants		-	-
<b>Passifs non courants</b>		<b>477 707</b>	<b>93 733</b>
Passifs financiers courants	22	90 772	44 375
Provisions part courante	25	435	264
Fournisseurs et autres passifs courants	26	146 107	122 716
Dettes fiscales et sociales	26	28 967	16 048
Dettes d'impôt sur les sociétés		12 934	3 777
<b>Passifs courants</b>		<b>279 216</b>	<b>187 180</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 159 994</b>	<b>452 334</b>

	Notes	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (18 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	27	306 481	70 986
Achats et variations de stocks		(230 784)	(48 984)
Charges externes		(34 746)	(14 301)
Impôts et taxes		(1 139)	(729)
Charges de personnel	29	(23 413)	(9 993)
Amortissements et provisions	10/11	(18 382)	(3 204)
Autres produits et charges opérationnels	28	(1 267)	(145)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(3 250)</b>	<b>(6 370)</b>
Autres produits et charges non courants	30	21 014	(1 568)
<b>Résultat opérationnel avant dépréciation du goodwill</b>		<b>17 764</b>	<b>(7 938)</b>
Perte de valeur sur Goodwill *	8	(56 490)	-
<b>RESULTAT OPERATIONNEL (après dépréciation du goodwill)</b>		<b>(38 726)</b>	<b>(7 938)</b>
Coût de l'endettement financier brut	31	(13 240)	(1 198)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	31	3 154	710
<b>Coût de l'endettement financier Net</b>	31	<b>(10 086)</b>	<b>(488)</b>
Autres produits et charges financiers	31	2 145	1 060
QP dans le résultat des entreprises associées	12	589	62
Charge d'impôt	32	(2 729)	3 131
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(48 807)</b>	<b>(4 173)</b>
dont part Groupe		(48 262)	(4 414)
dont intérêts minoritaires		(546)	240
Résultat par action	33	(1,41)	(0,28)
Résultat dilué par action	33	(0,94)	(0,24)

(\*) Impact du traitement comptable (IFRS 3) de l'apport des parcs éoliens des filiales du Groupe General Electric. Cet impact est compensé par une augmentation symétrique des capitaux propres de 56 490 K€ (cf. page 5)

	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (18 mois)
<b>Résultat net total des sociétés consolidées</b>	<b>(48 807)</b>	<b>(4 174)</b>
Elim. des amortissements, dépréciations et provisions	18 084	1 895
Elim. de la variation des impôts différés	2 729	(3 131)
Elim. Des plus ou moins values de cession	(932)	(415)
Elim. De la quote-part de résultat des mises en équiv.	(265)	(62)
Charges financières	11 720	1 182
Autres produits & charges sans incidence sur la trésorerie	44 321	2 757
<b>Marge brute d'autofinancement (A)</b>	<b>26 850</b>	<b>(1 946)</b>
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Incidence de la variation de BFR lié à l'activité (B)	1 795	(190)
Impôts sur les sociétés décaissés	240	(2 161)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (a) = (A+B)</b>	<b>28 885</b>	<b>(4 298)</b>
Acquisitions d'immobilisations	(50 906)	(53 031)
Acquisition d'immobilisations financières	(104)	
Cessions d'immobilisations	7 006	3 198
Variation des prêts	(24 138)	621
Incidence des variations de périmètre	(66 516)	(68 650)
<b>FLUX NET GENERE PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS (b)</b>	<b>(134 658)</b>	<b>(117 862)</b>
Dividendes versés aux minoritaires	(29)	(23)
Actions propres	8	(431)
Augmentation (réduction) de capital	96 176	139 147
Souscription d'emprunts et autres dettes	308 813	37 053
Remboursements d'emprunts et autres dettes	(24 116)	(8 208)
Intérêts payés	(11 720)	(1 531)
Opérations de financement sans incidence sur la trésorerie	(468)	-
<b>FLUX NET GENERE PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT (c)</b>	<b>368 663</b>	<b>166 007</b>
<b>Flux liés aux activités en cours de cession</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Incidence des variations des taux de change	(111)	-
<b>VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (d) = (a)+(b)+(c)</b>	<b>262 779</b>	<b>43 847</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie nette à l'ouverture	63 142	19 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture*	325 921	63 142
<b>VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>262 779</b>	<b>43 847</b>
* Trésorerie figurant au bilan	326 199	
Découverts bancaires	(278)	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture</b>	<b>325 921</b>	

	Capital	Primes	Ecart de conv°	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Situation au 30 juin 2005</b>	<b>9 723</b>	<b>23 928</b>		<b>(1 609)</b>	<b>32 042</b>	<b>59</b>	<b>32 101</b>
Incidence de la première application IAS 32/39		(7 421)		7 421	-		-
<b>Situation au 1er juillet 2005</b>	<b>9 723</b>	<b>16 507</b>	-	<b>5 812</b>	<b>32 042</b>	<b>59</b>	<b>32 101</b>
Ecart de conversion			(9)		(9)		(9)
Actions d'autocontrôle				(431)	(431)		(431)
<b>Résultat consolidé de l'exercice</b>				<b>(4 414)</b>	<b>(4 414)</b>	<b>240</b>	<b>(4 174)</b>
<b>Sous total des produits et charges de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>(4 845)</b>	<b>(4 854)</b>	<b>240</b>	<b>(4 614)</b>
Augmentation de capital	15 681	129 204			144 885		144 885
Paiements sur base d'actions					-		-
BSA attribués au personnel				1 048	1 048		1 048
BSA attribués aux administrateurs				2 504	2 504		2 504
Imputation sur la prime d'émission des BSA		(2 471)		2 471	-		-
Imputation des frais d'augmentation de capital		(5 590)			(5 590)		(5 590)
Variation de périmètre				(370)	(370)	1 435	1 065
Autres reclassements				23	23		23
<b>Situation au 31/12/2006</b>	<b>25 404</b>	<b>137 650</b>	<b>(9)</b>	<b>6 643</b>	<b>169 688</b>	<b>1 734</b>	<b>171 422</b>
<b>Situation au 01/01/2007</b>	<b>25 404</b>	<b>137 650</b>	<b>(9)</b>	<b>6 643</b>	<b>169 688</b>	<b>1 734</b>	<b>171 422</b>
Ecart de conversion			235		235		235
Actions d'autocontrôle				8	8		8
<b>Résultat consolidé de l'exercice</b>				<b>(48 262)</b>	<b>(48 262)</b>	<b>(545)</b>	<b>(48 807)</b>
<b>Sous total des produits et charges de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>235</b>	<b>(48 254)</b>	<b>(48 019)</b>	<b>(545)</b>	<b>(48 564)</b>
Augmentation de capital	13 278	175 503			188 781		188 781
Actions gratuites				6 245	6 245		6 245
BSA attribués au personnel				38	38		38
BSA attribués aux administrateurs				5 514	5 514		5 514
Imputation des frais d'augmentation de capital		(5 982)			(5 982)		(5 982)
Emprunt obligataire convertible				25 372	25 372		25 372
Apport des parcs éoliens General Electric *				56 490	56 490		56 490
Variation de périmètre				5 842	5 842	(1 131)	4 711
Autres reclassements				(955)	(955)		(955)
<b>Situation au 31/12/2007</b>	<b>38 682</b>	<b>307 171</b>	<b>226</b>	<b>56 934</b>	<b>403 013</b>	<b>58</b>	<b>403 071</b>

(\* Impact du traitement comptable (IFRS 3) de l'apport des parcs éoliens des filiales du Groupe General Electric. Cet impact est compensé par une dépréciation symétrique du résultat de 56 490 K€ (cf. page 3)

1.	Informations générales .....	219
2.	Principes comptables.....	219
2.1.	Déclaration de conformité .....	219
2.2.	Méthodes de consolidation.....	220
2.3.	Monnaies étrangères.....	221
2.4.	Comptabilisation des produits .....	221
2.5.	Immobilisations incorporelles .....	222
2.6.	Immobilisations corporelles .....	223
2.7.	Contrats de location .....	223
2.8.	Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles.....	224
2.9.	Stocks et en-cours.....	225
2.10.	Actifs et passifs financiers .....	225
2.11.	Créances clients et autres débiteurs .....	226
2.12.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	227
2.13.	Capital social.....	227
2.14.	Plans de Bons de souscription d'actions (BSA) et actions gratuites .....	227
2.15.	Avantages du personnel.....	228
2.16.	Autres provisions.....	229
2.17.	Emprunts .....	229
2.18.	Fournisseurs et autres créditeurs.....	229
2.19.	Impôts différés.....	229
2.20.	Détermination du résultat opérationnel courant .....	230
2.21.	Résultat par action .....	230
2.22.	Information sectorielle .....	230
2.23.	Information pro forma .....	231
3.	Estimations et incertitudes.....	231
3.1	Immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie .....	231



3.2	Test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.....	232
3.3	Impôts différés.....	232
3.4	Avantages postérieurs à l'emploi.....	233
4.	Gestion du risque lié aux instruments financiers.....	233
4.1	Risque de crédit.....	233
4.2	Risque de liquidité.....	233
4.3	Risque de change.....	233
4.4	Risque de taux d'intérêt.....	233
5.	Principaux faits caractéristiques de la période.....	234
6.	Événements postérieurs à la clôture.....	235
7.	Evolution du périmètre de consolidation.....	235
8.	Regroupements d'entreprises.....	238
9.	Goodwill.....	241
10.	Immobilisations incorporelles.....	242
11.	Immobilisations corporelles.....	243
12.	Entreprises associées.....	244
13.	Actifs financiers.....	245
14.	Autres actifs financiers non courants.....	246
15.	Stocks.....	247
16.	Créances clients.....	247
17.	Autres actifs courants.....	248
18.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	248
19.	Capital social.....	249
20.	Paiements fondés sur des actions.....	249
21.	Passifs financiers.....	252
22.	Dettes financières et instruments financiers dérivés.....	252
23.	Informations sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.....	254
24.	Provisions pour avantages aux salariés.....	255
25.	Autres provisions.....	256
26.	Fournisseurs et autres créiteurs.....	256

27.	Information sectorielle .....	257
28.	Autres produits et charges opérationnels .....	262
29.	Charges de personnel .....	263
30.	Autres charges et produits non courants .....	263
31.	Résultat financier net.....	263
32.	Impôts sur les résultats.....	264
33.	Résultat par action.....	265
34.	Parties liées .....	265
35.	Engagements, passifs et actifs éventuels .....	266
36.	Liste des sociétés du groupe.....	272

## 1. Informations générales

---

La société THEOLIA (« la Société ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé en France, à Aix-en-Provence.

La société est cotée depuis le 31 juillet 2006 à Paris sur le marché Eurolist d'Euronext, compartiment B.

Le Conseil scientifique des Indices d'Euronext Paris, réuni le 5 septembre 2007 a pris la décision d'admettre THEOLIA dans les indices SBF 120.

L'exercice pour lequel les comptes sont présentés a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et s'est terminé le 31 décembre 2007. L'exercice précédent avait une durée de 18 mois (du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 31 décembre 2006).

La Société ainsi que ses filiales (« le Groupe ») exercent leur activité dans la production autonome d'électricité renouvelable, principalement d'origine éolienne et dans la vente de centrales à des tiers. Le Groupe est également présent dans le secteur de l'Environnement.

Le Groupe opère pour l'essentiel en Europe.

Les états financiers du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2008.

## 2. Principes comptables

---

### 2.1. Déclaration de conformité

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2007 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Les comptes intègrent notamment les dispositions :

- de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,
- de l'amendement à la norme IAS 1 « Informations à fournir sur le capital ».

Les autres normes, amendements et interprétations applicables en 2007 sont sans incidence sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 »,
- IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés »,
- IFRIC 10 « Etats financiers intermédiaires et dépréciations », interprétation qui précise les règles applicables aux pertes de valeur constatées sur un goodwill ou sur des titres disponibles à la vente en période intermédiaire,
- IFRIC 11 « IFRS 2 : Transactions au sein d'un Groupe », interprétation qui clarifie la comptabilisation de paiements en actions effectués par rachat d'actions propres et le paiement en actions dans les comptes d'une filiale sur des instruments de capitaux propres du Groupe.

Le Groupe a analysé les normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC publiés et approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2007 et applicables au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2008, ainsi que ceux publiés mais non encore approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2007. Il s'agit principalement de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Les textes émis par l'IASB, dont l'anticipation est possible à compter de 2007, sont les suivants :

- IAS 1 révisée relative à la présentation des états financiers révisés,
- Amendement à IAS 23 relative aux coûts d'emprunt. Le Groupe comptabilise déjà les coûts d'emprunt dans le coût de construction des actifs qualifiés.
- IFRS 8 relative aux segments opérationnels. L'incidence sur la présentation des comptes est en cours.
- IFRIC 12 relative aux contrats de concession (applicable au 1er janvier 2008). Le Groupe est engagé avec une de ses filiales dans un contrat de Délégation de service publique. L'incidence sur la présentation des comptes est en cours.
- IFRIC 13 relative aux programmes de fidélisation clients. Cette interprétation ne concerne pas le Groupe.
- IFRIC 14 relative aux actifs de régimes à prestations définies. Cette interprétation ne concerne pas le Groupe.
- **Base de préparation des états financiers**

L'information comparative est présentée, sauf indication contraire, au 31 décembre 2006 (sur 18 mois). Dans les notes expliquant la variation des charges et des produits, les données comparatives sont présentées sur 18 mois.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire, les arrondis étant faits au millier d'euro supérieur.

Conformément à IFRS 3, les comptes de N-1 présentés en comparatif ont été retraités suite à l'affectation définitive des goodwill et des compléments de prix.

- **Principes généraux d'évaluation**

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur.

## 2.2. Méthodes de consolidation

- **Entités contrôlées**

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financière et opérationnelle. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

- **Entreprises associées**

Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. En général, il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

Les participations du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers des entreprises associées sont retenus dans les comptes consolidés à partir de la date de début de l'influence notable jusqu'à la date de perte de l'influence notable.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris le goodwill) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises intervenus postérieurement au 1er juillet 2004, sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est égal au total des justes valeurs à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises. Si la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs ne peut être réalisée à la date d'arrêté des comptes, une affectation provisoire est effectuée qui conduit à la détermination d'un Goodwill lui-même provisoire. L'affectation définitive est alors effectuée dans un délai maximum d'un an suivant la date de prise de contrôle.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle sont inscrites à l'actif en goodwill. Les éventuelles différences négatives sont enregistrées directement en résultat de la période.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Les goodwill ne sont pas amortis. Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché le goodwill est au moins égale à sa valeur nette comptable. Si une perte de valeur est constatée, une dépréciation est enregistrée dans le résultat opérationnel, en "Autres produits et charges non courants". Cette dépréciation est irréversible.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme une simple opération sur les titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.

### **2.3. Monnaies étrangères**

Les règles de conversion des transactions en devises et des états financiers des entités consolidées ont été appliquées par le Groupe THEOLIA au 31 décembre 2007.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est généralement la monnaie locale.

### **2.4. Comptabilisation des produits**

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété, qu'il ne participe ni à la gestion ni au contrôle effectif des biens cédés, qu'il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficieront au Groupe et que le coût de la transaction peut être évalué de façon fiable.

- **Production d'électricité**

Les ventes enregistrées au niveau des centrales dispatchables, des centrales éoliennes et de l'activité de cogénération correspondent à la vente de l'électricité produite et cédée à l'opérateur conformément aux différents contrats, garantissant notamment les prix de vente en fonction des volumes produits et cédés.

Les ventes d'électricité sont reconnues en fonction des quantités produites au cours de la période.

- **Achat de ferme éolienne pour revente**

La marge est dégagée à la cession de la ferme, proportionnellement au nombre de mats vendus.

- **Construction, achat et vente de fermes éoliennes**

Les opérations de construction donnent lieu à comptabilisation d'un chiffre d'affaires et d'une marge à l'avancement des travaux.

- **Produits financiers**

Les produits d'intérêt sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- **Dividendes**

Les dividendes sont comptabilisés en résultat financier lorsque le droit à recevoir le dividende est acquis.

## **2.5. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Le coût des emprunts servant à financer les actifs sur une longue période de mise en service ou de fabrication est incorporé dans le coût d'entrée des immobilisations.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire.

Pour les contrats et licences, les durées d'amortissement retenues sont de 15 et 18 ans.

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée sous la rubrique "Amortissements" du compte de résultat.

Les coûts relatifs à des projets peuvent être générés en interne ou être acquis au travers de regroupements d'entreprise.

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées par le Groupe concernent les frais de développement des différents projets liés notamment à l'exploitation des centrales éoliennes. La valorisation des projets est effectuée à leur coût interne. Une immobilisation incorporelle identifiable générée en interne résultant du développement d'un projet interne est comptabilisée au bilan si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique du projet ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la probabilité de générer des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité de ressources techniques et financières pour achever le développement du projet ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les développements de parcs éoliens sont considérés comme immobilisations incorporelles dès lors que le groupe constitue une société support de programme destinée à abriter les droits issus du développement pour les exploiter elle-même.

Aussi longtemps que cette décision n'est pas prise les coûts de développement sont traités en stocks et en-cours.

Lorsque les conditions pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas remplies, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Lorsque le Groupe acquiert des projets éoliens développés par les sociétés ayant fait l'objet d'une prise de contrôle, ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 3. La valeur de l'immobilisation incorporelle ainsi déterminée tient alors compte de la juste valeur de l'ensemble des contrats acquis.

L'essentiel des actifs incorporels est composé de projets éoliens en cours de développement. Ils figurent en « immobilisations en cours » et à ce titre ne sont pas amortis.

Ces projets cessent d'être activés à compter de la date de mise en service industrielle. Ils sont alors amortis sur la durée du contrat, généralement sur 15 ans.

## 2.6. Immobilisations corporelles

### • Évaluation des actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition déduction faite de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. A chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et éventuellement des dépréciations déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Construction 20 ans
- Matériel et outillages (centrales) 15 ans
- Matériel et outillages 4-10 ans
- Agencements et installation 5-10 ans
- Matériel de bureau, informatique 3-5 ans
- Mobilier de bureau 5-10 ans

Les centrales et les fermes sont amorties sur la durée du contrat, soit 15 ans (France) et 20 ans (Allemagne).

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique " Amortissements" du compte de résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Le résultat net de cession de ces éléments non courants est présenté sous la rubrique "Autres produits et charges d'opérationnels" du compte de résultat.

## 2.7. Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location - financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs objets d'un contrat de location - financement sont amortis sur leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe. En cas d'indice de perte de valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat, correspondant à la durée de vie.

Les actifs actuellement objet d'un contrat de location financière ne sont pas significatifs, et ne donnent pas lieu à retraitement.

## **2.8. Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles**

La valeur comptable d'un actif est dépréciée lorsque sa valeur comptable devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe. Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs. Le taux retenu est déterminé, selon les actifs retenus, à partir du coût moyen pondéré du capital (WACC). Les prévisions concernant les fermes éoliennes couvrent la durée des contrats de vente d'électricité.

Lorsque qu'il n'est pas possible d'établir de prévisions au-delà de cinq ans, les hypothèses de la cinquième année sont reconduites sur les périodes suivantes.

La juste valeur des actifs incorporels est déterminée en prenant en compte le prix moyen des transactions réalisées sur le marché.

Un test de dépréciation est effectué :

- une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, principalement les goodwill et les actifs incorporels non amortissables ;
- en présence d'indices de perte de valeur pour les autres actifs.

La perte de valeur est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

- **Goodwill**

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une UGT est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services liés et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres UGT.

Les activités du Groupe sont donc classées dans les catégories suivantes :

- Développement et construction de parcs éoliens,
- Production d'énergie d'origine éolienne,
- Activités non éoliennes.

Par ailleurs, l'activité production d'énergie d'origine éolienne est elle-même subdivisée en autant d'UGT que de secteurs géographiques distincts. A ce jour, on entend par secteur géographique distinct la France et l'Allemagne, seuls pays porteurs de fermes en exploitation. Toutefois au niveau de l'analyse sectorielle les UGT France et Allemagne sont regroupées au sein du secteur production d'énergie d'origine éolienne.



Ce regroupement par pays se justifie par l'homogénéité des transactions réalisées sur les fermes dans chaque pays, ainsi que par la cohérence dans la durée et les tarifs des contrats de vente d'électricité de chaque pays.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée en priorité au niveau du goodwill et ensuite, le cas échéant, au niveau des autres actifs de l'UGT, au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur constatées sur les goodwill sont irréversibles.

- **Immobilisations incorporelles**

En matière de coût d'acquisition des droits à exploiter une ferme éolienne, le prix moyen constaté sur le marché en est de l'ordre de 150 000 € par MW. Ce montant correspond au prix d'acquisition d'un projet pour lequel le permis de construire a été obtenu et se trouve purgé de tout recours. Une approche par la méthode des cash-flows opérationnels actualisés sur la durée des contrats d'exploitation permet de valider ce chiffre. Le taux d'actualisation retenu tient compte du taux de rémunération sans risque des investissements à long terme et est majoré d'un taux de risque évalué à la date de prise de contrôle par THEOLIA.

## 2.9. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes des matières premières, main d'œuvre directe, autres coûts directs et frais généraux de production déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats ...). Les stocks sont évalués selon la méthode « premier entré/ premier sorti ».

Les stocks comptabilisés par le Groupe représentent certains projets éoliens en développement sur lesquels le Groupe se réserve la possibilité d'une cession antérieure à leur mise en exploitation. Leur valeur nette de réalisation est appréhendée en fonction de leur degré d'avancement et des dernières transactions réalisées dans le secteur d'activité. Le Groupe analyse au moins annuellement et plus fréquemment en présence d'indice de perte de valeur cette valeur nette de réalisation. Des dépréciations sont éventuellement comptabilisées sur les projets dont le développement n'est pas certain et dont la probabilité d'exploitation, aussi bien par le Groupe que par un tiers, n'est pas suffisante.

Les développements de parcs éoliens sont considérés comme immobilisations incorporelles dès lors que le groupe constitue une société support de programme destinée à abriter les droits issus du développement pour les exploiter elle-même.

Aussi longtemps que cette décision n'est pas prise les coûts de développement sont traités en stocks et en-cours.

## 2.10. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières (titres de participation non consolidés et autres titres de placement), les prêts et créances financières ainsi que les instruments financiers dérivés actifs.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les concours bancaires et les instruments dérivés passifs.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs et passifs courants/ non courants selon que leur échéance est ou non supérieure à un an, à l'exception des instruments dérivés qui sont classés en éléments courants.

- **Actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation en résultat**

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur avec variation en résultat sont désignés comme tels lorsque l'opération est initiée.

Ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, et sont évalués à chaque arrêté comptable à la juste valeur. La variation de cette juste valeur est comptabilisée en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Par option, le Groupe peut classer certains actifs/ passifs dans la catégorie des actifs/ passifs évalués à la juste valeur dans les 3 cas suivants :

- élimination ou réduction significative d'une incohérence dans la méthode d'évaluation d'actifs ou de passifs ;

- gestion de la performance d'un groupe d'actifs/passifs à la juste valeur, conformément aux stratégies documentées et au reporting effectué auprès du management ;
- l'actif ou le passif comprend un instrument dérivé incorporé.

En pratique, le Groupe a évalué à la juste valeur l'option de conversion incluse dans l'emprunt convertible en actions (Océane).

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Cette rubrique enregistre les actifs acquis à échéance fixe lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, et les intérêts comptabilisés au taux d'intérêt effectif sont enregistrés en résultat en « Autres produits et charges financiers ».

- **Prêts et créances financières**

Les prêts et créances financières sont évalués au coût amorti diminué, le cas échéant, d'une dépréciation. Les intérêts évalués au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés, ainsi que les titres de placement. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable, à la juste valeur. Les plus ou moins values latentes sont enregistrées en capitaux propres.

Lorsqu'il existe un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur de marché. A défaut, la juste valeur est obtenue à partir de flux de trésorerie actualisés. A défaut de pouvoir procéder à de telles évaluations, la valeur retenue correspond au coût d'acquisition, diminué des dépréciations constatées.

- **Dettes financières et dettes opérationnelles**

Les dettes financières et dettes opérationnelles sont évaluées au coût amorti. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut » du compte de résultat.

- **Instruments financiers dérivés**

- **Nature**

Le groupe peut recourir à des instruments financiers dérivés (swaps/ caps) pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt qui découle de sa politique de financement à taux variable.

- **Evaluation et comptabilisation**

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'origine au coût d'acquisition. Ils sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat, sauf lorsque ces instruments sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net. Dans ce cas, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres pour la partie jugée efficace de la couverture. La partie non efficace est maintenue en résultat financier.

- **Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture**

Au 31 décembre 2007, les instruments dérivés contractés par le Groupe ne sont pas considérés comptablement comme des instruments de couverture.

## **2.11. Créances clients et autres débiteurs**

Les créances clients proviennent des ventes de biens et services réalisées par le Groupe dans le cadre de son activité. Les autres débiteurs comprennent essentiellement des créances de nature fiscale (comptes de TVA) et sociale. Ces actifs sont évalués et comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe des indicateurs objectifs indiquant que les montants dus ne pourront être recouverts, totalement ou partiellement. En particulier, pour l'appréciation de la valeur recouvrable des créances clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de non recouvrement.

## **2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La rubrique « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque de changement de valeur négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeurs sont enregistrées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires figurent au passif dans la rubrique « Passifs financiers courants ».

## **2.13. Capital social**

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instrument de capitaux propres.

Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Les actions de la société THEOLIA détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres, jusqu'à l'annulation ou la cession des actions. En cas de vente de ces actions, les produits nets des coûts directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale, sont inclus dans les capitaux propres attribuables part du Groupe.

THEOLIA n'est pas tenu de satisfaire à des ratios d'adéquation de son capital.

Le Groupe ne retient pas certains éléments constitutifs des capitaux propres comme représentatifs du capital géré (composante capitaux propres de l'emprunt obligataire convertible, charges et produits inscrits directement en capitaux propres).

## **2.14. Plans de Bons de souscription d'actions (BSA) et actions gratuites**

- **BSA**

Le Groupe attribue à certains membres du personnel et à des membres du Conseil d'Administration des bons de souscription d'actions (BSA). Ces transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur (excluant les effets des conditions d'acquisition autres que les conditions de marché) à la date d'attribution. La juste valeur déterminée à la date d'acquisition est comptabilisée en charges selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits, sur la base du nombre d'actions que le Groupe s'attend à devoir émettre, ajusté des effets des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions de marché.

La juste valeur est évaluée en utilisant le modèle le plus approprié (Black-Scholes-Merton ou binomial). La durée de vie attendue utilisée dans le modèle a été ajustée, sur la base des estimations de la direction, des effets de non-transférabilité, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

- **Actions gratuites**

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des actions gratuites. La valeur de ces actions est déterminée au cours du jour de l'attribution.

- **Comptabilisation**

L'avantage correspondant aux droits attribués sous forme de BSA ou d'actions gratuites est comptabilisé selon les bénéficiaires :

- en frais de personnel,

- ou en autres produits et charges opérationnels.

Seuls les programmes postérieurs au 7 novembre 2002 ont donné lieu à comptabilisation.

## 2.15. Avantages du personnel

- **Types de régime**

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies.

Les seuls régimes à prestations définies concernent les indemnités de départ en retraite versées aux salariés des entités situées en France.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de période.

- **Nature des engagements**

- **Indemnités de départ**

Les indemnités de départ relèvent de la convention collective applicable dans le Groupe et concernent les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les indemnités de départ relèvent du régime des prestations définies.

- **Régimes complémentaires de retraite**

Aucun programme de régime complémentaire à la pension minimale légale des salariés n'a été souscrit par le Groupe au profit de ses salariés

- **Évaluation des engagements**

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont inscrites en charges au fur et à mesure qu'elles sont appelées.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations ont lieu chaque année. Les calculs actuariels sont fournis par des consultants externes.

Ces régimes ne sont pas financés et leur engagement fait l'objet d'un passif au bilan. Le principal régime concerne les indemnités de fin de carrière (indemnités de départ à la retraite). Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Ces écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat de période. La charge comptabilisée au compte de résultat, en résultat opérationnel, pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime, le cas échéant.

Le coût financier correspondant à la charge de désactualisation de la provision, au vu de son caractère peu significatif, est comptabilisé en charges de personnel, dans le résultat opérationnel de la période.

Les régimes à prestations définies au sein du Groupe n'ont pas subi, depuis la création du Groupe, de modifications générant un quelconque coût des services passés.

Dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1er juillet 2004, le Groupe THEOLIA a utilisé l'option de la norme IFRS 1 qui permet de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels à cette date en déduction des capitaux propres.

## 2.16. Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet du temps est significatif. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, une provision ne peut être constituée que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (principalement prud'homaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Les éventuels coûts de démantèlement ne font pas l'objet de provision, dans la mesure où le groupe estime qu'à ce jour, ces coûts ne sont pas significatifs (de l'ordre de 30 à 40 K€ par mat, montants constatés en France et en Allemagne), et restent d'un niveau inférieur ou égal au montant qui résulterait de son démontage.

Dans les conditions actuelles, il résulterait donc du démantèlement des éoliennes installées un coût nul.

## 2.17. Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction associés. Ces coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

A chaque clôture, les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont ventilés en :

- passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture,
- et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts convertibles sont analysés comme des instruments hybrides, avec une composante dette et une composante capitaux propres. Après détermination du coût net des frais d'émission (coût amorti),

- la composante dette est évaluée par rapport à la juste valeur de l'instrument de dette, sur la base des conditions de marché à la date de l'émission ;
- la composante capitaux propres est évaluée par différence entre le coût amorti et le montant de l'instrument de dette, net d'impôt.

## 2.18. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées au coût historique.

## 2.19. Impôts différés

La rubrique "charge d'impôt" inclut l'impôt exigible au titre de l'exercice et l'impôt différé inclus dans le résultat de la période.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux. Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les goodwill.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale (groupe d'intégration fiscale).

L'impôt différé et exigible est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs et passifs non courants.

## **2.20. Détermination du résultat opérationnel courant**

Le compte de résultat est présenté par nature de charges.

Le **résultat opérationnel courant** correspond au résultat opérationnel corrigé des autres produits et charges non courants qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur survenue, à savoir :

- les pertes de valeur de goodwill et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 ;
- les charges de restructuration ou liées à des mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs ; concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
- les profits et pertes de dilution ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'un montant significatif, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...) ;

## **2.21. Résultat par action**

Le résultat dilué par action est calculé conformément aux dispositions de la norme IAS 33 « Résultat par action ». Ce résultat est calculé en prenant en compte le nombre maximum d'actions pouvant être en circulation.

## **2.22. Information sectorielle**

- **Niveau primaire d'information : activité**

Le Groupe intervient dans les secteurs d'activité dits Wind :

- la Construction d'installation de production d'électricité d'origine éolienne, pour le compte de tiers ou du Groupe. Cette activité inclut le « développement »,
- l'Exploitation de fermes éoliennes.

Et dans le secteur non Wind correspondant aux autres activités :

- production d'électricité à partir des techniques de biomasse et cogénération,
- production d'électricité à partir de centrales dispatchables.
- traitement des déchets, mesure de la qualité de l'air, traitement des boues.

- **Niveau secondaire d'information : géographique**

L'information sectorielle est également présentée par secteur géographique, les zones correspondant aux régions de vente des produits. Ces régions sont :

- o la France ;
- o l'Allemagne ;
- o le reste du monde.

La note Information Sectorielle présente, par secteur d'activité, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les goodwill attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs, les autres participations ainsi que les créances et autres actifs financiers non courants. Ces actifs sont regroupés dans la ligne « actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs. Ces passifs sont regroupés dans la ligne « passifs non alloués ».

### 2.23. Information pro forma

Des comptes pro forma du Groupe sont établis lorsque les acquisitions et/ou les cessions entraînent une variation de plus de 25 %. L'information présentée concerne l'activité de l'année en cours.

## 3. Estimations et incertitudes

---

L'établissement d'états financiers selon le référentiel IFRS conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Les hypothèses-clés sont les suivantes :

- o probabilités de réussite et de mise en exploitation des différents projets éoliens ;
- o hypothèses d'actualisation retenues dans les différents modèles de valorisation retenus ;
- o hypothèses de financement des différents projets éoliens.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les goodwill, les autres actifs non courants, les instruments financiers dérivés, les provisions pour risques et charges et les impositions différées.

Ces hypothèses ayant un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Certains principes utilisés font appel au jugement de la Direction du Groupe dans le choix des hypothèses adoptées pour le calcul d'estimations financières, lesquelles comportent, en raison de leur nature, une certaine part d'incertitude. Ces estimations s'appuient sur des données historiques comparables et sur différentes hypothèses qui, au regard des circonstances, sont considérées comme les plus raisonnables et les plus probables.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des états financiers consolidés, qui impliquent l'exercice de son jugement et le recours à des estimations, et ayant un impact significatif sur les états financiers consolidés en IFRS.

### 3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie

Le Groupe a recours à des estimations et doit utiliser certaines hypothèses visant à (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leur durée d'amortissement et (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation sur la valeur au bilan de toute immobilisation.

Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont appliquées par toutes les entités du Groupe.

Dans le but de s'assurer de la correcte valorisation au bilan de ses actifs, le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant, à réaliser un test de dépréciation.

Le calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs peut obliger le Groupe à recourir à l'utilisation d'estimations, à déterminer le montant des flux de trésorerie futurs attendus d'un l'actif ou d'un groupe d'actifs, ainsi que le taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actualisée de ces flux.

Tout changement négatif affectant les performances opérationnelles ou le montant des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif pris individuellement ou de groupes d'actifs affecterait la valeur recouvrable de ces actifs pris individuellement ou de ces groupes d'actifs et, par conséquent, pourrait conduire à enregistrer une perte de valeur sur les montants au bilan des actifs concernés.

### **3.2. Test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée**

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les projets de développement en-cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année à la clôture, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Ces tests de dépréciation requièrent l'utilisation d'hypothèses qui sont définies par la Direction du Groupe.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels est sujette à estimation et jugement car la détermination des valeurs recouvrables suppose l'utilisation d'hypothèses en ce qui concerne :

- la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou par les unités génératrices de trésorerie ;
- la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, de même que leur valeur terminale ;
- l'estimation de l'augmentation du chiffre d'affaires généré par les actifs testés et
- l'estimation de la marge opérationnelle liée à ces actifs pour les périodes futures concernées.

Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs s'appuient sur l'expérience passée ainsi que sur des données externes. Pour déterminer les taux de croissance future des revenus générés par un actif spécifique, les taux de marge opérationnelle et les flux de trésorerie opérationnels générés par un actif spécifique, le Groupe a utilisé les budgets de chaque entité servant de base à l'estimation des flux de trésorerie pour les 5 prochaines années. Pour les périodes suivantes, les hypothèses de la cinquième année sont reconduites.

### **3.3. Impôts différés**

La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture. Cette valeur est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage lié à tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

La Direction du Groupe doit par conséquent identifier les impôts différés actifs et passifs et déterminer le montant des impôts différés actifs comptabilisés. Lorsqu'une filiale a enregistré récemment des pertes fiscales, l'existence d'un bénéfice imposable dans le futur est supposée improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par :

- des pertes liées à la survenance de circonstances exceptionnelles qui ne se renouvelleront pas dans un avenir proche et/ou
- la perspective de gains exceptionnels et
- les résultats futurs attendus des contrats à long terme.



### 3.4. Avantages postérieurs à l'emploi

La détermination par le Groupe de la provision pour retraite et avantages assimilés et de la charge correspondante dépend des hypothèses utilisées par les actuaires afin de déterminer ces montants. Ces hypothèses sont décrites dans la note 2.15 des états financiers consolidés du Groupe et incluent notamment le taux d'actualisation, et le taux d'évolution des salaires. Ces hypothèses, retenues pour le calcul des engagements de retraites et avantages assimilés sont déterminées en s'appuyant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

## 4. Gestion du risque lié aux instruments financiers

---

### 4.1. Risque de crédit

Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Dans le cadre de sa maîtrise du risque d'impayé, et plus spécifiquement dans le cadre de ses activités de négoce de parcs éoliens, le Groupe veille également à ne pas créer ni entretenir de dépendance vis-à-vis de l'un de ses clients. Ces stratégies lui permettent aujourd'hui d'identifier et de gérer au mieux l'exposition inhérente à ces activités.

De plus, le Groupe examine régulièrement la solidité financière de ses clients en tenant compte de leur situation financière, de l'expérience passée et d'autres facteurs.

L'essentiel des créances clients est réglé dans les 2 mois.

### 4.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations à temps ou dans des conditions normales. La Direction Financière du Groupe est responsable de la liquidité, du financement et de la gestion des échéances. Le Groupe gère le risque de liquidité sur une base consolidée compte tenu des besoins opérationnels. La Direction gère la liquidité nette du Groupe sur la base de prévisions compte tenu des flux de trésorerie anticipés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont détenus dans des établissements financiers réglementés de premier plan.

### 4.3. Risque de change

Compte tenu de sa forte présence dans la zone Euro, le Groupe est encore peu exposé au risque de change. Son développement en Inde, au Brésil, au Maroc, au Canada et dans certains pays européens hors zone Euro va accroître progressivement cette exposition.

D'une façon générale, le risque de change est partiellement géré par une gestion des dépenses et des recettes dans la devise de l'entité concernée.

### 4.4. Risque de taux d'intérêt

Le financement des projets mis en oeuvre par le Groupe, notamment pour les parcs éoliens, implique un recours important à l'endettement. Une hausse significative des taux d'intérêt peut donc avoir un impact sur la rentabilité des projets futurs du Groupe.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en oeuvre une politique de couverture des risques de taux par le biais de contrats d'échanges de conditions d'intérêt (swaps de taux). D'un point de vue économique, la mise en place de ces swaps permet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe et de se prémunir contre la fluctuation du montant des intérêts.

Les centrales en exploitation bénéficient de taux fixés à long terme. En général, les établissements bancaires, demandent une couverture à hauteur de 100% du montant de financement, et sur la totalité de sa durée.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture.

## 5. Principaux faits caractéristiques de la période

---

- **Inscription de THENERGO sur Alternext**

THEOLIA Benelux, rebaptisé THENERGO, regroupe l'ensemble des activités non éoliennes du Groupe THEOLIA, à l'exception des activités Environnement et les Centrales dispatchables.

Le 14 juin 2007, la société THENERGO a été inscrite sur le marché Alternext de Euronext Paris. Cette inscription a été suivie d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 65 M€ réalisée le 18 juin 2007. Suite à ces opérations, la participation de THEOLIA s'est trouvée portée de 91,01% à 35,20 %.

Dans le cadre de ces opérations de croissance externe, la société THENERGO a été conduite à ouvrir son capital à de nouveaux partenaires. Au 31 décembre 2007, la participation de THEOLIA au capital de THENERGO est de 29,19%

Cette dilution, réalisée en plusieurs étapes, s'est traduite comptablement par un profit de 22 981 K€.

- **Partenariat avec General Electric**

En février 2007, THEOLIA et GE Energy Financial Services ont approuvé la conclusion d'un accord de partenariat stratégique.

En date du 2 juillet 2007, THEOLIA a bénéficié de l'apport des parcs éoliens européens de GE Energy Financial Services d'une capacité totale installée de 165 mégawatts. GE Energy Financial Services a reçu 5 250 000 actions nouvelles en rémunération de ses apports.

GE Energy Financial Services a également souhaité soutenir la forte croissance de THEOLIA en souscrivant à une augmentation de capital réservée de 20 millions d'euros en échange de 1 212 000 actions nouvelles. Une attribution d'options (BSA) permettra à GE Energy Financial Services d'acquérir 3 000 000 d'actions supplémentaires de THEOLIA.

Dans le cadre de la réorganisation de la structure du Groupe, les parcs éoliens apportés par General Electric ont fait l'objet d'un apport par Theolia à sa filiale allemande Natenco Holding.

Au 2 juillet 2007, la participation de GE Energy Financial Services dans THEOLIA s'élevait à 17,03%.

Aux termes de cet accord, THEOLIA et GE Energy Financial Services devraient collaborer dans différents domaines. D'une part, GE Energy Financial Services proposera en priorité à THEOLIA toute opportunité de développement de parcs éoliens dans l'Europe des 27. D'autre part, THEOLIA bénéficiera du savoir-faire et des compétences du Groupe GE en matière de financements de projets. Il est également prévu que THEOLIA accède aux produits et services du Groupe GE dans le domaine de l'énergie.

- **Création de THEOLIA Grèce**

THEOLIA Grèce a été créée en août 2007, pour développer des projets éoliens en Grèce.

- **Création de THEOLIA Emerging Markets**

Le 20 septembre 2007, THEOLIA a inauguré sa filiale THEOLIA Emerging Markets, TEM, dédiée au développement des systèmes de production d'électricité à partir des énergies renouvelables et qui interviendra exclusivement dans les pays émergents. Les zones couvertes par TEM seront le Maghreb, l'Inde, l'Amérique de Sud et l'Europe de l'Est.

- **Mise en place d'un emprunt convertible en actions/ Océanes**

En octobre 2007, THEOLIA a procédé à l'émission d'Océanes (Obligation convertibles à option et/ou d'échange en actions nouvelles et existantes) d'un montant total de 240 000 000 €.

- **Acquisition de la société MAESTRALE GREEN ENERGY, développeur italien**

THEOLIA a conclu le 23 novembre 2007 l'acquisition d'un développeur italien, le groupe MAESTRALE GREEN ENERGY. Cette acquisition s'est conclue pour un prix global de 6 761 372 €. L'ensemble des projets développés par la société sont situés en Italie. Le portefeuille de projets de MAESTRALE GREEN ENERGY représentait, au jour de l'acquisition, 500 MW.

THEOLIA a signé avec les cédants de MAESTRALE GREEN ENERGY des accords de rémunération en cas de succès des opérations de développement. Ces accords de success fees prévoient le versement d'une somme lors de l'obtention définitive des différents permis.

Le traitement comptable retenu dépend du degré d'avancement des projets concernés à la date de clôture.

Lorsque l'avancement du projet ne permet pas de garantir sa bonne fin, aucun passif n'est déclaré ni comptabilisé.

Lorsqu'il devient probable, au regard de l'avancement du projet, que la rémunération sera payée, le passif éventuel correspondant est communiqué dans l'annexe.

Au 31 décembre 2007, les passifs éventuels relatifs à ce contrat s'élèvent à 1 500 k€ au titre du projet Martignano.

Suite aux résultats des audits préalables à l'acquisition l'accord signé le 29 juin 2007 avec la société néerlandaise n'a pas été réitéré.

## **6. Événements postérieurs à la clôture**

---

- **Acquisition de la société Compagnie Eolienne du Détroit par THEOLIA**

Le 4 janvier 2008 THEOLIA a finalisé l'acquisition de la Compagnie Eolienne de Détroit détenue majoritairement par EDF International. Cette acquisition porte sur 100% des droits et le montant de la transaction s'élève 45 241 K€. Cette acquisition a été réalisée en numéraire et le goodwill qui en résultera est estimé à ce stade à la somme de 15 700 K€.

Située à Tétouan, CED détient le parc éolien installé dans le Royaume du Maroc. Il comprend 84 éoliennes pour une puissance totale installée de 50,4 MW et produit environ 190 MWh par an. Une équipe de 10 personnes gère ce parc depuis sa mise en service en 2000.

## **7. Evolution du périmètre de consolidation**

---

- **Périmètre de consolidation**

Au 31 décembre 2007, le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère, 112 sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle exclusif (contre 92 au 31 décembre 2006).

Ces sociétés, dont la liste exhaustive est reproduite en note 36 « Liste des sociétés du Groupe ».

- **Acquisitions**

- Acquisition par voie d'apport de fermes éoliennes en exploitation en Allemagne.
- Acquisition de la société Maestrale Green Energy et de ses filiales
- Prise de participation dans le capital de la société allemande Ecolution
- Rachat du solde de la participation dans la société canadienne THEOLIA Première Nation Inc.
- Prise de contrôle de la société suisse Biocarb

- **Cessions et autres variations**

- (1) Constitution du pôle THENERGO**

La participation de THEOLIA a été réduite : de 91,01 % (au 31.12.2006) à 29,19 %.

Cette dilution s'est traduite par la perte du contrôle exclusif de l'entité, et a conduit à consolider les titres de THENERGO par mise en équivalence.

La participation dans THENERGO a ainsi été traitée de la façon suivante :

- comptabilisation de la totalité des revenus et des charges pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à la date d'augmentation de capital, soit le 14 juin 2007,
- comptabilisation du résultat postérieur à cette date pour la seule quote-part du Groupe (29.19 %) sur la ligne « Résultat des entreprises associées »
- comptabilisation de la participation sur la ligne « Entreprises associées » en lieu et place des actifs et des passifs du sous-groupe THENERGO

- (2) Cession de la société Centrale Eolienne de la Fage.**

- **Consolidation de Theolia Emerging Markets (TEM)**

Le pourcentage de détention de TEM est de 47.52%. Néanmoins sur la base d'une convention de vote établie avec l'ensemble des actionnaires de ladite société celle-ci est consolidée en intégration globale dans la mesure où Theolia en possède le contrôle.

- **Information pro forma**

La principale opération affectant la comparabilité des comptes est l'opération d'acquisition des parcs éoliens apportés par General Electric.

Le bilan consolidé au 31.12.2007 enregistrant l'intégralité des postes concernant cette acquisition, l'information pro forma présentée est limitée au compte de résultat établi en année pleine, comme si cette acquisition avait été réalisée en début d'année.

Le compte de résultat pro forma a été établi par sommation des résultats consolidés des sociétés acquises, établis en normes IFRS.

	Groupe Theolia	Parcs éoliens (GE)	Groupe Theolia proforma
	31/12/2007	30/06/2007 (6 mois)	31/12/2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	306 481	16 904	323 385
Achats et variations de stocks	(230 784)	-	(230 784)
Charges externes	(34 746)	(2 039)	(36 785)
Impôts et taxes	(1 139)	-	(1 139)
Charges de personnel	(23 413)	-	(23 413)
Amortissements et provisions	(18 382)	(5 254)	(23 636)
		-	
Autres produits et charges opérationnels	(1 267)	(751)	(2 018)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(3 250)</b>	<b>8 860</b>	<b>5 610</b>
Autres produits et charges non courants	21 014		21 014
<b>Résultat opérationnel avant dépréciation du goodwill</b>	<b>17 764</b>	<b>8 860</b>	<b>26 624</b>
Perte de valeur sur goodwill *	(56 490)		(56 490)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL (après dépréciation du goodwill)</b>	<b>(38 726)</b>	<b>8 860</b>	<b>(29 866)</b>
Coût de l'endettement financier brut	(13 240)	(2 160)	(15 400)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3 154	-	3 154
<b>Coût de l'endettement financier Net</b>	<b>(10 086)</b>	<b>(2 160)</b>	<b>(12 246)</b>
Autres produits et charges financiers	2 145	327	2 472
QP dans le résultat des entreprises associées	589		589
Charge d'impôt	(2 729)	(1 966)	(4 695)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(48 807)</b>	<b>5 061</b>	<b>(43 746)</b>
dont part Groupe	(48 262)	5 061	(43 201)
dont intérêts minoritaires	(546)	-	(546)

(\*) cf. note 8

## 8. Regroupements d'entreprises

### Actifs et passifs acquis antérieurement

- APESA (Espagne)

La détermination des justes valeurs définitives a conduit à retenir une valorisation des 58 MW sur la base de 150 K€ l'unité. L'allocation des bases provisoires a été effectuée de façon définitive comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs et passifs acquis	Ajustement	Juste valeur des actifs et passifs acquis
Immobilisations incorporelles	3	8 700	8 703
Immobilisations corporelles	1 510		1 510
Actifs financiers non courants	778		778
Clients	69		69
Autres actifs courants	275		275
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-17		-17
Passifs financiers non courants	0		0
Passif non courant	0		0
Fournisseurs et autres créditeurs	2 682		2 682
Dettes fiscales et sociales	3		3
Impôt différé passif	0	2 900	2 900
<b>Total actifs nets acquis</b>	<b>-66</b>	<b>5 800</b>	<b>5 734</b>
Prix d'achat des titres	9 860		9 860
Frais d'acquisition	259		259
<b>Total coût d'acquisition</b>	<b>10 119</b>		<b>10 119</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>10 186</b>		<b>4 385</b>

Le Goodwill résiduel trouve sa justification dans la rentabilité attendue de la construction de la ferme éolienne d'Almería, objet des droits détenus par APESA.

- Natenco

La comptabilisation de l'acquisition de Natenco avait donné lieu à une affectation provisoire dans les comptes au 31 décembre 2006.

L'affectation définitive tient compte de la comptabilisation en actifs incorporels des éléments suivants :

- Nom commercial : 300 K€
- Contrats de gestion : 1 400 K€
- Impôts différés correspondants : (510) K€

Les contrats de gestion sont amortis sur une durée de 16 ans.

Le goodwill résiduel de 75 098 K€ correspond à la capacité de Natenco à développer, vendre et gérer des parcs éoliens et aux profits futurs qui résulteront de ces activités.

<i>en milliers d'euros</i>	Natenco Gmbh/ Wolgast	Goodwill	Correction Goodwill	Ajustements prix	Affectation Goodwill	Natenco Gmbh/ Wolgast affecté
Goodwill		75 715	1 400		-1 190	75 925
Immobilisations incorporelles	1 273				1 700	2 973
Immobilisations corporelles	35 841					35 841
Actifs financiers non courants	20 008					20 008
Stocks	42 633					42 633
Clients	24 179					24 179
Autres actifs courants	11 287					11 287
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18 555					18 555
Passifs financiers non courants	65 941					65 941
Autres passifs non courants	12					12
Passifs financiers courants	2 879					2 879
Provisions part courante	0		265			265
Fournisseurs et autres créditeurs	55 395		1 135			56 531
Dettes fiscales et sociales	0					0
Impôt différé passif					510	510
Impôt courant	85					85
<b>Total actifs nets acquis</b>	<b>29 463</b>	<b>75 715</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>105 177</b>
Prix d'achat des titres	100 285		0	0	0	100 285
Frais d'acquisition	4 276		0	617	0	4 892
<b>Total coût d'acquisition</b>	<b>104 561</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>617</b>	<b>0</b>	<b>105 178</b>
<b>Goodwill</b>	<b>75 098</b>		<b>1 400</b>	<b>617</b>	<b>-1 190</b>	<b>75 925</b>

- **Natenco SAS**

Le goodwill constaté au 31 décembre 2006, d'un montant de 1 522 K€ a été majoré du complément de prix comptabilisé au cours de l'exercice, soit 3 257 K€. Le goodwill total se monte à 4 779 K€.

Aucune autre modification n'a été apportée au cours de l'exercice. Le goodwill constaté dans les comptes est définitif. Le goodwill résiduel de 4 779 K€ correspond à la capacité de Natenco SAS à développer, vendre et gérer des parcs éoliens et aux profits futurs qui résulteront de ces activités.

- **Principaux actifs et passifs acquis au cours de l'exercice**

Du fait de la complexité des activités acquises, l'identification et l'évaluation des immobilisations incorporelles requièrent généralement l'appréciation d'experts, ce qui ne permet pas au Groupe de fournir une allocation finalisée du prix d'acquisition à la date de clôture.

Par conséquent, pour toutes les acquisitions décrites ci-dessous, l'allocation définitive du prix d'acquisition sera établie au plus tard dans les 12 mois suivant l'acquisition, et de ce fait n'est pas encore réalisée.

La valeur nette comptable des actifs et passifs acquis au cours de l'exercice est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Groupe Maestrale</b>	<b>Biocarb</b>	<b>Windwin</b>	<b>Parcs éoliens (GE)</b>
<b>Date d'acquisition</b>	<b>22/11/2007</b>	<b>13/08/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>02/07/2007</b>
Goodwill				
Immobilisations incorporelles	2 498		0	4 590
Immobilisations corporelles	2 222	293	19 895	178 079
Actifs financiers non courants	3 615	8	45	376
Impôts différés actifs	5		0	0
Stocks	583	15	0	0
Clients	163	6	868	2 014
Autres actifs courants	1 857	150	2 534	58 107
Trésorerie et équivalent de trésorerie	538	456	237	10 922
Passifs financiers non courants	6 673	1 101	8 420	173 744
Autres passifs non courants	1			0
Passifs financiers courants	487		23 954	17 375
Provisions	29			0
Fournisseurs et autres créditeurs	3 342	398	1 016	3 037
Dettes fiscales et sociales	19	39	105	3 264
Impôt différé passif	0		2 762	1 140
<b>Total actifs nets acquis</b>	<b>931</b>	<b>-609</b>	<b>-12 678</b>	<b>55 528</b>
Prix d'achat des titres	5 560	727		144 165
Frais d'acquisition	1 202	19		0
<b>Total coût d'acquisition</b>	<b>6 761</b>	<b>745</b>	<b>0</b>	<b>144 165</b>
<b>Goodwill</b>	<b>5 831</b>	<b>1 354</b>	<b>12 678</b>	<b>88 637</b>

Le goodwill provisoire de Maestrale de 5 831 K€ correspond à la capacité de Maestrale à développer et vendre des parcs éoliens et aux profits futurs qui résulteront de ces activités.

Le goodwill provisoire de Biocarb de 1 354 K€ correspond à la capacité de Biocarb à générer des profits dans le cadre de son activité de production de bio-carburant et des produits connexes.

Le goodwill provisoire de Windwin est justifié par la valeur du parc comparée au prix de marché des parcs éoliens allemands.

La constatation du goodwill de 88 637 K€ sur l'opération d'apport des parcs éoliens des filiales du Groupe General Electric provient du traitement comptable préconisé par la norme IFRS 3. Celle-ci impose de comptabiliser l'apport sur la base de la juste valeur des titres remis en contrepartie de cet apport au jour de la remise des titres, soit au 2 juillet. Cette juste valeur correspond au cours du jour.

Ce traitement a pour conséquences la mise en évidence d'un goodwill de 88 637 K€ dont 56 490 K€ proviennent de la différence entre la valeur des titres au 2 juillet (27.26 €) et la valeur des titres définie au contrat (16.50 €). La partie du goodwill correspondant à cette différence, soit 56 490 K€, constatée lors du traitement comptable de l'opération selon les normes IFRS a été immédiatement dépréciée.

Cette dépréciation est un ajustement technique qui n'a aucune conséquence sur les indicateurs clés de l'activité 2007 du Groupe, ni sur la valeur et les perspectives de rentabilité des actifs acquis.

Le solde de 32 147 K€ correspond à un goodwill provisoire qui est justifié par la valeur de marché des parcs acquis.

Conformément à la norme IFRS 3, l'affectation de ce goodwill sera finalisée au cours du premier semestre 2008.

Les principaux agrégats des entités acquises sont les suivant en année complète :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Groupe Maestrale</b>	<b>Parcs éoliens (GE)</b>
Chiffre d'affaires année 2007	-	30 302
Resultat net année 2007	- 1 264	7 680



## 9. Goodwill

- Analyse du poste

	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
<b>Valeurs à l'ouverture au 01/01/2007</b>	<b>99 136</b>	-	<b>99 136</b>
Regroupements d'entreprises	108 755	(56 490)	52 265
Cessions	(15)	-	(15)
Incidence THENERGO	(6 871)	-	(6 871)
Autres variations	5	-	5
<b>Valeurs à la clôture au 31/12/2007</b>	<b>201 011</b>	<b>(56 490)</b>	<b>144 521</b>

- Affectation des goodwill par Unité Génératrice de Trésorerie

Les activités du Groupe sont donc classées dans les catégories suivantes :

- Développement et construction de parcs éoliens,
- Production d'énergie d'origine éolienne,
- Activités non éoliennes.

Par ailleurs, l'activité production d'énergie d'origine éolienne est elle-même subdivisée en autant d'UGT que de secteurs géographiques distincts. A ce jour, on entend par secteur géographique distinct la France et l'Allemagne, seuls pays porteurs de fermes en exploitation.

Catégories		Valeur brute	Perte de valeur	Net 31/12/2007	Net 31/12/2006
Développement et construction de parcs éoliens		93 577	-	93 577	76 254
Activité de production d'énergie d'origine éolienne	France	820	-	820	10 884
Activité de production d'énergie d'origine éolienne	Allemagne	101 316	(56 490)	44 826	
Activité non éolienne		5 298	-	5 298	10 599
<b>Total</b>		<b>201 011</b>	<b>(56 490)</b>	<b>144 521</b>	<b>97 737</b>

## 10. Immobilisations incorporelles

	Projet en cours	Frais de développement	Logiciels et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Valeurs brutes à l'ouverture au 01/01/2007</b>	<b>40 367</b>	<b>3 758</b>	<b>327</b>	<b>5 566</b>	<b>50 018</b>
Acquisitions et immobilisations générées en interne	3 548	473	60	2	4 083
Mise en service industrielle	(7 272)	7 272	-	-	-
Regroupements d'entreprises	3 326	4 608	6	17	7 957
Tranfert de Droits	(2 595)	-	(18)	-	(2 613)
Cessions	(2 154)	-	-	-	(2 154)
Incidence Changement de mode de consolidation	(4 713)	-	-	-	(4 713)
Ecart de conversion	5	-	-	-	5
Autres variations	(206)	(737)	-	(64)	(1 007)
<b>Valeurs brutes à la clôture au 31/12/2007</b>	<b>30 306</b>	<b>15 374</b>	<b>375</b>	<b>5 521</b>	<b>51 576</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture au 01/01/2007</b>	<b>(2)</b>	<b>(55)</b>	<b>(126)</b>	<b>(2)</b>	<b>(184)</b>
Amortissements	(75)	(238)	(108)	(242)	(663)
Dépréciations suite à tests de valeur	(158)	-	-	(3 832)	(3 990)
Regroupements d'entreprises	-	-	(1)	(3)	(4)
Reprises sur cessions	-	-	3	-	3
Incidence Changement de mode de consolidation	-	-	-	99	99
Autres variations	2	(63)	-	(2)	(63)
<b>Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture au 31/12/2007</b>	<b>(233)</b>	<b>(356)</b>	<b>(232)</b>	<b>(3 982)</b>	<b>(4 802)</b>
<b>Valeurs nettes ouverture au 01/01/2007</b>	<b>40 365</b>	<b>3 703</b>	<b>201</b>	<b>5 564</b>	<b>49 835</b>
<b>Valeurs nettes clôture 31/12/2007</b>	<b>30 073</b>	<b>15 018</b>	<b>143</b>	<b>1 539</b>	<b>46 774</b>

Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice concernent principalement l'avancement des projets éoliens en cours de développement en France.

Les mises en service réalisées en 2007 concernent les parcs éoliens suivants à hauteur de 1 088 K€ :

- Centrale éolienne des Plos : 244 K€
- Centrale éolienne du Moulin de Froidure : 513 K€
- Centrale éolienne des Sablons : 331 K€

Les autres mises en service, soit 6 185 K€, concernent l'usine de traitement des déchets de Beaucaire détenue par la société Ecoval 30.

Les opérations de croissance externe réalisées au cours de l'exercice se montent à 7 957 K€ et concernent l'acquisition des droits rattachés au développement des centrales éoliennes à hauteur de 7 934 K€ :

- Centrales éoliennes en exploitation (Allemagne) : 4 608 K€
- Centrales éoliennes en cours de développement (Groupe Maestrale) : 3 326 K€

Les permis de construire de certaines centrales éoliennes en développement (France) ont fait l'objet d'une révision à la baisse du nombre de MW à construire, qui s'est traduite par une baisse 2 595 K€ des actifs incorporels en cours.

Au cours de l'exercice le Groupe a procédé à la cession de plusieurs centrales éoliennes. Les coûts de développement en cours ainsi cédés représentent 2 154 K€. L'impact positif sur le résultat de l'exercice est de 685K€.

Au cours de l'exercice, le changement de méthode de contrôle de THENERGO (mise en équivalence) entraîne une diminution de 4 713 K€ des immobilisations incorporelles figurant au bilan consolidé.

Le projet Buchen dont la valeur brute se monte à 3 832 K€ a été provisionné sur l'exercice à 100 % compte tenu des incertitudes liées à sa réalisation. Ce projet consiste en la construction et l'exploitation d'une usine de production d'éco-carburant sur la base du retraitement des plastiques par dépolymérisation.

Les discussions avec AWN, fournisseur de matière première et à ce titre partenaire au projet, et le partenaire technique Nilltech, société suisse spécialisée dans la dépolymérisation des plastiques, sont actuellement toujours en cours.

Cependant, avant de s'engager contractuellement, AWN souhaite valider *in situ* la technologie proposée par Nilltech.

Il en résulte qu'à ce jour, aucune LOI n'est venue se substituer à celle échue au 31 mai 2007.

En conséquence, par prudence et en l'absence de garantie juridique formalisée, le groupe a constitué une provision pour dépréciation des actifs incorporels à hauteur de 100%.

## 11. Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Projet en cours	Installations techniques	Immobilisations mises en concession	Autres Immobilisations Corporelles	TOTAL
<b>Valeurs brutes à l'ouverture au 01/01/2007</b>	<b>3 343</b>	<b>569</b>	<b>30 457</b>	<b>81 023</b>	<b>-</b>	<b>8 154</b>	<b>123 546</b>
Acquisitions	271	499	40 421	3 588	-	2 044	46 823
Mise en service industrielle	-	-	(50 288)	39 471	10 817	-	-
Regroupements d'entreprise	3 464	376	5 008	193 153	-	1 617	203 618
Cessions	(77)	-	(572)	(1 635)	(32)	(667)	(2 983)
Incidence Changement de mode de consolidation	-	-	(1 085)	(3 136)	-	(6 001)	(10 222)
Ecart de Conversion	-	(2)	(10)	-	-	5	(7)
Autres variations	(1 478)	30	(218)	2 728	205	666	1 933
<b>Valeurs brutes à la clôture au 31/12/2007</b>	<b>5 523</b>	<b>1 472</b>	<b>23 713</b>	<b>315 193</b>	<b>10 990</b>	<b>5 818</b>	<b>362 709</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture au 01/01/2007</b>	<b>(2)</b>	<b>(34)</b>	<b>-</b>	<b>(2 788)</b>	<b>-</b>	<b>(1 550)</b>	<b>(4 374)</b>
Dotations aux amortissements	-	(273)	-	(10 990)	(743)	(608)	(12 614)
Dépréciations pour pertes de valeur	-	-	(266)	-	-	-	(266)
Regroupements d'entreprise	-	-	-	(17)	-	(11)	(28)
Cessions	-	-	-	3	17	359	379
Incidence Changement de mode de consolidation	-	-	-	430	-	1 099	1 529
Ecart de Conversion	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	2	(30)	-	(1 459)	(44)	(667)	(2 198)
<b>Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture au 31/12/2007</b>	<b>-</b>	<b>(337)</b>	<b>(266)</b>	<b>(14 821)</b>	<b>(770)</b>	<b>(1 378)</b>	<b>(17 572)</b>
<b>Valeurs nettes ouverture au 01/01/2007</b>	<b>3 341</b>	<b>535</b>	<b>30 457</b>	<b>78 235</b>	<b>-</b>	<b>6 604</b>	<b>119 172</b>
<b>Valeurs nettes clôture au 31/12/2007</b>	<b>5 523</b>	<b>1 135</b>	<b>23 447</b>	<b>300 372</b>	<b>10 220</b>	<b>4 440</b>	<b>345 135</b>

Sur 46 823 K€ d'acquisitions réalisées sur la période, 44 196 K€ représentent l'avancement des projets éoliens en construction, en France pour 37 302 K€, en Espagne pour 3 119 K€ et en Allemagne pour 3 775 K€.

Au cours de l'exercice, le Groupe a finalisé la construction de 3 centrales éoliennes en France et a achevé la construction de l'usine de traitement des déchets de la société Ecoval 30. Le total (50 288 K€) correspond aux immobilisations suivantes :

- la Centrale Eolienne des Sablons	11 795 K€
- la Centrale éolienne des Plos	13 163 K€
- la Centrale éolienne du Moulin de Froidure	14 513 K€
- Usine de traitement des déchets	10 817 K€

Les opérations de croissance externe réalisées au cours de l'exercice entraînent une hausse des immobilisations corporelles de 203 618 K€, qui se décompose principalement ainsi :

- Acquisition de centrales éoliennes en exploitation (Allemagne) :	198 106 K€
- Acquisition de centrales éoliennes en construction (Italie) :	4 468 K€

Les cessions réalisées sur la période, soit 2 983 K€ sont liées aux évènements suivants :

- Vente d'installations éoliennes en exploitation (Allemagne) :	1 876 K€
- Vente d'installations éoliennes en construction (France):	572 K€
- Cession d'immobilisations corporelles diverses :	535 K

Au cours de l'exercice, le changement de méthode de contrôle de la société THENERGO (mise en équivalence) entraîne une diminution de 10 222 K€ des immobilisations corporelles figurant au bilan consolidé.

## 12. Entreprises associées

Au 31 décembre 2007, le résultat des entités mises en équivalence correspond aux sociétés suivantes :

en milliers d'euros	%	QP dans la situation nette des entreprises associées	QP dans le résultat des entreprises associées
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE VIER GmbH	48,00%	0	-4
ECOLUTIONS	35,21%	25 346	0
THENERGO	29,19%	37 931	593
<b>Total à la clôture au 31/12/2007</b>		<b>63 277</b>	<b>589</b>

La juste valeur de la participation du Groupe dans Thenergo, calculée sur la base du cours au 31 décembre 2007 est égale à 36 175 K€. Compte tenu des perspectives de croissance, le Groupe n'a pas constitué de provision pour dépréciation à la clôture de l'exercice. Le 11 avril 2008, la juste valeur de la participation est de 49 523 K€.

En 2007, le poste a évolué comme suit :

	Ecolutions	Thenergo	Participations de Thenergo	EEEV	Total
Valeur des titres en début d'exercice	0	0	631	-4	627
Affectation goodwill	10 031	2 547			12 578
Changement de méthode de consolidation du groupe Thenergo		26 081	-631		25 450
Prise de participation	15 315				15 315
Augmentation de capital		3 657			3 657
Performance bond Leysen de 20 000 K€		5 838			5 838
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	0	-18		-4	-22
Paiements fondés sur des actions		775			775
Autres variations		-949		7	-942
<b>Valeur des titres en fin d'exercice</b>	<b>25 346</b>	<b>37 931</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>63 276</b>

Les principales données financières des entreprises associées sont les suivantes :

	Ecolutions	Thenergo
% détention	35,21%	29,19%
<b>Données financières à 100%</b>		
Chiffre d'affaires	0	20 810
Charges opérationnelles	0	18 472
Ebitda	0	636
Résultat net	0	859
- dont part du Groupe dans le résultat consolidé	0	-61
Goodwill	10 031	2 547
Capitaux propres au 31/12/2007	43 315	122 473
- dont part du Groupe dans les capitaux propres	15 315	35 384
<b>Valeur des titres des entreprises associées</b>	<b>25 436</b>	<b>37 931</b>

La valeur du goodwill d'Ecolutions est fondée sur les business plans présentés par la direction de l'entreprise et les bénéfices futurs qui résulteront du développement de ses activités.

### 13. Actifs financiers

31/12/2007	Note	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan
Instruments financiers dérivés non courants						
Autres actifs financiers non courants	14	1 025	43 004			44 029
Clients et autres débiteurs	16		87 367			87 367
Instruments dérivés courants						
Autres actifs financiers courants			1 128			1 128
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	18				326 199	326 199
<b>Total</b>		<b>1 025</b>	<b>131 499</b>	<b>0</b>	<b>326 199</b>	<b>458 723</b>

31/12/2006	Note	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan
Instruments financiers dérivés non courants						
Autres actifs financiers non courants	14	1 295	19 538			20 833
Clients et autres débiteurs	16		57 447			57 447
Instruments dérivés courants						
Autres actifs financiers courants			798			798
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	18				65 509	65 509
<b>Total</b>		<b>1 295</b>	<b>77 783</b>	<b>0</b>	<b>65 509</b>	<b>144 587</b>

#### 14. Autres actifs financiers non courants

- Variation

	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2007
Titres non consolidés	1 295	523	(798)	5	1 025
Créances rattachées	50	3 309	(3 419)	129	69
Prêts	-	13	-	-	13
Autres créances immobilisées	16 905	37 294	(14 596)	2 013	41 616
Autres actifs financiers	2 367	770	(86)	(2 026)	1 025
Dépôts et cautionnements	215	96	(31)	-	280
Dépréciations	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>20 832</b>	<b>42 005</b>	<b>(18 930)</b>	<b>121</b>	<b>44 029</b>

Au 31 décembre 2007, aucun impact n'a été constaté en résultat ni en capitaux propres sur les actifs financiers non courants.

- Echéancier 31/12/2007

31/12/2007	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Titres non consolidés			1 025	1 025
Créances rattachées	69			69
Prêts	13			13
Autres créances immobilisées	37 897	3 719		41 616
Autres actifs financiers			1 025	1 025
Dépôts et cautionnements			280	280
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>37 979</b>	<b>3 719</b>	<b>2 330</b>	<b>44 029</b>

- Echéancier 31/12/2006

31/12/2006	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Titres non consolidés	798	497		1 295
Créances rattachées	50			50
Autres créances immobilisées	14 596	2 309		16 905
Autres actifs financiers	2 112		255	2 367
Dépôts et cautionnements	31		184	215
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>17 587</b>	<b>2 806</b>	<b>439</b>	<b>20 832</b>

- Analyse

L'essentiel des autres actifs non courants est représenté par des créances immobilisées. Ces dernières sont essentiellement constituées de prêts relais accordés par Natenco GmbH à ses clients, dans l'attente de la mise en place de leur propre financement (37 897 K€).

## 15. Stocks

	31/12/2007	31/12/2006
Projets éoliens	39 766	8 258
Projets autres énergies	1 635	373
Matières premières	1 730	903
Dépréciations	(254)	(72)
<b>Valeur nette</b>	<b>42 877</b>	<b>9 462</b>

Les stocks de projets éoliens se répartissent sur les zones géographiques suivantes :

- ✓ France : 7 570 K€
- ✓ Allemagne : 29 982 K€
- ✓ Reste du monde : 2 214 K€

Le stock détenu par l'Allemagne (Natenco Gmbh) est constitué de projets éoliens en cours de construction qui sont destinés à être revendus en 2008.

Le solde du stock figurant au bilan consolidé du Groupe, soit 3 365 K€, est constitué par les activités non éoliennes. Principalement par la société Seres Environnement pour un total de 2 306 K€.

Les dépréciations sont dues aux stocks projets éoliens pour un montant de 161 K€ et aux autres stocks pour 93 K€.

## 16. Créances clients

- Variation

	Valeur brute 31/12/2007	Provisions 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2006
Créances clients	88 076	(709)	87 367	57 447
<b>Total</b>	<b>88 076</b>	<b>(709)</b>	<b>87 367</b>	<b>57 447</b>

L'encours clients est principalement constitué de créances sur :

- ✓ des ventes d'éoliennes réalisées en fin d'année par la société Natenco Gmbh pour 62 753 K€
- ✓ des ventes de contrats de construction clé en main pour compte de tiers réalisées par la société Ventura pour 11 007 K€.

Les créances provisionnées correspondent à 100 % de leur montant brut.

- Echéancier 31/12/2007

31/12/2007	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Créances Clients	87 367			87 367
Créances Clients douteux		709		709
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>87 367</b>	<b>709</b>	-	<b>88 076</b>

## 17. Autres actifs courants

	Valeur brute 31/12/2007	Dépréciation 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2006
Fournisseurs avances et acomptes	8 779		8 779	4 509
Créances d'acquisition d'immobilisations	-		-	-
Créances fiscales (hors IS)	21 856		21 856	10 253
Créances sociales	33		33	29
Comptes courants	6 500	-	6 500	505
Débiteurs divers	17 030	(1 097)	15 933	3 254
Charges constatées d'avance	3 891		3 891	
Ecart de conversion actif	72		72	1 690
<b>Total</b>	<b>58 161</b>	<b>(1 097)</b>	<b>57 064</b>	<b>20 240</b>

Les créances fiscales sont constituées principalement par la TVA déductible non encore récupérée sur les achats de matériel et travaux pour la construction de parcs éoliens en France et en Allemagne.

Les débiteurs divers concernent des créances détenues sur les prestataires suivants :

- ✓ FC Holding : 5 084 K€
- ✓ Winvest Energy (vente de ferme éolienne) : 3 223 K€
- ✓ Valorem (vente de ferme éolienne) : 1 047 K€

Les provisions pour dépréciation concernent des créances nées au cours des exercices précédents.

## 18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2007	31/12/2006
Valeurs mobilières de placement (net)	160 684	11 051
Disponibilités	165 514	54 457
<b>Total</b>	<b>326 198</b>	<b>65 508</b>

Les valeurs mobilières de placement sont détenues par Theolia SA pour 156 167 K€ et correspondent à des placements entièrement sécurisés, et notamment :

- Sicav de trésorerie placement sécurisé (100 % monétaire)
- Bons à moyen terme négociables/ BMTN à taux variable indexé sur l'EONIA
- Certificat de dépôt négociable à échéance maxi 3 mois à capital et taux garanti

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 4 aux états financiers.



## 19. Capital social

- Nombre d'actions en circulation

	Valeur nominale (€)	Nombre d'actions au 01/01/2007	Exercice de BSA	Exercices Actions Gratuites	Actions rémunérant des apports	Actions émises (numéraire)	Nombre d'actions au 31/12/2007
Nombre d'actions	1	25 403 531	1 881 958	16 000	8 280 182	3 100 000	38 681 671
Nombre de titres	1	25 403 531	1 881 958	16 000	8 280 182	3 100 000	38 681 671
Capital social		25 403 531	1 881 958	16 000	8 280 182	3 100 000	38 681 671

Dont 37 776 actions propres

Au 31 décembre 2007, le capital est composé de 38 681 671 actions de 1 € de valeur nominale.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne

Il n'a pas été versé de dividende, ni avant ni après la clôture.

## 20. Paiements fondés sur des actions

- Synthèse des mouvements des BSA

	Total BSA
<b>BSA non exerçables au 31 décembre 2006*</b>	<b>210 000</b>
<b>Solde au 31 décembre 2006**</b>	<b>2 577 697</b>
Attribués pendant l'exercice	3 430 827
Exercés pendant l'exercice	- 1 669 510
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>4 339 014</b>

\* Suite au non respect des conditions d'exercice

\*\* En raison d'une erreur l'annexe aux comptes clos le 31/12/2006 présentait un solde de 2 477 697 BSA

Les 210 000 BSA non exerçables correspondent à des BSA soumis à des conditions particulières non remplies au 31 décembre 2006. Au 31 décembre 2007 ces BSA sont définitivement non exerçables.

Cela n'a pas d'incidence sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

La juste valeur des BSA est estimée à la date d'attribution, en utilisant le modèle binomial de Black and Scholes ou, selon les cas, celui développé par J. Hull et A. White. Les BSA émis au cours de la période ont été valorisés à partir des hypothèses suivantes :

Montants en euros sauf indication contraire	THEOLIA		THENERGO
	21-mars-07	14-sept-07	30-juin-07
Juste valeur du warrant	12,72	8,84	2,97
Cours de l'action	28,00	19,17	8,90
Prix d'exercice	15,28	12,17	8,46
Volatilité attendue	49,41%	40,00%	41%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Taux d'intérêt sans risque	3,74%	4,08%	4,30%

La charge comptabilisée au titre de la période de 7 191 K€ correspond :

- Chez THEOLIA :
  - BSA attribués sur la période : 5 133 K€
  - BSA attribués antérieurement : 383 K€
- Chez THENERGO :
  - BSA attribués au cours du premier semestre : 1 675 K€
- **Détail des BSA**

	BSA 1	BSA 2	BSA 3	BSA 4	BSA 5	TOTAL
Prix de souscription	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	
Prix d'exercice	2,06	2,06	2,06	2,06	2,06	
Durée	5 ans dès la souscription					
Parité	1,187	1,187	1,187	1,187	1,187	
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice*	-	-	5 000	5 000	-	10 000
Solde au 31 décembre 2006	316 652	-	36 000	120 000	120 000	592 652
Attribuées pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-
Exercées pendant l'exercice	54 465	-	-	84 000	-	138 465
Solde au 31 décembre 2007	262 187	-	36 000	36 000	120 000	454 187

	BSA CS1	BSA CS2	BSA CS3	BSA CS4	BSA CS5	TOTAL
Prix de souscription	0,000485	0,000485	0,000485	0,000485	0,000485	
Prix d'exercice	4,85	4,85	4,85	4,85	4,85	
Durée	5 ans à compter de la souscription					
Parité	1,187	1,187	1,187	1,187	1,187	
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice*	-	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
Solde au 31 décembre 2006	101 000	100 000	100 000	50 000	50 000	401 000
Attribuées pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-
Exercées pendant l'exercice	101 000	100 000	-	-	-	201 000
Solde au 31 décembre 2007	-	-	100 000	50 000	50 000	200 000

	BSA bis	BSA A-MCC	BSA b-ad	BSA B-MCC	K-2006	TOTAL
Prix de souscription	0,00039	0,00036	0,0010245	0,001025	0,1	
Prix d'exercice	3,90	7,275	10,245	10,245	7,44	
Date limite d'exercice	02-mai-10	27-nov-07	16-mars-07	11-mars-07	17-oct-11	
Parité	1,187	1,187	1,187	1,187	1	
Solde au 31 décembre 2006	769 114	-	197 657	58 720	558 554	1584045
Attribuées pendant l'exercice	-	-	-	-	-	0
Exercées pendant l'exercice	469 114	-	197 657	58 720	558 554	1284045
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice*	-	-	-	-	-	0
Solde au 31 décembre 2007	300 000	0	0	0	0	300000

	BSA BE 06	BSA DA06	BSA EP06	BSA JMS06	BSA JMSPC06	TOTAL
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	
Prix d'exercice	15,28	15,28	15,28	15,28	15,28	
Date limite d'exercice	1-juin-09	17-mai-09	24-mai-09	12-juin-09	11-juin-09	
Parité	1	1	1	1	1	
Solde au 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	0
Attribuées pendant l'exercice	10 000	10 000	29 093	10 000	64 000	123093
Exercées pendant l'exercice	10 000	3 000	0	10 000	-	23000
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice*	-	-	-	-	-	0
Solde au 31 décembre 2007	0	7 000	29 093	0	64 000	100093

	BSA JP06	BSA LF06	BSA NS06	BSA SG06	BSA SO06	TOTAL
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	
Prix d'exercice	15,28	15,28	15,28	15,28	15,28	
Date limite d'exercice	31-mai-09	19-mai-09	31-mai-09	16-mai-09	19-mai-09	
Parité	1	1	1	1	1	
Solde au 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	0
Attribuées pendant l'exercice	10 000	29 093	10 000	31 451	10 000	90544
Exercées pendant l'exercice	10 000	-	10 000	-	3 000	23000
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice*	-	-	-	-	-	0
Solde au 31 décembre 2007	0	29 093	0	31 451	7 000	67544

	BSA EP07	BSA LF07	BSA SO07	BSA SG07	BSA GF	TOTAL
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	
Prix d'exercice	15,28	15,28	15,28	15,28	15,28	
Date limite d'exercice	1-janv.-10	1-janv.-10	1-janv.-10	1-janv.-10	28-juin-09	
Parité	1	1	1	1	1	
Solde au 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	0
Attribuées pendant l'exercice	29 093	29 093	29 093	31 451	18 000	136730
Exercées pendant l'exercice	-	-	-	-	-	0
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice*	-	-	-	-	-	0
Solde au 31 décembre 2007	29 093	29 093	29 093	31 451	18 000	136730

	BSA JMS PC 800M
Prix de souscription	0,0001
Prix d'exercice	12,17
Date limite d'exercice	31-déc.-12
Parité	1
Solde au 31 décembre 2006	-
Attribuées pendant l'exercice	80 460
Exercées pendant l'exercice	-
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice*	-
Solde au 31 décembre 2006	80 460

En application des dispositions de la norme IFRS 2 relative aux rémunérations en actions, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002 ont fait l'objet d'une valorisation et d'une comptabilisation en charges de personnel.

Les conditions d'exercice des BSA sont les suivantes par catégorie de BSA :

BSA CS 3 : exercer un mandat au sein de la société au 31 décembre 2007

BSA CS 4 : exercer un mandat au sein de la société au 31 décembre 2008

BSA CS 5 : exercer un mandat au sein de la société au 31 décembre 2009

BSA LF/SG/EP/SO 07 : exercer à la date d'exercice un mandat d'administrateur au sein de la société

BSA 2003-5 : exercer une fonction opérationnelle dans la société au 1er janvier 2008

- **Actions gratuites**

Des actions gratuites ont été attribuées aux dates suivantes :

- En 2005 : 16 000
- Le 13 octobre 2006 : 407 500
- Le 6 février 2007 : 175 215

soit un total de 598 715 actions

Les attributions d'actions gratuites ont été évaluées au cours du jour d'attribution (respectivement 12 € pour l'attribution 2006 et 18.45 € pour celle de février 2007).

La charge comptabilisée au titre de la période de 6 245 K€ correspond aux :

- actions attribuées en 2006 : 4 047 K€

- o actions attribuées en 2007 : 2 198 K€

La charge restant à imputer au titre des actions gratuites s'élève à :

- o Année 2008 : 941 K€
- o Année 2009 : 94 K€

## 21. Passifs financiers

Les différentes catégories de passifs financiers au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

En K€	Note	31 déc. 2007		31 déc. 2006	
		Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières	22	90 772	458 624	549 396	127 405
Fournisseurs et autres créanciers	26	146 107	-	146 107	122 716
<b>Total</b>		<b>236 879</b>	<b>458 624</b>	<b>695 503</b>	<b>250 121</b>

Tous les passifs financiers du Groupe à l'exception des dérivés sont évalués en date d'arrêt au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une charge d'intérêt totale de 13 240 K€ a été comptabilisée en résultat financier au titre du coût de financement.

## 22. Dettes financières et instruments financiers dérivés

- Endettement net (courant/ non courant)

31/12/2007	Courant	Non Courant	TOTAL
Emprunts auprès des établissements de crédit	89 495	259 365	348 860
Emprunt obligataire convertible	816	196 195	197 011
Dettes sur location financement	7	19	26
<b>Sous-total emprunts</b>	<b>90 318</b>	<b>455 579</b>	<b>545 897</b>
Découverts bancaires et équivalents	278	-	278
Autres passifs financiers	176	3 045	3 221
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>90 772</b>	<b>458 624</b>	<b>549 396</b>

- Variation des emprunts et dettes financières

	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunt obligataire convertible	Dettes sur location financement	Découverts bancaires et équivalents	Autres passifs financiers	TOTAL
<b>Valeurs à l'ouverture au 01/01/2007</b>	<b>116 506</b>	<b>1 300</b>	<b>2 790</b>	<b>2 367</b>	<b>4 442</b>	<b>127 405</b>
Augmentation	71 769	235 314	891	-	1 910	309 884
Remboursement	(19 714)	(1 372)	-	(887)	(1 731)	(23 704)
Regroupements d'entreprises	183 834	-	-	6	1	183 841
Variation de Périmètre	(3 520)	-	(3 656)	(1 208)	(1 496)	(9 880)
Reclassement de l'option en Capitaux propres		(38 231)				(38 231)
Autres variations	(15)	-	-	-	89	74
<b>Valeurs à la clôture au 31/12/2007</b>	<b>348 860</b>	<b>197 011</b>	<b>26</b>	<b>278</b>	<b>3 220</b>	<b>549 395</b>

L'augmentation de la dette financière, soit 309 884 K€ est principalement due aux opérations suivantes :

- Tirage de dette dans le cadre du financement des centrales éoliennes en construction : 50 559 K€
- Tirage de dette dans le cadre du financement des activités de vente de fermes éoliennes : 9 841 K€
- Tirage de dette dans le cadre du financement des activités non éoliennes (solaire) : 10 508 K€

- Emission d'un emprunt obligataire convertible : 235 314 K€

Les remboursements effectués sur la période concernent :

- l'emprunt obligataire émis par la société THERBIO : 1 372 K€
- les emprunts mis en place dans les fermes éoliennes : 18 574 K€
- les emprunts mis en place dans les activités non éoliennes : 1 139 K€

Les emprunts mis en place pour le financement de la construction des parcs éoliens (France) sont assortis d'une obligation de respect d'un ratio de type : trésorerie d'activité / échéance d'emprunt. A la clôture de l'exercice, le Groupe remplit ses obligations en la matière.

Les autres remboursements correspondent aux diminutions des comptes courants.

Les opérations d'acquisition de centrales éoliennes en exploitation en Allemagne représentent une augmentation de la dette financière au bilan de 176 416 K€.

Les opérations d'acquisition de centrales éoliennes en construction (Italie) représentent une augmentation de la dette financière au bilan de 7 418 K€.

Les variations de périmètre concernent la société THENERGO (mise en équivalence à compter du 14 juin 2007).

- Analyse par nature de taux

	31/12/2007	31/12/2006
Taux fixe	435 858	42 706
Taux variable	113 537	84 700
<b>TOTAL</b>	<b>549 395</b>	<b>127 406</b>

- Analyse par échéance

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts auprès des établissements de crédit	89 495	106 620	152 745	348 860
Emprunt obligataire convertible	816	-	196 195	197 011
Dettes sur location financement	7	19	-	26
<b>Sous-total emprunts</b>	<b>90 318</b>	<b>106 639</b>	<b>348 940</b>	<b>545 897</b>
Découverts bancaires et équivalents	278	-	-	278
Autres passifs financiers	176	-	3 045	3 221
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>90 772</b>	<b>106 639</b>	<b>351 985</b>	<b>549 396</b>

## Emprunt convertible

L'emprunt convertible, de type OCEANE, a été émis fin octobre 2007 aux conditions suivantes :

Nombre d'obligations :	11 538 462
Montant de l'émission initiale :	190 000 000 €
Clause d'extension :	25 000 000 €
Option de sur-allocation :	25 000 000 €

Montant remboursable le 1<sup>er</sup> janvier 2014

(si non conversion) :	260 111 549 €
Durée de l'emprunt :	Du 30 octobre 2007 au 1 <sup>er</sup> janvier 2014
Intérêt annuel :	2,00%
Taux de rendement actuariel brut	3,25%

La ventilation entre instrument de dette et de capitaux propres a été réalisée à partir d'un taux de marché, incluant un spread de 200 points de base, sur la base d'un échantillon d'entreprises ayant elles-mêmes procédé à des opérations financières équivalentes.

Montant remboursable :

Le Groupe a la possibilité de procéder au remboursement anticipé, à son initiative, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Année	Montant remboursable	Nb de titres	Valeur unitaire
le 01/01/2014	260 111 549	11 538 462	22,5430
le 01/01/2012	253 151 549	11 538 462	21,9398

L'utilisation du Taux d'Intérêt Effectif entraîne la comptabilisation d'une charge supplémentaire présentée comme suit :

année	intérêt au taux de 2 %	intérêt au TIE	complément de
2008	4 813 151	13 898 668	9 085 517
2009	4 800 000	14 506 085	9 706 085
2010	4 800 000	15 195 559	10 395 558
2011	4 800 000	15 934 009	11 134 009
2012	4 813 151	16 770 737	11 957 586
2013	4 800 000	17 574 325	12 774 324
2014	13 151	50 628	37 477

Compte tenu de frais d'émission d'un montant de 6 632 K€, le taux d'intérêt effectif ressort à 7.10 % et la ventilation est la suivante :

- composante capitaux propres : 26 502 K€
- composante dette (nette du call et du put) : 193 617 K€
- Impôts différés : 13 249 K€

Le put mis en place dans ce contrat est exerçable en 2013.

- **Instruments financiers dérivés**

Les instruments dérivés mis en place pour gérer le risque de taux sur les emprunts à taux variable sont comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2007 et comptabilisés en résultat.

La valorisation des swaps de taux au 31 décembre 2007 ainsi comptabilisée s'élève à 1 128 K€ (au 31 décembre 2006 : 798 K€).

### 23. Informations sur la juste valeur des actifs et passifs financiers

Conformément aux dispositions d'IFRS 7, la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan est résumée dans le tableau ci-après.

En K€	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIF</b>				
Actifs au coût amorti				
Clients et autres débiteurs	87 367	87 367	57 447	57 447
Autres actifs financiers non courants	44 030	44 030	20 833	20 833
Juste valeur négative des dérivés de couverture	1 127	1 127	798	798
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	326 199	326 199	65 509	65 509
<b>PASSIF</b>				
Passifs au coût amorti				
Dettes financières	549 118	549 118	125 038	125 038
Découverts bancaires et équivalents	278	278	2 367	2 367
Fournisseurs et autres créanciers	146 108	146 108	122 716	122 716

## 24. Provisions pour avantages aux salariés

- Composantes de la charge de l'exercice

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Charges de retraites</b>	<b>108</b>	<b>112</b>

- Variation de la provision

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Provision à l'ouverture</b>	<b>142</b>	<b>30</b>
Charge de l'année	108	112
Prestations ou cotisations payées par l'employeur		
Regroupements d'entreprises	1	
<b>Provision à la clôture</b>	<b>251</b>	<b>142</b>

- Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation	4,75%	4,00%
Evolution des salaires Cadres	3,00%	5,00%
Evolution des salaires Non Cadres	2,00%	5,00%
Table de mortalité	TGH 05 et TGF 05	INSEE 2000
Age de départ	65 ans	65 ans

Il est à noter que les écarts actuariels ne sont pas significatifs

## 25. Autres provisions

	Provision pour litiges	Provision pour instruments de trésorerie	Autres provisions	TOTAL
<b>Valeurs à l'ouverture au 01/01/2007</b>	<b>326</b>	-	<b>398</b>	<b>724</b>
Dotations	471	-	167	638
Reprises	(188)	-	(38)	(226)
Regroupement d'entreprises	-	-	60	60
Écart de conversion	-	-	-	-
Autres variations	-	-	(96)	(96)
<b>Valeurs à la clôture au 31/12/2007</b>	<b>609</b>	-	<b>491</b>	<b>1 100</b>
dont part courante	376	-	60	436
dont part non courante	233	-	431	664

Les dotations de l'exercice concernent des litiges salariaux pour 391 K€. Le solde, soit 80 K€ correspond à un complément de provision pour pertes à terminaison sur les marchés non éoliens.

Les autres dotations concernent principalement les provisions pour renouvellement des immobilisations mises en concession (activité non éolienne).

Les reprises concernent principalement les provisions pour pertes à terminaison sur les marchés non éoliens.

## 26. Fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/2007	31/12/2006
Avances et acomptes reçus	1 034	13 727
Fournisseurs	106 088	53 622
Autres	38 986	55 367
<b>Total</b>	<b>146 108</b>	<b>122 716</b>

Les dettes fournisseurs concernent l'activité de construction/vente de fermes éoliennes à hauteur de 87 291 K€ dont il est possible d'effectuer la répartition suivante :

- France : 20 499 K€
- Allemagne : 62 339 K€
- Reste du monde : 4 453 K€

Les autres dettes concernent principalement les opérations suivantes :

- Dettes sur acquisition de sociétés (Allemagne) : 21 525 K€
- Dettes sur acquisition de sociétés (Espagne) : 4 005 K€
- Dettes sur acquisition de sociétés (France) : 3 259 K€

	31/12/2007	31/12/2006
Dettes sociales	1 664	1 106
Dettes fiscales	27 303	14 943
<b>Total</b>	<b>28 967</b>	<b>16 049</b>

Les dettes fiscales représentent principalement de la TVA collectée sur les ventes réalisées au cours de l'exercice.



## 27. Information sectorielle

---

- Répartition par métiers

Le Groupe intervient dans les secteurs d'activité dits Wind :

- la Construction d'installation de production d'électricité d'origine éolienne, pour le compte de tiers ou du Groupe. Cette activité inclut le « développement »,
- l'Exploitation de fermes éoliennes.

Et dans le secteur non Wind correspondant aux autres activités :

- production d'électricité à partir des techniques de biomasse et cogénération,
- production d'électricité à partir de centrales dispatchables,
- traitement des déchets, mesure de la qualité de l'air, traitement des boues.

L'activité de Natenco est empreinte d'une forte saisonnalité. En effet, les clients potentiels bénéficient d'avantages fiscaux et ont donc intérêt à investir en fin d'année fiscale. Les trois premiers trimestres sont donc plutôt consacrés à la recherche d'opérations et de clients, le dernier trimestre regroupant la quasi-totalité des opérations de cession de donc la constatation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de THENERGO inclut pour 835 K€, une prestation d'ingénierie vendue à une société hors groupe qui fournit une usine clé en mains, incluant ces prestations, à une société du Groupe THENERGO.

Les données comparatives présentées ci-dessous correspondent, pour le bilan mais également pour le compte de résultat, aux comptes au 31 décembre 2006.

Les données concernant le compte de résultat présentent distinctement à partir de 2007, les charges propres à la holding. Ces charges étaient précédemment réparties forfaitairement entre les trois secteurs d'activité. Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

31/12/2007 (en milliers d'euros à l'exception des effectifs)

Compte de résultat	Construction vente éolien	Vente d'électricité éolien	Activités non éoliennes	Holding	Eliminations inter-secteurs	Total
Chiffre d'affaires	249 321	53 912	34 234	5 589		<b>343 057</b>
Ventes inter activités	(30 899)	-	(88)	(5 589)		<b>(36 576)</b>
<b>Total</b>	<b>218 422</b>	<b>53 912</b>	<b>34 146</b>	<b>-</b>		<b>306 481</b>
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>11 073</b>	<b>6 390</b>	<b>(5 573)</b>	<b>(15 141)</b>	<b>0</b>	<b>(3 250)</b>
Autres produits et charges non courant	181	123	(1 817)	22 526	-	21 014
Perte de valeur sur goodwill				(56 490)		(56 490)
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>11 254</b>	<b>6 513</b>	<b>(7 389)</b>	<b>(49 105)</b>	<b>0</b>	<b>(38 726)</b>
Quote part dans les résultats des entreprises associées	-	(4)	593	-		<b>589</b>

Bilan						
<b>Actifs non courants</b>	<b>170 185</b>	<b>415 705</b>	<b>104 563</b>	<b>(45 282)</b>	<b>-</b>	<b>645 169</b>
<i>dont Actifs non courants non alloués</i>	<i>20 942</i>	<i>(2 001)</i>	<i>78 989</i>	<i>10 812</i>		<i>108 741</i>
<b>Actifs courants</b>	<b>260 312</b>	<b>62 347</b>	<b>16 408</b>	<b>175 752</b>		<b>514 824</b>
<i>dont Actifs courants non alloués</i>		-	-	-		-
<b>Total des actifs consolidés</b>	<b>430 498</b>	<b>478 052</b>	<b>120 972</b>	<b>130 470</b>	<b>-</b>	<b>1 159 994</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>33 407</b>	<b>233 507</b>	<b>7 474</b>	<b>203 320</b>	<b>-</b>	<b>477 707</b>
<i>dont Passifs non courants non alloués</i>	<i>33 374</i>	<i>233 242</i>	<i>6 868</i>	<i>203 308</i>		<i>476 792</i>
<b>Passifs courants</b>	<b>176 729</b>	<b>62 990</b>	<b>21 964</b>	<b>17 534</b>		<b>279 216</b>
<i>dont Passifs courants non alloués</i>	<i>61 009</i>	<i>27 824</i>	<i>1 121</i>	<i>818</i>		<i>90 772</i>
<b>Total des passifs consolidés</b>	<b>210 136</b>	<b>296 496</b>	<b>29 438</b>	<b>220 854</b>	<b>-</b>	<b>756 923</b>
<b>Autres informations</b>						
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11 999	38 040	698	169		<b>50 906</b>
Effectifs fin de période	115	-	92	30		<b>237</b>

## Commentaires du compte de résultat

### Construction vente de fermes éoliennes

Le secteur d'activité « construction/vente de fermes éoliennes » a généré un chiffre d'affaires de 249 321 K€ contre 56 888 K€ au 31 décembre 2006 (18 mois)

Le chiffre d'affaires se répartit entre :

- Ventura SA 47 579 K€
- Natenco GmbH 201 742 K€

Cette hausse s'explique principalement par :

- L'effet année pleine de la consolidation de la filiale allemande Natenco ;
- L'augmentation des ventes de fermes réalisées par les sociétés Natenco et Ventura.

Le résultat opérationnel courant se monte à 11 073 K€ et provient principalement de la hausse des ventes qui ont permis de générer un volume de marges plus important que l'année précédente.

### Vente d'électricité d'origine éolienne

La chiffre d'affaires des ventes d'électricité produite à partir d'énergie éolienne se monte à 53 912 K€ contre 5 935 K€ au 31 décembre 2006 (18 mois).

Cette forte augmentation s'explique par les facteurs suivants :

- Mises en service au cours de l'exercice de parcs éoliens développés par le Groupe en France (35.50 MW)  
1 213 K€

- Consolidation en année pleine des parcs éoliens acquis l'année précédente 8 175 K€
- Consolidation en année pleine de la société Natenco GmbH 27 693 K€
- Acquisition des parcs éoliens réalisée au cours de l'exercice dans le cadre de l'opération d'apport effectuée par GE Energy Financial Services (165 MW+1.50 MW mis en service postérieurement à l'acquisition) 13 398 K€

#### Activités non éoliennes

Les activités non éoliennes ont réalisé un chiffre d'affaire de 34 234 K€ contre 14 974 K€ au 31 décembre 2006 (18 mois).

Cette variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Vente d'un parc photovoltaïque en Allemagne 14 400 K€
- Effet année pleine de la consolidation de la société SERES Environnement associé à une augmentation d'activité 4 004 K€

Le changement de méthode de consolidation de Thenergo (intégration globale sur 6 mois) associé à l'augmentation de l'activité a un impact sur le chiffre d'affaires de 2 676 K€ (7 324 – 4 648).

Le résultat opérationnel courant tient compte d'une provision pour dépréciation de 3 832 K€ relative au projet Buchen.

#### Activité « Holding » :

Le secteur « holding » regroupe les entités suivantes :

- Theolia SA
- Theolia Iberica
- TEM

Le chiffre d'affaires est constitué de management fees refacturés aux filiales par Theolia qui constituent des produits inter secteurs.

Le résultat opérationnel courant se monte à (15 141) K€ dont (14 685) K€ relatifs à Theolia.

Les charges présentes dans le secteur holding correspondent aux activités suivantes :

- Administration générale du Groupe (stratégie)
- Relations avec le marché boursier et les investisseurs
- Opérations de croissance externe
- Opérations de recherche de financement par appel au marché

Des paiements sur base d'actions aux administrateurs de la société Theolia représentent (4 803) K€.

Les autres produits et charges opérationnel, soit 22 526 K€, correspondent au profit de dilution suite à l'inscription de Thenergo sur Alternext pour 22 981 K€.

Le profit de dilution a été constaté dans le secteur Holding car il relève de l'ingénierie financière et ne rend pas compte de l'activité du secteur non éolien.

La perte de valeur sur le goodwill lié à l'apport des parcs éoliens, (56 490) K€ est affectée au secteur « Holding ».

## Commentaires du bilan

### Construction vente de fermes éoliennes

Le secteur regroupe les actifs des sociétés réalisant les ventes de fermes ainsi que les actifs des sociétés support de programme en cours de développement et de construction.

Les actifs non courants sont ainsi composés de :

- Goodwill	93 577 K€
- Projets en cours	55 667 K€

Les goodwills correspondent principalement à Natenco Gmbh, soit 75 925 K€.

Les actifs courants comprennent notamment :

- Stocks de projets en cours	39 690 K€
- Créances clients	71 581 K€
- Trésorerie	115 432 K€

La position de trésorerie ainsi que les créances clients proviennent principalement de la vente de fermes éoliennes en Allemagne.

Les passifs comprennent principalement les emprunts destinés au financement de l'activité du secteur, soit 91 212 K€ ainsi que les dettes vis-à-vis des fournisseurs et autres créateurs, soit 79 880 K€.

### Vente d'électricité d'origine éolienne

Le secteur regroupe les actifs des fermes éoliennes en exploitation.

Les actifs non courants sont ainsi composés de :

- Goodwill	45 647 K€
- Installations éoliennes	315 570 K€

Les goodwills correspondent principalement à l'acquisition des parcs éoliens suivants :

- Parcs apportés par General Electric	32 146 K€
- Parc éolien Windwin	12 680 K€

Les actifs courants comprennent notamment 30 607 K€ de trésorerie générée par l'activité de production d'électricité.

Les passifs comprennent principalement les emprunts destinés au financement de la construction des parcs éoliens. A la clôture de l'exercice, leur montant se monte à 253 110 K€.

Les dettes dues aux fournisseurs et autres créateurs se montent à 32 353 K€. Elles comprennent notamment 20 530 K€ de dette suite à l'acquisition du parc éolien Windwin.

### Activités non éoliennes

Le secteur regroupe les actifs des sociétés ayant une activité non éolienne.

Les actifs non courant comprennent principalement l'usine de traitement des déchets de Beaucaire 16 484 K€.

Les actifs non courant non alloués comprennent les titres mis en équivalence (Thenergo et Ecolution) pour un montant de 63277K€.

Les passifs comprennent principalement les emprunts destinés au financement de la construction de l'usine de traitement des déchets, soit 6 361 K€ et les dettes dues aux fournisseurs et autres créditeurs, soit 18 924 K€.

#### Activité Holding

Les actifs comprennent principalement la trésorerie issue notamment de l'émission de l'emprunt obligataire convertible OCEANE, soit 174 103 K€.

Les passifs financiers non courants comprennent l'emprunt obligataire convertible OCEANE, soit 196 268 K€.

Les passifs courants sont principalement composés des dettes fournisseurs et autres créditeur, soit 14 950 K€.

31/12/2006 (en milliers d'euros à l'exception des effectifs)

Compte de résultat	Construction vente éolien	Vente d'électricité éolien	Activités non éoliennes	Holding	Total
Chiffre d'affaires	56 888	5 935	14 974	355	78 152
Ventes inter activités	(3 829)	(2 663)	(320)	(354)	(7 166)
<b>Total</b>	<b>53 059</b>	<b>3 273</b>	<b>14 655</b>	<b>0</b>	<b>70 986</b>
Resultat opérationnel courant	1 852	(2 796)	(5 426)	(0)	(6 370)
Autres produits et charges opérationnels	(430)	(476)	(661)	(0)	(1 568)
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>1 421</b>	<b>(3 273)</b>	<b>(6 087)</b>	<b>0</b>	<b>(7 938)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>1 691</b>	<b>(1 911)</b>	<b>(3 954)</b>	<b>0</b>	<b>(4 174)</b>
Quote part dans les résultats des entreprises associées	-	(7)	69	-	62
<b>Bilan</b>					
<b>Actifs non courants</b>	<b>117 594</b>	<b>128 695</b>	<b>52 367</b>	<b>0</b>	<b>298 656</b>
<i>dont Actifs non courants non alloués</i>	<i>18 811</i>	<i>4 008</i>	<i>2 528</i>		<i>25 347</i>
<b>Actifs courants</b>	<b>100 513</b>	<b>37 219</b>	<b>15 947</b>	<b>(0)</b>	<b>153 679</b>
<i>dont Actifs courants non alloués</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		<i>-</i>
<b>Total des actifs consolidés</b>	<b>218 107</b>	<b>165 914</b>	<b>68 314</b>	<b>(0)</b>	<b>452 335</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>10 714</b>	<b>66 179</b>	<b>16 840</b>	<b>-</b>	<b>93 733</b>
<i>dont Passifs non courants non alloués</i>	<i>7 646</i>	<i>65 972</i>	<i>16 294</i>		<i>89 912</i>
<b>Passifs courants</b>	<b>123 063</b>	<b>40 446</b>	<b>23 673</b>	<b>0</b>	<b>187 180</b>
<i>dont Passifs courants non alloués</i>	<i>31 915</i>	<i>8 152</i>	<i>4 306</i>		<i>44 373</i>
<b>Total des passifs consolidés</b>	<b>133 777</b>	<b>106 625</b>	<b>40 512</b>	<b>0</b>	<b>280 913</b>
<b>Autres informations</b>					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	310	40 842	12 600	0	53 752
Effectifs moyens (ETP)	65	7	99		172

- Répartition par zone géographique

31/12/2007 (en milliers d'euros)

	France	Allemagne	Reste du monde	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'affaires	39 075	263 147	7 413	-	309 636
Ventes inter pays	(3 155)	-	-	-	(3 155)
<b>Total</b>	<b>35 920</b>	<b>263 147</b>	<b>7 413</b>	<b>-</b>	<b>306 481</b>
Resultat opérationnel courant	(24 041)	22 264	(1 474)	-	(3 250)
Autres produits et charges opérationnels	22 776	-	(1 763)	-	21 014
Perte de valeur sur goodwill	(56 490)	-	-	-	(56 490)
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>(57 755)</b>	<b>22 264</b>	<b>(3 237)</b>	<b>-</b>	<b>(38 726)</b>
Quote part dans les résultats des entreprises associées	-	(4)	593	-	589

#### Bilan

<b>Actifs non courants</b>	<b>125 283</b>	<b>412 611</b>	<b>107 275</b>	<b>-</b>	<b>645 169</b>
<i>dont investissements</i>	111 296	249 311	31 304	-	391 910
<i>dont Actifs non courants non alloués</i>	2 007	42 548	64 186	-	108 741
<b>Actifs courants</b>	<b>252 886</b>	<b>249 583</b>	<b>12 354</b>	<b>-</b>	<b>514 824</b>
<i>dont Actifs courants non alloués</i>	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs consolidés</b>	<b>378 170</b>	<b>662 194</b>	<b>119 629</b>	<b>-</b>	<b>1 159 994</b>

31/12/2006 (en milliers d'euros)

	France	Allemagne	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	14 161	51 497	5 327	70 986
<b>Total</b>	<b>14 161</b>	<b>51 497</b>	<b>5 327</b>	<b>70 986</b>

#### Bilan

<b>Actifs non courants</b>	<b>226 844</b>	<b>43 047</b>	<b>28 765</b>	<b>298 655</b>
<i>dont investissements</i>	(39 920)	(7 779)	(5 232)	(52 930)
<i>dont Actifs non courants non alloués</i>	9 267	19 448	2 308	31 022
<b>Actifs courants</b>	<b>50 053</b>	<b>96 284</b>	<b>7 342</b>	<b>153 678</b>
<i>dont Actifs courants non alloués</i>	-	-	-	-
<b>Total des actifs consolidés</b>	<b>276 897</b>	<b>139 331</b>	<b>36 106</b>	<b>452 333</b>

## 28. Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2007	31/12/2006
Paiements en action (attribution de BSA)	(4 803)	(2 337)
Moins valeurs de cessions d'immobilisations	-	415
Produits des activités ordinaires	2 191	1 026
Autres produits et charges d'exploitation	1 345	752
<b>Total</b>	<b>(1 267)</b>	<b>(145)</b>

Les autres produits et charges opérationnels intègrent la plus-value de cession dégagée lors de la vente de certaines fermes éoliennes.

## 29. Charges de personnel

	31/12/2007	31/12/2006
Rémunérations du personnel	12 787	6 437
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 630	2 340
Participation et intéressement	-	-
Autres avantages au personnel (IAS 19) et paiements en actions (IFRS 2)	6 996	1 216
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>23 413</b>	<b>9 993</b>

## 30. Autres charges et produits non courants

	31/12/2007	31/12/2006
Pénalités sur marchés		166
Litiges	(112)	1 271
Profit de dilution (Thenergo)	22 981	
Incidence Variations de périmètre	74	
Autres charges et produits opérationnels	(1 929)	131
<b>Total</b>	<b>21 014</b>	<b>1 568</b>

## 31. Résultat financier net

- Analyse du poste

Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	31/12/2007	31/12/2006
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	518	9
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	1 524	686
Autres produits	1 112	15
<b>Total</b>	<b>3 154</b>	<b>710</b>

Coût de l'endettement financier brut	31/12/2007	31/12/2006
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(13 240)	(1 198)
Effet de la désactualisation		
Gains et pertes liés à l'extinction des dettes		
<b>Total</b>	<b>(13 240)</b>	<b>(1 198)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(10 086)</b>	<b>(488)</b>

La charge d'intérêts relative à l'emprunt obligataire OCEANE est de 2 336 K€ pour les 2 mois correspondants.

Les autres produits financiers de 1 112 K€ proviennent du placement des fonds reçus dans le cadre de l'emprunt obligataire OCEANE.

- Détail des autres charges et produits financiers

	31/12/2007	31/12/2006
Variation de la juste valeur des instruments financiers	277	888
Reprises de provisions	-	60
Variation de taux de change	213	(8)
Charges nettes sur cessions VMP	(33)	
Autres charges et produits financiers	1 688	119
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>2 145</b>	<b>1 060</b>

## 32. Impôts sur les résultats

- Analyse de la charge d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Impôt sur les sociétés exigible	(6 230)	(3 480)
Impôts différés (produit)	3 503	6 611
<b>Total</b>	<b>(2 727)</b>	<b>3 131</b>

L'impôt sur les sociétés concerne principalement les sociétés implantées en Allemagne (notamment Natenco GmbH à hauteur de 5 638 K€).

- Preuve d'impôt

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt	(46 078)	(7 304)
Taux d'impôt théorique applicable	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	15 358	2 434
Charge d'impôt comptabilisée	(2 729)	3 130
<b>Ecart d'impôt</b>	<b>(18 087)</b>	<b>697</b>
<b>Eléments en rapprochement :</b>		
Différences permanentes	(50)	(86)
Résultats taxés à taux réduit	-	(40)
Badwill sur acquisitions	(5)	(133)
Paievements en actions (IFRS2)	(3 932)	1 184
Profit de dilution	7 660	
Déficits fiscaux activés		
Différences de change	(55)	
Ecart de taux France / Etranger	(2 577)	
Perte de valeur sur goodwill	(18 828)	
Déficits fiscaux non activés	(335)	(228)
Autres	35	
<b>Total</b>	<b>(18 087)</b>	<b>697</b>

- Nature des impôts différés

### Actifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	(459)	(510)
Immobilisations corporelles		
Eliminations marges internes	2 173	2 683
Eliminations cessions internes	2 980	
Amortissements dérogatoires	(7 779)	
Ajustement durée d'amortissement	2	
Provisions pour engagements de retraites	94	47
Instruments financiers	(13 087)	(266)
Impôts Différés sur Déficit	17 197	7 101
Autres actifs	311	(2)
<b>Total</b>	<b>1 431</b>	<b>9 053</b>



## Passifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	9 468	9 464
Amortissements dérogatoires	430	66
Ajustement durée d'amortissement	196	196
Provisions pour engagements de retraites		
Eliminations marges internes		
Instruments financiers	275	
Reports fiscaux Allemagne	7 798	
Autres passifs	1	375
<b>Total</b>	<b>18 168</b>	<b>10 101</b>

- Utilisation de déficits

	31/12/2006	Nouveaux déficits générés	Impact changement de taux	Autres	31/12/2007
Impôts différés activables sur déficits	7 101	10 204	(108)		17 197
<b>Impôts différés actifs reconnus</b>	<b>7 101</b>	<b>10 204</b>	<b>(108)</b>	-	<b>17 197</b>

- Actifs d'impôt non comptabilisés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Sans limite	(335)	(228)
<b>Total</b>	<b>(335)</b>	<b>(228)</b>

## 33. Résultat par action

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
Résultat revenant aux actionnaires de la société (En KEuros)	(48 262)	(4 414)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	34 190	15 621
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>(1,41)</b>	<b>(0,28)</b>
Résultat revenant aux actionnaires de la Société (En Keuros)	(48 262)	(4 414)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	34 190	15 621
Ajustements liés aux BSA	4 914	2 955
Obligations convertibles	11 538	
Ajustements liés aux actions gratuites attribuées	576	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	51 219	18 576
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>(0,94)</b>	<b>(0,24)</b>

## 34. Parties liées

- Entreprises associées

Les entreprises associées sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence ainsi que les sociétés considérées comme des parties liées, notamment FC Holding. Les transactions réalisées avec ces sociétés figurent dans le tableau ci-dessous.

Aucune transaction n'a été enregistrée avec les entreprises mises en équivalence.

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Produits opérationnels		-
Charges opérationnelles	9 068	-

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Créances opérationnelles	5 083	-
Dettes opérationnelles		-

- **Rémunération des dirigeants**

La rémunération des dirigeants ayant une fonction technique au sein de la société est détaillée ci-dessous.

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
- avantages à court terme	2 455	1 082
- avantages postérieurs à l'emploi	-	-
- indemnités de fin de contrat de travail	-	-
- paiements en actions	5 255	788
	<b>7 710</b>	<b>1 870</b>

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration de Theolia s'est élevé à 118 K€ (80 K€ en 2006).

### 35. Engagements, passifs et actifs éventuels

#### A - Engagements donnés par THEOLIA SA

- **Reprise du fonds SERES**

En sa qualité de cessionnaire dans l'acte de jugement ordonnant la cession totale de la société SERES, THEOLIA demeure garant de la bonne exécution du plan de cession de la société SERES. En particulier, elle s'est engagée à apporter la somme de 2 500 K€ et serait tenue d'exécuter cet engagement en cas de défaillance de la SAS SERES Env. Cet engagement d'une durée de deux ans prendra fin au 06/07/2008.

- **Financement de l'activité Éolienne**

La société a conclu le 16 mai 2005, un protocole d'accord avec les associés minoritaires de la SA Ventura modifié par des avenants en date des 30 juin 2005, 12 mai 2006 et 30 avril 2007. Ce protocole fixe les principes de collaboration entre THEOLIA et sa filiale. Les principales caractéristiques de cette collaboration sont les suivantes :

Tous les projets éoliens du Groupe, en ce compris les projets d'acquisition, actuels ou futurs, seront développés et construits par la SA Ventura, et ce, dans les limites du business plan établi chaque année. A cette fin, la société Ventura établira chaque année avec le concours de THEOLIA un business plan délimitant le nombre et l'ampleur des projets envisagés et déterminant le montant des fonds propres correspondants à apporter par THEOLIA.

THEOLIA SA s'engage à apporter les fonds nécessaires à sa filiale pour le financement de l'activité éolienne (dans la limite des conditions définies par l'accord) ;

Pour chaque projet de ferme éolienne s'inscrivant dans le cadre du business plan sus visé, une SAS ad hoc sera constituée et détenue, soit directement soit via une holding, à hauteur de 80 % par Ventura SA et à hauteur de 20 % par messieurs Guyot, Bouffard et De Saint Jouan (actionnaires minoritaires au 31/12/2007).

- **Soutien au développement des activités d'Ecoval Technology**

Dans le cadre de son soutien au développement des activités d'Ecoval Technology, THEOLIA s'est porté caution auprès de la BFCC pour une somme globale maximale de 140.000 €.

- **Garantie à première demande dans le cadre du financement CEPLO, CEMDF, CESAL, CERON et CELGC**

Afin de mettre en place les cinq financements distincts de cinq fermes éoliennes devant être respectivement construites et exploitées par les sociétés Centrale Éolienne des Plos (« CEPLO »), Centrale Éolienne du Moulin de Froidure (« CEMDF »), Centrale Éolienne de Sallen (« CESAL »), Centrale Éolienne du plateau de Ronchois (« CERON ») et Centrale Éolienne du Grand Camp (« CELGC »), des négociations des contrats de crédits ont eu lieu entre Theolia et la Société générale.

Lors de ces négociations, afin de couvrir le risque de taux variable induit par ces contrats de crédit, des contrats de swap de taux ont été mis en place entre chaque société d'exploitation et la société générale.

A cet égard, Theolia a accordé à la société générale une garantie des engagements de la société d'exploitation concernée au titre de chaque contrat de swap. Cette garantie inconditionnelle à première demande expire le jour de l'entrée en vigueur du contrat de crédit sur lequel est adossé le contrat de swap ou à défaut le 31 décembre 2009.

L'octroi de cette garantie a été autorisé par décision du Conseil d'Administration de Theolia du 14 mai 2007.

Les financements de CEPLO et CEMDF étant mis en place, la garantie n'est plus en vigueur concernant ces deux sociétés.

En revanche, la garantie des engagements de CESAL, CERON et CELGC demeure en vigueur puisque les financements ne sont pas encore mis en place définitivement pour ces trois sociétés.

Néanmoins, concernant la société CESAL, le contrat de financement a été signé et sont entrée en vigueur, consécutive à la levée des dernières conditions suspensives devrait avoir lieu dans les prochains jours, date à laquelle la garantie des engagements de CESAL sera éteinte.

- **Engagements dans le cadre de l'accord-cadre du financement « THEOWATT »**

Dans le cadre de la mise en place de cinq financements distincts de cinq fermes éoliennes devant être respectivement construites et exploitées par les sociétés Centrale Éolienne des Plos (« CEPLO »), Centrale Éolienne du Moulin de Froidure (« CEMDF »), Centrale Éolienne de Sallen (« CESAL »), Centrale Éolienne du plateau de Ronchois (« CERON ») et Centrale Éolienne du Grand Camp (« CELGC »), et ensemble avec CEPLO, CEMDF, CESAL et CERON les « Emprunteurs Potentiels », un accord-cadre a été autorisé par décision du Conseil d'Administration de Theolia du 31 mai 2007.

Cet accord cadre prévoit notamment sous certaines conditions que :

antérieurement à la Date de Premier Tirage, Theolia s'engage solidairement avec Théowatt et Théolia France à procéder à une augmentation de capital de tout Emprunteur Potentiel ou à verser un prêt d'actionnaire à tout Emprunteur Potentiel dans les conditions visées à l'Accord-Cadre (la « Contribution de Base »), d'un montant qui sera fonction du montant total des coûts se rapportant à la conception, à la construction, à la mise en service et à l'exploitation commerciale de la ferme éolienne en question ;

postérieurement à la date de premier tirage, Theolia s'engage solidairement avec Théowatt et Théolia France à procéder à une augmentation de capital de tout Emprunteur Potentiel ou à verser un prêt d'actionnaire à tout Emprunteur Potentiel dans les conditions visées à l'Accord-Cadre (la « Contribution Additionnelle »), dont le montant est indiqué dans l'Accord-Cadre.

L'accord cadre prévoit également que :

Theolia se porte caution envers les Parties Financières et dans les conditions visées à l'Accord-Cadre, solidairement avec chacun des Emprunteurs Potentiels, des « Obligations Garanties TVA » la concernant ; les Obligations Garanties TVA désignant, de manière distincte, les obligations de paiement et de remboursement à la charge de chacun des Emprunteurs Potentiels au titre du Crédit Renouvelable.

L'accord-cadre prévoit aussi que :

Theolia s'engage solidairement avec Théowatt et Théolia France à payer à l'agent du crédit, agissant pour le compte des banques, un montant égal à la somme de toute Contribution Additionnelle due et impayée conformément à l'Accord-Cadre, dans les 3 (trois) jours ouvrés suivant réception de cette notification d'exigibilité anticipée par Theolia si certaines conditions sont remplies notamment si Theolia ne respecte pas ses obligations de paiement au titre de l'accord-cadre

- **Accord de coopération avec General Electric**

Dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre General Electric et THEOLIA, THEOLIA s'est engagée à proposer en premier à General Electric tous parcs éoliens que THEOLIA envisage de vendre.

De plus, THEOLIA s'est engagée à proposer à General Electric de participer à tous financements de projets nécessitant une dette auprès d'un tiers.

- **Prime de développement dans le cadre de l'acquisition de Maestrale**

Dans le cadre de l'acquisition de la société Maestrale, THEOLIA a signé des accords de rémunération en cas de succès des opérations de développement. Ces accords de success fees prévoit le versement d'une somme lors de l'obtention définitive des différents permis.

Le traitement comptable retenu dépend du degré d'avancement des projets concernés à la date de clôture.

Lorsque l'avancement du projet ne permet pas de garantir sa bonne fin, aucun passif n'est déclaré ni comptabilisé.

Lorsqu'il devient probable, au regard de l'avancement du projet, que la rémunération sera payée, le passif éventuel correspondant est communiqué dans l'annexe.

Au 31 décembre 2007, les passifs éventuels relatifs à ce contrat s'élèvent à 1 500 k€ au titre du projet Martignano.

## **B - Engagements donnés par les filiales**

- **Engagements donnés par Theowatt**

A l'occasion du financement des projets MDF, RON, LGC, SAL et PLO, TW a consenti les garanties suivantes :

Nantissement de ses comptes bancaires par acte du 21/06/07

Nantissement des actions détenues dans les sociétés MDF, RON, LGC, SAL et PLO par acte du 21/06/07.

- **Engagements du sous-groupe Therbio**

En garantie des prêts accordés à Ecoval 30 dans le cadre du financement de la construction de l'usine de Beaucaire, l'engagement suivant a été souscrit :

*« Avec l'accord à l'acte du syndicat des communes, la société ECOVAL 30 affecte et hypothèque spécialement au profit de la banque, qui accepte, le droit au bail emphytéotique administratif sur le terrain sis sur la commune de BEUCAIRE ainsi que toutes parties des immeubles construits ou à construire, améliorations et matériels par destination, étant spécifié à cet égard qu'est reconnu par l'emprunteur immeuble par destination tout le matériel qui sert et servira à l'exploitation de son fonds de commerce. »*

- **Engagements d'Ecoval Technology**

La société est engagée dans la réalisation de différentes unités de traitement des eaux usées et notamment de la commune de Cabriès dans les Bouches du Rhône.

- **Engagements de Natenco GmbH**

Dans le cadre de ses activités, Natenco a nanti auprès de différents établissements bancaires un certain nombre de comptes ouverts en leurs livres en vue de garantir les coûts qui pourraient se révéler au moment du démantèlement de certaines fermes.

Le montant total de ces nantissements s'élève à 3 297 K€ au 31 décembre 2007.

- **Engagements de THEOLIA Iberica**

THEOLIA Iberica a signé avec sa filiale ASSET Electrica, détenue à 50%, un contrat de prêt aux termes duquel elle s'engage à lui accorder un financement global de 7 000 000 € dans le cadre du financement de la construction de la ligne électrique.

Le montant mis à disposition de ASSET Electrica s'élève à 6 877 K€ au 31 décembre 2007. Le montant des engagements hors bilan de THEOLIA Iberica s'élève donc à 123 K€.

- **ASSET Electrica**

La société s'est engagée à construire une ligne électrique de 132 KV d'une longueur approximative de 30 kilomètres du poste source de Carboneras jusqu'au réseau.

La réalisation de l'opération est prévue pour juillet 2008. Le sous-traitant principal de cette opération est la société Juan Galindo,S.L.

### C - Engagements donnés postérieurement à la clôture.

- **Garantie inconditionnelle et irrévocable de restitution du prix dans le cadre de la vente d'un parc éolien**

Lors du Conseil d'Administration du 8 janvier 2008, et dans le cadre de la vente d'un parc éolien d'une puissance globale de 24 MW pour un prix de 40,8 millions d'euros par Natenco au profit de Hohenlohe Windpark 1 GmbH & Co, Hohenlohe Windpark 2 GmbH & Co KG, Hohenlohe Windpark 3 GmbH & Co KG, Hohenlohe Windpark 4 GmbH & Co. KG, Hohenlohe Windpark 5 GmbH & Co KG et Hohenlohe Windpark 6 GmbH & Co KG, sociétés affiliées à Meinl International Power Ltd, THEOLIA a octroyé une garantie inconditionnelle et irrévocable de restitution du prix de cession susmentionné en cas d'annulation de ladite vente par un ou plusieurs acquéreurs et de défaillance de Natenco dans le remboursement du prix de cession. Cet engagement court jusqu'au 30 juin 2009.

- **Reprise des engagements des anciens actionnaires de la Compagnie Eolienne de Détroit (CED) dans le cadre de son acquisition**

Dans le cadre de l'acquisition de CED qui a eu lieu le 4 janvier 2008, THEOLIA a repris les garanties et les suretés consenties par les anciens actionnaires de la CED au profit des prêteurs au titre de conventions de crédit auxquelles CED est partie. THEOLIA a également consenti un nantissement de droit marocain de toutes les actions de la CED qu'elle a acquises afin de garantir les obligations de la CED à l'égard des prêteurs.

- **Gage sur compte d'instruments financiers pour soutenir Theolia Wind Power dans un projet de 15 MW en Inde**

Dans le cadre de l'acquisition par la société indienne Theolia Wind Power d'un projet de 15 MW en Inde, THEOLIA a, par un Conseil d'Administration du 13 mars 2008, consenti un gage sur ses comptes de SICAV à la société générale à hauteur de 9.8 M€. La garantie vise à couvrir l'absence éventuelle de financements du projet à hauteur de 10 MW.

Ce gage porte sur un montant de 9,8 millions d'euros et est consenti pour une durée maximale d'un an.

### D - Engagements reçus

- **Theolia SA**

- **Accord de coopération entre Theolia et General Electric**

Dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre General Electric et Theolia, General Electric s'est engagé à présenter à Theolia des projets éoliens en développement situés en Union Européenne.

De plus, General Electric s'est engagé à présenter à Theolia des projets éoliens sur le point d'être construit ou construit mais qui n'ont pas atteint la date d'opérationnel commercial et dont la capacité est inférieure à 45 MW.

General Electric a consenti à Theolia un droit de premier refus pour l'acquisition de ces projets.

- **Theolia France**

Theolia France a conclu en date du 31 janvier 2008 un protocole d'accord, aux termes duquel la société Winvest s'est engagée à proposer 30 MW de projets éoliens avant le 31 décembre 2009.

## **E - Litiges**

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de litige susceptible d'affecter d'une façon significative l'activité, les résultats ou la situation financière du groupe.

- **Litiges commerciaux**

THEOLIA a signé pour le compte de l'une de ses filiales du pôle Environnement un contrat de conception et de réalisation d'un prototype. Un acompte de 208 K€ a été facturé par le fournisseur sur un montant total de 750 K€, engagement de Theolia à l'égard du fournisseur ou de 1 M€ en cas de rupture des relations contractuelles.

A la clôture de l'exercice, le litige est totalement dénoué. Un nouveau contrat a été signé directement entre Therbio et le prestataire.

- **Contrôles fiscaux**

Les contrôles fiscaux de Theolia (TVA), Ventura et Natenco SAS, réalisés sur l'exercice, ont été notifiés au cours du second semestre 2007. Le coût global des redressements est inférieur à 200 K€

- **Litige avec cédants de Natenco SAS**

Le 31 janvier 2008, le litige opposant THEOLIA aux cédants de Natenco SAS a été résolu par la signature et la mise en œuvre d'un accord global prévoyant l'acquisition de 2 fermes éoliennes et de permis de construire représentatifs de 20 MW contre le paiement par THEOLIA d'une somme de 3 258 983 € correspondant contractuellement au complément de prix réclamé par les cédants.

- **Litiges sur permis de construire**

- **Litiges sur permis de construire en France**

La société VENTURA a dans son portefeuille d'actifs trois projets, respectivement dénommés Magremont, La Trie et Joncels pour lesquels des recours ont été déposés contre l'Etat suite à un refus de délivrance du permis de construire par le Préfet. Ces projets représentent un total de 132 MW. Des recours ont été déposés pour l'ensemble des projets. Cependant, la direction estime qu'il existe un risque de non-obtention partielle des permis de construire. Aussi, les coûts engagés ont été provisionnés à hauteur respectivement de 25%, 25% et 50%. Cette provision a un impact sur le résultat (net n'impôt) de l'exercice qui s'élève à – 238 K€

- **Litige sur permis de construire en Italie**

Suite à une demande formulée auprès du Tribunal Administratif de Lecce (Italie), une décision a été rendue le 5 février 2008, qui invalide l'autorisation accordée et qui suspend les travaux de construction :

- invalidant l'autorisation accordée par la Région Puglia de réaliser le parc éolien prévu,
- suspendant les travaux de construction du parc pendant toute la durée de la procédure judiciaire.

Un appel de cette décision a été formulé auprès du Conseil d'Etat. L'avocat en charge de l'affaire estime que les chances de la société sont élevées. De ce fait, aucune provision n'a été constatée sur le montant des en-cours qui s'élève à 5 896 K€.

Les mêmes demandeurs ont déposé plainte contre les dirigeants de la société Neoanémós, sur la base d'une violation de la loi pour favoritisme des promoteurs et des autorités publiques locales. Selon le même avocat, aucun élément ne serait cependant de nature à caractériser l'infraction. L'affaire est actuellement en cours.

#### o Litige prud'homaux

D'anciens salariés ont engagé une action contre THEOLIA suite à leur départ. Les demandes portent sur :

- des dommages et intérêts,
- des BSA ou la compensation de la perte de l'avantage de stock options.

Dans un cas, une décision a été rendue en réduisant les demandes du salarié à l'attribution de BSA. Le salarié a fait appel de cette décision.

Sur la base de l'estimation du risque réalisée par la Direction, une provision a été comptabilisée à hauteur de 373 K€, sur une demande totale de 946 K€.

#### o Litige Suzlon

Le 9 Novembre 2007 la société Suzlon a demandé à la société NeoAnemos la résiliation du contrat de fourniture de turbines et a demandé le remboursement de tous les coûts et frais supportés en relation avec travaux effectués jusqu'à cette date.

Le 2 avril 2008 NeoAnemos, Maestrals Green Energy et Deutsche Bank (en leur qualité d'actionnaires de la société mère de NeoAnemos) ont signé un accord amiable préliminaire avec Suzlon pour mettre fin au litige potentiel. Cet accord, entre autre, prévoit que les turbines seront achetées directement par Theolia et que NeoAnemos et Suzlon renoncent de part et d'autre à tout litige. Au cas où la reprise des travaux de construction du parc de Martignano devait être autorisée, Theolia s'est engagée à vendre les turbines à NeoAnemos pour un prix substantiellement équivalent à celui qui sera payé à Suzlon pour leur achat.

## 36. Liste des sociétés du groupe

Sociétés	% d'intérêt	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
SA THEOLIA	100,00	Mère	France	Holding
MAESTRALE ENERGY Srl	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
NATENCO GMBH	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
NATENCO HOLDING Gmbh	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
NATENCO SAS	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
VENTURA	99,42	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
AEROCHETTO Srl (Giunchetto 29.75 MW)	100,00	Intégration Globale	Italie	Vente d'électricité Wind
AIOLIKI ENERGEIA CHALKIDIKI AEBE	100,00	Intégration Globale	Grèce	Vente d'électricité Wind
AIOLIKI ENERGEIA SITHONIA AEBE	80,00	Intégration Globale	Grèce	Vente d'électricité Wind
APESA	100,00	Intégration Globale	Espagne	Vente d'électricité Wind
ASSET ELECTRICA	50,00	Intégration Globale	Espagne	Vente d'électricité Wind
BUSMAN WIND GMBH (LADBERGEN I)	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
CEFF	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL AQUEDUC	99,54	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL CHEM DE FER	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE BOIS CHENAULT	99,42	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE CANDADES	79,54	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE CHASSE MAREE	99,54	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE COUME	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE CROIX BOUDETS	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE DAINVILLE	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE DEMANGE	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE FRUGES LA PALETTE	91,99	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE LA FAGE	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE LA VALLEE DE LA TRIE	99,54	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE MOTTENBERG	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE SALLEN	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE SEGLIEN	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES COSTIERES	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES GARGOUILLES	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES PLOS	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES SABLONS	99,42	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES SOUTETS	79,54	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU GRAND CAMP	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU MAGREMONT	99,54	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU MOULIN DE FROIDURE	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU PAYS DE SOMMIERES	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU PLATEAU DE RONCHOIS	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL FORET BOULTACH	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CORSEOL SA	95,20	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE VIER GmbH	48,00	Mise en Equivalence	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE ZWEI GmbH	89,60	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
FALKENWALD R.E.W. GmbH & Co. ELF WIND-KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
FERM EOL ASSERAC	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
FERM EOL DE BAZOCHES	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
FERM EOL DE ST MICHEL CHEF	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
HECKELBERG R.E.W. GmbH & Co. ZWANZIG WIND-KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
LES 4E	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
MAESTRALR PROJECT HOLDING SA	50,32	Intégration Globale	Italie	Vente d'électricité Wind
MGE GIUNCHETTO Wind Park SA	100,00	Intégration Globale	Italie	Vente d'électricité Wind
MGE Idea Srl	100,00	Intégration Globale	Italie	Vente d'électricité Wind
MPH 1 SA (Giuggianello 28 MW)	100,00	Intégration Globale	Italie	Vente d'électricité Wind
NATENCO CZECH REP. IG	100,00	Intégration Globale	République Tchèque	Vente d'électricité Wind
NATENCO DO BRASIL ENERGIAS ALT.	100,00	Intégration Globale	Brésil	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK 1 MANAGEMENT GmbH	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK ALSLEBEN BETEILIGUNGS GmbH	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK BETEILIGUNGS GmbH	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK MANAGEMENT GmbH	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK VERWALTUNG GmbH	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATURSTROMNETZ GmbH	43,81	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NEO ANEMOS Srl (Martignano 21 MW)	47,81	Intégration Globale	Italie	Vente d'électricité Wind
PLAINE DU MONTOIR 1	98,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
PLAINE DU MONTOIR 2	98,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind

Sociétés sortie durant la période



Sociétés	% d'intérêt	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
PREMSLIN R.E.W. BLÜTHEN PREMSLIN Gmbh	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
REW KRANZLIN GMBH & KO KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ROYAL WIND	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
SIEBZEHNTE UPEG WINDPARK GMBH & CO KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
SNC NATENCO SAS	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
THEOLIA CEE Gmbh	100,00	Intégration Globale	Autriche	Vente d'électricité Wind
THEOLIA DEUTSCHLAND GMBH	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA EMERGING MARKETS	47,62	Intégration Globale	Maroc	Vente d'électricité Wind
THEOLIA FRANCE	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
THEOLIA GREECE	95,00	Intégration Globale	Grèce	Vente d'électricité Wind
THEOLIA HUNGARIA	100,00	Intégration Globale	Hongrie	Vente d'électricité Wind
THEOLIA IBERICA	100,00	Intégration Globale	Espagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA MAROCCO	47,62	Intégration Globale	Maroc	Vente d'électricité Wind
THEOLIA PARTICIPATIONS	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
THEOLIA POLSKA	99,90	Intégration Globale	Pologne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA VERWALTUNG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA WINDPARK WERBIG GMBH	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA WIND POWER PVT (INDIA)	50,00	Intégration Globale	Inde	Vente d'électricité Wind
THEOWATT	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
UPEG WINDPARK GMBH (LADBERGEN II)	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
UPEG WINDPARK GMBH (LADBERGEN III)	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDENERGIE COESFELD-LETTE GMBH & KO KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK ALSLEBEN I Gmbh & Co. KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK BETRIEBS GMBH	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK GROB WARNOW	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK GROSSVARGULA Gmbh & Co. KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK HOPSTEN INVESTITIONS GMBH & CO KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK MINDEN Gmbh	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK NETZBETRIEB Gmbh & Co. KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK NIENBERGE GMBH & KO KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK NOTTULN GMBH & KO KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK RABENAU Gmbh	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK TUCHEN RECKENTHIN INVESTITIONS GMBH	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK VERDEN 1 Gmbh & Co. KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK VERDEN 2 Gmbh & Co. KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK WOLGAST INVESTITIONS GMBH & CO KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDWIN GMBH & KO KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDWIN VERWALTUNG GMBH	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WiWi WK Gmbh & Co. WiWo KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WSB W. RUHLSDORF GMBH & KO KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WSB W. MUHLANGER GMBH & KO KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ZABELSDORF R.E.W. Gmbh & Co. ZWÖLF WIND-KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
BIOCARB	92,27	Intégration Globale	Suisse	Activités Non Wind
CS2M	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
ECOLUTIONS	16,77	Mise en Equivalence	Allemagne	Activités Non Wind
ECOVAL 30 SA	97,66	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
ECOVAL TECHNOLOGY SAS	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
NEMEAU SAS	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
PBSR	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SAEE	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SAPE	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SERES ENVIRONNEMENT	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SOLARKRAFTWERK MERZIG Gmbh & Co. KG	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Activités Non Wind
THERBIO	99,99	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
THENERGO ME (Sous Groupe)	29,19	Mise en Equivalence	Belgique	Activités Non Wind
THEOLIA CANADA	99,98	Intégration Globale	Canada	Activités Non Wind
THEOLIA PREMIERES NATIONS INC	99,98	Intégration Globale	Canada	Activités Non Wind

Sociétés sortie durant la période

Jean JOUVE  
72 rue Saint Jacques  
13006 Marseille

Deloitte & Associés  
Les Docks - Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

THEOLIA  
Société Anonyme  
75, rue Denis Papin  
13290 Aix-en-Provence

---

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société THEOLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement des différents projets liés à l'exploitation des centrales éoliennes, répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 2.5 et 3.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.2 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.2 donne une information appropriée.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à une revue de la valeur recouvrable des actifs d'impôt différés et évalue également s'il existe un bénéfice probable imposable suffisant pour permettre l'utilisation de l'avantage lié à ces actifs, selon les modalités décrites dans la note 3.3 aux comptes consolidés. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultats et nous avons vérifié que la note 3.3 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille, le 15 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

Jean JOUVE

Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Commissaire aux Comptes

Anne-Marie MARTINI

## 20.2.2. Notes complémentaires à l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2007

Les notes complémentaires ci-après ne font pas partie des comptes consolidés tels qu'ils ont été certifiés par les commissaires aux comptes dans leur rapport inclus au paragraphe 20.2.1 du présent Document de référence.

### Note 1 – Informations générales

#### Comparabilité des états financiers

Les variations de périmètre constatées au cours de l'exercice 2007 ont fait l'objet d'une information pro forma en note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Note 2 – Principes comptables

Il est précisé que les normes appliquées par le Groupe sont disponibles sur le site internet : <http://ec.europa.eu>

### Note 2.23 – Information pro forma

Les variations de périmètre constatées au cours de l'exercice 2007 ont fait l'objet d'une information pro forma en note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Note 4 – Gestion du risque lié aux instruments financiers

### Risque de liquidité

En cas de variation positive de 1% des taux d'intérêt, la charge financière relative aux emprunts non couverts augmenterait de 728.5 K€ et se répartirait de la manière suivante :

- Emprunts France	+94.0 K€
- Emprunts Allemagne	+ 634.5 K€

Une hausse importante des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe, ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

La note 22 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2007 présente les emprunts du Groupe par échéances.

### Risque de crédit

Les critères de dépréciation des créances sont exposés dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2007. L'analyse au cas par cas de chacune des créances a donné lieu à une provision de 709 K€ telle que décrite en note 16.

## Note 5 – Principaux faits caractéristiques de la période

### Inscription de Thenergo sur Alternext

Le profit de dilution réalisé sur cette opération est détaillé dans l'additif à la note 30.

### Partenariat avec General Electric

La note 5 - « Principaux faits caractéristiques » décrit le partenariat conclu avec GE. Il n'a pas été estimé nécessaire d'en décrire les conséquences comptables à ce niveau, qui sont décrits dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2007.

### Mise en place d'un emprunt convertible en actions / Océanes

L'ensemble des éléments relatifs au traitement comptable de l'emprunt obligataire convertible est détaillé à la fin de la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2007

### Acquisition de la société Maestrale Green Energy, développeur italien

Le contrat d'acquisition du Groupe Maestrale prévoit que des compléments de prix soient versés dans le cadre de l'obtention des permis de construire pour les 100 premiers MW. Leur calcul est déterminé de telle sorte que la valeur de chaque MW développé s'élève à 500 K€. En pratique le montant du complément de prix sera de 500 K€/MW déduction faite des coûts de développement déjà facturés par le développeur.

Au 31 décembre 2007 aucun complément de prix n'était dû et constaté dans les comptes consolidés du Groupe.

## Note 7 – Evolution du périmètre de consolidation

### Information pro forma

Les parcs éoliens (GE) sont consolidés à compter du 1er juillet 2007. La colonne « Groupe Theolia 31/12/2007 » intègre donc le compte de résultat de ces sociétés pour le second semestre 2007 (6 mois). Présenter un compte de résultat comme si cette acquisition avait été réalisée au 1er jour de l'exercice revient à présenter les données relatives au 1er semestre 2007 de ces parcs éoliens. La colonne « Parcs éoliens (GE) 30/06/2007 » comporte cette information.

De ce fait, la 3ème colonne « Groupe Theolia pro forma 31/12/2007 » présente le compte de résultat du Groupe avec l'impact en année pleine de cette acquisition.

## Note 9 – Goodwill

Conformément aux informations fournies dans la note 2.8, le Groupe a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwill. Ces tests ont été effectués principalement sur la base de la juste valeur dans un contexte de marché actif. Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice 2007. De ce fait les tests ont été réalisés à la clôture. Le tableau ci-dessous présente une information complémentaire sur les tests de dépréciation :

UGT	Goodwills Nets 31/12/2007	Immobilisations incorporelles et corporelles	Total testé	valeur recouvrable	Dépréciation
Developpement et construction de parcs éoliens	93 577	50 564	144 141	315 103	néant
Production d'énergie d'origine éolienne - France France	820	23 954	24 774	32 300	néant
Production d'énergie d'origine éolienne - Allemagne Allemagne	44 826	217 755	262 581	301 196	néant
Activités non Wind	15 329	20 255	35 583	169 313	néant
<b>Total</b>	<b>154 552</b>	<b>312 528</b>	<b>467 080</b>	<b>817 912</b>	-
GW Ecolutions	(10 031)				
<b>Total GW Annexe 31/12/2007</b>	<b>144 521</b>				

Les informations sur la sensibilité des tests de dépréciation n'ont pas été fournies dans la mesure où ceux-ci ont été principalement effectués sur la base de valeurs de marchés.

## Note 10 - Immobilisations incorporelles

### Poste « projets en cours »

Le tableau ci-après présente la répartition des projets en cours par localisation géographique ainsi que leur évolution pour l'année 2007 :

	Projets en cours au 01/01/2007	Acquisitions générées en interne	Mise en service	Regroupement d'entreprises	Transfert de droits	Cessions	Changement de méthode de consolidation	Ecart de conversion	Autres variations	Projets en cours au 31/12/2007
- Projet en cours de développement France	19 981	3 534	(1 088)		(2 595)	(2 154)				17 680
- Projet en cours de développement pôle environnement	6 630		(6 184)						(3)	443
- Projet en cours de développement Espagne	8 700									8 700
- Projet en cours de développement Inde	200								(200)	
- Projet en cours de développement Tchèque	141	14						5	(3)	157
- Projet en cours de développement Italie				3 326						3 326
- Projet Biomass en cours de développement	4 713						(4 713)			
<b>Total projet en cours de développement</b>	<b>40 367</b>	<b>3 548</b>	<b>(7 272)</b>	<b>3 326</b>	<b>(2 595)</b>	<b>(2 154)</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>(206)</b>	<b>30 306</b>

### Poste « frais de développement »

Le tableau ci-après présente la répartition des projets en cours par localisation géographique ainsi que leur évolution pour l'année 2007 :

	Frais de développement au 01/01/2007	Acquisitions générées en interne	Mise en service	Regroupement d'entreprises	Autres variations	Frais de développement au 31/12/2007
- Frais de développement France	2 670		1 088			3 758
- Frais de développement pôle environnement	193		390	6 184		6 767
- Frais de développement Allemagne	897		81	4 608	(737)	4 849
<b>Total projet en cours de développement</b>	<b>3 760</b>	<b>471</b>	<b>7 272</b>	<b>4 608</b>	<b>(737)</b>	<b>15 374</b>

#### Ligne « dépréciations suite à des tests de pertes de valeurs »

La norme IAS 36 impose la réalisation de tests de dépréciation sur les actifs à durée de vie définie uniquement en cas d'indice de perte de valeur. A la clôture de l'exercice 2007, seul le projet Buchen a donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation à 100 % à hauteur de (3 832) K€ sur un total de (3 990) K€.

Les autres dépréciations constatées ne sont pas significatives.

#### **Note 11 – Immobilisations corporelles**

Nouvelles immobilisations corporelles liées aux acquisitions réalisées en 2007

Le goodwill constaté à l'occasion de l'acquisition des fermes de General Electric trouvait sa justification dans l'évolution du cours de bourse au jour de l'assemblée générale approuvant les apports. Il en est résulté une dépréciation technique de l'ordre de 56,5 M€.

Ce traitement comptable particulier n'a en rien remis en cause la valeur des actifs corporels et incorporels correspondant aux apports effectués par General Electric, comme en témoigne notamment les rapports des commissaires aux apports.

A cet égard, il n'a été relevé aucun indice de dépréciation, au 31.12.2007, susceptible de déclencher un processus d'impairment des actifs amortissables.

#### Ligne « dépréciations suite à des tests de pertes de valeurs »

La norme IAS 36 impose la réalisation de tests de dépréciation sur les actifs à durée de vie définie uniquement en cas d'indice de perte de valeur. Les dépréciations constatées pour (266) K€, concernent les projets éoliens situés en France. Elles sont réalisées en fonction des risques de non obtention des permis de construire pouvant avoir un impact sur l'avancement des projets.

#### **Note 12 – Entreprises associées**

La valorisation de la société Ecolution est effectuée sur la base d'une étude effectuée par un cabinet indépendant en date du 12 novembre 2007.

La valorisation de la société Thenergo est effectuée sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2007 ainsi que des perspectives de croissance traduites notamment par le cours au 11 avril 2008 qui a permis de ne pas déprécier la valeur.

#### **Note 14 – Autres actifs financiers non courants**

Les titres disponibles à la vente représentent principalement des parts dans des fonds de placement et sont valorisés à la clôture selon les préconisations de la norme IFRS 7 §B5f. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

#### **Note 15 – Stocks**

Le stock de 29 millions détenu par Natenco gmbh est totalement destiné à la revente. Néanmoins en 2008, aucune vente n'a été effectuée du fait du changement de stratégie annoncé au 3ème trimestre 2008 (décision de conserver pour les exploiter de l'ensemble des projets).

#### **Note 17 – Autres actifs courants**

Les débiteurs divers d'un montant de 15 933 K€ concernent des créances détenues sur les éléments suivants :

- FC Holding :	5 084 K€
- Vente de ferme éolienne à la société Winvest Energy :	3 223 K€
- Vente de fermes éoliennes à la société Valorem :	1 047 K€

- Avances pour l'acquisition de projets éoliens en Italie :	900 K€
- Revenus d'électricité à percevoir en Allemagne (litige) :	415 K€
- Créances fiscales (TVA) :	1 412 K€
- Autres créances réparties sur diverses sociétés du Groupe :	3 852 K€

Au cours de l'exercice 2008, la plupart de ces créances ont été recouvrées par le Groupe.

## Note 22 – Dettes financières et instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2007, les covenants relatifs aux passifs financiers du Groupe concernent la dette corporate Groupe (OCEANE qui venait d'être levée par Theolia SA, les lignes d'endettement corporate de Natenco et les dettes projets en Allemagne et en France. La nature des covenants est fonction des financements du Groupe :

- Endettement corporate Groupe : OCEANE (cf paragraphe 4.3.5 infra) ;
- Endettement corporate Allemagne : ces financements sont assortis de covenants financiers liés notamment au respect de ratios de structure financière de l'emprunteur (ratio dette financière / fonds propres ou dette financière / EBITDA) ;
- Endettement projet : ces financements liés à la construction des parcs éoliens (France, Allemagne, Maroc) sont assortis de covenants financiers liés notamment au respect de ratios de flux de trésorerie (trésorerie générée par l'activité / service de la dette) et de structure financière (dette financière / fonds propres).

Comme indiqué dans les comptes consolidés 2007 (note 22), ces covenants sont respectés.

### Endettement courant/non courant

La part à court terme des dettes financières au 31 décembre 2007 sont ventilées trimestriellement comme présentées ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	< 3 mois	< 6 mois	< 9 mois	< 12 mois	Total
Passifs financiers (part courante)	41 814	16 515	15 701	16 741	<b>90 772</b>

## Note 30 – Autres charges et produits non courants

Au cours du 1er semestre 2007, la société Thenergo a procédé aux augmentations de capital suivantes :

- Un placement privé de 5 M€ (22 mai 2007) ;
- Une augmentation de capital en numéraire de 5,6 M€ réservée à THEOLIA(22 mai 2007) ;
- une augmentation de capital en numéraire de 64,5 M€ réservée à des investisseurs qualifiés postérieurement à la cotation de Thenergo sur Alternext,

A l'issue des augmentations de capita, la participation de Theolia a été ramenée de 91,01 % à 35,20% au 30 juin 2007.

Au cours du 2nd semestre 2007, Thenergo a procédé à deux nouvelles augmentations de capital suite à des apports en nature qui ont ramené la participation de 35,20 % à 29,19 %.

### Traduction comptable

Dans les comptes de THEOLIA au 30 juin 2007, ces opérations se traduisent par deux opérations :

- la constatation d'un goodwill lors de l'augmentation de capital réservée de 5,6 M€
- un profit de dilution du fait des augmentations de capital réservées et de l'introduction en bourse.

## Profit de dilution

•	Le profit de dilution au 30 juin 2007 correspond à la différence entre :	
-	l' «enrichissement» provenant de 35,2 % * 73 522 K€	
(Augmentations de capital) :		25 877 K€
-	la valeur des titres reçus pour la partie souscrite par Theolia :	(5 628 K€)
-	la dilution de 91,01 à 35,2 % appliquée aux capitaux propres avant l'opération, soit 56,55 % * 580.6 K€:	(329 K€)
<b>Soit un profit de dilution de</b>		<b>19 920 K€ (I)</b>
•	Le profit de dilution du 2nd semestre 2007 correspond à la différence entre :	
-	l' "enrichissement" correspondant à 29.19 % * 26 801 K€	
(Augmentation de capital) :		7 823 K€
-	la dilution de 6.01 % appliquée aux capitaux propres :	(4 762 K€)
<b>Soit un profit de dilution de</b>		<b>3 061 K€ (II)</b>
•	Profit de dilution total	
o	1er semestre :	19 920 K€
o	2nd semestre :	3 061 K€
<b>Profit de dilution Thenergo sur 2007(I + II) :</b>		<b>22 981 K€</b>

## Note 32 – Impôt

La politique du Groupe en matière d'impôts différés est décrite dans la note 2.19 de l'annexe aux comptes consolidés 2007.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe Theolia s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe Theolia disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

## Note 36 – Liste des sociétés du Groupe

La société Neanemos est détenue à 95% par la société Maestrle Holding Project SA qui elle-même est détenue à 50,32% par Maestrle Green Energy. Le pourcentage de contrôle justifiant la consolidation par la méthode de l'intégration globale est donc de 100% puisque la majorité des droits de vote sont détenus par le Groupe. En revanche le pourcentage d'intérêt est bien de 47,81%.

La société Natursrometz a été consolidée en 2007 par la méthode de l'intégration globale alors que la méthode de la mise en équivalence aurait dû être retenue du fait de l'absence de contrôle exclusif. Cela a été corrigé au cours de l'exercice 2008. Compte tenu de caractère extrêmement peu significatif de cet impact sur les comptes du Groupe aucune correction d'erreur n'a été enregistrée.



## 20.3. EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

### 20.3.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2006 et Rapport des commissaires aux comptes

En application de l'article 28-1 alinéa 5 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 (établis conformément aux normes IFRS comprenant les données comparatives de l'exercice 2005 selon les mêmes normes) ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont inclus par référence dans le présent Document de référence. Ils figurent respectivement aux paragraphes 20.1 et 20.1.1 du Document de référence de la Société visé par l'AMF le 17 octobre 2007 sous le n° 07-153.

## 20.4. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

### 20.4.1. Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2009 et Rapport des commissaires aux comptes

Bilan consolidé

en milliers d'euros

ACTIFS	Notes	30/06/2009	31/12/2008
Goodwill	7	76 636	78 084
Autres immobilisations incorporelles	8	84 108	94 152
Immobilisations corporelles	9	343 520	341 678
Participations dans les entreprises associées	10	23 544	21 729
Autres actifs financiers non courants		11 680	10 458
Impôts différés actifs		13 088	9 483
<b>Actifs non courants</b>		<b>552 576</b>	<b>555 584</b>
Stocks et en cours	11	132 866	169 923
Clients		27 956	24 885
Autres actifs courants		39 095	53 900
Créance d'impôt sur le résultat		3 471	3 476
Actifs financiers part courante		137	296
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	81 762	90 823
<b>Actifs courants</b>		<b>285 287</b>	<b>343 302</b>
Actifs liés à des activités abandonnées		17 561	19 817
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>855 424</b>	<b>918 703</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	15	39 895	39 747
Primes d'émission		307 546	307 695
Autres réserves		(176 932)	67 150
Résultat net, part du Groupe		(14 027)	(243 343)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>156 482</b>	<b>171 249</b>
Intérêts minoritaires		(1 611)	(1 489)
<b>Capitaux propres</b>		<b>154 871</b>	<b>169 760</b>
Passifs financiers non courants	17	452 858	442 581
Provisions part non courante		11 028	3 844
Avantages du personnel		73	61
Impôts différés passifs		22 720	22 033
Autres passifs non courants		561	561
<b>Passifs non courants</b>		<b>487 240</b>	<b>469 080</b>
Passifs financiers courants	17	116 611	146 666
Provisions part courante		-	16
Fournisseurs et autres passifs courants		63 091	103 226
Dettes fiscales et sociales		18 651	14 352
Dettes d'impôt sur les sociétés		1 660	2 480
<b>Passifs courants</b>		<b>200 013</b>	<b>266 742</b>
Passifs liés à des activités abandonnées		13 300	13 121
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>855 424</b>	<b>918 703</b>

	Notes	30/06/2009	30/06/2008
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>104 929</b>	<b>55 386</b>
Achats et variations de stocks		(72 291)	(24 515)
Charges externes		(15 779)	(15 527)
Impôts et taxes		(648)	(918)
Charges de personnel	19	(5 744)	(13 407)
Amortissements et provisions		202	(14 560)
Autres produits et charges opérationnels	20	(202)	(1 070)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>10 467</b>	<b>(14 611)</b>
Autres produits et charges non courants		292	356
<b>Résultat opérationnel avant pertes de valeur</b>		<b>10 759</b>	<b>(14 255)</b>
Pertes de valeur	21	(8 783)	(378)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL (après pertes de valeur)</b>		<b>1 976</b>	<b>(14 633)</b>
Coût de l'endettement financier brut	22	(14 906)	(16 887)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	22	599	2 871
Coût de l'endettement financier net	22	<b>(14 307)</b>	<b>(14 016)</b>
Autres produits et charges financiers	22	(604)	3 334
<b>Résultat financier</b>		<b>(14 911)</b>	<b>(10 682)</b>
Quote part dans le résultat des entreprises associées		(878)	(295)
Charge d'impôt	23	2 579	2 633
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(11 234)</b>	<b>(22 977)</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		(2 905)	(3 206)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(14 139)</b>	<b>(26 183)</b>
dont part Groupe		(14 027)	(25 353)
dont intérêts minoritaires		(113)	(854)
Résultat par action (en euros)	24	(0,35)	(0,65)
Résultat dilué par action (en euros)	24	(0,34)	(0,45)

	30/06/2009 (6 mois)	30/06/2008 (6 mois)
<b>Résultat net</b>	<b>(14 139)</b>	<b>(26 183)</b>
Écarts de conversion	(51)	
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>	<b>(51)</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>(14 190)</b>	<b>(26 183)</b>
Résultat par action (en euros)	(0,36)	
Résultat dilué par action (en euros)	(0,25)	

	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
<b>Résultat net total des sociétés consolidées</b>	<b>(14 140)</b>	<b>(244 097)</b>	<b>(26 182)</b>
Résultat des activités abandonnées	3 458	16 650	(2 697)
Elimination des amortissements, dépréciations et provisions	8 731	156 680	15 309
Elimination de la variation des impôts différés	(2 576)	(11 936)	(2 703)
Elimination des plus ou moins values de cession	4 770	(4 887)	114
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	878	3 842	1 278
Charges financières	14 833	30 819	15 272
Autres produits & charges sans incidence sur la trésorerie	(3 231)	44 863	6 739
<b>Marge brute d'autofinancement (A)</b>	<b>12 723</b>	<b>(8 067)</b>	<b>7 381</b>
Incidence de la variation de BFR lié à l'activité (B)	10 533	(129 193)	(76 344)
Impôts sur les sociétés décaissés	(1 286)	(8 715)	(2 213)
Flux liés aux activités abandonnées	(1 166)	(1 751)	4 130
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (a) = (A+B)</b>	<b>20 803</b>	<b>(147 725)</b>	<b>(67 046)</b>
Acquisitions d'immobilisations	(7 267)	(46 404)	(12 720)
Acquisition d'actifs financiers	(80)	(16)	(2 477)
Cessions d'immobilisations	1 545	3 045	3 408
Variation des prêts	1 649	36 514	(7 118)
Incidence des acquisitions des filiales nettes des trésoreries acquises	1 258	(64 573)	(52 904)
Flux liés aux activités abandonnées	-	(2 295)	319
Compte de liaison	0	0	0
<b>FLUX NET GENERE PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS (b)</b>	<b>(2 894)</b>	<b>(73 727)</b>	<b>(71 492)</b>
Dividendes versés aux minoritaires	-	(0)	-
Actions propres	118	373	46
Augmentation (réduction) de capital	-	1 589	723
Souscription d'emprunts et autres dettes	31 383	102 304	47 193
Remboursements d'emprunts et autres dettes	(51 475)	(91 063)	(63 096)
Intérêts payés	(7 074)	(24 497)	(10 394)
Opérations de financement sans incidence sur la trésorerie	-	(0)	-
Flux liés aux activités abandonnées	-	(890)	63
<b>FLUX NET GENERE PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT (c)</b>	<b>(27 049)</b>	<b>(12 184)</b>	<b>(25 465)</b>
Incidence des variations des taux de change	41	70	(422)
<b>VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (d) = (a)+(b)+(c)</b>	<b>(9 099)</b>	<b>(233 567)</b>	<b>(164 425)</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie nette à l'ouverture	90 819	325 920	325 920
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités abandonnées	-	1 533	3 699
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture*	81 720	90 819	157 796
<b>VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>(9 099)</b>	<b>(233 568)</b>	<b>(164 425)</b>
* Trésorerie figurant au bilan	81 762	90 823	157 817
Découverts bancaires	(42)	(4)	(21)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture</b>	<b>81 720</b>	<b>90 819</b>	<b>157 796</b>

	Capital	Primes	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Situation au 01/01/2008</b>	<b>38 682</b>	<b>307 171</b>	<b>226</b>	<b>58 064</b>	<b>404 143</b>	<b>277</b>	<b>404 420</b>
Charges et produits directement reconnus en capitaux propres			(338)		(338)		(338)
<b>Résultat net</b>				(25 328)	(25 328)	(854)	(26 182)
<b>Résultat global</b>			(338)	(25 328)	(25 666)	(854)	(26 520)
Augmentation de capital	218	505			723		723
Actions gratuites				7 602	7 602		7 602
Actions d'autocontrôle				(458)	(458)		(458)
BSA attribués				1 555	1 555		1 555
Variation de périmètre				130	130		130
Autres reclassements				253	253	107	360
<b>Situation au 30/06/2008</b>	<b>38 900</b>	<b>307 676</b>	<b>(112)</b>	<b>41 818</b>	<b>388 282</b>	<b>(470)</b>	<b>387 812</b>
Charges et produits directement reconnus en capitaux propres			450		450		450
<b>Résultat net</b>				(218 014)	(218 014)	99	(217 915)
<b>Résultat global</b>			450	(218 014)	(217 564)	99	(217 465)
Augmentation de capital	847	19			866		866
Actions gratuites				443	443		443
Actions d'autocontrôle				(251)	(251)		(251)
BSA attribués				60	60		60
Variation de périmètre				-	-		-
Autres reclassements				(587)	(587)	(1 118)	(1 705)
<b>Situation au 31/12/2008</b>	<b>39 747</b>	<b>307 695</b>	<b>338</b>	<b>(176 531)</b>	<b>171 249</b>	<b>(1 489)</b>	<b>169 760</b>
<b>Situation au 01/01/2009</b>	<b>39 747</b>	<b>307 695</b>	<b>338</b>	<b>(176 531)</b>	<b>171 249</b>	<b>(1 489)</b>	<b>169 760</b>
Charges et produits directement reconnus en capitaux propres				(51)	(51)		(51)
<b>Résultat net</b>				(14 027)	(14 027)	(113)	(14 140)
<b>Résultat global</b>				(14 078)	(14 078)	(113)	(14 191)
Augmentation de capital	148	(148)			-		-
Actions gratuites				738	738		738
Actions d'autocontrôle				66	66		66
Autres reclassements				(1 491)	(1 491)	(9)	(1 500)
<b>Situation au 30/06/2009</b>	<b>39 895</b>	<b>307 546</b>	<b>338</b>	<b>(191 296)</b>	<b>156 482</b>	<b>(1 611)</b>	<b>154 871</b>

Note 1. Informations générales .....	289
Note 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation .....	289
Note 3. Faits caractéristiques de la période .....	291
Note 4. Événements postérieurs à la date d'arrêté .....	293
Note 5. Evolution du périmètre de consolidation .....	293
Note 6. Regroupements d'entreprises .....	294
Note 7. Goodwill .....	295
Note 8. Immobilisations incorporelles .....	295
Note 9. Immobilisations corporelles .....	296
Note 10. Entreprises associées .....	297
Note 11. Stocks .....	297
Note 12. Instruments dérivés .....	297
Note 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	298
Note 14. Activités arrêtées, cédées ou en cours de cession .....	298
Note 15. Capital social .....	300
Note 16. Paiements fondés sur des actions .....	301
Note 17. Passifs financiers .....	302
Note 18. Information sectorielle .....	303
Note 19. Charges de personnel .....	304
Note 20. Autres charges et produits opérationnels .....	304
Note 21. Perte de valeur .....	305
Note 22. Résultat financier net .....	305
Note 23. Impôts sur les résultats .....	306
Note 24. Résultat par action .....	306
Note 25. Parties liées .....	306
Note 26. Rémunération des dirigeants .....	307

Note 27. Engagements et passifs éventuels..... 307

Note 28. Liste des sociétés du groupe..... 311



## **Note 1 Informations générales**

---

La société THEOLIA (« la Société ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé en France, à Aix-en-Provence. La Société ainsi que ses filiales (« le Groupe ») exercent leur activité dans le développement de projets éoliens et la production d'électricité d'origine éolienne. Le Groupe dispose également d'activités liées à l'environnement en cours de cession ou de fermeture. Le Groupe opère pour l'essentiel en France et en Europe.

La Société est cotée à Paris sur le marché Eurolist by Euronext compartiment B.

La Société clôture ses comptes annuels au 31 décembre. La période pour laquelle les comptes sont présentés a commencé le 1er janvier 2009 et s'est terminée le 30 juin 2009.

Les états financiers du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 28 août 2009.

Les notes explicatives ci-après accompagnent la présentation des comptes consolidés et en sont partie intégrante.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire, les arrondis étant faits au millier d'euro supérieur lorsque le montant après la virgule est supérieur ou égal à 500 €.

## **Note 2 Principes comptables et méthodes d'évaluation**

---

### **• Base de préparation des états financiers**

Les comptes consolidés du Groupe THEOLIA sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), tels qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les comptes semestriels résumés, clos au 30 juin 2009, sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « Information Financière Intermédiaire ».

Les normes IAS 1 révisée et IFRS 8, appliquées pour la 1ère fois au 1er janvier 2009 constituent un changement de méthode traité en tant que tel dans les comptes au 30 juin 2009 et ont donné lieu à un retraitement des exercices présentés en comparaison.

S'agissant de comptes intermédiaires, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés. Ces notes peuvent donc être complétées par la lecture des états financiers de THEOLIA publiés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Les principes et méthodes d'évaluation et de présentation utilisés pour l'élaboration des comptes semestriels sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

Les nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire au 30 juin 2009 sont les suivants :

- a) IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » ; L'application d'IAS 1 révisée entraîne les changements suivants dans la présentation des états financiers consolidés :
  - a. Présentation d'un résultat global qui intègre à la fois les produits et charges comptabilisés en résultat mais également ceux comptabilisés en capitaux propres ; ce résultat est présenté dans le tableau de variation de capitaux propres sur une ligne distincte permettant de distinguer les transactions liées ou non aux actionnaires ;
  - b. Le bilan change de dénomination pour être remplacé par « l'état de la situation financière ».
- b) IAS 23 amendée « Coûts d'emprunt » ; cette norme n'a pas d'incidence sur le Groupe ; les coûts d'emprunt étaient déjà activés ;

- c) IFRS 2 amendée « Conditions d'acquisition des droits et annulations ». Cela n'a pas d'incidence sur les comptes semestriels du Groupe ;
- d) IFRS 8 « Secteurs opérationnels » ; l'application d'IFRS 8 a amené le Groupe à procéder à un redécoupage de ses secteurs opérationnels. Désormais l'information sectorielle est présentée en retenant les segments suivants :
  - a. Vente d'électricité pour compte propre ;
  - b. Développement, construction, vente ;
  - c. Exploitation (dont vente d'électricité pour compte de tiers) ;
  - d. Activité non éolienne

Pour plus de détails, se référer à la note 18 « Information sectorielle ».

- e) IFRIC 12 « Concessions de services publics », les conséquences de cette interprétation restent très limitées ;

Les textes suivants n'ont pas d'incidence sur le Groupe :

- f) IFRIC 13 « Programmes de fidélité clients » ; cette interprétation ne concerne pas le Groupe.

- **Continuité d'exploitation**

Le Groupe rappelle que son budget 2009 a été établi sur une base d'autofinancement reposant sur la réalisation d'un programme de cession d'actifs non stratégiques et de projets et actifs éoliens. Le bon déroulement à ce jour de ce programme, en particulier les cessions de projets et actifs éoliens dont l'encaissement du produit a déjà été réalisé durant les mois de mars, mai, juin et août 2009, permet de confirmer, sauf changement significatif dans l'environnement économique et financier de THEOLIA, la capacité du Groupe à assurer la continuité de son exploitation sur douze mois.

Le Groupe a, à ce jour, l'assurance raisonnable de la bonne réalisation de ses programmes de cession : il a d'ailleurs réalisé le 12 août 2009 la cession d'un portefeuille de 100,6 MW de projets et actifs éoliens à un groupe allemand réputé. Néanmoins, dans le cas où les cessions prévues se réaliseraient avec retard, THEOLIA bénéficie toujours de la possibilité, pour soulager sa trésorerie, de différer certains investissements sur des projets ciblés.

Le Groupe est donc à même d'arrêter ses comptes consolidés dans le respect de la convention de continuité d'exploitation.

- **Covenants**

Compte tenu des conditions de vent défavorables en Europe au cours du premier trimestre 2009 et de l'impact potentiel des pertes de cash-flow qui en découlent sur certains ratios, le Groupe effectue un suivi particulièrement attentif des covenants liés aux emprunts mis en place pour le financement de ses parcs éoliens. En particulier :

- a) En France, le parc en exploitation pour lequel le ratio de couverture de la dette n'était pas respecté au 31 décembre 2008 a vu son financement restructuré pour assurer la cohérence du financement avec le potentiel éolien long terme du parc ;
- b) En Allemagne, le « waiver » relatif à un financement de 10 millions d'euros sur Natenco GmbH a été émis ; la marge sur intérêt a été temporairement relevée et un nouveau covenant a été ajouté.

Par ailleurs, pour un parc en exploitation en France et financé de façon indépendante, il est probable que le ratio minimum annuel de couverture de la dette glissant ne soit pas respecté du fait des conditions de vents très faibles en France durant le premier semestre 2009. Dans ce cas, des discussions seraient entamées avec la banque concernée de façon à obtenir de sa part un « waiver » compte tenu du caractère exceptionnel du régime de vent durant ce semestre. En tout état de cause, à la date d'arrêt des comptes, les éléments constitutifs d'un cas de défaut ne sont pas réunis et THEOLIA maintiendra son suivi attentif de ce ratio comme de l'ensemble des ratios des parcs sur les mois à venir.

- **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers semestriels conformément au cadre conceptuel des normes IFRS implique le recours à des estimations et à des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants de certains actifs, passifs produits et charges figurant dans les comptes.

- **Correction d'erreur – IAS 8**

En application de la norme IAS 8, une erreur constatée sur les comptes de la filiale Corseol au 31 décembre 2008 a donné lieu à une correction par les capitaux propres avec pour contrepartie le poste « provisions » de l'état de la situation financière. En effet, une provision pour risques de 1 111 K€ a été comptabilisée dans les comptes sociaux postérieurement à la clôture des comptes consolidés. Cette correction n'avait pas d'incidence sur le résultat du premier semestre 2008.

- **Règles de consolidation**

- **Entités contrôlées**

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financière et opérationnelle. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

- **Entreprises associées**

Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. En général il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

Les participations du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers des entreprises associées sont retenus dans les comptes consolidés à partir de la date de début de l'influence notable jusqu'à la date de perte de l'influence notable.

### **Note 3      Faits caractéristiques de la période**

---

#### **1. Modification du périmètre des activités**

##### **1.1. Augmentation de la participation dans Theolia Emerging Markets**

La Société THEOLIA SA a procédé au rachat des actions de la société Theolia Emerging Markets détenues par Monsieur Jean-Marie Santander. Cette opération a été réalisée à la valeur nominale des titres.

Les conditions suspensives incluses dans le contrat signé fin 2008 ont été levées le 14 janvier 2009. Depuis cette date, le Groupe détient 95,24 % des actions de Theolia Emerging Markets, contre 47,62 % auparavant.

##### **1.2. Fermeture de filiales**

Dans une communication du 29 janvier 2009, la Direction a présenté les conclusions de sa revue du repositionnement géographique du Groupe.

THEOLIA a choisi de se concentrer sur trois grands marchés européens : l'Italie, la France et l'Allemagne.

Compte tenu de leur important potentiel de croissance, le Groupe considère l'Inde, le Brésil et le Maroc comme de potentiels futurs marchés clés ; le Groupe confirmera son engagement dans ces pays d'ici la fin de l'année.

Enfin, le Groupe a annoncé sa décision de se retirer d'Espagne, de Grèce, de République tchèque, de Pologne et de Croatie. Les opérations de cession ou de clôture de ces filiales sont en cours.

## **2. Nouvelle composition du Conseil d'Administration**

### **2.1. Démission de deux administrateurs**

Le 29 janvier 2009, le Groupe a annoncé la démission de M. Philippe Perret de ses fonctions d'administrateur. M. Philippe Perret a été Vice-Président exécutif Finance de THEOLIA jusqu'au 13 octobre 2008.

Le 13 février 2009, le Groupe a annoncé la démission de M. Arne Lorenzen de ses fonctions d'administrateur. Cette démission est intervenue conformément à la récente décision de la Société de ne plus compter de dirigeant salarié au sein de son Conseil d'Administration. M. Arne Lorenzen, Vice-Président exécutif Opérations de THEOLIA, conserve ses fonctions opérationnelles.

### **2.2. Nomination de trois nouveaux administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de THEOLIA s'est réunie le jeudi 11 juin 2009. Elle a notamment renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs Louis Ferran, Georgius J.M. Hersbach et Eric Peugeot, ainsi que celui de la société Sofinan Sprl, représentée par Monsieur Norbert van Leuffel. L'Assemblée a également nommé Messieurs Willi Balz, Philippe Dominati et Marc van't Noordende en tant qu'administrateurs.

A l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'Administration de THEOLIA compte sept membres.

## **3. Composition de la Direction Générale**

Début avril 2009, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler, pour une durée indéterminée, le mandat de Directeur Général de THEOLIA de M. Marc van't Noordende. M. Marc van't Noordende était Directeur Général de THEOLIA à titre intérimaire depuis le 29 septembre 2008.

Le Conseil d'Administration a également nommé M. Olivier Dubois mandataire social, Directeur Général Délégué du Groupe à compter du 1er mai 2009.

## **4. Avancement du programme de cession des actifs et participations non-éoliens**

Conformément à la stratégie du Groupe de se concentrer sur ses activités éoliennes, THEOLIA a vendu, fin décembre 2008, la totalité de sa participation (24,02 %) dans Thenergo à Hestiun Limited. Début mai 2009, le Groupe a encaissé les 15 millions d'euros dus au titre de cette cession. La dépréciation constituée lors de la clôture 2008 a été intégralement reprise sur la période. L'impact sur le résultat s'élève à 15 000 K€ et impacte le poste « Amortissements et provisions ». La contrepartie se situe au niveau du poste « Autres actifs courants » du bilan.

Cette vente a été la première réalisation significative du Groupe dans le cadre de son programme de désinvestissement de ses actifs et participations non-éoliens.

Au mois d'avril 2009 le Groupe a également réalisé la cession de la société suisse Biocarb (fabrication de biocarburants).

## **5. Reprise des ventes à des tiers de fermes éoliennes en Allemagne**

Comme annoncé en novembre 2008, le Groupe a décidé de réactiver, dès l'exercice 2009, ses ventes de fermes éoliennes à des tiers. Ainsi, 35,5 MW ont été vendus au cours du premier trimestre 2009 et 3 MW ont été vendus au cours du deuxième trimestre 2009.

## **6. Avancement du programme de cession d'environ 200 MW de projets et actifs éoliens**

### **6.1. Signature d'un accord pour la vente à RheinEnergie de 100 MW de fermes éoliennes en Allemagne**

En juin 2009, THEOLIA et RheinEnergie AG ont signé un accord portant sur la vente de 100,6 MW de fermes éoliennes en exploitation et de projets éoliens.

Le portefeuille comprend 19 fermes éoliennes en Allemagne. Sur les 100,6 MW vendus, environ 80 MW sont en exploitation et il est prévu de mettre le solde en production d'ici la fin de l'année.

La vente a été réalisée par Natenco, la filiale allemande de THEOLIA, qui exploitera les fermes pour leur durée de vie.

Le montant de la transaction n'a pas été rendu public.

Cette transaction fut soumise à l'autorisation du Bundeskartellamt allemand (autorité fédérale de la concurrence). Cette demande d'autorisation était en cours d'instruction au 30 juin 2009.

RheinEnergie AG est le fournisseur régional d'électricité, de gaz naturel, de chauffage et d'eau potable de la région rhénane autour de la ville de Cologne, depuis plus de 135 ans.

## 6.2. Vente d'un portefeuille éolien de 32 MW en France à Energiequelle

Fin juin 2009, THEOLIA a cédé à Energiequelle 32 MW de projets éoliens en France.

Ce portefeuille comprend les 3 fermes éoliennes suivantes, toutes situées dans le nord est de la France :

- Baudignecourt (Meuse) représentant 12 MW, en cours de construction,
- Charmois (Meuse) représentant 12 MW, avec permis obtenu,
- Chermisey (Vosges) représentant 8 MW, avec permis obtenu.

Les permis de construire sont purgés de tout recours. La mise en production des trois projets est prévue d'ici fin 2010.

Le montant de la transaction n'a pas été rendu public.

Energiequelle GmbH est l'un des leaders allemands dans le développement de projets éoliens, photovoltaïques et de biogaz.

### **Note 4**      **Événements postérieurs à la date d'arrêté**

---

#### **Avancement du programme de cession des actifs et participations non-éoliens**

Le Groupe poursuit ses efforts pour mener à bien son programme de recentrage sur ses activités éoliennes. Ainsi, en juillet 2009, le Groupe a cédé les sociétés Theolia Canada et Theolia Premières Nations (développement de projets hydrauliques au Canada), ainsi que ses deux centrales dispatchables détenues par les sociétés SAPE et SAEE.

#### **Avancement du programme de cession des actifs éoliens de 100 MW**

Le Groupe a finalisé le 12 août 2009 la vente de fermes éoliennes en exploitation et de projets éoliens, représentant 100,6 MW, à RheinEnergie (Cologne, Allemagne). La signature de cet accord avait été annoncée le 29 juin 2009. La cession est intervenue le 12 août 2009 après la levée des conditions suspensives.

### **Note 5**      **Evolution du périmètre de consolidation**

---

#### ● **Périmètre de consolidation**

Au 30 juin 2009, le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère :

- 154 sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle exclusif (contre 129 au 31 décembre 2008).
- 6 sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable (contre 8 au 31 décembre 2008).

La liste exhaustive de ces sociétés figure en note 28 « Liste des sociétés du Groupe ».

#### ● **Acquisitions**

Au cours de la période le Groupe a effectué les acquisitions suivantes :

- En France : SNC Vesaignes, société support de projet en phase de développement ;

- En Allemagne : sociétés Waltrap, Netphen et Klein Steimke portant 3 parcs éoliens inclus dans le projet de cession de 100 MW.
- Cessions

Au cours de la période le Groupe a procédé aux cessions suivantes :

- Vente de la société Biocarb dans le cadre du désengagement du Groupe des activités non éoliennes ;
- Vente de la société Kraenzlin portant le parc éolien de Markisch Linden ;
- Vente de 3 sociétés support de projets à Energiequelle dans le cadre du programme de cession d'actifs éoliens.
- Autres variations

Dans le cadre de la cession de 100 MW en Allemagne des sociétés support de projet ont été créées et portent les actifs éoliens.

## Note 6 Regroupements d'entreprises

- Actifs et passifs acquis antérieurement

en milliers d'euros	Groupe Maestrале	Goodwill	Ajustements prix 2008 (1)	Ajustements prix 2009 (1)	Groupe Maestrале (GW alloué)
<b>Date d'acquisition</b>	<b>22/11/2007</b>				
Goodwill		5 831	23 078	(109)	28 800
Immobilisations incorporelles	2 498				2 498
Immobilisations corporelles	2 222				2 222
Actifs financiers non courants	3 615				3 615
Impôts différés actifs	5				5
Stocks	583				583
Clients	163				163
Autres actifs courants	1 857				1 857
Trésorerie et équivalent de trésorerie	538				538
Passifs financiers non courants	6 673				6 673
Autres passifs non courants	1				1
Passifs financiers courants	487				487
Provisions	29				29
Fournisseurs et autres créditeurs	3 342				3 342
Dettes fiscales et sociales	19				19
Impôt différé passif	0				-
<b>Total actifs nets acquis</b>	<b>931</b>	<b>5 831</b>	<b>23 078</b>	<b>(109)</b>	<b>29 731</b>
Prix d'achat des titres	5 560		23 078	(109)	28 529
Frais d'acquisition	1 202				1 202
<b>Total coût d'acquisition</b>	<b>6 761</b>	<b>-</b>	<b>23 078</b>	<b>(109)</b>	<b>29 731</b>
<b>Goodwill net</b>	<b>5 831</b>		<b>23 078</b>	<b>(109)</b>	<b>28 800</b>

(1) complément de prix

Le goodwill constaté au 31 décembre 2008, d'un montant de 28 909 K€ a varié de (109) K€ au cours de la période suite aux ajustements des compléments de prix liés à l'obtention des permis de construire des projets Guinchetto, Pergola et Bovino.

Le contrat d'acquisition du Groupe Maestrале prévoit que des compléments de prix soient versés dans le cadre de l'obtention des permis de construire pour les 100 premiers MW. Leur calcul est déterminé de telle sorte que la valeur de chaque MW développé s'élève à 500 K€. En pratique le montant du complément de prix sera de 500 K€/MW déduction faite des coûts de développement déjà facturés par le développeur.

Ainsi le goodwill complémentaire constaté reste alloué à la société Maestrале Green Energy. Il matérialise la capacité de la société à développer et vendre des parcs éoliens et repose sur les profits futurs qui résulteront de ces activités.

- Principaux actifs et passifs acquis au cours de la période

Les acquisitions de la période comprennent des sociétés dont les actifs et les passifs sont non significatifs.

## Note 7 Goodwill

- Variation du poste

	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
<b>Valeurs à l'ouverture au 01/01/2009</b>	<b>212 155</b>	<b>134 071</b>	<b>78 084</b>
Pertes de valeur	-	2 149	(2 149)
Regroupements d'entreprises	13	-	13
Cessions	(1 374)	(1 354)	(20)
Autres variations	708	-	708
<b>Valeurs à la clôture au 30/06/2009</b>	<b>211 501</b>	<b>134 865</b>	<b>76 636</b>

L'acquisition complémentaire de titres Theolia Emerging Markets a entraîné la constatation d'un goodwill de 1 709 K€ (dont 891 K€ a été enregistré au 31 décembre 2008) qui a fait l'objet au 30 juin 2009 d'une dépréciation en totalité.

Les cessions réalisées au cours de la période concernent principalement la société Biocarb, soit (1 354) K€.

Les pertes de valeur concernent les sociétés :

- Theolia Emerging Markets (1 709) K€
- Compagnie Eolienne du Détroit (CED) (440) K€

## Note 8 Immobilisations incorporelles

	Projet en cours de développement	Coûts de développement (1)	Logiciels et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Valeurs brutes à l'ouverture au 01/01/2009</b>	<b>40 130</b>	<b>4 176</b>	<b>602</b>	<b>91 638</b>	<b>136 546</b>
Acquisitions et immobilisations générées en interne	644	-	38	8	690
Diminution	(207)	-	-	-	(207)
Cessions	(3 287)	-	-	(18)	(3 305)
Ecart de conversion	7	-	-	(195)	(188)
Autres variations	130	-	-	-	130
<b>Valeurs brutes à la clôture au 30/06/2009</b>	<b>37 417</b>	<b>4 176</b>	<b>640</b>	<b>91 433</b>	<b>133 666</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture au 01/01/2009</b>	<b>(9 934)</b>	<b>(488)</b>	<b>(460)</b>	<b>(31 511)</b>	<b>(42 394)</b>
Amortissements	(63)	(151)	(77)	(1 553)	(1 844)
Dépréciations pour pertes de valeur	(775)	-	-	(4 669)	(5 444)
Écart de conversion	(7)	-	-	131	124
<b>Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture au 30/06/2009</b>	<b>(10 779)</b>	<b>(639)</b>	<b>(537)</b>	<b>(37 602)</b>	<b>(49 558)</b>
<b>Valeurs nettes à l'ouverture au 01/01/2009</b>	<b>30 196</b>	<b>3 688</b>	<b>142</b>	<b>60 127</b>	<b>94 152</b>
<b>Valeurs nettes à la clôture au 30/06/2009</b>	<b>26 638</b>	<b>3 537</b>	<b>103</b>	<b>53 831</b>	<b>84 108</b>

(1) L'essentiel du poste regroupe les coûts de développement des projets éoliens.

La valeur brute des projets éoliens en cours a connu une diminution globale de (2 713) K€ qui s'explique à hauteur de (3 287) K€ par la vente à Energiequelle des sociétés Chermisey, Charmois et Baudignecourt. Les acquisitions et immobilisations générées en interne réalisées au cours de l'exercice, soit 644 K€, concernent principalement l'avancement des projets éoliens en cours de développement en France pour 164 K€ et en Italie pour 479K€.

Les amortissements des autres immobilisations incorporelles (1 553) K€ comprennent essentiellement l'amortissement à hauteur de (1 368) K€ des droits de jouissance de CED.

Les dépréciations pour perte de valeur s'élèvent à (775) K€ et concernent certains projets en cours de développement situés en France. Le montant s'élève à (775) K€ en raison des risques existants au stade de l'avancement des projets.

Les dépréciations pour perte de valeur des autres immobilisations incorporelles, soit (4 669) K€, concernent le projet de parc éolien situé à Almeria (Espagne) pour (800) K€ et le parc éolien en concession de CED pour (3 869) K€.

## Note 9 Immobilisations corporelles

	Terrains	Agencements & aménagements	Projet en cours de construction	Installations techniques (1)	Autres Immobilisations Corporelles	TOTAL
<b>Valeurs brutes à l'ouverture au 01/01/2009</b>	<b>6 737</b>	<b>3 442</b>	<b>30 097</b>	<b>388 350</b>	<b>3 551</b>	<b>432 177</b>
Acquisitions	7	41	4 602	4	61	4 715
Regroupements d'entreprises	-	33	-	922	-	955
Cessions	(35)	(507)	(2 571)	(409)	(155)	(3 677)
Ecart de Conversion	-	(14)	28	(1)	24	37
Autres variations	-	-	(1 314)	14 102	(7)	12 781
<b>Valeurs brutes à la clôture au 30/06/2009</b>	<b>6 709</b>	<b>2 995</b>	<b>30 842</b>	<b>402 968</b>	<b>3 474</b>	<b>446 988</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture au 01/01/2009</b>	<b>(1 220)</b>	<b>(1 664)</b>	<b>(3 847)</b>	<b>(81 876)</b>	<b>(1 894)</b>	<b>(90 499)</b>
Amortissements	-	(156)	-	(10 632)	(252)	(11 040)
Dépréciations pour pertes de valeur	-	-	(1 200)	-	11	(1 189)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	(12)	-	(12)
Reprises sur cessions	-	500	-	44	27	571
Ecart de Conversion	-	(3)	-	(1)	-	(4)
Autres variations	-	-	-	(1 302)	7	(1 295)
<b>Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture au 30/06/2009</b>	<b>(1 220)</b>	<b>(1 323)</b>	<b>(5 047)</b>	<b>(93 779)</b>	<b>(2 101)</b>	<b>(103 468)</b>
<b>Valeurs nettes à l'ouverture au 01/01/2009</b>	<b>5 517</b>	<b>1 778</b>	<b>26 250</b>	<b>306 474</b>	<b>1 657</b>	<b>341 678</b>
<b>Valeurs nettes à la clôture au 30/06/2009</b>	<b>5 489</b>	<b>1 672</b>	<b>25 795</b>	<b>309 189</b>	<b>1 373</b>	<b>343 520</b>

(1) L'essentiel du poste regroupe les parcs éoliens en exploitation.

Les principales variations relatives aux immobilisations corporelles concernent les projets en cours de construction ainsi que les installations techniques (parcs éoliens).

La variation globale des projets en cours de construction est de 745 K€. Elle s'explique principalement de la façon suivante :

- Les projets éoliens en France ont progressé de 1 406 K€ ;
- Les projets italiens Guinchetto et Martignano ont progressé de 3 133 K€ ;
- Les projets éoliens en France ont bénéficié d'une diminution du coût de la construction de (760) K€ ;
- Les cessions liées aux variations de périmètre (Chermisey et Beaudignecourt) se montent à (1 811) K€ ;
- La valeur de l'immobilisation concernant le projet Almería (Espagne – PESA) a été ajustée suite à l'annulation d'une facture à hauteur 1 300 K€ (autres variations).

Compte tenu de la valeur recouvrable estimée du projet Almeria en Espagne (PESA), une dépréciation complémentaire pour perte de valeur d'un montant de (1 200) K€ a été comptabilisée au cours de la période.

Les installations techniques ont progressé de 14 618 K€. Cette variation est liée aux opérations suivantes :

- acquisition d'une nouvelle société (WINDKRAFTANLAGE) en Allemagne pour 922 K€ destinée à la revente,
- reventilation des valeurs inscrites entre le brut et le net pour une société allemande (Wolgast) pour 1 237 K€,
- reclassement à hauteur de 12 800 K€ effectué chez Solarkraftwerk.



## Note 10 Entreprises associées

Au 30 juin 2009, le résultat des entités mises en équivalence comprend la quote-part du résultat consolidé des entreprises associées.

en milliers d'euros	% de contrôle	QP dans la situation nette des entreprises associées	QP dans le résultat des entreprises associées
Erneuerbare Energie Ernte Vier GmbH	48,00%	(115)	(5)
Naturstromez	48,00%	-	-
Ecolutions	35,29%	23 001	(870)
Theolia India Wind Power	50,00%	658	13
Theolia Sitac Wind Power	50,00%	0	(0)
Asset Electrica	50,00%	0	(15)
<b>Total à la clôture au 30/06/2009</b>		<b>23 544</b>	<b>(878)</b>

## Note 11 Stocks

	30/06/2009	31/12/2008
Projets éoliens	113 743	137 033
Projets autres énergies	34	12 954
Matières	23 148	25 565
Dépréciations	(4 059)	(5 629)
<b>Valeur nette</b>	<b>132 866</b>	<b>169 923</b>

La variation nette du stock de projets éoliens depuis la clôture précédente est de (23 290) K€.

Comme il a été évoqué au 31/12/2008, un certain nombre de projets éoliens acquis en 2008 par Natenco GmbH avaient été stockés dans l'attente de leur revente. Sur le premier semestre 2009, les ventes réalisées ont entraîné une variation de stock de (51 585) K€.

Les acquisitions de projets en Allemagne réalisées sur la période se montent à 27 512 K€.

Le solde de la variation concerne les autres entités du Groupe.

Le stock de matières concerne principalement la société Natenco GmbH, 22 003 K€, qui dispose des pièces détachées pour les parcs éoliens.

La ventilation du stock de projets éoliens par zone géographique est la suivante (en valeur brute) :

France : 24 829 K€

Allemagne : 87 534 K€

Italie : 507 K€

Autre : 873 K€

## Note 12 Instruments dérivés

Les instruments dérivés mis en place pour gérer le risque de taux sur les emprunts à taux variable sont comptabilisés à leur juste valeur au 30 juin 2009 avec contrepartie en résultat.

La valorisation des swaps de taux au 30 juin 2009 ainsi comptabilisée entraîne une charge de (1 188) K€ contre une charge de (7 947) K€ pour l'exercice 2008.

Suite à la vente en 2008 de sa participation dans Thenergo (15 000 K€) le Groupe dispose de la possibilité d'exercer une option de rachat aux conditions suivantes :

- 110 % du prix de vente jusqu'au 24 décembre 2009
- 120 % du prix de vente jusqu'au 24 décembre 2010

En application de la norme IAS 39, cette option est comptabilisée à sa juste valeur dans les comptes clos au 30 juin 2009 avec contrepartie en résultat. L'incidence sur le résultat financier de la période s'élève à 1 025 K€.

#### **Note 13 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

	30/06/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement (net)	31 808	24 874
Disponibilités	49 954	65 950
<b>Total trésorerie et équivalents</b>	<b>81 762</b>	<b>90 824</b>
Concours bancaires	(41)	(4)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>81 721</b>	<b>90 820</b>

La trésorerie du Groupe est constituée d'une part disponible et d'une part bloquée. Cette dernière catégorie comprend la trésorerie disponible avec limitations et celle totalement bloquée.

La trésorerie bloquée s'élève à 45 780 K€. Cette dernière est entièrement détenue par les filiales du Groupe et fait l'objet, pour la plupart des sociétés, d'actes de nantissement.

Les valeurs mobilières de placement détenues par THEOLIA SA s'élèvent à 25 967 K€ (contre 15 093 K€ au 31 décembre 2008).

#### **Note 14 Activités arrêtées, cédées ou en cours de cession**

Dans le cadre de sa réorganisation, le Groupe a décidé de procéder à la cession de tous ses actifs considérés comme non stratégiques : principalement les actifs des activités non éoliennes. Cette décision a été matérialisée par une décision du Conseil d'Administration de THEOLIA de novembre 2008. Au 30 juin 2009, la démarche de désengagement est avancée puisque des négociations sont en cours.

Les actifs et passifs concernés, représentant une activité, sont comptabilisés dans les sociétés suivantes :

##### Pôle environnement

- SERES environnement
- Ecoval 30
- Nemeau
- Therbio

## Centrales dispatchables de production d'électricité

- CS2M
- SAPE
- SAEE

La mise en vente de ces actifs avait été comptabilisée dans les comptes annuels au 31 décembre 2008 en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Au 30 juin 2009 ce traitement comptable est maintenu.

Ainsi, l'ensemble des transactions de l'exercice relatives au pôle environnement et aux centrales dispatchables a été regroupé sur la ligne du compte de résultat libellée « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Les actifs et passifs ont été regroupés sur une ligne à l'actif et au passif du bilan « Actifs / Passifs liés à des activités abandonnées ».

Les valeurs d'actif ont été dépréciées sur la base des prix de vente probables.

Ces activités étant abandonnées, le compte de résultat de la période comparative, soit au 30 juin 2008, a été retraité de façon à présenter une information comparative établie selon IFRS 5.

- Information relative au compte de résultat 2009

<i>en milliers d'euros</i>	Groupe THEOLIA avant IFRS 5 30/06/2009	Retraitements IFRS 5	Groupe THEOLIA Retraité IFRS 5 30/06/2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>109 796</b>	<b>(4 868)</b>	<b>104 929</b>
Autres produits des activités ordinaires	1 080	(37)	1 043
Produits des activités ordinaires	110 877	(4 905)	105 972
Achats et variations de stocks	(73 333)	1 042	(72 291)
Production immobilisée	(227)	227	
Charges externes	(18 547)	2 768	(15 779)
Charges de personnel	(8 093)	2 349	(5 744)
Impôts, taxes et versements assimilés	(852)	204	(648)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	139	63	202
Autres produits et charges opérationnels	(997)	(248)	(1 245)
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>9 420</b>	<b>1 047</b>	<b>10 467</b>
Perte de valeur	(10 112)	1 329	(8 783)
Autres produits et charges non courants	204	88	292
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>(490)</b>	<b>2 464</b>	<b>1 976</b>
Coût de l'endettement net	(14 463)	156	(14 307)
Autres produits et charges financiers	(749)	145	(604)
<b>Résultat financier</b>	<b>15 213</b>	<b>(301)</b>	<b>14 911</b>
Part dans le résultat net des entreprises associées	(1 057)	179	(878)
Impôts	2 618	(40)	2 579
<b>Résultat net des activités maintenues</b>	<b>(14 141)</b>	<b>2 905</b>	<b>(11 234)</b>
Resultat net des activités destinées à être cédées	()	(2 905)	(2 905)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(14 140)</b>		<b>(14 140)</b>
Dont part du Groupe	(14 027)		(14 027)
Dont part des minoritaires	(113)		(113)

- Information relative au compte de résultat 2008

<i>en milliers d'euros</i>	Groupe THEOLIA avant IFRS 5 30/06/2008	Retraitements IFRS 5	Ajustements	Groupe THEOLIA Retraité IFRS 5 30/06/2008
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>61 885</b>	<b>(6 499)</b>		<b>55 386</b>
Autres produits des activités ordinaires	664	(55)		609
Achats et variations de stocks	(25 983)	1 468		(24 515)
Charges externes	(18 092)	2 565		(15 527)
Charges de personnel	(15 939)	2 532		(13 407)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 130)	212		(918)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(16 243)	755	928	(14 560)
Autres produits et charges opérationnels	(1 747)	305	(237)	(1 679)
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>(16 584)</b>	<b>1 283</b>	<b>691</b>	<b>(14 610)</b>
Perte de valeur	(475)	788	(691)	(378)
Autres produits et charges non courants	328	28		356
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>(16 730)</b>	<b>2 098</b>		<b>(14 632)</b>
Coût de l'endettement net	(14 183)	167		(14 016)
Autres produits et charges financiers	3 342	(8)		3 334
<b>Résultat financier</b>	<b>10 841</b>	<b>(159)</b>		<b>10 682</b>
Part dans le résultat net des entreprises associées	(1 278)	983		(295)
Impôts	2 668	(35)		2 633
<b>Résultat net des activités maintenues</b>	<b>(26 181)</b>	<b>3 206</b>		<b>(22 976)</b>
Resultat net des activités destinées à être cédées		(3 206)		(3 206)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(26 181)</b>			<b>(26 182)</b>
Dont part du Groupe	(25 328)			(25 328)
Dont part des minoritaires	(855)			(854)

## Note 15 Capital social

- Nombre d'actions en circulation

Au 30 juin 2009, le capital est composé de 39 895 207 actions de 1 € de valeur nominale.

	Valeur nominale (€)	Nombre d'actions au 01/01/2009	Actions gratuites	Nombre d'actions au 30/06/2009
Nombre d'actions	1	39 746 992	148 215	39 895 207 *
<b>Nombre de titres</b>	<b>1</b>	<b>39 746 992</b>	<b>148 215</b>	<b>39 895 207</b>
<b>Capital social</b>		<b>39 746 992</b>	<b>148 215</b>	<b>39 895 207</b>

\* Dont 54 037 actions propres

Un droit de vote double est attribué aux détenteurs d'actions de nationalité française ou ressortissants de la communauté européenne dans le cas d'actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire.

- Nombre de BSA

<b>BSA exerçables au 31 décembre 2008</b>	<b>3 940 650</b>
BSA annulés	18 000
<b>Solde au 30 juin 2009</b>	<b>3 922 650</b>

La charge comptabilisée au titre de la période de 28 K€ correspond aux BSA attribués antérieurement à la période par THEOLIA SA.

Le montant restant à imputer est de 28 K€.

- Actions gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées aux dates suivantes :

- En 2005 : 16 000
- Le 13 octobre 2006 : 407 500
- Le 6 février 2007 : 175 215
- Le 8 janvier 2008 : 100 000
- Le 30 janvier 2008 : 313 500
- Le 11 février 2009 : 44 407
- Le 11 juin 2009 : 199 426

soit un total de 1 256 048 actions

Il reste à créer 657 333 actions qui correspondent aux attributions de janvier 2008 à fin juin 2009.

Les attributions d'actions gratuites ont été évaluées au cours du jour d'attribution (soit, pour les attributions de 2009, respectivement 2,55 € pour l'attribution du 11 février 2009 et 3,12 € pour celle du 11 juin 2009).

La charge comptabilisée au titre de la période de 710 K€ correspond aux :

- actions attribuées en 2007 : 66 K€
- actions attribuées en 2009 : 644 K€

La charge restant à imputer au titre des actions gratuites 2009 s'élève à 91 K€.

## Note 17 Passifs financiers

- Endettement net (courant/ non courant)

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
	Courant	Non Courant		
Emprunts auprès des établissements de crédit	107 871	108 799	131 878	348 548
Emprunt obligataire convertible	2 400	-	209 076	211 476
Dettes sur location financement	-	9	-	9
<b>Sous-total emprunts</b>	<b>110 271</b>	<b>108 808</b>	<b>340 954</b>	<b>560 033</b>
Découverts bancaires et équivalents	41	-	-	41
Autres passifs financiers	6 299	3 096	-	9 395
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>116 611</b>	<b>111 904</b>	<b>340 954</b>	<b>569 469</b>

- Variation des emprunts et dettes financières

	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunt obligataire convertible	Dettes sur location financement	Découverts bancaires et équivalents	Autres passifs financiers	TOTAL
Valeurs à l'ouverture au 01/01/2009	376 686	204 223	8	4	8 325	589 246
Augmentation	32 121	7 253	-	-	1 695	41 069
Remboursement	(51 741)	-	-	37	(129)	(51 833)
Regroupements d'entreprises	814	-	-	-	13	827
Variation de Périmètre	(9 282)	-	-	-	(2 079)	(11 361)
Ecart de conversion	(50)	-	-	-	(2)	(52)
Autres variations	(1)	-	-	-	1 574	1 573
<b>Valeurs à la clôture au 30/06/2009</b>	<b>348 547</b>	<b>211 476</b>	<b>8</b>	<b>41</b>	<b>9 397</b>	<b>569 469</b>

La variation de la dette financière, soit +9 629 K€, est principalement due aux opérations suivantes :

▪ Augmentation des emprunts auprès des établissements de crédit :	32 121 K€
▪ Financement des centrales éoliennes pour compte propre :	19 923 K€
▪ Emprunt CED :	5 887 K€
▪ Financement de Natenco GmbH :	5 560 K€
▪ Intérêts courus :	731 K€
Diminution des emprunts auprès des établissements de crédit :	(51 741) K€
▪ Financement des projets pour vente à tiers :	(7 867) K€
▪ Financement des centrales éoliennes pour compte propre :	(16 666) K€
▪ Financement de Natenco GmbH :	(1 500) K€
▪ Intérêts courus :	(57) K€
▪ Remboursement de l'emprunt souscrit par la société CED :	(5 256) K€
▪ Remboursement de l'emprunt souscrit par la société Markisch Linden :	(20 395) K€

Les diminutions suite aux variations de périmètre, soit (9 282) K€, concernent la cession de la société portant des parcs éoliens cédés au premier trimestre 2009.

La variation de l'emprunt obligataire convertible OCEANE, soit 7 253 K€ est liée à la comptabilisation des intérêts courus sur le premier semestre 2009, soit (2 400) K€, et à la constatation des intérêts complémentaires du fait de la nature hybride de l'emprunt (existence d'une composante dette et capitaux propres) de l'application du taux d'intérêt effectif (TIE).

## Note 18 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 et pour une meilleure lisibilité, le Groupe a redéfini ses segments d'activité comme suit :

- L'activité Vente d'électricité pour compte propre correspond à la vente de l'électricité produite par les parcs éoliens détenus par le Groupe,
- L'activité Développement, construction, vente inclut le développement, la construction et la vente de projets et parcs éoliens,
- L'activité Exploitation comprend la gestion des parcs éoliens pour le compte de tiers ainsi que la vente de l'électricité produite par les parcs éoliens gérés mais non détenus par le Groupe,
- L'Activité non éolienne est non stratégique et est actuellement en cours de cession,
- L'activité Corporate comprend principalement la société holding THEOLIA SA.

### • Information de la période

30/06/2009 (en milliers d'euros)

Etat de la situation financière	Activités éoliennes				Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total
	Vente d'électricité pour compte propre	Développement Construction vente éolien	Exploitation	Activités non éoliennes			
Total actifs non courants	370 416	139 100	97	35 913	7 052	(3)	552 575
Total actifs courants	276 206	(3 962)	1 931	13 625	15 078	(28)	302 849
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>646 621</b>	<b>135 138</b>	<b>2 028</b>	<b>49 538</b>	<b>22 130</b>	<b>(31)</b>	<b>855 424</b>
Total passifs non courants	236 989	39 440		152	210 659		487 240
Total passifs courants	59 904	92 553	6 738	24 931	29 187		213 313
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>296 893</b>	<b>131 993</b>	<b>6 738</b>	<b>25 084</b>	<b>239 846</b>	<b>-</b>	<b>700 553</b>

30/06/2009 (en milliers d'euros)

Compte de résultat	Activités éoliennes				Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total
	Vente d'électricité pour compte propre	Développement Construction vente éolien	Exploitation	Activités non éoliennes			
Chiffre d'affaires	27 733	57 245	19 075	875	2 953	(2 953)	104 928
Ventes inter activités			-	-	(2 953)	2 953	-
<b>Total</b>	<b>27 733</b>	<b>57 245</b>	<b>19 075</b>	<b>875</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>104 929</b>
Resultat opérationnel courant	7 298	(1 466)	(290)	(871)	5 795	-	10 467
Perte de valeur	(4 309)	(2 775)	-	11	(1 709)	-	(8 783)
Autres produits et charges non courants	(96)	63	-	248	77	-	291
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>2 893</b>	<b>(4 178)</b>	<b>(290)</b>	<b>(612)</b>	<b>4 163</b>	<b>-</b>	<b>1 974</b>
Quote part dans les résultats des entreprises associées	-	(878)	-	-	-	-	(878)

### • Information comparative

31/12/2008 (en milliers d'euros)

Etat de la situation financière	Activités éoliennes				Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total
	Vente d'électricité pour compte propre	Développement Construction vente éolien	Exploitation	Activités non éoliennes			
Total actifs non courants	382 963	141 797	102	25 297	5 433	(9)	555 583
Total actifs courants	65 516	202 679	9 478	29 437	56 011	(2)	363 119
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>448 478</b>	<b>344 476</b>	<b>9 579</b>	<b>54 734</b>	<b>61 444</b>	<b>(11)</b>	<b>918 701</b>
Total passifs non courants	238 990	24 305		67	205 718		469 080
Total passifs courants	54 742	112 650	45 239	25 230	42 003		279 863
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>293 732</b>	<b>136 955</b>	<b>45 239</b>	<b>25 297</b>	<b>247 720</b>	<b>-</b>	<b>748 943</b>

30/06/2008 (en milliers d'euros)

Compte de résultat	Activités éoliennes				Corporate	Eliminations inter-secteurs	Total
	Vente d'électricité pour compte propre	Développement, construction, vente	Exploitation	Activités non éoliennes			
Chiffre d'affaires	31 199	43	22 014	2 454	3 644	(3 968)	55 386
Ventes inter activités		(54)		(270)	(3 644)	3 968	(0)
<b>Total</b>	<b>31 199</b>	<b>(11)</b>	<b>22 014</b>	<b>2 184</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>55 386</b>
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>8 576</b>	<b>(8 368)</b>	<b>1 835</b>	<b>(1 454)</b>	<b>(15 199)</b>	<b>-</b>	<b>(14 611)</b>
Autres produits et charges opérationnels	57	(116)	-	(17)	433	-	356
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>8 633</b>	<b>(8 900)</b>	<b>1 835</b>	<b>(1 472)</b>	<b>(14 729)</b>	<b>(0)</b>	<b>(14 632)</b>
Quote part dans les résultats des entreprises associées	5	(139)	-	(161)	-	-	(295)

## Note 19 Charges de personnel

	30/06/2009	30/06/2008
Rémunérations du personnel	3 713	4 098
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 311	2 064
Autres charges de personnel	10	-
Autres avantages au personnel et paiements en actions (IFRS 2)	710	7 245
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>5 744</b>	<b>13 407</b>

Effectifs fin de période	30/06/2009	30/06/2008
Cadres, employés et contributeurs	276	312
<b>Total</b>	<b>276</b>	<b>312</b>

## Note 20 Autres charges et produits opérationnels

	30/06/2009	30/06/2008
Paiements en action (attribution de BSA)	(28)	(4 803)
Produits des activités ordinaires	1 043	609
Autres produits et charges d'exploitation	(1 217)	3 124
<b>Total</b>	<b>(202)</b>	<b>(1 070)</b>



## Note 21 Perte de valeur

	30/06/2009	30/06/2008
Perte de valeur sur immobilisations	(6 634)	37
Perte de valeur sur goodwill	(2 149)	-
<b>Total</b>	<b>(8 783)</b>	<b>(378)</b>

Les pertes de valeur sur immobilisation concernent principalement :

- Les droits de jouissance du parc éolien (CED) (3 869) K€
- Les droits d'utilisation de la ligne électrique (Almeria) (2 000) K€

Les pertes de valeur sur goodwill concernent les sociétés :

- Theolia Emerging Markets (1 709) K€
- CED (440) K€

## Note 22 Résultat financier net

- Analyse du poste

Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	30/06/2009	30/06/2008
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	197	910
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	349	1 729
Autres produits	53	233
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>599</b>	<b>2 871</b>

Coût de l'endettement financier brut	30/06/2009	30/06/2008
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(14 906)	(16 887)
<b>Total</b>	<b>(14 906)</b>	<b>(16 887)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(14 307)</b>	<b>(14 016)</b>

Le coût de l'endettement financier net se répartit ainsi :

- Emprunt obligataire convertible chez THEOLIA : (6 687) K€
- Emprunts chez Natenco GmbH : (1 426) K€
- Emprunts parcs éoliens Allemagne : (4 152) K€
- Emprunts parcs éoliens France : (1 780) K€

Autres produits et charges financiers	30/06/2009	30/06/2008
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(245) <sup>(1)</sup>	2 596
Reprises de provisions	19	-
Perte / gain de change	(474)	(649)
Charges nettes sur cessions VMP	-	(110)
Autres charges et produits financiers	97	1 497
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>(604)</b>	<b>3 334</b>

(1) Dont reconnaissance de la valeur de l'option de rachat des actions Thenergo pour 1,025 millions d'euros.

### Note 23 Impôts sur les résultats

en milliers d'euros	30/06/2009	30/06/2008
Impôt sur les sociétés exigible	(467)	(654)
Impôts différés	3 046	3 287
<b>Total</b>	<b>2 579</b>	<b>2 633</b>

### Note 24 Résultat par action

Désignation	30/06/2009	30/06/2008
Résultat revenant aux actionnaires de la société (en K€)	(14 027)	(25 353)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	39 811	38 886
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>(0,35)</b>	<b>(0,65)</b>
Résultat revenant aux actionnaires de la Société (en K€)	(14 027)	(25 353)
Nombre d'actions en circulation au 30/06/09	39 895	38 886
Ajustements liés aux bons de souscription	475	4 818
Obligations convertibles	-	11 538
Ajustements liés aux actions gratuites attribuées	657	989
Nombre d'actions sur une base diluée	41 027	56 231
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>(0,34)</b>	<b>(0,45)</b>

### Note 25 Parties liées

- Transactions avec des entreprises associées

Les transactions avec des entreprises associées concernent les opérations avec les sociétés dans lesquelles THEOLIA exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence.

Les transactions avec des entreprises associées se font sur une base du prix de marché.

- Transactions entre le Groupe et les administrateurs

Elles comprennent les transactions réalisées sur la période avec la société FC Holding, dont Monsieur Willi Balz, administrateur de la société THEOLIA, est dirigeant, résumées dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Produits d'exploitation	45 951	70
Charges d'exploitation	(55)	(5 477)
	<b>45 896</b>	<b>(5 407)</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Créances d'exploitation	3 957	2 154
Dettes d'exploitation	(843)	(1 887)
	<b>3 114</b>	<b>267</b>

Les produits d'exploitation générés avec la société FC Holding, soit 45 951 K€, ont été réalisés dans le cadre normal de la cession de parcs éoliens en Allemagne et cela antérieurement à la nomination de Monsieur Willi Balz en tant qu'administrateur de THEOLIA SA par l'Assemblée Générale réunie le 11 juin 2009.

THEOLIA avait comptabilisé sur le premier semestre 2008 une charge de 1 554 K€ au titre de bons de souscription d'actions au profit d'administrateurs de la société, ainsi qu'une charge de 7 602 K€ au titre d'actions gratuites, dont 1 869 K€ au profit d'administrateurs non salariés de la société.

Par ailleurs une convention d'expertise stratégique existait entre FARACHA et THEOLIA, l'impact sur le premier semestre 2008 était de 295 K€.

#### **Note 26 Rémunération des dirigeants**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2009</b>	<b>30/06/2008</b>
Salaires et primes	133	408
Paiements en actions	622	5 130
Jetons de présence des administrateurs	132	120
Autres rémunérations	275	295
	<b>1 162</b>	<b>5 953</b>

Les rémunérations de la Direction Générale de THEOLIA SA sont incluses dans la rémunération des dirigeants.

#### **Note 27 Engagements et passifs éventuels**

##### **- Engagements donnés**

La société THEOLIA en sa qualité de holding, ou les filiales en leur qualité de société mère dans chaque pays, sont amenées à consentir différentes garanties pour permettre aux sous-filiales d'exercer leur activité. Ces engagements sont les suivants :

##### **- Garantie pour couvrir les besoins en fonds de roulement :**

En Allemagne THEOLIA s'est portée caution d'un montant maximum de 7,5 millions d'euros au bénéfice d'une part de la Südwestbank et d'autre part de la Vorarlberger Hypo Landesbank au titre de la garantie de deux lignes de crédit d'un montant de 10 millions d'euros chacune consentie par ces dernières à NATENCO GmbH, filiale de THEOLIA. Ces lignes de crédit sont destinées à financer le besoin en fonds de roulement de NATENCO.

En outre, THEOLIA a octroyé une lettre de confort au profit des banques de THEOLIA Deutschland à hauteur de 2 millions d'euros.

- **Garanties au profit des fournisseurs de turbines :**

En Italie, THEOLIA a consenti une caution solidaire à hauteur de 36,4 millions d'euros à Vestas au titre d'un contrat de vente de 35 éoliennes en date du 18 juillet 2008 entre Vestas et la société Aerochetto Italie, filiale de Maestrale, pour le projet Aero-Chetto.

- **Garanties pour les financements de parcs éoliens :**  
- **En France**

En France, certaines sociétés :

- Theowatt,
- Natenco SAS
- THEOLIA France
- et Royal Wind,

ont consenti, en leur qualité de sociétés holding à 100 % de sociétés supports de projets (SSP), des gages sur comptes d'instruments financiers ou des nantissements de parts sociales en garantie des dettes financières contractées par les SSP suivantes :

- Centrale Éolienne des Plos ("CEPLO"),
- Centrale Éolienne du Moulin de Froidure ("CEMDF"),
- Centrale Éolienne de Sallen ("CESAL"),
- Centrale Éolienne du plateau de Ronchois ("CERON"),
- Centrale Éolienne du Grand Camp ("CELGC »),
- « Les éoliennes du Plateau »
- et « Les éoliennes de Bel Air », dans le cadre du financement de la construction des parcs éoliens.

En outre, les accords-cadres avec les banques prévoient un engagement solidaire de THEOLIA, THEOLIA France et Theowatt de mettre à disposition des SSP, via des apports en capital et/ou des prêts d'actionnaires, les sommes correspondant à la fraction convenue avec les banques des coûts de construction des parcs éoliens. De même, aux termes de ces accords, THEOLIA, THEOLIA France et Theowatt sont solidairement tenues de couvrir, via de nouveaux apports en capital et/ou prêts d'actionnaires, tout dépassement des budgets de construction validés avec les banques.

Ces engagements concernent les SSP suivantes :

- Centrale Éolienne des Plos ("CEPLO"),
- Centrale Éolienne du Moulin de Froidure ("CEMDF"),
- Centrale Éolienne de Sallen ("CESAL"),
- Centrale Éolienne du plateau de Ronchois ("CERON"),
- Centrale Éolienne du Grand Camp ("CELGC »).

Enfin, les accords cadres avec les banques instituent un cautionnement solidaire de THEOLIA quant au remboursement des sommes dues au titre des crédits relais consentis par les banques aux SSP aux fins de financer la TVA relative à la construction des parcs éoliens.

En outre, la Société THEOLIA s'est portée caution solidaire sur les opérations suivantes :

- Souscription d'un engagement de caution solidaire envers la société ENTENIAL en garantie du paiement des concours consentis à la SCI CS2M.
- Souscription d'un engagement de caution solidaire auprès de la ROYAL BANK OF SCOTLAND au bénéfice de la SAS SEGLIEN ;
- Souscription d'un engagement de caution solidaire auprès de la ROYAL BANK OF SCOTLAND au bénéfice de la SAS CEFF ;

- **Financement de l'activité éolienne avec des associés minoritaires**

THEOLIA a conclu le 16 mai 2005, un protocole d'accord avec les associés minoritaires de la SA Ventura modifié par des avenants en date des 30 juin 2005, 12 mai 2006 et 30 avril 2007. Ce protocole fixe les principes de collaboration entre THEOLIA et sa filiale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Tous les projets éoliens du Groupe, y compris les projets d'acquisition, actuels ou futurs, seront développés et construits par la SA Ventura, et ce, dans les limites du business plan établi chaque année. A cette fin, la société Ventura établira chaque année avec le concours de THEOLIA un business plan délimitant le nombre et l'ampleur des projets envisagés et déterminant le montant des fonds propres correspondants à apporter par THEOLIA.

Pour chaque projet de ferme éolienne s'inscrivant dans le cadre du business plan sus visé, une SAS ad hoc sera constituée et détenue, soit directement soit via une holding, à hauteur de 80 % par Ventura, filiale de THEOLIA SA et à hauteur de 20 % par messieurs Guyot, Bouffard et de Saint Jouan (actionnaires minoritaires au 30 juin 2009).

- **Au Maroc**

Suite à l'acquisition de la Compagnie Eolienne du Detroit (CED) le 4 janvier 2008 et dans le cadre du refinancement de la dette de CED par la BMCI, THEOLIA a consenti un nantissement de titres de CED à la BMCI, Calyon, Dexia Crédit Local, KBC Bank, succursale française et Natixis, le 9 juin 2008.

- **En Allemagne**

En Allemagne, Natenco GmbH et certaines de ses filiales ont nanti auprès de différents établissements bancaires un certain nombre de comptes ouverts en leurs livres en vue de garantir les coûts qui pourraient se révéler au moment du démantèlement de certaines fermes. Le montant total de ces nantissements s'élève à 5 789 K€ au 30 juin 2009.

- **Garantie donnée dans le cadre de cession de parcs éoliens**

- **En Allemagne**

Dans le cadre de la vente de plusieurs parcs éoliens d'une puissance globale de 100,6 MW, Natenco GmbH a donné les engagements suivants au profit de l'acquéreur à titre de garantie des parcs éoliens cédés en cours de construction :

- Au choix, indemniser l'acquéreur ou substituer des projets équivalents, en cas de retard de mise en service de certains parcs éoliens au delà du 10 mars 2010.
- Un gage sur certains parcs éoliens totalisant 20 MW pour garantir les obligations de Natenco GmbH en qualité de constructeur clé-en-main des projets cédés pour une durée expirant à la date de mise en service des parcs en construction
- Un échange possible de deux parcs éoliens d'une puissance totale de 6 MW contre des projets équivalents à la demande de l'acquéreur si lesdits parcs éoliens ne remplissent pas certaines conditions clés pour leur exploitation régulière.

○ **En France**

Dans le cadre d'une vente de projets éoliens d'une puissance globale de 32 MW de THEOLIA à Energiequelle, THEOLIA est co-débiteur solidaire de Tempo Holding pour tous les montants que Tempo Holding serait amené à payer à l'acquéreur des parts sociales, ou tout acquéreur postérieur, conformément aux dispositions des contrats « Share and Receivables Purchase Agreement » et au « Share Purchase Agreement », étant entendu que THEOLIA bénéficie de toutes les limitations et exemptions de responsabilité consenties dans le cadre desdits contrats.

- **Engagement divers**

**Contrat de location du siège social**

La Société est engagée contractuellement depuis le 28 février 2007 à louer les locaux de son siège social pour une durée de 9 ans, sans possibilité de résiliation anticipée, soit jusqu'au 28 février 2016.

**Caution dans le cadre des prêts souscrits par Ecoval 30**

Dans le cadre des activités d'Ecoval 30, THEOLIA s'est portée caution solidaire à hauteur de 2 000 K€ du prêt contracté en date du 27 juin 2005 par Ecoval 30 auprès de la Société Générale dont l'échéance est au 14 juin 2012.

**Soutien au développement des activités d'Ecoval Technology et d'Ecoval 30**

Dans le cadre de son soutien au développement des activités d'Ecoval Technology, THEOLIA s'est portée caution auprès de la BFCC pour une somme globale maximale de 140 000 €.

▪ **Engagements reçus**

THEOLIA France a conclu en date du 31 janvier 2008 un protocole d'accord, aux termes duquel la société Winvest s'est engagée à proposer 30 MW de projets éoliens à THEOLIA avant le 31 décembre 2009.

Enfin, le 24 décembre 2008, THEOLIA SA a annoncé la vente de la totalité de sa participation (soit 4 716 480 actions) dans Thenergo à la société Hestiun Limited pour un montant de 15 millions d'euros. THEOLIA conserve une option de racheter ces actions, au prix convenu de 110 % du prix de vente jusqu'au 24 décembre 2009 et de 120 % de ce même prix jusqu'au 24 décembre 2010.

## Note 28 Liste des sociétés du groupe

Sociétés	% intérêt	% contrôle	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
SA THEOLIA	100,00	100,00	Mère	France	Holding
THEOLIA IBERICA	100,00	100,00	Intégration Globale	Espagne	Holding
THEOLIA EMERGING MARKETS	95,23	95,23	Intégration Globale	Maroc	Holding
SAS TEMPO HOLDING	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Holding
CENT EOL DE FRUGES LA PALETTE	99,94	99,94	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL AQUEDUC	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE SORBIERE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
THEOLIA FRANCE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
THEOLIA PARTICIPATIONS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
VENTURA	99,42	99,42	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DU GRAND CAMP	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DU PLATEAU DE RONCHOIS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE SALLEN	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DES COSTIERES	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DES GARGOUILLES	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE CROIX BOUDETS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE CHASSE MAREE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DU MAGREMONT	99,54	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE LA VALLEE DE LA TRIE	99,54	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
ASSET ELECTRICA	50,00	50,00	Mise en Equivalence	Espagne	Construction Vente Wind
PESA	100,00	100,00	Intégration Globale	Espagne	Construction Vente Wind
NATENCO HOLDING GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
NATENCO GMBH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
NATENCO SAS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
LES 4E	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
NATENCO CZECH REP. IG	100,00	100,00	Intégration Globale	République Tchèque	Construction Vente Wind
AIOLIKI ENERGEIA CHALKIDIKI AEBE	100,00	100,00	Intégration Globale	Grèce	Construction Vente Wind
THEOLIA BRAZIL	100,00	100,00	Intégration Globale	Brésil	Construction Vente Wind
CENT EOL DE CANDADES	79,54	80,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
WP GROSS WARNOW GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
AIOLIKI ENERGEIA SITHONIA AEBE	80,00	80,00	Intégration Globale	Grèce	Construction Vente Wind
THEOWATT	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOLIENNE DES SOUTETS	79,54	80,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENTRALE EOL CHEM DE FER	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENTRALE EOL FORET BOULTACH	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
THEOLIA GREECE	95,00	95,00	Intégration Globale	Grèce	Construction Vente Wind
THEOLIA CEE GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Autriche	Construction Vente Wind
Maestrals Green Energy Srl	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
Maestrals Project Holding SA	50,32	50,32	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
Neo Anemos Srl (Martignano 21 MW)	47,81	95,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
MGE Giunchetto Wind Park SA	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
Aerochetto Srl (Giunchetto 29.75 MW)	90,00	90,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
MPH 1 SA (Giuggianello 28 MW)	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
Avalon Ltd	100,00	100,00	Intégration Globale	Angleterre	Construction Vente Wind
MGE Idea Srl	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
THEOLIA HUNGARIA	100,00	100,00	Intégration Globale	Hongrie	Construction Vente Wind
THEOLIA POLSKA	99,90	99,90	Intégration Globale	Pologne	Construction Vente Wind
WP MUEHLANGER GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
WINDENERGIE COESFELD-LETTE GmbH & Co	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Construction Vente Wind
CENT EOL DE COUME (CECOU)	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE MOTTENBERG	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE DAINVILLE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CENT EOL DE DEMANGE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
Belmonte Green Energy Srl	90,00	90,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
CE CHERMISEY	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
CE BEAUDIGNECOURT	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC BIESLES	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC DAINVILLE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC DEMANGE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC LES PINS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC SAINT BLIN	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC L'ARDECHE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
SNC LE CHARMOIS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind

Sociétés	% intérêt	% contrôle	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
VESAIGNES	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Construction Vente Wind
TANGER MED WIND SA	95,14	95,14	Intégration Globale	Maroc	Construction Vente Wind
THEOLIA MAROC SERVICES SA	95,14	95,14	Intégration Globale	Maroc	Construction Vente Wind
THEOLIA SITAC WIND POWER PVT LIMITED ( Mendicino Green Energy Srl	50,00	50,00	Mise en Equivalence	Inde	Construction Vente Wind
CEBRE	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
THEOLIA WIND POWER PVT (INDIA) ME	50,00	50,00	Mise en Equivalence	Inde	Construction Vente Wind
COLONNE D ERCOLE SRL	100,00	100,00	Intégration Globale	Italie	Construction Vente Wind
THEOLIA DEUTSCHLAND GMBH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA WINDPARK WERBIG GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
DRITTE BUSMANN WIND GmbH & Co. BETRIEB	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ZWANZIGSTE UPEG GmbH & Co. KG (LADBERG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NEUNZEHNTE UPEG GmbH & Co. KG (LADBERG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP SAERBECK GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ROYAL WIND	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CEFF	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DE SEGLIEN	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES PLOS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DU MOULIN DE FROIDURE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CENT EOL DES SABLONS	99,42	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
CORSEOL SA	95,20	95,20	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
WP WOLGAST INVESTITIONS GmbH & Co. OHG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WP VERWALTUNG GMBH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP BETRIEBS GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
SOLARKRAFTWERK MERZIG GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP HOPSTEN INVESTITIONS GMBH & CO KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP TUCHEN RECKENTHIN INVESTITIONS GMBH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK VERDEN 1 GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK VERDEN 2 GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE ZWEI GmbH & WINDPARK RABENAU GmbH	89,60	80,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK MINDEN GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ERNEUERBARE ENERGIE ERNTE VIER GmbH & NATENCO WINDPARK BETEILIGUNGS GmbH	48,00	48,00	Mise en Equivalence	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK 1 MANAGEMENT GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK ALSLEBEN BETEILIGUNGS	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATENCO WINDPARK MANAGEMENT GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
FALKENWALD R.E.W. GmbH & Co. ELF WIND- WP ZABELSDORF GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP HECKELBERG-BREYDIN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP KRIBBE-PREMSLIN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP GROSSVARGULA GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK ALSLEBEN I GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDPARK NETZBETRIEB GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA MAROCCO	95,23	95,23	Intégration Globale	Maroc	Vente d'électricité Wind
WP NOTTULN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP NIENBERGE GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
R.E.W. KRAENZLIN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP RUHLSDORF GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDWIN GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDWIN VERWALTUNGS GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WiWi WINDKRAFT GmbH & Co. WiWo KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
CED	100,00	100,00	Intégration Globale	Maroc	Vente d'électricité Wind
SNC LES EOLIENNES DE BEL AIR	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
SNC LES EOLIENNES DU PLATEAU	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Vente d'électricité Wind
WP Kreuzbuche GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP Stolzenhain GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP Schenkendoebeln GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
NATURSTROMNETZ GmbH ME	43,81	43,81	Mise en Equivalence	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP WALTROP GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP KLEIN STEIMKE GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WINDKRAFTANLAGE NEUSTADT 5 GmbH & Co	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ATTILA HOLDING GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ATTILA Management GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP NETPHEN GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WP GOTTBURG GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind



Sociétés	% intérêt	% contrôle	Méthodes de consolidation	Pays	Activité
WF HAMM GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF HOXBERG GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF IDESHEIM GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF ILLERICH GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF LEOPOLDSHOEHE GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF NEUKIRCHEN-VLUYN GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF OSTBEVERN GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF FRANKENHEIM GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF SCHOENHOEHE GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF VERDEN GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF WEIMAR GmbH & Co. KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF WILLICH GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
ATTILA HOLDING 1 GmbH	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF MEERBUSCH GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF OELDE GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
WF VOGELSBURG GmbH & Co.KG	100,00	100,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
CWP GmbH	52,00	52,00	Intégration Globale	Allemagne	Vente d'électricité Wind
THEOLIA CANADA	99,98	99,98	Intégration Globale	Canada	Activités Non Wind
BIOCARB	96,73	96,73	Intégration Globale	Suisse	Activités Non Wind
ECOVAL TECHNOLOGY SAS	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SERES ENVIRONNEMENT	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
THERBIO	99,99	99,99	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
ECOVAL 30 SA	97,66	97,67	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
NEMEAU SAS	99,99	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
THEOLIA PERMIERES NATIONS INC	99,98	100,00	Intégration Globale	Canada	Activités Non Wind
CS2M	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SAEE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
SAPE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
WINDREAM ONE	100,00	100,00	Intégration Globale	France	Activités Non Wind
ECOLUTIONS	16,77	0,00	Mise en Equivalence	Allemagne	Activités Non Wind
SERES MAGHREB	100,00	100,00	Intégration Globale	Maroc	Activités Non Wind
SERES CHINA	50,00	50,00	Mise en Equivalence	Chine	Activités Non Wind
<b>Sociétés entrantes</b>					

Jean JOUVE  
72 rue Saint Jacques  
13006 Marseille

Deloitte & Associés  
Les Docks - Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

THEOLIA  
Société Anonyme  
75, rue Denis Papin  
13290 Aix-en-Provence

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Société THEOLIA, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport;

- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration, dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le paragraphe « Continuité d'exploitation » de l'annexe,
- Le paragraphe 4 de la note 3 « Faits caractéristiques de la période » de l'annexe qui fait mention de la reprise de provision sur créance due par la société Hestiun suite au paiement intégral de cette créance,
- Le paragraphe « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2009, des nouvelles normes et interprétations.

## II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Marseille, le 31 août 2009

Les Commissaires aux Comptes

Jean JOUVE

Deloitte & Associés

Anne-Marie MARTINI

### 20.4.2. Notes complémentaires à l'annexe des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2009

Les notes complémentaires ci-après ne font pas partie des comptes consolidés tels qu'ils ont été certifiés par les commissaires aux comptes dans leur rapport inclus au paragraphe 20.4.1 du présent Document de référence.

#### Note 1 – Informations générales

Le non respect de certains ratios à la date de clôture des comptes 2008 pouvant avoir une incidence sur la continuité d'exploitation a été corrigé. En particulier :

-En France, le parc en exploitation pour lequel le ratio de couverture de la dette n'était pas respecté au 31 décembre 2008 a vu son financement restructuré pour assurer la cohérence du financement avec le potentiel éolien long terme du parc ;

-En Allemagne, sur une ligne de financement de 10 millions d'euros sur Natenco GmbH, le prêteur a été informé du non respect du covenant relatif du ratio dettes / fonds propres pour Natenco GmbH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 du fait de la suspension des ventes de parcs éoliens sur l'exercice. le « waiver » relatif à ce financement a été émis en contre partie d'une augmentation temporaire de la marge du crédit et de l'application d'un covenant financier supplémentaire (dette / EBITDA < 3.00x).

Les financements du Groupe sont de 3 types :

- Endettement corporate Groupe : OCEANE (cf paragraphe 4.3.5 infra) ;
- Endettement corporate Allemagne : ces financements sont assortis de covenants financiers liés notamment au respect de ratios de structure financière de l'emprunteur (ratio dette financière / fonds propres ou dette financière / EBITDA) ;
- Endettement projet : ces financements liés à la construction des parcs éoliens (France, Allemagne, Maroc) sont assortis de covenants financiers liés notamment au respect de ratios de flux de trésorerie (trésorerie générée par l'activité / service de la dette) et de structure financière (dette financière / fonds propres).

#### **Note 7 – Goodwills**

#### **Note 8 – Immobilisations incorporelles**

#### **Note 9 – Immobilisations corporelles**

Les comptes semestriels ont été établis conformément à IAS 34 et sont des comptes résumés. Par ailleurs la norme IAS 36 impose de revoir les valeurs comptables au moins une fois par an et en tout état de cause en cas d'indice de perte de valeur. Néanmoins, le Groupe a tout de même conduit une démarche visant à tester ses actifs par UGT.

La méthodologie poursuivie a été la suivante :

- Mise à jour du périmètre éligible par la non prise en compte des entités cédées sur le 1er semestre 2009 ou dont la cession est entérinée ;
- Utilisation des budgets prévisionnels qui auraient été réalisés sur le semestre ;
- Mise à jour des hypothèses significatives utilisées à fin 2008 lorsque des événements significatifs auraient été constatés ;
- Utilisation des mêmes données de flux de trésorerie actualisées en l'absence de changement significatif des conditions d'exploitation ;
- Maintien d'un taux d'actualisation identique à celui utilisé pour les tests de dépréciation de 2008 : les composantes n'ont pas évolué d'une façon qui justifierait une révision du taux à mi-exercice

La redéfinition des secteurs d'activité du fait de l'application de la norme IFRS 8 a conduit à présenter les ventes d'électricité distinctement :

- Ventes d'électricité pour compte propre : secteur à part entière
- Ventes d'électricité pour compte de tiers : secteur « Exploitation ».

Ce changement de présentation n'a cependant pas d'incidence, dans la mesure où :

- Chaque parc en exploitation constitue une UGT ;
- Un parc ne peut pas vendre de l'électricité pour son propre compte et pour le compte de tiers.

#### UGT Développement et construction de parcs éoliens France

Les entités composant cette UGT n'ont pas connu au cours de la période d'évènement significatif conduisant à réactualiser les tests réalisés lors des travaux de clôture 2008 (avril 2008).

#### UGT Développement et construction de parcs éoliens Allemagne

Cette UGT comporte 17 parcs éoliens dont la cession est entérinée, ils ont été exclus du périmètre éligible.

Les autres entités composant cette UGT n'ont pas connu au cours de la période d'évènement significatif conduisant à réactualiser les tests réalisés lors des travaux de clôture 2008 (avril 2008).

#### UGT Développement et construction de parcs éoliens Italie

Les entités composant cette UGT n'ont pas connu au cours de la période d'évènement significatif pouvant entraîner une modification des valeurs recouvrables.

#### UGT Développement et construction de parcs éoliens Espagne

Les négociations en cours sur la vente du projet de parc éolien en Espagne sur la base d'un prix de vente plus faible ont nécessité la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

#### UGT Activité de production d'énergie d'origine éolienne

L'activité de production d'énergie d'origine éolienne est composée en autant d'UGT que de parcs éoliens en exploitation.

La plupart des entités composant cette UGT n'ont pas connu au cours de la période d'évènement significatif pouvant entraîner une modification des valeurs recouvrables. Néanmoins le parc éolien situé au Maroc a présenté des indices de perte de valeur ce qui a nécessité le recalcul de sa valeur recouvrable.

En effet, la modification du plan de maintenance a entraîné une minoration des flux de trésorerie futurs nécessitant une dépréciation du goodwill résiduel et de l'actif.

Les tableaux ci-dessous présentent la sensibilité chiffrée de la valeur recouvrable (principalement composée d'immobilisations incorporelles) de ce parc éolien aux hypothèses clés :

Le montant déprécié au 30 juin 2009 se monte à (4 309) K€ et se décompose en (440) K€ de dépréciation du goodwill résiduel et de (3 869) K€ de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles.

<b>Valeur recouvrable</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>	<b>10%</b>
P50 (3 900h de vent)	27 712	26 466	25 303
P75 (3 500h de vent)	24 685	23 590	22 568
P90 (3 200h de vent)	21 658	20 715	19 834

<b>Dépréciation</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>	<b>10%</b>
P50 (3 900h de vent)	(187)	(1 433)	(2 596)
P75 (3 500h de vent)	(3 214)	(4 309)	(5 331)
P90 (3 200h de vent)	(6 241)	(7 184)	(8 065)

Par ailleurs le goodwill consécutif à l'acquisition de titres détenus par des minoritaires de la société Theolia Emerging Markets dans le cadre d'un protocole a été déprécié en totalité.

#### **Note 17 – Passifs financiers**

Endettement net (courant/non courant)

La part à court terme des dettes financières au 30 juin 2009 sont ventilées trimestriellement comme présentées ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	< 3 mois	< 6 mois	< 9 mois	< 12 mois	Total
Passifs financiers (part courante)	72 496	27 702	8 936	7 477	116 611

#### Classement des dettes financières

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés résumés au 30 juin 2009 le risque de non respect d'un covenant sur un parc éolien en exploitation fait l'objet d'un suivi attentif de la part du Groupe. Le non respect de ce covenant n'étant pas avéré, la part non courante de la dette financière n'a pas été reclassée à court terme.

#### **Note 18 – Information sectorielle**

##### Application d'IFRS 8

La redéfinition des secteurs opérationnels entraînée par l'application de la norme IFRS 8 n'a pas nécessité de réaffecter les goodwill, les UGT restant sensiblement identiques.

## 20.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	M. Jean Jouve				Deloitte & Associés			
	Montant (Euros HT)		%		Montant (Euros HT)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>AUDIT</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>								
Emetteur	224 250	213 540	34,59	42,55	584 290	358 430	62,48	54,30
Filiales intégrées globalement	384 125	272 200	59,24	54,24	328 830	236 338	35,16	35,81
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>								
Emetteur	40 000	16 120	6,17	3,21	22 000	65 300	2,35	9,89
Filiales intégrées globalement	-	-	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>648 375</b>	<b>501 860</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>935 120</b>	<b>660 068</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT</b>								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	11 256	-	-	-
Autres	25 000	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>673 375</b>	<b>501 860</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>946 376</b>	<b>660 068</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## 20.6. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

### 20.6.1. Dividende global

La Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

### 20.6.2. Politique future de dividendes

Le paiement de dividendes dépendra principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière, de sa politique d'investissement et de la réduction de sa dette.

### 20.6.3. Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

## 20.7. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la suite de l'enquête ouverte par la Commission des sanctions de l'AMF le 5 juillet 2007, l'AMF avait, le 7 juillet 2008, notifié à Theolia les faits lui paraissant susceptibles de donner lieu à sanction administrative pour manquement à la bonne information du public.

Par décision en date du 1er octobre 2009, la Commission des sanctions a retenu les griefs suivants à l'encontre de Theolia :

- caractère erroné de l'information relative au potentiel éolien de Theolia figurant dans le prospectus de transfert de cotation en date du 26 juillet 2006, notamment celle ayant trait à l'existence d'un permis de construire en cours d'instruction sur le site d'Assérac ;
- caractère erroné des résultats figurant dans les comptes consolidés aux 30 juin 2005, 31 décembre 2006 et 30 juin 2007 du fait de l'absence de dépréciation des actifs liés à certains projets éoliens ;
- caractère erroné de l'information relative au montant de l'apport de son pôle environnement à Granit figurant dans le prospectus de transfert de cotation et le communiqué du 8 mars 2006 ;
- communication tardive par Theolia d'une information privilégiée la concernant relative à l'annulation de la cession de son pôle environnement à la société Granit ;
- caractère trompeur de l'information relative à la cession de son pôle environnement figurant dans le communiqué du 27 décembre 2006.

En conséquence, la Commission des sanctions a prononcé une sanction pécuniaire de 300.000 € à l'encontre de Theolia. La Société ne souhaite pas faire appel de cette décision.

Il est toutefois rappelé que ces faits remontent aux années 2005 à 2007 et qu'à ce titre, ils sont donc antérieurs aux changements intervenus dans la direction de Theolia à la fin de l'année 2008. En effet, depuis le départ de Jean-Marie Santander, Messieurs Eric Peugeot et Marc van't Noordende ont été respectivement nommés Président et Directeur Général de Theolia le 29 septembre 2008, rejoints le 1er mai 2009 par Monsieur Olivier Dubois en qualité de Directeur Général Délégué. En outre, à la fin de l'année 2008 et tout au long de l'année 2009, Theolia a procédé à un remaniement en profondeur de sa gouvernance d'entreprise. Parmi les principales mesures d'ores et déjà arrêtées, il est possible de citer la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, l'adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF, la révision de la politique de rémunération des administrateurs et des dirigeants ou encore l'élargissement du Conseil d'Administration. Par là, Theolia témoigne ainsi d'une volonté forte de prévenir efficacement le renouvellement de tout manquement à ses obligations d'information. La Société observe d'ailleurs que ce renforcement de la gouvernance a été pris en considération par la Commission des sanctions dans le cadre de l'appréciation du montant de la sanction pécuniaire, ce dernier ayant finalement été réduit à 300.000 €.

La Commission des sanctions, dans la même décision, a prononcé une sanction pécuniaire à l'encontre de MM. Jean-Marie Santander et Philippe Perret d'un montant respectivement de 50.000 € et de 30.000 € pour s'être abstenus de déclarer des transactions intervenues entre 2006 et 2007 sur les titres de la Société. MM. Jean-Marie Santander et Philippe Perret, ainsi que la société Colibri qui a été également sanctionnée, ont déposé respectivement un recours au fond et une requête aux fins de sursis à exécution contre la décision de la Commission.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe aurait connaissance, qui soit en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## 20.8. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Les changements significatifs intervenus sur la situation financière du Groupe depuis le 30 juin 2009 (date d'arrêté des comptes semestriels) sont les suivants :

RheinEnergie AG (Cologne, Allemagne) et le Groupe ont conclu la vente de fermes éoliennes en exploitation et de projets éoliens, représentant 100,6 MW. Le portefeuille comprend 19 fermes éoliennes en Allemagne. Sur les 100,6 MW vendus,

environ 80 MW sont en exploitation et il est prévu de mettre le solde en production d'ici la fin de l'année. La vente a été réalisée par Natenco, la filiale allemande de THEOLIA, qui exploitera les fermes pour leur durée de vie.

Le Groupe a cédé au cours du mois d'octobre 2009 un projet éolien de 9,2 mégawatts (MW) à Boralex, un important acteur international dans le domaine de l'énergie renouvelable. Le projet, situé dans le département de la Somme (France), sera équipé de quatre éoliennes Enercon d'une puissance de 2,3 MW chacune. Le permis de construire est purgé de tout recours. La mise en service commerciale du site est prévue pour le deuxième trimestre 2010.

Le Groupe a annoncé le 18 janvier 2010 la signature d'un financement d'un projet éolien de 30 MW situé dans la province d'Enna en Sicile par Maestrone Green Energy pour un montant de 51 millions d'euros. Ce financement sans recours d'un montant de 51 millions d'euros a été signé avec les banques Unicredit et WestLB. La construction du projet a débuté au second semestre 2009 ; la mise en service de la ferme est prévue au cours du premier semestre 2010.

### Plan de restructuration

La Société a annoncé le 29 décembre 2009 le lancement d'un plan de restructuration financière, prévoyant la modification des termes du contrat d'émission des OCEANES et la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux actionnaires existants de la Société.

Comme indiqué au paragraphe 4.3.5 du présent Document de référence et comme annoncé par la Société le 1<sup>er</sup> septembre 2009, la Société anticipe qu'elle aura des difficultés à constituer les liquidités suffisantes ou emprunter les sommes nécessaires lui permettant de rembourser les 253 millions d'euros de son emprunt obligataire (OCEANES) le 1<sup>er</sup> janvier 2012 en cas de demande de remboursement anticipé de l'intégralité de cet emprunt par les obligataires.

A titre préventif, la Société a sollicité dès le mois de juin 2009 la nomination d'un mandataire ad hoc. En application de l'article L.611-3 du Code de commerce, la Présidente du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence a désigné, le 22 juin 2009, Maître Laurent Le Guernevé en qualité de mandataire ad hoc de THEOLIA pour une période initiale de trois mois, renouvelée pour cinq mois additionnels, soit jusqu'au 23 février 2010. La mission du mandataire ad hoc est principalement d'assister THEOLIA dans la négociation avec ses obligataires afin de restructurer sa dette. Le mandat ad hoc est un mécanisme de prévention des difficultés des entreprises, qui est strictement confidentiel, cette confidentialité étant prévue par des dispositions impératives du code de commerce.

Après avoir exploré différentes options, et sous l'égide du mandataire ad hoc, la Société a approché les principaux titulaires d'OCEANES afin de renégocier les termes du contrat d'émission des OCEANES. Ces négociations ont permis d'aboutir à la signature d'accords avec des titulaires d'OCEANES représentant au total 65,5% du montant nominal de l'émission. Ces accords permettent la mise en œuvre d'un plan de restructuration visant à assurer à la Société une baisse significative de son endettement financier et un renforcement des fonds propres afin de lui donner les moyens financiers de reprendre le développement de son pipeline de projets.

La Société a confié au cabinet Ricol Lasteyrie (2 avenue Hoche – 75008 Paris) agissant en qualité d'expert financier indépendant la mission d'examiner les conditions financières du plan de restructuration proposée et notamment l'impact et l'intérêt de la restructuration pour la Société, ses actionnaires et ses obligataires, ainsi que pour apprécier son équité du point de vue des actionnaires et des obligataires. Ricol Lasteyrie a rendu au Conseil d'administration son rapport définitif le 18 janvier 2010. Ce rapport confirme que la restructuration financière proposée est dans l'intérêt de toutes les parties concernées, y compris THEOLIA, ses actionnaires et ses obligataires, et conclut au caractère équitable de cette restructuration tant du point de vue de ses actionnaires que de celui des obligataires. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Société.

### Principales caractéristiques du plan de restructuration

Le plan de restructuration s'articule autour de deux étapes : (a) la modification de certains termes du contrat d'émission des OCEANES ainsi que (b) la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires jusqu'à un montant maximum d'environ 100 millions d'euros.

La première étape du processus de restructuration consiste en une modification des termes du contrat d'émission des OCEANES, que les obligataires signataires des accords se sont engagés à voter lors d'une assemblée générale des obligataires. Les principales modifications sont les suivantes :

- la suppression de la possibilité pour les titulaires d'OCEANES de demander un remboursement anticipé au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;



- l'extension de la maturité des OCEANES du 1er janvier 2014 au 1er janvier 2041 ;
- une nouvelle option de rachat des OCEANES au gré des obligataires au 1er janvier 2015 à un prix de rachat compris entre 50 et 77,4% de l'actuelle valeur de remboursement (soit entre 10,97 et 16,99 euros par OCEANE), en fonction du montant de l'augmentation de capital effectivement réalisée (conformément à la formule figurant ci-dessous) ;
- un remboursement anticipé d'une partie du nominal des OCEANES qui pourra s'élever jusqu'à environ 60 millions d'euros (soit environ jusqu'à 5,20 euros par OCEANE) en fonction du montant de l'augmentation de capital effectivement réalisée ;
- un coupon légèrement modifié et porté de 2,0% à 2,7% du nouveau montant nominal des OCEANES (après le remboursement anticipé partiel susmentionné) jusqu'au 1er janvier 2015 et réduit ensuite à 0,1% jusqu'au 1er janvier 2041 ;
- un ratio de conversion augmenté, passant de 1 action par OCEANE à N1 actions par OCEANE jusqu'au 31 décembre 2013 et N2 actions par OCEANE du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, N1 étant déterminé en fonction du montant de l'augmentation de capital effectivement réalisé (conformément à un tableau figurant ci-dessous) et N2 étant égal à 80% de N1 ;
- une clause de changement de contrôle qui demeure applicable, sous réserve qu'elle donnera lieu à la faculté pour tout titulaire d'OCEANES de demander le rachat de ses titres pour un prix égal au prix de rachat au 1er janvier 2015 (décrit ci-dessus), et que cette clause ne s'appliquera pas dans l'hypothèse où l'augmentation de capital effectuée dans le cadre de la restructuration entraînerait un changement de contrôle de THEOLIA ;
- la suppression du droit des obligataires de convertir et/ou d'échanger leurs obligations en actions au-delà du 31 décembre 2014 ;
- la suppression du mécanisme temporaire d'ajustement du ratio de conversion en cas d'offre publique d'achat ; et
- la modification de la date de jouissance des actions nouvelles émises sur conversion des OCEANES, qui porteront désormais jouissance courante et seront entièrement assimilées aux actions anciennes dès leur émission.

La seconde étape du plan de restructuration consiste en une augmentation de capital pouvant atteindre jusqu'à environ 100 millions d'euros et réalisée selon les modalités suivantes :

- augmentation de capital réservée aux actionnaires de la Société, effectuée soit par attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à l'ensemble des actionnaires de la Société, soit par l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le prix de souscription des actions nouvelles devant dans les deux cas être de un (1) euro par action ;
- les premiers 40 millions d'euros seront conservés par la Société pour financer le développement de son portefeuille de projets ; et
- le solde (pouvant atteindre environ 60 millions d'euros en fonction du nombre de BSA ou de droits de souscription exercés) sera reversé aux titulaires d'OCEANES en remboursement partiel et anticipé du montant nominal des OCEANES.

#### Détails des termes financiers du plan

##### *(1) Prix de rachat*

Comme indiqué ci-dessus, tout titulaire d'OCEANE pourra demander le rachat en numéraire par la Société de ses OCEANES au 1er janvier 2015, à un prix de rachat (le "**Prix de Rachat**") égal, pour chaque OCEANE, au résultat de la formule suivante :

$$\text{Prix de Rachat} = [1 - (p*50\%)] * 21,9398$$

(i) Où "p" est égal au résultat de la formule suivante :

$$\frac{X_t}{X_{tMax}}$$

avec "Xt" égal au produit brut de l'augmentation de capital réalisée et "XtMax" égal à 99 738 017 ;

et "p" étant compris entre 0,45 et 1 ;

(ii) étant précisé que la Société arrondira le prix de rachat à deux chiffres après la virgule.

Exemples du prix de rachat (à titre illustratif) :

Produit brut de l'augmentation de capital réalisée en millions d'euros (X <sub>t</sub> )	45,0	60,0	75,0	90,0	99,7
Prix de rachat en euros par OCEANE	16,99	15,34	13,69	12,04	10,97

(2) Nouveau ratio de conversion applicable jusqu'au 31 décembre 2013 (N1)

Le nouveau ratio de conversion des OCEANES applicable jusqu'au 31 décembre 2013 (N1) sera déterminé sur la base du produit brut de l'augmentation de capital selon le tableau ci-dessous.

Produit brut de l'augmentation de capital (en millions d'euros) ("X<sub>t</sub>")

X <sub>t</sub>	N1	X <sub>t</sub>	N1	X <sub>t</sub>	N1	X <sub>t</sub>	N1	X <sub>t</sub>	N1	X <sub>t</sub>	N1
45.00	9.05	54.61	8.87	64.33	8.46	74.06	8.00	83.78	7.50	93.50	6.95
45.13	9.05	54.86	8.86	64.58	8.45	74.30	7.99	84.03	7.48	93.75	6.94
45.38	9.05	55.11	8.85	64.83	8.44	74.55	7.98	84.28	7.47	94.00	6.92
45.63	9.05	55.35	8.84	65.08	8.43	74.80	7.97	84.53	7.46	94.25	6.91
45.88	9.06	55.60	8.83	65.33	8.42	75.05	7.95	84.78	7.44	94.50	6.89
46.13	9.06	55.85	8.82	65.58	8.41	75.30	7.94	85.03	7.43	94.75	6.88
46.38	9.06	56.10	8.81	65.83	8.40	75.55	7.93	85.28	7.42	95.00	6.87
46.63	9.06	56.35	8.80	66.08	8.39	75.80	7.92	85.53	7.40	95.25	6.85
46.88	9.06	56.60	8.79	66.33	8.37	76.05	7.90	85.77	7.39	95.50	6.84
47.13	9.06	56.85	8.78	66.58	8.36	76.30	7.89	86.02	7.37	95.75	6.82
47.38	9.06	57.10	8.77	66.82	8.35	76.55	7.88	86.27	7.36	96.00	6.81
47.62	9.05	57.35	8.76	67.07	8.34	76.80	7.87	86.52	7.35	96.25	6.79
47.87	9.05	57.60	8.75	67.32	8.33	77.05	7.85	86.77	7.33	96.50	6.78
48.12	9.05	57.85	8.74	67.57	8.32	77.30	7.84	87.02	7.32	96.75	6.76
48.37	9.05	58.10	8.73	67.82	8.30	77.55	7.83	87.27	7.31	97.00	6.75
48.62	9.05	58.35	8.72	68.07	8.29	77.80	7.81	87.52	7.29	97.24	6.73

X <sub>t</sub>	N1	X <sub>t</sub>	N1	X <sub>t</sub>	N1	X <sub>t</sub>	N1	X <sub>t</sub>	N1	X <sub>t</sub>	N1
48.87	9.05	58.60	8.71	68.32	8.28	78.04	7.80	87.77	7.28	97.49	6.72
49.12	9.05	58.85	8.70	68.57	8.27	78.29	7.79	88.02	7.26	97.74	6.70
49.37	9.05	59.09	8.69	68.82	8.26	78.54	7.78	88.27	7.25	97.99	6.69
49.62	9.05	59.34	8.68	69.07	8.25	78.79	7.76	88.52	7.24	98.24	6.67
49.87	9.04	59.59	8.67	69.32	8.23	79.04	7.75	88.77	7.22	98.49	6.66
49.87	9.04	59.84	8.66	69.57	8.22	79.29	7.74	89.02	7.21	98.74	6.64
50.12	9.03	59.84	8.66	69.82	8.21	79.54	7.72	89.27	7.19	98.99	6.63
50.37	9.02	60.09	8.65	69.82	8.21	79.79	7.71	89.51	7.18	99.24	6.61
50.62	9.01	60.34	8.64	70.07	8.20	79.79	7.71	89.76	7.17	99.49	6.60
50.87	9.00	60.59	8.63	70.32	8.19	80.04	7.70	89.76	7.17	99.74	6.59
51.12	8.99	60.84	8.62	70.56	8.18	80.29	7.68	90.01	7.15		
51.37	8.98	61.09	8.60	70.81	8.16	80.54	7.67	90.26	7.14		
51.61	8.98	61.34	8.59	71.06	8.15	80.79	7.66	90.51	7.12		
51.86	8.97	61.59	8.58	71.31	8.14	81.04	7.64	90.76	7.11		
52.11	8.96	61.84	8.57	71.56	8.13	81.29	7.63	91.01	7.10		
52.36	8.95	62.09	8.56	71.81	8.11	81.54	7.62	91.26	7.08		
52.61	8.94	62.34	8.55	72.06	8.10	81.79	7.60	91.51	7.07		
52.86	8.93	62.59	8.54	72.31	8.09	82.03	7.59	91.76	7.05		
53.11	8.92	62.83	8.53	72.56	8.08	82.28	7.58	92.01	7.04		
53.36	8.91	63.08	8.52	72.81	8.07	82.53	7.56	92.26	7.02		
53.61	8.90	63.33	8.51	73.06	8.05	82.78	7.55	92.51	7.01		
53.86	8.89	63.58	8.50	73.31	8.04	83.03	7.54	92.76	7.00		
54.11	8.88	63.83	8.49	73.56	8.03	83.28	7.52	93.01	6.98		
54.36	8.88	64.08	8.47	73.81	8.02	83.53	7.51	93.26	6.97		

Dans le cas où le produit brut de l'augmentation de capital (X<sub>t</sub>) serait compris entre deux montants d'augmentation de capital présentés dans le tableau ci-dessus, N1 serait égal au plus élevé des deux chiffres correspondants à N1 dans le tableau. Par exemple, si le produit de l'augmentation de capital est de 90,40 millions d'euros, c'est à dire compris entre 90,26 millions d'euros (N1 = 7,14) et 90,51 millions d'euros (N1 = 7,12), alors N1 sera égal à 7,14.

De plus, si le produit de l'augmentation de capital venait à excéder 99,74 millions d'euros, N1 serait égal à 6,59.

#### Conditions suspensives

La mise en œuvre du plan de restructuration est soumise aux trois conditions suivantes :

- l'approbation de la modification des termes du contrat d'émission des OCEANES par l'assemblée des porteurs d'OCEANES au plus tard le 15 mars 2010 ;
- l'approbation, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, de la modification des termes du contrat d'émission des OCEANES et d'une délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de décider et mettre en œuvre l'augmentation de capital, au plus tard le 30 avril 2010, cette date butoir étant repoussée au 31 mai 2010 dans l'hypothèse où la Société serait tenue d'obtenir des autorisations réglementaires complémentaires pour les besoins de la convocation et/ou de la tenue de cette assemblée générale extraordinaire ;
- la réalisation, au plus tard le 31 août 2010, d'une augmentation de capital lancée pour un montant total d'au moins 99,74 millions d'euros (ce montant pouvant être abaissé à 60 millions d'euros dans certains cas).

Conformément à la loi, les décisions de l'assemblée des porteurs d'OCEANES et de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires devront recueillir l'approbation d'au moins les deux tiers des porteurs de titres présents ou représentés aux assemblées.

#### Calendrier indicatif du processus de restructuration

La Société devrait annoncer dans les jours prochains la convocation de l'assemblée générale des porteurs d'OCEANES et de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société. L'augmentation de capital interviendra dès que possible après la tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

Le calendrier indicatif serait le suivant:

	Date envisagée	Date limite conformément à l'accord avec les obligataires
<b>Assemblée des obligataires</b>	Fin février 2010	Jusqu'au 15 mars 2010 inclus
<b>Assemblée générale extraordinaire des actionnaires</b>	Mi-mars 2010	Jusqu'au 31 mai 2010 inclus
<b>Augmentation de capital</b>	Mai – juin 2010	Jusqu'au 31 août 2010 inclus

#### Incidence du plan pour les actionnaires de la Société

A titre indicatif, l'incidence du plan de restructuration sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société et ne participant pas à l'augmentation de capital, et en fonction de différentes hypothèses de montant d'augmentation de capital, serait la suivante :

	<i>Hypothèses</i>				
	45,0	60,0	75,0	90	100
<i>Montant de l'augmentation de capital (en M€)</i>	45,0	60,0	75,0	90	100
<i>N1</i>	9,05	8,66	7,97	7,17	6,59
	<b>Participation de l'actionnaire dans le capital</b>				
Avant augmentation de capital	1%	1%	1%	1%	1%
Après augmentation de capital et avant conversion des OCEANES	0,47%	0,40%	0,35%	0,31%	0,29%
Après augmentation de capital et après conversion des OCEANES (*)	0,21%	0,20%	0,19%	0,19%	0,18%
Après augmentation de capital, conversion des OCEANES, exercice des BSA et acquisition des actions gratuites attribuées (**)	0,20%	0,19%	0,19%	0,18%	0,18%

(\*) Calculée sur la base du ratio de conversion applicable après la date de réalisation de l'augmentation de capital et jusqu'au 31 décembre 2013 (N1), du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2009 (soit 39.895.207 actions) et sans tenir compte des autres instruments donnant accès au capital (BSA existants et actions gratuites).

(\*\*) Calculée sur la base de (i) l'exercice de tous les BSA en circulation au 31 décembre 2009 (alors même que leur prix d'exercice est pour la plupart très en dehors de la monnaie), (ii) l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites attribuées au 31 décembre 2009 (alors que la plupart d'entre elles sont soumises à des conditions de performance), (iii) de la mise en œuvre des mécanismes d'ajustements applicables aux actions gratuites (sur la base d'une hypothèse d'absence de conversion d'OCEANES en actions avant le 1<sup>er</sup> avril 2011), mais compte non tenu des ajustements éventuels effectués au titre des BSA existants à la suite de l'augmentation de capital, ajustements qui seront effectués dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Un actionnaire détenant 1% du capital et qui participerait à l'augmentation de capital à hauteur de sa participation verrait celle-ci modifiée comme suit :

	<i>Hypothèses</i>				
	45,0	60,0	75,0	90	100
<i>Montant de l'augmentation de capital (en M€)</i>	45,0	60,0	75,0	90	100
<i>N1</i>	9,05	8,66	7,97	7,17	6,59
	<b>Participation de l'actionnaire dans le capital</b>				
Avant augmentation de capital	1%	1%	1%	1%	1%
Après augmentation de capital et avant conversion des OCEANES	1%	1%	1%	1%	1%
Après augmentation de capital et après conversion des OCEANES (*)	0,45%	0,50%	0,56%	0,61%	0,65%
Après augmentation de capital, conversion des OCEANES, exercice des BSA et acquisition des actions gratuites attribuées (**)	0,43%	0,48%	0,53%	0,59%	0,62%

(\*) Calculée sur la base du ratio de conversion applicable après la date de réalisation de l'augmentation de capital et jusqu'au 31 décembre 2013 (N1), du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2009 (soit 39.895.207 actions) et sans tenir compte des autres instruments donnant accès au capital (BSA existants et actions gratuites).

(\*\*) Calculée sur la base de (i) l'exercice de tous les BSA en circulation au 31 décembre 2009 (alors même que leur prix d'exercice est pour la plupart très en dehors de la monnaie), (ii) l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites attribuées au 31 décembre 2009 (alors que la plupart d'entre elles sont soumises à des conditions de performance), (iii) de la mise en œuvre des mécanismes d'ajustements applicables aux actions gratuites (sur la base d'une hypothèse d'absence de conversion d'OCEANES en actions avant le 1<sup>er</sup> avril 2011), mais compte non tenu des ajustements éventuels effectués au titre des BSA existants à la suite de l'augmentation de capital, ajustements qui seront effectués dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

#### 21.1.1. Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social est fixé à trente neuf millions huit cent quatre vingt quinze mille deux cent sept (39 895 207) euros, réparti en trente neuf millions huit cent quatre vingt quinze mille deux cent sept (39 895 207) actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune.

Les actions ou valeurs mobilières émises par la Société revêtent la forme de titres au porteur ou de titres nominatifs. Les actions nominatives peuvent être converties au porteur, sauf stipulation contraire de la loi. Ces actions ou valeurs mobilières, quelle que soit leur forme, doivent être inscrites en compte dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur. Les droits sur les actions résultent d'une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées ; elles sont de même catégorie.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions était de 39 895 207 actions pour un total net de droit de vote de 41 355 632.

Le tableau ci-dessous présente les nantissements d'actions de THEOLIA inscrites au nominatif pur en vigueur au 31 décembre 2009 :

Nom de l'actionnaire inscrit nominatif pur	de au Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	de du Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Edmond ALMIRALL	Crédit du Nord (via la Société Générale)	27/04/2007	-	-	1 363	0,0034%
Stéphane GARINO		09/01/2006	-	-	30 000	0,075%

### 21.1.2. Titres non représentatifs du capital

Néant

### 21.1.3. Actions détenues par la Société ou pour son propre compte

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions, dans la limite d'un nombre d'actions achetées représentant au plus 10 % du nombre total des actions composant le capital social. Cette délégation a mis fin à l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2007.

Cette délégation permet à la Société d'animer le marché de l'action THEOLIA, par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La Société n'a fait aucune autre utilisation de cette délégation en dehors du contrat de liquidité.

Dans ce cadre, il est rappelé qu'un contrat de liquidité avait été conclu le 28 août 2006 entre la Société et Exane BNP Paribas, prestataire de services d'investissement, dans le but d'accroître la liquidité du titre et la régularité de ses cotations par des interventions d'achat et de vente. Ce contrat de liquidité était conforme au contrat type de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) et à la charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 approuvée par l'AMF le 22 mars 2005.

Pour permettre à Exane BNP Paribas d'intervenir sur le titre THEOLIA, le contrat de liquidité prévoyait initialement, dans son article 2, que la Société porte à son crédit la somme de 700 000 euros. Cette somme a été portée à 1 300 000 euros par décision du Conseil d'Administration du 6 février 2008.

Le détail des opérations d'achat et de vente d'actions THEOLIA par Exane BNP Paribas est présenté ci-dessous pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008 :

Opérations :

Achat :	529 838	(210 opérations)	Vente :	475 085	(204 opérations)				
Actions à :	13,520	(Brut)	Moyenne :	34 110,957	Actions à :	13,631	(Brut)	Moyenne :	31 744,325
	13,520	(Net)		34 110,957		13,631	(Net)		31 744,325

Ajustements

Ajoutées : 0 transaction	Retirées : 0 transaction
--------------------------	--------------------------

Au cours de l'exercice 2008, il a donc été procédé au rachat de 529 838 actions au prix moyen unitaire de 13,52 euros et à la vente de 475 085 actions au prix moyen unitaire de 13,63 euros.

Le montant des frais de négociation consécutifs à ces opérations est de 42 906,50 euros.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 91 579 actions propres, de 1 euro de nominal, représentant 0,23% du capital, qui, au cours de clôture de l'année, soit 3,04 euros, représentent 278 400 euros.

Le 26 janvier 2009, il a été mis fin au contrat de liquidité confié par la Société THEOLIA à Exane BNP Paribas. La Société a alors confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI, en lui transférant les 95 515 actions THEOLIA et 155 113,36 euros, auparavant détenus par Exane BNP Paribas. Le contrat a été conclu pour une période initiale allant du 27 janvier 2009 au 31 décembre 2009, puis reconductible par périodes successives identiques de 12 mois.

## 21.1.4. Autres titres donnant accès au capital

### 21.1.4.1. Obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (les « OCEANes » ou les « Obligations »)

THEOLIA a lancé, le 23 octobre 2007, une émission d'OCEANes à échéance au 1er janvier 2014 ayant fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF le 23 octobre 2007 sous le numéro 07-0368. Les OCEANes sont présentées au paragraphe 4.3.5 du présent Document de référence.

### 21.1.4.2. Bons de souscription d'actions

Pendant l'exercice ouvert au 1er janvier 2008, le Conseil d'Administration de THEOLIA a décidé, à la date du présent Document de référence, l'émission des bons de souscription d'action suivants:

	BSA SG 08	BSA LF 08	BSA EP 08	BSA SO 08	BSA PC 880 M 2008
Prix de souscription	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001
Prix d'exercice	12,95	12,95	12,95	12,95	15,64
Date limite d'exercice	2 juillet 2013	2 juillet 2013	2 juillet 2013	2 juillet 2013	31 décembre 2012
Parité	1	1	1	1	1
Solde au 31 décembre 2007	-	-	-	-	-
Attribuées pendant l'exercice	31 451	29 093	29 093	29 093	37 093
Exercées pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Expirée ou non exerçables pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2008	31 451	29 093	29 093	29 093	37 093

## 21.1.5. Capital social autorisé, mais non émis

Les délégations et autorisations d'émettre des actions et autres valeurs mobilières consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale sont les suivantes :

AGE du 30 mai 2008	Type de délégation	Objet	durée	Date d'expiration	plafond	Utilisation au 31 décembre 2008	Solde non utilisé au 31 décembre 2008	Plafond global
10 <sup>ème</sup>	Délégation de compétence	Autorisation en vue d'opérer sur les actions de la société	18 mois	30 novembre 2009	10% du capital social à quelque moment que ce soit	oui	88 239 actions	40 millions
12 <sup>ème</sup>	Délégation de compétence	Emission d'actions, de titres ou de VMC avec maintien du DPS	26 mois	30 juillet 2010		non	15 millions d'actions	
13 <sup>ème</sup>	Délégation de compétence	Emission d'actions, de titres ou de VMC avec suppression du DPS	26 mois	30 juillet 2010		non		
14 <sup>ème</sup>	Délégation de pouvoirs	Emission d'actions, de titres ou de VMC en fixant librement le prix d'émission	26 mois	30 juillet 2010		non	10 % du capital social	
15 <sup>ème</sup>	Délégation de pouvoirs	Emission d'actions, de titres ou de VMC en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du DPS en application des 12 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 14 <sup>ème</sup> résolutions	26 mois	30 juillet 2010	15 % du montant de l'émission initiale aux mêmes conditions	non	15 % du montant de l'émission initiale aux mêmes conditions	
16 <sup>ème</sup>	Délégation de compétence	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois	30 juillet 2010		non	15 millions d'actions	
17 <sup>ème</sup>	Délégation de compétence	Emission d'actions, de titres ou de VMC en cas d'offre publique initiée par la société	26 mois	30 juillet 2010		non		
18 <sup>ème</sup>	Délégation de pouvoirs	Emission d'actions, de titres ou de VMC en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société	26 mois	30 juillet 2010	10 % du capital social au moment de l'émission	non		
19 <sup>ème</sup>	Délégation de pouvoirs	Autorisation donnée à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	18 mois	30 novembre 2009	10 % du capital social au moment de l'émission	non	10 % du capital social au moment de l'émission	
20 <sup>ème</sup>	Délégation de pouvoirs	Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour procéder à l'attribution gratuite d'actions	26 mois	30 juillet 2010	10 % du capital social à la date de l'AG	non	10 % du capital social à la date de l'AG	
21 <sup>ème</sup>	Délégation de pouvoirs	Autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achats d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe	38 mois	30 juillet 2011	10 % du capital social à la date de l'AG	non	10 % du capital social à la date de l'AG	

### 21.1.6. Options ou accords portant sur le capital de la Société

A la date du présent Document de référence, en dehors des Bons de souscription d'actions décrit au paragraphe 15.1.4 et de l'OCEANE décrite au paragraphe 4.3.5, il n'existe pas à la connaissance de la Société, des mécanismes optionnels susceptibles d'affecter le capital social de la Société à l'exception des plans d'attribution gratuite d'actions décrits ci-après.

Le conseil d'administration a attribué 657.333 actions gratuites aux dirigeants et aux premiers salariés du Groupe sans condition aux dates indiquées ci-dessous :



08/01/2008	30/01/2008	11/02/2009	11/06/2009
100 000	313 500	44 407	199 426

Ces différentes actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période de 2 ans à compter de la date d'attribution et disponibles 2 ans après la date d'acquisition définitive.

En outre, dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions sur 2009-2011, le conseil d'administration du 17 décembre 2009 a attribué au titre des exercices 2009, 2010 et 2011, 1388 278 actions gratuites aux dirigeants et aux premiers salariés du Groupe sous condition de présence et de performances liées à la réalisation d'objectifs de nature financière. A l'issue de chaque exercice, les salariés concernés pourront se voir attribuer jusqu'à un tiers du montant global, sous réserve de la réalisation des conditions de présence et de performance. Les actions attribuées seront acquises définitivement le 17 décembre 2011 et disponibles le 17 décembre 2013.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 17 décembre 2009 a attribué gratuitement 25.000 actions sans condition de présence et de performance. Les 25.000 actions attribuées seront acquises définitivement le 17 décembre 2011 et disponibles le 17 décembre 2013.

### 21.1.7. Historique du capital social au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du capital du 1er juillet 2004 au 31 décembre 2009

Date	Nature de l'opération	Capital social
01/07/2004	Capital à l'ouverture de l'exercice 2004-2005	1 790 981
16/08/2004	Exercice de bons de souscription d'action	2 324 315
13/09/2004	Exercice de bons de souscription d'action	2 325 015
17/10/2004	Exercice de bons de souscription d'action	2 325 815
20/10/2004	Equity Line	4 433 815
03/11/2004	Exercice de bons de souscription d'action	4 434 815
18/11/2004	Equity line	4 826 815
03/01/2005	Exercice de bons de souscription d'action	4 829 115
28/01/2005	Exercice de bons de souscription d'action	4 831 515
01/03/2005	Equity line	5 567 251
07/03/2005	Equity line	7 810 765
11/05/2005	Exercice de bons de souscription d'action, conversion d'obligations, equity line	8 358 024
17/06/2005	Apport en nature	8 595 524
28/06/2005	Augmentation de capital réservée	9 595 524
30/06/2005	Capital à la clôture de l'exercice 2004-2005	9 595 524
04/07/2005	Equity line	11 176 783
29/09/2005	Augmentation de capital réservée, exercice de bons de souscription d'action, equity line	11 432 423
28/10/2005	Exercice de bons de souscription d'action	12 337 371
31/01/2006	Augmentation de capital par appel public à l'épargne	15 117 269
27/02/2006	Exercice de bons de souscription d'action, conversion d'obligations	15 289 447
08/05/2006	Exercice de bons de souscription d'action, equity line, augmentation de capital réservée	18 665 757

Date	Nature de l'opération	Capital social
11/07/2006	Equity line, exercice de bons de souscription d'action	18 842 757
11/08/2006	Equity line, exercice de bons de souscription d'action	18 925 883
27/10/2006	Equity line, exercice de bons de souscription d'action, PACEO	19 799 813
21/12/2006	Equity line, exercice de bons de souscription d'action, PACEO	23 585 349
22/12/2006	Apport en nature	25 403 531
31/12/2006	Capital à la clôture de l'exercice 2005-2006 (18 mois)	25 403 531
06/02/2007	Exercice de bons de souscription d'action, PACEO	29 254 119
21/03/2007	Exercice de bons de souscription d'action, equity line, compensation de créance	31 483 409
02/07/2007	Exercice de bons de souscription d'action, apport en nature, émission réservée	38 235 117
09/11/2007	Émission actions gratuites, exercice de bons de souscription d'action	38 273 117
31/12/2007	Capital constaté à la clôture de l'exercice 2007	38 273 117
08/01/2008	Exercice de bons de souscription d'action	38 681 671
28/06/2008	Exercice de bons de souscription d'action	38 900 079
27/08/2008	Exercice de bons de souscription d'action	38 945 804
05/11/2008	Emission actions gratuites, exercice de bons de souscription d'action	39 353 304
30/12/2008	Exercice de bons de souscription d'action	39 746 992
18/03/2009	Emission actions gratuites	39 828 992
14/05/2009	Emission actions gratuites	39 895 207
31/12/2009	Capital constaté à la clôture de l'exercice 2009	39 895 207

## 21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

### 21.2.1. Objet social (Article 2 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte de tiers :

- 1 - Toutes opérations se rapportant à l'énergie au sens large,
- 2 - La production d'énergie sous toutes ses formes,
- 3 - Le négoce ou toutes transactions de toutes natures se rapportant à l'énergie au sens le plus large du terme,
- 4 - Toutes opérations d'étude et de conception, de développement, de conduite de chantier, de réalisation et d'exécution, d'exploitation directe ou indirecte, de maintenance, de formation des hommes au maintien de l'entreprise pour les centrales évoquées ci-avant ou tous chantiers de toutes natures, ainsi que toute expertise pour le compte de tiers,
- 5 - Toutes opérations se rapportant à la prise de participation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit dans toutes les sociétés françaises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, la mise en valeur de ces participations et les interventions s'y rapportant,
- 6 - Tous emplois de fonds à la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille,

7 - Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques, ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher à cet objet social.

Son objet social est énoncé à l'article 2 des statuts.

## **21.2.2. Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction – Règlement intérieur du conseil d'administration**

Le descriptif ci-dessous résume les principales stipulations des statuts et du règlement intérieur relatives au conseil d'administration, en particulier à son mode de fonctionnement et ses pouvoirs. Il résume également les stipulations statutaires relatives à la direction.

### **21.2.2.1. Conseil d'Administration**

#### **- Composition du Conseil d'Administration (extrait de l'article 12 des statuts)**

Conformément à la loi, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à dix-huit membres, sauf dérogation prévue par la loi notamment en cas de fusion; les administrateurs sont nommés dans les conditions légales. Les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix ans. L'administrateur (ou les administrateurs) ayant atteint cette limite d'âge est réputé démissionnaire d'office. Sous réserve des dérogations prévues par la loi, tout membre du Conseil doit être propriétaire dans les délais prévus par la loi de 1 action au moins.

#### **- Durée des fonctions (extrait de l'article 12 des statuts)**

La durée du mandat des administrateurs nommés ou renouvelés dans leurs fonctions est fixée à 3 ans. Le mandat de chaque administrateur est toujours renouvelable. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **- Présidence du Conseil d'Administration – Bureau du Conseil (article 13 des statuts)**

Le Conseil nomme parmi les membres un président, personne physique, qui peut être élu pour toute la durée de son mandat d'administrateur et qui est rééligible.

La limite d'âge du président est de 70 ans. Lorsque le président atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

L'acceptation et l'exercice des fonctions de président entraînent l'engagement pour l'intéressé d'affirmer qu'il satisfait aux limitations prévues par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats de président et d'administrateur de sociétés anonymes.

Le Conseil peut, s'il le juge utile, désigner parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents.

Le Conseil nomme enfin un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires de la Société.

Le président préside les séances du Conseil, organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le président préside les réunions des assemblées générales et établit les rapports prévus par la loi. Il peut également assumer la direction générale de la Société en qualité de directeur général si le Conseil d'Administration a choisi le cumul de ces deux fonctions lors de sa nomination.

#### **- Délibérations du Conseil d'Administration – Procès-verbaux (Article 14 des statuts)**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins 6 fois par an sur convocation de son président faite par tous moyens même verbalement. La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation faite par le président.

En cas d'indisponibilité du président, la convocation peut être faite par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président, ou par un vice-président.

Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins de ses membres peut demander au président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé. Le cas échéant, le directeur général peut demander au président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement, que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Sous réserve des seules exceptions prévues par la loi, pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

Un administrateur peut donner par écrit mandat à un autre administrateur de la représenter. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Il est tenu un registre de présence, qui est signé par les administrateurs participant à la séance, et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par voie de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. La justification du nombre des administrateurs en exercice, de leur présence, y compris, par moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, ou de leur représentation, résulte suffisamment vis-à-vis des tiers des énonciations du procès-verbal de chaque réunion.

Les réunions sont présidées par le président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par l'administrateur qui aurait pu être délégué provisoirement dans ces fonctions, par un vice-président ou encore par tout autre administrateur désigné par ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou éventuellement réputés tels ou représentés. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Le Conseil peut décider de la création de comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumettent, pour avis, à leur examen ; ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.

Les procès-verbaux constatant les délibérations du Conseil sont signés par le président de séance et par un administrateur ou en cas d'empêchement du président de séance, par deux administrateurs au moins.

Les administrateurs, comme toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et signalées comme telles par le président de séance.

- Mission et pouvoirs du Conseil (article 15 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le président ou le directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Pour l'exercice de ses pouvoirs, le Conseil consent, s'il y a lieu, toutes délégations à son président, ou à tous autres mandataires qu'il désigne, sous réserve des limitations prévues par la loi en ce qui concerne les avals, cautions et garanties ; le Conseil peut accorder une faculté de substitution.

### **21.2.2.2. Direction générale (articles 16 et 17 des statuts)**

- Modalités d'exercice

Conformément aux dispositions légales, la direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de directeur général.

La décision du Conseil d'Administration sur le choix entre les deux modalités d'exercice de la direction générale est prise à la majorité qualifiée des deux tiers des voies des membres présents ou éventuellement réputés tels ou représentés.

L'option retenue - et toute option suivante - vaut jusqu'à décision contraire du Conseil d'Administration, statuant aux mêmes conditions de majorité.

En toute hypothèse, le Conseil doit prendre une décision relative aux modalités de l'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement du directeur général si ce mandat est dissocié de celui de président.

#### Direction générale

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 16, la direction générale est assurée soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs. Il doit être âgé de moins de 65 ans.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du directeur général prennent fin de plein droit à la fin de l'exercice de l'année au cours de laquelle il atteint son soixante-cinquième anniversaire. Toutefois, le Conseil peut décider, dans l'intérêt de la Société, de prolonger à titre exceptionnel les fonctions du directeur général au-delà de cette limite d'âge, par périodes successives d'une année. Dans ce cas, les fonctions du directeur général doivent cesser définitivement au plus tard à la fin de l'exercice de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 70 ans.

L'acceptation et l'exercice des fonctions de directeur général entraînent l'engagement pour l'intéressé d'affirmer qu'il satisfait aux limitations prévues par la loi en ce qui concerne le cumul de mandats de directeur général et d'administrateur de sociétés anonymes.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts si elle est décidée sans juste motif.

#### - Pouvoirs du Directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Lorsque la direction générale est assumée par un directeur général, celui-ci peut demander au président du Conseil d'Administration de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur général et les directeurs généraux délégués peuvent se substituer tous mandataires spéciaux.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, M. Marc van't Noordende est Directeur général de la Société.

### **21.2.2.3. Directeurs généraux délégués (article 18 des statuts)**

Sur ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

Ils doivent être âgés de moins de 65 ans. Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du ou des directeurs généraux délégués prennent fin de plein droit à la fin de l'exercice de l'année au cours de laquelle il atteint son soixante-cinquième anniversaire. Toutefois, le Conseil peut décider, dans l'intérêt de la Société, de prolonger à titre exceptionnel les fonctions du ou des directeurs généraux délégués au-delà de cette limite d'âge, par périodes successives d'une année. Dans ce cas, les fonctions du ou des directeurs généraux délégués doivent cesser définitivement au plus tard à la fin de l'exercice de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 70 ans.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du directeur général.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, M. Olivier Dubois est Directeur général délégué de la Société.

#### **21.2.2.4. Règlement intérieur du conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration de la Société a adopté le 14 avril 2006 un règlement intérieur à préciser le détail de sa composition, son organisation et son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables à la Société.

Ce règlement intérieur précise d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les compétences et les pouvoirs du Conseil d'Administration et des Comités qu'il a institué en son sein (voir le paragraphe 16.3) et d'autre part, les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement.

##### **- Contrôle et évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration**

Tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué afin notamment de déterminer si l'administrateur concerné doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations.

Les administrateurs doivent vérifier qu'aucune personne ne puisse exercer dans la société un pouvoir discrétionnaire sans contrôle ; ils doivent s'assurer du bon fonctionnement des comités particuliers créés par le Conseil; ils doivent s'attacher à ce que les organes internes de contrôle fonctionnent avec efficacité et que les Commissaires aux Comptes exercent leur mission de manière satisfaisante.

Le Conseil procède à intervalles réguliers, n'excédant pas deux ans, à une évaluation de son propre fonctionnement, qui est conduite par un administrateur indépendant. La première évaluation a eu lieu lors du conseil du 28 août 2008.

#### **21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions**

##### **21.2.3.1. Droit de vote double**

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit (article 23.3 des statuts).

### **21.2.3.2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et transferts d'actions**

Les statuts de la Société ne contiennent aucune stipulation limitant les transferts d'actions.

Sous réserve des stipulations de l'article 7.4 relatives à la privation des droits de vote en cas de non-respect des obligations relatives aux déclarations de franchissement de seuil (franchissement du seuil de 0,5 % du capital ou des droits de vote), les statuts ne contiennent pas de restriction à l'exercice des droits de vote.

### **21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

### **21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires (article 22 des statuts)**

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou à défaut, par les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné en justice, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5% du capital social, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées à l'article L225-120 du code de commerce.

La convocation est faite quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur convocation suivante, au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de ces avis sont convoqués par lettre ordinaire ou par tout moyen de communication électronique.

La convocation est précédée par un avis contenant les mentions prévues par la loi et inséré au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires trente-cinq jours au moins avant l'assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition, d'une inscription nominative dans les registres de la Société. Ces formalités doivent être accomplies au moins trois jours avant la réunion de l'Assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le vice-Président. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

### **21.2.6. Stipulations permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de stipulations permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

### **21.2.7. Identification des actionnaires - Franchissements de seuils statutaires (Article 7 des statuts)**

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, des renseignements relatifs aux détenteurs des titres émis par elle, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, ainsi qu'aux titres. Au vu de la liste transmise par le dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, la Société peut notamment dans les conditions légales et réglementaires demander aux personnes figurant sur cette liste et dont elle estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres.



Ces personnes sont tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité des propriétaires lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

A l'issue de ces opérations, la Société peut en outre demander à toute personne morale possédant plus de 2,5% de son capital ou de ses droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de la personne morale propriétaire des actions de la Société.

En cas de violation des obligations visées ci-dessus, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte seront privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la Société et éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

Outre l'obligation prévue par l'article L. 233-7 du Code de commerce d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers du franchissement des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote, l'article 7.4 des statuts de la société THEOLIA stipule que toute personne, physique ou morale, qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 0,5% ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de droits de vote et de titres, donnant accès immédiatement ou à terme au capital, qu'elle possède ainsi que les droits de vote qui y sont attachés, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils statutaires.

A défaut de déclaration, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, dans les conditions prévues par la loi, si à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été consigné dans un procès-verbal et si ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus, lorsque sa participation directe, indirecte ou de concert devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

### **21.2.8. Modifications du capital social (Article 8 des statuts)**

#### **- Augmentation de capital**

Le capital social peut être augmenté soit par l'émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions définies par la loi.

Les titres de capital nouveaux sont émis soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission. Ils sont libérés soit par apport en numéraire y compris par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par apport en nature, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission. Ils peuvent aussi être libérés consécutivement à l'exercice d'un droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès au capital comprenant, le cas échéant, le versement des sommes correspondantes.

Les actions souscrites en numéraire émises à titre d'augmentation de capital doivent être obligatoirement libérées du quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. La



libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur décision du Conseil d'Administration dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs et actionnaires quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social et par lettre recommandée individuelle. Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraîne, de plein droit et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, le paiement d'un intérêt au taux légal, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel. Ils disposent en outre d'un droit de souscription à titre réductible si l'assemblée générale extraordinaire l'a décidé ou autorisé expressément. L'assemblée générale extraordinaire, qui a décidé ou autorisé l'augmentation de capital, peut encore supprimer ce droit préférentiel de souscription.

- Amortissement du capital social

Le capital peut être amorti par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi. Les actions amorties sont dites actions de jouissance; elles perdent à concurrence de l'amortissement réalisé, le droit à toute répartition ou tout remboursement sur la valeur nominale des titres mais conservent leurs autres droits.

- Réduction du capital social - Amortissement du capital

La réduction du capital social est décidée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire. En aucun cas, elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Le capital peut être amorti conformément aux dispositions de la loi.

## 22. CONTRATS IMPORTANTS

Le Groupe n'a pas conclu de contrat significatif au cours des deux derniers exercices autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, à l'exception des contrats présentés ci-après :

- Restructuration de l'Océane (décrite au paragraphe 20.8)
- Réalisation du programme de vente de 200 mégawatts de projet et d'actifs éoliens

THEOLIA a finalisé la vente d'un portefeuille de 100 MW de fermes éoliennes en exploitation et de projet à RheinEnergie le 29 juin 2009, un portefeuille de 32 MW en France à Energiequelle le 16 juillet 2009, un portefeuille de 9,2 MW à Boralex et un autre de 47 MW à Boralex. Ces ventes marquent une nouvelle étape dans la réalisation du programme de vente d'environ 200 MW de projets et actifs éoliens et concrétisent la reprise de l'activité de cession de parcs éoliens en Allemagne. Ces opérations sont également présentées au paragraphe 20.8.

- Cession de la participation dans Thenergo

Le 23 décembre 2008, THEOLIA a vendu la totalité de sa participation dans Thenergo (4 716 480 actions) à Hestiun Limited pour un montant de 15 millions d'euros. Ces actions représentent 24,02% du capital de Thenergo, société cotée sur Euronext Bruxelles et Paris. La vente de la participation dans Thenergo est conforme à la stratégie de THEOLIA de se concentrer sur ses activités éoliennes. Cette opération est également présentée au paragraphe 20.8.

- Acquisition de Maestrale Green Energy

THEOLIA a acquis conclu un protocole d'accord le 9 novembre 2007 portant sur l'acquisition de 100 % des actions de Maestrale Green Energy, à responsabilité limitée de droit italien, porteuse directement ou par le biais de ses Filiales d'un portefeuille des projets en Italie dans le domaine des énergies renouvelables et notamment de l'énergie éolienne. Conformément aux termes de l'ensemble des accords conclus entre Theolia et les anciens associés de Maestrale Green

Energy, il est prévu le paiement d'un complément de prix en deux tranches comme suit : La première relative au 100 premier Mégawatts autorisés sera payée le 31 juillet 2010, la deuxième également est calculée en fonction du nombre de mégawatts autorisés et constructibles en Italie sur des projets déterminés avant le 22 novembre 2010.

- Acquisition de CED

Theolia a acquis le 4 janvier 2008, 100 % des titres de la Compagnie Eolienne du Détroit une société marocaine qui détient un droit de jouissance sur un parc éolien de 50,4 MW en exploitation au Maroc. Cette opération est présentée au paragraphe 5.2.1.3.

- Acquisition de 35,1 % dans Ecolutions

Le 16 novembre 2007 le Groupe a acquis une participation de 35, 1% dans la société Ecotions KGaA, société allemande spécialisée dans le négoce de crédits carbone. Cette opération est présentée au paragraphe 5.2.1.2.

- Emission d'OCEANES

Le 23 octobre 2007, Theolia a émis des obligations à options de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANES) d'un montant de 240 millions d'euros. Cette opération est présentée au paragraphe 4.3.5.

- Partenariat avec GE Energy Financial Services

En février 2007, le Groupe a signé un accord de partenariat avec GE Energy Financial Services notamment en vue d'acquérir 165 MW en exploitation en Allemagne. L'accord de partenariat a été résilié suite à la démission des administrateurs représentant le groupe General Electric au conseil d'administration de Theolia le 28 novembre 2008.

- Acquisition de Natenco Natural Energy Corporation GmbH

Le 27 décembre 2006, le Groupe a acquis la société Natenco Natural Energy Corporation GmbH, société de droit allemand qui dispose d'activités éoliennes en Allemagne, en Inde, au Brésil, en Grèce et en République Tchèque.

## 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Néant

## 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux, peuvent être consultés, sur support papier, au siège social de la Société.

L'ensemble des informations rendues publiques par le Groupe en application de l'article 221-1 du Règlement Général de l'AMF sont accessibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante: [www.theolia.com](http://www.theolia.com), et une copie peut être obtenue au siège de la Société, 75 rue Denis Papin, 13100 Aix-en-Provence.

## 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La liste des filiales et participations du Groupe au 30 juin 2009 figure au paragraphe 7 du présent Document de référence.